MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI
COMMISSIONE PER LA PUBBLICAZIONE
DEI DOCUMENTI DIPLOMATICI

# I DOCUMENTI DIPLOMATICI ITALIANI

*PRIMA SERIE: 1861-1870*

## VOLUME VII
(20 giugno - 7 novembre 1866)

ISTITUTO POLIGRAFICO E ZECCA DELLO STATO
LIBRERIA DELLO STATO
ROMA MCMLXXXIII

# COMMISSIONE PER IL RIORDINAMENTO E LA PUBBLICAZIONE DEI DOCUMENTI DIPLOMATICI

PRESIDENTE

Ettore ANCHIERI, professore emerito dell'Università di Padova, già ordinario di Storia dei Trattati e delle Relazioni Internazionali.

VICE PRESIDENTI

Franco VALSECCHI, professore emerito dell'Università di Roma, già ordinario di Storia Moderna.

Pietro PASTORELLI, professore ordinario di Storia dei Trattati e delle Relazioni Internazionali nell'Università di Roma.

SEGRETARIO GENERALE

Enrico SERRA, professore ordinario di Storia dei Trattati e delle Relazioni Internazionali nell'Università di Bologna, capo del Servizio Storico e Documentazione del Ministero degli Affari Esteri.

MEMBRI

Gian Luca ANDRÈ, professore ordinario di Storia dei Trattati e delle Relazioni Internazionali nell'Università di Roma.

Giampiero CAROCCI, libero docente di Storia Moderna nell'Università di Roma.

Massimo CASTALDO, ambasciatore, direttore generale del Personale e dell'Amministrazione del Ministero degli Affari Esteri.

Federico CURATO, professore ordinario di Storia dei Trattati e delle Relazioni Internazionali nell'Università di Pavia.

## SERIE IN PREPARAZIONE

1ª Serie - 8 gennaio 1861-20 settembre 1870 (MOSCATI)

2ª Serie - 21 settembre 1870-5 marzo 1896 (TAMBORRA-VALSECCHI-MORI)

3ª Serie - 6 marzo 1891-31 dicembre 1907 (SERRA)

4ª Serie - 1° gennaio 1908-2 agosto 1914 (SERRA)

5ª Serie - 3 agosto 1914-3 novembre 1918 (ANCHIERI-CURATO)

6ª Serie - 4 novembre 1918-30 ottobre 1922 (GRISPO)

7ª Serie - 31 ottobre 1922-14 aprile 1935 (MOSCATI-CAROCCI)

8ª Serie - 15 aprile 1935-3 settembre 1939 (VEDOVATO-ANDRÉ-DE FELICE-ROSSINI)

9ª Serie - 4 settembre 1939-8 settembre 1943 (VEDOVATO-PASTORELLI)

---

(1) I nomi tra parentesi indicano i commissari preposti alla raccolta del materiale di ogni serie.

*Questo volume dei Documenti Diplomatici Italiani relativo agli eventi della terza guerra d'indipendenza è interamente opera del compianto e indimenticabile Ruggero Moscati. Ne ha raccolto il materiale con la profonda conoscenza dei fondi archivistici che lo distingueva ma che non amava ostentare, ne ha curato la scelta con quell'acuto senso critico che lo portava a percepire subito l'essenziale di ogni problema senza trascurare i particolari rilevanti, lo ha preparato per la stampa con la sua fine accuratezza filologica che non sconfinava mai nella pura erudizione. Non ha potuto solo scrivere e firmare l'avvertenza.*

*Questo è quindi l'ultimo prezioso contributo che Ruggero Moscati ha dato al lavoro della Commissione nel corso dei molti anni in cui questa ha finora operato. Egli è stato infatti il segretario generale della Commissione fin dalla sua istituzione nel 1946, e come tale ha coordinato in particolare il reperimento ed il riordinamento delle carte dell'Archivio del Ministero disperse e confuse per effetto degli eventi bellici, è stato il curatore della settima serie e successivamente della prima, e ne è divenuto il Presidente nel 1969. Ma della Commissione Ruggero Moscati, per la grande competenza in tutti i settori della sua attività, per l'amabile affabilità dei suoi modi, per l'appassionato impegno che le ha sempre dedicato, è stato soprattutto l'anima ed il punto di riferimento costante.*

*È per tutto questo che i colleghi e i collaboratori lo ricordano con profondo affetto e rendono omaggio alla memoria della sua figura di Uomo e di Studioso.*

1. Questo volume, VII della I serie dei Documenti Diplomatici, abbraccia il periodo 20 giugno-7 novembre 1866, dalla dichiarazione di guerra all'Austria all'ingresso del Re a Venezia dopo la pace di Vienna.

2. Esso si basa principalmente, come i precedenti, sulla documentazione conservata nell'Archivio Storico del Ministero degli Affari Esteri nelle serie seguenti:

I. *Gabinetto e Segretariato Generale*:

*a*) registri copialettere di corrispondenza confidenziale e miscellanea;

*b*) istruzioni per missioni all'estero;

*c*) corrispondenza telegrafica;

*d*) carteggio confidenziale e riservato;

II. *Divisione delle Legazioni e Divisione Consolare*:

*a*) registri copialettere delle note inviate alle legazioni estere nella capitale;

*b*) registri copialettere dei dispacci inviati alle legazioni nazionali all'estero;

*d*) note delle autorità straniere e delle rappresentanze diplomatiche e consolari estere accreditate nel Regno;

*e*) rapporti delle rappresentanze diplomatiche italiane all'estero;

*f*) rapporti delle rappresentanze consolari italiane all'estero.

3. Varii documenti sono tratti dall'Archivio Visconti Venosta di Santena ed uno solo (il n. 61) dalle Carte La Marmora conservate presso l'Archivio di Stato di Biella.

4 Data l'importanza del periodo numerosi documenti erano già editi, integralmente o parzialmente, nelle seguenti pubblicazioni (tra parentesi l'abbreviazione usata nel testo):

*Libro Verde n. 9,* Documenti Diplomatici presentati al Parlamento dal Ministro degli Affari Esteri il 21 dicembre 1866 (*LV 9*);

A. La Marmora, *I segreti di Stato nel Governo costituzionale,* Firenze, 1877 (La Marmora, *I segreti di Stato*);

*Lettere e documenti del Barone Bettino Ricasoli,* a cura di M. Tabarrini e A. Gotti, vol. VIII, Firenze, 1893 e vol. IX, Firenze, 1894 (*Lettere Ricasoli*);

L. CHIALA, *Ancora un po' più di luce sugli eventi politici e militari dell'anno 1866*, Firenze, 1902 (CHIALA);

U. GOVONE, *Il Generale Giuseppe Govone*, Torino, 1911 (GOVONE);

*Le lettere di Vittorio Emanuele II*, raccolte da F. COGNASSO, Torino, 1966 (*Lettere Vittorio Emanuele II*);

A. TAMBORRA, *Imbro I. Tkalac e l'Italia*, Roma, 1966 (TAMBORRA, *Imbro I. Tkalac*);

*Carteggi di Bettino Ricasoli* a cura di SERGIO CAMERANI e GAETANO ARFÈ, vol. XXII, Roma, 1967, vol. XXIII, Roma, 1968 e vol. XXIV, Roma, 1970 (*Carteggi Ricasoli*);

*Les origines diplomatiques de la guerre de 1870-71* vol. XII, Parigi, 1921 (*Origines diplomatiques*).

---

Alla preparazione di questo volume hanno collaborato la dott. Emma Ghisalberti per le ricerche e la messa a punto per la stampa e la signora Fiorella Giordano per la correzione delle bozze e la compilazione degli indici. Ad esse la Commissione esprime il più vivo ringraziamento per la competenza e la solerzia con cui hanno svolto il loro lavoro.

# INDICE - SOMMARIO

| Numero docum. | Provenienza e data | Mittente e destinatario | OGGETTO | Pagina |
|---|---|---|---|---|
| **273** | Vichy 2 agosto 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA T. 711 | Opportunità che il plenipotenziario italiano per le trattative di pace passi per Parigi. Desiderio di Drouyn de Lhuys che nel preambolo del trattato sia contenuta la menzione della cessione del Veneto fatta alla Francia. | 174 |
| **274** | Firenze 2 agosto 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 275 | Intenzione di nominare plenipotenziario per la pace Minghetti o Menabrea. | 174 |
| **275** | Belgrado 2 agosto 1866 | TÜRR a VISCONTI VENOSTA T. | Impossibilità di mantenere organizzato un corpo di 3.000 uomini per 4 settimane a causa delle grandi spese e del timore di compromettere il Governo serbo. | 175 |
| **276** | Parigi 2 agosto 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA R.s.n. | Colloquio con Drouyn de Lhuys a proposito delle questioni del Trentino e della formula da usare nel trattato per constatare l'acquisizione del Veneto da parte dell'Italia. | 175 |
| **277** | Parigi 2 agosto 1866 | VIMERCATI a VISCONTI VENOSTA L. p. | Speranza che Nigra e il principe Napoleone ottengano qualche rettifica di confine in Trentino. Irritazione diffusa in Francia contro l'Italia. | 178 |
| **278** | Firenze 3 agosto 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 277 | Dichiarazione dell'arciduca Alberto che lo armistizio con l'Italia non è stato trattato né concluso. | 179 |
| **279** | Firenze 3 agosto 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 278 | Opinione contraria alla menzione nel preambolo del trattato di pace della cessione del Veneto fatta alla Francia. | 179 |
| **280** | Firenze 3 agosto 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 279 | Timore che l'Austria rimetta in questione tutto ciò su cui l'Italia si era accordata con la Francia. | 180 |
| **281** | Firenze 4 agosto 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 280 | Intenzione dell'Italia di non ammettere assolutamente per il trattato di pace la forma usata a Zurigo. | 180 |
| **282** | Vichy 4 agosto 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA T. 719 | Istruzioni inviate da Drouyn de Lhuys a Malaret di recarsi al quartier generale per esercitare una mediazione per la conclusione dell'armistizio fra Italia ed Austria. | 180 |
| **283** | Firenze 4 agosto 1866 | KOSSUTH a CSAKY T. 16 | Disapprovazione della condotta tenuta dal comitato nazionale ungherese. | 181 |
| **284** | Vichy 4 agosto 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA T. 723 | Mediazione francese fra Italia ed Austria. Disposizione di Napoleone III ad appoggiare una rettifica di frontiera dalla parte del lago di Garda. | 182 |
| **285** | Berlino 4 agosto 1866 | SIMONY a KOSSUTH T. | Partenza per l'Ungheria di Klapka alla testa di 1.500 uomini. | 182 |
| **286** | Vichy 4 agosto 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA R.s.n. | Accordo con la Francia sulle condizioni dell'armistizio. | 182 |

| Numero docum. | Provenienza e data | Mittente e destinatario | OGGETTO | Pagina |
|---|---|---|---|---|
| **441** | Vienna 29 agosto 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 831 | Un articolo addizionale del trattato austro-francese conserva all'Austria la proprietà dei palazzi Venezia di Roma e di Costantinopoli. | 311 |
| **442** | Berlino 29 agosto 1866 | DE BARRAL a VISCONTI VENOSTA T. 832 | Inesistenza nel trattato di pace austro-prussiano di un articolo speciale per gli ungheresi. | 311 |
| **443** | Firenze 29 agosto 1866 | VISCONTI VENOSTA a DELLA CROCE D.s.n. | Opportunità che la Turchia accetti la successione ereditaria nei Principati Uniti. | 312 |
| **444** | Pietroburgo 29 agosto 1866 | DE LAUNAY a VISCONTI VENOSTA R. confidenziale 128 | Pieno successo della missione a Pietroburgo di Manteuffel incaricato di ristabilire le migliori relazioni fra Prussia e Russia. | 313 |
| **445** | Vienna 30 agosto 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 833 | Ottima accoglienza ricevuta da Francesco Giuseppe. Prime trattative con Wimpffen. | 315 |
| **446** | Parigi 31 agosto 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA T. 835 | Approvazione francese alla partecipazione di commissarii italiani alla liquidazione del debito veneto. | 316 |
| **447** | Firenze 31 agosto 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA D. 7 | Istruzioni di adoperarsi perché l'Austria consegni direttamente le fortezze venete alle autorità italiane e ammetta la partecipazione di commissari italiani alla liquidazione del debito pubblico. | 316 |
| **448** | Firenze 1 settembre 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA T. 366 | Questioni dei beni dei principi delle famiglie già regnanti in Toscana e a Modena e del debito pubblico veneto. | 317 |
| **449** | Parigi 1 settembre 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA R. 71 | Pubblicazione nel giornale ufficiale francese della lettera di Napoleone III a Vittorio Emanuele II dell'11 agosto. | 317 |
| **450** | Vienna 1 settembre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA R. confidenziale 2 | Resoconto delle trattative in corso con l'Austria. | 318 |
| **451** | Firenze 2 settembre 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 368 | Sfavorevole impressione prodotta in Italia dalla missione nel Veneto del generale Leboeuf e dalla forma adottata per annunciare il trattato franco-austriaco. | 322 |
| **452** | Firenze 2 settembre 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA T. 369 | Istruzioni di richiedere la partecipazione di commissari italiani alle trattative per la liquidazione del debito pubblico e dell'indennità per il materiale non trasportabile. | 322 |
| **453** | Parigi 2 settembre 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA T. 839 | Causa delle dimissioni di Drouyn de Lhuys. | 322 |
| **454** | ... 2 settembre 1866 | CIALDINI a CUGIA T. | Opportunità di allontanare al più presto i volontari garibaldini dalla frontiera con l'Austria. | 323 |

| Numero docum. | Provenienza e data | Mittente e destinatario | OGGETTO | Pagina |
|---|---|---|---|---|
| **539** | Berlino 20 settembre 1866 | DE BARRAL a VISCONTI VENOSTA R. 80 | Buona impressione prodotta in Germania dalla circolare di La Valette. Rinuncia da parte dell'Elettore di Hesse alla sovranità in favore del Re di Prussia. Negoziati fra Prussia e Sassonia. | 387 |
| **540** | Firenze 20 settembre 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA L.p. | Impossibilità di ottenere che il plebiscito nel veneto sia ordinato e regolato dal Governo italiano. | 389 |
| **541** | Venezia 20 settembre 1866 | VIMERCATI a VISCONTI VENOSTA L.p. | Opportunità di evitare dimostrazioni a Venezia fino alla partenza degli austriaci. | 390 |
| **542** | Firenze 21 settembre 1866 | CERRUTI a STRAMBIO T. 437 | Istruzioni ai consoli a Marsiglia e Barcellona di esercitare una stretta sorveglianza sull'attività dei borbonici. | 390 |
| **543** | Vienna 21 settembre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 906 | Parere favorevole al pagamento di 90 milioni di franchi per il prestito del 1854 e l'indennità per il materiale da guerra non trasportabile. | 391 |
| **544** | Firenze 21 settembre 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 439 | Disposizione dell'Italia a pagare, oltre il Monte Lombardo Veneto, 90 milioni di franchi, purché la pace sia firmata in tre giorni. | 391 |
| **545** | Vienna 21 settembre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 908 | Richiesta di Wimpffen all'Italia di accettare il Monte Lombardo Veneto senza liquidazione e di proporre una somma per il prestito del 1854. | 391 |
| **546** | Berlino 21 settembre 1866 | DE BARRAL a VISCONTI VENOSTA T. 909 | Atteggiamento favorevole all'Italia del Re di Prussia. | 392 |
| **547** | Firenze 22 settembre 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA T. 443 | Istruzioni di proporre la somma di 80 milioni di franchi per il prestito del 1854. Indispensabilità della liquidazione del Monte Veneto che potrà però aver luogo dopo la pace. | 392 |
| **548** | Firenze 22 settembre 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA T. 445 | Decisione di accettare il Monte Veneto con l'attivo e il passivo risultanti dagli appositi registri. | 393 |
| **549** | Firenze 22 settembre 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA T. 448 | Rifiuto di rimettere temporaneamente in vigore il trattato di commercio con l'Austria del 1851. Istruzioni di insistere per la restituzione degli archivi di Venezia. | 393 |
| **550** | Vienna 22 settembre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 914 | Presentazione a Wimpffen delle offerte italiane per il debito. Improbabilità di concludere in breve tempo il trattato. Difficoltà opposte dal partito militare austriaco ad una rettifica delle frontiere. | 393 |
| **551** | Atene 22 settembre 1866 | DELLA MINERVA a VISCONTI VENOSTA R. 34 | Colloquio con Re di Grecia sulla questione di Candia. | 394 |

| Numero docum. | Provenienza e data | Mittente e destinatario | OGGETTO | Pagina |
|---|---|---|---|---|
| **578** | Civitavecchia 28 settembre 1866 | SPERANDIO a CERRUTI N. 46 | Arrivo a Civitavecchia di una nave spagnola a disposizione dell'ex Re di Napoli. | 411 |
| **579** | Vienna 29 settembre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 951 | Annuncio ufficiale che l'Imperatore d'Austria restituisce la corona di ferro e rinuncia al titolo di Re del Lombardo Veneto. | 411 |
| **580** | Parigi 29 settembre 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA T. 952 | Consenso dell'Austria ad iniziare l'evacuazione del Veneto subito dopo la ratifica del trattato. | 412 |
| **581** | Firenze 29 settembre 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA T. 475 | Istruzioni di insistere perché le fortezze del Veneto siano rimesse prima dello scambio delle ratifiche. | 412 |
| **582** | Pollenzo 29 settembre 1866 | VITTORIO EMANUELE II a VISCONTI VENOSTA T. 950 | Richiesta di informazioni circa la firma del trattato di pace con l'Austria e la questione della rettifica delle frontiere. | 412 |
| **583** | Firenze 30 settembre 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 476 | Rifiuto dell'Austria di inserire nel trattato una clausola relativa alla rettifica delle frontiere. Opposizione di Leboeuf all'ingresso di truppe italiane nel Veneto prima dell'evacuazione austriaca. | 413 |
| **584** | Firenze 30 settembre 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA T. 481 | Verifica della situazione del Monte Veneto. | 413 |
| **585** | Vienna 30 settembre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 955 | Modalità per i pagamenti da fare all'Austria. L'evacuazione del Veneto da parte delle truppe austriache avrà inizio subito dopo la firma del trattato di pace. | 414 |
| **586** | Parigi 30 settembre 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA T. 956 | Opportunità di evitare l'ingresso di truppe italiane nel Veneto finché esso non sarà abbandonato dagli austriaci. | 414 |
| **587** | Berlino 30 settembre 1866 | DE BARRAL a VISCONTI VENOSTA R. 84 | Rapporti fra Austria e Prussia. Annessione alla Prussia dell'Hannover, del Nassau e della Hesse elettorale. | 414 |
| **588** | Firenze 1 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 482 | Inizio dell'evacuazione del Veneto da parte degli austriaci subito dopo la firma del trattato di pace. Desiderio di Ricasoli di pubblicare dopo tale firma un decreto per invitare le municipalità a fare il plebiscito. | 416 |
| **589** | Venezia 1 ottobre 1866 | VIMERCATI a VISCONTI VENOSTA T. | Parere favorevole ad un proclama del presidente del Consiglio che inviti i veneziani a partecipare in massa al plebiscito. | 417 |
| **590** | Vienna 1 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 960 | Prossima firma del trattato di pace. Articolo relativo alle ferrovie. | 417 |
| **591** | Parigi 1 ottobre 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA T. 962 | Opportunità di non pubblicare alcun decreto circa il plebiscito prima del termine della missione Leboeuf. | 418 |

| Numero docum. | Provenienza e data | Mittente e destinatario | OGGETTO | Pagina |
|---|---|---|---|---|
| 592 | Firenze 1 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA T. 483 | Desiderio del ministro delle Finanze che nell'articolo relativo al pagamento del prestito del 1854 non venga fatta espressa menzione della casa Rothschild. | 418 |
| 593 | Firenze 2 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 486 | Desiderio del Governo italiano di non sollevare difficoltà con la Francia. Timori di Revel che si giunga ad un'acclamazione se il plebiscito non è presto indetto. | 419 |
| 594 | Firenze 2 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA T. 488 | Approvazione dell'articolo del trattato di pace sulle ferrovie. Richiesta di chiarimenti circa quello relativo ai beni degli arciduchi. | 419 |
| 595 | Firenze 2 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a OLDOINI D. confidenziale 8 | Desiderio del Governo italiano di istituire a Stoccarda una rappresentanza diplomatica distinta da quella di Monaco. | 420 |
| 596 | Vienna 2 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA | Considerazioni circa la necessità di una rettifica delle frontiere fra Italia ed Austria. | 421 |
| 597 | Venezia 2 ottobre 1866 | VIMERCATI a VISCONTI VENOSTA L.p. | Opportunità che il Governo italiano prenda subito l'iniziativa di indire il plebiscito. | 426 |
| 598 | Venezia 3 ottobre 1866 | VIMERCATI a VISCONTI VENOSTA T. | Improbabilità di giungere agli accordi militari prima di dieci giorni. Richiesta di informazioni a proposito dell'ingresso delle autorità civili nel Veneto. | 429 |
| 599 | Vienna 3 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 967 | Chiarimenti a proposito dell'articolo del trattato di pace relativo ai beni degli arciduchi. | 429 |
| 600 | Vienna 3 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 970 | Firma del trattato di pace con l'Austria. | 430 |
| 601 | Firenze 3 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA T. 491 | Data della ratifica del trattato. Felicitazioni per il modo con cui Menabrea ha condotto la trattativa. | 430 |
| 602 | Vienna 3 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA R. 19 | Considerazioni circa l'articolo del trattato di pace riguardante l'amnistia. | 430 |
| 603 | Vienna 3 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA R. confidenziale 21 | Notizie sul trattato di pace con l'Austria. | 431 |
| 604 | Vienna 4 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 972 | Richiesta dei pieni poteri per lo scambio delle ratiifche e di precisazioni sulla data della ratifica da parte di Vittorio Emanuele II. | 436 |
| 605 | Firenze 4 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA T. 494 | Data della ratifica del trattato da parte del re e invio dei pieni poteri per lo scambio delle ratifiche. | 437 |

| Numero docum. | Provenienza e data | Mittente e destinatario | OGGETTO | Pagina |
|---|---|---|---|---|
| **635** | Costantinopoli 10 ottobre 1866 | DELLA CROCE a VISCONTI VENOSTA R. 43 | Protesta presso la Sublime Porta perché il console italiano a Beirut non viene trattato come gli altri rappresentanti delle Potenze garanti. | 455 |
| **636** | Vienna 11 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 994 | Rinvio dello scambio delle ratifiche del trattato di pace. | 456 |
| **637** | [Firenze] 11 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a VIMERCATI T.u. | Timore che la pubblicazione di un decreto reale sul plebiscito possa sollevare difficoltà. | 456 |
| **638** | Vienna 11 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 996 | Riluttanza di Menabrea ad abbandonare la carriera militare per accettare il posto di rappresentante diplomatico a Vienna. | 457 |
| **639** | Vienna 11 ottobre 1866 | BIGNAMI a VISCONTI VENOSTA T. | Convinzione che Menabrea accetterebbe il posto di Vienna ove fosse prima nominato generale d'armata. Timore di Artom che la differenza di religione possa costituire un ostacolo in caso di sua permanenza a Vienna. | 457 |
| **640** | Vienna 11 ottobre 1866 | ARTOM a VISCONTI VENOSTA T. | Opportunità che sia nominato al più presto un ministro a Vienna. Desiderio austriaco che tale incarico venga affidato a Menabrea. | 458 |
| **641** | Madrid 11 ottobre 1866 | CARACCIOLO DI BELLA a VISCONTI VENOSTA | Politica della Spagna circa la questione romana. | 458 |
| **642** | Firenze 11 ottobre 1866 | R. confidenziale 8 DE GUBERNATIS a VISCONTI VENOSTA R.s.n. | Considerazioni circa la politica più opportuna per l'Italia in Tunisia. | 460 |
| **643** | Venezia 12 ottobre 1866 | VIMERCATI a VISCONTI VENOSTA T. | Opinione che un decreto reale per il plebiscito non solleverà difficoltà a Parigi. | 465 |
| **644** | Vienna 12 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 997 | Disposizioni del Governo austriaco a ritardare la consegna all'Italia dei militari veneti. | 465 |
| **645** | Vienna 12 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 998 | Scambio delle ratifiche del trattato di pace italo-austriaco. | 466 |
| **646** | Firenze 12 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA T. 707 | Istituzione della legazione italiana a Vienna. | 466 |
| **647** | Firenze 12 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA T. 708 | Istruzioni di adoperarsi affinché l'Austria ritardi di 15 giorni la consegna dei soldati veneti. | 466 |
| **648** | Firenze 12 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a QUIGINI PULIGA D. confidenziale 38 | Istruzioni di dare notizia ufficiale al Governo prussiano della firma e dello scambio delle ratifiche del trattato di pace fra Italia ed Austria. | 467 |

| Numero docum | Provenienza e data | Mittente e destinatario | OGGETTO | Pagina |
|---|---|---|---|---|
| **649** | Firenze 12 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a CARACCIOLO DI BELLA D. 1 | Istruzioni di assicurare il ministro degli Esteri spagnolo che l'Italia vigilerà affinché dalle sue coste non parta alcuna spedizione diretta contro la Spagna. | 468 |
| **650** | Venezia 12 ottobre 1866 | VIMERCATI a VISCONTI VENOSTA L.p. | Questione del decreto reale per il plebiscito. Situazione a Venezia. | 468 |
| **651** | Vienna 13 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 1002 | Scambio delle ratifiche del trattato di pace. Opinione che i negoziati abbiano avuto un esito favorevole. | 469 |
| **652** | Vienna 13 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 1001 | Accordo raggiunto col ministero della Guerra austriaco circa la modalità ed i tempi della consegna all'Italia dei soldati veneti. | 470 |
| **653** | Vienna 14 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 1003 | Amabilità dell'Imperatore d'Austria nei confronti di Menabrea e del personale della missione. Richiesta di informazioni circa l'evacuazione di Verona e le date previste per il plebiscito e per l'ingresso del Re a Venezia. | 470 |
| **654** | Venezia 14 ottobre 1866 | VIMERCATI a VISCONTI VENOSTA T. | Richiesta di istruzioni circa il tenore della risposta dei notabili veneti a Leboeuf. | 471 |
| **655** | Firenze 15 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 713 | Pubblicazione sulla *Gazzetta Ufficiale* di istruzioni alle municipalità venete circa il plebiscito. | 471 |
| **656** | Firenze 15 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a MENABREA T. 712 | Date della consegna delle fortezze e del plebiscito. Speranza che Menabrea ed Artom assistano all'ingresso del Re a Venezia, la cui data non è stata ancora fissata. | 472 |
| **657** | Venezia 15 ottobre 1866 | VIMERCATI a VISCONTI VENOSTA T. | Desiderio di Leboeuf e del console francese di dare grande solennità alla cerimonia di consegna all'Italia del Veneto. Tenore della risposta a Leboeuf dei notabili veneti. | 472 |
| **658** | Vienna 15 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA L.p. | Prossima partenza per Venezia di Menabrea. Gentile accoglienza ricevuta da parte dell'Imperatore Francesco Giuseppe e degli ambienti politici e militari austriaci. | 472 |
| **659** | Firenze 16 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 714 | Prossima partenza per Parigi di Mancardi per trattare la questione del debito pubblico pontificio. Difficile soluzione della questione degli arretrati. | 473 |
| **660** | Firenze 16 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 718 | Programma per l'ingresso del Re a Venezia. | 474 |
| **661** | Parigi 16 ottobre 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA T. 1006 | Speranza che Moustier non sollevi difficoltà a causa della pubblbicazione sulla *Gazzetta Ufficiale* delle istruzioni alle municipalità venete per il plebiscito. | 474 |
| **662** | Parigi 16 ottobre 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA T. 1008 | Desiderio di Napoleone III che la questione del debito pubblico pontificio sia risolta fra l'Italia e la Francia e non sia messo in dubbio il pagamento degli arretrati. | 474 |

| Numero docum. | Provenienza e data | Mittente e destinatario | OGGETTO | Pagina |
|---|---|---|---|---|
| 663 | Firenze 17 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 723 | Dichiarazioni di Leboeuf che la pubblicazione sulla *Gazzetta Ufficiale* di istruzioni circa il plebiscito è una violazione degli accordi presi e che egli non rimetterà il Veneto all'Italia senza un ordine ulteriore dell'Imperatore. | 475 |
| 664 | Venezia 17 ottobre 1866 | VIMERCATI a VISCONTI VENOSTA T. | Accordo per la cessione del Veneto. | 475 |
| 665 | Vienna 17 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA T. 1012 | Desiderio del Governo austriaco di restituire immediatamente all'Italia i marinai veneti che si trovano a Pola e a Trieste. | 475 |
| 666 | Venezia 17 ottobre 1866 | VIMERCATI a VISCONTI VENOSTA T. | Protesta del generale Leboeuf per la pubblicazione sulla *Gazzetta Ufficiale* d'istruzioni circa il plebiscito. | 476 |
| 667 | Parigi 17 ottobre 1866 | NIGRA a VISCONTI VENOSTA T. 1013 | Attesa di una risposta dell'Imperatore a Leboeuf sulla questione veneta. | 476 |
| 668 | Venezia 17 ottobre 1866 | DI REVEL a VISCONTI VENOSTA | Questioni relative alla cessione del Veneto. | 476 |
| 669 | Firenze 18 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 726 | Il generale Leboeuf ritira la sua protesta. | 478 |
| 670 | Venezia 18 ottobre 1866 | VIMERCATI a VISCONTI VENOSTA T. | Ordine dato al generale Leboeuf di non occuparsi del decreto reale riguardante il plebiscito. | 478 |
| 671 | Firenze 18 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 727 | Restituzione di Venezia all'Italia. | 479 |
| 672 | Firenze 18 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA D. confidenziale 188 | Istruzioni del ministro delle Finanze ai commissari del Governo incaricati della conclusione dell'accordo relativo al debito pontificio. | 479 |
| 673 | Vienna 18 ottobre 1866 | MENABREA a VISCONTI VENOSTA | Esposizione delle varie fasi dei negoziati inerenti al trattato di pace italo-austriaco. | 481 |
| 674 | Firenze 19 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA T. 730 | Ripartizione del debito pontificio. | 491 |
| 675 | Firenze 19 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a CARACCIOLO DI BELLA D. 2 | Questione relativa ai beni privati dei principi della Casa borbonica di Napoli. | 491 |
| 676 | Firenze 19 ottobre 1866 | VISCONTI VENOSTA a NIGRA L.p. | Debito pontificio e questione del prestito del re di Napoli. | 492 |
| 677 | Napoli 19 ottobre 1866 | GUALTIERI a VISCONTI VENOSTA L.r.p. | Beni privati di Francesco II e situazione politica a Roma. | 494 |

# DOCUMENTI

## 1.

### IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, AI RAPPRESENTANTI DIPLOMATICI E CONSOLARI ALL'ESTERO

T. 80. *Firenze, 20 giugno 1866, ore 13.*

Général La Marmora ministre auprès du Roi et chef de l'état major de l'armée a adressé au nom de Sa Majesté déclaration de guerre à l'Empire autrichien. Les hostilités commenceront dans trois jours. Le prince de Carignan est nommé régent du Royaume. Le Roi va partir pour l'armée (1).

## 2.

### IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 78. *Firenze, 20 giugno 1866, ore 15,15.*

Tâchez d'envoyer ici des informations aussi fréquentes que possible sur les événements militaires en Allemagne. Le général La Marmora à qui on les transmet d'ici, en attend avec impatience.

## 3.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI

T. 433. *Berlino, 20 giugno 1866, ore 14,45 (per. ore 18,40).*

Je sais de bonne source que le plan du général Benedek est de défendre les défilés de la Bohème que peu de troupes suffisent à garder et de concentrer toutes ses forces vis-à-vis de Glatz et de Neisse pour tomber sur les trois corps d'armée du prince royal dans la Silésie. La grande lutte s'engagera certainement sur ce territoire où déjà quelques coups de fusil ont été échangés sur la frontière.

---

(1) Lo stesso 20 giugno alle ore 9,45 Vittorio Emanuele II aveva informato Napoleone III della dichiarazione di guerra all'Austria. Cfr. *Le lettere di Vittorio Emanuele II*, vol. II, p. 907, *Origines diplomatiques de la guerre de 1870-71*, vol. X, p. 230.

Cette tactique explique pourquoi l'on a pas trouvé les autrichiens à Dresde. Le Roi de Prusse dont le départ est toujours ajourné vient d'adresser à son peuple un manifeste extrêmement énergique et contenant la déclaration de guerre à l'Autriche. Les hostilités déja commencées rendaient cette déclaration inutile, mais l'on a voulu répondre au manifeste de l'Empereur d'Autriche.

## 4.

## IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI

R. CONFIDENZIALE 110. *Pietroburgo, 20 giugno 1866 (per. il 29).*

Je sors du Ministère des Affaires Etrangères, où j'ai pris connaissance des dernières nouvelles sur l'occupation de Hanovre, Cassel et Dresde par les Prussiens, et de l'entrée des Autrichiens en Silésie, où des patrouilles ont déjà échangé les premiers coups de fusil. On avait aussi, par la voie de Berlin, la nouvelle de notre déclaration de guerre à l'Autriche et à la Confédération Germanique, ou plutôt, selon un autre avis, nominalement à la Bavière. Le Prince Gortchacow attendait de connaître le texte même de ce document.

Je lui ai dit que rien, dans notre conduite, ne pouvait exciter un sentiment de surprise. Nous avions toujours hautement déclaré que nous voulions assurer la sécurité de nos frontières, et que, si les négociations à l'amiable échouaient, nous saisirions la première occasion favorable pour arracher, par la force des armes, ce que la diplomatie n'avait point réussi à obtenir par la voie des négociations. La Conférence ayant échoué en suite des conditions demandées par l'Autriche, et la guerre ayant commencé entre les deux grandes Puissances germaniques, nous jetons à notre tour l'épée dans la balance. Le sort des armes est entre les mains de Dieu, mais, selon le calcul des probabilités humaines, un succès final viendra couronner nos efforts. Nous entreprenons du moins la lutte sous de bons auspices. La France et l'Angleterre se prononcent moralement en notre faveur. « Qu'il me soit permis, ai-je ajouté, vu le prix tout particulier que j'attache, non seulement au maintien, mais au développement des relations d'amitié entre l'Italie et la Russie, de faire une simple observation. Tandisque les Cabinets de Paris et de Londres se sont déjà acquis nos sympathies, la Russie se tient sur une réserve que les hommes d'Etat peuvent s'expliquer et que, moi-même, je cherche à expliquer à mon Gouvernement. Mais l'opinion publique s'étonne de cette réserve, à ses yeux excessive, surtout quand elle se rappelle son attitude en 1858 et en 1859. Le Grand Duc Constantin parcourait alors la Sardaigne, et ses discours étaient interprétés comme un encouragement à combattre un ennemi commun. Aujourd'hui je prête en vain l'oreille; la note qui résonne dans la conscience publique fait défaut du côté du Cabinet de St. Pétersbourg. Au reste, nous nous reposons sur nos propres forces; nous compterions seulement sur une neutralité bienveillante qui réponde à ce sentiment d'amitié dont nous sommes animés pour la Russie ».

Le Vice-Chancelier m'a répondu que, en 1859, l'Empereur Alexandre visait à la formation d'une Italie du Nord; que nous avions dépassé le but. Preuve en était que, en 1861, il y avait eu rupture des relations diplomatiques. Le Gouvernement ne saurait être responsable des propos du Grand Duc Constantin. Plus d'une fois, nous avions voté contre les vues du Cabinet de St. Pétersbourg, nous avions fait acte de condescendance vis-à-vis de la France. L'avenir appartient à Dieu; la Russie devait faire de la politique d'actualité. « Au reste, que voulez-vous de plus que la neutralité de notre part? Nous n'en sortirons pas, à moins que nos intérêts essentiels ne soient lésés. Sous ce rapport, je continue à fixer votre attention sur des menées dans les Provinces chrétiennes de l'Orient. Le parti de l'action y provoque de l'agitation. Les avantages éphémères qu'il pourrait en retirer, ne seraient guère de nature à compenser le mécontentement de la Russie ».

Je me suis empressé de décliner toute discussion sur les délimitations actuelles de notre Royaume, reconnu par le Czar. Si j'avais parlé des idées manifestées par le Grand Duc Constantin, j'aurai pu les corroborer par le langage tenu confidentiellement en 1858, par l'Empereur Alexandre, lui-même, à une Mission extraordinaire présidée par le Général d'Angrogna. Il se pouvait que nous ne nous fussions pas toujours rencontrés avec les vues de la Russie, pas plus qu'elle ne nous avait pas constamment soutenu ouvertement dans les questions de Syrie, etc.: si nous avions voté avec la France, c'était par reconnaissance des services éclatants qu'elle nous avait rendus, et en suite de l'uniformité de notre droit public, conforme au voeu des populations. Nous n'avons pas moins, en maintes circonstances, témoigné de notre bon vouloir, notamment en ne permettant pas la formation d'une légion polonaise, tandis-que l'Autriche est loin de montrer les mêmes scrupules. Quant à des prétendues menées en Orient, l'accusation est trop vague, si on ne signale pas des faits. Je dégageai la responsabilité du Gouvernement, surtout pour le côtes occidentales de l'Adriatique, où les populations de l'Herzégovine, du Monténégro et de l'Albanie pourraient être tentées, sans aucune excitation de notre côté, de profiter des conjonctures actuelles pour chercher à améliorer leur sort, qui laisse tant à désirer ensuite de l'entente entre Vienne et Constantinople. Au surplus, si de mon propre mouvement j'avais demandé une neutralité *bienveillante* de la part du Gouvernement Russe, c'était uniquement parceque je voudrais voir se resserrer de plus en plus nos *bons* rapports, et à cause de cette considération, qui n'échapperait pas à la sagacité de S. E., à savoir que des sympathies à priori ont plus de valeur que celles qui seraient énoncées après un succès. Je pourrais également ajouter que la politique d'actualité n'est pas la seule de mise, qu'un homme d'Etat de sa portée ne saurait se renfermer dans ce cadre restreint. Je faisais au contraire appel aux intérêts permanents et à venir de la Russie, terrain sur lequel nous devrions nous rencontrer.

A ces dernières observations le Prince Gortchacow n'a opposé que quelques phrases peu concluantes.

V. E. le voit, j'ai poussé mon interlocuteur dans ses derniers retranchements, sans réussir à le faire sortir d'un parti pris de neutralité pure et simple à notre égard. Cependant je m'étais abstenu d'invoquer le principe des nationalités. Je

ne me basais que sur des motifs d'équilibre, de sécurité de nos frontières. Mais, telle est ici la crainte de proclamer une préférence pour une cause nationale, comme la nôtre relativement à la Vénétie, préférence qui pourrait un jour être retorquée en faveur de la Pologne ou des Provinces Baltiques, qu'on se tient sur une extrême réserve. En outre, il est indubitable que depuis l'attentat du 16 Avril, un courant un peu réactionnaire dirige les actes de ce Gouvernement, et doit le rapprocher dans une certaine mesure de l'Autriche.

Tel est, à mon avis, le fin mot de l'attitude de la Cour de Russie, très défiante d'ailleurs à l'endroit de la France et de la Prusse notre nouvelle alliée. Mais il n'y a pas lieu de s'en préoccuper outre mesure. Je me réfère à mes rapports précédents.

Bien entendu, je m'abstiendrai, ne fût-ce que par dignité, de renouer un entretien semblable à celui dont je viens de rendre compte. Je compte désormais sur la valeur de nos armées, pour éclaircir ici la situation.

D'après quelques mots qui m'ont été dits par le Vice-Chancelier, je dois admettre que le programme de l'Empereur Napoléon, dans sa lettre à M. Drouyn de Lhuys, a excité dans son esprit de fortes défiances.

L'affaire des Principautés Danubiennes en est encore au même point. L'Angleterre reconnaît à la Turquie le droit d'intervention, mais lui conseille de ne pas en user; la France le lui conteste formellement. La Russie ne s'opposera pas éventuellement à l'exercice de ce droit, mais n'y donnera aucun encouragement. Du côté de la Sublime Porte, il y a ordres et contre-ordres. Le Cabinet de St. Pétersbourg ne semble pas croire à une intervention armée.

## 5.

## IL PRESIDENTE DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, KOMAROMY, AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI

L. P. *Firenze, 20 giugno 1866.*

J'ai l'honneur d'accréditer auprès de V. E. par la présente le Comte Théodore Csáky en qualité de Représentant à l'Etranger du Comité National hongrois siégeant à Bude-Pesth.

Le comte Csáky est chargé de traiter et de signer pour le Comité les arrangements concernant l'action en Hongrie et de veiller à ce que les engagements à l'étranger qui en résulteront pour le Comité soient exécutés.

Le Comte Csáky est autorisé de même à retirer les fonds que le Gouvernement Italien mettra à la disposition du Comité et d'en donner quittance.

Tout en recommandant le représentant du Comité à la haute bienveillance de V. E. je la prie de vouloir bien s'adresser à lui en toute affaire qui regarde le Comité. Il sera en état de donner chaque fois que V. E. le désirera tous les renseignements et éclaircissements nécessaires sur les affaires hongroises en général et la marche de nos projets en particulier.

## 6.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI

T. 436. *Berlino, 21 giugno 1866, ore 14,25 (per. ore 18).*

Au lieu de s'embarquer pour l'Angleterre Roi de Hanovre a pu se rendre avec la plus grande partie de ses troupes à Fulda pour rejoindre le 8ème corps d'armée fédéral concentré entre Hanau et Aschaffenbourg sous les ordres du prince Alexandre de Hesse. C'est dans ces environs que probablement aura lieu le premier engagement avec les corps prussiens venant de Minden Wetzlar et du Holstein commandés par le général Falkenstein. Roi de Hanovre a fait passer par conseil de guerre et fusiller son premier aide de camp accusé d'intelligences secrètes avec la Prusse. Il y a eu hier sur la frontière de Silésie des mouvements en avant des troupes prussiennes et autrichiennes indiquant lutte prochaine. Après avoir jugé inutile déclaration officielle de guerre à l'Autriche, la Prusse lui en a cependant expédié une avant hier soir qui a été remise aux avant postes autrichiens. Lanzap ex ministre de Russie devient de plus en plus hostile à la Prusse.

J'ai reçu votre dépêche télégraphique d'hier (1).

## 7.

### NOTES SUR LES OPERATIONS D'UN CORPS EXPEDITIONNAIRE EN HONGRIE (2)

*Firenze, 21 giugno 1866.*

L'expédition d'un Corps d'armée en Hongrie, partant d'un point quelconque du littoral de l'Adriatique, étant décidée: il s'agit de déterminer sa ligne d'opérations la plus convenable et par conséquent aussi le point de débarquement.

Il n'y a que deux lignes qu'on peut prendre en considération.

1° de Trieste par Laybach, Cilli, Marburg sur la Drave.

2° de Fiume ou de Zeng par Carlstadt Agram, et de là sur la Drave.

Un débarquement au sud de Zeng sur un point quelconque de la Dalmatie ne mérite pas même la discussion, puisque cela augmenterait considérablement la distance à parcourir, sans aucun avantage; et laisserait même le temps à l'ennemi de se concentrer vers Carlstadt et y opposer des forces beaucoup supérieures au Corps expéditionnaire.

En effet, débarquant en Dalmatie, on aura devant soi quelques milliers de troupes chargées de la défense des côtes dalmates, qui se replieront naturel-

(1) Cfr. n. 2.
(2) Il documento reca a matita: « signé Karatsay ».

lement sur Carlstadt. Puis le Corps de troupes qui se trouve dans la péninsule de l'Istrie, n'ayant plus à craindre là le débarquement, s'achemineront également vers Carlstadt. Enfin toutes les forces disponibles qui se trouvent autour et en arrière de Laybach peuvent filer rapidement sur le chemin de fer à Carlstadt. De cette manière, c'est presque certain qu'on y trouverait l'ennemi en forces capable d'arrêter la marche du Corps expéditionnaire. Examinons donc les deux autres lignes d'opérations, et d'abord la ligne de Fiume sur la Drave.

Le Corps expéditionnaire partant de Fiume, aurait en arrière sur sa droite les troupes ennemies de la Croatie militaire renforcées par celles de la Dalmatie. Sur sa gauche aussi en arrière, les troupes ennemies de l'Istrie; en face le Corp de réserve de l'ennemi, qui est placé autour de Laybach.

En jetant un coup d'oeil sur la carte est-il possible d'admettre qu'un Corps d'une vingtaine de mille hommes puisse exécuter en pareilles circonstances, une marche de flanc de 36 lieues (de Fiume à Carlstadt)? Assurément non. Il faudrait donc de toute nécéssité qu'il marche d'abord sur l'ennemi vers Laybach. Or, arrivé à Adelsberg il se trouvera sur la ligne même de Trieste à Laybach, ayant ainsi sacrifié les avantages qu'un débarquement à Trieste offre non seulement pour le succès de ses propres opérations, mais aussi au point de vue de l'ensemble des opérations de la guerre actuelle.

Débarqués à Trieste 20 à 25 mille hommes, par cela même on a intercepté la communication de l'ennemi par le chemin de fer. En quelques marches on arrive à Laybach en refoulant et dispersant les réserves de l'ennemi. De Laybach, selon que l'état de choses, à l'armée principale dans le Vénitien, exige, on peut se porter sur Villach, pour couper ou au moins aggraver la retraite de l'ennemi à travers les routes de Malborghetto et de Tarvis, et contribuer ainsi puissamment à sa défaite complète.

Ce but atteint, on n'aurait pas à regretter ce retard de quelques jours pour arriver sur la frontière de la Hongrie.

Quant à l'exécution de cette opération c'est la plus facile relativement aux autres, car on n'aurait à combattre que les forces ennemies qui sont en face autour de Laybach. Celles de l'Istrie et de la Croatie sont trop éloignées pour arriver à temps, et de renforcer le Corps de Laybach. Après la défaite de celui-ci, il ne leur reste que de se replier sur Carlstadt, ce qui ne gênerait nullement les opérations ultérieures vers la Drave.

Ainsi le point de débarquement le plus convenable c'est Trieste ou environs. Outre les considérations susmentionnées on a l'avantage de se trouver au milieu d'une population amie où l'on peut renforcer considérablement le corps de volontaires. On pourrait même, si l'on veut, insurger toute l'Istrie qui bloquerait ainsi Pola du côté de la terre ferme.

Cette expédition me paraît si importante, et sa réussite si décisive sur l'ensemble des opérations de cette guerre, que je désirerais y voir employer un corps plus fortement constitué. Si les moyens de transport ne permettaient pas l'embarquement de plus de vingt mille hommes à la fois, on devrait faire suivre immédiatament le premier débarquement par un autre, d'au moins dix mille hommes de bonnes troupes.

Ces dix mille hommes, disons une Division, après avoir coopéré aux opé-rations autour de Laybach, peuvent se rélier à l'armée principale, car au delà de Laybach, le corps de volontaires serait plus que suffisant pour pousser sa marche offensive jusqu'en Hongrie.

8.

IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO
E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI,
AL CAPO DI STATO MAGGIORE DELL'ESERCITO, LA MARMORA,
A PIADENA

T. 84. *Firenze, 22 giugno 1866, ore 13,05.*

Si manderanno giornalmente a V. E. telegrammi e dispacci riferenti le notizie giunte dalle R. legazioni. Spero che l'E. V. potrà disporre fin d'ora perché frequenti bollettini sulle cose dell'esercito soddisfacciano alla viva aspettazione del paese e perché io abbia da Sua Maestà e da lei tutte le altre informazioni riservate che sono necessarie al Governo. Scrivo a V. E. per posta.

9.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO
E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI

T. 439. *Parigi, 22 giugno 1866, ore 12,45 (per. ore 15).*

Conférence pour les Principautés du Danube est convoquée pour lundi sur la demande du plénipotentiaire russe. On n'est pas ici sans inquiétude sur l'attitude de la Russie, cependant on ne pense pas qu'elle sorte de sa neutralité si l'on ne touche pas à Pologne et à Orient.

10.

IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO
E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI,
AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 325 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, pp. 29-30).

T. 86. *Firenze, 22 giugno 1866, ore 18,35.*

Des bruits déplorables sont répandus de Vienne sur nos intentions: on insinue dans les journaux que nous désirons la défaite de la Prusse pour obtenir cession de la Vénétie et on met en doute que la guerre soit menée

vigoureusement par nous. Il convient d'y opposer dès à présent un démenti solennel, que les faits d'ailleurs confirmeront. Vous pouvez dire au comte Bismark que s'il désire s'entendre avec nous sur un moyen de dissiper toute incertitude sur notre situation respective, nous y sommes disposés.

### 11.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI

T. 443. *Berlino, 22 giugno 1866, ore 15,10 (per. ore 4 del 23).*

Les mouvements d'extension sur sa gauche signalés avant hier dans l'armée impériale semblent indiquer que le maréchal Benedek veut masser son armée plus au centre de la ligne prussienne, de manière à séparer par une attaque les corps d'armée du prince royal et du prince Frédéric Charles. Du reste aucun commencement d'hostilité. Les prussiens envahiront demain la Bohème. Les troupes hanovriennes que l'on croyait déjà arrivées avec le Roi à Fulda ne sont encore qu'à Heiligenstadt se dirigeant sur Eisenach. Prussiens marchent par Göttingen, Eisenach et sur la Werra pour leur couper passage. Huit mille bavarois sont arrivés hier à Stoff pour agir en Saxe. D'autres corps bavarois de Bamberg et Wurtzbourg marchent sur Francfort pour renforcer appui coalisés. Troupes de Mecklembourg alliées des prussiens iront les remplacer dans le Holstein. Jour du départ du Roi encore incertain.

### 12.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI

T. 447. *Berlino, 23 giugno 1866, ore 15,38 (per. ore 23,55).*

Bismark ne m'a rien dit des bruits répandus à Vienne (1) et sur la fausseté des quels notre traité d'alliance doit le rassurer. V. E. veut-elle malgré ce silence que je lui fasse proposition relative à une entente plus détaillée sur notre situation respective? J'attendrai réponse. Les prussiens sont entrés hier en Bohème par deux points différents, à droite et à gauche de Zittau sans rencontrer résistance. Il y a eu aussi hier un engagement à Neisse mais sans importance. On assure maintenant que le Roi ne partira que lorsque la petite campagne contre le $8^{ème}$ corps fédéral dans le sud sera terminée. C'est toujours d'ici que partent les ordres pour toutes les opérations et les mouvements militaires, ce qui est fortement critiqué par les gens de l'art.

---

(1) Cfr. n. 10.

## 13.

### IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI

T. 448. *Pietroburgo, 23 giugno 1866, ore 17,30 (per. ore 0,10 del 24).*

On ne comprend pas ici pourquoi avis de notre déclaration de guerre arrive de Vienne et Berlin et non de Florence. Au ministère des affaires étrangères vient démentie alliance Autriche et Russie: celle-ci gardera neutralité à moins que ses intérêts nationaux soient menacés.

## 14.

### L'INCARICATO D'AFFARI A FRANCOFORTE, RATI OPIZZONI, AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI, LA MARMORA

R. CONFIDENZIALE 29. *Francoforte, 23 giugno 1866 (per. il 27).*

Je n'ai plus écrit depuis le 17 courant (dépêche confidentielle n. 28) (1) car dans l'état actuel des choses ce n'est plus le cas de faire de la politique rétrospective, et que le moment n'est pas encore arrivé pour faire de la politique spéculative. Quant aux faits matériels, toutes les nouvelles qui arrivent ici, avec un cachet plus ou moins semi-officiel, elles ont été soumises d'avance à une douane postale et télégraphique aux ordres de l'Autriche; celles qui échappent à cette visite renferment de la contrebande gazettière, p.e. la bataille de Friedsberg, où il n'y a pas même eu des soldats de passage, et le télégramme d'Eisenach qui annonçait mon départ de Francfort, après y avoir déclaré la guerre à l'Autriche et à la Bavière.

Par conséquent dans ces moments-ci je me suis renfermé, plus que jamais, dans une nonchalance très apparente, soit à l'égard de la note que cette présidence a envoyée au Corps diplomatique étranger et dont je parlais dans ma dépêche télégraphique chiffrée en date du 16 (2), et dans ma dépêche confidentielle n. 28 en date du 17 courant, soit à l'égard de la résolution que prendrait cette Diète dans le cas d'une attaque italienne sur le territoire Austro-Fédéral.

Pour ce qui regarde la note de cette Présidence, je me félicite d'avoir dévancé les instructions que V. E. a bien voulu me transmettre par sa dépêche

(1) Non pubblicato.
(2) Recte 17, cfr. Serie I, vol. VI, n. 760.

chiffrée (1): j'ai gardé la note comme non reçue, je n'en ai ni pris acte, ni même accusé réception. Ce Corps diplomatique étranger a tenu la conduite que je prévoyais. Il a pris acte de la note, il en a référé à ses Gouvernements, et sans descendre dans la question du droit, il s'en est en attendant tenu à la question du fait. Pour ce corps le fait est là, la Diète continue à siéger et à prononcer des arrêtés fédéraux. Maintenant je me demande, la présence d'une Légation italienne ne légitime-t-elle pas indirectement la prétention de cette Diète d'exister encore? Si le chiffre était libre, j'en aurais télégraphié à V. E.; au demeurant il y a encore un biais, cette Légation est ici auprès de la Ville Libre de Francfort.

Quant à la résolution que prendra cette Diète en vue d'une attaque italienne sur le territoire Austro-Fédéral, ainsi que je l'ai annoncé à plusieurs reprises en Mai et dans ce mois-ci, on attend seulement la nouvelle officielle de cette attaque pour m'envoyer dès lors mes passeports. Dans ce cas d'une attaque, bien que en Janvier 1865 j'aie été accrédité auprès de la Diète et auprès de cette Ville Libre, cette seconde qualité ne pourra plus motiver la prolongation de mon séjour ici. Cette Ville Libre, bien que comprise dans la 17ème Curie, n'a cependant pas voté pour la Prusse avec les villes de la Anse, mais elle a voté pour l'Autriche. Ainsi la voix de Francfort qui n'a pas pu être portée comme vote fédéral au sein de la Diète, elle n'a rien perdu de sa portée politique comme vote individuel indépendant de l'état francfortais. Aussi M. de Wentzel, Ministre de Prusse auprès de cette Ville Libre, a reçu de son Gouvernement l'ordre de quitter Francfort. Je m'attends donc à recevoir les passeports et de la Diète et de la Ville, à moins que ensuite de ce que je mandais dans ma dépêche n. 28, V. E. ne prévienne ce fait en m'envoyant l'ordre de quitter ce poste, où depuis le 16 courant je décline tout rapport officiel avec la soi-disante Diète germanique.

Dans la prévision de mon départ, j'ai sondé à qui je pourrais laisser les archives de cette Légation et la protection des sujets italiens. Le Ministre de Belgique, par l'entremise duquel j'envoie la présente dépêche, m'a dit qu'il écrirait aujourd'hui même à Bruxelles pour demander à son Gouvernement l'autorisation de déférer à ma demande, dans le cas où cette demande lui fût présentée par moi. Si V. E. croit mieux que je m'adresse à la Légation de France, alors je crois que le mieux serait si M. Nigra en parlait à Paris, et que de là on en envoyât l'autorisation à M. de Reculot. Ce Ministre me paraît pencher assez du côté de l'Autriche. Si donc cette dépêche arrive à V. E. avant que je reçoive mes passeports d'ici, comme je ne manquerai pas de télégraphier en lettres à V. E. dès que les passeports me seraient envoyés, V. E. pourrait dans le télégramme de réponse m'indiquer à quelle des deux Légations, Elle préfère qu'on remette ces Archives de la Légation et la protection des sujets du Roi.

---

(1) Cfr. Serie I, vol. VI, n. 761.

Dans le cas de mon départ, je consignerai à M. Franchetti, qui dès lors se rendrait à Florence le chiffre et les timbres de cette Légation ainsi que les « Pyndari Histhmia » de la Bibliothèque Laurentienne.

L'occasion par laquelle je puis faire arriver cette dépêche à Bruxelles s'est présentée par hasard et une heure seulement avant le départ, ainsi je prie V. E. de vouloir bien m'excuser si elle est écrite si à la hâte (1).

## 15.

## KOSSUTH AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI

L. P. *Firenze, 23 giugno 1866.*

Si le Général Türr ne part pas demain de Livourne, il perdra 10 jours pour pouvoir s'embarquer — le voyage lui coutera d'autres 15 jours jusqu'à Belgrade, il n'y trouvera pas une organisation prête, il devra la faire; il s'en suive donc que une partie du plan combiné, l'opération du côté de la Serbie, qui devrait seconder l'expédition du Général Garibaldi ne pourra point avoir lieu à temps. Si nous manquons dans une partie du plan combiné, nous risquons de faire échouer tout.

Je supplie donc V. E. de donner ses ordres pour que l'affaire du Général Türr soit réglée aujourd'hui (2).

Tout ce qu'il y aurait à faire à cet égard, serait de le faire avoir 200.000 francs comptants et un crédit par l'entremise de la Banque sur Belgrade à l'ordre de M. Scovasso pour 300.000 francs.

Je supplie V. E. de ne point faire dépendre cette mésure du règlement du reste de l'affaire.

La perte du temps serait irréparable.

---

(1) Si pubblica qui un brano del r. confidenziale 31 di Rati del 26 giugno:

« Il est superflu que je signale à V. E. combien l'opinion publique ici en Allemagne soit favorable à l'Autriche. Mon devoir est avant tout celui d'être sincère, ainsi depuis le commencement du conflit Austro-Prussien je n'ai jamais caché dans mes dépêches que l'Autriche, qui avait déjà pour elle les sympathies des Dynasties et des cabinets allemands, s'était trouvée être devenue populaire dans les masses par le fait de la Prusse. Mais je note en même temps que les sympathies qui suivent la fortune de l'Autriche en Allemagne, ces sympathies ne franchissent pas pour elle la frontière allemande; les sympathies germaniques s'arrêtent à la frontière italienne. Ainsi que je le disais déjà dans ma dépêche confidentielle n. 10 en date du 24 octobre dernier « les partisans très nombreux que l'Autriche compte encore en Allemagne sont enfin arrivés à s'avouer que le cabinet de Vienne en est toujours à sa politique mesquine à cause de la Vénétie, et ils seraient presque contents de l'en voir débarrassée pour qu'elle eût ainsi les coudées franches envers les empiètements de sa rivale.

Et dans le fait l'opinion vague, indéfinie qui va chaque jour gagnant du terrain en Allemagne, est celle-ci: "l'Autriche victorieuse en Allemagne cédera la Vénétie". Cette opinion vague des masses a même passé à l'état d'idée fixe dans le langage des diplomates étrangers, notamment des diplomates anglais ».

(2) Lo stesso 23 giugno alle ore 15,41 Kossuth scrisse a Cerruti:

« S. E. le Président du Conseil m'a fait dire que j'aurai à régler cette affaire avec Vous. Quand est ce que Vous voulez me faire l'honneur de me recevoir à telle fin? ».

## 16.

### IL MINISTRO DI PRUSSIA A FIRENZE, USEDOM, AL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI

L. P. *Villa Capponi, 23 giugno 1866, ore 23.*

Voici le télégramme que je reçois de Berlin, de cet après-midi à 4 heures 30 minutes:

« Nous sommes entrés en Bohême; les hostilités ont commencé près de Friedland; quelques hussards de Radetzki ont été faits prisonniers. Est ce qu'il ne viendra donc pas avec nous des officiers hongrois? ».

Je vous prie, cher Commandeur, de faire passer ce billet *brevi manu* au Comte Csáky pour qu'il fasse partir au plus tôt les seize officiers hongrois dont nous avons parlé. Comte Bismarck a fait verser à Paris pour le compte du Général Klapka 60.000 francs.

Quoique les Régiments italiens en Bohême aient été retirés de la première ligne, pourtant le départ des officiers italiens serait très opportun (1).

## 17.

### IL SEGRETARIO DELLA LEGAZIONE A PARIGI, ARTOM, AL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI

L. P. CONFIDENZIALE. *Parigi, 23 giugno 1866.*

Giusta l'incarico datomi col suo telegramma in cifra ho pregato Tk. [alak] a nome di Kos. [suth] di sospendere la pubblicazione della nota *brochure*. Benché lo facessi col miglior garbo possibile, Tk. si adontò un po' di ricevere da Kos. un simile ordine perentorio. Riuscii a calmarlo, ed egli ricevette stamane la lettera di Kos. che gli spiega che la difficoltà è tutta nella spesa. Rimanemmo d'accordo che egli non avrebbe stampata la brochure che ad un piccolissimo numero di esemplari; per limitare la spesa il più che sia possibile: ma la brochure essendo già composta in caratteri slavi questa spesa è fatta. Il povero Tk. mi pregò dunque di raccomandar caldamente a lei di fargli ottenere soltanto un migliaio di franchi per poter pagare lo stampatore, la carta ed il bollo. I brani di traduzione che egli me ne lesse mi parvero buoni, tali da potere essere accettati da Kossuth e dagli ungheresi. La domanda mi pare discretissima: tanto più che Tk. non ebbe mai, ch'io sappia, un soldo

(1) Vedi in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, p. 34, una lettera di Usedom a Ricasoli, dello stesso 23 giugno, che esprime il desiderio di Bismarck che Türr parta al più presto per la Croazia o Belgrado.

dal Ministero degli Esteri, e che se si fa una *diversione marittima* la sua brochure sarà non solo utile ma indispensabile.

Seguendo pure l'ordine datomi da Lei, caro Commendatore, con altro telegramma in cifra ho chiesto a Tk. se poteva far pervenire i noti proclami (1). Questi furono come le dissi riportati da Türr, il quale disse a me che da Berlino non si poteva più assolutamente spedirli in Boemia. Per tagliar corto, ecco quanto si combinò grazie a Tk. Servendoci d'un'occasione sicura, faremo impostare a Münich una lettera diretta a persona amica a Tk., non sospetta, che abita Praga: la lettera conterrà una copia del noto proclama, ed una del proclama di Tk. ai croati: la persona sarà incaricata di farli ristampare a Praga e mandarli a destinazione.

È gran peccato che per tutte queste cose si sia aspettato così tardi. Un mese fa avremmo potuto con una serie di vie indirette procurarci dappertutto comunicazioni sicure. Ora è troppo tardi. Tutto desta sospetti, e le difficoltà sono divenute quasi insuperabili.

Kl. [apka] aveva ottenuto da Bism. [arck] che una somma di 3 mila franchi fosse messa dalla Legazione di Prussia a mia disposizione per tutte queste cose. Egli aveva fatto ciò a mia insaputa ed io non potei approvarlo. D'accordo con N. [igra] dissi a Klapka che io non potevo a niun titolo ricevere quel danaro, e che avrebbe fatto meglio a ritirarlo egli stesso od a farlo ritirare da altra persona. Egli convenne di ciò e mi disse che avrebbe provveduto altrimenti.

Il Generale K. parte lunedì per Firenze, quindi ritornerà a Berlino, ove si metterà a disposizione di Bismarck. Egli è ansioso di sapere se Csaki è a Firenze e se è d'accordo con Kossuth. Spero che sia così, perché questa è la condizione sine qua non della riuscita.

*P. S.* — Corre voce a Parigi che il Papa sia malato.

## 18.

## IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI, A VITTORIO EMANUELE II

(Ed. in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, p. 45)

T. 92. *Firenze, 24 giugno 1866, ore 1.*

Le télégraphe de Votre Majesté (2) d'hier au soir lu au Senat a excité le plus vif enthousiasme. On attend nouvelles avec la plus grande impatience; il tarde à tous de recevoir nouvelles avec qui est l'âme et le cœur de toute la nation. Sénat voté loi pouvoirs exceptionnels. Je me plains de rester sans nouvelles: je supplie Votre Majesté de prier général La Marmora d'organiser service régulier pour transmission bulletin de la guerre afin que moi et le public soyons satisfaits dans notre juste anxiété.

---

(1) Cfr. a proposito di questi proclami, A. TAMBORRA, *Imbro I. Tkalac e l'Italia*, Roma, 1966, pp. 106 sgg.
(2) Si tratta dell'annuncio del passaggio del Mincio.

## 19.

IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI, AL CAPO DI STATO MAGGIORE DELL'ESERCITO, LA MARMORA

(Ed. in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, p. 50)

T. 94. *Firenze, 24 giugno 1866, ore 12.*

Oldoini manda (1) Pfordten averlo informato che Austria segnalò alla Dieta pretesa violazione territorio federale per parte nostra. Si prevede possibile prossima interruzione rapporti diplomatici tra Baviera e Italia, allora Oldoini andrebbe risiedere presso una delle Corti reali sassoni amiche alla Prussia. Nous souhaitons que l'armée italienne puisse précéder dans ses triomphes l'armée prussienne. Celle-ci en recevrait grand encouragement.

## 20.

IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI, AL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI

(Ed. in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, p. 51).

T. 95. *Firenze, 24 giugno 1866, ore 12,30.*

J'ignore prétendue violation territoire fédéral et je n'y crois pas. Quant au plan de Garibaldi il sera ce que le commandement de l'armée déterminera. les volontaires comme l'armée exécuteront les ordres supérieurs tels qu'ils seront donnés en conséquence des opérations générales de la guerre. Restez à Munich jusqu'à ce qu'on vous envoie formellement vos passeports. Ensuite allez à Weimar, Cobourg, ou autres Cours saxonnes sans quitter l'Allemagne tant que nous y aurons un poste ami, en laissant un secrétaire à Munich s'il n'y a pas difficulté.

## 21.

IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, AL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI

T. 96. *Firenze, 24 giugno 1866, ore 16,10.*

On télégraphie de Berlin que des régiments italiens devant de Linz viennent de passer par Munich pour se rendre à l'armée fédérale qui s'assemble contre la Prusse sur le Rhin. Vérifiez si c'est exact.

---

(1) Cfr. t. 446 del 23 giugno, non pubblicato

## 22.

## IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI

T. *Berlino, 24 giugno 1866, ore 15,42 (per. ore 18,20).*

Bismark me dit qu'il suffirait de six officiers hongrois et de deux italiens, dont deux capitaines et le reste lieutenants et sous-lieutenants, pour organiser et commander corps de prisonniers et déserteurs. Quant aux proclamations à répandre parmi les hongrois et les italiens, ces mêmes officiers pourraient les apporter ici toutes faites et les agents prussiens se chargeraient d'y donner cours. * Les hanovriens surpris ce matin sans munitions à Eisenach par les troupes prussiennes discutent conditions de la capitulation. Grand Duc de Bade qui jusqu'ici était resté neutre vient tout-à-coup de se déclarer contre la Prusse et retirer son ministre de Berlin. Le Roi que j'ai rencontré chez le comte Bismark m'a exprimé sa satisfaction de notre entrée en campagne et sa confiance dans succès commun * (1).

## 23.

## IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI

T. 449. *Berlino, 24 giugno 1866, ore 14 (per. ore 18,35).*

J'ai reçu télégramme d'hier (2). Je répondrai demain. Après avoir légèrement incliné vers leur gauche puis être revenus à leur droite les autrichiens se reportèrent de nouveau vers l'armée du prince Frédéric Charles. Les ailes de l'armée prussienne ont opéré hier un mouvement oblique de manière à faire croire à une prochaine action offensive en Bohème où les autrichiens continuent à ne pas se montrer. Les prussiens ne sont pas encore parvenus à arrêter marche des hanovriens dont une partie déjà s'est échappée par petites bandes dans la direction de Francfort. Prusse a envoyé des renforts dans le sud où l'armée fédérale grossit à vue d'oeil.

## 24.

## IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

(Ed. in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, p. 57)

T. 99. *Firenze, 25 giugno 1866, ore 13,15.*

Quartier général mande que hier combat acharné du matin au soir. Le premier corps d'armée qui devait occuper positions entre Peschiera et Vérone

---

(1) Questo telegramma è stato rinvenuto nell'archivio di gabinetto. La parte fra asterischi è riportata nel registro dei telegrammi in arrivo col n. 450.

(2) Non rinvenuto.

n'a pas réussi dans attaque. Le second et troisième n'ont pu soutenir le premier corps. Ils sont cependant presque intacts.

On sait d'autre part que prince Amédée est blessé légèrement. Un détachement autrichien a occupé Bormio (1).

25.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO
E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI

T. 457. *Berlino, 25 giugno 1866, ore 15,15 (per. ore 18,40).*

Corps d'armée du prince Frédéric Charles se trouve concentré à Reichenberg. Corps considérable de bavarois se dirige sur Eger pour rallier armée autrichienne en Bohème. Les conditions pour la capitulation des troupes hanovriennes n'ont pas été encore acceptées par le Roi qui était avec elle. Electeur de Hesse a été envoyé prisonnier à Königsberg.

26.

IL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI,
AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI
AD INTERIM, RICASOLI

T. 460. *Monaco, 25 giugno 1866, ore 18 (per. ore 21,45).*

Je me conformerai aux instructions de V.E. allant à Weimar avec le personnel de la légation excepté premier secrétaire, si possible, le laissant ici; en ce cas il gardera archives cachetées prêt à les remettre successivement, le cas échéant, à la légation anglaise dont il serait utile choix d'avance car secrétaire de légation n'ayant plus dictionnaire chiffres il ne pourra pas, sans en avoir un, donner informations. Impossible prendre archives avec moi à cause des difficultés de voyage et possiblement de séjour dans duchés de Saxe. Les communications étant interceptées militairement, je serai obligé [passer] par Cologne et Berlin, ainsi que légation prussienne dut faire avant hier. On nous assure que Duc de Saxe Cobourg et Duc de Saxe Altenbourg sont au camp prussien, et Duc de Saxe Meiningen au camp fédéral; ainsi, le cas échéant, résidence Weimar semble jusqu'à présent seule possible. Envoi de mes passeports par

(1) Vedi i telegrammi austriaci sulla battaglia di Custoza in *La campagna del 1866 nei documenti militari austriaci. Le operazioni terrestri*, a cura di A. Filipuzzi, Padova, 1966, p. 158 sgg.

la Bavière et Wurtemberg, sera sans doute motivé par violation territoire fédéral. Dans ce cas si V.E. approuve, et qu'il fallait répondre de suite, je crois devoir me borner à accuser réception et faire réserves sur motif invoqué contre nous pour initiative bavaroise rompre relations diplomatiques avec nous.

27.

IL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI,
AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI
AD INTERIM, RICASOLI

T. 466. *Monaco, 25 giugno 1866, ore 22 (per. ore 10,15 del 26).*

Malgré grande difficulté actuellement obtenir informations exactes surtout militaires, et nommément vérifier passage régiments italiens dont il est question dans votre télégramme d'hier soir (1), un témoin oculaire connu qui par chance s'est trouvé à la station, vient de m'assurer que parmi les 8 ou 10 mille hommes total jusqu'ici du contingent autrichien passé par Bavière pour rejoindre armée fédérale, il y avait 4/m hommes environ de soldats italiens de toutes armes sans pouvoir les spécifier. D'autre source indirecte confirme plus ou moins cette nouvelle, et moi-même j'ai constaté de loin, hors de Munich, des wagons dirigés vers Augsbourg remplis d'uniformes blancs. On assure que ces troupes ont été accueillies à Augsbourg et ici avec enthousiasme.

28.

KOSSUTH AL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI

L. P. *25 giugno 1866, ore 20.*

Merci de Votre obligeance. Je ne crois pas que l'affaire d'hier toute fâcheuse qu'elle est, puisse avoir des suites graves, pourvu qu'on n'ait pas perdu le temps d'aujourd'hui en réconnaissances mais qu'on ait réengagé le combat. Il y a quelque chose de consolant dans l'affaire d'hier c'est la bravoure avec la quelle les soldats italiens se sont battus.

Certes il est difficile de juger de loin mais je ne puis pas m'empêcher de me demander, pourquoi se fourrer dans cette forte position de Peschiera quand on aurait pu passer le Mincio plus bas où en rase campagne on aurait eu la supériorité du nombre, plus que contrebalancée par l'avantage stratégique de l'ennemi? et pourquoi mettre tant de distance entre Durando et les deux autres Corps d'armée, jusqu'à ne pouvoir efficacement soutenir le premier?

---

(1) Cfr. n. 21.

Avec tout ceci on ne fait pas avancer nos affaires! C'est à ce point contraire aux intérêts que je ne peux ne pas me demander quel motif y a-t-il? La Russie? ... C'est probable.

En attendant il y a une petite affaire qui est très urgente.

Le Général Türr emmène avec soi le Major Joseph Kiss "Maggiore d'Infanteria in aspettativa del Corpo Sedentario".

Je vous prie M. Le Commandeur de lui faire accorder par le Ministère de la guerre, *un congé illimité* pour qu'il ne perd pas sa position et ses droits.

*C'est urgent, jusqu'à n'admettre aucun delai.*

Une pareille mesure serait nécessaire pour tous les officiers Hongrois soit de l'armée soit de la Légion qui sont en aspettative, nous sommes pressés d'en envoyer quelques uns en Prusse.

Mais surtout le cas du Major Kiss est *extrèmement urgent.*

29.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI
AD INTERIM, RICASOLI

T. 469. *Berlino, 26 giugno 1866, ore 15,20 (per. ore 20,40).*

J'ai appris avec douleur contenu de la dépêche télégraphique d'hier (1). Bismark en était déjà informé par voie d'Angleterre. Situation de l'armée prussienne en Bohème toujours la même. Les hanovriens n'ont pas encore accepté les conditions de la capitulation.

30.

IL CAPO GABINETTO DEL MINISTRO DEGLI ESTERI, BLANC,
AL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI

L. P. . . . . . . . . (2)

Si vous pouvez, *avant 8 heures,* concerter avec le Marquis Guerrieri, que je viens de voir, une rédaction définitive et plus précise de l'articolato (3), le Marquis Guerrieri pourrait le signer ce soir à 8 h. au ministère en présence du baron, et Csaky, qui viendra aussi, pourrait partir ce soir même.

Demain je conduirai ensuite M. Kossuth au Ministère de la Guerre pour régler la question de la légion ainsi tout serait terminé.

Le Baron Ricasoli et le Marquis Guerrieri paraissent y être disposés.

---

(1) Cfr. n. 24.
(2) Il documento, privo di data, reca a matita: « 26 giugno 1866 ».
(3) Cfr. Serie I, vol. VI, n. 769.

## 31.

IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, ALLE LEGAZIONI IN EUROPA, AGLI AGENTI E CONSOLI GENERALI AD ALESSANDRIA D'EGITTO, G. DE MARTINO, E A TUNISI, PINNA, AI CONSOLI GENERALI A BARCELLONA, A. DE MARTINO, A MARSIGLIA, STRAMBIO, A NIZZA, BENZI, E A TOLONE, BASSO, E AI CONSOLI A BASTIA, BALLERO, E A CORFÙ, VIVIANI

T. 105. *Firenze, 27 giugno 1866, ore 12,05.*

Nouvelles de l'armée sont excellentes. Les faits du 24 aujourd'hui mieux connus donnent grande confiance dans succès ultérieurs de la guerre qui sera poursuivie énergiquement. Pertes des autrichiens ont été considérables, ils ont dû abandonner camp bataille et n'ont pu inquiéter notre mouvement en arrière exécuté avec ordre parfait.

## 32.

IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI, AI MINISTRI A BERLINO, DE BARRAL, A LONDRA, D'AZEGLIO, A PARIGI, NIGRA, E A PIETROBURGO, DE LAUNAY

T. 106. *Firenze, 27 giugno 1866, ore 13,45.*

Sa Majesté me télégraphie ce matin ce qui suit:

« La dépêche que je vous ai fait adresser le 24 du quartier general est la pure et simple vérité. Soyez en bonnes dispositions comme moi. Cette bataille n'a été ni perdue ni gagnée. J'ai ordonné la concentration de toutes les forces pour reprendre le cours de la campagne. L'ennemi a eu des pertes immenses; l'esprit de l'armée est excellent: elle demande à se battre ».

## 33.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO E MINISTRO DEGLI ESTERI,
AD INTERIM, RICASOLI

T. 472. *Berlino, 27 giugno 1866, ore 14,05 (per. ore 16,30).*

Le corps d'armée en Silésie sous les ordres du prince royal a débouché cette nuit en Bohème pour opérer son mouvement oblique avec prince Frédéric Charles qui se trouve un peu en avant de Reichenberg dans la direction de Prague. En apprenant ce mouvement Benedek s'est mis immédiatement en marche forcée pour atteindre le corps du prince Frédéric Charles. Une grande

bataille est imminente. Le Roi et Bismarck ont été très affectés de notre insuccès du 24. Bismarck espère que nous opérerons bientôt en Istrie et sur le littoral vénitien qui selon lui constituent le véritable point vulnérable de l'Autriche. Il m'a dit que pendant que l'on discutait les conditions de la capitulation avec les hanovriens ceux-ci s'étaient de nouveau dérobés, mais qu'ils seraient atteints avant deux jours et que aussitôt après le corps prussien opérerait contre le VIII corps fédéral et marcherait sur Bavière.

34.

IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO,
AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO
E MINISTRO DEGLI ESTERI AD INTERIM, RICASOLI

T. 473. *Belgrado, 27 giugno 1866, ore 23,20 (per. ore 8 del 28).*

Journaux autrichiens parlent d'une grande bataille gagnée sur armée italienne le 23 et 24. Télégrammes privés disent que le désastre armée italienne est immense, déroute complète (1). Les troupes autrichiennes passé le Mincio pour poursuivre notre armée, prince Humbert gravement blessé, drapeaux et canons enlevés, grand nombre de prisonniers de guerre. Veuillez bien me dire ce qu'il y a de vrai dans cette triste nouvelle. Peut-être Autriche veut affermir esprit chancelant de ses Etats aux dépens de la vérité. Nous n'avons pas d'autres moyens pour connaître la vérité que vos informations. Il n'est pas de notre intérêt laisser répandre ici de telles nouvelles si elles sont fausses. Veuillez bien, Excellence, tâcher qu'on n'oublie pas ce poste dont Elle connaît plus que personne l'importance.

35.

... (2) ALL'AGENTE E CONSOLE GENERALE A BUCAREST,
TECCIO DI BAYO, E AL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO

T. 112. *Firenze, 28 giugno 1866, ore 9,20.*

La bataille du 24 n'a été ni gagnée ni perdue. Les pertes de l'ennemi sont égales aux nôtres. Il n'a pu troubler le mouvement de concentration opéré par notre armée de ce côté du Mincio pour reprendre l'offensive avec toutes nos forces. Esprit de l'armée excellent, chefs ne doutent pas d'un succès complet dans revanche prochaine. Prince Amédée blessé légèrement ne court aucun danger.

---

(1) Con t. 476 pari data anche Teccio di Bayo comunicò che i giornali rumeni recavano la notizia della sconfitta italiana e richiese informazioni.
(2) Il telegramma è privo di firma.

36.

IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, ALLE LEGAZIONI IN EUROPA

T. 111. *Firenze, 28 giugno 1866, ore 15,23.*

Le chevalier Visconti Venosta a été nommé aujourd'hui ministre des affaires étrangères. Il est entré aussitôt en fonctions.

37.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 477. *Berlino, 28 giugno 1866, ore 15,06 (per. ore 18,25).*

Il y a eu hier à Langensalza (Gotha) un combat acharné entre cinq bataillons prussiens et le corps d'armée hanovrien. Action a été très meurtrière et les prussiens qui ont dû reculer ont perdu beaucoup de monde. Cet échec dû à la faiblesse du Roi de Prusse et au manque d'unité de commandement, ne peut cependant pas, d'après l'opinion de Bismarck, avoir graves conséquences. Premier effet produit par notre journée du 24 est en grande partie effacé.

38.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 348 *bis*. *Parigi, 28 giugno 1866.*

La Conferenza pei Principati Danubiani era stata convocata pel 25 corrente in seguito a domanda del Plenipotenziario di Russia. Ma la convenienza di non mettere in presenza intorno allo stesso tavolo i rappresentanti delle Potenze belligeranti indusse il Plenipotenziario Russo a fare le sue comunicazioni per iscritto, valendosi, come intermediario, del Presidente della Conferenza che, come l'E.V. sa, è il Ministro francese degli affari esteri. La riunione non ebbe quindi luogo. Il Plenipotenziario Russo scrisse al Signor Drouyn de Lhuys una nota, della quale manderò copia all'E.V. appena mi sarà stata rimessa. In questa nota il Barone Budberg domanda a nome del suo Governo la chiusura della Conferenza per la ragione che questa rimarrebbe senza risultato pratico del momento che non è disposta a sanzionare alcuna misura coercitiva per rimettere le cose dei Principati nell'ordine legale. S.E. il Signor Drouyn de Lhuys mi fece dar lettura di questa nota (della quale mi si darà copia più tardi), e mi sottomise un progetto di risposta, sul quale domandò il mio avviso. In questo progetto il Ministro francese degli affari esteri, a nome della Conferenza risponde al Plenipotenziario Russo accettando la cessazione delle *riunioni attuali* della Conferenza, ma non ammettendo che la Conferenza

stessa, la quale è la continuazione delle precedenti e che è in certa guisa permanente, abbia a considerarsi come sciolta. S.E. il Signor Drouyn de Lhuys fa osservare che la Conferenza potrebbe più tardi venir riunita con utilità, e constata poi che, se le Potenze limitrofe possono avere interessi particolari e più immediati, a questi interessi deve prevalere l'interesse generale che lega le Potenze alle stipulazioni internazionali, donde nasce in esse un obbligo insieme ed un dovere d'esercitare nella questione dei Principati un'azione comune e concorde. Il progetto di risposta fu già approvato interamente dal Plenipotenziario Britannico. Esso sarà sottomesso oggi o domani agli altri Plenipotenziari.

Dopo avere attentamente esaminato il progetto, io dissi al Signor Faugère, segretario della Conferenza, che venne a darmene lettura, che io non esitava a darvi la mia approvazione a nome del Governo del Re, dichiarando essere avviso del Governo di Sua Maestà che la cessazione delle riunioni attuali sia opportuna, ma che deva mantenersi nelle Potenze segnatarie del trattato di Parigi del 1856 il diritto e l'obbligo di trattare in comune e d'accordo ogni questione contemplata in quel trattato e nelle stipulazioni che a quello si rannodano.

Riservandomi di mandare all'E.V. copia di questa risposta quando essa sia approvata dagli altri Plenipotenziarii, e mi sia stata rimessa...

## 39.

## IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 112. *Pietroburgo, 28 giugno 1866 (per. il 4 luglio).*

La première nouvelle de la bataille du 24 vers Valeggio et Villafranca est arrivée ici le 25. *D'après les assertions* transmises par le Comte de Mensdorff, nous avions été repoussés sur tous les points, après une bataille très vive et très sanglante. Bref, nous avions subi un grave échec.

V. E. comprendra mon impatience de ne rien recevoir de Florence. J'ai télégraphié à mon collègue de Berlin, tout en regrettant que, selon l'usage admis par la France et l'Angleterre, nos missions n'eussent pas des chiffres pour correspondre entre elles. Ce ne fut que dans la soirée avancée du 26 Juin, que me parvint le télégramme en date du même jour (1), par lequel V. E. me renseignait sur la véritable situation, renseignements qui modifiaient beaucoup la portée des nouvelles de source autrichienne. Je me suis empressé de transmettre une copie de ce document au Vice-Chancelier, et au *Journal de St. Pétersbourg* pour qu'il fût reproduit, comme il l'a été, dans ses colonnes. Depuis lors, j'ai encore reçu deux télégrammes du 27 (2), pour lesquels j'adresse tous mes

(1) Nel registro dei telegrammi in partenza non esiste alcun telegramma a Pietroburgo del 26 giugno. Del testo sembrerebbe trattarsi del t. del 25 giugno edito al n. 24 che però risulta inviato solo a Berlino.
(2) Cfr. nn. 31 e 32.

remerciements à V. E. J'en ai donné lecture sans retard au Ministère Impérial des Affaires Etrangères. On ne saurait apporter trop de soin, dans ce moment surtout, à contrecarrer les efforts incessants de l'Autriche à placer de son côté le bon droit et le succès.

Malheureusement, ensuite de la politique française et prussienne dont on nous croit solidaires, nous sommes exposés dans une certaine mesure à un courant de sentiments peu sympathiques. L'influence allemande serre de près l'Empereur dans le cercle intime de la famille: plusieurs hauts fonctionnaires, notamment le Comte A. Adelberg, l'ami d'enfance de Sa Majesté, s'en rendent l'organe. Voici quel est à peu près leur language: l'appui moral de la Russie doit être naturellement acquis à toutes celles des Puissances qui sont animées de vues également pacifiques et conciliatrices. Personne ne saurait équitablement contester le caractère défensif de l'attitude actuelle de l'Autriche. Ce n'est pas elle qui a provoqué les belliqueuses complications qui la menacent de toutes parts. Ce n'est pas elle qui récuse la valeur des traités, ou qui manifeste des convoitises territoriales. Rien de plus concevable par conséquent que de voir la Russie pencher au moment critique du côté de la modération et de la conciliation.

Mais, de ces dispositions, à une entente, à une alliance secrète, il y a une distance énorme, qu'elle ne franchira que dans le cas d'une nécessité bien évidente, réclamée par ses intérêts nationaux. « L'époque où la Russie faisait de la politique de sentiment, ou de ressentiment, est heureusement loin de nous ». Cela m'a été dit pas un des Secrétaires particuliers du Prince Gortchacow, secrétaire dont la plume inspire souvent le langage des journaux. M. de Westmann me parlait aujourd'hui encore dans un sens analogue: « Nous sommes neutres, nous devons donc nous renfermer dans une grande réserve. Mais il serait absurde de prêter l'oreille aux inventions de nouvellistes aux abois, à celle, par exemple, qu'une armée russe occuperait la Dalmatie et l'Istrie. l'Autriche est intéressée à répandre ces bruits, et nous nous attendons même à ce qu'ils se reproduisent durant la guerre. Nous sommes et resterons neutres, je vous le répète, à moins qu'on ne cherche à renverser à notre détriment l'équilibre européen. En attendant, il y a un fait assez remarquable, c'est que notre presse est plus qu'indulgente vis-à-vis du Cabinet de Vienne ».

Cette considération s'applique bien plus aux dispositions à l'égard des Puissances allemandes, qu'envers l'Italie. Autant une victoire des Autrichiens contre les Prussiens produirait un bon effet sur l'opinion publique, si tant est qu'on puisse en constater l'expression dans ce vaste Empire; autant un triomphe de l'Autriche sur l'Italie attristerait bien des hommes intelligents de ce Pays. Ainsi, les télégrammes de Vienne sur notre prétendue défaite, le 24, avaient causé une pénible impression dans plusieurs cercles de cette capitale, et même sans attendre vos ordres, M. le Ministre, je me suis appliqué à expliquer de mon mieux les faits. Vos télégrammes m'ont mis à même d'arrêter les sons de la cloche d'alarme.

Au reste, nos adversaires eux-mêmes, rendent pleine justice et payent un tribut de louanges à notre vaillante armée, et nommément à la bravoure du

Roi et de ses Augustes Fils, qu'on trouve toujours au premier rang devant l'ennemi. Sous ce rapport, la blessure, heureusement légère, de S. A. R. le Prince Amédée, a encore augmenté ce sentiment d'admiration pour l'héroïsme traditionnel dans la Maison de Savoie.

Ce n'est pas seulement au Ministère Impérial des Affaires Etrangères, qu'on se plaît à déclarer la neutralité de la Russie. Le Ministre de la Guerre, Général Milioutine, l'affirme également, « son Pays, dit-il, n'ayant aucun intérêt à s'immiscer dans une lutte qui doit lui rester étrangère, *à moins toutefois que ses intérêts nationaux ne soient en danger*. La Russie en effet ne peut vouloir la paix à tout prix. Il nous serait pénible d'interrompre notre grande oeuvre intérieure, mais nous n'hésiterions pas à en suspendre l'exécution, si cela était nécessaire, pour faire face à des périls extérieurs. Seulement, il faudrait que la nécessité en fût parfaitement démontrée, ce qui, grâce à Dieu, n'est et ne sera pas le cas. C'est là du moins notre espoir. En attendant, il est faux que nous ayons mobilisé quelques corps d'armée. Pas un soldat n'a changé de place ».

Je sais que la politique russe a beaucoup d'échappatoires de nature à laisser subsister des doutes sur sa sincérité. Mais pour le moment je suis assez disposé à croire à ses déclarations, dictées au reste par ses propres convenances et par ses embarras de plus d'une sorte. J'ai seulement tout lieu de penser qu'elle guette la première occasion favorable pour renouer les négociations pacifiques. Si le parti Tory arrive au Gouvernement en Angleterre, elle y trouvera probablement des auxiliaires dans le but d'arrêter les développements d'une guerre qu'il n'a pas été en son pouvoir de prévenir. Elle se préoccupe vivement d'un accroissement considérable de force de la Prusse dans la Baltique et sur la Mer du Nord, et des moyens aux quels le Comte de Bismarck est obligé de recourir pour la réussite de ses projets grandioses. Je ne parle pas des nombreuses relations de parenté du Czar avec les Cours d'Allemagne, menacées dans leur existence.

J'ai communiqué au Prince Gortchacow la formation de notre Ministère. Le nom de S. E. le Baron Ricasoli vaut à lui seul un programme du plus pur patriotisme allié à la droiture de caractère, et à une fermeté de convictions, qui le rendent à si juste titre l'élu du Roi et de la Nation. Je n'ai recueilli que des éloges sur ce choix, de même que sur celui de M. le Chevalier Visconti-Venosta, avantageusement connu dans les Cabinets européens.

Je me félicite, et suis fier à la fois, de servir sous leurs ordres.

Je ne saurais trop insister sur la nécessité d'inscrire dans le corps même des télégrammes, et sur l'adresse des dépêches et journaux expédiés par la poste, l'indication *voie France*, contrairement à l'habitude suivie jusqu'ici de leur donner cours par la *voie de la Suisse*. Il serait opportun que l'Administration des Postes reçut des ordres positifs à cet effet. Autrement, télégrammes, dépêches et journaux risqueraient fort d'être confisqués dans le Sud de l'Allemagne, par les Etats qui font cause commune avec l'Autriche. Il faudrait en outre veiller à ce que notre bureau télégraphique transmît régulièrement les récépissés des télégrammes chiffrés des Légations, pour que celles-ci puissent exercer un contrôle. Je me permets également de recommander un envoi fré-

quent de nouvelles, pour tenir en haleine la curiosité si vivement excitée du Prince Gortchacow, et pour me ménager des rapports fréquents avec sa Chancellerie. Ne nous laissons pas trop dévancer par Vienne, plus rapprochée de St. Pétersbourg et qui a déjà l'avantage de donner la première note, vraie ou fausse, sur ses opérations stratégiques. Je ne demande que des armes pour lutter de mon mieux. Je puis en forger moi-même, mais la trempe en sera meilleure, quand elles sortiront des mains de V. E.

Je remets cette dépêche au Marquis Cavriani, qui se rend bravement à l'armée comme volontaire, et je prie V. E. de le recommander d'une manière spéciale à S. E. le Général de La Marmora.

En accusant réception de la dépêche (Cabinet) N° 46, du 10 juin,...

*P. S.* — Le Marquis Cavriani se rendant directement au camp, il mettra cette dépêche à la poste sur le territoire Prussien. Ci joint une lettre du Consulat au Ministère, et deux autres de ma part pour LL.EE. le Baron Ricasoli et le Chevalier Visconti-Venosta.

## 40.

## IL MINISTRO A LONDRA, D'AZEGLIO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 480. *Londra, 29 giugno 1866, ore 9,16 (per. ore 12,20).*

Quelsues amis d'Italie haut placés m'ont fait part qu'ils ont des données pour croire que des machines infernales sont placées partout dans les eaux intérieures de Venise contre notre flotte.

## 41.

## IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 481. *Berlino, 29 giugno 1866, ore 12,54 (per. ore 18,10).*

Armée du prince royal a remporté hier deux brillantes victoires: l'une à Tratenau où un corps autricien sous les ordres du général Gablentz a été presque entièrement détruit; l'autre à Skalitz où trois corps autrichiens ont été refoulés avec grandes pertes sur Josepstadt. Armée du prince Frédéric Charles a occupé Munchengrätz et jonction des deux armées se fera probablement à Gitschin où probablement se trouvera Benedek avec son armée concentrée. Les hanovriens ont capitulé ce matin sans conditions. Berlin est pavoisée de drapeaux. Le Roi part demain pour Reichenberg où il établira son quartier général.

42.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, ALL'INCARICATO D'AFFARI A COSTANTINOPOLI, DELLA CROCE, ALL'AGENTE E CONSOLE GENERALE A BUCAREST, TECCIO DI BAYO, E AL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO

D. *Firenze, 29 giugno 1866.*

Il Signor Generale Türr Ajutante di campo onorario di Sua Maestà, parte quest'oggi diretto per l'Oriente con uno scopo che può tornare utilissimo alla causa nazionale. Questo distinto militare ungherese che si è reso benemerito fra noi nella spedizione di Sicilia e che non cessò da quel momento di adoperarsi pel trionfo della causa liberale italiana, è dotato di sufficiente prudenza per meritare la confidenza del R. Governo e quella della S. V. Illustrissima. Egli è perciò che io non esito a raccomandarlo a Lei, pregandola d'essergli cortese di tutta quella assistenza e di tutte quelle indicazioni che possono tornargli utili (1).

43.

IL MINISTRO RESIDENTE A CARLSRUHE, GIANOTTI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

ANNESSO CIFRATO (2). *Baden Baden, 29 giugno 1866.*

La semaine passée, on m'assure, le Grand Duc hésitait à se déclarer ouvertement pour l'Autriche et était décidé à maintenir ses relations avec le Gouvernement Italien. Depuis que Son Altesse Royale a cédé à la sommation péremptoire qui lui a été faite par la Bavière et le Wurtemberg, depuis surtout les succès remportés par les armées autrichiennes, Son Altesse voudrait racheter son hésitation avec un excès de zèle. Ce Prince pourrait rappeler son Ministre de Florence même avant violation du territoire Fédéral. Dans la prévision de ce rappel je prie V. E. de m'indiquer règle de conduite. Le contingent de Bade sous les ordres du Prince Guillaume de Bade part peu à peu pour le huitième corps d'armée fédéral. L'emprunt forcé a soulevé ici beaucoup de mécontentement. On craint une révolution dans le pays dès que toutes les troupes seront parties.

---

(1) Con l. confidenziale pari data Visconti Venosta informò Türr che gli era stata messa a disposizione una somma di L. 400.000.
(2) Al r.u. 11, non pubblicato.

## 44.

## IL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 487. *Monaco, 30 giugno 1866, ore 18,30 (per. ore 21,30).*

Pfordten vient de me dire que, il y a huit jours, il a été bien décidé de m'envoyer mes passeports et, il a ajouté, qu'à son regret il ne peut pas, le cas échéant, empêcher une nécessité fédérale (*sic*), c'est à dire lorsque Hompesch aura constaté l'invasion du territoire fédéral et demandé passeports. Pfordten m'a répété que même en cas rupture diplomatique nous serons des adversaires mais pas ennemis. Effectivement je viens d'apprendre d'une source digne de foi que l'Autriche a beaucoup insisté ici lors du dernier engagement de nos volontaires, pour que Bavière déclarât guerre à l'Italie, mais que Pfordten s'y est refusé catégoriquement alléguant que de pareilles échauffourées à la frontière ne peuvent pas être considérées effectives violations de territoire. Toutes les communications directes même télégraphiques avec le nord continuent d'être coupées. On n'a pas ici nouvelles du corps d'armée bavarois. Les dernières nouvelles portaient qu'il avançait en Thuringe.

## 45.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO DI PRUSSIA A FIRENZE, USEDOM

D. 32. *Firenze, 30 giugno 1866.*

S. A. R. le Prince de Carignan, Régent du Royaume, me charge de Vous adresser en son nom les plus vives félicitations pour les victoires que vient de remporter la vaillante armée prussienne sur notre ennemi commun.

Je joins ici à l'expression des sentiments de Son Altesse Royale celle des voeux que forme le Gouvernement du Roi pour le prompt et complet triomphe d'une cause si étroitement liée à la nôtre. Nous avons la ferme conviction que l'armée italienne ne tardera pas à assurer de son côté, par d'éclatantes revanches, les résultats que nos deux Gouvernements ont en vue (1).

---

(1) Con t. 118, pari data, Barral fu informato del contenuto di questo dispaccio.
In data 1° luglio Usedom ringraziò per le felicitazioni ricevute che avrebbe trasmesse al suo Sovrano e aggiunse:
« Je crois pouvoir dès à présent donner l'assurance à V. E. que mon Gouvernement s'associe pleinement et sincèrement à la conviction, que vous avez bien voulu m'exprimer, du triomphe prochain des armes italiennes ».

46.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 63.

Je me suis empressé par mes télégrammes quotidiens de porter à la connaissance de V. E. les mouvements et faits de guerre opérés en Bohême par les armées Prussiennes qui viennent de remporter à Nachod, Tratenau, Skalitz et Munchengratz d'éclatants succès. Les rapports officiels publieront bientôt les détails de ces différents combats dont les heureux résultats sont venus donner une très grande confiance dans l'issue définitive de la lutte engagée avec l'Autriche.

En attendant, l'on a déjà pu constater que les quatre corps d'armée Autrichiens successivement engagés dans le combat ont énormément souffert, et que notamment celui du Général Gablentz, qui au milieu de sa lutte avec le premier corps de l'armée Prussienne sous les ordres du Général Bonin s'est vu tout à coup attaqué sur le flanc par la Garde, a été presqu'entièrement détruit. L'on ne porte pas à moins de huit mille les soldats Autrichiens mis hors de combat, et si l'on y ajoute un nombre égal de prisonniers, l'on peut se faire une idée de l'importance de l'action. C'est surtout au Prince Royal que l'on attribue l'honneur de la journée. Pendant près de neuf heures, Son Altesse Royale a été constamment au feu et s'est montrée admirable de bravoure et de sang-froid.

Maintenant il s'agit de savoir où se trouve précisément le Général Benedeck, au quel il ne reste plus que quatre corps d'armée, y compris celui des Saxons et Bavarois, qui n'aient pas été entamés. L'on suppose que ce Général, qui jusqu'à présent ne s'est montré nulle part et affecte des allures de Sphinx, doit avoir opéré sa concentration à Gitschin, où viendront se rallier les quatre autres corps de l'armée Autrichienne refoulés sur Josepstadt. C'est vers ce point que les deux armées Prussiennes tendent à opérer leur jonction, et c'est aussi là que devra se livrer la grande bataille qui d'un jour à l'autre est attendue avec tant d'anxiété.

Toutes les correspondances militaires s'accordent à dire que l'armée Prussienne s'est battue avec une ardeur et un courage extraordinaires; cependant il est un élément essentiel de succès dont il faut tenir grand compte, et qui, si l'on en croit l'opinion des hommes les plus compétents, est appelé à faire une véritable révolution dans l'emploi des armes de guerre. Je veux parler du fusil dit *à aiguille,* qui se charge par la culasse, et peut faire feu de huit à dix fois par minute. Comme preuve de sa redoutable efficacité, l'on parle de deux compagnies de 120 hommes, qui, en quelques instants, et avant qu'il n'ait eu le temps de les aborder à la baïonnette, ont complètement détruit un bataillon tout entier. Cette invention également appliquée à l'artillerie a eu des résultats foudroyantes. Je ne suis pas à même de porter un jugement en pareille matière, mais je sais que les attachés militaires des différentes Legations ici avaient déjà appelé l'attention de leur Gouvernement sur cette importante découverte

lors de la guerre avec le Danemarck, et que aujourd'hui, notamment à l'Ambassade de France, l'on a été extrèmement frappé des résultats surprenants obtenus dans le combat d'avant hier. A entendre ces militaires appartenant tous aux armes savantes, il n'y a pas d'armée, quelque nombreuse et brave qu'elle soit, qui puisse résister à l'action meurtrière d'une pareille innovation.

En apprenant les brillantes victoires remportées par l'armée, la population Berlinoise, jusqu'à présent si hostile à la guerre, s'est sentie tout à coup électrisée. Des drapeaux ont immédiatement été arborés à toutes les maisons; des démonstrations se sont organisées sous les fenêtres du Roi et de son Premier Ministre, qui de son balcon a dû expliquer, avec sa verve habituelle, à des interlocuteurs improvisés, les détails de la lutte.

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer par télégramme V. E., les troupes Hanovriennes, après avoir engagé un combat acharné avec cinq bataillons Prussiens, dont un de la Garde, et leur avoir fait subir des pertes énormes, ont fini par se rendre à merci. Le Roi de Prusse, auquel l'on a reproché son extrême bonté dans les négociations antécedentes relatives à la capitulation, a temoigné encore de Son extrême générosité en leur accordant spontanément les conditions les plus honorables. Les ofgficiers, auxquels on a laissé leurs épées et leurs chevaux, sont libres de se retirer où bon leur semble, sous leur simple parole d'honneur de ne pas se battre contre la Prusse pendant un an. Les soldats rentreront dans leurs foyers après avoir déposé les armes. Quant au Roi il a été laissé libre de se rendre où il voudra; l'on dit qu'il a pris la route de Vienne.

Pour en venir aux opérations militaires en perspective immédiate, je dois confirmer à V. E. ce que j'ai eu l'honneur de Lui mander par télégraphe, à savoir que, tout en maintenant comme principal objectif de la guerre la marche sur Vienne, une partie de l'armée Prussienne (peut-être celle qui vient d'opérer la soumission des Hanovriens), va se porter en Bavière par Hoff, et se diriger sur Munich et Stuttgard, qui seront occupées. Sans convoiter leur territoire, m'a-t-il été dit, l'on veut cependant chatier sévèrement ces Etats de leur hostilité contre la Prusse.

Ainsi que je viens d'en informer V. E. par mon télégramme d'aujourd'hui (1), le Roi est parti ce matin à huit heures pour Son Quartier Général de Reichenberg en Bohème, Sa Majesté était très émue et avait de grosses larmes qui Lui coulaient sur les joues. La Reine et les Princesses fondaient en pleurs et leur émotion ne leur a pas permis d'attendre le départ du convoi. Le Président du Conseil, ainsi qu'un nombre considérable de Généraux et de personnes attachées à la Cour, accompagnaient Sa Majesté, qui est partie au milieu des ovations les plus enthousiastes.

Comme notre Alliance avec la Prusse n'est plus un mystère pour personne, j'ai cru devoir me rendre à la gare pour saluer le Roi et Lui offrir l'expression respectueuse de mes vœux.

Sa Majesté s'est approchée avec beaucoup de bonté de moi, et, en m'exprimant à Son tour ses vœux pour les succès de nos armes, Elle a ajouté, « J'ai

---

(1) T. 486, non pubblicato.

eu déjà un bon commencement, J'espère que Dieu nous accordera une bonne fin ».

*P. S.* — Le comte Avet est parti ce matin par le même convoi que le Roi; comme il peut arriver que les télégrammes chiffrés, qu'il aura à adresser à V. E. dûssent, par suite d'interruption dans les communications, passer d'abord par Berlin, il serait vivement à désirer, que le Ministère m'envoyât le plus promptement possible par pli chargé, un exemplaire du même chiffre avec le quel il doit correspondre avec Florence.

## 47.

## IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 113. *Pietroburgo, 30 giugno 1866.*

C'est hier seulement, *à neuf jours de date*, plus de temps qu'il n'en faut à une lettre pour franchir par la voie ordinaire de la poste la distance entre Florence et St. Pétersbourg, que j'ai reçu le télégramme du 20 Juin, annonçant notre déclaration de guerre à l'Empire d'Autriche (1).

L'usage exigeant que l'on dénonce régulièrement aux Gouvernements étrangers le passage de l'état de paix à l'état de guerre, je l'ai notifié aujourd'hui même au Prince Gortchacow. Les journaux ayant déjà publié *in extensum* les documents y relatifs, S. E. a jugé inutile de me demander une communication officielle du texte.

Comme le Vice-Chancelier n'ajoutait pas mot, j'ai cru à propos de relever combien le manifeste du Roi à la nation portait l'empreinte de la dignité, de la fermeté; combien il démontrait la justice de notre cause et notre conduite loyale jusqu'au dernier moment, pour prévenir la triste nécessité d'une lutte à main armée. Le casus belli était évident: atteinte portée à notre dignité nationale; nos intérêts lésés directement et indirectement; nous étions d'ailleurs en état de défense légitime, en suite des armements extraordinaires de l'Autriche vers le Pô et vers le Mincio.

Il m'a dit alors qu'il jugeait inutile de se livrer, de son côté du moins, à des considérations rétrospectives. La parole était maintenant au canon. Il s'était empressé de communiquer à l'Empereur nos derniers télégrammes, notamment celui de S. E. le Baron Ricasoli, du 27 (2). Après avoir reconnu la bravoure montrée par nos troupes à la bataille du 24, et avoir marqué son admiration pour notre Souverain et ses Augustes Fils, S. E. s'est exprimée ainsi:

« Mais ce sont les mouvements de votre flotte, que nous suivrons avec le plus d'attention. Pour la quatrième fois, je vous signale des menées de vos

---

(1) Cfr. n. 1.
(2) Cfr. n. 32.

agents dans les Provinces chrétiennes en Orient, nommément en Serbie. Nos intérêts nous portent à être très vigilants dans ces contrées, et nous ne comprendrions pas pourquoi vous chercheriez à agiter des Pays, neutres comme nous, dans votre lutte avec l'Autriche. Si pour ma part j'ai pu contribuer à ce que l'Italie fût reconnue par la Russie, c'est aussi parceque je nourrissais l'espoir que nos rapports politiques y gagneraient. Nous espérions trouver en vous un état autonome, qui relèverait de lui-même plus que de ses voisins. En apparence du moins, vous semblez emboîter le pas avec la France, dans toutes les questions de l'Orient ou qui s'y rattachent ».

J'ai répondu dans le sens indiqué dans d'autres dépêches, en niant formellement toute ingérence officielle de notre Cabinet dans un but d'agitation. Il serait injuste de nous rendre responsables du désir qui doit tout naturellement se manifester parmi les populations chrétiennes de l'Orient, surtout vers l'Adriatique, de chercher à profiter de l'occasion pour améliorer leur sort, si méconnu jusqu'ici grâce à l'entente qui règne entre la Turquie et l'Autriche. Celle-ci, du même coup, vise à écarter l'influence russe, dont elle redoute l'action. Rien de plus explicable donc que des sympathies se produisent pour le succès de nos armes. Il serait grandement temps d'en finir avec un système de ménagements vis-à-vis du Cabinet de Vienne. Le passé est la meilleure école de l'avenir.

« Mais, à votre égard, nous avons une expérience *à faire* ».

A cette interruption du Prince, j'ai répondu que du moins cette expérience avait été *faite* par la Russie vis-à-vis de l'Autriche, et certes elle n'avait abouti qu'à d'amères déceptions. Pour ce qui nous concernait, nous nous étions toujours appliqués à montrer notre bon vouloir au Cabinet de St. Pétersbourg; mais, quels que soient les liens de gratitude qui nous unissent à la France et dont nous ne saurions faire bon marché sans manquer à tous les devoirs, nous respectons trop notre indépendance, et à Paris également on la respecte trop, pour que de part et d'autre on suive la même ligne de conduite par le simple motif d'une condescendance mutuelle. Dans les Principautés Danubiennes notamment, nous n'avons agi, sans qu'un conseil préalable fût nécessaire, que conformément au principe de consulter le voeu des populations. Au reste, j'en appelais à l'impartialité du Prince Gortchacow, s'il siégeait parmi les Conseillers de la Couronne à Florence, aurait-il opiné pour un autre programme, aussi longtemps du moins que la question de la Vénétie ne sera pas résolue? Quand notre territoire serait complété par cette acquisition indispensable, notre politique se dessinera plus nettement encore, et, sans vouloir préjuger l'avenir, j'entrevois cependant alors des relations plus intimes encore entre l'Italie, la France et la Russie.

Le Ministre Impérial des Affaires Etrangères n'a répliqué que par ce mot: « *Vedremo* ».

En parlant de notre déclaration de guerre, j'ai dit qu'il était au-dessous de notre dignité de réfuter les assertions de certains journaux autrichiens, d'après lesquels nous avions commencé les hostilités avant le terme indiqué de 3 jours. S. E. s'est empressée de déclarer qu'Elle connaissait trop notre honorabilité, pour avoir admis un seul instant une semblable accusation.

Le Vice-Chancelier s'est aussi exprimé dans des termes flatteurs sur le Baron Ricasoli et sur V. E., dont un télégramme du 28 courant (1) m'a annoncé l'entrée en fonctions.

J'ai confié mon rapport précédent, n. 112 (2), au Marquis Cavriani.

48.

IL GENERALE TÜRR AL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI

L. P. *Livorno, 30 giugno 1866.*

E per i fucili non avete scritto perciò vi prego di fare immediatamente la lettera per Scovasso e di dare al Maggiore Kiss, onde io possa al mio arrivo rimetterla al Scovasso, non ce tempo a perdere aviamo già assai perduto non voi ne io, ma il vostro grande La Marmora.

Potrebbe darsi il caso che io dovessi darVi delle notizie quali nemeno i vostri Consoli dovessero sapere perciò vi prego di rimettere i necessari libri di cifre al Maggiore Kiss.

*P. S.* — Se mai avrete un momento libero scrivete due righe alla mia moglie a Pallanza.

49.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(AVV)

L. P. *Firenze, 1 luglio 1866.*

Vi ringrazio assai della minuta che mi avete mandata e che mi fu utilissima per formarmi un concetto complessivo e compiere le lacune che esistono fra i documenti che trovai al Ministero. La proposta della venuta di Artom a Firenze mi fece il più grande piacere, anzi mi cavò da un certo imbarazzo. Desideravo vivamente la sua venuta e la credevo utilissima perché a voce e in ripetuti colloqui meglio che per iscritto si può fare una idea completa di una data fase, delle quistioni ch'essa presenta, della via a battersi, e perchè desideravo per una ormai antica e cara consuetudine aprirmi con lui ed avere i suoi consigli su una intera situazione di cose assai grave ed irta di triboli. Ma conoscendo le predilezioni di Artom, non volevo che un telegramma gli facesse temere una trappola e mi preparavo a scrivergli una lettera tutta piena di precauzioni oratorie. Ora ho ricevuto il vostro telegramma, spero che l'occasione del viaggio di Artom si presenti presto. Ad ogni modo se fra qualche giorno gli dovessi manifestare il desiderio di vederlo presto, gli telegraferò in tutta confidenza.

---

(1) Cfr. n. 36.
(2) Cfr. n. 39.

La situazione, vi dicevo, è assai grave. Voi conoscete il nostro paese, gli uomini, le cose, le combinazioni che costituiscono da un lato il Governo, dall'altro la direzione dell'esercito e potete immaginarvi le difficoltà che esistono, benché il paese non le avverta ancora tutte, e i pericoli latenti. Lo spirito pubblico è buono ed è preparato seriamente ad una lotta lunga, varia, ostinata. L'esercito non è scomposto, i soldati si sentono capaci e degni di lottare contro il nemico, la loro condotta fu in generale assai buona. I danni materiali non sono di grande entità, e in pochi giorni l'esercito può rimettersi in perfetto ordine. Ma ogni pronostico rassicurante è a patto che a questo non tenga dietro un altro insuccesso. Ora chi non si è fatto la domanda che mi rivolgete nella vostra lettera (1)? La forza delle cose, la sventura, il destino, ciò che meglio volete fa sì che all'armata vi debba essere necessariamente una diminuzione di autorità morale nel comando, quindi un principio di sfiducia in esso che potrebbe essere fatale. Al Quartiere Generale si sente la necessità di prevenire e di parare questo pericolo. Ma voi vedete che problemi ardui e penosi un tal esame possa sollevare! Ricasoli è partito ieri per il campo per vedere, per udire, per aiutare dal canto suo quelle determinazioni che un patriottismo comune ispirerà ai nostri capi militari. Frattanto non vi nascondo che la mia angustia è vivissima, la più viva che abbia provata nella mia vita politica. Attendo con ansietà il ritorno di Ricasoli. Ed è dopo questo ritorno che probabilmente pregherò Artom di fare una corsa a Firenze.

Per ora bisogna vincere. Il fatto doloroso di Custoza subordina più che mai ogni combinazione politica a questa suprema necessità. Altrimenti si potrebbe avere la Venezia e non essere una nazione. Le intenzioni che l'Austria ha lasciato supporre intorno alle possibili conseguenze politiche della lotta impegnata, e che sono indicate nel vostro rapporto, potrebbero far sorgere pel Governo Italiano una quistione di condotta sull'indirizzo e sulla estensione della guerra. E' una quistione che si collega con quella del moto ungherese e delle spedizioni italiane. Il primo giudizio ch'io posso formarmi mi dice che bisogna fare la guerra a fondo, e senza lasciarsi distrarre da queste preoccupazioni. Mi pare che in ogni caso il miglior modo per rendere la politica austriaca più arrendevole sia quello di porre l'Austria nelle condizioni che per noi si possano peggiori. Vi prego di dirmi, a questo proposito, il vostro avviso. Bismark ha preso con molto calore il progetto di una diversione in Ungheria. La persona che Artom conosce e che ora è a Firenze crede che una insurrezione, se importata e appoggiata da una spedizione e soprattutto col nome magico di Garibaldi potrebbe prendere proporzioni importanti. Alcuni dei principali della emigrazione ungherese, Klapka ecc. ecc. sono ora a Berlino e saranno fra tre o quattro giorni di ritorno a Parigi. Alloggeranno all'hotel d'Espagne, rue Tailbout. Se avessi bisogno di farne venire alcuno a Firenze, vi manderò un telegramma. L'esecuzione di un piano richiede come condizione una ripresa felice da parte nostra e una sconfitta della flotta austriaca, ma bisogna però che tutto sia prima preparato per allora.

---

(1) Del 28 giugno, conservata in AVV.

Voi mi avete incoraggiato ad accettare questo posto difficile, io accettai ma con un patto ed è che la politica estera del nostro paese la facciamo in collaborazione.

*P. S* — Vi prego di far avere al Principe Napoleone questa lettera di dovere che gli scrivo, poichè egli fu sempre assai buono per me.

50.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 64. *Berlino, 1 luglio 1866 (per. il 6).*

L'on n'a pas été médiocrement étonné à Berlin en voyant par les correspondances et journaux étrangers arrivés ici hier au soir, que l'on semblait mettre en doute la réalité des succès obtenus par l'Armée du Prince Royal à Tratenau et a Skalitz dans la journée du 28. Ces succès sont incontestables; la seule petite rectification que l'on puisse y ajouter, mais qui ne change en rien le résultat définitif de l'affaire, c'est que dans l'engagement du Corps d'Armée Prussien avec celui du Général Gablentz, le premier commençait à fléchir lorsque la fameuse attaque de flanc opérée par la Garde est venue mettre en complète déroute le Corps Autrichien et assurer la victoire.

Aujourd'hui, ainsi que je me suis empressé d'en informer par télégraphe V.E., l'on annonce que l'Armée Prussienne continue à avancer avec succès en Bohême, et que deux Divisions de l'Armée du Prince Frédéric-Charles ont pris d'assaut Gitschin. Des deux côtés les pertes ont été énormes.

C'est sur ce dernier point que l'on croyait rencontrer le Général Benedeck, mais il continue à être invisible; et après avoir vainement cherché à deviner un plan qui échappe à tout le monde, l'on commence aujourd'hui à croire que son projet est de disputer, pour ainsi dire pas-à-pas et dans une série de rencontres, le terrain à l'Armée ennemie, jusqu'à ce qu'il trouve l'occasion de tenter cette grande attaque de centre dont on persiste à lui attribuer l'arrière-pensée. Singulière combinaison en tout cas, qui commence par abandonner à l'ennemi ce que l'on a mission de défendre.

Jusqu'à présent donc, sans vouloir répondre d'un avenir toujours incertain lorsqu'il s'agit de la fortune des armes, l'on peut dire que la situation militaire de la Prusse est excellente. Le seul danger que l'on entrevoie c'est que la Prusse, au lieu de n'avoir exclusivement en vue que la ruine de l'Autriche, et marcher vers cet unique but, veuille trop élargir le cercle de ses opérations en portant ses armes dans d'autres Etats qui, par le fait seul de la chute de l'Autriche, se trouveraient désarmés et vaincus.

Un autre danger de la situation de la Prusse, mais celui-là purement au point de vue politique, c'est que partout où ses troupes ont obtenu de faciles succès, comme en Hanovre, en Saxe et en Hesse, les Agents qu'elle envoyait pour organiser la nouvelle Administration, n'ont pas trouvé le secret de faire

aimer sa Puissance. Il est certain que dans ces trois Etats l'exaspération contre le régime Prussien, pour être tacite et comprimée, n'en est pas moins très profonde. Mais cela tient surtout au système politique que l'on sait dominer dans les régions Gouvernementales à Berlin; et un simple rapprochement avec l'opinion libérale suffirait, sinon pour ramener tout-à-fait l'opinion, du moins pour singulièrement la modifier.

Le Gouvernement Prussien aurait d'autant plus de raison d'en agir ainsi, et de se gagner dès à présent le sympathies des populations dans un but d'influence pour l'avenir, qu'il devient de plus en plus évident que jamais les Puissances Etrangères ne lui permettront d'absorber les territoires qu'elle vient de conquérir. Le langage de l'Ambassadeur de France, (et c'est surtout sur ce point essentiel que je désire appeler l'attention de V.E.) est des plus significatifs à cet égard. « Nous reviendrons bientôt sur tout cela » dit-il ouvertement à tout le monde. Du reste, l'ordre donné par M. Drouyn de Lhuys à tous les Agents français de rester à leur poste après le départ du Souverain, ou de le suivre comme cela a eu lieu pour le Roi de Saxe, prouve très clairement qu'à Paris l'on n'entend point accepter le moins du monde les annexions Prussiennes. Bien plus, il y a des personnes qui, dans cet ordre d'idées, vont encore plus loin, et sont persuadées que si nos opérations militaires en Vénétie étaient plus avancées, et que notre cause ne fût pas sinon liée, du moins mêlée à celle de la Prusse, l'Empereur Napoléon n'aurait pas attendu si longtemps pour mettre un terme aux extensions militaires de cette Puissance.

D'un autre côté, comme déjà j'ai eu occasion d'en informer V.E., le langage du Ministre de Russie est tout-à-fait hostile aux ambitions de la Prusse, et il n'y a pas jusque dans les appréciations des victoires de son Armée, où ne perce une mauvaise dispositon évidente. Je ne parle pas de l'Ambassadeur d'Angleterre dont tous les efforts n'ont pû réussir à éviter la guerre, et qui, depuis qu'elle a éclaté, ne perd pas une occasion d'en contester les succès et d'en condamner les tendances.

Ce sont là des éléments d'appréciations dont, événements de guerre à part, l'on ne saurait méconnaître l'extrême importance et qui complètent l'exposé de la situation complexe du moment.

En terminant cette dépêche, permettez-moi, M. le Ministre, de Vous exprimer la satisfaction de me trouver de nouveau sous les ordres de V.E. ...

## 51.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI

T. 122. *Firenze, 2 luglio 1866, ore 11,45.*

On lit dans le *Bund* que des troupes bavaroises seraient entrées dans le Tyrol autrichien, occupant Mah et se dirigeant sur le Stelvio. Veuillez vous informer si le fait est exact.

52.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 504. *Parigi, 3 luglio 1866, ore 11,35 (per. ore 13,30).*

A Vienne on est consterné des victoires prussiennes. On a discuté hier en Conseil s'il n'était pas convenable de dégarnir de troupes la Vénétie et d'envoyer l'armée du sud en Bohême. Veuillez informer le Roi de ces projets (1).

53.

IL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 508. *Monaco, 3 luglio 1866, ore 18,20 (per. ore 22,30).*

Il m'a été impossible vérifier particulièrement ici présence troupes bavaroises en Tyrol autrichien. Le peu de sources militaires qui sont restées à Munich n'en savent absolument rien et ne le croient pas. Aujourd'hui j'ai tourné question en demandant à von der Pfordten, à propos de guerre du nord, si troupes fédérales pouvaient opérer seulement dans Etats condédérés qui ont demandé secours. Il m'a répondu, partout sur territoire fédéral où Allemagne porte atteinte à Prusse, pas en Italie. Surtout, a-t-il dit, sans autorisation de la Diète, à moins d'invasion italienne. D'après les renseignements que je me suis procuré Pfordten aurait dit particulièrement, en parlant de l'Italie, que même en cas de rupture diplomatique Autriche ne doit pas compter sur contingent bavarois. Pfordten m'a dit qu'il est beaucoup attaqué personnellement par journaux, entre autres Augsbourg, pour sa tolérance diplomatique, nommément pour ne pas m'avoir encore donné passeports. Il m'a dit au sujet de l'appel des réserves, dont il est question dans ma dépêche n. 31 (2), que Bavière devait être entièrement armée pas seulement pour guerre, mais aussi pour péser au moment de la paix. A ce propos il a ajouté de son chef que Bavière trop petite pour changer résultat entièrement, mais s'il s'agit par exemple de perdre Trieste, il conseillerait Allemagne jouer dernier homme et écu pour conserver ce débouché de la Méditerranée. Pfordten m'a dit aussi que corps d'armée bavarois avance en Thuringe, et il croit dans courante semaine toute probabilité bataille fédérale contre Prusse. Quant à récentes victoires prussiennes admet insuccès autrichiens sans paraître trop inquiet.

---

(1) Annotazione marginale: « Trasmesso in cifra al generale La Marmora alle ore 2 pomeridiane di detto giorno ». Con t. 505, pari data, La Marmora accusò ricevuta e affermò che avrebbe risposto personalmente a Nigra.
(2) Non pubblicato.

## 54.

### IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 509. *Pietroburgo, 3 luglio 1866, ore 18 (per. ore 23,55).*

Consternation règne en Autriche. Prague serait à la veille d'être prise, et une bataille dont l'issue serait presque certaine, vu la démoralisation des autrichiens, ouvrirait route Vienne et Munich. J'ai appris cela confidentiellement par un secrétaire du prince Gortschakoff, qui le tiendra évidemment du comte Stackelberg.

## 55.

### IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 510. *Pietroburgo, 3 luglio 1866, ore 19,45 (per. ore 1,40 del 4).*

Prince Gortschakoff inquiet succès Prusse qui augmenteront ses prétentions a fait ouvertures sur l'à-propos, de la part de la Russie et de la France, de rompre silence par des pourparlers à l'effet de sauvegarder l'équilibre européen. Il ne veut peut-être que sonder terrain sur entente entre France et Prusse. Ambassadeur de France en a référé à Paris (1).

## 56.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 512. *Berlino, 4 luglio 1866, ore 12,53 (per. ore 16,55).*

Armée prussienne a de nouveau gagné hier une grande bataille près de Königratz. Tous ses huit corps d'armée ont été engagés. Elle a pris plus de 20 canons, plusieurs drapeaux et nombreux prisonniers. Des deux côtés des pertes énormes. C'est la première fois depuis le commencement de la guerre qu'on tire le canon à Berlin pour célébrer victoire. Armée prussienne va probablement marcher sur Prague.

---

(1) Annotazione marginale: « Spedito al Generale La Marmora il 4 luglio ore 5 di sera ».

57.

IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 513. *Belgrado, 4 luglio 1866, ore 12,15 (per. ore 17,50).*

Le nouvelle que la bataille de Custoza n'a pas été gagnée ni perdue (1) a été reçue ici par le Gouvernement et la population avec grand plaisir. Garachanine l'a fait immédiatement et spontanément publier sur le journal officiel.

58.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in CHIALA, p. 360 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, p. 136)

T. 514. *Berlino, 4 luglio 1866, ore 17,55 (per. ore 19,15).*

M. de Thile me dit que le Roi et Bismarck sont extrêmement inquiets de voir que nous n'ayons pas encore recommencé nos opérations militaires. Ils craignent qu'Autriche ne tire corps d'armée de Vénétie pour les porter à son armée du nord. Usedom a été chargé de parler dans ce sens à V.E. J'ai rassuré M. de Thile en lui disant que bientôt nous prendrons revanche. * Renseignements demandés en Westphalie sur convenance de décorer ingénieur prussien arriveront bientôt * (2).

59.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 515. *Parigi, 4 luglio 1866, ore 18,15 (per. ore 23,30).*

Je vous remercie de votre lettre particulère (3). Je partage votre avis sur la nécessité de créer le plus d'embarras possibles à l'Autriche, en Hongrie, Dalmatie, partout le plus tôt possible. Il faut pour une foule de raisons que la libération de la Vénétie soit dûe aux armes, au moins autant qu'à la diplomatie. Si l'on fait un débarquement sur les côtes de l'Adriatique, je crois utile que vous donniez l'assurance loyale à la Russie.

---

(1) Cfr. n. 35.
(2) Il brano fra asterischi non è edito.
(3) Cfr. n. 49.

60.

## IL SEGRETARIO DELLA LEGAZIONE A PARIGI, ARTOM, AL CAPO GABINETTO DEL MINISTRO DEGLI ESTERI, BLANC

L. P. *Parigi, 4 luglio 1866.*

Tkalac ci ha portato oggi le due lettere del Ministro, una per N.[igra] (1) l'altra per il Principe N.[apoleone]. Entrambe furono recapitate.

Tk. mi disse poi che egli non ebbe a Firenze i 1.200 franchi che gli sono destinati dietro accordi fra il Comm. C.[erruti] e K.[ossut] e dice che io sono tuttora incaricato di dargli questa somma, detratti soli i 200 franchi che io gli ho prestati prima della sua partenza. Fammi il favore di farmi telegrafare Venerdì o Sabato se devo infatti dargli questi mille franchi e se devo darglieli io, o farli dare da N. Tk. ha bisogno di questo danaro prima di Sabato. Ti scrivo tutto ciò perché non accadano imbrogli o malintesi.

Siamo in gran gioia per le vittorie prussiane, ed in penosa ansietà per le future nostre vittorie. Dio voglia che non si arrivi tardi colle diversioni marittime. All'Austria non mancano intermediari per concluder la pace dietro le nostre spalle, e quand'anche noi ottenessimo la Venezia, sarebbe umiliante il doverla agli allori prussiani. Poi in tal modo non si avrebbe né il Tirolo né il resto: ora il Tirolo soprattutto è indispensabile se si vuole avere una pace durevole.

Mando questa per mezzo di Cavriani che la imposterà a Torino. N. mi disse che forse avrà d'uopo di mandarmi fra breve in corriere a Firenze, a patto che io vi rimanga pochissimi giorni e torni subito a Parigi ove abbiamo moltissimo lavoro.

61.

## IL CAPO DI STATO MAGGIORE DELL'ESERCITO, LA MARMORA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(AS Biella, *Carte La Marmora*, ed. in LA MARMORA, *I segreti di stato*, p. 12 e in CHIALA, pp. 374-375)

T. CONFIDENZIALE 471. *Torre Malamberti, 5 luglio 1866, ore 10,30*

Empereur a télégraphié au Roi que l'Autriche lui cède la Vénétie et qu'il s'arrangera facilement avec nous. La chose est d'autant plus grave qu'elle est publiée dans le *Moniteur*. Je comprends que l'Empereur cherche à arrêter la Prusse, mais c'est extrêmement douloureux qu'il le fasse au détriment de l'honneur de l'Italie.

---

(1) Cfr. n. 49.

Recevoir la Vénétie en cadeau de la France est humiliant pour nous, et tout le monde croira que nous avons trahi la Prusse. On ne pourra plus gouverner en Italie, puisque l'armée n'aura plus de prestige.

Tâchez de nous épargner la dure alternative d'une humiliation insupportable, ou de nous brouiller avec la France.

62.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 516. *Berlino, 5 luglio 1866, ore 4,21 (per. ore 10,30).*

Comme détails de la grande bataille d'avant hier, il faut ajouter que Roi de Prusse et général Benedek commandaient en personne. Ce dernier complètement battu avec tout ce qu'il lui restait de forces s'est retiré dans la direction d'Olmutz abandonnant la défense de Prague qui a été évacuée. D'après les rapports des prisonniers de guerre l'armée autrichienne est terrifiée par effet du fusil prussien.

63.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 132. *Firenze, 5 luglio 1866, ore 13,45.*

* Le Roi a reçu de l'Empereur le télégramme suivant:

« A S.M. le Roi d'Italie - Paris 5 juillet:

Sire, l'Empereur d'Autriche, accédant aux idées émises dans ma lettre à M. Drouyn de Lhuys, me cède la Vénétie en se déclarant prêt à accepter une médiation pour amener la paix entre les belligérants.

L'armée italienne a eu occasion de montrer sa valeur. Une plus grande effusion de sang devient donc inutile, et l'Italie peut atteindre honorablement le but de ses aspirations par un arrangement avec moi sur lequel il sera facile de nous entendre. J'écris au Roi de Prusse afin de lui faire connaître cette situation et de lui proposer pour l'Allemagne, ainsi que je le fais à Votre Majesté pour l'Italie, la conclusion d'un armistice, comme préliminaire des négociations de paix. Napoléon ».

Le Roi a répondu: 8 h. 40 matin

« A S.M. l'Empereur des Français à Paris.

Je remercie Votre Majesté de l'intérêt qu'Elle prend à la cause italienne. La proposition que Votre Majesté me fait est tellement grave qu'il me faut consulter mon Gouvernement et connaître les dispositions de la Prusse avec laquelle je suis lié par un traité de Votre Majesté le bon frère Victor Emmanuel ».

Le Président du Conseil étant attendu aujourd'hui de retour du camp, je me réserve de vous télégrapher ce soir l'impression que nous fait ce grave incident * (1). Tâchez de m'informer au plus tôt de l'accueil fait par le Gouvernement prussien à proposition de médiation et d'armistice faite par l'Empereur. Nous désirons nous entendre avec lui sans retard.

## 64.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 517. *Parigi, 5 luglio 1866, ore 10,30 (per. ore 14,15).*

Je crois que le Roi doit répondre qu'il doit avant tout consulter son allié le Roi de Prusse. Il serait très important avoir une victoire et occuper le Tyrol si faire se peut. Sans cela je crois que nous ne l'aurons pas. C'est hier au soir que l'Empereur François-Joseph a fait proposition. Empereur Napoléon n'a rien dit à personne et a envoyé dans la nuit article au *Moniteur* (2).

## 65.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL CAPO DI STATO MAGGIORE DELL'ESERCITO, LA MARMORA

(Ed. in CHIALA, p. 376) (3)

T. 135. *Firenze, 5 luglio 1866, ore 17,45.*

Je considère la situation créée par la proposition française comme très dangereuse. Il faut que l'Italie et la Prusse évitent ou au moins retardent autant que possible l'armistice tout en acceptant les négociations et profitent de l'intervalle pour une action militaire rapide. Le sentiment public est très affecté de ce qu'il y a d'humiliant dans la proposition faite par l'Empereur (4).

---

(1) Il brano fra asterischi fu telegrafato a Nigra con t. 133 pari data con l'invito ad esprimere confidenzialmente il proprio avviso in proposito. I telegrammi di Napoleone III e di Vittorio Emanuele II sono editi in *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, p. 920 e in CHIALA, pp. 373-374; il primo è edito anche in *LV* 9, p. 725, in *Origines diplomatiques*, vol. X, p. 315 e in E. OLLIVIER, *L'empire libéral*, t. VIII, p. 411.

(2) Questo telegramma fu trasmesso alle ore 15,50 da Visconti a La Marmora perché ne informasse il Re.

(3) Il Chiala dà erroneamente Nigra come destinatario del telegramma.

(4) Con t. 519, pari data, ore 20,35, per. ore 20,55 La Marmora telegrafò:
« L'essentiel pour nous ici est de savoir si nous pouvons agir dans la Vénétie cédée à la France sans blesser l'Empereur et compromettre l'avenir ».

## 66.

### IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 520. *Belgrado, 5 luglio 1866, ore 10 (per. ore 22).*

La nouvelle de la défaite des autrichiens à Königgratz a été reçue par le Gouvernement et la population de Belgrade avec une vive joie.

Dans les villes de la frontière militaire non assujetties au service militaire comme les Grenzer, le Gouvernement autrichien fait un recrutement de tous les individus valides de 16 à 40 ans.

## 67.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 522. *Parigi, 5 luglio 1866, ore 19,10 (per. ore 1,15 del 6).*

Drouyn m'a vivement engagé à accepter pour notre part la proposition de l'Empereur en faisant valoir la raison que la cession faite à la France constituerait pour la Vénétie la garantie perpétuelle de la France. J'ai dit à Drouyn que nous étions engagés avec la Prusse à ne pas conclure d'armistice séparé; que par conséquent Gouvernement du Roi devait avant tout s'entendre avec le Cabinet de Berlin. J'ai ajouté qu'il nous fallait le Tyrol italien et que nous n'aurions pas admis que l'Autriche mit en avant la question romaine. J'ai télégraphié au général La Marmora que le seul moyen de sortir de cette mauvaise situation était d'avoir une victoire de suite si l'on pouvait. Artom partira demain soir (1).

## 68.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI VISCONTI VENOSTA

T. 523. *Berlino, 5 luglio 1866, ore 17,43 (per. ore 2,15 del 6).*

La nouvelle apportée par le télégraphe de l'acceptation de l'Empereur Napoléon de la cession de la Vénétie, et successivement sa proposition d'armistice a produit une douloureuse stupéfaction au ministère des affaires étran-

---

(1) Con t. 134, del 6 luglio, ore 15.35 Visconti Venosta trasmise questo telegramma a La Marmora al quartier generale perché ne dosse comunicazione al Re. Il t. di Nigra a La Marmora citato nel testo è ed. in CHIALA, p. 376.

gères d'ici, auquel ni l'ambassadeur de France, ni le ministre de Prusse à Paris n'avait rien fait pressentir de semblable. M. de Thile l'a immédiatement télégraphié au comte Bismarck pour connaître son opinion, mais dès à présent on prévoit que la proposition de l'Empereur des français ne pourra être refusée et qu'elle sera bientôt suivie d'un congrès. Dans cette nouvelle situation V. E. pensera probablement que la mission du colonel Radaelli, arrivé ce matin, n'a plus raison d'être, seulement il serait peut-être convenable que le Gouvernement du Roi autorisât cette légation à faire distribuer quelques secours à 400 prisonniers de guerre vénitiens amenés depuis avant-hier à Spandau.

69.

IL MINISTRO A MADRID, CARACCIOLO DI BELLA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 3. *Madrid, 5 luglio 1866 (per. il 10).*

Mi veggo nella necessità di richiamare l'attenzione dell'E. V. sul linguaggio del Giornalismo Spagnolo intorno alle cose Italiane, il quale genera meraviglia e scandalo in tutti gli uomini sensati ed onesti, ma sventuratamente non ha contrasto nè confutazione che ci sia favorevole, gli altri giornali, che avvocavano la nostra causa tra i quali l'*Iberia* in ispezialità, essendo stati soppressi dopo l'ultima rivoltura di Madrid (1). L'E. V. potrà arguire qual sia il tenore dei diari Spagnuoli dagli estratti dell'*Espirito Pubblico*, diario neocattolico, (sussidiato dalla diplomazia avversa all'Italia) che ho l'onore di qui compiegarLe: e son quasi tutti della medesima risma, non esclusa la *Epoca*, giornale più serio, organo del partito che s'intitola moderato, il quale si fa del continuo a svolgere e sostenere nelle sue pagine il principio del dominio temporale e della Confederazione di Villafranca. Vero è che il diario *Español* nel suo numero di oggi inserisce un articolo di un Italiano, da molti anni qui dimorante, in difesa della sua patria, ed offre alla Legazione i suoi servigi mercè il compenso di un certo numero di soscrizioni al giornale per conto del Governo italiano. Il giornalismo, Signor Ministro, ha in Ispagna una grande importanza perciocchè tutta la politica in questo paese non è che giuoco di fazioni interne, e minuta quotidiana polemica, né le questioni internazionali sono altro che colorito pretesto alle parti, ed agli uomini politici di osteggiarsi a vicenda. Però mi farei a pregare l'E. V. di volermi abilitare in qualche modo ad accettare la proposta del diario *Español* di Madrid, affinchè gli interessi italiani non restino senza difesa in un paese ove purtroppo i nostri nemici prevalgono per le arti occulte della diplomazia e della Corte, e per il sentimento dei partiti governanti.

---

(1) In data 26 giugno Caracciolo aveva comunicato che due redattori dell'*Iberia* si erano rifugiati nella legazione d'Italia per sottrarsi al pericolo di essere fucilati.

70.

IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI,
AL CAPO DI STATO MAGGIORE DELL'ESERCITO, LA MARMORA

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 328, in CHIALA, p. 379 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, pp. 151-152)

T. 137. *Firenze, 6 luglio 1866, ore 0,45.*

Dépêche Empereur Napoléon d'après l'avis du Conseil contient une simple proposition subordonnée à l'armistice lequel ne peut être conclu sans le consentement de la Prusse. Nous allons interpeller Bismarck. En attendant poursuivez vos opérations militaires sans relâche. Un succès pourrait rendre notre situation infiniment meilleure.

Le Conseil appelle toute votre attention sur la dépêche de Nigra relativement à l'occupation du Tyrol (1).

Veuillez bien communiquer cette dépêche au Roi.

71.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 528. *Berlino, 6 luglio 1866, ore 5,46 (per. ore 8,30).*

Dans le bulletin officiel publié à l'instant il est dit que l'armistice demandé par général Gablentz a été repoussé, mais ce refus s'applique simplement à l'Autriche et non pas à la proposition de l'Empereur Napoléon au sujet de laquelle l'on ne connaît point encore ici réponse du Roi.

72.

L'INCARICATO D'AFFARI A COSTANTINOPOLI, DELLA CROCE,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 525. *Costantinopoli, 6 luglio 1866, ore 6,45 (per. ore 13,20).*

Question des Principautés en voie de solution. La Sublime Porte reconnaîtra prince Hohenzollern sous quelques conditions qui forment objet négociations actives. Hier au soir une dépêche à Aali pacha informe cession Vénétie et un armistice. Nous sommes sans nouvelles.

---

(1) Cfr. p. 42, nota.

## 73.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 328-329 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, p. 156)

T. 138. *Firenze, 6 luglio 1866, ore 14,05.*

Vous pourriez vous rendre, si vous le jugez utile, auprès de M. de Bismarck pour connaître directement ses intentions.

Le Gouvernement italien pour ce qui le regarde, attend la réponse de la Prusse et est résolu à remplir les obligations du traité.

## 74.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(Ed., con alcune varianti, in *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, pp. 928-929)

T. 139. *Firenze, 6 luglio 1866, ore 14,20.*

L'armistice ne peut être accepté par nous qu'avec le consentement de la Prusse dont nous attendons la réponse. Quant au fond même de la proposition de l'Empereur voici les impressions du président du conseil et les miennes. Il faut que les bases de la paix ne compromettent pas le but que nous poursuivions par la guerre, et l'avenir du pays. Pour cela deux conditions sont nécessaires: d'abord qu'on modifie la forme proposée pour la cession d'une manière conforme à la dignité nationale et aux principes qui sont la base de la politique italienne et de celle de l'Empereur; ensuite que le territoire cédé ait des frontières qui ne laissent pas ouverte la question de l'indépendance nationale (1). Il nous faut le Tyrol italien (2) en réservant la question de l'Istrie pour les négociations ultérieures sans la compromettre. Veuillez me dire si vous croyez convenable que le Roi en répondant à l'Empereur pose ces deux conditions et sous quelle forme.

Le sentiment public se prononce ici énergiquement, le pays sent que son honneur y est engagé et réclame une satisfaction dans ce sens.

## 75.

### IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 527. *Pietroburgo, 6 luglio 1866, ore 16,27 (per ore 21,35).*

Quelle attitude dois-je tenir ensuite des nouvelles du *Moniteur?* Gortschakoff exprime opinion particulière qu'à notre place il n'accepterait pas

(1) Fin qui edito anche in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 40 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, p. 157.

(2) Su questo problema cfr. A. G. M. DE ROBERTIS, *La diplomazia italiana e la frontiera orientale nell'anno 1866*, Trento, 1973.

la cession Vénétie dans cette forme (1). En attendant renseignements, sentiment dignité national fait que je partage cette opinion.

### 76.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 328, in CHIALA, p. 392 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, pp. 156-157)

T. 142. *Firenze, 6 luglio 1866, ore 23,15.*

Le ministre de France vient de m'annoncer que le Roi de Prusse accepte la médiation de la France et il insiste por que nous suspendions les hostilités. Je lui ai répondu que nous ne le pouvions pas avant de nous être entendus avec le Gouvernement prussien sur l'acceptation ou non de la proposition d'armistice. Nos opérations militaires sont poussées activement. Veuillez me faire connaître au plus tôt les intentions du Gouvernement prussien que nous ignorons encore et rappelez que d'après nos engagements il faut procéder entièrement de concert.

### 77.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 524. *Berlino, 6 luglio 1866, ore 16 (per. ore 0,10 del 7).*

Reçu télégramme d'hier (2). Le baron de Werther, chargé de remplacer Bismarck, me dit qu'il n'a absolument rien reçu de ce dernier [quant] à l'accueil fait par Gouvernement prussien à la proposition de médiation française. Son impression personnelle est que l'armistice ne peut être accepté sans des préliminaires de paix faisant une large part aux intérêts prussiens. Il est parfaitement d'avis de nous entendre sur marche commune à suivre. Il y a dans la population de Berlin une très grande irritation contre la perfidie de l'Autriche et l'intervention de l'Empereur Napoléon que l'on suppose avoir été poussé par l'Angleterre (3).

---

(1) Cfr. il seguente brano del r. confidenziale cifrato 32 di Rati, datato Francoforte, 7 luglio:

« La diplomatie russe en Allemagne est très irritée et très alarmée de ce que l'Empereur d'Autriche ait fourni à l'Empereur des français l'occasion de se poser en médiateur, ou pour mieux dire en arbitre. Cette diplomatie se demande, une fois ôté le différend italien quel obstacle peut-il y avoir pour une parfaite entente entre l'Autriche et la France? La Russie plus encore que la Prusse pressent tout le danger qu'il y aurait pour elle si l'Autriche lui échappe pour tomber dans les bras de la France. Dans ce but déjà depuis plusieurs mois la Russie conseillait à l'Autriche de ne pas démordre dans le Vénitien et travaillait pour rebâtir une Sainte-Alliance. Le Cabinet de St. Pétersbourg malgré les événements continue son travail ».

(2) Cfr. n. 63.

(3) In *LV* 9, p. 731 e in CHIALA, p. 393 questo telegramma è edito in italiano molto modificato.

## 78.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 529. *Parigi, 6 luglio 1866, ore 21,25 (per. ore 1,30 del 7).*

Je crois indispensable que le Roi dise dans sa réponse à l'Empereur ce que vous m'avez télégraphié (1). L'Empereur regarde la cession de la Vénétie à France comme un fait accompli. Il mettra pour condition de la rétrocession à l'Italie de nouvelles garanties pour le pouvoir temporel. Le Roi de Prusse a répondu qu'il accepterait l'armistice si on en acceptait les bases qu'il s'est réservé de faire connaître à l'Empereur dont il accepte la médiation. Cette nouvelle a dû être télégraphiée au Roi par l'Empereur aujourd'hui. Il y aurait eu peut-être une manière de sauver la position, c'était d'obtenir de suite une victoire, mais on ne l'a pas fait. Du moment où le canon est impuissant toute négociation sera stérile. Il serait à désirer que le président du conseil soit au camp, car l'armistice sera traité par télégraphe entre le Roi et l'Empereur qui, peut-être, enverra en Italie un de ses aides de camp (2).

## 79.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 531. *Parigi, 6 luglio 1866, ore 13,45 (per. ore 9,25 del 7).*

Réponse du Roi de Prusse à l'Empereur:

« Guidé par la confiance que m'inspire l'affection mutuelle et la solidarité d'importants intérêts de nos deux Etats, j'accepte les propositions que m'a faites Votre Majesté, et je suis prêt à m'entendre avec Elle sur les moyens de rétablir la paix. Hier déjà le baron de Gablentz m'a demandé un armistice en vue de négociations directes. Par un télégramme chiffré adressé à mon ambassadeur je ferai indiquer à Votre Majesté les conditions auxquelles la situation militaire et mes engagements envers le Roi d'Italie me permettront de conclure un armistice ».

---

(1) Cfr. n. 74.

(2) Si pubblica qui un brano di una l. p. pari data di Kossuth a Cerruti:
« Le Baron Ricasoli ne part pas aujourd'hui pour le Camp?
On devrait de toute manière se hâter de poser la question hongroise j'y fais ce que je puis, mais une manière de la poser serait: de montrer le drapeau et l'uniforme de la Légion sur le Champ de bataille. Le Général Pettinengo l'a promis. Mais ça ne se fait pas cependant ».

80.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(AVV)

L. P. *Firenze, 6 luglio 1866.*

Spero e credo che quando riceverete queste parole il nostro esercito avrà ripreso l'iniziativa. L'ardua quistione del comando che si sollevò per un istante ricevette una soluzione. Il Generale La Marmora e il Generale Cialdini conservano i loro attuali comandi, e nello stesso tempo ne' reciproci rapporti e col Re chiaramente definite le condizioni e le responsabilità del comando, perché non vi sia a deplorare una funesta mancanza di unità e di accordo. Vi ho mandato il dispaccio di Pietroburgo che annuncia un principio d'azione diplomatica per la pace (1), e spedii al Generale La Marmora pel Re la notizia ricevuta da voi sul partito che si era discusso a Vienna. Non credo che il tentativo del Principe Gorthchacoff possa essere accolto con grande calore a Parigi e soprattutto ch'esso possa avere un vicino effetto. Ma se una determinazione del genere di quella a cui accennaste nel vostro telegramma fosse adottata, il colpo non potrebbe essere parato colla diplomazia, solo il Quartier Generale lo potrebbe parare con una pronta azione di guerra. La Marmora mi telegrafò che vi avrebbe risposto ma non mi mandò ancora il tenore della risposta. Sarebbe fatale per l'Italia, pel suo onore, pel suo avvenire politico tanto all'estero come nell'interno se la Venezia dovesse essere il prezzo della battaglia di Custoza, e se una improvvisa determinazione austriaca facesse dell'esercito italiano la mouche du coche della guerra del 66. Questo sentimento noi l'abbiamo certo ancora.

Ricasoli sarà questa sera di ritorno dal campo e per parte mia non ometterò sforzi perché questo sentimento serva di indirizzo alla nostra politica e alla nostra azione militare. Frattanto saprò da voi l'impressione prodotta sul Governo Francese dalle vittorie prussiane e se e in qual modo le intenzioni dell'Imperatore cominciano a disegnarsi.

È questo il momento opportuno pel viaggio di Artom? Voi pure ne siete giudice. Io l'attendo con impazienza.

81.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 530. *Parigi, 7 luglio 1866, ore 1,45 (per. ore 5,45).*

M. Rouher que j'ai vu ce soir me dit qu'il sera possible d'obtenir que la rétrocession de la Vénétie soit faite sans conditions, mais que l'Empereur serait très contrarié si les hostilités recommençaient en Italie. Je crois que le Roi pourrait faire connaître à l'Empereur les deux conditions que vous m'avez indiquées par votre télégramme d'aujourd'hui (2).

(1) Cfr. n. 55.
(2) Cfr. n. 74).

## 82.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 532. *Parigi, 7 luglio 1866, ore 11,35 (per. ore 13,38).*

Empereur a télégraphié cette nuit au Roi insistant pour qu'il accepte armistice et proposant d'obtenir remise immédiate à l'armée italienne des forteresses. Autrcihe refusera Tyrol d'une manière absolue.

## 83.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 144. *Firenze, 7 luglio 1866, ore 17,45.*

Le conseil des ministres a télégraphié au Roi son avis qui se résume dans la question de forme et dans celle du Tyrol. Nous avons conseillé au Roi de télégraphier dans ce sens à l'Empereur. En attendant faites tout ce qui est possible pour que l'Empereur ne prenne pas quelque résolution soudaine. La question de forme a une importance énorme pour la situation intérieure de l'Italie.

## 84.

### IL MINISTRO A LONDRA, D'AZEGLIO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 534. *Londra, 7 luglio 1866, ore 13,10 (per. ore 20,10).*

Nouvelle de cession Venise a causé immense satisfaction. Lord Stanley m'a dit hier au soir qu'il verra aujourd'hui ambassadeur de France qui doit le presser seconder armistice. Il s'est déclaré prêt à obtempérer, déclarant être devoir d'Angleterre aider rétablissement paix (1). Si la Prusse veut non seulement concessions mais la destruction de l'Empire autrichien, attendez-vous à opinion publique se prononcer fortement en faveur de l'Autriche contre Prusse et nous.

---

(1) Con t. 535, pari data, D'Azeglio comunicò:
« Lord Stanley m'a fait déclarations les plus favorables quant à l'Italie, disant qu'elle est forte de l'opinion publique en Angleterre ».

85.

IL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 536. *Monaco, 7 luglio 1866, ore 17,45 (per. ore 23,45).*

Malgré la confusion ici depuis les victoires prussiennes, il y a en général mécontentement politique et militaire contre Gouvernement et contre inertie de l'armée. Dans convention austro-bavaroise il y a clause point de paix séparée. Autriche avait aussi obtenu consentement plénipotentiaire pour coopération 30.000 mille bavarois en Bohême, mais Pfordten a refusé de l'approuver. Parti libéral ici davantage anti-français parce qu'alarmé de voir poser question du Rhin, prêt, en ce cas, devenir prussien quand même, tandis que diplomatie autrichienne et parti ultramontain et parti autrichien semblent espérer dans la médiation française acceptée par Prusse. S. E. m'a semblé craindre danger que Prusse trop exigeante pour conditions définitives de paix. Pfordten m'a dit espérer n'être pas vrai nouvelle journaux de passeports envoyés à Hompesch, car ce serait, dit-il, perdre fruit de la tolérance des deux côtés.

86.

IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 537. *Pietroburgo, 7 luglio 1866, ore 17,23 (per. ore 1,30 dell'8).*

Ambassadeur de France a demandé au Gouvernement russe s'il voudrait appuyer démarche pour la suspension hostilités. Gortchakoff, en attendant ordres de Sa Majesté, a dit ne pas croire à son assentiment, vu l'état actuel des choses si compliqué. Vent tourne contre Autriche qui se jette ainsi dans les bras de la France.

87.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 538. *Parigi, 7 luglio 1866, ore 13,35* (1) *(per. ore 2 dell'8).*

Quelle solution proposez-vous pour question de forme? L'Empereur voudrait pouvoir annoncer armistice de suite; il est extrêmement impatient du moment où Roi de Prusse a accepté. Refléchissez aux conséquences d'un refus de notre part. Réponse par télégraphe.

---

(1) *Sic* nel registro dei telegrammi in arrivo ma forse è partito alle ore 1,25 dell'8 (cfr. ultimo capoverso del n. 91).

## 88.

### IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 541. *Belgrado, 7 luglio 1866, ore 12,25 (per. ore 8,35 dell'8).*

... (1) a reçu, dit-il, de bonne part la nouvelle qu'un corps d'armée de 50/m hommes a été détaché de l'armée d'Italie et part pour renforcer l'armée du nord qu'on dit dispersée. Il paraît qu'on n'a plus en Autriche un seul hôpital disponible puisqu'à Peterwardein et à Panckzowa arrivent quantité de blessés et ils y apportent la preuve du terrible désastre de Königgrätz, et Pesth en est encombré. Un convoi de 50 vénitiens que l'Autriche interne en Hongrie a été salué dans les stations du chemin de fer hongrois par de nombreux rassemblements de peuple hongrois au cris de vive Victor Emmanuel, vive Garibaldi, vive l'Italie. Hier à 3 heures du matin Garachanine m'a donné la nouvelle que des télégrammes particuliers ont apporté à Belgrade que l'Empereur d'Autriche a offert la Vénétie à l'Empereur des français.

## 89.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 65. *Berlino, 7 luglio 1866.*

L'annonce de la cession de Venise entre les mains de la France, et successivement de la proposition de médiation entre les belligérants faite par l'Empereur Napoléon, a produit tout d'abord ici un sentiment de profonde stupeur auquel est venue bientôt se joindre l'expression d'une violente exaspération. Personne ne s'attendait à ce véritable coup de théâtre, et l'opinion publique en a été d'autant plus vivement blessée que déjà elle voyait les armées victorieuses de la Prusse marcher avec un élan irrésistible sur Vienne et y dicter la paix, en consacrant tout à la fois la suprématie définitive de la Prusse en Allemagne et l'abaissement irrévocable de l'Autriche. Une parole de l'Empereur Napoléon a suffi pour faire disparaître ces beaux rêves, et ramener les choses à des perspectives, favorables sans doute aux intérêts de la Prusse, mais qui, après des triomphes militaires aussi complets, et il faut bien le dire aussi inespérés, seront positivement bien loin de répondre à ses ambitions.

V. E. trouvera ci-joint dans la traduction d'un article de la *Gazette du Nord,* journal semi-officiel du Ministère (2), un spécimen très affaibli de l'irritation qu'a produite dans les régions gouvernementales l'intervention de la France, et du rôle prépondérant que se disposait à jouer la Prusse dans la

---

(1) Gruppo indecifrato.
(2) Non si pubblica.

direction politique de l'Allemagne. Il est à regretter seulement que dans l'expression de sa mauvaise humeur, l'auteur de l'article se soit laissé aller à dire en forme d'ironie, que *la France voudra bien reconnaître que la Prusse ne pouvait pas faire la guerre uniquement dans le but de donner la Vénétie à l'Italie.* Cette phrase qui se ressent déjà un peu des énivrements des récents triomphes militaires, s'adresse il est vrai, à la France, mais nous pourrions facilement y répondre en disant que la Prusse avait bien plus besoin de l'Italie pour obtenir les Duchés, que nous n'avions besoin de la Prusse pour conquérir la Vénétie. L'entente en vue d'une action commune n'était qu'une affaire de convenance réciproque et rien de plus.

Mais pour en revenir à l'intervention de l'Empereur Napoléon, il n'est pas difficile de préciser les puissants motifs qui l'ont déterminée. Au point de vue de sa politique traditionnelle la France ne pouvait permettre qu'une Puissance militaire comme la Prusse, dont les armes viennent de remporter d'aussi éclatants succès, s'emparât tout-à-coup d'une portion considérable du territoire Allemand, et déplaçât ainsi l'équilibre Européen en doublant pour ainsi dire ses forces. La politique Prussienne se serait peut-être contentée au commencement de dissimuler la réalité de l'annexion par l'établissement de suzerainetés équivoques en Hanovre, en Saxe et dans le reste des Etats du Nord conquis par ses armes, mais le fait de l'augmentation de la force Prussienne n'en eût pas moins été accompli et le véritable but atteint. En intervenant donc au plus beau moment des victoires Prussiennes, l'Empereur Napoléon n'a fait que répondre au sentiment constant de la politique Française à l'égard de l'Allemagne et suivre son programme de *neutralité attentive* qui évidemment était un avertissement à l'adresse de la Prusse. Au reste le langage de l'Ambassadeur de France ici après les premiers succès de la Prusse en Saxe, indiquait très clairement qu'il arriverait bientôt un moment où sa marche victorieuse serait arrêtée.

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer V. E., l'exaspération de la population de Berlin, et l'on peut bien ajouter de toute la Nation contre l'intervention de l'Empereur Napoléon est arrivée aux dernières limites, et dans son expression fanatique, va jusqu'à déclarer que, plutôt que de céder, la Prusse doit faire la guerre à la France. Mais le Gouvernement Prussien, tout en partageant l'irritation nationale, ne donne point dans de pareils écarts d'imagination, et d'après l'opinion des gens sensés, se verra bon gré mal gré dans la nécessité d'accepter la médiation Française, sauf à y mettre des conditions extrêmement avantageuses aux intérêts Prussiens, et qui tout en étant acceptées en principe dans de certaines limites, feront l'objet de laborieuses négociations. En résumé l'on est coinvancu que l'action militaire est terminée, et que l'action diplomatique va lui être substituée.

L'annonce des dernières victoires Prussiennes que j'ai immédiatement transmise à V. E., rendait sans intérêt le détail de ces brillants faits de guerre sur lesquels du reste le Comte Avet a dû transmettre des renseignements précis. Il me suffira de dire que l'Armée Prussienne a montré toutes les qualités d'une Puissance militaire de premier ordre, et la rapidité extraordinaire de ses triomphes est un fait qui laisse bien loin en arrière les campagnes du Grand Frédéric. Pour être dans le vrai, il faut bien ajouter toutefois,

que l'emploi du fusil à aiguille est entré pour beaucoup dans ses succès, et qu'une armée, même plus solide que celle de l'Autriche, n'aurait pas tenu contre les ravages foudroyants de cette arme redoutable. Les correspondances du théâtre de la guerre disent qu'il est impossible de s'imaginer sa puissance de destruction instantanée; elle avait fini par inspirer une telle confiance aux soldats, que rien ne pouvait les arrêter, et qu'en voyant s'avancer les charges de Cavalerie Autrichienne, ils ne se donnaient même plus la peine de se former en carré tant ils étaient sûrs que pas un cavalier n'arriverait à les approcher.

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer V. E., les résultats vraiment extraordinaires de cette nouvelle arme, ont fait une très grande impression sur les différentes Légations ici. Toutes ont appelé l'attention de leur Gouvernement sur une invention qui, si elle n'est pas introduite dans leur armée, les placerait dans une infériorité écrasante vis-à-vis de celles qui en seront pourvues.

## 90.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 145. *Firenze, 8 luglio 1866, ore 8,30.*

Il y a ce matin conseil des ministres après lequel je répondrai à votre télégramme (1).

Il résulterait de la dépêche de l'Empereur au Roi qu'il ne manque à l'adhésion de la Prusse que le consentement de l'Italie. Bismarck au contraire nous fait dire que l'acceptation du Roi de Prusse est conditionnelle et que les conditions n'ont pas encore été acceptées. Est-ce que vous croyez qu'il suffirait aussi de notre part d'une acceptation en principe sauf des conditions que le Roi vous chargerait de faire connaître de vive voix à l'Empereur? Les conditions seraient celles que vous connaissez. Veuillez répondre de suite sur ce dernier point.

## 91.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 543. *Parigi, 8 luglio 1866, ore 12,55 (per. ore 14,15).*

Je vous engage avant tout à agir d'accord avec la Prusse en toutes choses. La Prusse ayant accepté médiation et armistice en principe et présenté des conditions Roi d'Italie peut agir de la même manière. Seulement,

(1) Cfr. n. 87

comme le temps presse, le Roi pourrait indiquer les conditions dans sa réponse même (1), d'autant plus [que] de mon côté j'ai déjà fait connaître ces conditions à l'Empereur. Quant à la condition de la forme il faudrait faire une proposition précise, et c'est ce que je vous ai demandé cette nuit.

### 92.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 330, e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, p. 194)

T. 147. *Firenze, 8 luglio 1866, ore 16,15.*

Je vous engage à vous rendre sans retard au quartier général du Roi de Prusse voir M. Bismarck et le prier de vous dire quelles sont les conditions qu'il proposera pour l'armistice. Si ces conditions sont purement stratégiques ou bien s'il veut forcer l'Autriche dès à présent à accepter des conditions politiques déterminées. Si les conditions proposées par la Prusse sont de nature à être acceptées nous ne pourrions pas prendre sur nous-mêmes toute la responsabilité de la continuation de la guerre en lui refusant notre consentement.

Nous désirons que l'armistice ne soit pas conclu ou qu'il soit au moins retardé.

### 93.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 45-46 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, pp. 192-193)

T. 149. *Firenze, 8 luglio 1866, ore 18,45.*

Le Roi a expédié ce matin à l'Empereur deux dépêches dont voici le texte:

« Aussitôt après avoir reçu les propositions de Votre Majesté je me suis adressé à mon allié le Roi de Prusse pour m'entendre avec lui à cet égard. En attendant qu'il me fasse part de ses décisions, et sauf réserve de mes engagements envers la Prusse, je dois pour correspondre aux intentions bienveillantes de Votre Majesté lui faire connaître franchement et sans retard mon opinion et celle de mon Gouvernement.

En premier lieu Votre Majesté qui sait ce qu'un Souverain doit à son peuple, reconnaîtra sans doute qu'en adoptant la forme proposée par l'Autriche pour la cession de la Vénétie, nous n'atteindrions pas le but que Votre Majesté a en vue comme moi, celui de consolider les garanties de la paix en donnant satisfaction à la dignité et aux droits de l'Italie.

---

(1) Fin qui edito in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, p. 192.

En second lieu le territoire à réunir au Royaume devrait s'étendre aux frontières indispensables à sa sécurité. Le Tyrol italien en ferait par conséquent partie.

Aucune autre question relative aux intérêts du Royaume d'Italie ne pourrait être préjugée dans les négociations relatives à la conclusion de la paix.

Dans ce sens l'armistice proposé par Votre Majesté pourrait être accepté par l'Italie comme préliminaire d'une paix honorable et définitive.

J'ai la confiance que pendant les négociations actuelles grâce à la haute influence de Votre Majesté le Gouvernement autrichien s'abstiendra d'aggraver les maux qui ont pesé jusqu'à présent sur les populations vénitiennes.

J'avais déjà préparé cette dépêche lorsque j'ai reçu celle que Votre Majesté m'a adressé. Je m'empresse d'ajouter que l'acceptation en principe de l'armistice de la part de mon allié le Roi de Prusse dont je n'ai pas encore reçu de communication directe, me mettra à même de pouvoir déclarer que sous les conditions exprimées à Votre Majesté je suis disposé à accepter la médiation bienveillante de Votre Majesté et l'armistice moyennant la remise faite par l'Autriche à l'Italie des forteresses de la Vénétie. J'apprécie d'autant plus cette dernière condition proposée par Votre Majesté qu'Elle me fait prévoir un accueil favorable aux observations relatives à la forme de la cession ».

« Je prie Votre Majesté qui a tant fait pour moi et pour l'Italie de vouloir considérer grave position dans laquelle je me trouve vis-à-vis de mon peuple et de mon armée.

La cession de la Vénétie faite par l'Autriche à la France a exaspéré les esprits au dernier point. Tâchez de nous la faire céder directement avec les forteresses comme gage inhérent armistice. Dans ce cas et avec entente de la Prusse, je pourrai aboutir à l'armistice.

Les conditions de la paix et les limites territoriales se traiteront ensuite. Victor Emmanuel ».

La première a été rédigée par le président du conseil, en conseil des ministres, la seconde par le Roi au camp. Je pars pour le quartier général pour empêcher des malentendus et je vous télégraphierai du camp les instructions définitives du Roi (1).

## 94.

## IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 547. *Belgrado, 8 luglio 1866, ore 14,50 (per. ore 21,40).*

La nouvelle que l'Autriche donne la Vénétie à l'Empereur des français moyennant des compensations équitables, est considérée ici comme un affront

---

(1) Per la genesi dei due telegrammi cfr. la corrispondenza scambiata fra il Re e Ricasoli in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, pp. 175-177 e 185-187.

fait à la dignité de l'Italie, mais on est persuadé que le Gouvernement du Roi saura forcer l'Autriche à la céder au Gouvernement du Roi. C'est pour cela et aussi à cause de l'entraînement des prussiens après les victoires remportées, que l'on croit que l'armistice n'aura pas lieu et que la guerre continuera. Ici on est toujours bien disposé pour l'Italie.

95.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 548. *Parigi, 8 luglio 1866, ore 18,10 (per. ore 22,10).*

Réponse du Roi arrivée ce matin a produit mauvaise impression sur l'Empereur qui était sur le point de dégager l'Autriche de la cession de la Vénétie. Le prince Napoléon a empêché jusqu'à présent cette résolution. Il a télégraphié au Roi d'accepter l'armistice si la Prusse accepte et si on lui livre Vérone (1). Il est possible que le *Moniteur* annonce armement prochain de la France. L'idée d'envoyer des troupes françaises prendre possession de Venise a été discutée, mais elle a été réjetée jusqu'à l'heure où je vous écris.

96.

IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI,
AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 152. *Firenze, 8 luglio 1866, ore 22,28.*

Ministre de la guerre vous prie de demander de suite d'accord avec le colonel Avet au Gouvernement prussien remise d'une quantité de fusils à aiguille avec munitions correspondantes. Vous prendriez promptes mesures pour expédition et m'informerez bientôt de ce que Gouvernement prussien pourra en remettre.

97.

IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 550. *Pietroburgo, 8 luglio 1866, ore 15,35 (per. ore 22,40).*

L'Empereur Alexandre approuve la réponse du prince Gortchakoff à l'ambassadeur de France. Dans l'état actuel des choses la Russie ne fera pas un geste tout en réservant participation négociations paix. Vous saurez que

(1) Cfr. *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, p. 934.

la France à la demande de l'Autriche enverra deux divisions pour l'occupation Vénétie. Prince Gortchakoff indigné contre l'Autriche qui endosse livrée de France. Quant à nous France ne veut pas évidemment nous laisser acquérir sentiment de notre propre force. La Russie tâche de renouveler meilleurs rapports avec la Prusse. J'attends instructions.

## 98.

## IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. *Belgrado, 8 luglio 1866, ore 20,15 (per. ore 11,05 del 9).*

Il est arrivé ici incognito un conseiller de légation envoyé par comte Bismarck pour traiter secrètement avec le prince Michel. Il lui a demandé l'autorisation de rassembler des volontaires et de les faire entrer en Autriche par les frontières serbes. Jusqu'à présent le prince Michel a refusé, mais l'envoyé prussien n'a pas perdu espoir de réussir. Le gérant du consulat prussien dit qu'il désire me le présenter. Que lui dois-je répondre s'il me demande de l'appuyer? Aucune nouvelle de Türr. Klapka passe par la Russie pour entrer en Hongrie. Les peuples de l'Autriche semblent découragés et mal disposés pour le Gouvernement autrichien. Si nous continuons la guerre nous enlèverons à l'Autriche ce que nous voudrons.

## 99.

## VITTORIO EMANUELE II AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI

(MRR, ed. in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, pp. 204-205)

T. *Cigognolo, 9 luglio 1866, ore 1,30.*

J'ai reçu longue dépêche du prince Napoléon. Il me dit que l'Empereur beaucoup irrité de ma dépêche, dans laquelle j'ai refusé la cession de la Vénétie de sa part, parle de la restitution Vénétie à l'Autriche, de la guerre à la Prusse, du général La Marmora. J'ai reçu une dépêche de notre ministre Nigra, que vous peut-être connaissez déjà, et dans les mêmes termes tous les deux m'ont suggéré répondre immediatement à l'Empereur dans le sens que je vous joins ici après la dépêche que j'ai expédié:

« La dépêche que j'ai écrit hier matin à Votre Majesté est ma première impression: et, sur une question si grave, il faut un peu de temps et consulter de nouveau les ministres qui sont à Florence avant de prendre un parti irrévocable. Je suis prêt à signer l'armistice dès que le Roi des Prusse a signé de son côté. Je n'y mette autre condition que de recevoir Vérone en gage. Quant aux conditions de la paix nous pourrions les discuter après que l'armistice sera signé. Je prie l'Empereur, avant de prendre un parti, de

peser l'effet que ferait la cession de la Vénétie à la France. Cependant je ne refuse pas de discuter avec Votre Majesté en considération des graves avantages pour mon pays, malgré certains détails qui pourraient rendre conditions impossibles à l'intérieur. Il faut donc, dans l'intérêt de Votre Majesté, dans le mien, dans celui des vénitiens ménager et tourner la difficulté. Je m'adresse à Votre Majesté pour moi et pour l'Italie pour me faciliter la tâche. Croyez que de ma part je ne me suis jamais trouvé dans un si cruel embarras » (1).

J'ai vu le ministre des affaires étrangères qui écrit une dépêche pour Nigra, qu'auparavant il soumettra à vous pourqu'on l'étudie et que, si on l'accepte, peut passablement arranger les choses.

100.

L'INCARICATO D'AFFARI A COSTANTINOPOLI, DELLA CROCE, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 551. *Costantinopoli, 9 luglio 1866, ore 2 (per. ore 13,30).*

Ministre de France parle de la cession de l'île de Sardaigne. Je prie V. E. de me mettre à même de démentir catégoriquement ce bruit (2). Sublime Porte envoie troupes en Macédoine et en Albanie. Contingent d'Egypte qui devait se rendre sur le Danube est parti pour Monastir.

101.

IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(Ed. in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, pp. 205-206)

T. 155. *Firenze, 9 luglio 1866, ore 13,40.*

Votre dernier télégramme (3) m'apprend que l'Empereur est mécontent que nous n'ayons pas accepté armistice, qu'il pense à convoquer corps legislatif pour lui dénoncer notre refus, à laisser la Vénétie à l'Autriche et peut-être à conclure alliance austro-française. Certes l'Europe serait peu préparée à de pareilles résolutions. Pour notre part voici ma réponse. Nous n'avons pas refusé l'armistice; la réponse à l'Empereur conseillée au Roi par le Gouvernement implique évidemment acceptation en principe de l'armistice.

(1) Lo stesso 9 luglio, alle ore 16, il principe Napoleone telegrafò al Re: « Dernière dépêche de Votre Majesté a fait bon effet et calme ».
(2) Con t. 161, pari data, ore 21,30, Ricasoli autorizzò Della Croce a smentire le voci di cessione di territorii italiani alla Francia.
(3) T. 552, che termina così:
« ... je vous prie de réfléchir si le Roi et la nation ne doivent pas faire le sacrifice suprême de leur juste susceptibilité pour épargner le sang humain ».
Un telegramma analogo di Nigra a La Marmora è conservato in AS Biella, Carte La Marmora.

Loin d'être en arrière de la Prusse nous l'avons devancée car elle a promis de dire ses conditions et nous avon déjà dit les nôtres. Avant d'accepter l'armistice nous sommes tenus par traité de nous entendre avec Prusse, qui ne nous a pas fait encore connaître ses conditions; et d'après le traité nous pouvons être forcément solidaires des conditions posées par la Prusse. On ne cache pas à Vienne qu'on ne cède la Vénétie que dans l'espoir de s'indemniser par la force des armes contre la Prusse. L'Italie ne veut accepter semblable rôle contraire à l'honneur et à ses engagements formels. L'acceptation pure et simple de l'armistice serait un acte immoral, lâche et déloyal envers la Prusse, de nature à couvrir la nation de honte pour un siècle et à nous interdire toute alliance future, toute indépendance et tout crédit politique. Cela ne peut pas être. Nos engagements envers Prusse ont été connus de l'Empereur si même il ne les a pas encouragés. Il ne peut exiger que nous les rompions. Il y a quelque chose de plus précieux que la Vénétie, c'est l'honneur de l'Italie, du Roi, de la Monarchie. Nos réserves sur l'acceptation de l'armistice sont: I que la Prusse l'accepte, II que les voeux justes et modestes de l'Italie soient accomplis. Nous n'avons pas eu de victoire, dit-on, donc nous ne pouvons pas être exigeants. Mais nous n'avons demandé la paix à personne de même que nous avons voulu faire la guerre sans secours étranger. Nous ne sommes pas victorieux, mais pas non plus vaincus. L'armée redouble d'ardeur, nous ne demandons rien sinon qu'on nous laisse faire. Nous continuerons dans la voie tracée par nos engagements connus de l'Empereur, par nos principes, par la volonté irrésistible de la nation profondément émue. Si l'Empereur convoque le corps législatif nous convoquerons le parlement et nous exposerons devant l'Europe ce qu'on a prétendu de nous et ce que nous avons dû répondre. Je ne sais si les fruits de l'alliance austro-française seront meilleurs que ceux de ces traités de 1815 que l'Empereur déteste avec raison. En tout cas nous ne dirigerons pas nos armes contre lui; nous subirons notre destinée honorés nous le croyons sinon épargnés de la France et de l'Autriche même et nous aurons sauvegardé l'élément essentiel de notre unité lequel est la conscience que la nation doit avoir de son honneur et de celui de sa dynastie. J'ai la conviction qu'une autre conduite perdrait le Roi et la dynastie. Je vais rendre compte de tout ceci au Roi et au ministre des affaires étrangères parti hier pour le camp. J'espère encore que vous pourrez faire prévaloir la raison et que quelques amis de l'Empereur et de l'Italie, entre autres le prince Napoléon, vous aidera.

## 102.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. *Parigi, 9 luglio 1866, ore 12.*

Veuillez faire savoir à Kossuth que Szarvady a reçu le manifeste, qu'il a tout préparé pour le publier, mais qu'il attendra des instructions ultérieures.

## 103.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 555. *Berlino, 9 luglio 1866, ore 14,25 (per. ore 17,50).*

Au moment de partir pour le quartier général j'apprends par le baron de Werther que les seules conditions mises jusqu'à présent à l'acceptation de l'armistice sont une entente préalable avec Italie sur armistice et conclusion de la paix. De plus Roi de Prusse exige approvisionnement de ses troupes et conservation positions acquises. Prince de Reuss porteur d'une lettre du Roi à l'Empereur des français sera demain à Paris avec mission de s'aboucher directement avec Sa Majesté pour l'examen de toutes les questions se rattachant à ces premières bases. Baron Werther auquel j'ai dû demander passeport pour me rendre au quartier général m'affirme que Bismarck ne m'en dira pas davantage, et malgré vif désir que j'aurais de partir j'attendrai encore télégramme de V. E. Il n'y aura aucun retard puisque le premier convoi ne part que ce soir à minuit (1). D'après ce que m'a dit M. de Werther, Prusse ne pourrait pas dans les circonstances actuelles nous remettre des fusils prussiens en grande quantité demandée, mais j'en parlerai à Bismarck.

## 104.

### IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

(Ed. in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, p. 214 e in CHIALA, p. 399)

T. 160. *Firenze, 9 luglio 1866, ore 21,30.*

Confirmez au Roi et au comte de Bismarck que nous préférons guerre à toute espèce d'armistice; en tout cas nous voulons marcher d'accord en tout avec Prusse que regardons comme représentante nation allemande.

## 105.

### IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI, E IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 50 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, p. 211) (2)

T. 163. *Firenze, 9 luglio 1866, ore 24 (3).*

Ayant pris les ordres de Sa Majesté le conseil des ministres vous engage à vous rendre auprès de l'Empereur, et à lui proposer arrangement

(1) Con t. 159, pari data, ore 21,15 Ricasoli invitò Barral a partire immediatamente per il quartier generale prussiano.
(2) Ed. in italiano e ad eccezione del brano tra asterischi, anche in *LV* 9, pp. 731-732.
(3) Il telegramma era stato inviato alle ore 15 da Visconti Venosta a Ricasoli da Cigognolo perché lo trasmettesse a Nigra se d'accordo sul testo.

suivant. Le Roi sauf toujours ses engagements avec le Roi de Prusse, et pour ce qui le regarde, a accepté l'armistice moyennant la remise des forteresses. Au sujet des forteresses les instructions vous seront envoyées directement du quartier général. Avant de signer l'armistice nous demandons de l'Empereur les assurances suivantes: I. la forme de la cession sera modifiée dans ce sens que tout en se servant de l'intermédiaire de la France, l'Autriche est d'accord sur le principe de la cession à l'Italie. II. Le Gouvernement italien se réserve explicitement de soulever dans les négociations de paix la question du Tyrol italien, la réunion de ce territoire étant indispensable à la sécurité du Royaume d'Italie. La France s'engage à soutenir sa demande. On pourrait procéder comme elle l'a fait pour les Duchés de l'Elbe. III. Dans les négociations de paix relatives à la Vénétie, la question de Rome ne sera pas soulevée. De cette manière l'Empereur obtiendra par sa haute médiation une paix honorable et définitive, * tandis que la situation actuelle est extrêmement dangereuse pour le présent et pour l'avenir de l'Italie. Il est bien entendu que vous donnerez à cette communication la forme que vous jugerez la plus convenable *.

## 106.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 49-50, e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, p. 216) (1)

T. 560. *Parigi, 9 luglio 1866, ore 21,20 (per. ore 3,20 del 10).*

Empereur admet que le Roi ne puisse accepter armistice sans acceptation de la Prusse et sans qu'on lui remette en gage une forteresse et même Vérone. Empereur enverra demain prince Napoléon et le général Lebeuf auprès du Roi pour traiter cette affaire. Empereur m'a dit que pour donner satisfaction à la susceptibilité de l'Italie il s'occupait de rédiger une lettre au Roi pour proposer suffrage universel. Situation est aujourd'hui moins tendue, mais elle est toujours grave, car si l'Empereur échoue dans sa médiation il sera entraîné vers l'Autriche. Vous pouvez être assuré que je ferai possible pour combattre ces funestes tendances. Je suis pénétré de ce que vous me dites dans votre télégramme et vous ne pouvez pas douter de mes sentiments, mais je pense que vous ne trouverez pas inutile que je vous signale dangers de la situation, tout en cherchant à les conjurer.

---

(1) Parzialmente edito anche in CHIALA, p. 399.

## 107.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 166. *Firenze, 10 luglio 1866, ore 14.*

Je ne sais si ma dépêche (1) vous est arrivée avant départ du prince Napoléon. Il nous faudrait le savoir pour la question de quelle est la proposition que le prince paraît devoir porter à ce sujet. Dites-moi ce que vous jugez convenable de faire à Paris car l'objet de la mission du prince ne nous étant pas connu positivement il faut éviter les malentendus. La question vitale pour le Ministère est de savoir si l'armistice signé nous nous exposons après au danger d'accepter une forme humiliante, de compromettre question romaine et de ne pas assurer à l'Italie des frontières suffisantes. Veuillez me répondre le plus tôt possible.

## 108.

### IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI, AI MINISTRI A LONDRA, D'AZEGLIO, E A PIETROBURGO, DE LAUNAY

(Ed. in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, pp. 218-219)

T. 168. *Firenze, 10 luglio 1866, ore 16,30.*

Nous ne pouvons pas admettre cession Vénétie dans forme proposée par Autriche. Nous réservons révendication du Tyrol italien et demandons que la France l'appuie. La question de Rome ne pourra être soulevée dans négociations paix. Dans ces termes nous acceptons l'armistice pour notre part sauf nos engagements envers Prusse (2). Nous comptons sur symphatie et équité du Gouvernement britannique (russe).

(Per Pietroburgo) Je regrette que prince Gortchakoff ait encore des soupçons sur notre politique envers l'Orient. Si l'un de nos agents était signalé pour des menées quelconques contre provinces turques il serait puni exemplairement. Il est de notre intérêt absolu de ne pas compliquer de la question d'Orient la question actuelle, et ce principe est la règle invariable de notre politique. Si une expédition sur les côtes de l'Adriatique contre l'Autriche devait avoir lieu des mesures seraient prises pour que territoires ottomans ne fussent aucunement touchés. Vous pouvez en assurer une fois pour toutes et loyalement le Gouvernement russe.

---

(1) Cfr. n. 105.

(2) Fin qui lo stesso testo fu trasmesso anche a Barral con t. 169, pari data, che termina così:

« Il est essentiel que la Prusse ne nous laisse pas toute responsabilité de faire échouer proposition d'armistice; c'est à elle maintenant d'agir pour ce résultat: insistez energiquement et confidentiellement dans ce sens ».

## 109.

IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, A VITTORIO EMANUELE II, AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL CAPO DI STATO MAGGIORE DELL'ESERCITO, LA MARMORA, E AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 170. *Firenze, 10 luglio 1866, ore 17.*

Le comte d'Usedom m'annonce par écrit qu'il va faire une communication officielle d'une note (1) déclarant que l'Italie ne peut selon le Gouvernement prussien accepter un armistice qui reposant sur la donation de la Vénétie équivaudrait à une paix séparée et dégagerait au détriment de la Prusse et au profit de l'Autriche, une armée de 150.000 hommes (2).

## 110.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 565. *Parigi, 10 luglio 1866, ore 18,56 (per. ore 21,40).*

Prince Napoléon pas encore parti (3). Roi de Prusse pas encore accepté armistice. La mission du prince Napoléon est de régler les conditions de l'armistice dans le cas où Prusse accepte, et de traiter question de forme. Empereur pense qu'on pourrait résoudre cette dernière question par une lettre au Roi après l'armistice, dans la quelle Empereur déclarerait que la Vénétie est libre de disposer de son sort. Si la médiation de l'Empereur échoue, Empereur paraît incliner à rendre Vénétie à l'Autriche. Pour la question romaine nous sommes [d'accord] qu'on n'y touchera pas. Celle des frontières est plus difficile, et je n'espère pas que la France nous appuie pour la résoudre dans notre sens. Si prince Napoléon part, il vous prie de vous rendre au camp. Prince Napoléon nous est très favorable et fera possible pour aplanir difficultés. En attendant notre position est nette tant que Prusse n'a pas accepté. Le parti autrichien pousse Empereur Napoléon à la guerre contre la Prusse. Nous combattons ces tendances.

---

(1) Cfr. n. 112.
(2) Sull'esemplare di questo telegramma inviato a Ricasoli e ed. in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, p. 220 è qui aggiunta la frase seguente: « Il exprime les félicitations de l'entrée de Cialdini et ajoute qu'il est nécessaire que les alliés tiennent ferme ».
(3) Cfr. le istruzioni di Napoleone III al principe Napoleone in *Origines diplomatiques*, vol. X, pp. 371-372.

111.

IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 567. *Belgrado, 10 luglio 1866, ore 13,30 (per. ore 22,30).*

Le baron Fotun, l'envoyé prussien, vient de Constantinople et Bukarest. Il a eu hier un entretien avec Garachanine. Il lui a dit que la Hongrie était préparée et prête à s'insurger, et lui a répété la demande faite au prince de rassembler des volontaires pour les lancer en Autriche, et lui a demandé des armes moyennant le paiement. Garachanine lui a répondu qu'il enverra M. ... (1) en Hongrie pour s'informer si vraiment le pays est prêt, et dans ce cas la Serbie agirait énergiquement contre l'Autriche à la seule condition qu'on garantirait à la Serbie son commerce d'exportation et importation avec l'Autriche, car celle-ci après la paix pourrait bien se venger des hostilités de la Serbie en fermant ses frontières au commerce serbe, et ruiner de cette manière complètement la Serbie; plus il a demandé la garantie de l'appui de la Prusse et je suppose aussi de l'Italie contre la Turquie pour la réalisation, en son temps, des aspirations du peuple. Le prince Charles a promis au baron Fotun qu'aussitôt que l'insurrection éclaterait en Hongrie il l'appuyerait énergiquement. Le baron partira après-demain pour Constantinople, laissant au gérant du consulat les instructions pour poursuivre les détails de cette négociation. Il a voulu m'être présenté. Il n'a vu ici personne autre que le prince et Garachanine. J'ai fait comprendre à Garachanine qu'il serait une imprudence que de faire questionner sur les dispositions de la Hongrie le comte Ladislas Hunyadi, ni aucun autre de l'aristocratie hongroise de la couleur politique du comte, car je crois qu'ils ne sont pas dans le secret du mouvement.

112.

IL MINISTRO DI PRUSSIA A FIRENZE, USEDOM,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

*Firenze, 10 luglio 1866.*

Dans la note que j'eus l'honneur d'adresser au prédécesseur de V.E. en date du 17 Juin (1), j'ai proposé, d'ordre de mon Gouvernement, le plan de coopération mutuelle des deux Puissances pendant la guerre commune qui a éclaté depuis. Faisant suite à cette communication, je me permets aujourd'hui de soumettre à V.E. le Mémoire ci-joint, dans lequel M. de Bernhardi, à qui le Roi, mon Auguste Maître, a confié une Commission militaire au Quartier Général italien, traite le même sujet sous le rapport technique, travail que j'ai l'honneur de recommander à l'attention bienveillante de V.E.

(1) Gruppo indecifrato.
(2) Cfr. Serie I, vol. VI, n. 762.

et des autorités militaires. Je la prie en même temps, de bien vouloir accélérer la réponse à la note du 17 Juin, que mon Gouvernement attend du Cabinet Italien.

Quoique il soit passé depuis des événements importants, je suis persuadé que les vues exposées alors de la part du Gouvernement Prussien, conservent toute leur valeur dans les circonstances présentes. Les pertes que l'Autriche a essuyé dans la Bohême par les armes Prussiennes, ont au contraire facilité ce que la Prusse proposait à l'Italie: de tourner ou de traverser le Quadrilatère, de rejeter l'armée de campagne Autrichienne en dehors du Vénitien et de marcher sur Vienne. Ce plan est encore aujourd'hui le seul qui rendra efficace la coopération réciproque et donnera des résultats definitifs aux deux armées. J'ai la satisfaction de constater, que par l'avancement du Général Cialdini de Ferrare vers Padoue ou Vicence, ce plan vient de recevoir un commencement heureux d'exécution.

L'Empereur d'Autriche a trouvé bon dernièrement de faire cession de la Vénétie à l'Empereur Napoléon, lequel, sous de certaines conditions d'arrangement, la cédera peut-être à son tour à l'Italie. Cette proposition Autrichienne s'est faite évidemment dans le but de dissoudre l'alliance italo-prussienne, en faisant entrevoir à l'Italie le gain facile et paisible de l'agrandissement désiré. Cependant l'instinct généreux et guerrier de la nation Italienne, ainsi que la haute appréciation de ses hommes d'Etat, on fait dès le prime abord justice de cet expédient équivoque. J'ajoute, qu'après avoir, par ses efforts militaires, poussé l'Autriche à cette offre improvisée, mon Gouvernement, après acceptation par l'Italie, n'aurait fait que se créer un nouvel adversaire dans l'armée Autrichienne de 150.000 hommes environ, qui sortirait alors de la Vénétie pour combattre la Prusse. Il me paraît que déjà pour cette seule raison cette combinaison ne pourra se réaliser, non plus que l'armistice qui devrait la précéder. Car cette dernière mesure aurait le caractère et toutes les conséquences pratiques d'un engagement ou d'une paix séparée, exclu, comme V.E. le sait bien, par le traité d'alliance. Le fait de l'armistice dégagerait, lui aussi, en faveur de l'Autriche et au grand détriment de la Prusse, l'armée Autrichienne dans le Vénitien.

En outre, le comte de Bismarck me fait savoir que les négociations d'armistice, entamées derechef par le Général Gablentz et accompagnées par une note hautaine et blessante du comte Mensdorff, n'ont pas abouti. En attendant, il paraît évident, que les deux Puissances alliées n'auront qu'une politique à suivre: c'est de rester unies et fermes.

## 113.

## LORD RUSSELL AL MINISTRO A LONDRA, D'AZEGLIO

L. P. *Londra, 10 luglio 1866.*

All the papers have omitted my mention of Italy in my speech yesterday. I said: « I trust the negotiations and conferences which may take place in Europe may have for their result the freedom of Germany and the unity of Italy ».

Pray write this to your friends at Florence, or put it into a newspaper there.

The surrender of Venezia ougth to be part of the general pacification and not a present from Francis Joseph to Louis Napoleon and from him to Victor Emmanuel (1).

114.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI

T. 568. *Quartier generale, 11 luglio 1866, ore 10,10 (per. ore 12,30).*

Il faut tâcher que le langage des journaux au sujet de continuation guerre ménage susceptibilité de l'Empereur en tenant ferme pour le fond.

*Dépêche pour Nigra.*

Tant que Prusse n'a pas accepté, Roi continue opérations militaires contre Autriche (2). * Ministre de Prusse nous présente une note déclarant que dans la situation actuelle armistice ou inaction militaire de notre part équivaut à une paix séparée et permettrait à l'Autriche envoyer partie de ses troupes dans le nord *. (3) Sa Majesté me retient au quartier général.

115.

IL MINISTRO DEI LAVORI PUBBLICI, JACINI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL QUARTIER GENERALE

T. 175. *Firenze, 11 luglio 1866, ore 14.*

J'espère qu'on n'aura pas oublié qu'il existe une chaussée magnifique par Schio et une autre par Bassano qui mettent en communication la Vénétie avec le Tyrol italien. Dès qu'on aura occupé Padoue et Vicence ce serait beaucoup

---

(1) Azeglio rispose il giorno seguente con una lettera di cui si pubblica il brano seguente:

« La lettera che Ella m'indirizzò ieri sarà sommamente apprezzata dagl'Italiani, che vi riconosceranno una nuova prova di simpatia per la causa nazionale.

Né potran farne meraviglia poiché riconoscono in Lei un amico d'antica data e un amico sincero.

Ella poté quasi veder a compirsi sotto ai suoi auspicj quegli avvenimenti che uniron l'Italia.

Personalmente io trovai sempre in Lei, come pure nel Suo collega Gladstone i più veri amici nostri, morto Lord Palmerston ».

Con r. 157 del 23 luglio Azeglio trasmise copia di un discorso pronunziato da Russell all'inaugurazione di un nuovo club politico liberale e commentò:

« Lord Russell evidentemente ha voluto prendere la prima occasione che si presentava per esprimersi ancora più completamente nel senso della lettera direttami ».

(2) Con t. del 9 luglio Napoleone III aveva invitato Vittorio Emanuele II a sospendere le operazioni militari. Lo stesso giorno Ricasoli aveva scritto al Re (*Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, pp. 213-214):

« N'arrêtez pas, Sire, je vous en prie, les mouvements des troupes pour ne pas encourir les reproches de faiblesse devant la Prusse qui s'avance triomphante. Les hostilités ne doivent cesser évidemment que du moment où les termes de l'armistice seront acceptes par les parties belligérantes ».

(3) Il brano fra asterischi non fu inviato a Nigra poiché la notizia gli era stata già comunicata col telegramma edito al n. 109.

plus facile d'y pénétrer que du côté de Caffaro. L'Istrie, Trieste sont dégarnies de troupes. Hâtons-nous d'en prendre possession sauf à s'entendre après.

Nous craignons qu'on ne se préoccupe pas assez de profiter de la situation. Ne vous découragez pas.

116.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 573. *Firenze, 11 luglio 1866, ore 16,11 (per. ore 20,35).*

La Prusse a fait connaître à la France les préliminaires de paix, qui contiennent exclusion de l'Autriche de la Confédération germanique. Si l'Empereur les accepte et promet de les faire accepter à Vienne, la Prusse paraîtrait disposée à accepter armistice. On négocie en ce moment sur ces bases (1). Danger d'une alliance franco-autrichienne beaucoup diminué aujourd'hui. Pour nous la question de la forme est toujours sans solution satisfaisante, si l'armée ne la resout pas. Veuillez faire bien comprendre au quartier général que si nous n'occupons pas le Tyrol par les armes, nous ne pourrons pas l'obtenir par la diplomatie.

117.

IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 575. *Belgrado, 11 luglio 1866, ore 23,55 (per. ore 9,45 del 12).*

Reçu cette nuit le télégramme de V.E. (2). J'ai immédiatament écrit à l'agent du consulat prussien que V.E. sachant que l'agent prussien doit se trouver à Belgrade ou y arriver bientôt, m'ordonne de l'appuyer. Je l'ai prié donc de me dire s'il se trouve déjà ici ou de me prévenir à son arrivée. L'envoyé prussien est parti hier pour Constantinople avec la conviction que j'ai ignoré complètement qu'il était à Belgrade. Je ne pense pas que nos collègues aient eu vent de sa mission. Comme j'etais très bien renseigné, à son insu, de toutes ses démarches je l'ai appuyé auprès de Garachanine, en encourageant celui-ci et en l'assurant que la Hongrie était vraiment pour nous. Je suis persuadé qu'une fois la Hongrie insurgée le Gouvernement serbe nous prêtera un appui sérieux, mais je ne pense qu'il veuille faire acte d'hostilité contre

---

(1) Fin qui ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 234, in CHIALA, p. 414 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, p. 234.
(2) T. 162 del 9 luglio, a firma Ricasoli, non pubblicato.

l'Autriche avant que le mouvement n'ait lieu. Ici on aime beaucoup plus l'Italie que la Prusse. La proclamation aux croates dont j'ai déjà entretenu V.E. est datée de Bologne 17 juin, et non de Milan. Elle est très mal écrite en slave, dans un style poétique obscur et porte la signature « Vos frères d'Italie », au lieu d'être signée par un homme connu et influent; elle ne servira pas à grande chose. Les croates ne sont pas si ardents que les italiens. Il faut parler à chacun son langage. Pas de nouvelles du général Turr.

### 118.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 574. *Parigi, 11 luglio 1866, ore 21,20 (per. il mattino del 12).*

La situation s'améliore. J'espère que le parti autrichien n'aura pas le dessus. Je vous engage à faire votre possible pour que nos journaux soient convenables envers la personne de l'Empereur qui au fond a agi avec bonne intention. Tâchez surtout d'agir sur le journal *L'Italie* qui est beaucoup lu en France, il est important qu'il n'ait pas des articles mauvais contre l'Empereur.

### 119.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 352. *Parigi, 11 luglio 1866.*

La situazione va mutandosi così rapidamente di giorno in giorno e d'ora in ora, che è oramai impossibile il renderne conto altramente che per la via telegrafica. Mi limito quindi a riassumere nella corrispondenza per corriere le cose principali.

La manovra diplomatica usata dall'Austria il 4 corrente, dopo la battaglia di Königsgrätz si rivelò fin da principio in modo evidente. L'Austria, colla cessione della Venezia alla Francia, volle ottenere un armistizio in Italia per portare il suo esercito meridionale contro la Prussia. Non aveva quindi per iscopo la pace, ma la guerra, la guerra ad oltranza in Allemagna e la distruzione dell'alleanza italo-prussiana dall'un lato e dell'amicizia dell'Italia e della Francia dall'altro. L'Imperatore Napoleone accettando la Venezia e incaricandosi di proporre un armistizio in Italia, volle però che questo fosse pure proposto in Allemagna, insieme colla sua mediazione. Egli si diresse quindi ai due Re d'Italia e di Prussia, proponendo ad entrambi l'armistizio e la mediazione.

La risposta del Re di Prussia non si conobbe ad un tratto, ma successivamente. La Prussia accettò la mediazione; accettò anche in principio l'armistizio, ove questo fosse pure accettato dall'Italia, sua alleata; ma mise per condizione che l'Austria accettasse i preliminari di pace proposti dal Gabinetto di Berlino. Per preliminari di pace la Prussia offrirebbe due sistemi, cioè: o la riforma federale, quale era stata proposta dalla Prussia, coll'esclusione dell'Austria dalla Confederazione, e in questo caso non si tratterebbe d'annessioni al Regno Prussiano, tranne qualche territorio indispensabile e poco importante; ovvero la Prussia non insisterebbe sulla riforma, ed allora domanderebbe annessioni proporzionate alle vittorie riportate. Il Gabinetto di Berlino propende per la prima alternativa. Il Governo francese sta ora esaminando queste proposte. Se egli acconsente a farle sue, con qualche modificazione o senza, e se piglia l'impegno di farle prevalere a Vienna, la Prussia accetterebbe l'armistizio, salvo sempre il consenso dell'Italia.

La risposta fatta dal Re d'Italia è conosciuta dall'E.V. L'armistizio sarebbe accettato dall'Italia, se è accettato dalla Prussia, e se si rimetterà la fortezza di Verona all'esercito del Re, in guisa di pegno. Inoltre l'Italia domanda: che la cessione della Venezia sia fatta direttamente dall'Austria all'Italia, accettando però per intermediaria la Francia; che le si accordi la frontiera naturale.

Essa poi esclude ogni nuovo negoziato intorno alla questione romana. Il telegramma del Re in cui queste cose erano formolate, eccitò nello spirito dell'Imperatore Napoleone un'impressione assai sfavorevole nel primo momento. Ma questa impressione diminuì poco a poco, dopo le conversazioni che Sua Maestà ebbe col principe Napoleone e con me. Sua Maestà si penetrò successivamente della gravità della situazione creata dall'annunzio del *Moniteur* del 5 corrente, ed ora si occupa del modo di risolvere le difficoltà il meglio che sia possibile. L'idea di inviare il Principe Napoleone al Campo Italiano per trattare col Re le condizioni dell'armistizio è rinviata a tempo più opportuno.

L'importante era d'impedire che l'Imperatore, disgustato dell'insuccesso de' suoi sforzi pigliasse il partito di fare armamenti e d'implicarsi in una guerra contro la Prussia. Questo pericolo è per ora allontanato, se non affatto scomparso.

Ora, quale potrà essere l'esito di questa intricata situazione?

Se i negoziati per un armistizio in Germania non riescono, la guerra ricomincia. È probabile che la Venezia sarà restituita all'Austria dalla Francia, la quale ripiglierà la sua situazione di neutralità attenta. Questo è il consiglio degli uomini più moderati. Ma non devo celare a V.E. che l'opinione d'un partito considerevole in Francia spinge ad una guerra contro la Prussia. Spero che la prudenza e la saggezza dell'Imperatore eviteranno alla Francia, all'Europa, al mondo uno spettacolo così doloroso, una sventura così lamentevole.

Se invece i negoziati per un armistizio in Germania riescono a fine per la moderazione della Prussia, per la rassegnazione dell'Austria, per l'attitudine energica della Francia, in allora sorgono le difficoltà nostre. Ma certamente la Francia non ammetterà la nostra domanda d'avere il Tirolo ita-

liano, tranne il caso in cui fosse già occupato dall'esercito italiano. Quanto alla questione della forma della cessione, l'Imperatore sta pensando ad una lettera che scriverebbe al Re e nella quale proporrebbe che la Venezia sia lasciata libera di disporre delle sue sorti per suffragio universale. Non so se questa soluzione soddisfa alle esigenze dell'amor proprio nazionale italiano, che si sentì profondamente offeso della cessione fatta dall'Austria ad una terza Potenza. La questione romana, regolata dalla convenzione del 15 settembre, rimarrebbe, spero, facilmente all'infuori d'ogni nuovo negoziato. Per risolvere in modo soddisfacente le questioni della forma e della frontiera, sarebbe bisognato che l'esercito si trovasse in possesso, se non delle fortezze, almeno del resto del territorio veneto e del Tirolo italiano. Ma è ciò possibile ora? Questa domanda implica considerazioni militari delle quali non posso rendermi giudice. Certo è che se le operazioni militari di terra e di mare avessero avuto il successo che era legittimamente atteso in Italia, la critica situazione prefata non avrebbe potuto verificarsi. Imperciocché non fu mai cominciata guerra nazionale in condizioni politiche e diplomatiche più favorevoli di quelle che furono preparate prima delle ostilità.

Fo voti e adopero ogni sforzo perché l'Italia e la Francia escano da questa crisi onorevolmente, e perché l'amicizia naturale, sanzionata dalla storia degli ultimi anni, fra l'Italia e la Francia non sia distrutta a profitto dell'Austria.

## 120.

### IL RAPPRESENTANTE ALL'ESTERO DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, CSAKY (1), AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 580. *Berlino, 12 luglio 1866, ore 14,42 (per. ore 3,30 del 13).*

Nos propositions acceptées, exécutées ou en voie d'exécution. Espère commencer mouvement fin mois. Président du Conseil prussien a décidé de ne point arrêter, si forcé conclure armistice reprendre hostilités aussitôt que mouvement hongrois éclate. Il désire vivement au plus tôt expédition italienne en Hongrie. Il désire entretenir relations avec le représentant du comité central de Pesth seul. Il veut bien plus tard inviter Kossuth suivre expédition. Sa présence ici dans ce moment pourrait tout gâter auprès du Roi. Veuillez bien communiquer cette dépêche au ministre de Prusse et à Kossuth. Veuillez me donner immédiatement par dépêche chiffrée le permission du ministère de la guerre pour les officiers hongrois en service expectative italienne qui se sont rendus ici avec moi par ordre du Cabinet de prendre service auprès de la légion hongroise en Prusse.

---

(1) Csaky aveva assunto il nome di Charles Le Comte.

## 121.

## IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 582. *Belgrado, 12 luglio 1866, ore 16 (per. ore 19,10 del 13).*

Le baron Fotun n'est pas parti. Le gérant du consulat prussien m'a trompé puisqu'il m'a dit, répondant à mon billet, qu'il était parti. Je l'ai vu hier au soir au cirque équestre et alors le gérant s'est trouvé dans la nécessité de me le présenter. Je lui ai répété que V.E. m'avait ordonné de l'appuyer efficacement. J'ai voulu qu'il n'ignorât pas le bon vouloir de V.E., mais il paraît qu'il veut agir seul. Il m'a dit que dans 15 jours il sera a Florence. J'aurais bien pu lui prouver que sans le concours de l'Italie il ne pourrait faire grande chose ici, mais j'ai fait tout le contraire, puisqu'il s'agissait de la cause commune. Le bruit court qu'il y a des troubles à Szegedin sous prétexte du recrutement. On dit que les paysans ont battu deux compagnies de soldats. On a arrêté en Hongrie plusieurs personnes qui portaient la cocarde nationale. Aucune nouvelle de Türr. Cependant il ne faut pas perdre du temps, il nous faut una grande activité.

## 122.

## IL MINISTRO A LONDRA, D'AZEGLIO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 127. *Londra, 12 luglio 1866 (per. il 15).*

Lord Stanley, avendo dovuto andare a farsi rieleggere, si assentò e non tornò che ieri sera a Londra. Questa mattina andai a comunicargli il telegramma col quale V.E. mi faceva conoscere le condizioni, che per noi si mettevano alla conclusione dell'armistizio (1), e che non parvero dar motivo ad osservazioni, fuorché in quanto concerne il Tirolo, a riguardo del quale Lord Stanley si limitò a questa osservazione fatta con pensiero, direi, amichevole. Cioè che se quando potevamo veder compiti i nostri desiderj, ne formavamo degli altri, diminuirebbero le simpatie Inglesi coll'accusa di indiscretezza. Del resto avevo visto Lord Derby ieri sera il quale mi aveva chiesto qual parte del Tirolo si intendesse. E risposi che non avevo dati precisi, ma supponevo si trattasse di Trento, Rovereto, Ala etc., ove si parlava Italiano. E Lord Derby si mostrò incredulo su questo parlare Italiano. Al che risposi che forse non parlavano l'Italiano puro di Sua Signoria (Lord Derby è buon linguista e conosce la nostra letteratura), ma ad ogni modo era un Italiano che poteva da noi intendersi. E questa mia risposta citai a Lord Stanley accusandomi da me stesso d'essere stato un po' temerario.

---

(1) Cfr. n. 108.

Del resto chiesi al Ministro degli Esteri per informazione mia e del mio Governo, quale fosse la parte che il Gabinetto Inglese intendesse prendere nelle circostanze attuali. E la sua risposta fu che mentre erano in massima disposti a secondare gli sforzi della Francia per l'armistizio e la pace, l'Inghilterra si manterrebbe in una prudente riserva onde non trovarsi un bel mattino ingolfata in qualche collaborazione armata. Egli mostrò di capire i sentimenti generosi che ci animavano nel modo in cui gli Italiani sentivano e giudicavano le circostanze presenti. Ma convenne che molto dipendeva dal giudizio che porterebbe l'Imperatore Napoleone sull'esistere o no come grande potenza dell'Austria. Disse che gli si assicurava che in questo momento alle Tuileries si era portati a simpatizzare coll'Austria non per la quistione Veneta, ma contro i Prussiani. Ma gli avvenimenti si succedevano così rapidamente che ad ogni risoluzione presa dall'Imperatore qualcosa veniva a farla cambiare. Mi parlò di una conversazione avutasi dall'Imperatore col Principe Metternich in cui quel sovrano avrebbe preso certi impegni a favore dell'Austria. Ma egli sempre tornò alle sue idee favorite di astensione e non intervento. Egli ripetè che in quanto alla Venezia gli augurj favorevoli della nazione inglese ci erano assicurati. Parlando con Lord Derby ieri sera gli avevo detto a un dipresso lo stesso e lo feci convenire che qualunque partito fosse al potere, dovrebbe agire in quel senso. Gli narrai il telegramma che spedii a V.E. dopo il suo ultimo discorso, e che confermò facendomi osservare che aveva inoltre detto che qualunque fossero le preferenze personali che si potessero avere per taluni dei combattenti, non doveano queste agire sull'azione governativa.

L'Ambasciatore di Francia del resto mi parve essere colpito dalle idee indipendenti che furono esternate dai presenti Ministri, quasi intendessero isolarsi. Ad ogni modo se l'Austria ha creduto all'appoggio anche morale dei Tory, sarà anche caduta quella illusione.

P.S. — Unisco una lettera particolare pel Signor Commendatore Cerruti (1).

## 123.

## IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 116. *Pietroburgo, 12 luglio 1866.*

Le Comte de Redern a reçu hier un télégramme constatant le mécontentement du Cabinet de Berlin que l'Autriche se fût adressée à la France pour invoquer sa médiation. Ce diplomate était chargé de sonder le terrain sur les impressions, sur les dispositions de la Russie, entre autres au sujet d'annexions en Allemagne, et des compensations qui pourraient être désirées ici en Galicie ou en Orient.

Le Ministre de Prusse a eu dans ce but aujourd'hui même un entretien avec la Prince Gortchacow, qui s'est montré assez réservé, ensuite peut-être du

(1) Annotazione marginale: « rimessa ».

langage menaçant tenu par M. Benedetti à Berlin, langage qu'il renouvellera au Quartier Général du Roi Guillaume. Si l'Empereur Alexandre ne fait pas un geste pour appuyer la demande d'un armistice, il ne faudrait pas en conclure — et son Gouvernement a eu lieu de se prononcer dans ce sens — qu'il ne souhaite pas ardemment la conclusion de la paix. Il espère sous ce rapport que le Cabinet de Berlin montrera quelque condescendance, de crainte qu'un refus de sa part m'amène de nouvelles et plus graves complications.

Dans cet entretien, le Comte de Redern a fait légèrement allusion à des annexions, ouverture à laquelle le Vice-Chancelier n'a répondu, que par ces mots: « *gardez-vous-en bien* ». Je ne sais trop pourquoi, M. de Redern s'est abstenu de soulever la question des compensations éventuelles.

Ce soir arrivera de Berlin l'Attaché Militaire prussien, le Colonel de Schweinitz, avec une lettre du Roi pour le Tsar, et il est chargé de parler à Sa Majesté Impériale d'une manière tout-à-fait conforme au télégramme précité (1).

Il semble assez malaisé de s'expliquer comment le Prince Gortchacow prêche à la Prusse une modération, qui donnerait beau jeu aux prétentions de l'Empereur Napoléon, tandis-que vis-à-vis de moi il émet l'avis, tout personnel il est vrai, que nous ne pouvons accepter la cession de Venise sous la forme indiquée par le *Moniteur*. Ses vues se seraient-elles modifiées, parcequ'elles ne cadreraient pas entièrement avec celles de son Souverain? Je croirais plutôt que cette contradiction apparente puise sa source dans un ordre d'idées assez naturel. On est avant tout inquiet ici de la suprématie de Napoléon III. En attendant que le moment vienne de protester hautement, on veut l'isoler. Conseiller à la Prusse de ne pas trop tendre la corde devant les exigences du Cabinet des Tuileries, c'est pour le moment donner gain de cause à l'Empereur des Français, mais, si la paix se signe sous cette pression, c'est en même temps faire de la Prusse un auxiliaire utile contre ses voisins d'outre-Rhin. La Prusse, pas plus que les autres peuples de l'Allemagne, ne leur pardonnera jamais une immixtion si injuste, à leurs yeux du moins, dans les affaires germaniques. Il me saurait d'ailleurs convenir à la Russie de voir se constituer à ses frontières une Prusse trop puissante. Une sorte de panique règne déjà dans l'armée Impériale à la lecture des résultats merveilleux obtenus par le fusil à aiguille. Des expériences ont été ordonnées au camp de Krasnoë-Zélo.

Quant à l'Italie, sa résistance entraînerait une scission entre Paris et Florence. C'est tout ce que l'on voudrait ici. D'ailleurs, vu la distance qui

---

(1) Con r. confidenziale 119 del 18 luglio Launay comunicò:

« L'Empereur Alexandre a répondu à la dernière lettre du Roi de Prusse, lettre qui lui avait été apportée par M. de Schweinitz, et dont j'ai parlé dans un autre rapport. Le Czar continue à exprimer le vif désir d'une cessation des hostilités. Il espère en même temps que, dans les négociations de paix, la combinaison d'une Confédération d'Etats sera préférée au système d'annexions.

... En attendant, l'opinion publique en Russie, autant du moins qu'il est possible de la constater dans les journaux et dans les cercles militaires, se prononce énergiquement contre l'Autriche, contre l'Empereur François-Joseph. Ce Souverain, qui naguère disait ne *pouvoir jouer une partie avec Napoléon dont les dés étaient pipés*, se jette aujourd'hui dans les bras de la France. Il constitue par là un danger pour l'équilibre européen. Le vieux parti russe est celui qui tient le langage le plus accentué dans son organe, la *Gazette de Moscou*. Il manifeste ouvertement ses sympathies pour l'Italie. C'est à la conduite de l'Autriche, et à la forme aussi maladroite qu'offensante choisie par elle pour céder la Vénétie, que nous devons l'explosion de ces sentiments, dont on devra tenir compte dans les régions officielles ».

nous sépare de la Russie, nos agrandissements territoriaux, l'extension de notre influence, ne sauraient constituer pour elle un danger quelconque. Quoi qu'il en soit, je n'ai aucun motif d'admettre que l'opinion du Vice-Chancelier ait varié à notre égard. Hier encore, comme il se trouvait a Tsarskoë-Zélo, j'ai vu son Secrétaire général, qui comprenait fort bien, liés comme nous l'étions par des engagements avec la Prusse, que nous ne pourrions conclure une paix séparée. Ce serait en effet donner de nous une triste idée à nos alliés de la veille, aussi bien qu'à ceux du lendemain. Mieux vaudrait-il, ai-je fait observer, perdre des Provinces que de forfaire à l'honneur.

Les nouvelles sont des moins rassurantes sur les dispositions de la France. J'hésite à croire cependant qu'elle ose franchir le Rubicon, si nous serrons les rangs avec la Prusse, On ne devrait pas ignorer à Paris que celui qui, chez nous, lèverait l'étendard contre una France *outrecuidante*, aurait toute l'Italie derrière lui, et plus tard l'Europe entière avec lui.

V.E. sait, par le télégraphe et par mes dépêches, comment je m'exprime vis-à-vis du Prince Gortchacow, tout en ayant soin de déclarer que je suis encore sans instructions. Je dois donc supposer, n'ayant pas d'ordres contraires, qu'Elle approuve mon attitude.

Je confie cette dépêche à un officier Suisse qui la mettra à la poste à Berne.

## 124.

## IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 179. *Firenze, 13 luglio 1866, ore 10,10.*

Ministre de la guerre est impatient de recevoir fusils prussiens. Veuillez accélérer autant que possible. Gouvernement prussien doit comprendre que c'est son intérêt autant que le nôtre.

## 125.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 581. *Parigi, 13 luglio 1866, ore 13,18 (per. ore 15,04).*

Les négociations entre la France et l'Autriche continuent. En attendant les prussiens avancent sur Vienne. Empereur n'ira pas à Nancy. Il y enverra Impératrice et prince impérial. Nos ennemis continuent leurs efforts pour pousser Empereur faire la guerre à la Prusse. Je vous répète que nous n'obtiendrons pas par les négociations ni le Tyrol, ni Trieste si nous ne les aurons pas prises par les armes.

126.

IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, AL RAPPRESENTANTE ALL'ESTERO DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, CSAKY (1)

T. 182. *Firenze, 13 luglio 1866, ore 16,10.*

Ministre de la guerre m'a remis et je tiens à votre disposition permission aux quatre officiers en question de prendre service dans la légion hongroise en Prusse en conservant ici leurs droits et facultés. Veuillez prier de suite Puliga de me faire savoir quel chiffre Barral a emporté et de se mettre de suite en communication avec nous, au besoin par intermédiaire de Paris, car nous n'avons ici aucune nouvelle de Berlin.

127.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO

T. 184. *Firenze, 13 luglio 1866, ore 22,30.*

Soyez tranquille vous serez au courant de toutes mes dispositions au sujet des affaires danubiennes. Türr marchera entièrement d'accord avec vous. Je sais combien les dispositions et craintes de la Serbie rendront votre tâche difficile mais rassurez-la amicalement. Je suis sûr que vous tirerez le meilleur parti de la situation.

128.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 60, in CHIALA, p. 427 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, p. 257)

T. 584. *Parigi, 13 luglio 1866, ore 21,30 (per. ore 24).*

Les propositions prussiennes n'ont pas rencontré d'opposition absolue auprès de l'Empereur Napoléon qui admet l'exclusion de l'Autriche de la Confédération. Une entente est donc devenue possible, et si l'Autriche se résigne, l'armistice pourrait bien être consenti par la Prusse dans 4 ou 5 jours.

(1) Il telegramma fu trasmesso tramite la legazione a Berlino.

## 129.

### IL MINISTRO DI PRUSSIA A FIRENZE, USEDOM, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

*Firenze, 13 luglio 1866.*

Le Soussigné, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S.M. le Roi de Prusse près la Cour Royale d'Italie se voit dans la nécessité de soumettre a S.E., M. Visconti-Venosta, Ministre des affaires étrangères de S.M. le Roi d'Italie, les observations suivantes:

Le Gouvernement Prussien, ayant ouvert la campagne simultanément avec l'Italie, son alliée, a vivement sympathisé avec la valeur déployée par l'armée Italienne, ses généraux et les Princes de la maison Royale. Malgré les chances contraires, l'armée a donné toutes les preuves de sa solidité et de l'élan dont elle est capable. Les pertes ont été peu considérables en proportion et le moral de la troupe est resté intact: ce n'est que la retraite hâtive en deça du Mincio et les semaines tranquilles passées depuis derrière le Po, qui ont donné à cette affaire devant l'Europe l'apparence non méritée d'une déroute italienne et d'une gloire de l'Autriche.

Sur ce point sans doute le Gouvernement Prussien se trouverait rassuré, sachant le contraire de bonne source. Mais il a conçu des inquiétudes sérieuses sur l'effet matérial du calme qui a régné au camp Italien et l'impression s'en est accrue au point que le Soussigné a reçu l'ordre de faire un rapport approfondi sur les causes et motifs possibles du repos d'arme des forces Italiennes sur terre et sur mer.

Il est regrettable d'abord que l'ennemi ait pu en concevoir un espoir qui domine l'opinion publique à Vienne, que l'on entrevoit même dans la proclamation de l'Empereur François-Joseph et qui se trouve cyniquement consigné dans les articles Autrichiens de la *Gazette d'Augsbourg,* que j'ai l'honneur de remettre ci-près à V.E. en original et traduction (1). En retour de la cession spontanée de la Vénétie, l'Autriche et la France ne demanderaient au Gouvernement Italien qu'une seule chose; non pas de briser le traité qui le lie à la Prusse, mais seulement de rester tranquille, de permettre à l'armée Autrichienne de quitter la Vénétie, victorieuse et intacte, et de rendre possible, moyennant cet énorme renfort, une défaite Prussienne sur le Danube. Et quoi qu'on puisse dire, cet espoir a été justifié, non certes en théorie et comme jeu préparé, mais par le fait et l'événement: à mesure que le Général Cialdini procède aujourd'hui dans la Vénétie, il n'y rencontre plus de forces Autrichiennes. L'armée de campagne de l'Archiduc Albert, de 100.000 hommes peut-être, dont les Commissaires Prussiens n'ont jamais pu avoir des informations au quartier-général, se retire tranquillement sur plusieurs routes et voies ferrées vers Vienne et s'y mettra en ligne contre l'armée Prussienne. Le mal est fait.

---

(1) Non si pubblicano.

Le Soussigné, en vertu des ordres reçus, en se fondant sur la lettre et l'eprit du traité d'alliance du 8 Avril dernier et pour réparer en partie, si c'est possible, le dommage fait à la Prusse, a l'honneur de réclamer l'entremise de V.E. pour demander au Gouvernement Royal Italien les mesures suivantes dont il sollicite la décision dans le plus court délai possible:

1) En date du 17 Juin le Soussigné a adressé au prédécesseur de V.E. une note explicite (1), contenant le plan de coopération militaire commune, que la Prusse propose à l'Italie. Près d'un mois s'est passé, la campagne se poursuit et jusqu'à ce moment le Soussigné en attend encore la réponse. Il faut pourtant que le Gouvernement Prussien, qui a trois armées à combattre en Allemagne, sache enfin à quoi s'en tenir par rapport à son allié. Il doit savoir, si le Cabinet de Florence adhère ou non au plan proposé. C'est sur cette résolution et son exécution subséquente que la Prusse de son côté pourra juger la valeur du traité du 8 Avril; elle réglera là-dessus ses opérations militaires, ainsi que proportions et modalités de la paix future. Le part prise aux opérations de la guerre, fournira logiquement la mesure de ce que la paix pourra nous donner.

2) Si la résolution du Cabinet Italien est favorable aux voeux de la Prusse, il faudrait que l'exécution des opérations proposées la suivît immédiatement et dans le style le plus rapide. Il n'y a pas un moment à perdre, pour couper encore quelques corps traînards Autrichiens dans le gorges du Tyrol ou pour la Pontebba: en tout cas il faut poursuivre l'armée impériale à toute vitesse et outrance vers le nord pour forcer l'ennemi à affaiblir considérablement l'armée qu'elle oppose à la Prusse, pour faire face à l'armée Italienne.

3) Pour appuyer les opérations des deux Puissances sur Vienne, le Gouvernement Prussien a toujours jugé utiles deux expéditions dans les provinces Slaves et Hongroises de la Monarchie Autrichienne. On prépare à l'heure qu'il est une assez forte colonne mobile, composée en grande partie de prisonniers hongrois et qui en quinze jours environ fera irruption dans la Hongrie du côté de la Haute silésie. On a moins réussi avec les prisonniers Italiens, lesquels, sondés par le Comte Avet et le Colonel Radaelli, on dit ne pas vouloir servir contre l'Autriche, pas même avec l'Italie. Le Gouvernement Prussien désire d'autant plus que l'expédition de Garibaldi, forte et renforcée de troupes de ligne jusqu'à 30-35.000 hommes, puisse envahir les pays slaves et croates même avant les 15 jours, si cela se pourrait.

En formulant ainsi les demandes de son Gouvernement, le Soussigné fait appel à la magnanimité du Roi, aux sentiments généreux et italiens de ses hommes d'Etat. Ces nobles et patriotiques sentiments, qu'il connaît et qu'il admire, lui font espérer que l'alliance des deux pays et la bonne cause qu'elle représente, traverseront victorieusement toutes les phases contraires.

---

(1) Cfr. serie I, vol. VI, n. 762.

## 130.

### IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 117. *Pietroburgo, 13 luglio 1866.*

L'Officier Suisse qui devait porter jusqu'à Bâle, ou jusqu'à Berne, mon rapport ci-joint, N. 116 (1), ayant retardé de 24 heures son départ, je lui remets cette seconde dépêche.

J'ai reçu aujourd'hui, *à quatre jours de date*, le télégramme que S.E. M. le Baron Ricasoli a bien voulu m'envoyer le 10 courant (2). Ce retard, s'il est explicable du moment où nos Bureaux ont emprunté la voie de trasmission de la Suisse et du Sud de l'Allemagne, me fait cependant vivement regretter que, malgré mes avertissements itératifs, le Ministère n'ait pas soin d'indiquer, dans le *corps même des télégrammes, Via France*. A une époque où les événements se déroulent avec une telle rapidité et où il nous importe que les Légations aient le même diapason, ces retards pourraient offrir plus d'un inconvénient.

Aussitôt que les instructions précitées furent entre mes mains, je me suis rendu chez le Prince Gortchacow. Il n'a fait aucune observation sur notre déclaration que nous ne pourrions pas admettre la cession dans la forme proposée par l'Autriche. Mais nous savons déjà que, du moins, son avis personnel cadre avec le nôtre. Nos réserves sur le Tyrol italien n'ont pas dû l'étonner, car je l'y avais préparé dans un entretien précédent; et même j'avais ménagé éventuellement à notre politique *une marge plus étendue*. Mais il y voyait une difficulté de plus pour un arrangement définitif. Ne serait-ce peut-être que de l'ambition de notre part? Je me suis appliqué à bien faire ressortir qu'il ne s'agissait que de pourvoir à la sûreté de nos frontières.

Relativement à la question de Rome, j'ai aussi indiqué les raisons majeures qui nous portaient, précisément pour en faciliter la solution, à l'exclure des negociations de paix. Sur ce point, il ne s'est pas prononcé, pas plus que sur notre acceptation, dans ces limites, d'une suspension des hostilités, sans préjudice de nos engagements avec la Prusse.

Le Vice-Chancelier m'a dit qu'aujourd'hui même, le Ministre d'Autriche s'était présenté chez lui pour invoquer les bons offices de la Russie, quand les négociations de paix s'ouvriraient. Le Comte Revertera, sans élever aucune plainte, constatait cependant le fait, que les sympathies semblaient se manifester ici du côté du vainqueur, au détriment du vaincu. Il lui a été répondu, sur le premier point, que le Gouvernement Russe attendait, avant d'aborder les négociations, qu'une *invitation formelle* lui fût adressée par *chacune des Puissances belligérantes*.

« En effet, me disait le Prince, nous ne saurions souscrire après coup aux projets de la France, sur lesquels nous sommes encore sans données positives. Le rôle de notre Diplomatie n'est pas celui de se borner à une simple ponctuation, à un enregistrement de combinaisons préparées à notre insu. Nous

---

(1) Cfr. n. 123.
(2) Cfr. n. 108.

aimons les mets que nous avons nous-mêmes *cuisinés*. Chacune des Puissances doit intervenir au même degré, et non sous la médiation d'une seule Puissance. J'ai parlé en toute franchise au Comte Revertera, en blâmant le conduite de l'Empereur François-Joseph, en 1866 aussi bien qu'en 1859. Elle lui a valu la perte de la Lombardie, de Venise et de la meilleure part de son prestige en Allemagne. *Quos Deus vult perdere dementat!* Je lui ai également dit, comme au Baron de Talleyrand, quelque fût notre désir de voir la cessation de la guerre, que nous déclinions d'appuyer la proposition d'un armistice. C'est là une affaire à débattre entre les belligérants. Il y a plus; il y aurait déloyauté de notre part à agir autrement. Nous n'avons pas vu sans surprise l'Angleterre s'empresser de déférer aux voeux du Cabinet des Tuileries, en recommandant cet armistice, sans consulter les convenances de l'Italie et de la Prusse. Avouez que la Russie a été beaucoup plus correcte dans son attitude. En attendant, veuillez mander à votre Gouvernement quelle a été ma réponse à l'Autriche, et que nous attendons de votre côté, comme de la part de la Prusse, une invitation formelle pour les négociations ultérieures de paix. Evidemment, les illuminations qui ont salué à Paris l'article du *Moniteur* étaient prématurées. L'Empereur Napoléon doit voir que sa position n'est pas des plus faciles: preuve en est que son Ambassadeur à Berlin. M. Benedetti, pour essayer de vaincre les résistances, a déjà recours à des menaces. Cependant l'Armée Prussienne s'avance toujours, et une bataille sera probablement livrée sous les murs de Vienne ».

Après avoir rendu justice au sentiment d'équité et de loyauté du Cabinet Impérial, et avoir exprimé l'espoir que ses sympathies ne nous feraient pas défaut, j'ai parlé au Prince Gortchacow de notre politique en Orient, mentionnée dans la seconde partie du télégramme précité. Ces détails l'ont vivement intéressé, et il m'a prié d'en remercier en son nom notre Président du Conseil. « Cependant, a-t-il ajouté, écrivez-lui ceci, et faites-moi connaître sa réponse: *l'Italie a offert une somme considérable à la Serbie, pour l'exciter à fomenter des soulèvements, et je ne suis pas même certain si cette somme n'a pas été acceptée* ».

En présence des affirmations catégoriques du Ministère, j'ai dégagé toute responsabilité de sa part. « La parole du Baron Ricasoli, ai-je dit, est hors de toute discussion. Je maintiens donc sa déclaration. Une accusation aussi grave devrait être d'ailleurs mieux précisée, ne fût-ce que pour nous mettre à même de procéder à des investigations pour découvrir qui a pu essayer de compromettre notre Gouvernement, lequel certainement est resté étranger à ces offres, si tant est qu'elles aient été faites ».

Le Vice-Chancelier a prétendu ne pouvoir et ne vouloir entrer dans des détails plus circonstanciés, et il a insisté pour que le Cabinet de Florence fût informé d'un semblable fait. S.E. reconnaissait du reste entièrement la droiture de caractère chez le Baron Ricasoli, et peu de jours avant il s'était montré vis-à-vis de moi très satisfait du langage que V.E. avait tenu, à Constantinople, au Général Ignatieff, sur de prétendues menées de notre part dans les Provinces chrétiennes de la Turquie, langage parfaitement identique au mien. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas besoin de le rappeler à V.E., la

Serbie est une sorte d'arche sainte pour la Russie. Elle veut bien y toucher elle-même, mais, qu'un autre y mette la main, elle jette les hauts cris. Du reste, mon interlocuteur n'a fait aucune observation sur l'éventualité d'une expédition sur la côte de l'Adriatique contre l'Autriche.

Séance tenante, il a voulu rendre compte à l'Empereur de ma communication confidentielle, et il m'a prié d'en dicter moi-même la minute à son fils, Secrétaire d'Ambassade à Londres, actuellement en congé. Je me suis fait un devoir de me conformer à ce désir, tout en modifiant, pour le secret du chiffre, les termes du télégramme.

Somme toute, il me semble que nous devons nous féliciter, sans nous lasser cependant d'un contrôle de chaque jour, de la conduite de la Russie. Les actions de la Prusse et de l'Italie montent, du moment où notre politique est en désaccord avec celle de la France, et les actions de l'Autriche sont fort à la baisse, parce qu'elle endosse la livrée des Tuileries. Plus j'y réfléchis, moins il me paraît probable que l'Empereur Napoléon veuille se porter à des voies de fait contre les deux adversaires de l'Autriche, surtout si nous serrons résolument nos rangs, en nous retranchant derrière nos engagements réciproques. Dans le cas où notre action serait entravée dans la Vénétie, il nous resterait l'objectif du Tyrol, de l'Istrie, de l'Illyrie, de la Dalmatie. Au reste, le Baron Ricasoli fait allusion à une attaque sur la côte de l'Adriatique. Sous ce rapport, je dois avouer que chacun s'étonne de l'inaction de notre flotte.

Le Colonel de Schweinitz a remis hier à l'Empereur Alexandre une lettre autographe du Roi de Prusse. D'après ce qui m'est assuré par le Comte de Redern, elle ne contenait rien de saillant. Ce Diplomate ne m'a pas encore renseigné sur la manière dont Sa Majesté Impériale a accueilli les ouvertures que l'Attaché Militaire Prussien était chargé de lui faire, et qui sont signalées dans mon rapport N. 116.

### 131.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL (1)

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 332 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, p. 263)

T. 185. *Firenze, 14 luglio 1866, ore 10,30.*

Le Roi vous charge de dire a Bismarck, que nous avons refusé énergiquement de suspendre mouvement de nos troupes pendant les négociations de l'armistice. Que la concentration de nos troupes sur le Pô est presque finie. Cialdini a occupé Padoue. Guerre sera poursuivie avec la plus grande activité. Les difficultés inhérentes aux problèmes que nous devons résoudre sont connues. Elles expliquent le retard survenu. Nous désirons assurément nous entendre avec la Prusse relativement aux négociations pour la paix mais nous espérons obtenir dans la Vénétie des résultats militaires importants pour la Prusse aussi bien que pour nous.

---

(1) Annotazione marginale: « Dispaccio inviato da Ferrara a Firenze per la trasmissione a Berlino e per essere comunicato al Conte Usedom ».

## 132.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA (1)

T. 189. *Firenze, 14 luglio 1866, ore 16.*

Il me paraît qu'autrichiens tout à fait retirés de la Vénétie en laissant forte garnison dans les forteresses. Le Roi a décidé ce matin que Cialdini dont les avant-postes sont à Padoue les poursuive rapidement avec son corps d'armée. On agira aussi énergiquement que possible du côté du Tyrol. Nous espérons occuper Trente avant qu'armistice soit conclu. La continuation des mouvements de la guerre a déjà calmé les susceptibilités des populations. J'espère qu'une fois l'honneur de l'armée sauvegardé nous pourrons nous entendre avec l'Empereur sur la question de forme.

## 133.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL (2)

T. 190. *Firenze, 14 luglio 1866, ore 17.*

L'Empereur des français admet exclusion de l'Autriche de la Confédération. Il ajoute que si l'Autriche s'y résigne armistice pourra être consenti dans quatre jours. Veuillez me dire quelles sont à cet égard les dispositions du quartier général prussien et tâchez que l'on gagne du temps. Cialdini poursuivra énergiquement les autrichiens, mais il nous faut encore un peu de temps pour obtenir des résultats considérables.

## 134.

### IL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 590. *Monaco, 14 luglio 1866, ore 17 (per. ore 19,50).*

Ministre bavarois à Vienne vient de télégraphier à Pfordten que négociation armistice et préliminaires paix vont s'ouvrir à Vienne avec Bavière. Pfordten attend détails par poste déjà annoncés par télégraphe. Ministre bavarois à Paris a télégraphié de son côté que France abandonne médiation des ministres allemands. Amis personnels et alliés belligérants d'Autriche m'ont déjà semblé favorables à réforme fédérale sans Autriche, tandis que d'autres sources feraient croire Autriche point disposée accepter jamais cette condition. Beaucoup de troupes autrichiennes continuent passer Rosenheim vers Linz venant d'Italie par Tyrol. Quartier général bavarois près Würtzbourg.

---

(1) Annotazione marginale: « Inviato dal Ministro Visconti per esser trasmesso a Parigi ».
(2) Annotazione marginale: « Inviato da S. E. il Cav. Visconti per la trasmissione a Berlino ».

## 135.

### IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 593. *Belgrado, 14 luglio 1866, ore 17,40 (per. ore 22).*

J'ai eu un entretien avec Garachanine en langue serbe. Je crois d'avoir bien compris ce qui suit. Le baron Fotum est parti pour Bukarest par voie de terre, car le consul autrichien a eu vent qu'un agent prussien était arrivé à Belgrade, mais il ignore l'issue de sa mission. L'agent a demandé passage en Autriche par la Serbie des volontaires italiens venant de la Dalmatie ce qui est absurde, et coopération du Gouvernement serbe pour mettre dans l'un et l'autre cas croates et slavons avec les hongrois contre l'Autriche, ce que nous avons promis, mais n'a pas été signé aucun document. Le prince Michel envoie sénateur Christisch et un officier à complimenter prince Charles qui a été reconnu par Porte. Directeur Christisch a pour instruction secrète de l'encourager à appuyer en Transylvanie révolution hongroise si elle aura lieu. Jusqu'à présent, je n'ai fait que tâter le terrain, car n'ayant pas des instructions pour traiter je ne puis pas dire au juste ce que la Serbie fera contre Autriche, mais je répète à V. E. que nous pouvons compter sur son appui moral auprès des Grenzer et même jusqu'à un certain point matériel selon les circonstances.

## 136.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 221 (1). *Firenze, 15 luglio 1866, ore 14.*

Le général La Marmora m'affirme qu'il ne faut pas plus de 8 à 10 jours pour faire un coup de main sur Trente et l'occuper. Je fais des efforts auprès du Gouvernement prussien pour qu'on tâche de gagner du temps. Je vous prie de le dire au prince Napoléon pour qu'on ne se hâte pas trop à Paris, et faites télégraphier par Goltz à Bismarck que 8 à 10 jours suffiraient pour améliorer notablement notre position militaire.

## 137.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 222. *Firenze, 15 luglio 1866, ore 14.*

Les dépêches de Nigra laissent supposer que l'Empereur a modifié ses idées relativement à la part d'influence qu'il voulait laisser à l'Autriche en Allemagne. S'il se décide à reconnaître dans la Prusse la seule grande puis-

(1) Nel registro dei telegrammi in partenza dopo il t. 220 del 26 luglio inizia con questo t. un gruppo di telegrammi dei giorni precedenti.

sance allemande une entente entre France, Prusse et Italie deviendrait possible et fournirait le seul moyen d'une paix durable et féconde. Nous sommes tout disposés à insister auprès de la France en ce sens et à offrir notre intermédiaire auprès de l'Empereur à M. de Bismarck s'il le croit utile. Il faudrait pour cela procéder à un échange d'idées et connaître réciproquement les demandes et les concessions à discuter, sans formuler dès à present nos exigences. Vous pourrez laisser comprendre à M. de Bismarck que la cession de la Vénétie faite par l'Autriche à la France et par celle-ci à l'Italie est loin de nous satisfaire car elle est insuffisante pour le fond, blessante par la forme. Nous avons donc un intérêt aussi grand que la Prusse à éluder cette combinaison par des opérations militaires qui sont déjà commencées malgré les protestations de la France. Rien n'empêche que la Prusse profite des succès croissants pour faire des conditions de plus en plus dures à l'Autriche et éloigner de plus en plus la conclusion de l'armistice. Il est de la plus grande importance pour nous de gagner au moins de 10 à 15 jours. C'est pour nous un intérêt vital sur lequel je vous prie d'insister. Pour exécuter fidèlement le traité d'alliance non seulement il ne faut pas signer d'armistice ni de paix séparée mais il faut discuter d'accord les conditions de la paix générale et se soutenir réciproquement dans les négociations.

## 138.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 630. *Parigi, 15 luglio 1866, ore 15,20* (1).

Si Autriche accepte condition de son exclusion de la Confédération germanique, armistice pourrait être convenu en 4 jours. Il est important qu'à cette époque le Tyrol italien soit occupé par l'armée régulière, car occupation des volontaires n'aurait pas la même portée aux yeux de l'Europe.

## 139.

## IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 632. *Brunn, 15 luglio 1866 (per. ore 22,40 del 17).*

J'ai vu le Roi. Après m'avoir longuement parlé de la campagne, il a abordé la politique en me disant: « J'ai pleine confiance dans la loyauté du Gouvernement, mais je ne comprends pas l'inaction, cela m'inquiète. Toute la question maintenant est de savoir ce que veut l'Empereur Napoléon dans lequel, je l'avoue, je n'ai aucune confiance. Je ne cherche pas à faire la guerre avec lui, mais je ne la refuserai pas ». D'un autre côté Bismarck

(1) Nel registro di telegrammi in arrivo dopo il t. 629 del 23 luglio inizia con questo t. un gruppo di telegrammi dei giorni precedenti di Nigra e Barral.

en apprenant que Vérone nous était offerte a été extrêmement irrité. « Cela ne peut pas vous empêcher de poursuivre les autrichiens en Vénétie, m'a-t-il dit, et si la France s'y oppose eh bien mettez-la dans la nécessité de vous déclarer la guerre, et en ce cas serons avec vous, malgré sur exaspération... (1) guerre causée par la... (1) Ambassadeur de France continue avec habileté son travail diplomatique de... (1) et espérant amener Prusse... (1) appuyée sérieux, il a fait comprendre au Roi et dit expressément à Bismarck que la Prusse est arrivée à l'apogée de ses succès, et que de nouveaux triomphes ne feraient qu'amoindrir sa position. Ambassadeur de France croit que ses paroles ont fait réfléchir. D'après ce qu'il m'a dit en particulier il ne paraît pas douteux que si les prussiens entraient à Vienne comme ils pensaient le faire dans six jours, Empereur Napoléon ferait marcher une armée sur le Rhin. Il croit du reste que préliminaires de paix posés par Prusse sont un maximum sur lequel elle reviendra.

140.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 638. *Brunn, 15 luglio 1866, ore 17,40 (per. ore 9,40 del 18).*

Proposition de suspension des hostilités pendant trois jours a été refusée par suite de condition posée et déclinée de part et d'autre. Les troupes prussiennes viennent de reprendre marche en avant ayant maintenant, dit-on, pour objectif Presbourg, dont la possession doit avoir pour résultat abandon de Vienne. Olmutz paraît avoir été en grande partie évacué. Empereur d'Autriche se dispose à transporter son Gouvernement à Pest. Secrétaire de l'ambassade de France a apporté ces nouvelles de Vienne. Dit que dans cette ville l'on se prépare à recevoir les prussiens sans opposer de résistance. Ambassadeur de France part aujourd'hui pour Paris en passant par Vienne communications avec Berlin n'étant pas encore rétablies. De mon côté ayant rempli ma mission je compte retourner à Berlin aussitôt après départ du Roi dont le quartier général va être porté en avant.

141.

IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 65-67
e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, pp. 270-271)

L. P. *Firenze, 15 luglio 1866.*

Io reputo di grande importanza la sua presenza presso il Re nei presenti momenti. Ella mi è pegno che il programma nostro politico non resterà offeso da alcuna deviazione volontaria o inavvertita. E' un momento così

(1) Gruppi indecifrati.

supremo per la Patria nostra, che abbiamo tutti il diritto di essere assicurati su questo punto. Ella mi è pegno che nella condotta della guerra si porrà quell'attività, che la necessità delle cose impone. Ella mi è pegno che non si muterà l'indirizzo della guerra ieri determinato nel Consiglio presieduto dal Re, se non che quando imponenti ragioni lo consiglino. L'efficacia della sua presenza costà è talmente dimostrata, che Ella troverà compenso a qualche noia nel pensiero dell'opera utile compiuta.

Io credo che siano necessarie queste cose:

1° che Barral non si muova dal campo;

2° che riceva frequenti impulsi da promuovere i rapporti i più intimi e fecondi tra noi e il Governo prussiano al duplice effetto:

*a*) di condurre in lungo la trattativa sull'armistizio;

*b*) di gettare le basi di un'alleanza di pensieri e di interessi bene stabiliti.

Questa alleanza non può conseguirsi se le parti non dovessero lodarsi l'una dell'altra; se l'una e l'altra infine non abbiano egualmente a lodarsi dell'essersi strette e collegate insieme. L'Italia, fin qui, non ha recato alla Prussia, in modo molto sensibile, tutto quel vantaggio che quella può averne sperato. Quello che non è stato può essere, se l'armistizio non si realizza troppo presto. Per tenerlo sospeso basta stabilire tra i due Governi:

1° la solidarietà nelle cose reciprocamente richieste;

2° in seguito di questa solidarietà dovranno le due potenze alleate rispondere ciascuna alla volta: « Vi siete intesi col mio Alleato la Prussia, o l'Italia? ».

L'atto dell'armistizio dev'essere preceduto dal fatto che le richieste delle due potenze debbono sostenersi reciprocamente, e finalmente accettate da chi ha ufficio di mediatore. Spianato questo duplice punto viene il momento di trattare l'armistizio. In questo senso io ho parlato con Usedom, il quale ne scrive senz'altro a Bismarck. In questo senso occorre che noi parliamo e vivamente a Barral. Sebbene sieno cose ormai tra noi note, pure ho creduto dovere per me di ripetere per regola.

Ho poi inteso il perché Usedom spinga a mandare alcuno presso Barral. Principalmente Bismarck non ama avere che fare con tanti, così ama intendersela con Barral di preferenza ad Avet.

Usedom pensa che Barral abbia bisogno di persona che sia meglio intrinsecata con lo spirito pubblico d'Italia, e sappia farlo apprezzare a Bismarck, onde accetti con piena cognizione di cose la causa italiana manifestata nei varii punti da noi formulati. Se Ella credesse utile questo invio, il cav. Blanc sarebbe il meglio additato. Dovrebbe considerarsi come persona mandata di qua all'effetto di meglio istruire l'animo del Ministro italiano sulle vere condizioni del paese. Ella ci pensi e voglia risolvere per il meglio.

La prego accogliere ancora questa raccomandazione. Io credo che lo scopo finale cui si debbano applicare le forze del generale Garibaldi, dopo l'occu-

pazione del Tirolo, sia d'indirizzarle verso la Croazia e l'Ungheria. Voglia avere presente questo punto che io reputo capitale, e che si dovrebbe risolvere contemporaneamente all'avanzarsi del Corpo « Cialdini » e tenere viva sopra di esso e l'attenzione del Re, e il ricordo del generale La Marmora.

*P. S.* — Le raccomando le cose scrittele ieri sera da Bologna. Mi dà molto a pensare il modo come sarà diretto l'assedio sia di Verona sia di Venezia, e non vedo che Menabrea capace di riescire.

142.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 223. *Firenze, 16 luglio 1866.*

Colonel Avet mande du quartier général que Bismarck a accepté suspension d'armes de trois jours et qu'il est prêt à accepter l'armistice en rejetant sur nous toute la responsabilité du refus. Je vous ai expédié courrier hier aver lettre particulière. Faites-moi connaître aussi d'abord par télégraphe ensuite par courrier les propositions formulées par Bismarck pour l'armistice et ses véritables intentions. Avet paraît croire que Bismarck désire que nous prenions sur nous la responsabilité de repousser armistice. Nous serions tout disposés à le faire même au prix de graves embarras avec la France; mais le Roi ayant déclaré à l'Empereur dès les premiers jours qu'il ferait dépendre le consentement de l'Italie du consentement de la Prusse cette manoeuvre de se jeter l'un sur l'autre la responsabilité ne peut pas se soutenir longtemps. Il serait donc préférable que Bismarck, même dans le cas où l'Autriche accepterait ses conditions, se réserve faculté de nous expédier courrier pour s'entendre avec nous. En attendant nos troupes marchent en avant, et je vous répète confidentiellement qu'il est de toute importance pour nous d'avoir huit ou dix jours.

143.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 224. *Firenze, 16 luglio 1866, mattino.*

On suppose à Paris que l'Autriche pourrait accepter les conditions posées par la Prusse pour l'armistice. Veuillez faire remarquer que nous avons posé pour base de notre acceptation l'adhésion de la Prusse et que le Gouvernement prussien doit en faire autant. En conséquence quand même Autriche accepterait les conditions proposées, la Prusse devrait avant de conclure, nous les faire connaître et s'assurer de notre consentement; ce serait aussi le seul moyen de gagner le temps qui nous est indispensable. Veuillez vous assurer des intentions de M. de Bismarck à ce sujet.

## 144.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 225. *Firenze, 16 luglio 1866, sera.*

Le prince Napoléon a annoncé au Roi qu'il part ce soir de Paris pour venir apporter lettre de l'Empereur contenant proposition armistice. Le Roi vous charge de dire au Gouvernement prussien qu'il veut rester fidèle au traité d'après lequel on ne peut signer ni armistice ni paix séparément. Sa Majesté est convaincue que le Roi de Prusse en fera autant et il demande qu'une entente préalable soit établie entre les deux Gouvernements relativement à la réponse à donner à la France et aux conditions de l'armistice.

## 145.

### IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 601. *Belgrado, 16 luglio 1866, ore 12,15 (per. ore 16 del 17).*

Je remercie V. E. de son télégramme du 13 (1). Garachanine m'a dit n'avoir mis aucune condition à l'appui moral qu'il a promis à l'agent prussien parti pour Bukarest. Pour échapper à la levée extraordinaire de tous les hommes valides de 16 à 40 ans dans la partie des frontières militaires non assujettie au régime militaire ordinaire beaucoup de jeunes gens se sauvent en Serbie, beaucoup d'autres partent par force en protestant ne vouloir pas se battre. Ce n'est pas pour complimenter prince Charles sur sa reconnaissance par la Sublime Porte que le prince Michel envoie sénateur Cristitch et un officier à Bukarest, mais pour rendre la politesse qu'il lui a faite de lui notifier son avènement au trône de Roumanie. Caranti télégraphie de Constantinople qu'il arrivera bientôt à Belgrade accompagné il ne dit pas par qui, mais je sais que c'est par Türr.

## 146.

### IL MINISTRO DI PRUSSIA A FIRENZE, USEDOM, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

L. P. *Firenze, 16 luglio 1866.*

Je suis très reconnaissant à V. E. de la lettre que vous avez bien voulu m'écrire en date du 14 courant (2). Permettez que je vous réponde par deux lignes seulement quant à la question brûlante de l'armistice.

---

(1) Cfr. n. 127.
(2) Non pubblicata.

J'ai eu cette nuit un télégramme du Comte Bismarck, écrit, à ce qu'il paraît, *avant* l'arrivée du Comte Barral au camp, dans lequel se trouve le passage suivant:

« Sur le désir de l'Empereur Napoléon, exprimé par M. Benedetti, nous avons accordé trois jours d'armistice, dans lesquels nous n'attaquerions pas. En effet, nous en avions besoin nous-mêmes pour donner du repos à nos troupes, pour leur donner de nouveaux souliers et faire arriver les convois de l'intendance. Nous attendons que l'Italie n'accepte pas l'armistice, et dans ce cas nous continuerons la guerre avec toute énergie. Si, malgré cela, l'Italie accepte l'armistice, c'est pour nous la preuve que dans aucune circonstance nous n'avons rien à attendre d'elle ».

Vous voyez par cela, mon cher Ministre, que la suspension d'armes dont il s'agit, n'a rien de commun avec la question de paix, mais que la guerre continue et que dans le cas seulement que l'Italie cédait, la Prusse serait aussi obligée de venir à termes. Mais j'espère que vous resterez fermes et que vous n'accorderez foi aucune à toutes sortes de télégrammes et insinuations de l'armistice accepté par la Prusse, et que vous continuerez à répondre:

« La Prusse, notre alliée, est aux prises avec notre ennemi commun: elle nous a déclaré qu'un armistice, accepté par l'Italie, lui ferait du tort; donc nous le refusons aussi longtemps que la Prusse ne nous désire pas de l'accepter. Avant et en tout, entente préalable ».

En attendant, cher Ministre, poussons au plus vite les opérations de Cialdini malgré tous les télégrammes de Paris qui annoncent l'acceptation prussienne: si cela est, vous l'entendrez encore à temps de nous-mêmes. Gagner du temps est bon, profitons-en pour gagner la guerre.

## 147.

## KOSSUTH AL RAPPRESENTANTE ALL'ESTERO DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, CSAKY

L. P. *Firenze, 16 luglio 1866.*

Je vous rappelle les bases proposées par le Comité de Pesth — acceptées par moi — pour régler notre coopération, selon les quelles la direction de tout ce qui se prépare à l'étranger par rapport à la Hongrie avant l'entrée des expéditions, et le Gouvernement du pays après, appartient exclusivement à moi. Si le Comte Bismark croit ses relations exclusives avec le Représentant du Comité de Pesth suffisantes pour assurer le succès, je n'ai pas l'intention de chercher à m'imposer à la confiance de qui que ce soit; mais si le Représentant du Comité accède à ce désir du Comte Bismark, n'ayant pas l'intention de prende comme Chef sur moi la responsabilité de dispositions aux quelles je n'ai pas concouru, je déclarerais publiquement que je ne participe aucunement à ce qui se fait, et pourra se faire par rapport à la Hongrie du côté

de la Prusse. Du reste je n'ai pas l'intention de me rendre en Prusse sans l'invitation du Comte Bismark, à qui je vous prie de communiquer ces idées.

J'attends de vous des éclaircissements par lettre. Si dans un délai raisonnable je n'en obtiens pas, j'agirai comme il est dit plus haut pour dégager ma responsabilité (1).

## 148.

## KVATERNIK AL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI

L. P. *Milano, 16 luglio 1866.*

Je suis heureux de pouvoir, par ma présente, atténuer et modifier péremptoirement mes sentiments que j'ai exprimés dans ma dernière lettre écrite à votre adresse (de Milan, le 21 juin dernier) concernant la politique et les tendances des personnages magyars entourant, à Florence, le Gouvernement Italien dans ce moment solennel.

Oui c'est avec bonheur et une vive satisfaction que je viens de lire, le 15 juillet, dans les colonnes du journal l'*Italie* le Manifest de M. Kossuth adressé à la Hongrie, sous la date du 2 juillet courant, en ce qui touche, nommément, les principes et les vues politiques qu'il développe et qu'il s'approprie dans cet acte important, en face de l'Europe, par rapport à la nation croate, son avenir et ses relations internationales vis-à-vis de la Hongrie.

Une pareille confession franche et honnête, mérite, de la part des Croates, un aveu réciproque également franc et loyal; et je crois interpréter les convictions de tous les partis sincèrement libéraux de la Croatie, si je me prononce carrément que ma nation accepte les dits principes internationaux comme les siens propres.

La *clef* d'une prompte et efficace coopération croato-magyare contre l'Autriche est ainsi trouvée incontestablement. Deux drapeaux, mutuellement indépendants dans l'actualité, combattront l'ennemi commun à outrance, et celui-ci une fois renversé, que les deux nations se prononcent sur leurs relations à l'avenir, conformément à leur souveraine volonté dont elles sont doué l'une envers l'autre. C'est la seule et unique voie, juste et pratiquable, à suivre dans leur état politique actuel qu'il s'agit de changer.

Permettez-moi, M. le Commandeur, que je vous exprime en même temps et non-moins franchement ma plus intime conviction: que ce revirement si fondamental des sentiments des chefs magyars envers les Croates est dû souverainement à l'influence décisive du noble esprit et profondément poli-

---

(1) In una l.p. di Csaky a Cerruti del 18 luglio si trova la seguente frase:
« La dépêche de M. Kossuth m'a beaucoup affligé, je compte sur Votre influence pour empêcher une démarche qui ferait perdre à M. Kossuth en un jour toute la gloire de son passé ».
Il 23 luglio Usedom scriveva a Cerruti: « Il [Kossuth] déclare évidemment, vouloir *empêcher* le mouvement hongrois du côté de la Prusse, s'il n'est pas dirigé par lui-même. Non seulement qu'il s'en retire, mais il l'empêchera.
Pour augmenter les difficultés françaises il ne fallait plus que les obstacles hongrois où au reste tout va bien! ».

tique de V. S. Illustrissime; esprit auquel rend hommage mérité aussi un journal sérieux de Paris, le *Journal des Débats*.

Oui l'acte du 2 juillet courant est imbu de Votre esprit, il est l'œuvre indirecte de vos efforts immédiats de ce côté-ci, et la Croatie vous en est redevable, M. le Commandeur.

Certes, lorsque M. de Kossuth reconnaît franchement non seulement l'*unité* de la nationalité et du royaume croate (dispersée aujourd'hui, en suite des parjures des Habsbourg, en Croatie, Dalmatie et Esclavonie), mais aussi notre volonté et indépendance souveraines, en nous reconnaissant « nation et Etat » historiquement et pour l'avenir: certes, dis-je, c'est un pas immense qu'il vient de faire, et ce pas peut être dûment apprécié par celui surtout qui possède les *cinq* plus célèbres discours de cet illustre personnage, prononcés en 1848-49, pour avoir une juste idée de leur immense discordance avec l'acte du 2 juillet en question. Dans un gigantesque combat d'esprit, la réalité a enfin vaincu la poésie!

Je ne dis pas qu'ils n'y aurait rien à relever, dans cet important acte diplomatique, au point de vue croate et qui ne saurait supporter une critique sérieuse historico-politique.

C'est ainsi que, entre autres, ce passage est parfaitement faux que les Croates « ne pourront être indépendants *que lorsque la Hongrie se sera libérée de la domination autrichienne. Sinon, non* ». C'est bien précisement le contraire qu'aurait du assérer M. Kossuth pour rester dans le vrai pratique. Outre que la Croatie, témoin l'histoire, peut parfaitement exister souverainement si même le tourbillon politique emportera, avec l'Autriche et la Turquie, aussi l'Hongrie; M. Kossuth oublie un instant aussi deux autres vérités *fondamentales*: la position géographique de la nation croate (entre le Danube et l'Adriatique); ensuite: que nous sommes *Slaves* et non-seulement Croates; c'est à dire que nous pouvons cesser de former un Etat *Croate* (si la politique latine serait injuste ou aveugle envers nous), mais jamais nous ne cesserons de former un Etat *slave*, sous quelque nom que nous puissions exister comme tel, russe ou serbe peu importe, notre nationalité slave reste toujours sauvegardée; tandis que la nationalité *hongroise* est une conception *isolée* tout-à-fait; celle-ci s'évanouissant, le magyarisme s'en va pour toujours politiquement et nationalement. L'avenir et les événements me donneront infailliblement raison pleine et entière.

M. Kossuth se trompe également quant à la conduite future de la Russie par rapport à la révolution hongroise. Je sais et je connais de science et de connaissance *positive* ce que la Russie va faire, dans des certaines cas de la politique latine, contre la Hongrie, soit que l'Autriche existe, soit qu'elle fût renversée préalablement; et j'espère que j'aurai bientôt l'occasion de vous le dévoiler oralement; ici j'observe: que M. Kossuth était aussi bien inspiré en faisant, dans son Manifeste, la position si nette à la Croatie. Plût à Dieu qu'aussi l'Italie ne se laissât entraîner par une politique fausse et inique contre nos propriétés territoriales, et la Russie serait de beaucoup de moins à craindre. Fasse le ciel que la *parole d'honneur* que vous m'avez donnée à cet égard en 1864-5, fût maintenue intacte et l'Italie aurait à s'en réjouir plus que la Croatie elle-même; croyez-le moi.

Mais quoi qu'il en fût de cette belle manifestation hongroise, je désire sincèrement qu'elle trouve le même accueil en Hongrie qu'elle trouvera, sans doute, en Croatie au milieu de tous les libéraux. Je voudrais être mauvais prophète, mais je crains fortement, qu'il n'en sera pas de même en Hongrie; non seulement que les *diverses* nationalités de ce pays feront un mauvais accueil à ce Manifeste (n'étant celles-ci pas même mentionnées, dans cet acte, elles et leurs destinées comme nations. Or il est notoire — et la Diète actuelle hongroise en a donné, hélas, des preuves incontestables — qu'elles ne veulent être *magyares*: à cet égard l'idée de la « *Confédération danubienne* », a été de beaucoup plus pratique. De plus, M. Kossuth n'eût dû nullement oublier une réalité politique non-moins incontestable, à savoir: que c'est l'Autriche qui domine encore en Hongrie, et qu'elle saura terriblement profiter de cet oubli et réticence impolitique du dit homme d'Etat; car ces nationalités que profitent-elles en changeant tout bonnement le nom « autrichien » contre le nom « magyar »? (Les Roumains, les Slaves du Nord etc.?) non seulement, répète-je, les nationalités non-magyares de la Hongrie — et elles sont *trois* fois plus fortes que le magyarisme — n'accueilleront pas favorablement cet acte, mais les Magyars eux-mêmes, je le crains beaucoup, repousseront les principes honnêtes et libéraux exprimés vis-à-vis de la Croatie. Résouvenez-vous, M. le Commandeur, d'un fait aussi réel que les deux autres susmentionnés, à savoir: comme quoi ces jours-ci même l'*œuvre de réconciliation* tentée, à Pesth, par les deux députations diétales — croato-magyare — s'est brisée cruellement, précisément contre les insipides et iniques prétentions magyares de sorte, que la députation croate a dû rapatrier sans avoir pu rien conclure. Que diront donc ces Magyars de l'acte libéral de M. Kossuth? Je ne veux pas relever ici d'autres points et passages, considérés au point du vue magyar intérieur, qui froisseront certainement les *partis* et les personnages des Hongrois. Nous avons vu, il y a quelque mois, proclamer publiquement M. Le Général Klapka, dans l'*Indépendance belge*, que c'est à la Diète de Pesth (créature plus ou moins *autrichienne*) et non aux émigrés à décider sur le sort de la Hongrie! Si c'est M. Klapka qui parle ainsi en désavouant l'émigration et son autorité: que dire alors de M. Déak-Eötvös, des conservateurs purs, des magyaro-autrichiens?

Quoi que vous puissiez penser, M. le Commandeur, je le dis encore une fois: c'est dommage que je ne me trouve à côté de V. S. Illustrissime; j'aurais pu, ça et là, suggérer quelque pensée ou idée que certainement Elle eût su faire pénétrer même dans cet acte et cela aurait pu détourner beaucoup de désagréments pour ne dire plus. *Plures oculi plura vident*. M. Kossuth pourrait encore paralyser l'oubli concernant les nationalités de la Hongrie par un manifeste *supplémentaire* ayant celui-ci pour l'objet uniquement la solution de cette question; par là ce monsieur paralyserait aussi les partis et personnages *magyars* lui défavorables, s'il savait contenter aussi les dites nationalités; car vouloir les ignorer, ce cancer incurable de l'idée de la « Hongrie », signifierait se fermer les yeux devant un précipice tout en marchant en avant. Vous me comprendrez, M. le Commandeur.

Mais, encore une fois, quoi qu'il en fût de ce Manifeste, moi en ma qualité de Croate, je m'en déclare souverainement content et tous mes com-

patriotes non-autrichiens ou russes le seront également. Aussi, par cet écrit, je m'offre et je me mets à la disposition de V. S. Illustrissime — dès ce moment — en me déclarant prêt à coopérer avec M. de Kossuth dans le but commun au milieu de mes compatriotes; dans le cas qu'Elle croirait ce moment propice et arrivé enfin. Je dois ajouter que ce moment, quant aux Croates, est suprême; car je suis en état de faire voir des lettres que j'ai reçues sur la Croatie, lesquelles expriment le découragement suprême qui s'est emparé des esprits droits et honnêtes voyant continuer implacablement *mon silence absolu* au milieu de tant d'espérances! Ce n'est que le *parti russe* qui s'en réjouit, ce n'est que l'Autriche qui en profite en emmenant le dernier mâle capable de porter les armes!

Ah, maintenant je comprends pourquoi vous m'avez laissé gémir ici inactif et désespéré! cette maudite diplomatie met de nouveau des entraves infernales devant l'accomplissement des voeux ardents des subjugués. Mais je suis certain que ces entraves doivent être rompues bientôt; aussi espère-je et je m'attends avec une confiance motivée que V. S. Illustrissime ne tardera pas à me rappeler de mon inactivité. Sans cela il y aurait à craindre pour l'Italie qu'elle aussi ne reste un jour placée entre le marteau et l'enclume.

M. le général Türr qu'est-il devenu? j'en ai parlé en Croatie; il pourrait y rencontrer un bon accueil sous l'influence et la conduite d'un des notres; pourquoi se tait-il? s'efface-t-il?

Dans l'attente et espérance que j'aurai bientôt une consolante notice de Florence.....

## 149.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 226. *Firenze, 17 luglio 1866, ore 11.*

Avet mande en date du 15 que l'Autriche a refusé conditions pour suspension d'armes de 3 jours et a fait contrepropositions qui ont été rejetées par Bismarck. Prussiens vont marcher sur Presbourg.

## 150.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 227. *Firenze, 17 luglio 1866, ore 12.*

Reçu votre télégramme d'hier. Veuillez m'accuser réception des miens de ces jours-ci. J'attends confirmation par vous de nouvelle donnée par Avet que conditions de suspension d'armes ont été refusées par Autriche. Nos opérations militaires marchent avec la plus grande activité. Cialdini marche sur

Vienne. Il espère arrêter les autrichiens. Au lieu de rejeter l'un sur l'autre responsabilité de refus de l'armistice il vaudrait mieux répondre des deux côtés qu'on ne peut l'accepter sans entente préalable.

### 151.

### IL CONSOLE A SCUTARI, BOSIO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 602. *Scutari, 17 luglio 1866, ore 12,30.*

D'après les renseignements que je me suis procurés de bonne part, en réponse a votre depêche du onze (1), informe, qu'en Dalmatie existe à peu près 25 mille hommes troupes outre milice locale partagés entre Cattaro, Lissa et principalement Pola. Quant à Raguse et Zara fortifications et garnisons insignifiantes. A l'exception de Pola toute la côte de la Dalmatie peu redoutable.

Trieste garnison 15 à 18 mille hommes presque aucun navire haut bord. Flotte d'Autriche rentrée à Pola. Flotte ottomane Adriatique 2 vaisseaux, 1 frégate, 1 corvette, 1 canonnière, 2 transports. Effectif 240 canons, 2.000 hommes. Effectif troupes Turquie 9.100 hommes. Le prince de Monténégro a écrit hier confidentiellement au consul français le priant se rendre auprès de lui le plus promptement possible pour communication qui serait imprudence d'écrire. Partira dans huit jours, je crois ce serait le cas de l'accompagner. Bonne occasion pour présenter ma lettre sans réveiller soupçons. Pacha de Scutari très inquiet par suite de détermination Gouvernement italien de considérer dépêches officielles contrebande de guerre. Communications postales avec Corfou, Trieste totalement interrompues. Poste-bateaux à vapeur autrichiens refusent se charger aucunement dépêches officielles même de celles de son consul. Pacha de Scutari et consuls anglais, français et russe écrivent leurs Gouvernement se plaignant.

### 152.

### IL LUOGOTENENTE DEL REGNO, EUGENIO DI SAVOIA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL QUARTIER GENERALE PRUSSIANO

T. 195. *Firenze, 17 luglio 1866, ore 17,15.*

Les démarches faites par le Gouvernement du Roi pour obtenir de la Prusse notre alliée quelques milliers de fusils à aiguille et cartouches en proportion ainsi que la composition de la poudre des mêmes étant jusqu'à présent sans réponse, je me vois forcé à vous adresser directement mon étonnement sur ce silence en vous engageant à faire promptement les démarches même en mon nom auprès du Roi et de M. de Bismarck pour que la chose nous soit accordée au plus vite. Veuillez me rendre informé du résultat de vos démarches.

---

(1) T. 177: richiesta di informazioni sugli armamenti terrestri e marittimi fatti dall'Austria in Dalmazia ed Istria.

153.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 631. *Horitz, 17 luglio 1866.*

Après mille difficultés je suis arrivé ici hier au soir. J'ai vu immédiatement Bismarck auquel j'ai fait sur armistice déclarations contenues dans les télégrammes du 8 et 9. (1). J'ai parfaitement vu que Prusse sous prétexte d'avoir trop vivement par ses succés excité soupçons de la France, voudrait que ce fût l'Italie qui prit initiative du refus. Pour le moment il s'agit d'une suspension hostilités de trois jours proposée par ambassadeur de France pour gagner du temps et dont son premier secrétaire est allé hier matin faire l'offre à Vienne. Les conditions sont *purement* stipulées *quelques jours* et la plus essentielle porte que Autriche ne fera pendant ce temps aucun mouvement de troupes. Les préliminaires de paix posés par la Prusse et dont elle entend faire dépendre l'armistice sont: que la Prusse s'annexera les Duchés d'Hanovre, Saxe, la Hesse electorale et une petite partie de la Silésie autrichienne, en faisant entrer d'autre part dans la Confédération germanique du nord les autres petits Etats ses alliés, dont elle respectera l'indépendance. Benedetti m'a dit que ces prétentions étaient inadmissibles et que dans son intérêt Prusse ferait bien dans ce moment rabattre les trois quarts. Bismarck s'est plaint vivement de notre inaction qui permet à l'Autriche d'envoyer nouvelles armées contre la Prusse. Il m'a dit que soit que nous entrions en Vénétie, dont la cession à ses yeux n'est qu'une fiction, soit que nous entrions par Trieste nous devons marcher de notre côté sur Vienne. Je verrai le Roi tout à l'heure.

154.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 634. *Brunn, 17 luglio 1866, ore 23 (per. ore 7 del 18).*

Je confirme ma dépêche explicative de ce matin (2) contenant réponse à celles de V. E. en date du 14 et 16 (3). Bismarck me renouvelle l'assurance que rien ne sera conclu au sujet de l'armistice sans consentement de l'Italie. Usedom sera chargé directement de le demander en son nom en ajoutant communication de toutes les conditions qui se rapportent à l'armistice.

---

(1) Cfr. nn. 92, 96, 104.
(2) Cfr. n. 153.
(3) Cfr. nn. 131, 133, 142, 143, 144.

## 155.

### IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 603. *Pietroburgo, 17 luglio 1866 (per. il 18).*

D'après un entretien avec Gortchakoff le Gouvernement français incline vers le programme prussien. Prusse en tentation de paix. France contraire à nos réserves Tyrol croit avoir facilement raison de nous (1). V. E. comprend urgence action militaire. Gortchakoff m'a dit armée archiduc Albert commencerait arriver près de Vienne.

## 156.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY

T. 197. *Firenze, 18 luglio 1866, ore 15,45.*

Jusqu'à présent les négociations pour l'armistice n'ont abouti ni en Prusse ni en Italie. Veuillez dire au prince Gortchakoff que nous comptons sur l'amitié de la Russie pour le moment où des négociations pour la paix pourront être reprises avec succès.

## 157.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 635. *Parigi, 18 luglio 1866, ore 13,51 (per. ore 15,45).*

Courrier de Cabinet arrivé ici ce matin, part ajourd'hui pour Berlin. La prétendue conférence dont on avait parlé entre Metternich, Goltz et Drouyn de Lhuys en présence de l'Empereur est une invention des journaux.

---

(1) Cfr. il seguente brano del r. confidenziale 118 di Launay del 18 luglio:
« Il m'a été dit en outre que le Baron de Talleyrand parle en des termes peu mesurés sur notre compte. Il fait, entre autres, des commentaires sardoniques sur le mot célèbre du Roi Charles-Albert: *l'Italia farà da sè*. La France serait là pour lui couper les ailes ».

## 158.

### IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL QUARTIER GENERALE

T. 198. *Firenze, 18 luglio 1866, ore 17.*

Prince de Carignano très inquiet nouvelle arrivée de frégate française à Venise et bruit qu'y répand consul de France. Bien qu'elle n'ignore pas dépêche Nigra déclarant que navires français n'ont pas mission politique Son Altesse désire être rassurée et vous prie d'interpeller, le cas échéant, de nouveau Nigra à ce sujet.

## 159.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 636. *Brunn, 18 luglio 1866, ore 13,18 (per. ore 18,30).*

Depuis hier situation politique a totalement changé. Empereur Napoléon insiste de nouveau très vivement sur armistice immédiat, mais après succès de la Prusse il est maintenant disposé à faire une très large part à ses demandes et à établir préliminaires de paix sur la base de l'exclusion de l'Autriche de la Confédération germanique. Dans cette combinaison l'unité allemande et la réforme fédérale si fort redoutées par l'Empereur Napoléon seraient indéfiniment écartées, et Prusse deviendrait grande puissance avec son petit cercle d'alliés. Cette proposition plaît tout à fait au Roi et à Bismarck et, d'après ce qu'ils m'ont dit tous deux, serait acclamée avec enthousiasme par l'armée. Quant à l'Autriche elle serait probablement destinée dans la pensée de l'Empereur Napoléon à devenir le centre d'un autre groupe du midi. Acceptation de l'armistice me paraît donc imminente de ce côté, sauf consentement de l'Italie, à laquelle l'on croit que l'Empereur Napoléon aura fait également offre satisfaisante. Impossible d'obtenir fusils prussiens. Ministère de la guerre a répondu que l'armée prussienne, elle-même, en manquait. Bismarck m'a chargé de déclarer à V.E. qu'il n'accepte ni dans la forme, ni dans son contenu, qu'il ne connaît pas, la responsabilité d'une lettre au Roi et d'une note (a) adressée tout dernièrement par Usedom. Le Roi transportant ce soir son quartier général près Lundenbourg où prussiens ont remporté hier un brillant succès, je retourne demain à mon poste. J'ai reçu seulement hier votre envoi par poste du dix.

---

(1) Cfr. t. 576 del 12 luglio, non pubblicato.

160.

IL RAPPRESENTANTE ALL'ESTERO DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, CSAKY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (1)

T. *Berlino, 18 luglio 1866, ore 16,30.*

Veuillez communiquer à S. E. M. le Président du Conseil et au comte Usedom que l'organisation de la légion hongroise en Prusse marche bien. Grand enthousiasme des prisionniers de guerre. Premier jour entrés 1.300 hommes; 1.170 ont été enrôlés, mais nous n'avons que peu d'officiers. Veuillez prier S.E. de donner directement ordre par le Ministère de la Guerre qu'on nous envoie sans retard la moitié, si possible, des officiers de la légion hongroise en Italie. En tout cas le capitaine Kapólnay, le premier lieutenant Zsnolnay, le lieutenant Serban et le premier lieutenant Gronovsky (2). Ce dernier doit être dans la légion comme simple soldat. Je rembourserai, si nécessaire, les frais de voyage. Veuillez me répondre pour quand je peux compter sur leur arrivée. C'est très urgent. Veuillez avertir immédiatement par télégraphe M. George Le Comte Turin hôtel Grande Bretagne qu'il doit attendre à Turin l'arrivée du courrier que je lui envoie ce soir. C'est important pour nous. Veuillez aussi avertir Kossuth par courrier réponse je désire satisfaisante.

161.

KOSSUTH AL GENERALE TÜRR (3)

T. 3. (4) *Firenze, 18 luglio 1866.*

Les Gouvernements s'efforcent de faire échouer la médiation et l'armistice. S'ils y réussissent l'expédition italienne se fera certainement d'ici à 20 jours. On ne prendra pas le long chemin de la Dalmatie, mais on ira droit en combinaison avec les opérations de l'armée de Cialdini qui déjà avance.

162.

IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 615. *Belgrado, 18 luglio 1866 (per. il 19).*

En Dalmatie mon émissaire a calculé 24 à 26 bataillons en première ligne la plupart Grenzer. 2 de ces bataillons croates sont un à Fiume l'autre à Gelene avec une batterie de raquettes. Les avant-postes sont de mille à 1.200 hommes dans la route de Fiume à Karlstadt. On érige des fortifications à Karls-

(1) Il telegramma venne inviato tramite la legazione a Berlino.
(2) I nomi contenuti nel telegramma sono stati corretti in base ad una l.p. di Csaky peri data.
(3) Il telegramma fu inviato tramite il consolato a Belgrado.
(4) La numerazione è quella di un registro di telegrammi riservati.

tadt. Il y a toutefois deux bataillons avec deux batteries à Laybach; il y a aussi un corps de réserve; on le calcule de 5 à 6/m hommes avec 3 ou 4 batteries. Garachanine dit, et avec beaucoup de sagesse, qu'il faut surtout recommander aux chefs hongrois d'éviter soigneusement pour le moment d'ennuyer les croates et slaves captifs sur les concessions à faire par les magyares aux slaves, car cette question pourrait susciter des discussions irritantes qui pourraient blesser les susceptibilités des slaves et les rendre hostiles au lieu de les unir à la Hongrie. Il est donc urgent que le Gouvernement du Roi agisse sur les chefs hongrois en ce sens; et Garachanine et moi de notre côté nous en ferons autant auprès des croates et slavons. Il faut que les slaves s'unissent avant tout avec les hongrois pour combattre l'Autriche, et une fois que l'Autriche sera brisée, alors on discutera sur les concessions à faire de part et d'autre. L'important c'est de détruire l'Autriche. Je vois le Gouvernement serbe de plus en plus bien disposé contre l'Autriche. Ici on est enthousiasmé de la proclamation prussienne aux bohêmiens et on désire la ruine complète de l'Autriche. Ils sont déjà entrés en Valachie 30/m kilogrammes de poudre de guerre que le Gouvernement serbe a envoyé au prince Charles et on lui en enverra encore avec des munitions tous les jours. Je vois Garachanine et le ministre de la guerre, je les encourage et je tâche de les convaincre. Le prince partira dans deux jours pour les eaux de Kiselavoda à une journée dans l'intérieur. Ce matin il a reçu une lettre de Paris qui lui dit que la France abandonne pour le moment l'Autriche. Je lui ai observé: « Maintenant c'est à Votre Altesse de faire insurger les slaves et nous les hongrois, afin que la France lorsqu'elle voudra reconstituer l'Empire autrichien, trouve les nationalités triomphantes et en état de défendre leur indépendance ».

## 163.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 354. *Parigi, 18 luglio 1866 (per. il 20).*

L'Imperatore Napoleone, dopo aver esaminato le proposte che la Prussia presentò come preliminari di pace, senza la cui accettazione non credeva essa di poter consentire ad un armistizio, formulò una contro-proposta, che sottomise contemporaneamente alla Prussia e all'Austria. Questa contro-proposta ha dovuto giungere ieri mattina a Vienna; ma, per l'interruzione del servizio regolare telegrafico e postale, essa non giungerà al Quartier Generale Prussiano che domani, o al più presto quest'oggi. Non sarà quindi possibile l'aver la risposta della Prussia, per via telegrafica, che dopodomani, o al più presto domani sera. Quanto all'Austria, sembra che essa abbia dichiarato che si riservava di rispondere quando la Prussia avesse di già risposto.

I punti principali della contro-proposta francese, della quale il Principe Napoleone darà lettura all'E.V., sono i seguenti:

Confederazione degli Stati tedeschi del Nord fino al Meno, della quale la Prussia dirigerà e comanderà la forza armata.

Facoltà agli Stati tedeschi del Sud (Baviera, Baden, Wurtemberg, Assia-Darmstadt) di formare una Confederazione del Sud, la quale potrebbe aderire a quella del Nord con convenzioni speciali.

Esclusione dell'Austria dalla Confederazione.

Conservazione dell'integrità dell'Impero austriaco, tolta la Venezia.

Una parte delle spese di guerra a carico dell'Austria.

Se questa contro-proposta è accettata dall'Austria e dalla Prussia, il Governo italiano ne sarà informato per telegrafo, e sarà invitato a consentire all'armistizio sulle basi portate dal Principe Napoleone, e che saranno discusse fra il Governo di Sua Maestà e Sua Altezza Imperiale. La discussione porterà su due punti principali: la forma della cessione definitiva della Venezia nella conclusione della pace, e la delimitazione della frontiera. Quest'ultimo punto dipende in massima parte dalle fazioni di guerra che avranno avuto luogo fino al momento dell'armistizio. Quanto al primo, non dispero che si troverà modo a regolarlo conforme alla dignità del Re e della Nazione. Nessuna condizione sarà domandata all'Italia; né sarà fatta menzione della questione Romana, regolata com'è dalla Convenzione del 15 settembre 1864.

Se per l'opposto la contro-proposizione dell'Imperatore Napoleone fosse respinta dall'Austria o dalla Prussia, la guerra continuerebbe. Quale sarebbe in questo caso l'attitudine della Francia, non si può pregiudicare fin d'ora, le opinioni essendo grandemente divise non solo nei Consigli del Governo, ma nel sentimento del pubblico. La possibilità che la Francia s'impegni nella guerra è diminuita, ma non è tolta del tutto.

Mi si conferma quanto già Le accennai per telegrafo (1) intorno ad una comunicazione fatta dalla Russia al Governo francese (e probabilmente anche ad altri Governi) tendente a dichiarare che il Gabinetto di Pietroburgo non consentirebbe a che la Confederazione germanica, alla cui costituzione esso prese parte, venga distrutta o modificata, senza la di lui partecipazione. Già prima che sorgesse la mediazione francese, il Gabinetto di Pietroburgo aveva proposto alla Francia ed all'Inghilterra di presentare alla Prussia una nota identica e collettiva per protestare contro il progetto dell'esclusione dell'Austria dalla Confederazione. Ma in allora il Gabinetto di Parigi s'era rifiutato a questo passo.

## 164.

## IL CONSOLE A CORFÙ, VIVIANI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 612. *Corfù, 19 luglio 1866, ore 12,45 (per. ore 16,30).*

Secondo notizie partite da buona fonte flotta austriaca sarebbe parte a Lissa parte a Pola. Probabile spedizione contro Ancona. Istria molta truppa sorveglianza torpedini lungo costa... (2). Qua austriaci dicevano esser notizia ufficiale che principe Napoleone era partito con flotta francese e 15/m uomini per occupare Mantova... (2).

---

(1) Cfr. t. 633 del 17 luglio, non pubblicato.
(2) Gruppi indecifrati.

## 165.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 639. *Parigi, 19 luglio 1866, ore 15,40 (per. ore 22).*

Goltz a reçu aujourd'hui la réponse de son Gouvernement et l'a communiquée à l'Empereur. Cette réponse est ainsi qu'il suit: la Prusse trouve dans les propositions formulées par la France des garanties suffisantes pour consentir à la conclusion d'un armistice, pourvu que l'Autriche les accepte comme base de paix. La Prusse s'engage donc, à la condition de réciprocité de la part de l'Autriche, à s'abstenir de tout acte d'hostilité pour cinq jours, pendant lesquels l'Autriche devra faire connaître sa réponse. Si la réponse de l'Autriche est affirmative la Prusse fera connaître cela au Governement italien pour se mettre d'accord sur l'armistice. Le *Moniteur* de demain publiera cette communication de la Prusse (1).

## 166.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 641. *Nicolsburg, 19 luglio 1866, ore 15,25 (per. ore 16 del 20).*

Ambassadeur de France de retour ici de Vienne, sans être allé à Paris. Il a consentement de l'Autriche de négocier préliminaires de paix sur base de la dissolution de l'ancienne Confédération germanique et la constitution d'une Condéfération du nord sous la direction politique et militaire de la Prusse. Les questions des annexions demandées par la Prusse ne sont pas fixées. Acceptation d'armistice gagne terrain. Je fais tout ce qui est possible pour retarder conclusion. Ambassadeur de France me dit que l'armée autrichienne s'apprête à défendre passage du Danube qui sera tenté par prussiens sur trois points différents.

## 167.

### IL GENERALE TÜRR AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (2)

T. *Bucarest, 19 luglio 1866, ore 22,15.*

Finalement quatre groupes hongrois prêts à agir en Transylvanie. Je leur ai donné quelques secours en argent. Où est Eber? Absolument indispensable

---

(1) Il telegramma venne comunicato lo stesso giorno da Visconti a Ricasoli, (cfr. *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, pp. 312-313). Drouyn de Lhuys invitò con t. pari data, ore 17 Malaret ad insistere presso il Governo italiano per la sospensione delle ostilità (cfr. *Origines diplomatiques*, vol. XI, pp. 108-109).

(2) Il telegramma venne inviato tramite il consolato generale a Bucarest.

crédit pour agir en Croatie. Répondez à Belgrade. Si vous donniez ordre à M. Scovasso de garantir leur position aux officiers croates, nous avons fort espoir d'avoir quelque forteresse. Accélerez l'expédition du général Garibaldi sur les côtes de l'Adriatique. Que font les hongrois en Prusse? Demain j'enverrai résultat de ma conversation avec le prince. *Men seriez je pars chiffre Scovasso* (1).

168.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 231. *Firenze, 19 luglio 1866.*

Prince Napoléon insiste vivement pour adhésion immédiate et sans conditions relatives aux préliminaires de paix. Il prétend qu'il y a danger imminent d'une guerre entre France et Prusse. Nous désirons avoir le temps de nous consulter avec la Prusse, éviter intermédiaire d'un officier français dans l'acte de consignation de Vérone et obtenir appui France dans question Tyrol italien. Dites-moi s'il est vrai que la Prusse a accepté l'armistice. Donnez-moi aussi votre avis sur la réalité des dangers que le prince Napoléon laisse entrevoir. Govone parti pour quartier général prussien passant à Paris.

169.

ISTRUZIONI CONFIDENZIALI PER IL GENERALE GOVONE

... (2).

Le Roi, désirant exécuter loyalement et complètement ses engagements avec S. M. le Roi de Prusse, a chargé le Général Govone de se rendre au Quartier général prussien avec la mission de s'entendre avec le Roi Guillaume et S. E. M. de Bismarck sur la réponse à faire aux propositions de la France, relativement à la conclusion d'un armistice et à la fixation des bases pour la paix.

Dans ce but le Général Govone est autorisé à communiquer confidentiellement au Roi de Prusse et à son Président du Conseil la lettre de l'Empereur

---

(1) Le parole in corsivo sono evidentemente mal decifrate.
Si pubblica qui un brano di una l.p. di Türr a Cerruti del 20 luglio:
« Ma devo farvi un rimprovero. Nel partire da Firenze mi avete promesso di tenermi informato di tutto: né a Costantinopoli, né a Bukarest non trovai nessuna notizia di voi. Vi perdono, ma fareste bene di tenere un poco informati i vostri diplomatici ».
(2) Si inseriscono qui poiché l'originale reca « consegnate il 19 luglio 1866 ».

des Français au Roi et les propositions que S.A.I. le Prince Napoléon est venu présenter de la part de l'Empereur.

Le Général Govone demandera en retour de ce bon procédé que communication confidentielle soit donnée par son entremise à S. M. le Roi d'Italie des propositions que la France a adressées à la Prusse et de l'accueil qu'elles ont reçu.

Il expliquera ensuite avec tous les détails nécessaires quelle est la situation politique et militaire de l'Italie en ce moment. Il fera ressortir l'impossibilité absolue que l'armée italienne remportât devant le quadrilatère des succès aussi éclatants que ceux de l'armée prussienne dans un si court espace de temps.

Cependant la nécessité de se défendre en Vénétie a rendu la position de l'Autriche infiniment plus difficile en Bohême: et même à présent 100 m. ou 150 m. soldats autrichiens sont paralysés par les mouvements de Cialdini et ne peuvent quoi qu'on en dise, rejoindre en nombre suffisant l'armée autrichienne du Nord.

L'Italie a donc rempli fidèlement ses engagements avec la Prusse, et malgré les difficultés politiques et militaires d'une situation des plus délicates, elle a fidèlement exécuté ses engagements. La continuation des mouvements des troupes et des opérations militaires après l'offre de médiation faite par l'Empereur Napoléon, la réponse faite par l'Italie à la proposition de l'armistice, sa volonté hautement déclarée de n'accepter une suspension des hostilités qu'autant qu'elle serait acceptée par la Prusse, la mission même dont le Général Govone est chargé, sont autant de preuves que l'Italie a rempli et entend remplir encore intégralement les obligations résultant du Traité du 8 Avril.

Forte de ses succès, dégagée de tout lien de parenté et des conséquences d'une alliance antérieure, la Prusse aurait pu bien plus facilement que l'Italie repousser nettement la médiation de l'Empereur Napoléon et toute demande de suspension des hostilités. M. de Bismarck a préféré ne pas le faire, et nous ne pouvons d'ailleurs qu'approuver sa conduite. Il a déclaré que la Prusse aurait accepté l'armistice si l'Italie y consentait. Cette réponse fait en conséquence peser sur le Gouvernement italien la responsabilité d'un refus.

Cette responsabilité a dans les circonstances actuelles de graves inconvénients pour l'Italie. Un refus de notre part nous mettrait dans des embarras que la Prusse elle-même tient avec raison à éviter, et il ne couvrirait pas, nous en avons la certitude, la responsabilité de la Prusse. M. de Bismarck est trop habile pour ne pas comprendre qu'on est jaloux non pas de l'accroissement de puissance de l'Italie mais de celui de la Prusse. Aussi le rôle naturel de l'Italie dans les circonstances actuelles est plutôt d'éviter que d'amener une brouille évidente entre la Prusse et la France: c'est un rôle de conciliation et non pas celui de fournir le prétexte à des dissentiments regrettables.

Le Général Govone s'efforcera donc de trouver d'accord avec M. de Bismarck, une réponse qui, tout en sauvegardant les intérêts réciproques des deux alliés et le maintien de cette alliance, donne en quelque manière satisfaction à l'Empereur des Français. La Prusse doit avoir à coeur de garder dans la paix les avantages que la guerre lui a fait obtenir: un accord avec

la France en est le plus sûr moyen. L'Italie a par ses relations extra-officielles des moyens de parvenir à cet accord. Le Roi Victor Emmanuel serait heureux de rendre ce service à son allié.

La réponse à adresser à la France par l'Italie et par la Prusse pourrait donc à notre avis être conçue de manière à amener dans un temps plus ou moins prochain des négociations sérieuses pour la paix. Le Roi aime à espérer que dans cette éventualité les deux Gouvernements alliés se soutiendront réciproquement en prêtant un appui réciproque aux demandes légitimes de chacun d'eux. Tout accroissement de puissance de la part de la Prusse étant un amoindrissement d'influence et de force pour l'Autriche, aura naturellement le consentement de l'Italie. Par contre la Prusse devrait adhérer, dans son interêt même à ce que l'Autriche soit aussi amoindrie que possible du côté de l'Italie. Ici se présentent la question de l'Istrie et celle du Tyrol italien.

Pour ce qui regarde l'Istrie, le Général Govone s'en tiendra à des instructions verbales qui lui sont données par le Roi et son Ministre des Affaires Etrangères.

Quant au Tyrol italien il réduira la question à ses véritables proportions.

L'Italie ne demande pas un pouce de territoire où l'on parle allemand. Elle ne demande que la Principauté de Trento; ce territoire peuplé exclusivement d'Italiens n'a pas d'importance stratégique au moins pour l'Allemagne qui gardera toujours la crête des Alpes, et les sources de l'Adige. Mais il a pour l'Italie la même importance que le Schleswig a pour la Prusse: la guerre que l'Italie a faite à l'Autriche étant une guerre de nationalité on conçoit que le Gouvernement italien tienne à avoir une solution aussi complète que possible pour éviter des perturbations à l'intérieur et l'occasion de nouvelles atteintes dans un avenir plus ou moins éloigné à la paix qu'il s'agit de conclure sur des bases durables. L'ancienne Confédération germanique ayant cessé d'exister, tout obstacle légal à la réunion de Trento, Bressanone etc. a également disparu. Il ne saurait être dans l'intérêt de l'organisation nouvelle, qui sera donnée à l'Allemagne par la Prusse de laisser, au profit exclusif de l'Autriche, ce germe unique de dissentions futures entre le peuple allemand et le peuple italien. Le Général Govone s'efforcera donc d'obtenir l'appui explicite de la Prusse à cette demande du Gouvernement italien. Il y a une seconde hypothèse à faire: celle que l'Autriche repousse les conditions que l'Italie et la Prusse feront par l'entremise de la France pour l'armistice et pour la paix. Dans ce cas la guerre devant continuer de nouveaux accords deviennent indispensables pour la faire aussi rapide et fructueuse que possible. A ce sujet il fera remarquer que si on devait prendre le texte du traité dans son interprétation la plus étroite, si sous les mots « Vénétie » on devait comprendre non pas tout le territoire italien possédé par l'Autriche, mais uniquement le soi-disant Royaume Lombard-Vénitien, l'Italie se trouverait quant à elle sans objectif pour continuer la guerre. Le Royaume Lombard-Vénitien lui appartient pour ainsi dire dès à présent parce que son armée l'occupe et parce qu'il ne tiendrait qu'à nous de nous prévaloir du texte littéral du traité pour conclure un armistice et une paix séparée. En effet la Prusse a dans la Bohême et la Moravie un territoire énorme sur lequel elle peut s'indemniser amplement.

Mais, comme je l'ai dit dès le commencement, nous repoussons bien loin de nous toute idée de conclure un armistice ou une paix séparée. Nous désirons au contraire la continuation de la guerre si l'habileté de M. de Bismarck et l'aveuglement de l'Autriche nous mettent à même de continuer les hostilités tout en évitant une brouille avec la France. Dans ce cas la Prusse comprendra que nous profitons du côté du Tyrol et de l'Istrie des avantages éventuels de la guerre. Un article additionnel au Traité du 8 Avril expliquant de cette manière les mots « Vénétie » pourrait être utilement signé dans ce cas. Il serait aussi utile de prendre des arrangements militaires pour fixer l'objectif des deux armées alliées le point où elles devaient se rejoindre etc. etc.

Les excellents rapports du Général Govone avec S. M. le Roi de Prusse et S. E. le Comte de Bismarck, sa connaissance parfaite de toutes les négociations antérieures, et de l'état actuel des questions, son habileté et son zèle nous donnent la confiance que ces instructions sommaires complétées par ses conversations avec le Roi, le Président du Conseil et le Ministre des Affaires Etrangères le mettront à même d'atteindre le but de sa mission.

## 170.

## KOSSUTH AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI

L.P. *Firenze, 19 luglio 1866.*

En conformité de ce qui a été convenu entre nous, et à la suite de Vos instructions, M. Le Ministre de la guerre a concentré la Légion hongroise et l'a dirigée sur Bologne. Mais au lieu de la faire avancer de là vers le camp du Général Cialdini, la Légion, d'après ce que j'apprends y est encore, et se trouve employée au service des hôpitaux, en infirmiers, et en gardes malade. Cette mesure, comme de juste, a causé un grand mécontentement parmi les légionnaires.

V. E. a parfaitement compris dans sa haute sagesse, l'importance qui s'attache à la présence du drapeau hongrois dans le camp de l'armée Royale; il serait donc complètement inutile d'y insister de ma part. Aussi, en portant à Votre connaissance le fait ci-dessus, me bornerais-je à Vous prier M. Le Baron, de vouloir bien faire prendre les dispositions nécessaires, pour que la Légion hongroise soit dirigée au camp du général Cialdini, où en attendant le moment de l'expédition projetée, elle serait employée dans l'avant-garde, afin d'essayer quel effet produirait sur les régiments hongrois au service de l'Autriche, le drapeau, et l'Uniforme hongrois.

Je profite de cette occasion pour Vous soumettre M. le Baron, encore une autre prière.

Malgré les craintes que je ne puis ne pas ressentir à l'égard de la médiation française, il est toujours prudent je crois, de ne point négliger les préparatifs pour le cas où la guerre serait dégagée des entraves qui la menacent.

Or, puisqu'il est convenu que si l'expédition se faisait pour la Hongrie, elle devrait être accompagnée d'un transport considérable d'armes et de munitions à l'usage de la Hongrie, je supplie très instamment V. E. de faire prendre les dispositions nécessaires, pour que la main soit mise aux mesures administratives, afin que ces armements soient prêts, autrement, le temps que V. E. m'a laissé entrevoir pour cette expédition (pour le cas où la paix ne se ferait pas) étant assez proche, il y aurait lieu de craindre que ces moyens indispensables d'action, pourraient bien se trouver en retard; ce qui ne manquerait pas de compromettre l'efficacité du mouvement Hongrois.

171.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 640. *Brunn, 20 luglio 1866, ore 5,50* (1)

Reçu les deux télégrammes du 16 (2). Le Roi et Bismarck ont été extrêmement contents d'apprendre marche en avant de Cialdini. Bismarck m'a prié de tout mettre en oeuvre à Paris pour retarder d'une dizaine de jours conclusion d'un armistice, en supposant, m'a-t-il dit, qu'il y en ait un, car l'Empereur a bien proposé de traiter la paix sur base de l'exclusion de l'Autriche de la Confédération germanique, mais il n'a pas encore donné adhésion expresse sur les annexions demandées. Malgré cette promesse il ne faut pas oublier que l'Empereur Napoléon veut armistice immédiat pour écarter situation que créerait entrée des prussiens à Vienne. J'espère pouvoir obtenir six mille fusils prussiens avec munitions correspondantes. Usedom sera ...(3) pour ses notes inconvenantes (4) que Gouvernement prussien désavoue. D'après les ordres de V. E. je suivrai quartier général qui sera transporté demain à Nicolsbourg. J'emmène Puliga très utile et très dévoué. Toutefois comme après dernière bataille il pourrait se faire que Roi de Prusse se rendit à Vienne, V. E. pensera sans doute qu'il ne serait pas convenable que Ministre du Roi y entre à la suite de l'armée prussienne. Je désire réponse à cet égard. Impossible de trouver ici les... (3) demandées. Veuillez en charger le comte Scotti qui pourra peut-être se les procurer à Berlin.

172.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 642. *Parigi, 20 luglio 1866, ore 12,10 (per. ore 16,10).*

Prusse a accepté dans les termes indiqués par mon télégramme d'hier (5) et par le *Moniteur* d'aujourd'hui. Le danger d'une alliance franco-autrichienne

(1) *Sic* nel registro dei telegrammi in arrivo ma, come risulta da altri telegrammi, il 20 luglio Barral era già a Nicolsburg; probabilmente questo t. fu redatto il 18 luglio.
(2) I telegrammi del 16 sono 3 (nn. 142, 143 e 144).
(3) Gruppi indecifrati.
(4) Cfr. nn. 112 e 129.
(5) Cfr. n. 165.

a beaucoup diminué. Je ne crois pas à sa possibilité, mais je ne réponds pas d'un coup de tête de l'Empereur. Après l'acceptation de la Prusse je pense qu'il est impossible à l'Italie de refuser; elle aurait opinion générale contre elle et l'hostilité de la France. La réponse autrichienne probablement n'arrivera qu'après la nôtre (1).

### 173.

### IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. *Belgrado, 20 luglio 1866, ore 23,40 (per. il 21).*

L'émissaire que Garachanine a envoyé pour étudier l'état des choses en Hongrie écrit que tout est prêt pour la révolution.

Je vous ai télégraphié le 21 juin qu'il était arrivé ici 20 mille fusils des 40 mille que Gouvernement serbe avait achetés. Les autres 20 mille sont destinés pour le Montenegro. Lorsque ces fusils seront arrivés au Montenegro, la Serbie aura complété l'armement de ce pays là.

Le ministre de la guerre pense que le prince Nicolas I et Mirko Petrovich feront tout ce que la Serbie voudra, même s'il s'agissait d'attaquer Fiume ou un autre point pour faciliter un débarquement italien.

### 174.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 644. *Nicolsburg, 20 luglio 1866, ore 16 (per. ore 10,30 del 22).*

Voici le texte des bases de l'armistice accepté par le Roi de Prusse sous réserve et conditions énoncées dans mon télégramme d'aujourd'hui (2): « L'Autriche reconnaîtra la dissolution de l'ancienne Confédération germanique et ne s'opposera pas à une nouvelle organisation de l'Allemagne, dont elle ne fera pas partie. La Prusse constituera une union allemande du nord comprenant tous les Etats situés au nord de la ligne du Mein; elle sera investie du commandement des forces militaires de ces états. Les états allemands situés au sud du Mein seront libres de former entre eux une union de l'Allemagne du sud qui jouira d'une existance internationale indépendante. Les liens nationaux à conserver entre l'union du nord et celle du sud seront librement réglés par entente commune. Les duchés de l'Elbe seront réunis à la Prusse, sauf les districts du nord du Sleswig dont les populations librement consultées pour-

---

(1) Parzialmente edito in CHIALA, p. 448 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, p. 324.

(2) Il testo sembra far riferimento al n. 183 che però risulta spedito il 21 luglio. Nei telegrammi inviati da Barral durante la sua permanenza al quartiere generale prussiano non sempre la data di spedizione corrisponde a quella di redazione.

ront être réunies au Danemark. L'Autriche et ses alliés payeront à la Prusse une partie des frais de guerre. L'intégrité de l'Empire autrichien, sauf la Vénétie, sera maintenue ». Le programme sujet à grandes contestations dans prochain avenir blessera profondément le parti national et ne contentera personne. Mais la position est complètement dominée par la volonté de l'Empereur.

## 175.

## IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 120. *Pietroburgo, 20 luglio 1866 (per. l'1 agosto).*

Ayant fait visite avant-hier au Prince Gortchacow, je lui ai parlé dans le sens du télégramme de V. E. en date du 16 Juillet (1), qui ne m'est parvenu que le surlendemain au soir. J'ai émis l'espoir, au nom de notre Gouvernement, que l'amitié traditionnelle de la Russie ne nous ferait pas défaut, quand les négociations de paix pourraient être reprises avec succès. L'expression de ce sentiment, ai-je ajouté, servait déjà de réponse à une communication contenue dans ma dépêche télégraphique du 14 courant et dans mon rapport confidentiel n. 117 (2).

Le Vice-Chancelier croyait ne pouvoir prendre aucun engagement sur son attitude dans le Congrès qui sera appelé à élaborer l'instrument de la paix définitive. Il ignorait encore lui-même comment il se réglerait. Sa résponsabilité serait énorme: le succès incertain. En cas d'échec, il lui serait extrêmement dur de compromettre un certain prestige acquis par cinquante années de service. Mais, si la responsabilité était grande, il tiendrait à ne pas être lié par des instructions précises. Il demanderait même un blanc-seing à l'Empereur, pour mieux parer à l'imprévu. « En attendant, disait-il, je fais une page d'Odyssée. Je me bouche avec de la cire les oreilles, pour échapper aux séductions des syrènes, aux différentes opinions qui se font jour à la Cour. Comment autrement prendre conseil de son propre bon sens? ».

Je l'ai félicité de savoir se ménager des coudées franches. La Russie et l'Italie ne pourraient que profiter si ses vues l'emportaient sur d'anciens préjugés, qu'on cherche à *rempailler* sans se rendre compte du progrès des idées, de la marche des événements. L'Italie conquiert ses frontières naturelles; l'ancienne Allemagne se transforme. En présence des faits accomplis, la tâche des plénipotentiaires sera très simplifiée. D'ailleurs, un Congrès ne se réunira pas, il faut le supposer du moins avant que les préliminaires ne soient signés par les belligérants.

S. E. faisait observer que les difficultés seraient néanmoins très graves. S'agirait-il, par exemple, de reconstituer une Confédération Germanique sur d'autres bases? Que deviendront les Etats groupés dans le Nord? Si la Prusse

(1) Non esiste nessun telegramma a Launay del 16 luglio. Dal testo sembra che si faccia riferimento al t. del 18 edito al n. 156.
(2) Cfr. n. 130. Il t. del 14 luglio non è pubblicato.

leur enlève toute ingérence dans les affaires diplomatiques et militaires, elle deviendra maîtresse en réalité des populations et des territoires. Les Etats ne conserveraient qu'une certaine autonomie administrative. Des Rois, des Grands-Ducs, des Ducs, seraient réduits au rôle de percepteurs d'impôts! Ils ne conserveraient qu'une Souveraineté nominale. Au point de vue du principe monarchique, autant vaudrait presque une annexion pure et simple. En attendant, le Cabinet de St. Pétersbourg ne saurait voir de bon oeil les prétentions des Commandants de l'Armée prussienne, qui excitent à la révolte les sujets Autrichiens, et qui font miroiter, devant les populations de la Bohême, de la Moravie et de la Hongrie, le prisme captivant, mait trompeur souvent, de la nationalité. Le contre-coup pourrait se faire sentir en Pologne. Déjà même, les habitants de la Posnanie, de la Galicie et des Provinces Occidentales de la Russie, semblent fonder tout leur espoir sur le revirement qui s'est opéré en Prusse. Le représentant du Tsar à Berlin a été chargé de manifester hautement des regrets sur l'emploi de ces moyens séditieux.

J'ai tâché de faire comprendre au Ministre Impérial des relations extérieures que, du moins pour ce qui nous concernait, il ne saurait être contrarié par les scrupules de la Cour. La Maison de Savoie représente à elle-seule, et de l'aveu de la Russie même depuis qu'elle a reconnu notre Royaume, le principe monarchique dans la Péninsule. Pour celle-ci, il ne s'agit que d'assurer de plus en plus son indépendance nationale, par une bonne ligne de frontières du côté de l'Autriche. Il ne serait pas improbable que la Russie fût la première à profiter, bientôt peut-être, de la position que notre armée et notre flotte travaillent à conquérir, directement ou indirectement. Quant aux plaintes formulées contre la Prusse, le Comte de Bismarck saurait y répondre en invoquant les nécessités de la guerre, ses opinions diamétralement opposées à une reconstitution de la Pologne, opinions qui devraient être connues ici. Au reste, des proclamations à peu près analogues avaient été répandues en Piémont, en 1859, par les généraux Autrichiens. Il est vrai qu'elles n'avaient aucune chance de succès.

Le Prince Gortchacow m'a donné quelques détails sur la phase des négociations, à la date du 18 juillet. La France s'était appropriée dans ses points essentiels le programme prussien, et l'avait appuyé à Vienne, en autorisant M. Benedetti à déclarer que, en cas de refus, elle retirerait sa médiation. « L'Autriche, disait encore le Prince Gortchacow, a commis faute sur faute. Pourquoi ne pas traiter directement avec l'Italie et avec la Prusse? ».

Samedi, un courrier a apporté pour le Tsar, et de la part de l'Empereur Napoléon, une lettre dont le Baron de Talleyrand déclare ignorer complètement le contenu. On en est donc réduit à des suppositions. Est-ce un appel à sa coopération à l'œuvre pacifique: est-ce un compte-rendu de la marche des négociations? Je vais procéder aux investigations.

Jusqu'ici le Cabinet de St. Pétersbourg, malgré son mécontentement des proclamations prussiennes, n'a plus fait de volte-face. Mais son attitude peut se modifier dans un sens favorable à l'Autriche, aussi rapidement qu'on l'a vue se transformer à l'avantage de la Prusse, surtout si les sympathies à Paris deviennent plus marquées vers cette dernière Puissance. Raison de plus,

pour nous, de ne pas perdre un instant pour poser, autant que possible, des faits accomplis, en attendant qu'un congrès les sanctionne et les fasse passer dans le droit public de l'Europe.

*P. S.* — A défaut d'occasion je n'ai pu transmettre qu'aujourd'hui, 24 Juillet, ce rapport.

### 176.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 643. *Parigi, 21 luglio 1866, ore 13,10.*

Autriche accepte trève de 5 jours pendant lesquels elle donnera réponse sur les propositions françaises. Empereur Napoléon ayant exprimé sa surprise de ce que Prusse n'avait pas encore fait communication à l'Italie au sujet de l'armistice, Goltz a expliqué à Drouyn de Lhuys que ce n'est que lorsque l'Autriche aura accepté les bases de paix proposées par la France que la Prusse s'est engagée à proposer à l'Italie d'entrer d'accord en négociation avec Autriche au sujet de l'armistice. Il en résulte donc que jusqu'à la réponse définitive de l'Autriche, la Prusse n'invitera Italie à s'entendre pour l'armistice.

### 177.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI

(Ed. in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, p. 325)

T. 619. *Ferrara, 21 luglio 1866, ore 15 (per. ore 16,50).*

Prince a déconseillé au Roi le projet de dépêche télégraphique à l'Empereur que vous connaissez. Il a reçu de Paris nouvelle dépêche insistant plus que jamais. Le Roi serait disposé à envoyer dépêche télégraphique suivante sur laquelle propose votre avis d'urgence; elle me paraît convenir a notre situation et pourrait contenter provisoirement le prince. « Je remercie Votre Majesté de la lettre qu'elle a bien voulu m'adresser par l'entremise du prince. Par ma dépêche télégraphique du etc. je m'étais empressé de faire connaître à Votre Majesté mon adhésion en principe à l'armistice. Je suis toujours dans les mêmes dispositions et je désire obtenir l'appui de Votre Majesté aux conditions qui ont été proposées par mon Gouvernement comme préliminaires de la paix. Malgré mon vif désir d'être agréable à Votre Majesté je dois attendre avant de conclure définitivement les communications de mon allié le Roi de Prusse qui s'est réservé de s'entendre avec moi après avoir connu la réponse de l'Autriche » (1).

---

(1) Il telegramma del Re venne spedito all'Imperatore a mezzanotte dello stesso 21 luglio (Cfr. *Lettere Vittorio Emanuele II,* vol. II, p. 968).

## 178.

### IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, ALLE LEGAZIONI E AI CONSOLATI IN EUROPA

T. 205. *Firenze, 21 luglio 1866, ore 20,45.*

Hier grande bataille navale près Lissa, flotte autrichienne après lutte acharnée a été chassée en désordre par la nôtre et s'est réfugiée vers Lesina. L'ennemi a perdu un vaisseau cuirassé et deux autres navires de guerre à vapeur coulés à fond. Notre frégate cuirassée *Re d'Italia* a été coulée. Equipage de la canonnière cuirassée *Palestro* incendiée, s'est fait sauter avec le bâtiment plutôt que de l'abandonner. Victoire coûteuse mais éclatante (1).

## 179.

### IL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 624. *Monaco, 21 luglio 1866, ore 16,43 (per. ore 22,40).*

Une conférence a eu lieu hier et aujourd'hui de tous les ministres des affaires étrangères de l'Allemagne méridionale. J'ai lieu de croire qu'on s'est mis d'accord en thèse générale sur l'éventualité d'une Confédération du sud. Je sais de bonne source que von der Pfordten part ce soir pour Vienne. Personnellement beaucoup plus disposé que plupart de ses collègues à donner conseils pacifiques.

## 180.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, A NICOLSBURG

T. 232. *Firenze, 21 luglio 1866.*

Le prince Napoléon affirme que M. de Bismarck désire que vous soyez autorisé à assister avec plénipotentiaires prussiens aux séances qu'ils auront avec les plénipotentiaires autrichiens. Veuillez me dire si telle est réellement l'intention de M. de Bismarck, et si je dois vous envoyer à cet effet des instructions. Je vous préviens en même temps que le général Govone est parti secrètement pour le quartier général prussien pour vous expliquer la situation et s'entendre avec vous.

(1) Cfr. i t. 652, 653 e 664 del 24 luglio da Nizza, Berna e Costantinopoli, con notizie circa la sconfitta riportata dall'Italia a Lissa. I telegrammi austriaci sulla battaglia di Lissa sono editi in *La campagna del 1866 nei documenti militari austriaci. Le operazioni navali*, a cura di A. FILIPUZZI, Padova, 1966, pp. 103-105.

181.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 233. *Firenze, 21 luglio 1866.*

Cialdini promet d'occuper Trente dans six jours. Il s'agit de gagner ce temps, et cela est possible à mon avis si nous ne donnons adhésion définitive à l'armistice qu'après la réponse de l'Autriche et la communication que la Prusse se réserve de nous faire. Je vous prie de m'envoyer rapport confidentiel exposant les conditions que nous avons apposées à l'armistice et l'accueil qu'elles ont reçu (1). Roi désire vivement que Vérone nous soit remise directement par les autrichiens, sans intermédiaire d'officiers français.

182.

IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 625. *Belgrado, 21 luglio 1866, ore 12,45 (per. ore 3 del 22).*

Hier soir est arrivé officier Grenzer de la Dalmatie. A porté nouvelle que mouvements de troupes ont eu lieu. Je ne connais pour le moment que ceux de Fiume. Trois bataillons slaves de Trieste envoyés à Fiume où il n'y avait qu'un bataillon Ottochaner, maintenant il y a quatre bataillons et deux batteries. Les fortifications qui existent sur la route de Fiume à Carlstadt sont à Jelene.

Finalement Orescovitch paraît convaincu qu'il ne faut pas toucher à la Turquie mais employer tous nos efforts contre l'Autriche. Garachanine est du même avis. Enfin je crois que mes efforts seront couronnés d'un plein succès. Je pense que d'ici nous donnerons un rude coup à l'Autriche.

Le Gouvernement serbe paraît enfin avoir compris qu'il faut détruire avant tout l'Autriche pour tâcher de constituer une puissance slave sur les frontières de la Turquie qui en son temps aidera la Serbie dans ses aspirations d'indépendance, dans ses rêves de constituer l'Empire jugo-slave. La continuation de la guerre a été très bien accueillie ici. On se réjouit de ce que le Gouvernement italien ait repoussé l'offre de la Vénétie.

Je n'ai pas encore rien reçu de Türr cependant il me revient de très bonne source qu'il est à Bucharest. Je lui ai télégraphié hier soir de venir sans perte de temps.

---

(1) Nigra compilò un rapporto confidenziale a cui pose la data del 20 luglio, che riassume le notizie inviate per telegrafo.

## 183.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 645. *Nicolsburg, 21 luglio 1866, ore 20 (per. ore 11,45 del 22).*

Prince de Reuss est revenu aujourd'hui de Paris, et aussitôt après il y a eu un long entretien entre le Roi, ambassadeur de France et Bismarck. Le soir en présence de Bismarck l'ambassadeur de France a donné lecture réservée d'un télégramme conçu à peu près dans les termes suivants, qu'il avait soumis à l'approbation du Roi et qu'il a expédié par la voie de Vienne à Paris. « Le Roi de Prusse consent à conclure un armistice sur les bases proposées par l'Empereur à titre de suspension des hostilités mais non pas de paix se réservant de réclamer lors des négociations définitives, des concessions spéciales dans le nord de l'Allemagne. A cette réserve le Roi de Prusse consent à recevoir à son quartier général des plénipotentiaires autrichiens qui pourront y arriver le 21 ou le 22. Mais comme la Prusse s'est engagée à ne rien conclure sans le consentement de l'Italie, ce consentement devra lui être demandé et, le cas échéant, le comte de Barral recevoir par télégraphe autorisation de signer armistice avec les plénipotentiaires autrichiens et prussiens. » J'ai commencé par déclarer que je n'acceptais la lecture de ce document que *ad referendum*. J'ai fait ensuite observer que j'ignorais si les bases proposées par l'Empereur Napoléon avaient été communiquées officiellement à l'Italie en qualité d'alliée et si mon Gouvernement était de son côté satisfait de l'offre faite en ce qui l'intéressait personnellement, que du reste je n'avais aucune autorisation de signer armistice ne pouvant demander et recevoir instructions même par télégraphe il fallait au moins six jours. Bismarck est exaspéré de ce coup de force, mais il est évident que la Prusse a dû obéir à une énorme pression de l'Empereur Napoléon, qui voulait à tout prix armistice immédiat. J'attends instructions.

## 184.

### IL MINISTRO A LONDRA, D'AZEGLIO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 128. *Londra, 21 luglio 1866 (per. il 24).*

Essendosi sparsa jeri sera la notizia di un armistizio, sono stato stamane da Lord Stanley onde saper notizie d'Italia.

Egli mi disse di aver ricevuto due righe jeri sera dall'Ambasciatore di Francia coll'annunzio di un armistizio di cinque giorni tra la Prussia e l'Austria. Nulla sapendo di noi egli congetturò che vi si fosse aderito anche per parte nostra. Benchè non potessi a meno di assicurarlo che per

noi sarebbe stato maggiore il favore d'esserne rimasti in fuori. Egli non sapeva nulla di positivo dall'Austria cosicchè non potè nè dirmi le condizioni dell'armistizio, nè se vi fossero sintomi precursori di più duraturi aggiustamenti. Egli però non negò che, tuttoché non desiderando offerire non chiesti consiglj, non potrebbe a meno d'uniformare il suo linguaggio alla sua persuasione che fosse meglio per l'Austria accettare anche l'esclusione dalla Confederazione. Però disse che era mestieri andar guardingo, poichè non conosceasi punto quali fossero le pretese della Prussia e se fosse vero o no che contasse farsi pagare le spese della guerra.

Non contestò l'idea che io gli espressi che si diffondesse in Inghilterra la persuasione che un gran Regno Germanico al Nord della Germania potesse divenire, come protestante e Parlamentario più utile alleato della politica e del sistema Inglese. Confermò la sua persuasione che la Venezia fosse per essere nostra ed ammise che una potente Italia ed una forte Prussia potessero introdurre utili modificazioni nell'equilibrio Europeo. Gli dissi che suo partito avea durato fatica a persuadersene. Ma ora che la cosa essendo quasi fatta e sicuramente non facile a disfarsi ammettevasi che il nostro spirito irrequieto aveva prodotto risultati sommamente favorevoli alla pace duratura di Europa. Nè parve scontento quando gli domandai permesso di dirgli che lo consideravo personalmente come più avanzato del suo partito e più liberale di tutti loro.

Del resto Lord Stanley espresse le sue opinioni jeri sera alla Camera dei Comuni. E devo chiamar l'attenzione di V. E. su questa discussione alla quale oltre al Signor Laing presero parte il Signor Horsman, Bowyer e Gladstone.

Non possiamo che essere contenti di questa discussione in cui il tuono generalmente fu favorevolissimo all'Italia. E sicuramente non fosse altro, dovette il rappresentante della politica estera del Governo Tory ammettere il principio della riunione della Venezia all'Italia. Sentimenti ben diversi da quelli di qualche anno fa. Delle fandonie del Signor Bowyer nissuno s'inquieta. Anzi dovrebbero i suoi amici, gli Austriaci, pregarlo a non sostenerli poichè appena parla, un così accanito rappresentante dell'ultracattolicismo il più esagerato, nuoce in questo paese alle cause che vorrebbe appoggiare.

Devo però chiamar l'attenzione di V. E. su quanto disse il Signor Gladstone riguardo a Trieste. Poichè la cosa farà più impressione venendo da un così sviscerato amico d'Italia. Del resto mi permetterò d'aggiungere che non essendo informato nè delle viste del Governo sulle condizioni di pace nè degli argomenti sui quali le fondano, mi sarebbe difficile di far prevalere più un'idea che l'altra.

Anche alla Camera dei Lords, s'ebbe una discussione sulla politica estera prodotta da interpellanza di ord Stratford de Redcliffe il quale parlò fortemente a favore dell'Austria e contro alle lesioni di Trattati.

Lord Derby parlò in risposta mantenendo la politica di non intervento. Del resto Lord Stratford quel giorno che venne il telegramma che annunciò la cessione della Venezia venne a lasciarmi una carta. Ciò che non sembrerebbe di accordo con quanto disse jeri sera.

185.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 647. *Parigi, 22 luglio 1866, ore 14,10 (per. ore 18,30).*

Autriche accepte propositions françaises comme base de paix. La communication officielle en a été faite aujourd'hui à l'Empereur (1).

186.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, A NICOLSBURG

T. 234. *Firenze, 22 luglio 1866, ore 21,40.*

Vos dépêches du 20 et 21 (2) sont arrivées au moment même où la France nous a signifié que l'Autriche acceptait les préliminaires de paix. Je vous autorise à assister aux conférences pour l'armistice si Bismarck le désire et à la condition qu'Autriche ne contestera pas votre caractère officiel de ministre d'Italie. Nos conditions préliminaires de l'armistice et de la paix sont: remise de Vérone directement en nos mains, cession de la Vénétie sans conditions d'aucune espèce, frontière du côté du Tyrol italien au nord de Trento, entre cette ville complètement italienne et Bolzano. Général Govone qui doit arriver prochainement au quartier général prussien expliquera mieux tout cela. Priez instamment Bismarck de présenter en commun avec vous ces propositions avec propositions prussiennes et de s'en servir pour amoindrir l'influence de l'Autriche. Ici pression terrible de la France pour suspension des hostilités et acceptation immédiate de l'armistice.

187.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 83-84
e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, pp. 343-344)

T. 649. *Parigi, 22 luglio 1866, ore 18,35 (per. ore 23).*

Vu aujourd'hui Empereur. Il m'a dit que la trêve était signée entre Autriche et Prusse et que Barral s'était refusé de signer n'ayant pas instructions et avait protesté. Empereur prie le Roi d'envoyer télégramme à Barral pour

(1) Cfr. il seguente telegramma di Drouyn de Lhuys a Malaret che venne comunicato al quartier generale italiano tramite il ministero degli Esteri con t. 206 del 22 luglio:
« L'Autriche accepte les préliminaires; je l'ai annoncé par le télégraphe au quartier général prussien. Insistez pour que l'Italie suspende les hostilités et négocie armistice. Communiquez ce télégramme au prince Napoléon ».
(2) Cfr. nn. 171, 174, 183.

l'autoriser à signer. Ce télégramme devrait être envoyé par Paris et Vienne afin qu'il arrive le plus tôt possible. Je me chargerai de le faire parvenir par Vienne. Empereur m'a dit que le Roi lui avait télégraphié qu' acceptait armistice aux conditions indiquées par votre télégramme du 10 (1). Empereur m'a répété textuellement que pour le Tyrol il ne pouvait absolument s'engager à rien. Pour la question de forme il m'a dit de nouveau qu'il écrirait au Roi une lettre proposant suffrage universel. Quant à la question de Rome on n'en parlerait pas. Je n'ai pu obtenir rien de plus. Empereur a été très précis sur ces trois points. Pour ce qui regarde la formule du traité définitif, il m'a dit qu'on avait le temps d'en chercher une satisfaisante pour tout le monde. Les négociations pour la paix auront lieu probablement près de Vienne et ce sera Benedetti qui traitera pour la France (2).

188.

## IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, AL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO

T. 4. *Firenze, 22 luglio 1866.*

Reçu vos intéressants télégrammes du 20 et du 21 ainsi que celui de Türr de Bukarest du 19 (3). Tâchez de marcher d'accord en tout avec lui et si on peut obtenir mouvement sérieux en Croatie et en Hongrie ne l'arrêtez pas en considération des négociations de trêve que les journaux annoncent: l'énergie seule peut nous être utile, l'inaction et l'hésitation ne peuvent être utiles qu'à l'Autriche. Türr est autorisé à faire dès à présent des traites partielles sur Maison Pillet Will de Paris à un mois de date jusqu'à concurrence de 340/mille francs. Je vous enverrai bientôt les lettres de crédit du dit banquier pour des banquiers de Belgrade, Bukarest et Constantinople. Csaky agit énergiquement en Prusse. Plusieurs officiers hongrois sont partis de l'Italie pour Berlin. Le combat naval a été en notre faveur.

189.

## IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 654. *Nicolsburg, 22 luglio 1866, ore 20,42 (per. ore 14,45 del 24).*

A la suite de la demande faite au Roi de la part du prince Carignan, ministre de la guerre donna les ordres nécessaires pour que l'on mette à Cologne à la disposition d'un commissaire italien, à peu près 6.000 fusils à aiguille avec munitions correspondantes. Le prix de revient de chaque fusil

(1) Cfr. n. 108.
(2) Cfr. in *Origines diplomatiques*, vol. XI, p. 152, il resoconto fatto da Nigra a Drouyn de Lhuys sul suo colloquio con l'imperatore.
(3) Cfr. nn. 167, 173, 182.

est de presque cinquante six francs 25 centimes. Deux sergents instructeurs indispensables pour faire des mécanismes seront adjoints à l'envoi. Comme transit à travers la France serait peut-être dans circonstances actuelles difficile à obtenir, il faudrait les faire transporter par les soins du consul du Roi jusqu'à Rotterdam, où un vapeur italien pourrait les envoyer chercher. Colonel Radaelli pourrait être employé dans cette affaire. Quant à la composition du fulminate, c'est le privilège d'une maison de Erfurth, à laquelle on pourra s'adresser plus tard pour s'approvisionner. Les chimistes italiens pourront du reste en trouver le secret. Courrier de Cabinet pas encore arrivé. Bismarck m'a dit qu'il a insisté pour que les négociations sur la paix n'aient lieu qu'entre les belligérants. Toutefois Autriche a exprimé désir que Benedetti y assistât en qualité de médiateur.

190.

## IL RAPPRESENTANTE ALL'ESTERO DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, CSAKY, A KOSSUTH (1)

T. *Berlino, 22 luglio 1866.*

J'ai reçu votre lettre du 16 (2). Vous aurez par écrit réponse satisfaisante à tout excepté à ce qui ne dépend pas de moi. Malgré les préliminaires de paix le mouvement dans le pays et l'expédition d'ici auront lieu à la fin du mois. Rapport et argent sont arrivés en Hongrie. Komaromy a dû vous voir avant-hier à Turin. Veuillez m'envoyer au plus tôt autant d'officiers que possible.

191.

## IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, AL RAPPRESENTANTE ALL'ESTERO DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, CSAKY (1)

T. 5. *Firenze, 23 luglio 1866, ore 11,50.*

Ministre de la Guerre a autorisé les quatre officiers hongrois énoncés dans votre télégramme (3) à prendre service dans la légion en Prusse, en conservant leurs droits.

Türr agit énergiquement à Bukarest et à Belgrade où se manifestent bonnes dispositions pour la cause.

(1) Il telegramma venne trasmesso tramite la legazione a Berlino.
(2) Cfr. n. 147.
(3) Cfr. n. 160.

192.

IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI,
AL MINISTRO AD ATENE, DELLA MINERVA,
AGLI AGENTI E CONSOLI GENERALI AD ALESSANDRIA D'EGITTO,
G. DE MARTINO,
E A TUNISI, PINNA, E AL CONSOLE A CORFU', VIVIANI

T. 210. *Firenze, 23 luglio 1866, ore 13,30.*

Hier général Medici après 9 heures combat pris positions entre Cismona-Primolano. Aujourd'hui marche sur Trente.

193.

KOSSUTH AL RAPPRESENTANTE ALL'ESTERO
DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, CSAKY (1)

T. 7. *Firenze, 23 luglio 1866, ore 14,30.*

Reçu votre télégramme d'hier (2). Je pars pour le camp afin d'agir dans le sens que Cialdini lui-même s'avance vers Vienne, non par Gratz, mais par Kanisza et que Garibaldi le suive sitôt qu'il pourra se détacher des gorges du Tyrol. Ce plan est accepté en principe par le baron Ricasoli; son exéxution dépend de l'assurance que le comte Bismarck donnerait, savoir que la Prusse n'abandonnera pas l'Italie. La meilleure assurance serait la reprise des hostilités à l'expiration des cinq jours. Agissez dans ce sens. Je ne sais rien de l'arrivée de Komaromy. Je vous envoie plusieurs officiers. Faites appeler par télégramme lieutenant colonel Ladislas Pongràcz Neu-Brandenbourg Mecklembourg - Strelitz. Excellent officier.

194.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI
(Ed. in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, pp. 346-347)

T. *Ferrara, 23 luglio 1866.*

L'Empereur après l'acceptation de l'Autriche et de la Prusse demande instamment suspension hostilités en Italie. Il faut que le Roi réponde oui ou non. Il a résisté aux instances du prince toute la journée pour attendre votre arrivée demain matin. Il est du reste d'avis d'accepter car il pense que les hostilités maintenant ne pourront pas se prolonger assez pour donner un résultat pratique et qu'il vaut mieux céder sur ce point aux demandes de

(1) Il telegramma venne trasmesso tramite la legazione a Berlino.
(2) Cfr. n. 190.

la France pour obtenir conditions meilleures. Quant à armistice vous rappellerez du reste que nous étions d'accord que si l'Autriche acceptait nous ne pouvions pas refuser seuls l'armistice. Il n'est pas digne du Roi rester pendant trop longtemps dans l'impossibilité de donner une réponse. Je vous prie de partir immédiatement à moins que vous ne soyez d'avis d'accepter car alors une adhésion par télégraphe suffirait.

## 195.

## IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 657. *Nicolsburg, 23 luglio 1866, ore 8,05 (per. ore 23,50 del 24).*

Reçu votre lettre du 15 (1) par le courrier de Cabinet arrivé à l'instant. Reçu également votre télégramme lequel m'a été transmis aujourd'hui par légation de Berlin. J'avais déjà parlé à Bismarck du mauvais effet produit sur Gouvernement de Sa Majesté par la forme de la cession de Venise et de son intention de revendiquer meilleure frontière. Mais aujourd'hui il me demande de préciser le programme exact de nos conditions et que je sois autorisé à le formuler dans les séances avec les plénipotentiaires prussiens et autichiens. La première séance officielle aura lieu le 27. Veuillez m'envoyer plus tôt instructions que j'ai déjà plusieurs fois demandé par télégraphe qui ne sont probablement pas parvenues. En sortant de la première séance avec Bismarck, Karolyi a dit qu'il serait possible de s'entendre.

## 196.

## IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 651. *Nicolsburg, 23 luglio 1866, ore 16,50 (per. il 25 mattina).*

Les plénipotentiaires autrichiens pour traiter de l'armistice sur les bases françaises sont le comte Karolyi, général Degenfeld, et baron Brenner du ministère des affaires étrangères; ils sont attendus pour ce soir. En apprenant cette nouvelle je me suis immédiatement rendu chez le comte Bismarck et lui ai renouvellé la déclaration que l'Italie n'ayant point encore donné son consentement aux conditions posées par la Prusse, et n'ayant pas elle-même formulé de son côté les bases de son adhésion, rien ne pouvait se traiter ni se conclure sans son assentiment formel et l'intervention de ses plénipotentiaires. Bismarck m'a à son tour renouvelé les assurances les plus positives à cet égard; bien plus, il m'a dit confidentiellement que pour donner à notre armée le temps d'obtenir un succès, il tâcherait de gagner trois ou quatre jours en sus des cinq convenus depuis aujourd'hui avec la France pour abstention d'hostilités. J'attends instructions.

---

(1) Non in AVV.

## 197.

## IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. *Belgrado, 23 luglio 1866.*

Merci de la nouvelle de l'éclatante victoire de notre flotte. Gloire immortelle à l'héroïque équipage du « Palestro ». J'ai communiqué la grande nouvelle à Garachanine qui l'a fait insérer dans le journal. Tout Belgrade s'en réjouit. Garachanine en répondant à la demande que je lui ai répetée si la Serbie était préparée à appuyer matériellement la Hongrie contre l'Autriche m'a dit: « Je crains que si des volontaires ou des troupes serbes passaient le Danube ou la Save la Hongrie ne s'alarme, croyant que nous allons renouveler l'erreur fatale de 1848. Je lui ai dit que cela ne paraissait pas possible. Je pense que ceci est un prétexte pour se dispenser d'une action agressive contre l'Autriche. Il faudrait qu'aussitôt que le Gouvernement révolutionnaire fût installé, il fît à la Croatie les concessions qu'elle demandait à la Diète. Ce n'est plus un mystère ici que la Hongrie se prépare à l'insurrection et je suspecte le consul russe de contrecarrer les bonnes dispositions du Gouvernement serbe pour la Hongrie. Il doit avoir eu vent de cela par le métropolitain à qui probablement Orescovitch en a fait la confidence. Dans tous les cas il serait trop tard, seulement il faut que le général Turr, qui arrive ici après-demain soir, sollicite avec une grande activité le mouvement en Hongrie, car les nouvelles que je reçois de là prétendent que le moindre retard pourrait être fatal à la bonne réussite de l'affaire.

Je répète que si je dois croire aux nouvelles d'Orescovitch, ses efforts seront uniquement tournés contre l'Autriche, mais je suis toujours persuadé que une fois l'accord tombé, on se trouvera slaves, autrichiens et turcs [*sic*] d'accord contre la Turquie.

Mais arrangeons le prêt (1), c'est le plus pressé. Vu la situation politique, le prince a ajourné son départ pour les eaux.

## 198.

## IL RAPPRESENTANTE ALL'ESTERO DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, CSAKY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (2)

T. *Berlino, 23 luglio 1866.*

J'ai eu connaissance des dépêches du consul italien a Belgrade et de Türr.

D'après cette dernière je crains qu'il ne s'occupe d'autres affaires que de sa mission. Veuillez me rassurer sur ce point et me dire si Türr est à Belgrade. Demandez lui un rapport positif sur l'organisation dont il est char-

(1) *Sic*, présent?
(2) Il telegramma venne trasmesso tramite la legazione a Berlino.

gé. Priez Lemberg de ne pas s'occuper de la Transylvanie, mais de la Croatie. Communiquez-lui que les opérations commenceront ici à la fin du mois.

J'invite M. Kossuth, au nom du comité central de Pesth à donner ordre d'entrer en action immédiatement.

### 199.

### IL GENERALE TÜRR AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (1)

T. *Bucarest, 23 luglio 1866.*

« Ayant ici armé la garde nationale le Gouvernement a peu d'armes, pourtant il pourrait nous donner quelques milliers en priant Gouvernement italien leur expédier par semaine par les Messageries Impériales quelques centaines fusils en les adressant préfet comité Ibraila comme machines agricoles ».

Voilà la dépêche que j'expédie à Bismarck. Si vous acceptez cette proposition faites-le moi connaître pour ne pas retarder exécution des instructions que Bismarck pourra me donner. En ménageant l'Autriche, elle pourra se reconstituer comme fédération du Danube et continuer à être rivale jalouse. Si V. E. est décidée d'en finir pour toujours avec elle, le prince et le Gouvernement déclarent donner quarante mille soldats peu à peu contre l'Autriche en m'offrant d'être leur général. Je leur propose Klapka. Je pars pour Belgrade et j'y attends la décision de V.E. pour savoir s'il y a encore temps à agir de ces deux côtés. Communiquez dépêche Bismarck au comte d'Usedom.

### 200.

### IL MINISTRO DI PRUSSIA A FIRENZE, USEDOM, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

*Firenze, 23 luglio 1866.*

J'ai l'honneur de soumettre ci-près à V.E. d'après un télégramme du comte de Goltz du 22, les 7 points proposés par la France que nous avons acceptés non pas comme bases de la paix mais jugées suffisantes pour entrer en négociations sur armistice: ce sont là les expressions du comte Goltz.

Il résulte que cette acceptation prussienne n'est qu'éventuelle: la Prusse n'a consenti qu'à ce qui la regarde. Si l'Italie trouve à redire à l'un ou l'autre article et qu'elle rejette l'armistice pour cela, il n'y a pas d'acceptation définitive de la part de la Prusse, l'acceptation de l'armistice et de la paix devant être des actes en commun entre les deux alliés.

Selon l'avis de mon Gouvernement ce sont des matières trop graves pour être traitées par télégramme et dans une hâte qui excluerait un mûr examen et une entente solide entre les deux alliés.

---

(1) Il telegramma venne trasmesso tramite il consolato generale a Bucarest.

*Nicolsburg (en Moravie) 20 luglio 1866.*

L'Empereur Napoléon a proposé ici et à Vienne les conditions suivantes:

1° L'Autriche reconnaît que l'ancienne Confédération germanique est dissoute; elle consent à sa reconstruction sur de nouvelles bases, et sans l'Autriche, qui en demeure exclue;

2° Confédération plus étroite de l'Allemagne du Nord dont les forces militaires seront sous les ordres de la Prusse;

3° Confédération du Midi de l'Allemagne, indépendante sous les rapports du droit des gens;

4° Entre les deux Confédérations, union nationale, dont les conditions restent à régler et seront librement consenties des deux côtés;

5° Les Duchés de l'Elbe seront annexés à la Prusse, sauf à rendre au Danemark — si la population le désire — les districts du Schleswig situés le plus au Nord;

6° L'Autriche et ses alliés payeront à la Prusse une partie des frais de la guerre;

7° Intégrité de la Monarchie autrichienne;

L'Empereur déclare que ces conditions étant acceptées, il cédera aussitôt la Vénétie à l'Italie.

M. Benedetti rapporte de Vienne l'acceptation de la part de l'Autriche. Sa Majesté le Roi a jugé cette acceptation suffisante pour servir de base à un armistice, si l'Italie y consent et le fait savoir à Paris par le télégraphe; nous sommes prêts à entrer en négociations, aussitôt que l'admission de Plénipotentiaires italiens aura eu lieu.

Le Comte Barral a télégraphié à Florence pour demander des instructions et, éventuellement, des pleins-pouvoirs.

Nous avons du reste déclaré que ces propositions ne sont pas suffisantes comme bases de la paix; le Roi demande des annexions directes considérables dans le Nord de l'Allemagne, dont les propositions ne font pas mention, mais qui ne sont pas non plus exclues par elles. *Nous* ne pouvons plus refuser directement un armistice sur cette base, sans faire naître, dans notre position avancée, des soupçons relativement au but définitif que nous pourrions avoir en vue, et sans pousser ainsi Napoléon à se ranger du côté de l'Autriche. Mais si l'Italie croyait que le moment pour un armistice n'est pas encore venu, si elle disait *non!* nous tiendrons ferme aux stipulations du traité d'alliance de ne pas même conclure une trêve sans son consentement. Une paix sans l'équivalent stipulé pour la Vénétie, serait dans tous les cas refusée par nous (1).

## 201.

## IL MINISTRO DI PRUSSIA A FIRENZE, USEDOM, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

L.R.P. *Firenze, 23 luglio 1866.*

* J'ajoute à mon office d'aujourd'hui sur les propositions françaises les observations confidentielles que voici, fondées sur une dépêche du Comte de Bismarck du 20.

---

(1) La sostanza di questa nota fu comunicata in pari data dal Ministero a Visconti Venosta a Ferrara con t. 212 che reca l'annotazione: « dicté par le comte Usedom ».

Nous déclarons ces propositions insuffisantes pour la *paix*. Quant à l'*armistice*, nous ne pouvions décliner directement l'acceptation des propositions comme bases et point de départ, sans donner trop d'ombrage à Napoléon sur nos intentions ultérieures et le jeter du côté de l'Autriche. Mais si l'Italie ne croit pas le moment de l'armistice venu et si elle dit *non*, nous tenons fermes au traité, de ne pas même faire armistice sans son consentement. Quant à la paix nous la déclinons absolument lorsqu'il n'y a pas équivalent pour la Vénétie.

Ce sont là les vues du Comte Bismarck. Je lui conseille dans le cours de la journée à peu près ceci:

il faut résister de commun avec l'Italie à la pression française; s'accorder sur des moyens et objections à trouver contre l'armistice, se promettre et se prêter assistance mutuelle, combiner l'unité d'action.

D'abord continuer marche des troupes et même hostilités pendant les négociations d'armistice, surtout de la part de l'Italie, qui est trop loin de Vienne, tandis que la Prusse en est trop près * (1). Pousser l'occupation du Tyrol et les expéditions hongroises. La nôtre va très bien, prête peut-être en 8-10 jours.

Si la France menaçait d'user de violence matérielle contre le Rhin ou la Vénétie, il faudrait prendre acte de cet attentat contre les deux nations, et demander ou provoquer des notes par écrit, pour pouvoir se justifier devant le monde, l'Europe et son propre peuple si on cède à cette pression, ou si on résiste.

Même avec cela on ne serait pas assez justifié pour céder à une telle pression, s'il n'y avait pas du moins commencement d'exécution. Il faut voir d'abord les Français en force suffisante sur la frontière du Rhin ou dans Venise, pour demander au peuple allemand ou italien s'il veut céder ou résister.

* Jusqu'à ce qu'il y ait armistice conclu, il est logique qu'il y ait guerre et qu'on n'interrompe ni les marches des troupes, ni même les hostilités: * notre position sous les murs de Vienne (aujourd'hui à 5 lieues) est exceptionnelle, si nous n'attaquons pas la capitale après les 5 jours de repos. (Selon le Comte Barral ces 5 jours devaient même profiter à l'armée italienne pour gagner autant de marcher vers le nord).

* Des dépêches du Comte Bismarck, reçues cette nuit et ce matin, me confirment, qu'à notre quartier-général on n'a nullement renoncé à la guerre, *que rien n'est fini*, si on veut résister à la pression et être actif en attendant dans ses opérations. Je vois que malgré les négociations sur l'armistice on a l'intention chez nous de tenir bon si l'Italie fait de même *.

P. S. — Que dit Barral sur ses impressions?

---

(1) I brani fra asterischi sono editi in CHIALA, pp. 453-454.

## 202.

### KOSSUTH AL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI

L.P. *23 luglio 1866.*

Ne croyez Vous pas qu'il serait bon de donner des nos nouvelles au Baron Ricasoli ou à M. Visconti, pour que dans l'incertitude sur la conduite de la Prusse on ne prenne quelque résolution qui pourrait préjuger la question (1)?

Si Vous étiez du même avis je me permettrais de Vous prier d'envoyer un télégramme à Ferrare dans ce sens:

« Kossuth a reçu télégramme de Berlin du 22, l'informant que malgré les préliminaires de paix le mouvement dans la Hongrie et l'expédition de la Prusse auront lieu à la fin du mois. Kossuth part donc ce soir pour Ferrare et le Camp dans le but de prier le Gouvernement de faire donner suite au plan qu'il avait proposé hier soir au Baron Ricasoli, en combinaison avec l'expédition Prussienne ».

## 203.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, A NICOLSBURG

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 333-334
e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, p. 358) (2)

T. 237. *Firenze, 24 luglio 1866, ore 1.*

Le ministre de Prusse nous annonce que la Prusse a accepté les propositions françaises comme base pour les négociations armistice. Nous avons à plusieurs reprises rappelé à la Prusse la nécessité d'une entente commune et préalable pour les conditions soit de l'armistice soit de la paix. Le Gouvernement prussien en négociant séparément avec la France ses conditions et en les acceptant nous a mis dans une situation fort difficile. Pour notre part les conditions que nous avons posées, comme la Prusse le sait, sont les suivantes: remise de la forteresse de Vérone comme gage de l'armistice; modification dans la forme de la cession; cession sans conditions ni financières ni politiques; frontière du côté du Tyrol italien au nord de Trento entre cette ville et Bolzano. De ces conditions la dernière est celle qui présente le plus de difficultés. Nous désirons connaître au plus tôt possible quel appui le Gouvernement prussien est disposé à donner à nos conditions, surtout en ce qui touche la question de frontière du côté de la principauté de Trento. Nous croyons aussi essentiel qu'il soit bien entendu dès à présent que l'obligation du traité de ne conclure ni armistice ni paix séparée concerne la forme aussi bien que le fond des actes à intervenir.

---

(1) Annotazione marginale di Cerruti: « Répondu que Baron Ricasoli en est déjà informé ».
(2) Parzialmente edito anche in CHIALA, p. 454.

## 204.

### IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. *Belgrado, 24 luglio 1866, ore 14,52 (per. ore 18,45).*

Reçu dépêche télégraphique chiffrée du 22 (1); est-ce bien à six mois de date que l'on doit faire les traites? Veuillez bien le répéter avec le nom du banquier. Ce n'est pas ma faute V.E. le sait bien si nous avons traîné si longtemps les choses et nous les traînons encore. J'ai demandé à grandes cris plus d'activité, ma modeste voix n'a pas été écoutée ni dans le temps lorsqu'elle pria le Gouvernement de conclure une entente entre les italiens, les serbes, les croates et les magyars, ni aujourd'hui. J'ai fait, je fais, et je ferai ce qui est possible; je brûle de voir mettre le feu aux poudres. Je ne connais pas les instructions de Türr, je ne sais pas s'il en a de V.E. à me remettre, mais quoi qu'il arrive je marcherai d'accord avec lui ne pouvant faire autrement ni agir contre les intérêts de l'Italie. Or je suis trop dévoué à mon Gouvernement et à mon pays pour ne pas leur sacrifier s'il le fallait non seulement mon amour propre mais mon corps et biens. Türr n'arrive que dans trois jours, je vais voir Balasciano qui est toujours plein de peur et d'irrésolution.

## 205.

### IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, A FERRARA

T. 213. *Firenze, 24 luglio 1866, ore 22.*

Consul de Corfù annonce (2), amiral autrichien nommé duc de Lissa. Il recommande surveillance contre surprises à Ancône. J'ai communiqué cela Marine.

## 206.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 670. *Nicolsburg, 24 luglio 1866, ore 17,20 (per. ore 6,15 del 26).*

Reçu votre dépêche du 22 (3). Bismarck est prêt à pousser remise directe de Vérone entre nos mains; maintien cession de Venise sans conditions d'aucune sorte. Mais quant à débouché de frontière indiqué du côté du Tyrol

(1) Cfr. n. 188.
(2) Con t. 656, pari data, ore 10,15, non pubblicato.
(3) Cfr. n. 186.

il s'y refuse absolument en disant que la Prusse ayant accepté bases françaises comme portant intégrité de l'Empire d'Autriche on ne pourrait revenir là-dessus sans exciter vif mécontentement de l'Empereur Napoléon qui pourrait fort bien retirer ses propositions. C'est à Paris qu'il faudrait agir depuis la... (1) des... (1) Autriche opposition. Malgré tous mes efforts pour gagner du temps, il est évident que les pensées d'armistice et de paix prennent décidément ici le dessus. Le Roi, le prince héréditaire et leur entourage penchent de ce côté. Bismarck lui-même que j'ai vu fort irrité d'abord, peut être maintenant dans la perspective assurée d'une Prusse agrandie et par lui... (1) contre les bases françaises... (1) de trancher la question militaire. Ce résultat est prévalu entièrement.

## 207.

## IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CIFRATO S. N. *Belgrado, 24 luglio 1866.*

Je voudrais informer V.E. du résultat de l'entretien de deux heures que j'ai eu ce matin avec le Prince. Mais avant je prie V.E. de me permettre un court résumé de toutes mes démarches dans cette affaire.

Lorsque S.E. le Ministre Général La Marmora, m'a ordonné de conseiller au Prince Michel et à son Gouvernement de ne pas profiter de cette guerre pour troubler la tranquillité des provinces Slaves de la Turquie, tout en exécutant religieusement cet ordre, je me suis occupé d'obtenir tout de même à l'Italie l'aide de la Serbie. * Le Gouvernement Serbe et le Prince même étaient mécontents de ce que l'Italie après avoir initié la fameuse ligue Serbe-Croate-Magyare l'ait abandonnée justement lorsqu'elle était sur le point d'être conclue. * (2) J'ai eu donc quelque difficulté au commencement, mais n'ayant pas discontinué ni auprès du Prince ni auprès de Garachanine ni de Madame Anha Costantinovitch qui alors était très influente auprès du Prince, je suis parvenu peu à peu à faire une brèche et j'ai pu de cette manière chasser de l'esprit du Prince l'idée exagérée qu'il avait de la puissance de l'Autriche, et presque journellement, j'ai informé V. E. par dépêches télégraphiques chiffrées de mes démarches.

J'ai pensé toujours qu'un débarquement en Dalmatie était dans les projets du Gouvernement du Roi, et en effet il serait d'une utilité incontestable, et je voulais donc lui ouvrir par la révolution des Croates et Slavons les portes, pour que les volontaires ou les troupes régulières débarquées penetrassent au cœur de l'Empire.

M. Garachanine était comme le Prince épouvanté de la hardiesse de mon projet. Je leur disais: « Laissez tranquille la Turquie, ce n'est pas la Turquie

(1) Gruppi indecifrati. Fu chiesta la ripetizione di questo telegramma e la sostanza ne venne ripetuta con t. 677 del 27 luglio, di cui si pubblica il brano seguente:
« Je terminais en disant que comte Karolyi m'avait dit que bien positivement Autriche était résolue à sortir de l'Allemagne en restant purement et simplement Puissance européenne ».
(2) I brani fra asterischi sono editi in A. TAMBORRA, *Imbro I. Tkalac*, cit., p. 118.

que Vous devez attaquer, mais l'Autriche. N'est-il pas vrai qu'avec l'Autriche puissante à Vos frontières, Vous aurez beaucoup de peine à réaliser vos aspirations pour le Royaume Jugo-Slave? Et si l'Autriche est vaincue elle sera expulsée de la Confédération Germanique, et malgré les 7 à 8 millions d'Allemands elle deviendra une puissance Slave et alors elle devra nécessairement graviter sur l'Orient. Que deviendrez Vous alors? La réalisation de Vos aspirations sera impossible et la Serbie, la Bosnie et l'Erzégovine seront tôt ou tard englobées à l'Autriche, car la France d'après la lettre de l'Empereur à M. Drouyn de Lhuys veut conserver l'Autriche toujours puissante; et la glorieuse dynastie des Obrenovitch qui a constitué la Serbie dans l'état où elle se trouve et qui est maintenant le phare et l'espoir des Slaves de la Turquie sera exclue à jamais du trône Slave. Que faut-il faire pour éviter ce malheur à la dynastie Obrenovitch? Il faut constituer une Confédération danubienne à la place de l'Autriche, et pour y parvenir il faut que la France qui ne croit pas à la vitalité des Slaves surtout de ceux de la Turquie trouve debout les armes à la main les Hongrois et les Croates et les Slavons et les Serbes du Banat prêts à défendre leur nationalité et leur autonomie et pour que cela ait lieu il faut que la Serbie au nom du Prince Michel soulève les Croates, les Slavons et les Serbes de l'Autriche il faut qu'elle appuye avec toutes ses forces la révolution et que les Slaves insurgés donnent la main aux Magyars qui insurgeront à leur tour, car tout est prêt en Hongrie et fassent cause commune. Il faut détruire l'Autriche, que la maison des Hapsbourg ne règne pas sur les Slaves. Lorsque Vous aurez constitué la Confédération avec une Slavie forte et autonome aux frontières de la Turquie, le moment de Vous délivrer du vasselage de la Porte et de réaliser vos nobles aspirations ne se fera pas attendre longtemps. En faisant cela Vous donneriez non seulement à la France, mais à l'Europe la preuve de votre vitalité de votre courage, et même vaincus, ce qui n'est pas probable, Vous aurez toujours acquis un tel prestige un tel ascendant moral sur le populations Slaves que votre pays deviendra le Piémont Slave et Vous mon Prince son Victor Emmanuel. Osez seulement et dépouillez - Vous de la peur que Vous avez de l'Autriche. L'histoire du Piémont est trop récente, et Vous ne l'ignorez pas il a attaqué l'Autriche en 1848, il n'a pas réussi, il a été vaincu, mais il a énormément gagné moralement. En 1854 il n'a pas attaqué l'Autriche, mais il a fait la guerre en Crimée. Je n'ai pas besoin de Vous rappeler le reste. Ayez du courage, mon Prince et imitez le Piémont! ».

A force de prêcher de cette manière, j'ai fait comme j'ai dit une certaine brèche de manière que j'ai pu m'assurer que nous aurons de la Serbie appui moral et matériel, mais celui-ci jusqu'à un certain point selon les circonstances. C'est ce que j'ai toujours assuré a V.E. dans mes dépêches télégraphiques chiffrées.

La Prusse victorieuse envoya cependant un agent au Prince, je crois, pour tâter le terrain (car il n'avait pas des suffisants pouvoirs) qu'il trouva encore encombré par l'irrésolution produite par la crainte que la puissance de l'Autriche inspirait au Prince et à son Gouvernement.

En attendant, les événements qui marchaient avec précipitation étonnante donnaient raison au plan que je leur avais dès le commencement conseillé; j'ai pu m'apercevoir que le Prince et son Gouvernement commençaient à laisser poindre une espèce de regret de ne l'avoir pas suivi immédiatement.

J'ai profité de cette circonstance pour rédoubler mes efforts auprès de M. Garachanine de M. Marinovitch de M. Milivoi et de M. Lechanine, et ce matin j'ai demandé de nouveau une audience au Prince (Voyez ma dépêche télégraphique chiffrée d'aujourd'hui) (1). * Son Altesse, après m'avoir longuement écouté, m'a enfin dit: « C'est bien; nous ne toucherons pas à la Turquie; si la guerre continuera et l'insurrection en Hongrie aura lieu, mon appui ne sera pas seulement moral, mais je promets un appui matériel énergique contre l'Autriche. Cependant il faudra bien nous entendre ». * Je lui ai répondu que, moi, je n'avais pas des instructions; mais que j'attendais le Général Türr dans deux jours.

Les principales raisons que la Prince et M. Garachanine m'avaient toujours données pour combattre le plan que je leur conseillais je puis les résumer:

I. - L'Italie avec une grande armée et une nombreuse flotte n'a pu encore percer le quadrilatère ni s'ouvrir un chemin en Tyrol, ni faire un débarquement en Dalmatie qui aurait donné un grand courage aux croates et à nous mêmes. * Que voulez-Vous que je fasse, moi, qui n'ai qu'un million de sujets cernés de tous les côtés? Comment feriez Vous, en cas de besoin, pour venir à mon secours? Nous n'avons pas encore pu faire entrer les fusils que Vous avez mis à notre disposition. *

II. - Si nous serons battus, l'Autriche ruinera la Serbie en fermant ses frontières au Commerce Serbe.

III. - La Turquie voyant que nous attaquons l'Autriche pourrait nous attaquer à son tour.

IV. - L'Italie et la Prusse victorieuses * pourraient d'accord avec la France disposer autrement des populations Slaves de l'Autriche. Quelles garanties aurons nous (les Serbes) pour être assurés du contraire?

V. - Nous ne sommes pas encore complètement prêts. * (Ce qui n'est pas rigoureusement vraï).

J'ai dû lutter contre la pression du Consul d'Autriche, les conseils du Consul Russe, les paroles du Consul français, qui recommandait avec insistance au Prince et à son Gouvernement de rien entreprendre, de se tenir tout-à-fait tranquilles, et enfin contre la timidité du Prince et le manque d'activité de quelques membres de son Gouvernement. Même Garachanine paraît n'avoir plus l'énergie d'autres fois, mais il conserve toujours cette remarquable intelligence que tout le monde lui connaît.

En outre je crois que M. Marinovitch apportait de Paris des impressions qui, tout d'abord, ne l'engageaient pas à conseiller au Gouvernement une politique trop hardie. Depuis les choses ont changé.

Voilà, Excellence, ce que j'ai fait, manquant d'instructions précises et retenu par l'injonction de S.E. le Ministre Général La Marmora de ne pas

---

(1) Cfr. n. 204.

trop m'engager. Je n'ai pu faire davantage. J'spère que dans 2 ou 3 jours le Général Türr arrivera et il aura peut-être les pouvoirs nécessaires pour conclure cette affaire.

Cependant il y a bientôt 4 ans que moi je travaille à préparer le terrain.

208.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, A NICOLSBURG

T. 239. *Firenze, 25 luglio 1866, ore 9,45.*

J'ai reçu seulement cette nuit vos deux télégrammes du 23 (1). Je vous ai télégraphié chaque jour. Malheureusement mes dépêches retardent toujours. Pendant qu'on négociait suspension d'armes, nos troupes ont occupé les points les plus importants de la vallée de Trento. Nous sommes à quelques kilomètres de cette ville. Posez carrément la question du Trentin et faites-en, si M. de Bismarck y consent, condition sine qua non. Les questions relatives à la forme de la cession de la Vénétie seront traitées par nous avec la France. Vous n'avez qu'à les réserver.

209.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 667. *Parigi, 25 luglio 1866, ore 6,55 (per. ore 13,10).*

M. Rouher vient de me dire que dans conseil des ministres aujourd'hui, après un télégramme du prince Napoléon confirmé par baron Malaret, on a discuté de nouveau question de rendre Vénétie à l'Autriche. Empereur Napoléon s'est réservé d'envoyer demain sa décision au prince Napoléon. M. Rouher croit que si cela arrive on marchera à la réaction et à alliance autrichienne. Il m'a engagé à vous proposer ce qui suit comme venant de moi, car il ne veut pas que son nom soit prononcé: 1° acceptation de l'armistice par l'Italie en renonçant à la remise immédiate de Vérone pour éviter question de forme; 2° stipulation à titre de préliminaire précis paix la Vénétie reviendra à l'Italie sans conditions, excepté partage de la dette publique; 3° pendant les négociations de la paix Italie fera valoir ses prétentions sur le Tyrol et toutes les autres semblables sans engagement de la France; 4° éviter comme question italienne est dangereuse quant à présent toute discussion sur le mode de la cession qui sera examiné lors de rédaction du traité de paix. Il sera possible alors obtenir rédaction qui stipule la cession directe de la Vénétie par l'Autriche à l'Italie sous la médiation de la France. Veuillez répondre dans la nuit s'il est possible. Je communiquerai votre télégramme à M. Rouher qui voudrait empêcher restitution de la Vénétie à l'Autriche.

(1) Cfr. nn. 195 e 196.

## 210.

### IL COMMISSARIO A PADOVA, PEPOLI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 663. *Padova, 25 luglio 1866, ore 15,20 (per. ore 17,40).*

Notizie positive pervengono a Padova che austriaci esportarono dalla biblioteca Marciana e dall'archivio dei Frari a Venezia i più preziosi documenti, memoriali, pergamene per spedirli a Vienna. Sono 60 grandi casse già caricate sul vapore del Lloyd. Tre commissioni cittadini protestarono col municipio al governatore. Mando per posta copia protesta municipio Venezia.

## 211.

### IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, A FERRARA

T. 217. *Firenze, 25 luglio 1866, ore 20,30.*

Veuillez expédier dépêche télégraphique suivante au chevalier Nigra - Paris:

« Déchiffrez vous seul. La Prusse nous a cédé 6.000 fusils à aiguille avec munitions. Veuillez me dire si Gouvernement français permet transit sans lui indiquer la qualité des fusils et leur origine. Télégraphiez au plus tôt. (1).

## 212.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, A NICOLSBURG

T. 235. *Firenze, 25 luglio 1866.*

Par suite d'insistance du Gouvernement français qui nous demandait de consentir immédiatement à une suspension d'armes et à un armistice nous avons cru nous déclarer prêts à accepter une suspension d'hostilités pendant huit jours, mais il n'y a rien de changé dans nos conditions pour l'armistice, que nous maintenons telles quelles sauf la forme de la cession pour laquelle un plébiscite sera accepté par nous.

---

(1) Con t. 218 pari data Barral fu invitato a ringraziare il Re di Prussia a nome del principe luogotenente e del Governo italiano per la cessione dei fucili.

## 213.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, A NICOLSBURG

T. 240. *Firenze, 25 luglio 1866, ore 21,50.*

Vous expliquerez à M. de Bismarck le véritable caractère de la suspension d'armes d'huit jours que nous avons acceptée. Nous ne l'avons consentie que pour nous trouver mieux en mesure d'insister sur nos conditions et de continuer la guerre si elles ne sont pas acceptées. Dans huit jours, le mouvement des troupes étant libre derrière les têtes de colonne, nous aurons fermé les débouchés du Tyrol, réuni des forces plus que suffisantes pour observer le quadrilatère, tandis que Cialdini prendra toutes les dispositions nécessaires pour les opérations de ses quatorze divisions, et que l'expédition de Hongrie sera en train de se préparer. Demandez catégoriquement à M. de Bismarck quelles sont ses véritables intentions et celles du Roi de Prusse, s'il désire en effet la continuation de la guerre et s'il nous saura gré de lui en fournir un motif légitime. En attendant refusez de donner votre adhésion à l'armistice tant que nos conditions n'auront pas été acceptées.

## 214.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 668. *Nicolsburg, [25 luglio 1866] (per. ore 2,45 del 26).*

Bismarck a immédiatement fait part à Benedetti des conditions que nous mettions à la conclusion d'armistice et de paix. Ambassadeur de France lui a dit que la condition d'une remise directe de Vérone blesserait profondément l'Empereur. De son côté Bismarck lui a répété au sujet de notre réclamation sur frontière Tyrol ce que j'ai déjà mandé ce matin par télégraphe à V. E. (1) en ajoutant de plus confidentiellement, que si nous persisterions à vouloir obtenir ce qui n'avait nullement été convenu par le traité, il passerait outre et signerait armistice sans nous; seulement pour se mettre à couvert, il demanderait à l'Autriche ou à la France déclaration officielle, constatant que Vénétie nous appartient réellement. La seule condition qui ait donc chance d'être admise, d'après Bismarck et ambassadeur de France, est que Vénétie nous soit remise sans conditions d'aucune sorte. Mon opinion personnelle est que Bismarck étant satisfait des magnifiques résultats en perspective, en agira comme il l'a dit. La première conférence devant avoir lieu le 27, j'attends instructions le plus promptement possible.

---

(1) Sembra trattarsi del n. 216 che però risulta spedito alle ore 19,53.

## 215.

### IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. *Belgrado, 25 luglio 1866 (per. il 26).*

Veuillez bien me télégraphier si une espèce d'alliance défensive et offensive avec les serbes contre l'Autriche pourrait entrer dans le vues du Gouvernement du Roi (1).

## 216.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 676. *Nicolsburg, 25 luglio 1866, ore 19,53 (per. ore 10,30 del 27).*

... (2) sur la question du Tyrol Bismarck... (2) encore aujourd'hui que cette demande non stipulée dans le traité lui paraissait d'autant moins juste que la Prusse elle même n'était pas en possession définitive d'un territoire équivalent à la Vénétie, mais que si les hostilités recommençaient l'on pourrait alors faire un nouvel accord dans lequel cette question serait comprise. Bismarck ne m'a pas dit un mot de sa conversation d'hier avec l'ambassadeur de France sur même sujet et dont celui-ci m'a confirmé la parfaite exactitude. Cependant Bismarck m'a dit que si nous n'étions pas en mesure de signer l'armistice à l'expiration des cinq jours de suspension d'armes, il ne croyait pas enfreindre le traité en signant peut-être avec l'Autriche une promesse d'armistice sous la condition expresse de la ratification d'Italie. Pour le moment la grande difficulté avec les plénipotentiaires autrichiens porte sur une différence de 16 millions de francs qu'ils se refusent de payer. Ils viennent de demander une prolongation de trois jours à la suspension d'armes. Von der Pfordten est ici depuis hier. Il est arrivé pour participer aux négociations de l'armistice au nom de la Bavière, tandis qu'il avait bien plus secrètement... (2) un traité d'alliance avec l'Autriche.

## 217.

### KOSSUTH AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI

L.P. *25 luglio 1866, notte.*

Je pars.

Je regrette infiniment que dans ce moment suprême, je ne puisse être appuyé par un envoyé du Gouvernement dans l'entrevue même avec le Général Cialdini.

---

(1) Il 31 luglio Cerruti rispose con t. 263: « Tâchez de reduire votre correspondance télégraphique au strict nécessaire ».

(2) Gruppi indecifrati.

Cependant je ferai mon possible.

Mais, si la guerre allait être continuée, il y a si peu de temps pour faire les préparatifs même les plus indispensables, que je crois devoir soumettre à la considération de V. E. ce qui suive:

1) Le Général Pettinengo m'a dit que les armes et les munitions à l'usage de la Hongrie sont emballées. Il serait nécessaire de les faire immédiatement venir à Bologne, pour les pouvoir ensuite faire sans retard prendre la route que l'on adoptera pour l'expédition.

2) De ces 500 mille francs que le Gouvernement avait alloué 400 mille francs ont été donnés à Türr pour Belgrade. Des 100 mille francs qui nous restèrent 20 mille était donné à Csaky; pour toutes les dépenses (l'envoi d'une douzaine d'officiers en Prusse y compris) j'ai dépensé 18 mille francs; il me reste donc en tout 62 mille.

Je ne sais ce que je ferai si en cas de l'expédition j'arrive en Hongrie sans un sou dans ma poche pour les premières dispositions - il coûte toujours quelque temps pour faire couler les ressources du pays. Et sans moyens d'action le succès serait compromis.

J'en laisse à V. E. d'en décider. Je n'aime pas à demander. Mais « qui vult finem debet velle media », j'agirai même si j'ai les mains vides, mais je ne répond pas du succès, si les moyens les plus élémentaires allaient me manquer.

3) Je prie V. E. de charger M. Artom de faire venir Tkalac de Paris. Il nous est nécessaire pour la Croatie.

### 218.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, A NICOLSBURG

T. 241. *Firenze, 26 luglio 1866, ore 10,40.*

Refus Prusse sur Tyrol change complètement notre situation. Nous négocions à Paris. Prenez attitude réservée et attendez instructions.

### 219.

### KOSSUTH AL RAPPRESENTANTE ALL'ESTERO DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, CSAKY (1)

T. 10. *Firenze, 26 luglio 1866, ore 15,55.*

Dans votre dépêche du 22 (2) vous dites « malgré les préliminaires de la paix l'expédition d'ici aura lieu à la fin du mois ». On trouve cette dépêche en directe contradiction avec l'annonce des stipulations d'armistice reçue officiellement. Veuillez demander au Gouvernement prussien à quoi on doit se tenir par rapport à cette expédition dans les circonstances actuelles, et informez-nous aussitôt par le télégraphe.

---

(1) Il telegramma venne trasmesso tramite la legazione a Berlino.
(2) Cfr. n. 190.

## 220.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 673. *Parigi, 26 luglio 1866, ore 15,10 (per. ore 19).*

Si l'on demande à l'Empereur Napoléon le transit d'armes de guerre à travers la France à destination d'Italie il refusera.

## 221.

### KOSSUTH AL RAPPRESENTANTE ALL'ESTERO DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, CSAKY (1)

T. 11. *Firenze, 27 luglio 1866, ore 15,50.*

Le Gouvernement italien a posé aujourd'hui ses conditions d'armistice de manière à servir de préliminaires de paix. Pendant les huit jours de suspension d'armes ces conditions devront être ou acceptées — et alors c'est la paix — ou rejetées — et alors on continuera la guerre et l'expédition se fera tout de suite, dans la supposition que la Prusse n'abandonnera pas l'Italie.

Les ordres de revenir du Tyrol viennent d'être envoyés à Garibaldi. Moi je vais chez Cialdini pour combiner le plan d'opération par terre ou par mer.

L'action immédiate sur et dans le pays indispensable. Combinaison du côté de la Prusse question de vie ou de mort. Et vous me laissez sans nouvelles sans entente dans cette crise suprême.

J'ai rencontré par hasard l'officier prussien que vous avez envoyé ici pour recruter des officiers hongrois à mon insu, et que vous avez chargé de lettres pour Ricasoli, Usedom, Komáromy, Bernhardi, rien pour moi. J'ai appris par lui que Komáromy était à Turin et qu'il en est retourné en France sans venir me voir, même sans m'écrire.

Tout ceci est énormément grave. Prenez garde à ce que vous faites. Vous pouvez devenir responsable de la perte de la patrie.

A présent il n'est plus temps pour des éclaircissements pour des correspondances. En huit jours ou la paix ou l'action immédiate.

Donc je vous invite, au besoin je vous commande au nom de la patrie, qu'un de vous deux, soit vous, soit Komáromy se mette en route aussitôt et sans s'arrêter pour me rejoindre ici et pour pouvoir avec moi accompagner l'expédition si la paix ne se fait pas.

Puisque l'on m'a tenu à dessein dans l'obscurité sur tout ce qui se fait dans le pays, il est absolument indispensable qu'un membre du comité se trouve avec moi à ma rentrée dans le pays pour m'orienter sur ce qui s'est fait et pour m'aider dans les premières dispositions.

---

(1) Il telegramma, minutato da Kossuth a Ferrara il 25 luglio, fu inviato dal di lui figlio Luigi Teodoro a Cerruti e da questi ritrasmesso a Csaky tramite la legazione a Berlino.

Il est déjà assez triste que l'armée prussienne ait poussé jusqu'à Presbourg et qu'on n'ait rien fait et que la Hongrie n'y répondît pas énergiquement par suite du manque d'entente dans l'action à laquelle le comité s'était engagé mais à laquelle jusqu'à présent on a si peu répondu.

J'attends la réponse per télégraphe.

222.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 243. *Ferrara, 27 luglio 1866, ore 16,30.*

Conseil des ministres se réunira demain à Florence où je me rends ce soir pour accepter ou repousser l'armistice sur la base de l'uti possidetis militaire en réservant question du Tyrol pour négociations de paix. La Prusse paraît disposée à signer l'armistice et ne considère pas la question du Tyrol comme nous donnant le droit de refuser notre consentement.

223.

IL GENERALE GOVONE
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 679. *Nicolsburg, 27 luglio 1866, ore 9 (per. ore 18,05).*

Il m'a été impossible d'arriver ici avant aujourd'hui 26. J'ai vu comte Bismarck deux fois. Je lui ai expliqué pression de la France; la résistance du Roi; l'offre de la Vénétie refusée par nous avant la guerre; la nécessité du Trentin; notre droit à une égale loyauté de la part de la Prusse de ne pas traiter sans nous armistice et paix. Comte Bismarck m'a répondu que l'armée prussienne est très affaiblie par l'éloignement de sa base, le choléra éclatant partout, le climat de la Hongrie mortel en août pour l'armée si l'on y portait la guerre, 100/m hommes déjà arrivés de l'Italie. Il reconnaît aussi la part que la fortune a eu aux victoires passées et les dangers d'une continuation de la guerre. On désire donc ici et l'on croit nécessaire armistice et paix. Comte de Bismarck dit que d'après la condition de l'intégrité du territoire autrichien proposée comme condition par la France et acceptée en principe par la Prusse, il est impossible d'appuyer notre demande pour Tyrol. Que l'on avait signé aujourd'hui avec Autriche (comme comte Barral l'a rapporté en détail à V. E.) l'armistice à commencer du deux août et qu'on avait pris cette date pour avoir le consentement de l'Italie. J'ai demandé à S. E. ce que la Prusse ferait si notre consentement était refusé. Il a répondu qu'il se rapporterait à l'article 4 du traité, d'après lequel l'Italie ne peut pas refuser son consentement ayant la Vénétie. Il a dit que si l'Autriche poussée par la Russie et l'Angleterre refusait plus tard à la Prusse certaines annexions, telle

que le Hanovre, la guerre pourrait continuer. Dans ce cas [plus l'] (1) Italie [prendait] mieux il vaudrait. Sur ma demande il m'a autorisé à le déclarer à V. E.; mon avis est qu'il n'y a pas possibilité d'article additionnel quant à nous; que toute opposition de notre part serait inutile. Je prie V. E. de télégraphier aussitôt si Gouvernement donne ou refuse son consentement à l'armistice.

224.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (2)

(Ed. in GOVONE, p. 531)

T. 682. *Nicolsburg, 27 luglio 1866, ore 16,25 (per. ore 20,10 del 28).*

Par mes télégrammes du 24, 25, 26 et par ceux du général Govone (3) j'ai fait connaître à V. E. résolution formelle du comte Bismarck de consentir à armistice et à préliminaires de paix, lesquels du reste ont été signés hier soir par plénipotentiaires autrichiens sans que nous en fussions officiellement prévenus. Comte de Bismarck a simplement réservé le consentement de l'Italie à laquelle il nie le droit de s'y opposer aux termes de l'article 4. Dans cet état de choses devons-nous refuser un consentement dont on est disposé à se passer et qui amènerait une rupture? Nous pensons que la situation est telle qu'il ne nous resterait plus aujourd'hui qu'une tentative à faire, qu'à laisser entrevoir à la Prusse perspective d'une paix séparée et immédiate entre l'Italie et l'Autriche, si toutefois le Gouvernement du Roi est décidé à aller jusque là. * Von der Pfordten au nom des Etats secondaires du midi a conclu également un armistice avec la Prusse. Le Roi et Bismarck partiront lundi pour Berlin. Les conférences de paix se tiendront probablement à Prague * (4).

225.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 680. *Parigi, 27 luglio 1866, ore 18* (5).

Reçu vos deux télégrammes du 25 et celui du 24 (6). Les plénipotentiaires militaires autrichiens et prussiens ont signé ce soir un armistice de quatre semaines à partir du 2 août. Les plénipotentiaires diplomatiques ont signé les préliminaires de paix sur les bases françaises... (7) tels développements qu'on

(1) Le parole fra parentesi quadre, indecifrate nel registro dei telegrammi in arrivo, sono tratte dall'analogo telegramma, spedito via Vienna, anziché via Berlino, ed. in GOVONE, pp. 529-530 e in CHIALA, pp. 460-468.
(2) Il telegramma reca anche la firma di Govone.
(3) Cfr. nn. 206, 214, 216.
(4) Il brano fra asterischi non è edito in GOVONE. Il t. è parzialmente edito anche in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, p. 402.
(5) *Sic.* Dal testo il telegramma sembra essere partito da Nicolsburg il 26.
(6) Cfr. nn. 203, 208, 212, 213 (i telegrammi del 25 sono 3).
(7) Gruppi indecifrati.

peut désormais regarder la paix comme complète. Il ne s'agit plus que de nommer les plénipotentiaires spéciaux pour donner à ces préliminaires la forme solennelle. Ainsi outre les conditions connues l'Autriche s'engage à payer une indemnité de cent cinquante millions de francs dont cinquante seront distraits pour frais de guerre dans le Holstein. Intégrité de la Saxe sera maintenue, mais elle devra faire partie de la Confédération du nord sous la direction de la Prusse. L'on a réservé, il est vrai, par un acte à part le consentement de l'Italie, mais j'ai déjà... (1) connaître dans mon télégramme d'hier sur cette... (1) je pense qu'en Italie on suivra le même procédé que la Prusse. Je tiens ces informations de l'ambassadeur de France. Karoly qui repart ce soir pour Vienne l'avait confié. Bismarck m'avait bien parlé de la signature de l'armistice, mais ne m'avait rien dit de celle des préliminaires. Bismarck retournera à Berlin pour l'ouverture des chambres. A moins ordre contraire je partirai dimanche d'ici, où ma présence n'a plus raison d'être.

## 226.

## BALASSA A KOSSUTH (2)

T. *Berlino, 27 luglio 1866.*

Reçu par la légation d'Italie votre dépêche d'hier (3). Tous partis, je suis resté seul. J'ai télégraphié à Neisse et à Odesberg où ils doivent être. Pas encore reçu réponse. Je vous prie de me répondre par télégraphe ce que je dois faire.

## 227.

## RENYI A KOSSUTH (2)

T. *Berlino, 27 luglio 1866.*

Le comte Csaky est absent pour pousser les préparatifs de l'expédition. Le corps hongrois sous Klapka part demain d'Odesberg malgré l'armistice. Je puis vous l'assurer, car je sais tout ce qui se passe.

## 228.

## IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE S.N. *Nicolsburg, 27 luglio 1866.*

Quoique par mes dépêches télégraphiques, j'ai constamment, depuis mon départ de Berlin, fait connaître à V. E. les incidents de chaque jour relatifs

(1) Gruppi indecifrati.
(2) Il telegramma fu inviato tramite la legazione a Berlino.
(3) Cfr. n. 219.

aux faits de guerre et à la politique prussienne, je ne crois pas moins devoir profiter du départ du Courrier de Cabinet, M. Longo, pour résumer dans un seul rapport l'ensemble de la situation, en lui donnant le développement que les regrettables irrégularités du télégraphe et l'interruption des communications rendent si difficile. Et avant tout, je dois offrir tous mes remerciements à V. E. pour sa lettre particulière du 15 à laquelle cette dépêche servira de réponse.

En m'invitant à me rendre au Quartier-Général V. E. m'avait donné une triple mission. La première était de m'assurer des conditions posées par la Prusse pour traiter de la question d'armistice et de paix. Je devais ensuite m'attacher à bien faire connaître la pensée du Gouvernement du Roi qui après la forme blessante pour le sentiment national, donnée à la cession de la Vénétie, préférait infiniment la continuation de la guerre à toute espèce d'armistice, tout en étant parfaitement résolu à ne pas se séparer de la Prusse dans la décision de cette question délicate, et à rester fidèle à notre traité. Enfin, et c'était là un des côtés les plus essentiels de ma mission, je devais m'appliquer par tous les moyens possibles à faire retarder la conclusion de l'armistice de manière à donner le temps à notre armée d'avancer et en rétablissant ainsi l'équilibre avec l'armée Prussienne, placer la politique du Gouvernement du Roi dans une position où elle pût établir avec plus d'autorité ses légitimes demandes.

La première condition posée par la Prusse pour la conclusion d'un armistice a d'abord été qu'il devait se lier à l'acceptation de bases de paix dont il ferait partie intégrante. Partant de l'admission de ces bases, la Prusse demandait que tous les territoires conquis par ses armes, sauf la Bohême, lui fussent acquis, et qu'avec les petits Etats du Nord restés ses alliés dont elle s'engageait à respecter l'indépendance mais qui devraient lui abandonner la direction militaire de leurs troupes, elle formât une grande Confédération du Nord s'étendant jusqu'au Mein. C'était là évidemment un *maximum,* auquel cependant, si l'on en excepte l'intégrité de la Monarchie Saxonne fortement protégée par l'Empereur Napoléon, les succès inouïs des armes Prussiennes sont bien près de donner raison.

A ce moment est venue se placer la pression considérable de la France qui étonnée d'abord, et singulièrement effrayée ensuite, des éclatantes victoires de la Prusse, s'est jetée à la traverse pour modérer les convoitises territoriales de la Prusse, et au moyen de ses fameuses propositions de paix, l'empêcher de jouer en Allemagne le rôle unitaire si fort redouté par l'Empereur Napoléon et qui cependant entre si peu dans les idées du Roi de Prusse et de son premier Ministre (comme je l'expliquerai plus bas). Pour atteindre ce but, il fallait d'abord arriver à un armistice, et c'est ce résultat entraînant forcément avec lui les conditions posées par la Prusse, qu'a fini par obtenir l'Ambassadeur de France qui a déployé dans cette mission une très grande habileté, puisant ses arguments de persuasion tantôt dans la perspective assurée d'un raisonnable agrandissement de la Prusse dû aux succès de ses armes, tantôt dans l'insinuation très clairement formulée d'une intervention

française pour le cas où les ambitions de la Prusse voudraient s'étendre au delà de justes limites. Comme je viens de l'indiquer, la véritable raison de la formidable pression exercée par la France est qu'elle ne veut pas plus de l'Unité allemande que de la réforme fédérale qui y conduirait nécessairement dans un temps donné, et qu'elle a cru que le moment suprême était venu de pousser de toutes ses forces à ce grand déchirement entre le Nord et le Midi de l'Allemagne qui en divisant ses forces la rend sans danger pour la France. Au reste, personnellement l'Empereur Napoléon ne pouvait que voir avec une extrême satisfaction l'écroulement de cet édifice vermoulu que l'on appelait la Confédération Germanique et constituait un dernier débris de ces traités de 1815 que dans un discours devenu célèbre il a déclaré détester.

Le langage de l'Ambassade Française ici laisse clairement entrevoir ces différentes tendances extrêmement prononcées; et cette politique est trop évidemment dans les intérêts de la France pour n'avoir pas été le puissant mobile de la pression vraiment énorme qu'elle a exercée dans les circonstances actuelles.

J'ai dit que l'Unité allemande n'était point dans la pensée du Roi de Prusse ni dans celle du Comte Bismarck, et si l'on en juge par les paroles de Sa Majesté et de son Premier Ministre, rien ne paraît plus vrai; c'est un fait très important à constater au point de vue de nos rapports avec la Prusse.

Dans les nombreuses conversations que j'ai eu occasion d'avoir ici avec le Roi, Sa Majesté ne m'a jamais parlé que *d'une grande Prusse*, sans jamais faire la moindre allusion à *l'unité* de l'Allemagne: une seule fois il en a été question, et c'était pour la condamner: « mes soldats victorieux, m'a-t-il dit, acclameront tous l'agrandissement de leur patrie, la Prusse, mais ils ne comprendraient jamais que l'on ait versé tant de sang et gagné tant de batailles pour cette chimère que l'on appelle l'Allemagne et qu'ils ne connaissent pas ». En même temps, Sa Majesté accompagnait ses paroles d'un geste significatif indiquant très clairement qu'elle partageait complètement l'appréciation de ses soldats. Quant au Comte Bismarck, ses opinions à cet égard ne sont pas moins arrêtées; il les exprime souvent depuis le commencement de la guerre avec cette tournure incisive qui lui est particulière; et comme tout ce qui se fait aujourd'hui est bien positivement son oeuvre personnelle, l'on ne peut pas douter un seul instant que le but final de sa politique est uniquement l'agrandissement de la Prusse. Les Confédérés du Nord ne tarderont pas à s'en apercevoir pour peu que les circonstances s'y prêtent.

Pour en venir au second objet de ma mission, je dois dire que dès la première fois que j'ai parlé à Sa Majesté de la préférence accordée par le Gouvernement du Roi à la continuation de la guerre plutôt qu'à un armistice, j'ai pu voir que déjà le travail de la France avait commencé, et que quoique le Roi se méfiât profondément de l'Empereur Napoléon, (comme il me l'a dit en propres termes) et ne supportât qu'avec peine son intervention dans la lutte avec l'Autriche, il n'en comprenait pas moins cependant le danger d'une résistance à une volonté clairement et nettement exprimée. Au reste,

je dois ajouter que chaque fois que l'occasion s'est présentée de parler du traité, Sa Majesté s'est toujours exprimée dans des termes indiquant sa ferme volonté d'en exécuter loyalement les conditions.

Ce que j'ai dit sur l'énorme pression exercée par l'Ambassadeur de France pour obtenir un armistice immédiat, suffit pour faire juger à V. E. de l'immense difficulté que j'ai rencontrée pour l'écarter ou en éloigner la conclusion. Dans le principe M. de Bismarck semblait assez disposé à m'écouter, mais il est arrivé un moment où la pression a été tellement violente et les arguments tellement impératifs que malgré l'inflexibilité de son caractère et la colère concentrée qu'il en ressentait, il a dû plier. « Puisqu'il faut absolument se rendre agréable au Seigneur et Maître de M. l'Ambassadeur, a-t-il dit en ma présence, en s'adressant à M. Benedetti, nous avons consenti non pas à un armistice puisque nous n'en avons pas le droit sans le consentement de l'Italie, mais à une abstention d'hostilités pendant cinq jours sous la responsabilité de la France que l'Autriche ne nous attaquera pas ».

Toutefois je me hâte de l'ajouter, deux jours seulement après ces paroles ironiques, le Comte Bismarck changeait complètement de langage et d'attitude. Il prétend aujourd'hui qu'il serait extrêmement dangereux de pousser plus loin les opérations de l'armée, que le choléra commence à sévir etc. etc. La vérité est que l'Ambassadeur de France lui a de nouveau donné à entendre en termes peut-être un peu plus accentués, qu'une marche sur Vienne ferait sortir la France de sa *neutralité attentive,* et que de plus grands succès n'ajouteraient rien, bien au contraire, aux avantages territoriaux consentis en principe en faveur de la Prusse, sur la base des préliminaires de paix proposés par la France et consentis de part et d'autre.

Ce sont là évidemment les raisons déterminantes de la précipitation que l'on a mise à signer avant-hier l'armistice et les préliminaires de paix, avec la formule obligée du consentement de l'Italie, et qui vont bientôt être suivis de la conclusion définitive de la paix, dont les négociations s'ouvriront à Prague.

J'ai eu soin de faire connaître par télégraphe à V. E. ces différents incidents ainsi que les détails qui s'y rapportent. Il me suffira de leur donner ici leur véritable signification en ajoutant que la Prusse avec son profond égoïsme habituel, sûre comme elle l'est maintenant de s'annexer les Duchés, le Hanovre, la Hesse Electorale, une portion de la Hesse Grand-Ducale, en formant d'autre part sa Confédération du Nord, dans laquelle elle a trouvé moyen d'englober la Saxe Royale, ne se soucie plus de compliquer cette situation avantageuse en appuyant notre demande si légitime relativement au Tyrol. C'est là un ensemble de procédés dont il sera bien de nous souvenir et sur lequel le Gouvernement du Roi aura dans sa sagesse à prendre une décision. Si jusqu'à un certain point la Prusse peut soutenir que la possession d'une partie du Tyrol italien n'était pas comprise dans les stipulations du traité, nous pouvons lui répondre que les territoires qu'elle est à la veille d'acquérir, dépassent de beaucoup celui de la Vénétie, et que du reste au-dessus d'une question d'évaluation de territoires il y en a une autre de bons procédés et de mutuel appui à se prêter entre alliés, qu'elle a méconnue dans cette dernière circonstance.

229.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, A NICOLSBURG

T. 247. *Firenze, 28 luglio 1866, ore 17,30.*

Restez au quartier général. Vous recevrez des instructions dans quelques heures.

230.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 248. *Firenze, 28 luglio 1866, ore 18.*

J'espère pouvoir vous télégraphier cette nuit adhésion du Gouvernement à l'armistice d'après dernières propositions de l'Empereur. Tâchez d'éviter que demain *Moniteur* en annonçant signature de la Prusse à l'armistice adopte une formule qui constate l'isolement de l'Italie. Nous ferons maintenant le possible pour l'éviter.

231.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 85-86 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, p. 407)

T. 683. *Parigi, 28 luglio 1866, ore 15,25 (per. ore 20,15).*

Des délibérations que le Conseil des ministres va prendre dépend le salut et l'avenir de l'Italie. Je ne connais pas assez nos conditions intérieures pour que je me hasarde à vous donner des conseils que vous devez puiser dans la conscience de votre responsabilité, dans l'intérêt suprême de la patrie et dans les dispositions de notre allié le Roi de Prusse. Ce que je vous dis, c'est que l'Empereur désire vivement l'armistice et la paix, parce que s'il n'y arrive pas sa position sera très fâcheuse, mais d'autre part je suis persuadé qu'il a renoncé à la guerre au moins pendant un an, malgré toute l'irritation qu'il y a en France contre la Prusse et l'Italie. Quelles que puissent être du reste ses résolutions, je supplie conseil des ministres de ne pas faire en ce moment une crise ministérielle qui plongerait le pays dans des perturbations funestes. L'Italie acceptera du Ministère actuel ce qu'elle n'accepterait pas peut-être d'un autre. Nous avons été malheureux par terre et par mer, mais l'honneur est sauf; sachons profiter de la leçon amère, et prenons cou-

rage pour mieux faire à l'avenir. Si la paix sera faite il nous reste une grande tâche à remplir, celle de créer l'ordre dans l'administration, développer les ressources du pays, et trouver dans une paix féconde et dans l'exercice d'une liberté régulière les éléments sérieux d'une puissance que le sort des armes nous a injustement refusé.

## 232.

### IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. *Belgrado, 28 luglio 1866.*

J'ai enfin reçu votre dépêche du 25 (1). L'erreur a été corrigée au bureau télégraphique. Général Turr est arrivé; il a déjà parlé à Garachanine qui, dit-il, lui a promis appuyer et jusqu'à un certain point matériel. C'est du reste ce que j'ai fait pressentir à V. E. Plus tard il verra le prince, si le Gouvernement du Roi reprend les hostilités dans 8 jours, le général Turr et Orescovitch partiront immédiatement avec quelques milliers d'hommes que le général Turr me dit être prêts ici en Croatie et en Hongrie et les soulèveraient.

Je suis tout à fait de l'avis du général Turr que si la Prusse pouvait recommencer en 8 jours, la Croatie et la Hongrie seraient toutes en feu. Je sais qu'il y a des hommes déjà prêts ici, mais j'en ignore le nombre. Si nous pouvons continuer la guerre ce sera un vrai bonheur pour l'Italie. C'est mon humble opinion, et si le général Garibaldi était débarqué en Dalmatie ou en Istrie les choses, qui marchent maintenant très bien ici, se trouveraient dans une condition bien meilleure. Résistance (?) du comité hongrois serait... (2). Le général Turr dit ici que la Hongrie est tout à fait prête et l'inaction jusqu'à présent a été la faute du comité. Les général Turr prie de vouloir bien remettre par notre ministre à Paris la dépêche suivante au prince Napoléon:

« L'Empereur n'ayant pas confiance dans la vitalité de la nationalité sur le Danube, croit nécessaire sauver la dynastie des Habsbourg pour qu'elle puisse former avec ses nations une forte barrière contre la Russie. La Russie ne contrariera pas ses projets sachant que cela la mènera à Constantinople et jusqu'à la mer Adriatique, parce que les slaves ne s'accordant jamais avec l'Autriche se jetteront au contraire dans quelques années dans les bras de la Russie et la salueront comme leur sauveur.

La seule barrière durable contre la Russie est la Confédération danubienne sans les Habsbourg. Si l'on reprend les hostilités je suis prêt à pénétrer avec Orescovitch et ses serbes en Croatie et dans la basse-Hongrie, d'après les intelligences nous comptons agir sur trois points. La Hongrie est plus que disposée. L'inaction jusqu'à présent est la faute du comité. Bismarck doit obliger les hongrois qui sont en Prusse de pénétrer en Hongrie ».

(1) Non pubblicato.
(2) Gruppo indecifrato.

## 233.

### IL GENERALE GOVONE
### AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in GOVONE, pp. 531-539 e in CHIALA, pp. 620-626)

*Nicolsburg, 28 luglio 1866* (1).

Come ho avuto l'onore di telegrafare già a V. E. malgrado i miei più grandi sforzi, mi fu impossibile raggiungere il quartiere Generale Prussiano a Nicolsburg, prima del 26 a 2 ore pomeridiane. Partito da Ferrara la sera del 19 luglio non giunsi a Torino che alle 1 pomeridiane del 20. Il 20 stesso, a sera, partii col corriere di Parigi e giuntovi il mattino del 22 alle 6 1/2 passai alla stazione del Nord e ripartii tosto alle 7 1/2 per Berlino ove giunsi il 23 mattino. Quivi mi procurai un ordine del Ministero della guerra perchè tutte le autorità civili e militari facilitassero il mio viaggio a traverso il teatro della guerra, ed alle 11 di sera mi diressi col treno di Görlitz, ingombro di trasporti militari, a Reichemberg e Praga, ove non si giunse prima della mezzanotte del 24. Ripartito alle 6 antimeridiane del 25 arrivai a Brünn alle 1 antimeridiane del 26 e con una vettura di requisizione potei recarmi a Nicolsburg.

Quando io vi giunsi, la situazione delle cose, che mi fu indicata dal conte di Barral, era affatto differente da quella che era nota a V. E. al momento della mia partenza da Ferrara. La Prussia aveva consentito ad una sospensione d'armi per cinque giorni, aveva accettato in principio le proposte della mediazione francese per la pace, aveva negoziato con plenipotenziarj austriaci su queste basi e sopra un armistizio, e stava per firmare l'una cosa e l'altra immediatamente. Io fui ricevuto dal conte di Bismarck poco dopo le 3. Esposi al presidente del consiglio lo scopo della mia missione. Accennai in primo luogo a quale enorme pressione avesse con generosa energia dovuto resistere Re Vittorio Emanuele tosto dopo i primi successi della Prussia, onde non separare la sua causa da quella di Re Guglielmo; a quale pressione egli resistesse ancora in questo momento, rifiutandosi a dare alcuna adesione alle proposte recate a Ferrara dal principe Napoleone, ed all'armistizio messo innanzi, prima di essere in completo accordo col Governo prussiano. La mia missione essere stata quella di intendermi con lui, Conte di Bismarck, sulla risposta a fare alla Francia, ed intanto far gradire al Governo Prussiano le viste dell'Italia sulle conseguenze che la guerra dovrebbe avere prodotto, onde la pace potesse soddisfare l'Italia, assicurare la tranquillità della Penisola e rassodare nell'avvenire i legami prodotti dalla recente alleanza colla Prussia, unica rappresentante, d'ora in poi, dei popoli tedeschi. Accennai al Conte di Bismarck alcune circostanze della mia prima missione a Berlino, e ricordai a S. E. come fosse allora nata una differenza riguardo alla portata che doveva avere il trattato d'alleanza offensiva e difensiva, di fronte alle minacce dirette dell'Austria all'Italia, allo scadere di apri-

(1) Annotazione marginale: « Mandato col corriere alle 8 di sera del 28 stesso ».

le. L'Italia pensava che la Prussia fosse legata verso di lei contro queste minaccie. La Prussia avere invece dichiarato che il trattato non la legava, e solo essere per lei questione d'interesse e di onore di appoggiar l'Italia se l'Austria aggrediva. Confidai al conte di Bismarck che malgrado questa differenza d'interpretazione, essendo stata pochi giorni dopo offerta dall'Austria, per intermezzo della Francia, la Venezia, onde staccarla dalla Prussia, l'Italia aveva rifiutato, preferendo affrontare i pericoli d'una guerra, sull'esito della quale però l'opinione dell'Europa era divisa e titubante. Ricordai a S. E. tutte queste circostanze, onde egli potesse apprezzare e la lealtà dell'Italia, che non si smentì mai, e l'utile che recò alla Prussia la nostra alleanza, la quale ebbe per conseguenza di ritenere nella Penisola 190 mila uomini fino a che i grandi e gloriosi successi della Prussia, che per quella divisione di forze austriache furono resi possibili, avessero rotto sì fatalmente l'equilibrio da rendere ormai la Prussia arbitra dei destini dell'impero austriaco. Esposi al conte di Bismarck, come le forze dell'Italia fossero intatte, i suoi mezzi potenti, la nazione desiderosa di impiegarli, l'armata impaziente di continuare la guerra, la quale, cominciata con operazioni difficili e non fortunate, aveva però preso ormai tale direzione da portare a migliori risultati. Che se tutte queste considerazioni potevano non essere decisive per fare proseguire ancora per qualche tempo le ostilità, evitando di provocare l'azione armata della Francia, era ragione decisiva pel Governo italiano, la necessità di compiere il programma nazionale, essendo stata questa per la Penisola una guerra di principi e di nazionalità, la quale aveva le sue esigenze, e richiedeva agli occhi della nazione italiana, che i popoli del Trentino e quei popoli che sulle frontiere dell'Italia parlano l'italiano e mandano la loro emigrazione, dirigono i loro voti e le loro aspirazioni all'Italia, fossero riuniti al Regno. Avere l'Italia sperato che i servizii resi alla Prussia e la fedeltà mostrata all'alleanza le avrebbero valso eguale fedeltà ed uguali servizi da parte della Prussia, la quale proseguendo la guerra, alcun poco, avrebbe potuto ottenere, anche per lei, uno sviluppo più completo del programma del conte di Bismarck.

Il presidente del Consiglio mi espose quali fossero le circostanze militari del momento, sulle quali anche la condotta politica della Prussia doveva guidarsi. Disse che l'esercito ormai separato di cento leghe dalla sua base di operazione, era considerevolmente affievolito nella sua forza numerica, per i presidi lasciati indietro. Il cholera scoppiare sopra molti punti nell'esercito e divenire minaccioso. Le operazioni che sarebbero a cominciarsi per l'immediato proseguimento della guerra essere fra le più difficili operazioni militari, tali che lo sloggiare il nemico dai trinceramenti di Vienna ed il passaggio del Danubio. Compiute le quali la guerra dovrebbe essere portata in Ungheria: ma essere il clima di Ungheria nel mese di agosto pestilenziale così da perdervi l'esercito. « A tutte queste difficoltà, aggiunse il conte di Bismarck, voi dovete aggiungere la circostanza decisiva che 100 mila uomini sono ormai giunti, come risulta al nostro Stato Maggiore, dall'Italia a Vienna, onde l'armata austriaca si trova ormai pressoché di eguale forza che al principio delle operazioni militari. Possiamo noi di fronte ad una tale situazione proseguire la guerra colla minaccia della Francia per sopramercato? Le conseguenze di una sconfitta, oltre ad essere mortali per noi, peserebbero anche

grandemente sulle condizioni dell'Italia. Noi abbiamo creduto dovere aderire ad un armistizio, il quale comincerà solo alli 2 agosto, epoca in cui scade il termine della sospensione d'ostilità di 8 giorni accordata dall'Italia. Guadagneremo il mese di agosto. Dalle trattative intraprese coi plenipotenziarj austriaci posso vedere che l'Austria abbandonerà i suoi alleati tedeschi. Però le annessioni che non ci sono ora contrastate in Germania sono appena adombrate e mal definite nei preliminari di pace, onde potrebbe ancora accadere che l'Austria, spinta dalla Russia e dall'Inghilterra, riprendesse a limitarle tanto da rendere la guerra inevitabile. Ma allora essa verrebbe intrapresa in settembre, la stagione ci sarebbe più favorevole, le nostre riserve avrebbero avuto agio di raggiungere l'esercito operante ».

Il pranzo Reale avendo interrotta la mia conversazione col conte di Bismarck fui ricevuto da S. E. alle 8 della medesima sera e si ritornò a discutere lungamente sulle questioni già toccate. Il conte di Bismarck ammise che se le difficoltà delle operazioni intraprese dall'esercito italiano al principio della campagna ne spiegavano l'insuccesso egli non aveva però compreso come dopo una battaglia che era stata piuttosto indecisa che perduta, l'esercito italiano fosse rimasto in sì lunga inazione. Questa inazione, che anche le mie spiegazioni tecniche non bastarono a giustificare ai suoi occhi, avere avuto per conseguenza che 100 mila austriaci potessero giungere a Vienna senza essere inseguiti passo a passo e quindi ritardati nella loro marcia. Codesta circostanza aveva mutato tutte le condizioni della guerra sul Danubio. Aggiunse il conte di Bismarck avere anche mal compreso come nulla fosse stato tentato dalla nostra potente flotta sopra Trieste: Trieste che era necessità all'Austria difendere adoperandovi parte considerevole delle forze che potettero così marciare su Vienna. Il conte di Bismarck apprezzò le ragioni che movevano il Governo del Re a chiedere il Tirolo e le altre popolazioni italiane, ma disse che ciò potrebbe riservarsi per altre future contingenze: che però ove la guerra dovesse ancora venire ripresa, allora quanto più l'Italia prendesse di provincie austriache tanto meglio sarebbe, ed avendogli chiesto se per tale eventualità egli sarebbe disposto a dare alla portata del nostro trattato maggiore estensione comprendendo nella parola Venezia il Trentino e l'Istria di cui gli toccai più leggermente egli mi rispose di sì, e mi autorizzò dietro mia domanda a dichiararlo ufficialmente a V. E. Si procederebbe allora ad un articolo addizionale al nostro trattato.

Ma non debbo nascondere a V. E. che la Prussia sente quanta gloria e quali vantaggi abbia ormai guadagnati nella sua breve guerra. Sente come lo scopo a cui tendeva sia nonché raggiunto, d'assai oltrepassato, sente come al valore dell'esercito, alla abilità del capitano, alla ottima direzione politica che preparò gli avvenimenti attuali, abbia anche dato un potentissimo ajuto e tale che non si osava sperava, la fortuna. Onde la mia impressione si è, che il Conte di Bismarck dopo avere resistito alla pressione francese ed alle minacce finché avesse raggiunto il Danubio ed invasa la Germania, non sia oggi nell'intimo del cuore malcontento della immissione francese che impone la pace aumentando più che diminuire il prestigio della Prussia, e desideri questa pace che assicura i vantaggi ottenuti senza nuovi rischi. Quanto all'Austria le sue disposizioni attuali accennano ad una tale prostrazione di forze ed a tale

un abbattimento da non desiderare il proseguimento della guerra. Onde è opinione che la pace sia fin d'ora assicurata lasciando per di più tutti gli stati secondarj della Germania in balia della Prussia, e protetti dall'azione della Francia assai più che dall'Austria, la quale, non si sa con quanta abilità, si mostra dispettosa verso di loro, e riempie questi di rancore verso di lei, da cui essi credono essere stati ingannati da fallaci promesse di poderose forze, che non si mostrarono e di facili trionfi che furono sì altamente smentiti dagli avvenimenti. Riguardo a questi avvenimenti quando dissi al conte di Bismarck che la Prussia aveva stupìta l'Europa, egli mi rispose: « à vous dire vrai, nous avons été étonnés nous-mêmes plus que l'Europe ». E vidi dagli episodi della guerra che mi raccontò, come molto si attribuisca alla inabilità del generale Benedek in Boemia, e nel cuore della Germania, alla inabilità dei capi militari, che non seppero mai concentrare le loro poderose forze contro le forze assai inferiori dei Prussiani. Onde da una parte non si desidera, a meno che egli sia reso nuovamente necessario, tentare nuovi fatti ove queste circostanze potrebbero essere mutate, mentre l'abbandono che l'Austria fa degli Stati secondarj, mostra altresì come essa rinunci definitivamente alla lotta.

In tali circostanze la mia missione presso Re Guglielmo non ha alcuna possibilità di felice esito. Ho tuttavia chiesto al conte di Bismarck che cosa farebbe la Prussia nel caso che l'Italia rifiutasse aderire all'armistizio del 2 agosto, firmato dalla Prussia con riserva della ratifica dell'Italia. Egli mi rispose che lo scopo della guerra, previsto dal trattato dell'8 aprile era raggiunto, e che quindi la Prussia avrebbe invocato l'articolo 4 (se non erro) secondo cui il consenso delle parti contraenti all'armistizio ed alla pace non potrebbe essere negato quando l'Italia avesse la Venezia e la Prussia tenesse in mano un territorio corrispondente della Monarchia austriaca. Quando stavo per prendere congedo dal conte di Bismarck egli mi disse: « Posso ora chiederle, Generale, ufficialmente il consenso dell'Italia »? Risposi: « Poiché l'armistizio deve cominciare solo col 2 agosto io telegraferò a Firenze ». Mi raccomandò di farlo presto, deplorando che il conte di Barral non fosse stato munito di istruzioni a tempo debito. Riguardo all'avere negoziato colla Francia e coll'Austria prima di un concerto coll'Italia, ciò che in linea di stretto diritto costituisce forse, io credo, la sola infrazione agli impegni della Prussia coll'Italia, il Conte di Bismarck dice, che al primo momento dell'immissione francese egli, come noi, ne fu intimidito, e che la lentezza delle nostre operazioni gli fece una necessità di non respingere assolutamente la mediazione francese che si presentava minacciosa; onde la forma della sua prima risposta, che rimpianse non aver potuto concertare subito con noi: dopo non rimaneva modo di resistere indefinitamente alla insistenza della Francia. Le minacce della Francia essere state tanto gravi per alcun momento che egli fu forzato a far dare l'allarme da tutto il giornalismo tedesco di cui può disporre onde moderare l'imperatore.

Nei miei due telegrammi del 26, presso che identici, spediti per la via di Vienna e per quella di Berlino (1), ho cercato render conto a V. E. del vero

(1) Cfr. n. 223, partito in realtà da Nicolsburg il 27 luglio.

stato delle cose e sopra tutto degli intimi sentimenti della Prussia assai differenti da quelli che in Italia si supponevano esistere, onde il Governo del Re potesse giudicare, con i dati necessarj, la situazione. Non mi occupai sulle trattative diplomatiche avvenute, né sulle condizioni dei preliminari della pace, lasciando tutto codesto al conte di Barral che ha seguito più da vicino e man mano l'andamento delle cose. Ho solo proposto al conte di Barral, che adottò la mia proposta, l'ultima parte del telegramma, che abbiamo diretto egli ed io in comune a V. E. jeri 27 luglio (1) la quale qui trascrivo.

« Nous pensons que la situation est telle, qu'il ne nous resterait aujourd'hui d'autre tentative à faire, que de laisser entrevoir à la Prusse la perspective d'une paix séparée et immédiate de l'Italie avec l'Autriche, si toutefois le Gouvernement est décidé à aller jusque là ».

Con questo non ho voluto indicare una via che fosse a prendersi, né tanto meno consigliarla. Ho voluto indicare al Governo del Re, quanto le intenzioni della Prussia fossero ormai irremovibili e come non vi fosse alcuna speranza di avere volontariamente il suo cordiale appoggio in favore della soluzione completa delle nostre questioni nazionali: Tirolo ed Istria, e ciò sì fattamente che se il Governo persisteva a voler tentare di scioglierla non rimarrebbe che la minaccia di una rottura, facendo presentire alla Prussia una pace separata ed immediata coll'Austria, che la lascierebbe sola nelle prossime trattative per la pace definitiva. Mezzo violento che fallirebbe anche esso assai probabilmente e che potrebbe avere cattive conseguenze all'avvenire. Se l'Austria guardasse con occhio calmo codesto avvenire dovrebbe essa medesima cercare la soluzione finale del suo litigio coll'Italia; e forse la Prussia non vede di mal'occhio che rimanga un germe di discordia fra l'Italia e l'Austria.

Ieri dopo il pranzo Reale Sua Maestà mi fece entrare nella sua stanza e mi chiese che cosa portassi dall'Italia riguardo all'armistizio ed alla pace.

Esposi a Sua Maestà come già aveva fatto al conte di Bismarck, la lealtà e fermezza ammirabili di Re Vittorio Emmanuele dinnanzi alla pressione francese, la lealtà con cui abbiamo respinto avanti la guerra la proposta cessione della Venezia, i desiderj del Re, della nazione e dell'esercito italiano, di proseguire le guerra quel breve tempo che potesse ancora convenire alle due parti, senza provocare l'intervento francese, ma fino a che il nostro programma nazionale fosse compiuto e la Prussia avesse vantaggi corrispondenti; avere il Re Vittorio Emmanuele desiderato che la Prussia nulla convenisse senza un preventivo accordo coll'Italia. Esposi la necessità per l'Italia di compiere il suo programma aggiungendo « qu'il serait regrettable si pour des questions de peu d'importance comme territoire et comme population, restées pendantes, les alliances avenir dans la nouvelle assiette que prendrait l'Europe, devraient se grouper d'une manière irrationnelle et contre nature ».

Il Re ascoltò e pose molta attenzione a queste ultime parole, mi rispose che la necessità delle cose aveva imposto la pace; invocò le difficoltà militari delle operazioni che dovrebbero ora compiersi proseguendo la guerra, mentre per il passato tutto aveva siffattamente riuscito che egli « doveva met-

(1) Cfr. n. 224.

tersi in ginocchio e riconoscere l'intervento della divina provvidenza il quale s'era manifestato in queste circostanze in modo troppo visibile »...

Sua Maestà mi disse di sperare che il Re d'Italia avrebbe aderito all'armistizio conchiuso qui pel 2 Agosto ed aggiunse che attendeva la mia risposta con impazienza.

Terminando il mio rapporto devo ancora aggiungere che il Generale Degenfeld, uno dei plenipotenziari austriaci attese alcun tempo il mio arrivo dicendo che era incaricato di trattare con me l'armistizio per l'Italia. Dichiarai al Conte di Bismarck che io non aveva alcuna istruzione per questo, ed anzi fra le proposte francesi fatte all'Italia essere espressamente dichiarato che l'armistizio verrebbe convenuto e segnato fra i due capi di Stato Maggiore di quelle armate belligeranti.

Pare che il Conte Karolyi abbia detto conversando coll'ambasciatore di Francia, che l'Austria reclamerebbe un'indennità dall'Italia equivalente al valore delle piazze forti che abbandonò nel quadrilatero.

## 234.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 86-87, in CHIALA, p. 467 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, p. 414)

T. 256. *Firenze, 29 luglio 1866, ore 0,30.*

Je vous prie de déclarer au Gouvernement français que le Gouvernement du Roi accepte l'armistice d'après les conditions que l'Empereur a posées dans son télégramme au prince Napoléon, et les déclarations du prince, c'est-à-dire sur les bases suivantes: « Armistice sur la base de l'uti possidetis militaire. La Vénétie reviendra à l'Italie sans aucune condition. Plébiscite. Réserve de traiter dans les négociations de la paix la question des frontières. Veuillez prier Drouyn de Lhuys de faire télégraphier cela à Vienne et à Berlin (1).

## 235.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 250 (2). *Firenze, 29 luglio 1866, ore 0,45.*

Pour éviter de nouveaux retards, nous avons réservé uniquement notre faculté de présenter des propositions relativement aux frontières. Mais il est entendu avec le prince Napoléon que sous cette dénomination nous fe-

(1) Il presente telegramma venne spedito in seguito ad un'unanime deliberazione del Consiglio dei Ministri tenutosi la sera del 28 luglio.
Con t. 257, pari data, ore 0,45 Barral fu autorizzato ad aderire ufficialmente all'armistizio su queste basi.

(2) Nel registro dei telegrammi in partenza esistono due n. 250, questo e quello pubblicato al n. 237.

rons valoir nos réclamations relativement au Trentin que nous occupons militairement au moins en partie. Le prince Napoléon et Malaret m'ont déclaré que la France appuyerait nos demandes à ce sujet. En parlant à l'Empereur veuillez vous assurer de son appui. C'est essentiel pour nous. Nous n'avons pas même demandé toute la portion du Tyrol italien qui était annexée à l'ancien Royaume d'Italie; nous nous sommes bornés exclusivement aux populations italiennes; vous pouvez assurer que les trentins ne sont pas moins ardents que les vénitiens dans leurs aspirations nationales. Malgré la cession du Trentin l'Autriche aura encore les meilleures positions de notre versant des Alpes. Ce territoire nous permettra tout au plus de fortifier Vérone du côté de l'Allemagne. C'est donc une question de nationalité bien plus que de territoires ou de frontières militaires.

## 236.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 249. *Firenze, 29 luglio 1866, ore 10,50.*

En donnant son consentement à l'armistice le conseil des ministres m'a expressément recommandé d'insister pour que pendant l'armistice les populations vénitiennes ne soient pas gravées d'exactions, taxes ou contributions extraordinaires de guerre. On m'a recommandé aussi d'insister pour que les ouvrages des fortifications existantes ne soient pas détruits. Je vous prie de tâcher d'obtenir bons offices de la France pour ces deux objets (1).

## 237.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 250. *Firenze, 29 luglio 1866, ore 12,10.*

Barral n'ayant pu être autorisé à donner notre consentement au moment même où l'armistice a été signé entre plénipotentiaires prussiens et autrichiens, on a réservé dans un acte à part notre consentement. Il s'ensuit que Barral devra faire une déclaration ou échange de notes avec Bismarck. Mais comme cet échange de notes n'engage pas l'Autriche, il reste à décider si nous devons signer avec plénipotentiaires autrichiens, ainsi que l'a fait la Prusse des préliminaires de paix en même temps que la convention d'armistice. Veuillez interpeller sur ce point Drouyn de Lhuys; j'appelle à ce sujet votre attention

(1) Con r. 358 pari data Nigra trasmise copia della l.p. diretta a Drouyn de Lhuys in proposito.

sur la nécessité d'engager régulièrement les négociations avec l'Autriche et d'éviter absolument la forme des négociations indirectes qui a été suivie à Zurich. Si la paix doit être sérieuse et durable elle doit amener à l'établissement de rapports réguliers entre Italie et Autriche. Des négociations directes et communes avec la Prusse sont aussi plus conformes à notre traité d'alliance, qui contient l'engagement de ne pas faire de paix séparée. Or on ne saurait concevoir pour la Prusse la forme anormale qui a été suivie à Zurich, et si on voulait nous l'imposer le sentiment national italien en serait profondément blessé. Il me semble facile de trouver une forme convenable pour Autriche France et Italie. On pourrait suivre par exemple le précédent du traité de Nice et Savoie, éviter toute idée de cession et ne parler que de la réunion de la Vénétie à l'Italie. Si vous croyez qu'il soit utile de traiter ces questions directement avec l'Empereur, je vous autorise à vous rendre à Vichy. Veuillez en attendant me dire votre avis là-dessus. Je vous envoie ce soir un courrier qui restera à votre disposition.

238.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, A NICOLSBURG

T. 252. *Firenze, 29 luglio 1866, ore 13,15.*

J'ai communiqué officiellement à Usedom notre adhésion à l'armistice. J'ai ajouté que les difficultés de correspondre télégraphiquement avec vous nous avaient empêché de vous autoriser à signer dès la première séance, mais que notre intention est de conduire les négociations définitives d'accord avec la Prusse, et de stipuler, si c'est possible, un seul instrument de paix. Tâchez d'obtenir adhésion de Bismarck à ce sujet. Tenez-moi au courant de ce qu'on décidera, pour date et lieu de réunion des conférences de paix pour que je puisse, sans retard, prendre les mesures nécessaires. Si votre présence au quartier général prussien est inutile, vous pouvez partir en même temps que M. de Bismarck. Priez Govone d'attendre encore quelques jours avant de repartir pour l'Italie.

239.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 253. *Firenze, 29 luglio 1866, ore 18.*

Ministre de Prusse me transmet note officielle pour inviter Gouvernement du Roi à désigner ses plénipotentiaires et à les envoyer au lieu des réunions de la conférence pour la paix commune qui sera probablement à Prague.

## 240.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 690. *Parigi, 29 luglio 1866, ore 18,30 (per. ore 22).*

Reçu vos télégrammes (1). Je vous engage à envoyer au comte Barral instructions précises dans le sens que vous m'écrivez et à vous mettre bien d'accord avec Bismarck. De mon côté je ferai demain démarche auprès de Drouyn de Lhuys, mais vous savez prétentions élevées et l'Empereur Napoléon m'entend rien aux détails. Si le prince Napoléon est encore à Florence, ne perdez pas de temps et engagez-le à télégraphier dans le sens que vous désirez.

## 241.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, ALLE LEGAZIONI

T. 254. *Firenze, 29 luglio 1866.*

Le Gouvernement du Roi a adhéré à la conclusion d'un armistice de quatre semaines à partir du 2 août entre les puissances belligérantes sur les bases suivantes concertées avec la puissance médiatrice. La Vénétie reviendra à l'Italie sans condition ni compensation. Un plébiscite aura lieu. L'Italie s'est expressément réservée de traiter la question des frontières dans négociations de paix. Pendant l'armistice l'uti possidetis militaire sera maintenu.

## 242.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 692. *Nicolsburg, 29 luglio 1866, ore 15,09 (per. ore 5,30 del 30).*

Russie vient de proposer un congrès à la Prusse. Bismarck m'en a paru extrêmement contrarié et y opposera probablement refus.

---

(1) Cfr. nn. 234, 235, 236, 237.

## 243.

### IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (1)

T. *Belgrado, 29 luglio 1866.*

J'ai lu vos dépêches à M. Scovasso des 22 et 25 (2). Je continue toute l'organisation. Orescovitch compte porter les premières... (3) à cinq mille hommes.

Recommencez les hostilités et nous sommes prêts à entrer en Croatie et dans la Basse-Hongrie, sans besoin d'un débarquement en Dalmatie. J'ai pris ici cent mille francs pour faire face aux dépenses des préparatifs tant ici qu'en Croatie. Il faut avoir argent en caisse pour commencer nos opérations. Une marche hardie de l'armée du Roi d'Udine sur Klagenfurt et Bruck. Nous ôterons par l'insurrection le dernier refuge à l'Autriche, la Hongrie et la Croatie. La paix laisserait l'Italie en face de graves difficultés qui ne manqueront pas de surgir à l'intérieur.

Pourquoi a-t-on pris le parti de ne pas envoyer à Pesth l'individu comme je vous avais prié? Il aurait trouvé légion d'hommes d'action au lieu des stériles discussions de nos comités. Türr.

Ici tout va vraiment bien. Türr et nous marchons dans le plus parfait accord. Orescovitch est parfaitement d'accord avec Türr et avec Garachanine. Seulement Orescovitch est d'un courage audacieux, tandis que Garachanine est même trop prudent, mais il nous aide loyalement.

## 244.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

D. CONFIDENZIALE 180. *Firenze, 29 luglio 1866.*

Come ebbi già ad informarLa per telegrafo affinché Ella ne facesse sollecita comunicazione al Governo Imperiale, il Governo del Re ha aderito ad un armistizio fra le Potenze belligeranti, e ciò alle condizioni contenute nelle ultime proposte fatteci da S.M. l'Imperatore per mezzo di S.A.I. il Principe Napoleone, e nelle dichiarazioni fatteci dal Principe stesso a nome dell'Imperatore.

Queste condizioni sono le seguenti:

Armistizio sulla base dell'*uti possidetis* militare.

Il Veneto sarà riunito all'Italia senza compenso né condizione di sorta. Le popolazioni venete saranno chiamate ad esprimere il loro voto pella riunione al Regno d'Italia.

---

(1) Il telegramma si compone di due parti: la prima a firma Türr e la seconda a firma Scovasso.
(2) Cfr. n. 188; il t. del 25 non è pubblicato.
(3) Gruppo indecifrato.

È espressamente convenuto che l'Italia si riserva di trattare nei negoziati di pace la questione dei confini.

Nel dare il suo consenso all'armistizio il Consiglio dei Ministri volle fosse inteso che durante il medesimo le popolazioni venete non fossero gravate d'esazioni, contribuzioni straordinarie di guerra e volle inoltre s'intendesse che le fortificazioni esistenti nel Veneto non abbiano ad essere distrutte.

Per la difficoltà delle reciproche comunicazioni fra i quartieri generali di S.M. il Re d'Italia e di S.M. il Re di Prussia, il consenso del Governo Italiano all'armistizio sulle basi sovra accennate non poté essere inviato al Conte di Barral in tempo perché egli potesse firmare in un coi Plenipotenziari di Prussia e d'Austria l'atto relativo. Intende però il Governo del Re che in conformità del Trattato Italo-Prussiano e della riserva stessa del nostro consenso fatta dalla Prussia e dall'Austria nel firmare l'atto d'armistizio, la sua adesione abbia a considerarsi come inseparabile da quell'atto stesso, nel modo stesso che la sua diretta partecipazione sarà necessaria pei negoziati e pegli atti che si succederanno relativi alla pace.

Ella vorrà, Signor Ministro, esprimere al Governo dell'Imperatore la fiducia che esso riconosca la legalità di questo nostro modo di vedere, e ci appoggi per farlo prevalere. Il trattato di pace non produrrà gli effetti che dal medesimo si possono aspettare se esso non sarà firmato tra l'Italia e la Prussia, da una parte, l'Austria dall'altra. Una forma anormale simile a quella adottata a Zurigo, non potrebbe concepirsi trattandosi della Prussia, né potrebbe essere imposta all'Italia. Il sentimento nazionale ne sarebbe troppo profondamente ferito. Pare non difficile trovare un modo di procedere il quale convenga ad un tempo alle suscettività italiane ed a quelle di Francia ed Austria. Potrebbesi per esempio seguire il precedente del Trattato relativo alla Savoia ed a Nizza e far menzione soltanto della riunione del Veneto all'Italia consentita, se così si vuol dire, dall'Austria e dalla Francia.

Così potranno essere ristabiliti nelle forme regolari e colle necessarie guarentigie rapporti internazionali importantissimi fra due Stati vicini. Perciò sarebbe utile che fin d'ora si trovi il mezzo di impegnare regolarmente l'Austria in una formale accettazione verso di noi dei preliminari che abbiamo concertati colla Potenza mediatrice per l'armistizio. A questo proposito Ella vorrà conferire con S. E. il Signor Drouyn de Lhuys allo scopo di determinare se, come già fece la Prussia, così anche noi firmeremo coll'Austria i preliminari di pace oltre alla Convenzione speciale relativa all'armistizio.

Nei colloquii che ebbero luogo in Ferrara fra l'Augusto nostro Sovrano, il Principe Napoleone ed i Ministri di S. M. il Re, Sua Altezza Imperiale benché dichiarasse mancare di speciali istruzioni al riguardo, non mosse serie obbiezioni contro alcune condizioni domandate dal Governo Italiano, le quali io qui appresso Le espongo.

Lascio però la S. V. giudice se convenga che Ella tratti fin d'ora questi argomenti coll'Imperatore o se sia più confacente allo scopo da noi desiderato riservarli all'epoca delle definitive stipulazioni di pace.

Quelle proposte erano:

Che le popolazioni del Veneto fossero chiamate dalle Autorità Comunali ad esprimere liberamente con si o no la loro volontà di riunirsi al Regno d'Italia.

Che nelle Città e territorii già sgombri dagli Austriaci questa manifestazione della volontà nazionale potesse aver luogo appena conchiuso l'armistizio, le autorità Italiane continuando intanto nell'esercizio delle loro funzioni;

Che nelle Città e territorii tuttora occupati dagli austriaci il plebiscito dovesse aver luogo appena si proceda allo sgombro.

Questi ed altri simili particolari dovrebbero fare oggetto di definitivi accordi.

La questione più grave che avremo a trattare nei negoziati di pace è relativa al Trentino. Non ritornerò, Signor Ministro, sulle alte ragioni di diritto nazionale, di opportunità e di necessità politica e militare, di sicurezza territoriale, e perfino d'ordine interno le quali richieggono, perché la pace sia veramente definitiva e soddisfacente per l'Italia, una rettificazione di confine colla quale il Trentino sia compreso nei territorii da riunirsi al Regno. È pur troppo vero che la incompleta occupazione di quel territorio per parte delle nostre truppe, la rapidità colla quale i negoziati di pace accennano di procedere per parte della Prussia non facilitano le combinazioni che avrebbero potuto condurre alla riunione del Trentino per vie diplomatiche. Ma dobbiamo perciò appunto raddoppiare d'attività e di sforzi per ottenere il pronto scioglimento di una difficoltà la quale finché sussisterà, impedirà che si consideri in Italia la questione nazionale come risolta. Quando il Re ed il suo Governo sostennero le ragioni del paese di fronte all'Austria, sempre intesero propugnare i diritti delle popolazioni italiane ancor soggette alla dominazione austriaca. Esse tutte si consideravano comprese nella questione veneta, come la parte nel tutto. Noi comprendiamo che per l'Istria ostino attualmente difficoltà materiali alla sua riunione al Regno, né sia il caso per l'Italia farne argomento di opposizione alla conclusione della pace. Ma per quanto concerne il Trentino che ardentemente anela alla annessione all'Italia ed è di pochissimo interesse per l'Austria, esso acquista nella presente occorrenza una eccezionale importanza ed urgenza. La riunione di esso all'Italia è la condizione del ristabilimento fra noi e l'Austria di uno stato di pace durevole e definitivo. Io confido adunque che non rimarrà senza efficacia l'aiuto che l'Imperatore non ricusò di dare alle nostre proposte relative al Trentino. Noi saremmo anche pronti ad entrare direttamente e senza ritardo in comunicazioni riservate col Governo Austriaco per una soluzione pronta ed onorevole di tale questione, se le circostanze permettessero di ciò fare senza ledere le suscettività della Francia.

Ella vorrà, Signor Ministro, per questo scopo fare ogni passo o comunicazione che ravviserà utile, sempre avvertendo la grandissima importanza che ha per noi, sopratutto nelle attuali circostanze, la soluzione di una difficoltà la quale invece è per l'Austria di ben poco rilievo.

Se, come voglio credere, la pace sarà conchiusa su queste basi, lo scopo di pacificazione che è negli intendimenti dell'Imperatore sarà raggiunto e per parte nostra porremo ogni cura al pronto compimento di sì felice risultato (1).

---

(1) Lo stesso giorno fu inviato a Barral il d. confidenziale 36 che ha un contenuto simile a quello del presente dispaccio.

## 245.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(AVV)

L.P. *Firenze, 29 luglio 1866.*

Vi mando un corriere con un dispaccio (1) già riassunto nei telegrammi d'oggi (2).

Non ho l'anima meno amareggiata della vostra. Questi giorni ne' quali rimasi al Quartier Generale li conto fra i più tristi della mia vita e li ho passati fra difficoltà d'ogni genere, le rivalità de' generali, la mancanza d'unità nel Governo, le pressioni incredibili del Principe Napoleone che, sia detto fra noi, sarebbe stato meglio rimanesse a Parigi, e le inutili istanze fatte a' comandanti dell'esercito perché, lasciata da parte ogni altra preoccupazione, compissero rapidamente le operazioni utili, le occupazioni del territorio il cui acquisto ci avrebbe assicurato una buona pace.

Il Principe Napoleone venne con istruzioni molto incomplete: l'armistizio con Venezia rimessaci da un Generale Francese, oppure sulla base dell'uti possidetis. Ecco tutto. Nulla di determinato né quanto a' preliminari di pace, né quanto alla forma della cessione e del trattato, né quanto alle frontiere. L'attitudine della Prussia mutò improvvisamente. Dapprincipio essa ci spingeva a continuare la guerra, a negare il nostro consenso, dichiarava di cedere a riguardi transitori da' quali avrebbe presto saputo sciogliersi. Poi quando ponemmo le nostre condizioni, dichiarò che la quistione del Trentino non ci dava il diritto di rifiutare il consenso perché andava oltre il Trattato e che essa era pronta a riservare il nostro consenso, ma se questo fosse mancato a contentarsi d'una dichiarazione della Francia o dell'Austria che il Veneto era a nostra disposizione. Noi ci trovammo dunque e ci troviamo avere per unica e ultima sanzione delle nostre pretese la guerra *da soli* coll'Austria.

Ma questa però non è una ragione perché non si ponga ogni sforzo, ogni supremo sforzo acciò la pace non sia umiliante. Il sentimento nazionale non la sopporterebbe, dirò che la stessa nostra condizione militare non è tale da farci piegare la testa ad ogni patto. Abbiamo dicasi gli sbocchi del Tirolo, 60.000 uomini che osservano il quadrilatero, e fra il Tagliamento e l'Isonzo un esercito di 150.000 comandato da Cialdini, esercito fiorente, intatto, pieno di fiducia che invoca e richiede la guerra.

V'ha nella situazione attuale qualche cosa di irrimediabile a cui non bisogna pensare se non quando la pace ci avrà schiuso un periodo di riforma interna. Ma frattanto la pace parrà o non parrà accettabile al paese secondo potranno essere sciolte le due quistioni di forma e di frontiera. Parmi che l'Imperatore istesso ora che ha raggiunto lo scopo suo di arrestare la guerra e il trionfo della sua mediazione debba desiderare che la pace d'Italia sia

---

(1) Cfr. n. 244.
(2) Cfr. nn. 234, 235, 236 e, 237 e 239.

soddisfacente, completa tale da non scuotere troppo profondamente il principio d'autorità e quello dell'alleanza francese.

Della quistione di forma v'ho scritto nel dispaccio di oggi. Il sistema dei negoziati comuni è ottenuto coll'invito della Prussia ad assistere alle Conferenze di Praga. Quanto alla formula del trattato M. Rouher vi lasciava sperare la cessione diretta colla mediazione della Francia e sarebbe questa la migliore di tutte. Si potrebbe anche adottare la forma del Trattato di Savoia e di Nizza. Infatti se si parlasse di cessione alla Francia e di retrocessione all'Italia a che prò allora il plebescito? La Francia non ha alcun serio motivo per non essere arrendevole e potrà anche far comprendere all'Austria la puerilità d'una resistenza assoluta a una formula che assicuri la regolarità avvenire de' suoi rapporti con noi.

La quistione delle frontiere è quella che incontrerà i più grandi, forse gli insuperabili ostacoli. Ne ho parlato a lungo col Principe Napoleone che certamente vi appoggerà perché esaminò meco questa quistione del Trentino e riconobbe appieno la ragionevolezza e la moderazione della nostra pretesa. Non chiediamo una nuova cessione da parte dell'Austria, presentiamo la questione come quella d'una delimitazione di frontiera del territorio ceduto. Militarmente il Trentino in mano all'Austria è la porta d'Italia aperta, mentre tutte le posizioni militari difensive le rimarrebbero ugualmente. Dal punto di vista nazionale, è la quistione del Veneto in piccole proporzioni, una quistione che legherà la nostra politica, le nostre alleanze allo scopo continuo di rivendicarlo. Sarà lo Schleswig-Holstein dell'Italia. La frontiera che noi reclamiamo non è neppure quella del Regno d'Italia, è la frontiera che divide le popolazioni prettamente italiane dalle miste, la frontiera poco sopra Trento dell'Avisio. L'Imperatore telegrafando al Principe Napoleone gli espose le ragioni per le quali non credeva poter chiedere all'Austria il Tirolo come preliminare d'armistizio, ma gli soggiunse che non si opponeva a che la quistione d'una rettifica di frontiera da questa parte fosse sollevata. Sarebbe poi più che mai il caso di consultare le popolazioni, come la Francia chiese pei Ducati dell'Elba, tanto più che una parte notevole del Trentino, tutta la Giudicaria, e tutta la valle Sugana sino a Pergine sono occupate dalle nostre truppe. Non so se ci convenga offrire una indennità, ma se ci fosse chiesta credo che saremmo pronti ad acconsentirvi. Non occorre che aggiunga che le popolazioni dal 48 in poi opposero all'Austria la stessa resistenza delle popolazioni lombarde e venete, poiché il Trentino è una vera provincia veneta.

Parte il corriere. Non ho tempo di aggiungervi altro. Vi scriverò domani per la posta su qualche altra quistione.

### 246.

### KOSSUTH ALLA LEGAZIONE A BERLINO

T. 12. *Firenze, 30 luglio 1866, ore 12.*

J'invite sérieusement le comité à faire sans le moindre retard éclater le mouvement dans le pays au moins dans le genre de la petite guerre.

Quoique il fut convenu avec les Gouvernements qu'on ne fera éclater le mouvement qu'à l'approche des expéditions, le cours inattendu des événements a modifié la situation au point de rendre indispensable que la Hongrie s'affirme en face de la diplomatie, et qu'elle démente par une action spontanée les rumeurs que l'Autriche répand sur ses dispositions. Il faut poser ouvertement la question hongroise sans perdre une minute.

### 247.
### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 259. *Firenze, 30 luglio 1866, ore 14.*

Le prince Napoléon n'est pas à Florence. Je lui ai télégraphié dans le sens indiqué (1). Il est au courant des questions que je vous ai posées, et il nous a donné à ce sujet des assurances qui l'engagent à nous appuyer fortement. Le prince part demain de Milan pour Vichy. En attendant l'invitation officielle de la Prusse à envoyer nos plénipotentiaires aux conférences de Prague a tranché en notre faveur la question des négociations communes, mais toutes les conditions de paix semblent réglées entre Autriche et Prusse, et celle-ci s'est engagée envers l'Autriche à obtenir notre consentement à la paix dès que la Vénétie sera mise à notre disposition par France; je ne pense donc pas que la question du Tyrol puisse être utilement traitée à Prague.

### 248.
### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, A NICOLSBURG

T. 261. *Firenze, 30 luglio 1866, ore 15,35*

Tâchez de vous mettre bien d'accord avec comte Bismarck pour que les négociations soient régulièrement engagées entre nous et l'Autriche et pour que la forme des négociations indirectes suivie à Zurich soit absolument évitée. La lettre et l'esprit de notre traité avec la Prusse l'exigent. Il semble facile de trouver une forme convenable pour stipulations du futur traité relatives à la Vénétie; ainsi on pourrait suivre le précédent du traité de Nice et Savoie, éviter de parler de cession et parler seulement de réunion de la Vénétie à l'Italie. On pourrait encore dire, si l'on y tient, que l'Autriche et la France consentent à ce que la Vénétie soit réunie à l'Italie. J'ai envoyé instructions à Nigra dans ce sens: agissez en conséquence avec ménagements nécessaires envers ambassadeur de France. Usedom a invité hier officiellement le Gouvernement du Roi à nommer plénipotentiaires pour négociations paix

(1) Cfr. t. 258, pari data, ore 1, non pubblicato.

à ouvrir prochainement à Prague. J'ai pris acte de cette communication qui consacre le principe des négociations communes. Comme les conférences de Prague pourront s'ouvrir bientôt et être très courtes, et que nous devons avoir le plus grand soin de ne pas rester en arrière, veuillez me tenir bien au courant à cet égard. Je m'occupe de ce qui concerne nos plénipotentiaires.

### 249.
### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 695. *Parigi, 30 luglio 1866, ore 16,45 (per. ore 18,35).*

Drouyn de Lhuys est à Vichy pour quelques jours. Je lui ai envoyé deux notes sur le Trentin et sur la formule concernant réunion de la Vénétie à l'Italie avec prière de les soumettre à S. M. l'Empereur Napoléon. Les deux notes sont rédigées dans le sens de vos télégrammes (1).

### 250.
### IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, AL GENERALE TÜRR (2)

T. 13. *Firenze, 30 luglio 1866.*

Reçu votre télégramme d'hier (3). Nous avons dû accepter l'armistice car la Prusse nous a déclaré que si nous ne l'acceptions pas, elle allait faire la paix séparément et nous laissait seuls vis-à-vis de l'Autriche. En cet état de choses nous envoyons un agent chez Klapka pour savoir si le mouvement de sa part est arrêté et nous nous réglerons en conséquence en vous en informant. Je crois que votre conduite doit se régler sur celle que Klapka et Csaky suivront au nord. Tenez vivantes les bonnes dispositions qui se manifestent dans les provinces hongroises et croates sans rien faire pour le moment qui n'ayant pas de chances décidées de succès, pourrait compromettre la cause pour laquelle nous travaillons.

### 251.
### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 700. *Nicolsburg, 30 luglio 1866, ore 9,15 (per. ore 4,45 del 31).*

Ambassadeur de France a été chargé de déclarer aujourd'hui au Gouvernement prussien que la Vénétie nous était acquise, et qu'elle nous serait

(1) Con r. confidenziale s.n. pari data Nigra trasmise copia delle note verbali inviate a Drouyn de Lhuys.
(2) Il telegramma venne trasmesso tramite il consolato generale a Belgrado.
(3) Cfr. n. 243.

remise à la conclusion de la paix. Ambassadeur de France sur la demande que lui en a été adressée par Bismarck, lui en a donné la déclaration écrite (1). C'est certainement pour s'en servir contre nous dans le cas où nous refuserions notre consentement à armistice et préliminaires de paix.

252.

IL GENERALE TÜRR
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (2)

T. *Belgrado, 30 luglio 1866.*

Le prince m'a promis hier de donner autant de fusils qu'il pourra et qu'il ne mettra aucune entrave à notre organisation ni aux hommes qui passeront avec nous de l'autre côté.

Nous ferons tout le possible si le 2 août les hostilités recommencent, pour que nous fassions aussi mouvement de notre côté. Si au commencement de juin j'avais pu venir ici comme j'avais insisté auprès du Gouvernement depuis longtemps l'action serait commencée et même l'action serait commencée en Croatie et en Hongrie puisque j'ai trouvé que le chevalier Scovasso avait entretenu le prince et son Gouvernement dans les meilleures dispositions dans toute cette affaire.

J'ai renvoyé l'agent du comité avec argent et instruction de commencer l'action des guérillas au moindre signe de reprise des hostilités contre l'Autriche.

253.

ISTRUZIONI AL COLONNELLO FRAPOLLI

*30 luglio 1866.*

Il Colonnello Frapolli partirà per Berlino passando, se lo crede opportuno, per Parigi.

A Berlino procurerà il vedere il Conte Csáky o il Generale Klapka, od entrambi, e s'informerà dello stato reale delle cose ungheresi, facendo loro le seguenti questioni:

1° In quali disposizioni si trova attualmente il Gabinetto prussiano in faccia agli affari dell'Ungheria. Vuole promuoverli, o dimetterne il pensiero, *o sospenderli sino a migliore occasione?*

2° In quest'ultima ipotesi il Signor Conte Bismarck crede che i prossimi negoziati di pace possano offrire eventualmente una buona occasione per sollevare l'Ungheria? Di quali mezzi sarebb'egli disposto a valersi per rag-

---

(1) Fin qui ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 335 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, pp. 415.
(2) Il telegramma venne inviato tramite il consolato generale a Belgrado.

giungere lo scopo? Mandare in Ungheria la sola brigata di prigionieri ungheresi che ammontano a circa 8.000 uomini, o rinforzarla d'una brigata prussiana e dei prigionieri italiani che tuttora trovansi in Prussia?

3° Nel corso dei negoziati venendo ad agitarsi la questione di un *cartello per lo scambio dei prigionieri*, la Prussia, avendone un numero molto maggiore, non preferirà di restituire i Tedeschi, i Boemi, i Moravi anziché gli Ungheresi per riservare questi ultimi alla eventuale spedizione?

4° In una parola quali sono gli accordi che, per mezzo dei suoi Agenti proprii, e per mezzo del Generale Klapka e del Conte Csáky la Prussia ha iniziati cogli uomini d'azione in Ungheria?

Il Signor Colonnello Frapolli informerà il Generale Klapka ed il Conte Csáky dei pasi fatti dal Generale Türr in Oriente; dirà loro che il Generale Türr passando per Costantinopoli, ha assicurato il Gabinetto Ottomano che nulla si farebbe di pregiudizievole ai suoi interessi ed alla integrità dell'Impero; che resosi a Bucharest, ebbe intime relazioni coi più influenti personaggi di colà, riportandone promessa di eventuale appoggio nei limiti del possibile; che riuscì (a quanto scrisse) a formare colà alcuni Gruppi di Volontari Ungheresi pronti a scendere in Transilvania al primo avviso e ad eccitare colà un movimento nazionale; che, giunto a Belgrado, vi trovò buone disposizioni per parte del Governo locale, il quale per altro si limita a lasciar fare, dando speranze d'ajuto nel solo caso di successi per parte degli Ungheresi, rimettendo ad epoca migliore a parlare di morali compensi; che l'Agente principale dei Grenzer e dei Croati conta in modo quasi sicuro su di un movimento insurrezionale in Croazia e nei confini ungheresi, appena se ne desse cenno.

Tutti questi elementi possono divenire utili nel caso in cui, non riuscendo i negoziati austro-prussiani, si dovesse ritentare la sorte delle armi, ma non offrono sufficiente garanzia di successo se si conclude la pace fra le due grandi potenze belligeranti.

Sarebbe imprudente ed immorale per parte nostra l'incoraggiare quelle popolazioni ad una insurrezione che sarebbe presto repressa dall'Austria padrona di tutte le proprie forze e che sarebbe seguita da tremendi atti di severità come nel 1849.

La prudenza in questo caso consiglia di sospendere ogni azione che possa compromettere quei popoli, ma è non meno prudente il tener vivo il sentimento d'una riscossa per la prima favorevole opportunità.

Studiare fino a qual punto noi possiamo sperare sulla continuazione di questi sentimenti dev'essere il primo oggetto della commissione affidata al Signor Colonnello Frapolli.

La Prussia ha in questi ultimi tempi mostrato molto interessamento per l'Ungheria e promise agli Ungheresi forti mezzi di azione, cioè uomini, armi e danaro. Qualora continuando i negoziati, essa non abbia sospeso i primitivi progetti, gli Ungheresi possono già trovarsi in grado di organizzare una imponente resistenza che può presto tradursi in mezzi di attacco. Se quella Nazione come nel 1848 obbligasse l'Austria a mandarle contro 3 corpi d'armata, cioè dai cento ai centoventimila uomini, l'Italia, che ha ancora tutte le sue forze

vergini, potrebbe riflettere se non fosse il caso di riprendere vigorosamente le ostilità previi concerti ed impegni da prendersi col Capo dell'insurrezione ungherese.

Fra gli elementi su cui credevamo di poter contare ve ne è uno che si affida allo studio del Signor Colonnello Frapolli pel caso in cui, senza compromettersi, gli sia dato di potersi introdurre in Ungheria. Il Signor Colonnello si recherebbe in tal caso a Pesth e si porrebbe in relazione senz'alcun intermediario con una persona che parla assai bene l'italiano, il francese e l'inglese. Questo Signore ungherese, di nome Leopoldo Kauszer, architetto, dimora n. 5 Herrengasse a Pesth. Per giungere a lui chiederà del Signor Stefano Kauszer, suo fratello.

Lo Stefano Kauszer, pure architetto, fu nel 1848 e 1849 sottotenente nell'armata ungherese, fece la guerra d'indipendenza dell'Ungheria. Passò in Francia nel 1850 ove compì i suoi studi d'architettura, quindi andò in America e vi rimase fino al 1859, venne allora in Italia, fece la campagna del 1860 con Garibaldi, divisione Türr, e tornò poscia in Ungheria ove esercita la sua professione. I due fratelli Kauszer hanno molto studiato la guerra di guerrillas e sono della opinione (non divisa né da Kossuth né da Klapka) che in Ungheria non si possa cominciare la insurrezione che mediante piccole bande. Per farsi conoscere dai due fratelli Kauszer, ma specialmente dallo Stefano, il Signor Colonnello Frapolli pronuncierà le parole *la bella luna* e parlerà loro in seguito di quanto ha fatto Türr e dell'intenzione che aveva di reclutare dei volontarii sui confini e di entrare in Ungheria per la strada di Nagy-Kaniza. Sentirà il loro parere, parlerà loro dell'attuale situazione delle cose in seguito all'armistizio e li consulterà sulla condizione degli animi dei loro compatriotti in faccia all'Austria dopo il mutato ordine degli avvenimenti.

Il Signor Colonnello Frapolli deve comprendere che si tratta di sapere il vero facendo tacere ogni lusinga che le recenti circostanze hanno fatto nascere in noi. Ogni movimento inopportuno ed insufficiente che si producesse in Ungheria arrecherebbe danni immensi agli Ungheresi ed a noi, e distrurrebbe tutti gli elementi di speranza per il comune avvenire.

Se il Conte Csáky ed il Generale Klapka crederanno opportuno che il Colonnello Frapolli si abbocchi col R. Inviato Signor Conte di Barral, egli lo farà immediatamente, e se venisse consigliato a non entrare in Ungheria, tornerà immediatamente a Firenze a rendere conto di quella sola parte della sua missione che avrà potuto compire. Ad ogni modo per ciò che riflette i fratelli Kauszer egli conserverà il più assoluto segreto con tutti, non eccettuati Csáky e Klapka.

Se mai entrasse in Ungheria e trovasse conveniente di spingere fino a Belgrado per vedervi il Generale Türr ed il Cavaliere Scovasso, R. Console, potrà rendere conto al primo di questi della conversazione avuta coi fratelli Kauszer, e potrà poi venire da Belgrado, traversando gli Stati Austriaci se può farlo senza difficoltà, o per Costantinopoli qualora lo ravvisasse prudente.

Per la sua corrispondenza potrà servirsi dei seguenti mezzi:

1° dei corrieri di Gabinetto che la R. Legazione in Berlino avesse sotto le mani;

2° di qualunque occasione sicura e fidata di viaggiatori a lui noti;

3° della cifra che possiede il Conte Csáky a Berlino per i telegrammi;

4° delle cifre che posseggono il Generale Türr ed il Cavaliere Scovasso.

## 254.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(AVV)

L.P. *Firenze, 30 luglio 1866.*

La quistione delle frontiere della Venezia si è riassunta tutta nella quistione del Trentino, sopra di essa si è portata l'attenzione, dirò la passione pubblica e, come ieri vi dicevo, essa è diventata come il criterio della buona o della cattiva pace. Sopra di essa bisogna dunque portare ogni sforzo né complicarla con altre. Per quanto a noi giovi presentarla come una semplice rettificazione di frontiera del territorio ceduto, non può nascondersi che il Trentino è realmente un'aggiunta alla Venezia. Ma quando l'Imperatore ha accettato dalla Francia la cessione della Venezia, credo che avrà inteso si trattasse della Venezia con quelli che si possono considerare i suoi naturali confini e tali da costituire una frontiera ragionevole allo stato che doveva completarsi con questa cessione. Ora si è sempre creduto che la frontiera del Veneto sia segnata dall'Isonzo. Ebbene l'Isonzo non è la frontiera di ciò che l'Austria chiama il Regno Lombardo-Veneto. Il Governo Austriaco tracciò fra il Tagliamento e l'Isonzo, più presso, è vero, al secondo che al primo fiume, una frontiera amministrativa che divide la Provincia di Udine dal Circolo di Gorizia e che non ha alcuna ragione geografica. È questa una quistione che bisognerà propriamente trattare nelle negoziazioni di pace, quistione di pochi chilometri, mentre quella del Trentino è una quistione di massima che si deve, se è possibile, trattare prima. Ma spero che non si voglia rinnovare la faccenda dei Distretti Mantovani. Ve ne parlo ora semplicemente per richiamare la vostra attenzione sull'argomento che pure è importantissimo.

## 255.

### IL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

ANNESSO CIFRATO (1). *Monaco, 30 luglio 1866.*

Modification ministérielle prête dans le même sens déjà indiqué à V. E. par mon télégramme 19 Juillet (2).

Mécontentement ici déjà annoncé contre politique Gouvernement augmente surtout après armistice séparé de l'Autriche sans que Bavière ait signé pre-

(1) Al r. 19 affari correnti, non pubblicato.
(2) Non pubblicato.

liminaires paix. Eventualité Confédération du Sud ici impopulaire parceque impliquant division de l'Allemagne et décadence politique et commerciale du Sud. Dans Würtemberg même régions Gouvernementales, Confédération séparée encore plus impopulaire à cause entre autres des susceptibilités prononcées contre suprématie bavaroise. Allemagne méridionale se prononce aussi pour Parlement unique Allemand malgré suprématie Prussienne et exclusion des provinces Allemandes autrichiennes qu'on déplore mais qu'on accepte comme fait accompli. Ministère bavarois, surtout Von der Pfordten personnellement, aura des grandes difficultés à surmonter pour conserver pouvoir. Le 4 Août s'ouvrira à Berlin négociations Allemandes pour future organisation Allemande Von der Pfordten sera probablement le plénipotentiaire bavarois.

## 256.

## TKALAC AL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI

L.P. *Parigi, 30 luglio 1866.*

M. Kossuth m'a invité par un télégramme à Vous écrire, « une entente étant pressante ». Le laconisme du télégraphe m'excusera si je viens vous importuner de ces lignes.

Pendant mon dernier court séjour de Florence il ne m'était pas possible de vous voir; je vous avais trois fois demandé, mais vous avez eu du monde chez vous, et quand j'étais venu pour la quatrième fois, on m'a dit que vous étiez parti pour Livourne. Cependant j'espère que mon excellent ami M. Blanc vous aura informé du différend qui existait alors entre Kossuth et moi à l'égard de la question de l'Orient, différend qui par suite d'explications sériesuses mais toujours amicales fut aplani. J'ai promis à Kossuth de prendre part à l'expédition de Garibaldi en Croatie, disant à Kossuth que je ferai mon possible pour gagner mes compatriotes Croates et Serbes pour notre cause commune. Kossuth était d'accord avec moi et comme il savait que je n'ai pas eu l'honneur de vous voir, je puis supposer qu'il vous en ait informé.

Rétourné à Paris, je reçus deux lettres de Kossuth qui me priait de ne pas tarder « de poser la question hongroise et croate ». Ma brochure sur cette affaire — rémaniée conformément à mes conversations avec M. Blanc en ce qui concerne la question de l'Orient — était déjà prête et j'en envoyais de suite 60 exemplaires à nos amis en Bohème, Hongrie, Croatie et Serbie par la poste sous enveloppe à l'instar de lettres ce qui me permet d'espérer que l'envoi soit parvenu à sa destination. Je saisis cette occasion pour vous rémercier de votre bonté de m'avoir donné les moyens nécessaires pour l'impression et l'expédition de la dite brochure dont 250 exemplaires sont à votre disposition.

Le 10 juillet dernier j'ai écrit à Kossuth pour le prier de vous demander avis sur ce qu'il faudrait faire et comment agir dans la situation créée par la cession de la Vénétie à la France. J'avoue avoir reproché à Kossuth son ambition et sa vanité, qui l'ont fait perdre autant de temps précieux avec des formalités inutiles, et qui m'ont aussi empêché d'agir en Croatie, par ce qu'il

ne cessa de m'envoyer des télégrammes pour me conjurer de ne rien précipiter et de ne pas contrarier ses démarches. Reconnaissant la nécessité de l'unité dans la direction des affaires et n'ayant pas d'imagination si vive pour me croire destiné à la présidence d'une république Croate à venir, j'y cédais, m'attendant à des intimations qui ne me parvinrent pas, et le moment le plus opportun à l'action en Croatie s'était passé sans rien tenter. Aussi lui ai-je dit qu'en Croatie les noms Kossuth, Türr, Klapka etc. ne sont pas à même d'inspirer à la population le désir d'une action commune avec la Hongrie, et qu'il faut éviter soigneusement toute reminiscence de 1848: on ne peut s'imposer en dictateur à un peuple qu'on veut gagner pour une guerre d'indépendance. Bref, rien de sérieux n'était fait en Hongrie et en Croatie et si l'empereur Napoléon avait jamais songé à abandonner l'Autriche à la révolution, l'indolence et l'inactivité des Hongrois et des Croates et des chefs du parti révolutionnaire l'auraient dû convaincre de l'impossibilité de ce dessein.

Toutefois je lui ai renouvelé ma promesse d'accompagner Garibaldi, si l'expédition en Croatie a lieu, à la seule condition que le Gouvernement Italien m'assigne auprès de lui une position qui me garantirait des fantaisies incalculables d'un homme dont j'apprécie hautement le patriotisme et les talents militaires, mais que je ne crois pas capable de diriger le côté politique d'une affaire si délicate que cette expédition pour secourir une révolution en Hongrie, qui devrait simultanément être appuyée par le soulèvement des Croates. Par suite j'ai prié Kossuth de s'entendre là dessus avec vous et de me faire part de votre réponse.

A cette lettre, datée du 10 Juillet, je n'avais pas eu de réponse et c'est pour cela que le 20 Juillet j'écrivis à Kossuth de me répondre tout de suite. Kossuth m'envoya de Florence un télégramme qui dit qu'il n'a pas reçu ma lettre du 10, et qu'il me faut vous écrire une entente étant pressante. J'avoue n'en comprendre rien, si cette entente ne se rapporte au sujet de ma lettre du 10 dit que Kossuth dit n'avoir pas reçue. J'espère que vous ne m'en veuillez pas si je vous prie de vouloir bien me donner un éclaircissement de l'énigme que le laconisme de la dépêche de notre ami me pose à résoudre.

La situation du moment est bien à la paix: mais l'Italie, adhérera-t-elle à la paix qui laisserait la clef du quadrilatère entre les mains de l'Autriche? Maitre du Tyrol italien et de la ligne de l'Isonzo, l'empereur François Joseph obligerait l'Italie de s'épuiser et se suicider par une paix armée qui sous peu rendra inévitable une guerre aussi formidable que l'actuelle. Je parle naturellement sans connaître les stipulations faites à Nikolsburg à l'égard de l'Italie, et dans la supposition que l'Italie, * si elle n'est pas satisfaite, se dispose à continuer la guerre. * Ma demande est, par conséquent, posée seulement pour ce cas là.

* Vous connaissez mes sympathies et ne doutez certes pas de ma promptitude de rendre à l'Italie tout service qui est dans mes faibles forces et ne contrarie pas mon patriotisme. Vous savez donc que vous pouvez toujours compter sur moi lorsqu'il s'agit de prouver ce que je dis. Seulement je ne veux pas être abandonné aux caprices ni à l'ambition de personne et pour éviter de pareils

(1) I brani fra asterischi sono editi in A. TAMBORRA, *Imbro I. Tkalac*, cit., p. 121.

inconvénients, je vous prie de m'informer de vos intentions soit directement soit par l'entremise amicale de M. M. Blanc et Artom. Si cela fût fait tout d'abord, vous vous trouveriez en Croatie en face de quelque fait accompli qui non seulement servirait d'appui aux demandes de l'Italie, mais qui aurait également contribué à rétablir la triste réputation de ma patrie et à provoquer des démarches identiques en Hongrie. Du reste, tant que la paix ne sera pas signée, je n'en désespère point *, et c'est pour cela que j'ose vous importuner de cette lettre dont l'étendue involontaire m'oblige à finit.

### 257.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 264. *Firenze, 31 luglio 1866, ore 14,20.*

Il est urgent de savoir si après notre acceptation des dernières propositions de l'Empereur et vos communications à ce sujet l'accord entre la France et nous est bien définitivement établi, et si l'Autriche est prête à faire régler directement entre les commandants respectifs les conditions militaires de l'armistice. Courrier de Cabinet arrivera demain matin à Paris avec dépêches. Laissez ordre qu'on vous les envoie aussitôt à Vichy.

### 258.

### KOSSUTH AL GENERALE TÜRR (1)

T. 14. *Firenze, 31 luglio 1866, ore 14,50.*

L'armistice est signé sur des bases qui amèneront probablement la paix. Pourtant il est encore possible que la guerre continue.

Puisque cette possibilité, toute faible qu'elle soit, existe, il faut continuer les préparatifs, mais s'abstenir de toute action qui compromettrait le sort des hommes et l'avenir du pays (2). On nous parle toujours d'une expédition du côté de la Prusse, et cela malgré l'armistice. Je n'y suis pour rien. On agit indépendamment de moi.

### 259.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 265. *Firenze, 31 luglio 1866, ore 15,35.*

Tâchez de tout arranger à Vichy avec l'Empereur et le prince Napoléon, car la négociation du traité de paix paraît devoir être courte et nous offrir peu de chances. Vous en savez assez sur la question de forme: il s'agit d'éviter

---

(1) Il telegramma fu trasmesso tramite il consolato generale a Belgrado.

(2) Fin qui il telegramma fu inviato il 1° agosto anche a Teccio di Bayo, evidentemente in risposta al n. 261.

une cession et une rétrocession comme à Zurich et de conclure le traité de paix directement avec l'Autriche. Je vous laisse le soin de régler cela avec l'Empereur et Drouyn de Lhuys. Tâchez aussi de régler les questions concernant le plébiscite, la conservation et l'évacuation des forteresses, et la sauvegarde des populations pendant l'armistice. Reste la grave question des frontières, surtout celle du Trentin. Appuyez sur le point de vue de nationalité et sur le fait que la Vénétie est ouverte de tous côtés et n'a aucune sécurité militaire tant que le Trentin est autrichien et qu'il y a des canonnières autrichiennes sur le lac de Garde. Il y aurait aussi à ne pas renouveler sur l'Isonzo la faute commise en 1859 à l'égard des districts mantouans; le cours inférieur de l'Isonzo devrait être la limite régulière de leurs Etats. Pour tout cela des compensations seraient possibles. Je recommande ces importants objets à votre zèle et à votre sagacité.

## 260.

### IL GENERALE TÜRR
### AL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI

T. *Belgrado, 31 luglio 1866.*

Reçu votre dépêche (1). Il est bien douloureux d'être arrivé a la frontière de mon pays prêt à l'action et de voir conclure la paix. L'Italie reste incomplète, il faudra faire une autre guerre et tout cela parce que on n'a pas voulu faire, il y a deux mois, ce que vous et moi demandions. Faites connaître résolution du Gouvernement de Sa Majesté. Je maintiendrai jusqu'à nouvel ordre organisation. Il sera difficile entretenir Gouvernement ici dans ses bonnes dispositions actuelles, d'autant plus nécessaire agir sur esprits en Hongrie et en Croatie pour avoir meilleures conditions de paix et être prêt à entrer en action. Si la Prusse a fait pression sur vous, elle fera encore plus sur Csaky. Répondez.

## 261.

### L'AGENTE E CONSOLE GENERALE A BUCAREST, TECCIO DI BAYO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. *Bucarest, 31 luglio 1866.*

Le général Eber prie V. E. informer, ne le pouvant pas ici, Csaky et Komaromy et de me faire savoir si malgré l'armistice on doit s'en tenir aux mêmes instructions (2).

(1) Cfr. n. 250.
(2) Cfr. p. 164, nota 2

262.

L'INCARICATO D'AFFARI A WASHINGTON, CANTAGALLI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE S. N. *Washington, 31 luglio 1866 (per. il 20 agosto).*

Ricevetti il pregiato Dispaccio *confidenziale* dell'E. V. in data 7 Luglio corrente, relativo agli acquisti che l'Austria per mezzo dei suoi agenti cercava fare in New York, di legni da guerra e navi corazzate.

Già dal 26 aprile p.p. la R. Legazione avea ricevuto missione, con apposito dispaccio, di dover usare ogni sorveglianza onde essere al grado di rendere informato il Ministero di qualunque siasi transazione di cosiffatta natura, fra i costruttori navali agli Stati Uniti e le Potenze europee.

Coerentemente a tali istruzioni, e avanti che le prime notizie di guerra giungessero fino a noi, io avea indirizzato *confidenzialmente* al Consolato Generale in New York norme dettagliate, addimostrando dovermi io riposare per le informazioni richieste sulla diligenza del R. Impiegato in quella città, stante la mia necessaria assenza da quel luogo non che la mancanza di mezzi, che pure avrebbero occorso, onde organizzare un sistema di informazione nel quale si potesse aver piena fiducia.

In questo frattempo, usciva in un giornale di Boston, dalla penna di Giorgio Bemis, (credo Sen. Sumner) ben noto al Ministero per consimili pubblicazioni, l'annesso A, che qui mi pregio compiegare all'E. V. (1), nel quale si contemplava la quistione della vendita di navi da guerra ai belligeranti, sotto il punto di vista delle estanti leggi di neutralità, e colla veduta ugualmente ad un raffazzonamento delle medesime.

Non credo dover tediare l'E. V. colla esposizione degli sviluppi onde questa quistione, verificandosi il caso potrebbe essere suscettiva, e le conseguenze che ne nascerebbero agli interessati in questo paese; egli è chiaro tuttavia, che se i principii laudati dal Bemis fossero stati adottati qual base di nuova legislazione, sarebbe riuscito assai difficile, il prevenire l'armamento, o almeno la partenza di navi da guerra acquistate in questi porti dall'Austria.

Il rapporto del Gen. Banks (Capo del Comitato degli Affari Esteri alla Camera) sulle relazioni esterne, nel mentre proponeva un rimodellamento delle leggi di neutralità or qui vigenti, mirava appunto ad accordare ai costruttori americani le più late facoltà, per vendere alle nazioni straniere, legni e munizioni da guerra, senza possibile infrazione per parte di questi delle leggi nazionali sulla neutralità. In vista di ciò, e perché aveva ragione di credere che il *bill* proposto dal Banks, abbenchè probabilmente accettato dalla Camera, non avrebbe incontrato una simil sorte al Senato, non volli aprirmi in proposito al Segretario di Stato, in modo particolare; toccai tuttavia con esso la quistione in via generale e famigliarmente, accennando in soggetto alle istruzioni che il Ministero avea diramate ai Comandanti della Real Marina, e insistendo a disegno sui vari punti che nella Circolare dei 20 Giugno si facevano specialmente notare.

---

(1) Non si pubblica.

Il Segretario di Stato parve soddisfattissimo di conoscere l'attitudine presa dal Governo del Re di fronte all'eventualità della guerra, in quanto solennemente iniziava una nuova fase del diritto internazionale, ma non avendomi mostrato desiderio di conoscere per intero le suaccennate istruzioni, io non credetti ritornare sull'argomento.

Senza osare dunque di affermare cosa che sia, in sé delicata materia, dirò all'E. V. come mia opinione particolare, che stante l'essersi conservate in essere le leggi di neutralità del 1794, e del 1818, e si debba tener calcolo della simpatia non mai celata di questo paese, per la causa nostra nazionale, non è improbabile, che ove si giunga ad ottenere *in tempo* l'informazione relativa ad un armamento possibile per parte dell'Austria di qualche legno da guerra, a New York, o altrove, si possa pervenire a frapporre qualche serio ostacolo, alla partenza di dette navi per la loro destinazione.

Il Barone Gerolt, Ministro di Prussia, cui mi indirizzai in tal proposito mi rispose « non aver egli avuto sentore di cosa alcuna, e non nutrir sospetti di sorta; che d'altronde non avea ricevuto dal suo Console in New York nessun allarme in quella direzione ».

Tale pure è il caso della R. Legazione alla quale non giunse finora indizio di sorta; nella prossima settimana, profittando del recesso del Congresso, e della partenza del Signor Seward, per la campagna, mi recherò io stesso a New York, dove sarò meglio in grado di sorvegliare e di attendere ad interessi di tanta importanza.

Prego l'E. V. ad assicurarsi che io impiegherò tutta la mia diligenza e buon volere in questa circostanza ...

## 263.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *LV 9,* p. 761, in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 92 e in *Carteggio Ricasoli,* vol. XXIII, p. 4)

T. 705. *Vichy, 1 agosto 1866, ore 12,20 (per. ore 14,30).*

Nous sommes d'accord avec la France pour les conditions de l'armistice que M. Drouyn de Lhuys a fait connaître à Vienne et à Berlin. Veuillez faire annoncer l'acceptation par l'Italie de l'armistice au commandant des troupes autrichiennes. Cette notification doit être faite aujourd'hui si possible, car la trêve expire demain. L'armistice devrait être signé demain au plus tard entre le chef d'état-major de l'armée italienne et le commandant des troupes autrichiennes en Vénétie. Veuillez en même temps en donner avis au Gouvernement prussien.

### 264.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(Ed. in *LV 9*, p. 761)

T. 267. *Firenze, 1 agosto 1866, ore 14,30.*

Le général La Marmora recevra instructions pour signer armistice. En attendant il était déjà convenu qu'il prorogerait la trêve (1).

### 265.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 92-93 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXII, p. 5)

T. 706. *Vichy, 1 agosto 1866, ore 14 (per. ore 17).*

Le prince Metternich a télégraphié ce matin à M. Drouyn de Lhuys que l'Autriche n'a pas reçu notification officielle de l'acceptation de l'armistice par l'Italie. Les troupes autrichiennes en Vénétie se préparaient à l'éventualité de la reprise des hostilités pour demain. Drouyn de Lhuys a répondu au prince Metternich que le Gouvernement français avait télégraphié à Vienne et à Berlin pour notifier acceptation de l'Italie. Il a ajouté que de mon côté je vous avais télégraphié aujourd'hui (2) pour vous * engager à * (3) faire notifier notre acceptation au commandant autrichien et à signer directement avec lui armistice. Je vous télégraphierai plus tard sur les autres questions.

### 266.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 269. *Firenze, 1 agosto 1866, ore 17,20.*

Je vous préviens confidentiellement que, s'il était nécessaire, je pourrais proposer au conseil des ministres que le Gouvernement remboursera à l'Autriche en échange du Trentin une forte indemnité qui diminuerait les charges de l'indemnité de guerre due par elle à la Prusse. On pourrait aussi s'arranger pour les biens des princes de la maison d'Autriche dépossédés en Italie. Enfin, secondez l'Empereur, sauf à m'en référer, dans toutes les combinaisons dont il pourrait prendre l'initiative comme médiateur pour la réunion du Trentin.

---

(1) Analogo telegramma venne inviato in pari data a Barral col n. 268.
(2) Cfr. n. 263.
(3) Le parole fra tsterischi, mancanti nel registro dei telegrammi in arrivo, sono tratte dalla copia comunicata a Ricasoli.

## 267.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 708. *Nicolsburg, 1 agosto 1866 (per. il 2).*

Reçu votre dépêche du 29 (1). Je viens de faire connaître officiellement au comte de Bismarck notre adhésion à l'armistice sur les bases françaises. Il en a été fort satisfait et m'a dit que notre désir relatif aux frontières du Tyrol était un germe fertile pour convention ultérieure. Le Gouvernement prussien a répondu à la demande du congrès faite par la Russie, qu'il avait dans le temps donné son adhésion pour éviter rupture de la paix, mais qu'aujourd'hui après avoir la [victoire] dans une guerre heureuse [il] se croyait en droit de régler les conditions de la paix directement avec les Etats qui ont combattu stipulant avantages qui lui sont dûs. Que du reste elle n'acquiéscera pas à un congrès avant d'en connaître les bases. L'armée prussienne a commencé son mouvement de retraite. Je pars à l'instant avec l'ambassadeur de France pour Berlin où je n'arriverai que jeudi.

## 268.

### IL RAPPRESENTANTE ALL'ESTERO DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, CSAKY, A KOSSUTH

T. *Berlino, 1 agosto 1866* (2).

Reçu votre dépêche du 25 (3). Je ne comprends pas que vous soyez dans l'incertitude; je vous ai averti par mes dépêches de tout ce qui s'est passé et de ce que nous allons faire.

Le 27 deux bataillons un escadron de la légion sous Klapka sont partis de Neisse pour le bivouac d'Orlace en avant d'Oderberg, un troisième bataillon, un escadron, une batterie, le train et un convoi d'armée ont dû partir le lendemain, mais la nuit ordre est venu de tout arrêter. Le corps de Klapka a dû se replier sur le territoire prussien et occuper bivouac près Annaberg en face d'Oderberg. Komaromy est arrivé. Gouvernement prussien à cause de l'armistice nous ayant communiqué intention de faire retourner légion mise en liberté Kosel et de la désarmer peut être, nous avons décidé entrer en Hongrie avec nos 1600 hommes pour sauver au moins l'honneur de notre drapeau.

Le départ était fixé pour ce matin, hier au soir les autrichiens sont entrés à Troppau, rencontre a eu lieu avec les prussiens. Par suite de cette violation

(1) Cfr. n. 238.
(2) Il telegramma, redatto ad Annaberg il 31 luglio fu spedito il 1° agosto tramite la legazione a Berlino. Esso reca la seguente annotazione: « de M. Le Comte à communiquer au baron Ricasoli, au comte d'Usedom ».
(3) Cfr. n. 219 che è però del 26 luglio.

de l'armistice, on a suspendu les ordres qui nous concernent. Nous attendons si la permission de continuer notre organisation sera donnée, nous concentrerons toutes nos forces si nous partons avec ce que nous avons ici. Du pays aucune nouvelle depuis armistice, d'ailleurs il ne serait guère possible en avoir ici. Tâchez de faire partir une expédition d'Italie et le succès du mouvement sera assuré malgré les préliminaires de paix. Aussitôt qu'une décision sera prise je vous avertirai.

## 269.

## IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 123. *Pietroburgo, 1 agosto 1866 (per. il 9).*

Le Vice-Chancelier résidant depuis plusieurs jours à Péterhof, à une distance de 23 kilomètres de la capitale, il m'a paru utile d'aller lui faire une visite hier, ne fût-ce que pour entendre son opinion sur les circonstances politiques actuelles. Il venait de partir pour Krasnoë-Zélo. J'ai été reçu par le Baron Jomini, son Secrétaire et son confident.

Pour le mettre sur la voie de s'expliquer, j'ai parlé confidentiellement dans le sens du télégramme de V. E., en date du 29 Juillet échu (1), télégramme par lequel il m'était donné connaissance des conditions sous lesquelles nous adhérions à un armistice.

Voici quel a été le langage de M. de Jomini:

Le Vice-Chancelier croyait maintenant à une paix prochaine. Mais seraitelle durable? Un congrès se réunirait-il? Sa convocation est désirée ici. D'après les ordres du Tsar, des démarches motivées ont été faites dans ce but à Paris. Des changements aussi marquants sur la carte de l'Europe exigeraient l'assentiment des Puissances. Le meilleur moyen de consolider le nouvel ordre de choses, et de prévenir des revendications éventuelles de la part du vaincu contre le vainqueur, serait certainement celui de négocier un accord par la coopération de tous les Etats ayant pouvoir et mission de discuter et de fixer les actes qui constituent l'état territorial européen.

L'Empereur Napoléon a répondu qu'il appréciait les raisons alléguées, mais qu'il appartenait aux belligérants de prendre s'ils le jugeaient à propos, l'initiative d'une proposition semblable. Sa Majesté garderait, comme l'Angleterre, une attitude expectante, tout en continuant ses efforts pour assurer l'oeuvre de la médiation.

Une tentative fut faite alors auprès du Cabinet de Berlin, mais sa réponse n'est nullement encourageante. Il avait acquiescé, avant la guerre, à l'invitation pour un congrès. L'Autriche l'avait écarté. Déférer aujourd'hui aux

(1) Cfr. n. 241.

délibérations des Puissances les résultats glorieux de la lutte, ce serait s'exposer à les remettre en question, à en amoindrir peut-être la portée. Dans tous les cas, il ne pourrait s'agir que de présenter à l'aréopage des préliminaires sur une base fixe et invariable (1).

Dans ces conditions, la Russie ne croirait pas de sa dignité de se borner à n'enregistrer que des faits accomplis et des décisions arrêtées à l'avance, en dehors de son concours. N'ayant pas 200.000 hommes vers ses frontières pour faire prévaloir une autre politique, il ne lui resterait dès lors qu'à se taire et à observer, avec une grande attention, la marche des événements. Elle verra, entre autres, si et comment l'Autriche réussira à sortir d'embarras, en présence de ses populations mécontentes et jalouses les unes des autres. Elle verra si et comment l'Allemagne parviendra à se constituer, en deçà et au delà de la ligne du Mein. Elle cherchera à approfondir pourquoi le Cabinet de Vienne a accepté des conditions aussi déplorables. Mieux eût valu courir les chances d'une nouvelle défaite, que de passer de la sorte sous les fourches caudines de la Prusse. Au moins, serait-il tombé dignement. Pour prix de sa condescendance, le Gouvernement français lui aurait-il laissé entrevoir certaines compensations dans l'avenir?

« Mais, ajoutait M. de Jomini, l'Italie ne serait-elle pas disposée à provoquer la réunion d'un congrès? Ne préférerait-elle pas recevoir, des mains de l'Europe, ce qu'il lui répugnerait de recevoir des mains de la France et de l'Autriche? ».

J'ai répondu que j'étais sans aucune instruction pour aborder un tel sujet. Je ne pouvais donc émettre qu'un avis tout à fait personnel. Si nous voulions nous écarter du principe de non-intervention, si nous voulions suivre une autre ligne de conduite que celle de la Prusse notre fidèle alliée, nous devrions d'abord jeter un coup d'oeil observateur autour de nous. Je m'étais déjà acquitté de ce soin, avant et pendant la guerre. J'avais vu la Russie, entre autres, pencher alternativement pour l'Autriche et pour la Prusse, et se renfermer à notre égard dans un système de neutralité si absolue, qu'on avait décliné d'y ajouter l'épithète « bienveillante ». (J'aurais pu ajouter qu'on avait poussé tout d'abord la déférence vis-à-vis de la Cour de Vienne, jusqu'à substituer aux paroles « cession de la Vénétie », celles par trop élastiques « différend italien »). Quelle garantie aurions-nous d'être chaudement soutenus dans nos prétentions légitimes, dans la question de nos frontières au Nord et à l'Est?

« *Mais, peut-être, ne nous y opposerions-nous pas* ».

J'ai laissé comprendre à mon interlocuteur qu'une indication aussi vague semblerait insuffisante. Il faudrait plus qu'un appui platonique. Tant que nous n'aurions pas doublé le cap des tempêtes, nous avions à nous mettre en garde

---

(1) Con r. confidenziale 124, pari data, Launay comunicò:
« M. de Jomini ne m'a parlé que des démarches faites par la Russie à Paris et à Berlin pour la réunion d'un Congrès. Mais je sais que le Prince Gortchacow a également cherché à gagner le suffrage de l'Angleterre. A en juger par le langage de M. Buchanan, son Gouvernement attendra, mais ne provoquera pas, une invitation ».

contre toute combinaison qui, de près ou de loin, pourrait nous barrer l'avenir, nous faire perdre en quelque sorte la piste. Tel avait été notre but à la paix de Villafranca et lors du Traité de Zurich, dont nous avions accepté les bénéfices restreints il est vrai, mais dont les clauses, pour ce qui nous concernait, nous laissaient entièrement et loyalement libres dans notre action future. Les actes plus solennels et plus généraux d'un congrès entraveraient notre essor. Ce n'est point là un point de vue purement égoïste, puisque tout ce qui tend à la réalisation de notre programme, est en même temps une garantie pour la tranquillité de l'Europe. Au reste, quel intérêt aurait la Russie à figurer dans une Assemblée où la Prusse, selon ses déclarations, n'admettrait aucune modification aux préliminaires de paix, où les questions qui intéressent bien plus directement le Cabinet de St. Pétersbourg, nommément celle d'Orient, ne seraient probablement pas à l'ordre du jour? Ce sont là cependant des questions dans lesquelles l'Italie pourrait un jour prêter main forte à la Russie, en lui tendant la main à travers l'Adriatique.

M. de Jomini avouait alors que, à notre point de vue comme à celui de la Prusse, un congrès serait inopportun dans de telles conjonctures. C'était surtout l'Empereur Alexandre qui insistait pour sa réunion, dans le but de sauvegarder, autant que possible, le sort présent ou à venir de nombreux Princes Allemands auxquels il est apparenté: les Cours de Stuttgart, de Hanovre, Darmstadt, etc.

J'ai rendu hommage aux intentions du Tsar; mais ne serait-ce pas sacrifier des vues pratiques à une politique de sentiment, dont la Russie a été si mal récompensée précisément par l'Autriche, autour de laquelle gravitent la plupart des Etats secondaires de l'Allemagne? Jamais le Comte de Bismarck, auquel de si brillants succès ont donné raison, ne consentirait à démordre de ce qu'il envisage, à juste titre, comme une garantie pour que la Prusse ne se retrouve pas un jour dans une position anormale. Le véritable intérêt de la Russie devrait être celui d'éviter tout ce qui pourrait froisser un voisin, avec lequel elle devra sérieusement compter. Il s'agit d'une Puissance qui a une raison d'être et de grandir, par sa force et par son intelligence.

M. de Jomini espérait que le Prince Gortchacow, auquel il rendrait compte de notre entretien, saurait contenir dans de justes limites le courant des sympathies impériales. Elles trouveraient un dérivatif, à défaut d'un congrès, dans une correspondance active avec le Roi Guillaume. En attendant, l'opinion publique est déroutée presque partout. Ainsi en France, surtout dans les régions libérales, on se préoccupe moins de l'agrandissement territorial de la Prusse, que de l'absence dans ce dernier pays d'un Gouvernement vraiment constitutionnel, qui servirait de contrepoids à un pouvoir enclin aux tentations et aux procédés d'une ambition peu scrupuleuse. Ce sera le *césarisme* avec tous ses dangers. Au reste, la prochaine paix offrira peu de chances de stabilité. Il faudra renoncer encore au beau rêve d'un désarmement général. Après les prémisses, viendront les conséquences des tiraillements actuels. D'ailleurs, la question orientale risque fort de se présenter bientôt dans toute sa gravité. Chacun reconnaît l'incapacité de la Sublime Porte, mais une jalousie mal entendue, entre les différentes Puissances, les empêche d'appliquer le remède

et de recourir à de nouvelles combinaisons, celle entre autres qui ferait de Constantinople une ville libre. Les Provinces Chrétiennes sont dans une grande agitation. Un délégué de la Serbie s'est rendu naguère à Paris, pour obtenir l'appui de la France. On ignore si sa mission a été couronnée de succès, mais le fait est que, peu après son retour à Belgrade, et malgré les conseils de la Russie, le Prince Michel Obrenovitch a pris des décisions qui, si elles n'étaient pas révoquées, pourraient aboutir à une guerre avec la Turquie.

J'ai profité de l'occasion pour éclaircir le fait signalé par le Prince Gortschacow, à savoir que nous aurions offert au Prince de Serbie une forte somme d'argent. Il m'a été dit que ce fait avait été mandé ici officiellement, mais que, dans ces sortes de choses, il serait difficile de se procurer et de fournir des preuves irrécusables, et que du reste l'état de nos finances ne nous permettrait pas de distraire beaucoup de numéraire en faveur d'un état étranger. Comme de raison, j'ai maintenu mon ancien démenti. V. E. jugera sans doute convenable de me mettre à même de nier, également en son nom, la supposition du Vice-Chancelier à cet égard.

Il m'a été dit, en outre que le Sultan allait bientôt reconnaître le Prince de Hohenzollern. Pour le moment la Russie s'abstiendra, parce qu'elle n'est pas encore assez édifiée sur la viabilité du nouvel Hospodarat.

Tels sont les détails de l'entretien que j'ai eu hier à Péterhof.

## 270.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 270. *Firenze, 2 agosto 1866, ore 12,50.*

Bismarck a déclaré à Barral que notre désir relatif au Tyrol était un germe fertile pour conventions ultérieures avant ou après la paix. Une communication semblable m'a été faite par Usedom. Je dois vous rappeler, puisque l'armistice se fait sur la base de l'*uti possidetis,* que le Trentin est dans la plus grande partie occupé par nos troupes.

## 271.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 272. *Firenze, 2 agosto 1866, ore 13,30.*

Je n'ai pas besoin de vous dire à l'égard des nouvelles combinaisons où la Prusse voudrait nous amener que l'intérêt de l'Italie est d'en finir et de faire une paix définitive et sérieuse.

## 272.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 273. *Firenze, 2 agosto 1866, ore 13,30.*

Il nous importe de connaître à quelle époque d'après les intentions de M. de Bismarck devra se réunir la conférence de Prague et quels seront les plénipotentiaires prussiens et autrichiens (1).

## 273.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 711. *Vichy, 2 agosto 1866, ore 17,15 (per. ore 20).*

Prince Napoléon a reçu votre dépêche (2). Nos négociations prennent meilleure tournure. Benedetti est attendu. Tenez votre plénipotentiaire prêt à partir. Il est bon qu'il passe par Paris. Il ne sera pas fait mention dans le traité de cession et de rétrocession, mais M. Drouyn de Lhuys désire que l'historique de ce qui est arrivé soit mentionné dans le préambule. Qu'est-ce-que vous en pensez? L'Empereur est toujours indisposé. Gouvernement français a laissé comprendre à la Prusse qu'il désirait quelques morceaux de territoire. Bismarck a laissé comprendre qu'il refusait.

## 274.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 275. *Firenze, 2 agosto 1866, ore 21,15.*

Je suis prêt à nommer les plénipotentiaires. Le choix pourrait tomber sur Minghetti ou Menabrea. Mais je crois que le premier ne pourrait accepter que dans le cas où il y eût des chances de réussite dans la question des frontières qui prime désormais tout le reste. Remerciez le prince Napoléon de l'appui qu'il veut bien nous donner. Si nous réussissons il aura rendu aux yeux de l'Italie un service éclatant à la cause de notre pays et à celle de l'alliance française.

---

(1) Lo stesso giorno, ore 21,15 fu inviato a Barral un telegramma che ripeteva le stesse richieste ma Barral non era ancora giunto a Berlino (cfr. n. 267 e il t. 712, di Scotti del 2 agosto, ore 18,47, non pubblicato).

(2) Ed. in *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, pp. 1006-1008.

## 275.

### IL GENERALE TÜRR AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (1)

T. *Belgrado, 2 agosto 1866.*

J'ai reçu de Bukarest télégramme informant le général Türr que le consul prussien vient de recevoir l'ordre de son Gouvernement de lui faire connaître que dans l'état actuel des choses toute action dans le sens qui l'a amené ici reste suspendue (2). Maintenant j'attends réponse mes télégrammes.

... (3) Maintenir organisation de trois mille hommes pendant 4 semaines impossible, d'abord pour ne pas compromettre le Gouvernement serbe, ensuite à cause des énormes dépenses. Nous maintiendrons les chefs, les officiers Grenzer et, autant que possible, les préparatifs. Si on ne change pas les garnisons ni les commandants nous sommes sûrs d'avoir les trois forteresses. Strossmayer est appelé à Vienne. Il est à craindre un revirement chez les croates. On attend des prisonniers garibaldiens à Agram. Je voudrais bien que l'on fît l'expédition que Kossuth craint du côté de la Prusse. Cela ferait voir reddition, désir de continuer la guerre et d'ici je me lancerais tout de suite dans cette malheureuse Hongrie qui est restée les bras croisés bien que les prussiens fussent si près de Presbourg. Le général La Marmora ayant sauvé l'Autriche a le droit de réclamer non seulement le Tyrol, mais aussi l'Istrie, car s'il nous avait aidés, il y a deux mois, l'Autriche n'existerait plus (4).

## 276.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. S. N. *Parigi, 2 agosto 1866 (per. il 5).*

* Arrivai qui ieri mattina, 1° corrente. S. M. l'Imperatore è a letto da tre giorni, sofferente di reumatismi. Mi recai immediatamente da S. E. il Ministro degli affari esteri.

In primo luogo domandai al signor Drouyn de Lhuys se era ben inteso l'accordo tra l'Italia e la Francia intorno alle quattro condizioni dell'armistizio * (5), che sono le seguenti:

1° Sospensione d'armi sulla base dell'uti possidetis militare;

2° Riunione della Venezia all'Italia senza condizioni;

3° Plebiscito;

4° Riserva del Governo italiano di trattare nei negoziati di pace la questione delle frontiere.

---

(1) Il telegramma reca « signé Turr contresigné Scovasso ». Il primo capoverso sembra redatto da Scovasso.
(2) Questa notizia fu comunicata in pari data anche da Teccio di Bayo.
(3) Gruppi indecifrati.
(4) Annotazione marginale: « Un résumé de cette dépêche a été communiqué au Comte Csaky à Berlin ».
(5) I brani fra asterischi sono editi in *LV9*, pp. 762-763.

* Il signor Drouyn de Lhuys mi rispose che l'accordo fra i due Governi d'Italia e di Francia era completo a questo riguardo, e ch'egli aveva avuto cura di far conoscere a Vienna e a Berlino l'accettazione dell'armistizio per parte dell'Italia e le condizioni che questa vi aveva posto e che la Francia aveva accettato. Il Ministro imperiale degli affari esteri mi diede quindi lettura d'un telegramma del Principe di Metternich col quale si annunziava al Governo francese che non avendo l'Italia fatto ancora conoscere all'Austria officialmente l'accettazione dell'armistizio, le truppe austriache nella Venezia si preparavano alla eventualità d'una ripresa d'ostilità. Il signor Drouyn de Lhuys telegrafò al Principe di Metternich che la notificazione dell'accettazione dell'armistizio per parte dell'Italia era stata fatta a Vienna e a Berlino dal Governo francese, e soggiunse che il Capo dello Stato Maggiore dell'esercito italiano avrebbe fatto una eguale comunicazione al Comandante delle truppe austriache nella Venezia, e si sarebbe messo in comunicazione con esso per la firma dell'armistizio *. Difatti alla stessa presenza del signor Drouyn de Lhuys mandai all'E. V. un telegramma (1) per renderle conto di quanto sopra e per impegnarla, a far impartire, per via telegrafica, le occorrenti istruzioni al Capo dello Stato Maggiore di Sua Maestà.

Passai quindi a parlare al signor Drouyn de Lhuys delle altre questioni intorno alle quali io avevo avuto l'onore di fargli comunicazioni scritte. Parlai in primo luogo della questione della frontiera, cioè d'una rettifica all'est, perché l'Isonzo fosse fissato come limite anche nel suo corso inferiore, e della necessità per l'Italia d'avere il Trentino in guisa che il limite settentrionale fosse fissato tra Bolzano e Trento. Sviluppai verbalmente e più a lungo le ragioni già da me esposte nella nota verbale del 29 ultimo luglio.

Passai in seguito alla questione della redazione da adoperarsi nel trattato di pace per constatare la riunione della Venezia all'Italia. Proposi di nuovo, come già avevo fatto con nota verbale della medesima data del 29 luglio, di far uso della formola adoperata nel trattato relativo alla riunione di Savoja e Nizza alla Francia.

Finalmente feci nuove raccomandazioni al Ministro imperiale degli affari esteri perché impedisse che l'Austria gravasse le popolazioni venete d'imposte straordinarie di guerra, distruggesse le fortificazioni, ancora da essa occupate nella Venezia, ed esportasse oggetti d'arte, documenti ecc.

S. E. il signor Drouyn de Lhuys mi disse che in seguito all'indisposizione dell'Imperatore non aveva ancora potuto sottoporre a Sua Maestà le mie osservazioni e domande e pigliare i suoi ordini, ma mi disse che l'avrebbe fatto al più presto, e appena il Principe Napoleone, che s'aspettava da un momento all'altro, sarebbe arrivato. Egli mi pregò poi d'impegnare il Governo del Re a non voler opporsi a che il Governo austriaco conservasse la proprietà dei due palazzi di Venezia a Roma e Costantinopoli che furono antica proprietà della cessata Repubblica veneta.

Questa notte arrivò a Vichy il Principe Napoleone di ritorno dall'Italia. L'Imperatore, benché sofferente, lo ricevette questa mattina. Sua Altezza Impe-

(1) Cfr. n. 263.

riale rimise all'Imperatore copia firmata d'un breve rendiconto del suo operato durante la sua missione in Italia. Questo rendiconto contiene gl'impegni presi dal Principe a nome dell'Imperatore. Il Principe dichiarò difatti a Sua Maestà che questi impegni erano stati da lui presi in seguito alle istruzioni ed ai telegrammi dell'Imperatore. L'Imperatore non fece nessuna osservazione essenziale intorno a questo rendiconto di cui l'E. V. troverà qui unita una copia.

Io aspetto una risposta ufficiale di S. E. il signor Drouyn de Lhuys per far sapere all'E. V. in via telegrafica l'accoglienza definitiva che le nostre domande avranno trovato presso il Governo Imperiale.

ALLEGATO

MISSION DU PRINCE NAPOLEON EN ITALIE

*Vichy, le 2 Août 1866.*

Résultat sommaire relevé sur le journal du Prince. (Un rapport détaillé n'a pas encore eu le temps d'être fait).

18 juillet. 1. Arrivée à Ferrare. Attente de la réponse de la Prusse pour la suspension des hsotilités et l'armistice.

25 juillet. 2. La suspension de 5 jours faite par la Prusse et l'Autriche. Le Prince obtient une suspension de 8 jours, jusqu'au 2 août, 4 heures du matin.

26 juillet. 3. Acceptation de la Prusse et de l'Autriche de l'armistice et des préliminaires de paix.

4. L'Italie fait des objections à la remise de Vérone par un Commissaire français.

S. M. l'Empereur propose un armistice basé sur:
l'uti possidetis;
la remise de la Vénétie sans conditions à l'Italie;
le Plébiscite;
ses bons offices pour la rectification des frontières.

27 juillet. 5. L'Italie reparle de la remise de Vérone. Le Prince n'est plus autorisé à la traiter.

28 juillet. 6. Le Prince propose et promet:

1) Armistice sur l'uti possidetis;

2) Cession de la Vénétie sans conditions dans la forme de la cession de la Savoie et Nice.

3) Remise des forteresses et villes de la Vénétie dans leur état actuel, sans rien détruire ni emporter, sauf le matériel de guerre.

Libération des prisonniers politiques, remise des autres.
Libération des soldats vénitiens; remise de la Couronne de fer à l'Italie;
Remise des objets d'art, archives, etc, emportés depuis le 5 juillet par les Autrichiens;
Prise de la dette spéciale revenant à la Vénétie à la charge de l'Italie.
Reconnaissance réciproque de l'Autriche et de l'Italie.

4) Discussion des frontières à l'est, Isonzo; au nord le Tyrol italien. La frontière entre Trente à l'Italie, Botzen à l'Autriche - Vallée de l'Avis, ligne du village de l'Avis au Mont Tonale.

Le Prince a fait ses réserves pour une indemnité pécuniaire à payer par l'Italie.

5) Promesse de continuer la trève, si l'armistice n'était pas signé le 2 août.

30 juillet. 7. Acceptation de ces conditions par le Conseil des Ministres et le Roi d'Italie. Départ du Prince de Bologne.

277.

IL CONTE VIMERCATI AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (AVV)

L. P. *Parigi, 2 agosto 1866.*

Non ti ho scritto perché le mie lettere sarebbero state una ripetizione meno esatta di quanto ti diceva Nigra. La nostra situazione parmi divenire sempre più difficile in faccia a noi stessi. Gli errori di terra, di mare, l'imprevidenza e la disorganizzazione quasi totale delle nostre amministrazioni debbono avere grande influenza sull'avvenire, su gli uomini che ci governano e su quelli che saranno chiamati a reggerci.

Gino mi scrive in proposito una lettera sensatissima che mi permette di presagire quanto ci aspetta. Speriamo che la presenza di Nigra a Vichy riesca ad ottenere pel Tirolo non quanto si vorrebbe, ma bensì più di quanto ci si lasciava sperare nei giorni scorsi. Il ritorno del Principe e la sua andata presso il Cugino fu provvido pensiero.

Qui incomincia appena a calmarsi l'irritazione sollevatasi contro di noi. Ti assicuro che abbiamo passati difficili momenti. Ad esacerbare i cattivi umori contribuì non poco l'odio francese contro i prussiani, ai quali non si sa ancora perdonare d'aver vinta l'Austria meglio di quanto si fece nel 59. La mediazione solleticò l'amor proprio nazionale, ma tutto quanto l'Italia ha dovuto per giustizia e dovere a se stessa togliere a questo momentaneo trionfo fu a detrimento della simpatia già intiepidita, verso di noi; molti dei nostri amici ci abbandonarono massime nel principio della lotta.

Rouher e La Valette soli portarono le nostre parti e gli dobbiamo riconoscenza grandissima come pure al Principe. Non ti dico di Nigra che tu sai apprezzare al valore che merita.

Nel grande sfacelo dei nostri uomini parmi che il Barone si mantenga in piedi. Voglia il cielo che vi rimanga! Tu hai l'appoggio di tutti, non lo perdere con troppa deferenza e soverchia modestia. Se vi è divergenza fra te e i tuoi colleghi prendi consiglio dal tuo retto giudizio e riuscirai certo a fare il bene del paese, scusa la franca parola dell'amicizia.

Ho dirette al *grande Castiglione* alcune lettere da comunicarsi a Sua Maestà in esse rendeva conto dello stato delle cose in modo da tenere il Re nella via pratica del possibile. Qui giungono rapporti desolanti circa allo stato della

Armata e allo stato del Re, si va fino al punto di far credere che questo lo isola dal paese a profitto di pochi, non so quanto siano fondate le accuse.

La mia famiglia parte oggi per Monza, io rimango qui ancora per alcuni giorni, avendo chiesto a Nigra quando avrei potuto rimpatriare, Egli ciò lascia interamente al mio giudizio, quindi *se nulla sorge d'imprevisto* io avrei divisato di lasciar Parigi verso il 15 corrente. Scrivimi ti prego una riga per dirmi se hai nulla in contrario. Sai che non domando meglio che di rendermi utile, quindi disponi e te ne sarò grato. Evitando di rimanere inutilmente qui sembrami potrò venire all'epoca indicata a vederti a Firenze.

## 278.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(Ed., con alcune varianti, in *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, p. 1008)

T. 277. *Firenze, 3 agosto 1866, ore 13,15.*

L'archiduc Albert a adressé au commandant de la forteresse de Legnago télégramme suivant relatif à armistice entre Autriche et Sardaigne, avec ordre en donner copie au général La Marmora: « Il n'a été ni négocié ni conclu, cependant puisque le général La Marmora se déclare disposé à entrer en négociations purement militaires le major général Moring se trouvera le cinq août à Cormons, entre Udine et Gorice pour traiter avec l'envoyé du général La Marmora ».

Nous pensions que la médiation française avait agi à Vienne aussi bien qu'ici.

C'est sur la déclaration de la France, comme médiatrice, savoir que l'armistice était entendu, que le général La Marmora a fait sa démarche. Veuillez me dire tout de suite ce que pense M. Drouyn de Lhuys du télégramme de l'archiduc Albert. Nous attendons votre réponse pour donner des instructions au général La Marmora.

## 279.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 278. *Firenze, 3 agosto 1866, ore 14.*

Il me semble que l'historique de la cession à la France exposé dans le préambule ôterait la valeur de la concession qui nous est faite en supprimant la formule de la cession et de la rétrocession. Je crois qu'il faut faire appel directement aux sentiments généreux de l'Empereur, car tout le monde comprenda qu'il s'agit d'une concession faite aux susceptibilités légitimes de l'Italie, sans aucun sacrifice de dignité de la part de la France. J'espère que nous pourrons nous entendre à ce sujet, mais la question du Trentin domine de beaucoup tout le reste.

## 280.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(Ed., con alcune varianti, in *Lettere Vittorio Emanuele II,* vol. II ,p. 1009)

T. 279. *Firenze, 3 agosto 1866, ore 14,30.*

Le télégramme de l'archiduc Albert révèle une situation qui est mal définie et qui n'est pas exempte de dangers. L'Autriche paraît croire que ce qui se passe entre la France et nous ne la regarde pas et ne la lie pas. N'est-il pas à craindre qu'après avoir négocié avec la France sur les conditions mêmes de la paix un refus de la part de l'Autriche ne remette tout en question? Votre dépêche de Vichy du premier (1) m'annonce que nos conditions de l'armistice ont été notifiées à Vienne. Il ne faudrait pas qu'un démenti officiel vint de Vienne pour déclarer qu'on n'a pas à s'occuper de ces conditions et qu'on n'a rien à faire avec l'Italie.

## 281.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, A VICHY

T. 280. *Firenze, 4 agosto 1866, ore 14,55.*

Vous ne me dites pas s'il est bien entendu que la forme du traité de Zurich est absolument écartée et si c'est à un traité auquel l'Autriche participerait directement que s'appliquerait la rédaction du traité de Nice et Savoie. Nous ne pouvons pas admettre la forme de Zurich. Elle est d'ailleurs exclue par le fait même de notre participation aux négociations de Prague. Je désire aussi quelques éclaircissements de votre part pour la question des frontières. Je voudrais connaître si du côté du Trentin il s'agit bien d'une réunion territoriale et non pas d'une simple neutralisation du lac de Garda.

## 282.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 719. *Vichy, 4 agosto 1866, ore 12,55 (per. ore 15,55).*

M. Drouyn de Lhuys vient de me dire qu'il a envoyé instructions au baron Malaret d'aller au quartier général afin d'exercer, si c'est utile, fonctions de

(1) Cfr. n. 263.

médiateur pour la conclusion de l'armistice. Mais il est évident que l'Autriche soulève des difficultés sur les conditions et principalement sur celle de l'uti possidetis. On vient d'envoyer au duc de Gramont instructions d'insister pour que l'Autriche accepte. Dans cet état de choses je vous laisse juge des instructions à donner au général La Marmora. Ne vous faites pas d'illusions. L'Autriche ne voudra pas céder le Trentin sauf, peut-être, le littoral du lac de Garde, et l'Empereur engagé comme il est ne pourra pas l'obtenir et ne veut pas promettre de le demander d'une manière péremptoire. Telle est la situation. La paix sera mauvaise pour nous, et la continuation de la guerre dangereuse. C'est au Gouvernement à décider. Si vous vous décidez pour la paix envoyez plénipotentiaire et faites-le passer par Vichy. L'Empereur est toujours au lit. Le prince Napoléon est parti.

## 283.

## KOSSUTH AL RAPPRESENTANTE ALL'ESTERO DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, CSAKY (1)

T. 16. *Firenze, 4 agosto 1866, ore 19,40.*

Dépêche 1 août (2) reçue. Envoyé Iranyi en Prusse pour mettre à couvert ma responsabilité dans ce qu'on y a fait et négligé de faire. Notices peremptoires des faits et de ce que vous allez faire ne répondent pas aux bases notre accord. Avez agi indépendamment — à vous responsabilité — notre cause peut être ruinée.

Comité s'étant réservé direction affaires dans pays, fallait après Sadowa et premier indice de médiation française poser en évidence question hongroise par un mouvement spontané. Ceci aurait empêché armistice. Il fallait concentrer vos efforts à ceci, et à persuader Prusse point abandonner Italie. Ceci négligé, notre cause compromise par attitude impardonnable du pays, que pensez gagner par votre entreprise tardive isolée? Ceci incompréhensible, d'autant plus que comte Bismarck écrit qu'il ne saurait assez déconseiller toute tentative sur Hongrie et exerce pression excessive sur l'Italie pour l'amener à la paix.

L'Italie se trouvant abandonnée, peu probable qu'elle se décide continuer guerre seule pour Trentin. Armistice signé. Si pourtant guerre continuait ici, expédition se fera sur échelle puissante. Préparatifs en exécution. Accord parfait, mais guerre finie expédition d'ici impossibilité géographique.

Votre place serait près Gouvernement pour veiller à nos intérêts et non au dépôt légion.

---

(1) Il telegramma fu trasmesso tramite la legazione a Berlino.
(2) Cfr. n. 268.

## 284.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 723. *Vichy, 4 agosto 1866, ore 21,55.*

Il est bien entendu que France ne signe pas le traité de paix qui serait conclu directement entre les puissances belligérantes. La France ne ferait qu'assister aux négociations pour prêter ses bons offices de puissance médiatrice. Quant au Trentin, l'Empereur est disposé à appuyer une rectification de frontières qui éloignerait les limites de l'Empire autrichien au delà des rives du lac de Garde.

## 285.

## SIMONY A KOSSUTH (1)

T. *Berlino, 4 agosto 1866.*

Le général Klapka est parti le 1er août pour la Hongrie avec mille 500 hommes, sans canons, trente mille francs en caisse. Le 3 matin entré à Csacz. Il est aujourd'hui à Szolnasi. Les prussiens n'ont pas permis mais ignoré le départ. Poussez par tous les moyens expédition de Türr et Eber. Lettre déjà envoyée à Iranyi hôtel américan Florence.

## 286.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. s. n. *Vichy, 4 agosto 1866.*

* L'Imperatore continua a tenere il letto in seguito alla sua indisposizione, e non è ancora in grado di dare udienze.

Ebbi ieri una conferenza con S.A.I. il Principe Napoleone e con S.E. il Signor Drouyn de Lhuys. Io ho insistito presso il Ministro Imperiale degli affari esteri affinché mi si desse una risposta precisa intorno alla questione di frontiera e a quella della forma.

Intorno alla prima, il Signor Drouyn de Lhuys mi disse che l'Imperatore le aveva autorizzato a dichiararmi che il Governo francese avrebbe appoggiato nei negoziati di pace una rettifica di frontiera, * (2) principalmente dal lato del Lago di Garda. Il Governo francese riconosce diffatti la necessità di far scom-

---

(1) Il telegramma fu trasmesso tramite la legazione a Berlino.

(2) I brani fra asterischi sono editi in *LV 9*, pp. 763-764 con data 3 agosto. A questo punto in *LV 9* è inserito il brano fra asterischi pubblicato a p. 184.

parire la bandiera austriaca dalle acque di questo lago italiano. Il Governo francese non si oppone a che il Governo italiano domandi il Trentino e non negherà i suoi buoni uffizii per condurre ad un accordo i negoziati a ciò relativi. Ma esso non vuole pigliare un impegno positivo di fare una domanda a questo riguardo al Governo austriaco.

* In quanto alla questione di forma il Signor Drouyn de Lhuys mi disse che l'Imperatore consente a che sia adoperata la formola che fu adottata pel Trattato di Savoia e Nizza,* ma domanda che nel preambolo del trattato di pace si inserisca la clausola seguente di cui mi fu rimessa copia:

« S.M. l'Empereur d'Autriche ayant cédé à S.M. l'Empereur des Français, le Royaume Lombard-Vénitien, S.M. l'Empereur des Français de son côté ayant déclaré que son intention était de rendre les populations Vénitiennes maîtresses de disposer elles-mêmes de leur sort et qu'en conséquence Elle était prête à reconnaître la réunion du dit Royaume Lombard-Vénitien au Royaume d'Italie sous la seule réserve du consentement des populations exprimé par un plébiscite, les plénipotentiaires etc. ont arrêté etc. ».

Seguirebbe un articolo constatante la riunione della Venezia al Regno d'Italia, e la rinunzia dell'Austria al possesso dei territori riuniti, ed un altro relativo alla fissazione dei limiti.

* La Francia non firmerebbe il trattato di pace. *

La riunione della Venezia verrebbe fatta senza condizioni. Tuttavia l'Italia assumerebbe a suo carico la parte proporzionale di debito pubblico Austriaco, e l'Austria potrebbe esportare il materiale di guerra.

Il Governo francese ratifica inoltre quanto il Principe Napoleone promise a nome dell'Imperatore sulla liberazione dei prigionieri politici appartenenti alle Provincie riunite, ed alla consegna dei prigionieri comuni della stessa origine, non che sulla liberazione dei soldati veneti a servizio dell'Austria e sulla restituzione della Corona di ferro e d'ogni oggetto d'arte o d'archivio che fosse stato esportato dopo il 5 luglio.

Quanto al riconoscimento dell'Italia per parte dell'Austria, il Signor Drouyn de Lhuys mi disse che questo sarebbe la necessaria ed implicita conseguenza del trattato.

Mi affretto a rendere conto all'E.V. del risultato di questa conferenza. Mi fu impossibile, malgrado ogni mio sforzo, d'ottenere una risposta completamente conforme a quella che il Governo del Re avrebbe desiderato. Io sono convinto che il Governo francese desidera sinceramente che l'Austria possa indursi a cedere il Trentino e a rettificare la frontiera colla fissazione dei limiti all'Isonzo. Ma sono egualmente convinto, che in presenza degli impegni presi, non ne farà, per conto suo, una condizione *sine qua non* della pace, ove l'Austria persista nel rifiuto.

Riassumo in breve la situazione.

La Francia accetta le condizioni d'armistizio, cioè:

1) Base dell'armistizio l'*uti possidetis.*

2) Riunione della Venezia all'Italia senza condizioni, tranne la partecipazione al debito pubblico e l'esportazione del materiale di guerra.

3) Plebiscito.

4) Riserva dell'Italia di discutere la questione della frontiera nei negoziati di pace.

Queste condizioni furono dal Governo francese notificate a Vienna e Berlino.

Il Governo francese ha telegrafato oggi ancora a Vienna insistendo perché l'Austria le accetti dal canto suo.

Il Governo austriaco conosce quindi le condizioni e la loro accettazione per parte della Francia, ma per conto suo non le ha ancora accettate.

Il Governo francese, per mezzo mio, ha impegnato il Governo del Re a dare istruzioni al Capo dello Stato Maggiore Italiano perché si metta in comunicazione col Comandante delle truppe austriache in Italia e negozii l'armistizio. Il Barone di Malaret ha avuto istruzione d'offrire i suoi uffizi in qualità di rappresentante della Potenza mediatrice.

La conservazione delle opere fortificate, la liberazione dei prigionieri politici, la consegna degli altri, la liberazione dei soldati veneti, la consegna della Corona di ferro, la restituzione degli oggetti d'arte e d'archivio esportati dopo il 5 luglio dagli Austriaci, sono tutte cose consentite dalla Francia, in conformità degli impegni presi dal Principe Napoleone a nome di S.M. l'Imperatore.

Quanto alla questione di forma, menzione di quanto accadde, da inserirsi nel preambolo del trattato di pace, e formula uguale a quella adoperata nel trattato di Savoia e Nizza.

Quanto alla questione di frontiera, la Francia ammette che si discuta nei negoziati di pace il limite dell'Isonzo e quello dall'Avis al Tonale, salva la domanda d'un'indennità pecuniaria. * Ma non piglia un impegno formale a questo riguardo. Ammette la discussione, non garantisce il risultato, né promette un appoggio assoluto, limitandosi a raccomandare ogni proposta che venisse fatta in questo senso *. Promette invece d'appoggiare efficacemente la rettifica della frontiera dal lato del Garda in guisa da escludere da questo lago la bandiera austriaca.

## 287.

### IL CAPO DI STATO MAGIORE DELL'ESERCITO, LA MARMORA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 724. *Padova, 5 agosto 1866, ore 10,55 (per. ore 11,25).*

Govone me charge de vous transmettre la dépêche qui suit: « Bismarck m'a dit "Je souhaite que votre Gouvernement nomme pour négociations de Prague homme d'Etat capable de conduire négociations compliquées et difficiles, et Barral très loyal d'ailleurs ne ferait que rendre les négociations plus difficiles encore". Bismarck a témoigné désir que je fasse connaître ses paroles à V. E. Govone ». Pour non compte je vous engage à ouvrir les yeux car ça m'a l'air d'une intrigue.

288.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, A VICHY

T. 282. *Firenze, 5 agosto 1866, ore 15.*

La question du Trentin reste avec toute sa gravité et tous ses dangers. Quant à la question de forme je vois avec satisfaction que le Gouvernement français admet un traité direct entre les belligérants. Je désire connaître si dans vos entretiens avec M. Drouyn de Lhuys il a été question du plébiscite, de la manière dont on y procéderait et de l'époque où il aurait lieu.

289.

L'AGENTE E CONSOLE GENERALE A BUCAREST, TECCIO DI BAYO,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 728. *Bucarest, 5 agosto 1866, ore 13,15 (per. ore 15).*

Consul prussien m'a assuré que prince n'était pas favorable à la mission du général Türr et Eber, et ne doute pas d'être reconnu par la Sublime Porte. Note soulève des obstacles. Gouvernement n'a ni énergie ni courage. Eber qui a vu le prince et ministres partage à peu près même opinion.

290.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 725. *Berlino, 5 agosto 1866, ore 16,40 (per. ore 19,48).*

Reçu par le courrier de cabinet dépêche du 29 (1). Bismarck dit que les plénipotentiaires pour les négociations de la paix seront baron de Werther pour la Prusse et Brenner pour l'Autriche (2). Il est possible que la Prusse nomme M. de Savigny comme second plénipotentiaire. Dans tous les cas il a été expressément entendu que l'Italie prendra part directement aux négociations relatives à la conclusion de la paix qui sera stipulée dans un seul instrument, et qu'elle peut dès à présent, nommer deux plénipotentiaires qui devront se rendre le plus promptement possible à Prague siège de la conférence. Comme la Prusse et l'Autriche ont des accords particuliers à prendre sur

(1) Cfr. p. 153, nota.
(2) Questa notizia era stata già comunicata con t. 715 del 3 agosto.

les chemins de fer et les évêchés, la conférence pourra commencer sur ces matières en attendant arrivée des plénipotentiaires italiens. Bismarck m'a dit très confidentiellement que la Prusse avait l'intérêt à en finir aussi vite que possible à cause de l'attitude extrêmement alarmante de la France qui d'après informations sûres se disposerait à adresser demandes inadmissibles de territoires allemands. J'ai convenu avec le comte Bismarck que moyennant les communications officielles que je vais lui adresser dans le sens de la dépêche de V. E. du 29, notre adhésion à l'armistice sera considérée comme faisant partie intégrante de l'acte lui-même. Bismarck m'a de plus formellement promis son appui dans la question des frontières du Tyrol pourvu cependant, m'a-t-il dit, que nous n'en fassions pas un casus belli. Il m'a répété que dans ses prévisions cette affaire pourrait être bientôt l'objet d'un nouveau traité avec la Prusse et qu'alors tout le Trentin y serait compris. Il est évident qu'en ce moment les relations avec la France sont très tendues, et que l'on voudrait nous entraîner dans une attitude commune vis-à-vis de la France.

## 291.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 726. *Vichy, 5 agosto 1866, ore 19,55 (per. ore 21,25).*

Sur la forme et sur l'époque du plébiscite rien n'a été arrêté de définitif, mais j'espère obtenir à ce sujet tout ce que vous avez proposé. Prince Napoléon en a particulièrement parlé à l'Empereur qui n'a soulevé aucune objection.

## 292.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, A VICHY

(Ed., con data 6 agosto, in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 93)

T. 283. *Firenze, 5 agosto 1866, ore 23,50.*

Le général Bariola, chargé d'aller aujourd'hui conclure l'armistice, est revenu au quartier général sans avoir pu traiter, parce que les autrichiens ont mis pour première condition que pour le 10 courant nous ayons évacué le Tyrol et le territoire que nous occupons de ce côté de l'Isonzo. Ils veulent réponse à Legnago pour minuit du huit courant.

L'Autriche refuse donc de traiter sur la base de *l'uti possidetis* militaire, formellement convenue entre nous et la France, sur la proposition même de

l'Empereur. Veuillez signaler immédiatement à l'Empereur et à M. Drouyn de Lhuys ce fait très grave. C'est sur l'invitation de la France et d'après ses assurances formelles que le chef d'état major de Sa Majesté s'est mis en communication avec le commandant autrichien pour signer l'armistice. Nous croyons avoir le droit de nous en tenir aux conditions dont nous sommes convenus avec la France (1).

## 293.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 727. *Berlino, 5 agosto 1866, ore 16,39 (per. ore 8 del 6).*

Le Roi a ouvert aujourd'hui en personne les Chambres, en disant que le conflit intérieur sera d'autant plus facilement aplani qu'il y avait tout lieu d'espérer un agrandissement de frontière et la formation d'une armée de confédérés sous la direction de la Prusse. Il a ajouté que des projets de loi seraient prochainement présentés à cet effet ainsi que pour la convocation de la représentation des Etats faisant partie de la nouvelle Confédération. Il y a peu d'enthousiasme dans la salle mais beaucoup dans les rues sur le passage du Roi.

## 294.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 729. *Berlino, 5 agosto 1866, ore 22,45.*

Comte Bismarck me dit que sa présence étant indispensable à Berlin il ne se rendra pas à Prague (2). Congrès proposé par Russie n'a pas chance de succès. L'Angleterre qui maintenant se montre favorable à la Prusse, n'en veut pas, et la France ne s'en soucie plus. L'ambassadeur de France me dit et le ministre de Prusse mande de Paris que l'Empereur Napoléon est extrêmement mécontent des allures envahissantes de la Prusse.

---

(1) Le notizie contenute in questo telegramma vennero comunicate a Barral con t. 284, che termina così:

« Veuillez faire connaître ce fait au comte de Bismarck. Faites lui remarquer que la condition de *l'uti possidetis*, purement militaire, est réclamée par notre dignité et notre sécurité militaire pendant l'armistice. L'Autriche abuse donc de ce que son armistice avec la Prusse est déjà signé ».

(2) Notizie circa l'intenzione o meno di Bismarck di recarsi a Praga erano state chieste da Visconti Venosta con t. 281, pari data, ore 14,10.

## 295.

### SIMONY AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (1)

T. *Berlino, 5 agosto 1866.*

On nous assure qu'on veut continuer l'organisation de notre légion et la porter à un corps considérable. On dit Klapka déterminé à revenir en Prusse.

## 296.

### IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. *Belgrado, 5 agosto 1866.*

Nouvelles sûres que j'ai reçues cette nuit en date d'hier de Peterwardein et qui m'ont été confirmées ce matin par Orescovitch portent que tout est prêt. Le commandant n'attend qu'Orescovitch avec ses hommes pour lui remettre la forteresse.

Le consul autrichien a été informé de Constantinople et de Bukarest que le général Türr venait en Serbie. Après quelques jours on lui a dit que le général avait été chez moi et qu'il était passé en Hongrie. Il en a parlé au ministre de l'Intérieur qui lui a répondu que tout le monde était libre de venir en Serbie. Les consuls anglais et français m'ont demandé s'il était vrai que le général Türr fût chez moi. Je leur ai répondu, surtout pour dépister l'Autriche qu'il y a quelques jours je l'avais eu à dîner. Je croyais qu'il était... (2) en Hongrie... (2) s'est donc retiré dans une campagne à une heure de Belgrade. Je le verrai aujourd'hui.

Le prince Michel, accompagné de Gerachanine, Marinovitch et du métropolitain, est parti depuis 4 jours pour Kizalawoda et Kraguievaz. Ils seront de retour dans 4 semaines. J'ai reçu la lettre de crédit Pillet-Will, mais je ne la remettrai au général Türr que lorsque V. E. m'y aura autorisé. Si la guerre continue toujours mieux... (2).

## 297.

### IL MINISTRO DI PRUSSIA A FIRENZE, USEDOM, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

*Firenze, 5 agosto 1866.*

Voici l'extrait de la dépêche du Comte Bismarck, dont j'ai eu l'honneur de parler à V. E. dans la journée d'hier.

---

(1) Il telegramma fu inviato tramite la legazione a Berlino.
(2) Gruppi indecifrati.

M. de Lucadou me télégraphie du Quartier-général de Cialdini que les Autrichiens envoyent par mer 12 à 15.000 hommes à Venise en faisant usage des bâteaux du Lloyd: tellement ils paraissent être sûrs de leur fait!

ALLEGATO

BISMARCK A USEDOM

*Nicolsburg, 28 luglio 1866.*

... Nous attendons d'abord de la part du Gouvernement italien une déclaration sur la manière dont il veut conduire les négociations de paix avec l'Autriche, c'est-à-dire:

s'il veut participer *dès le commencement* aux négociations prussiennes qui se feront probablement à Prague

ou:

s'il veut conduire ses négociations avec l'Autriche séparément, de sorte que la solidarité, fondée par le traité d'alliance, ne se manifesterait que par l'adhésion mutuelle *à la conclusion* de la paix.

Pour nous, nous continuerons à rester fidèles à notre alliance avec l'Italie et nous comptons sur son entier appui quant aux questions à discuter dans les négociations. Dans les préliminaires du 26 Juillet on n'a déposé que les bases pour ces négociations; en tout cas la conclusion ne se fera pas sans la participation de l'Italie. En dehors des obligations émanant du traité d'alliance nous fondons notre confiance d'une action commune et d'un appui mutuel sur l'identité essentielle des intérêts des deux pays. Les bonnes relations établies dans ces dernières années ont été corroborées par une guerre commune: nous espérons et nous ferons tous nos efforts, pour qu'elles soient durables. La solidarité des intérêts des deux pays dans le système européen nous paraît d'une telle importance, non seulement pour cette prochaine phase des négociations de paix, mais pour l'avenir en général, que nous considérons cette circonstance en elle-même comme un grand succès obtenu...

## 298.

## IL COLONNELLO FRAPOLLI AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

L. P. *Parigi, 5 agosto 1866.*

Ho telegrafato da Torino a Komaromy. Ho scritto da Torino a Madame Csachi. Speravo, così giungendo di trovare notizie di loro. Nulla. Kom. non risponde. Madame Csachi mi scrisse (ebbi soltanto oggi la sua lettera) che troverei l'indirizzo di suo marito presso il Signor Liott qui in Parigi. Questi non mi seppe dire altro se non che andassi a cercare quegli amici all'Hotel du Rhin a Berlino. Qui mi sono recato alla legazione Italiana per consegnare un plico rimessomi dal Comm. Cerruti.

Nigra con tutta la Legazione si trova a Vichy. Non rinvenni che Artom al quale consegnai il pacco consegnatomi da Cerruti. Ho detto ad Artom, come

cosa segreta per lui e per Nigra, che io mi recavo « *in Germania con una missione particolare tua, diretta ad informarti sulla vera condizione delle cose* ». Non aggiunsi parola al di là, senonché io avevo un passaporto di Gabinetto ad un nome qualsiasi. Ho fatto viaggio col proprietario del *Siècle* Signor Havin, che io già conoscevo, ed ho visto qui in Parigi diversi amici. Ho trovata l'opinione dei Francesi, circa le cose nostre, meno cattiva di quanto me lo ero immaginato.

Dal giorno in cui si faceva la luminaria per la Venezia dall'Austria offerta all'Imperatore, ad oggi, vi fu una grande voltata negli spiriti. Tutti quelli che io ho udito danno ragione al Governo Italiano; i Francesi più che altri applaudiscono ad un atto di vigore: l'Italia ha tenuto testa all'Imperatore e a loro; l'Italia è in via di ridiventare popolare.

Ho visto Flocquet che era sin a questi ultimi giorni corrispondente presso il campo di Garibaldi; la sua impressione è *qu'il y a là bas de l'excellente étoffe, mais que ce sont tous de grands enfants*. Me ne ha dette di belle. Il velo su La Marmora e su tutto l'antico nostro sistema è pienamente caduto in questo paese. Mi si domanda dappertutto se il Governo agirà energicamente per ricostituire.

Del resto moltissimi sono assenti. Maxime du Camp è a Baden. Artom mi dice che la politica attuale dell'Imperatore fu dettata dal non avere i fucili caricantesi per la culatta. Se questo è sarà riparato al difetto in men di un anno. E poi?

Io parto stasera per Berlino.

Ti unisco la promessati chiave della quale mi servirò all'uopo. Non ne ho alcuna col commendator Cerruti, egli mi ha detto di servirmi di quella delle Legazioni.

*P. S.* — Vi furono « notizie » nei fogli austriaci sulle cose di Klapka che mi paiono affatto erronee. Vedremo.

### 299.

### VITTORIO EMANUELE II AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI

(Ed. in *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, p. 1022, e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, p. 51)

T. *Padova, 6 agosto 1866, ore 13.*

J'ai parlé au général Bariola qui est de retour. Vu rapport général Cialdini qui manque toujours de vivres et de souliers et ne pourrait faire des marches. J'ai étudiée notre situation. Je vous préviens que reprise hostilités qui aurait été chose faisable après armistice de 28 jours serait pour le 10 trop risquée et pourrait nous porter à une catastrophe. Je serais d'avis que si Autriche ne se laisse pas persuader par France et Prusse traiter sur bases convenues il conviendra donc ou prolonger la suspension armes ou accepter propositions Autriche sans renoncer à obtenir Tyrol discussions préliminaires paix.

Observez que territoire que nous abandonnerions est bien peu de chose et que Prusse vient d'en faire autant.

L'occupation et possession de la Vénétie ainsi que de ses forteresses est d'une telle importance pour l'Italie qu'il ne convient de la risquer.

Répondez-moi le plus tôt possible.

### 300.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, A VICHY

T. 285. *Firenze, 6 agosto 1866, ore 15,05.*

J'ai déclaré au baron de Malaret que maintenant il ne nous restait qu'à attendre les décisions de l'Autriche. Persuadés de l'efficacité de la médiation de la France nous nous attendons à prendre part aux négociations de paix. Je pense, d'après vos télégrammes, qu'il a été entendu avec M. Drouyn de Lhuys que notre paix doit se faire à Prague avec celle de la Prusse. Nos plénipotentiaires seront le général Menabrea et le comte Barral. Nous prenons acte, pour le cas de nouvelles difficultés soulevées par l'Autriche contre notre participation, des assurances que M. Drouyn de Lhuys vous a données que la paix sera conclue directement entre belligérants. Dites-moi si M. Benedetti part pour Prague et tâchez en tout cas qu'il ait des instructions formelles sur la participation de nos plénipotentiaires sur le même pied que les autres.

### 301.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 287. *Firenze, 6 agosto 1866, ore 15,45.*

Quoi qu'il arrive des difficultés soulevées par l'Autriche contre la conclusion de l'armistice, nous devons établir dès à présent notre participation aux négociations qui vont s'ouvrir entre la Prusse et l'Autriche. Veuillez prendre acte officiellement de la loyale déclaration de M. de Bismarck qu'il a été expressément entendu que nos plénipotentiaires prendront part directement et sur le même pied que les autres aux négociations et à conclusion de la paix entre les trois belligérants. Tâchez d'obtenir que Bismarck en fasse au plus tôt à l'Autriche la déclaration formelle et s'il est possible publique. L'Autriche cherche à nous séparer dans la conclusion de la paix, comme elle a réussi à le faire pour l'armistice. Assurez-vous bien que cette satisfaction stérile ne lui sera pas donnée.

Réglez au plus tôt tout cela avec le comte de Bismarck d'une manière définitive. Assurez amicalement Bismarck que nous n'avons aucune intention de lui soulever des embarras et que nous recevons avec gratitude l'appui de la

Prusse pour le Trentin dans les limites mêmes où il nous le promet. Agissez personnellement de manière à disposer M. de Bismarck aussi favorablement que possible. Télégraphiez-moi le résultat de tout ceci et tenez-vous prêt à partir ensuite pour Prague. La général Menabrea et vous seraient nos plénipotentiaires.

### 302.

### IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI, A VITTORIO EMANUELE II

(Ed. in *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, p. 1023
e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, p. 54)

T. *6 agosto 1866, ore 17,10.*

Je remercie Votre Majesté de la marque de confiance qu'elle me donne en m'ouvrant entière sa pensée, quoique j'aurais aimé qu'elle fût toute autre. Votre Majesté me permettra de correspondre à sa confiance en lui disant que acceptation pure et simple des conditions posées par l'Autriche produirait le plus dangereux effet sur l'esprit public et que même il serait peu prudent de manifester de telles dispositions. Les prussiens ont pu se retirer du terrain qu'ils occupaient aux portes de la capitale ennemie, mais nous ne pourrions pas abandonner un pouce du territoire national que nous occupons actuellement et celui justement que nous réclamons et qui nous est plus contrasté dans les négociations. Notre action politique en serait paralysée et nos raisons infirmées par le fait même de l'abandon. Votre Majesté voudra bien peser ces motifs et attendre que l'action de la France qui après tout est engagée avec nous et vis à vis de laquelle l'Autriche se compromettrait par un inqualifiable manque de fois ait le temps de se déployer et d'agir. Je pense que Votre Majesté pourrait aider beaucoup cette action en s'adressant par voie télégraphique au prince Napoléon pour le mettre au courant des nouvelles prétentions de l'Autriche dont on a lieu de se surprendre après annonce acceptation armistice et pour montrer sa confiance que Empereur pésera sur Autriche pour lui faire accepter conditions proposées par lui même comme médiateur et éloigner la nécessité où Votre Majesté se trouverait de recourir aux armes, ce à quoi ses propres sentiments et ceux de son peuple l'obligeraient inévitablement.

### 303.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 730. *Vichy, 6 agosto 1866.*

L'Empereur étant encore au lit, je lui ai fait connaître par M. Pietri le contenu de votre dépêche (1). L'Empereur avait reçu une dépêche du Roi dans

(1) Cfr. n. 292.

le même sens pendant la nuit (1). L'Empereur croit qu'il y a malentendu. Il a télégraphié au prince Napoléon d'aller s'en expliquer avec M. Drouyn de Lhuys qui est allé à Paris pour 24 heures. Vous avez raison de ne rien démordre des conditions acceptées par la France. C'est maintenant à l'Autriche de faire les demandes pour l'armistice.

Veuillez annoncer officiellement à la Prusse ce qui s'est passé; informez-en aussi le baron Malaret et laissez entrevoir l'éventualité de la reprise des hostilités, à laquelle en tout cas, il faudra se tenir prêts.

### 304.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 58)

T. 732. *Vichy, 6 agosto 1866.*

L'Empereur vient de télégraphier à Drouyn de Lhuys d'insister vivement à Vienne pour que l'Autriche accepte les conditions. Il a également télégraphié au Roi.

L'Empereur part demain matin pour Paris, je partirai en même temps (2).

### 305.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 56)

T. 733. *Vichy, 6 agosto 1866.*

Nouvelles privées de Vienne portent qu'un corps d'armée autrichien de cent à cent quarante mille hommes va être détaché de l'armée du nord et envoyé dans le Tyrol, et sur l'Isonzo. Veuillez en prévenir pour toute bonne fin le Gouvernement prussien (3).

---

(1) Cfr. *Lettere Vittorio Emanuele II,* vol. II, p. 1015.
(2) Questo telegramma venne comunicato il 7 agosto da Ricasoli al Re.
(3) Queste notizie furono comunicate a Barral con t. 291 del 7 agosto perché le portasse a conoscenza del Governo prussiano.

306.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 736. *Vichy, 7 agosto 1866, ore 10,05 (per. ore 13).*

M. Drouyn de Lhuys à qui j'ai communiqué contenu de vos télégrammes d'hier (1), télégraphiera aujourd'hui à Vienne pour recommander à l'Autriche signer armistice aux conditions approuvées par la France et notifiées à l'Autriche depuis plusieurs jours.

307.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 290. *Firenze, 7 agosto 1866, ore 14,10.*

Nous sommes sur le point de faire partir le général Menabrea pour Prague. Notre droit de négocier et de conclure directement avec l'Autriche est officiellement reconnu à Berlin et à Paris. Priez donc le comte de Bismarck aux termes du traité de s'assurer que les plénipotentiaires autrichiens ont des pouvoirs pour traiter avec les nôtres (2).

308.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 734. *Berlino, 7 agosto 1866* (3).

J'ai reçu vos deux télégrammes d'aujourd'hui (4). * Le comte de Bismarck est d'avis que la France seule a le pouvoir de faire respecter par l'Autriche les conditions d'armistice consenties réciproquement sur la base de l'*uti possidetis*. Le comte de Bismarck m'a du reste répété que notre adhésion à l'armistice serait considérée comme faisant partie de l'acte de paix lui-même et qu'il avait déjà averti l'Autriche que nous prendrions part directe aux négociations et à la conclusion de la paix. Je serai demain en possession d'une communication officielle constatant nos droits sur ces deux points importants * (5). Maintenant comme de part et d'autre l'on a un extrême désir d'en

(1) Cfr. nn. 292 e 300.
(2) Con t. 292, pari data, Nigra venne invitato a rivolgere analoga richiesta a Dronyn de Lhuys.
(3) Si inserisce qui perché è pervenuto prima delle 14,35, ora in cui fu spedito a Nigra il t. 292, non pubblicato, che riporta le notizie qui contenute circa l'irritazione prussiana per le richieste francesi.
(4) Si tratta probabilmente dei t. 287 (cfr. n. 301) e 288 del 6 agosto.
(5) Il brano fra asterischi è edito in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 336-337 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, p. 67.

finir promptement il serait essentiel que le général Menabrea partit immédiatement muni de pleins pouvoirs et d'instructions précises pour le cas où l'Autriche refuserait absolument la frontière du Tyrol. J'ai trouvé le comte de Bismarck très agité et exaspéré; il m'a donné, sous le plus grand secret, connaissance d'une petite communication en trois articles que lui a adressé ce matin l'ambassadeur de France et par laquelle l'Empereur Napoléon réclame à titre de compensation pour l'agrandissement prussien, 1° le territoire de Saarbruck et Saarluis. 2° la partie de territoire allemand sur la rive gauche du Rhin, y compris Mayence appartenant à la Bavière et à la Hesse Grand-Ducale, que la Prusse serait chargée de dédommager; 3° tout le Luxembourg avec les forteresses.

Nous avons tout fait pour plaire à l'Empereur des français m'a dit Bismarck, en 1859 nous avons retenu l'Allemagne, aujourd'hui nous venons de nous arrêter aux portes de Vienne en épargnant d'une manière ridicule l'Autriche.

Maintenant il nous adresse une demande exhorbitante et inadmissible; il nous prend pour des lâches ou pour des enfants, mais toute l'Allemagne se soulèvera contre lui, et si comme nous l'a annoncé M. de Goltz l'on fait des préparatifs de guerre et que l'on songe vaguement à une alliance avec l'Autriche l'on nous trouvera prêts. Le Roi est indigné d'une pareille prétention et il est bien décidé à refuser.

Le général Manteuffel part ce soir pour Pétersbourg pour tâcher d'amadouer la Russie très hostile aux annexions prussiennes (1).

## 309.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 294. *Firenze, 7 agosto 1866, ore 23.*

Cinq corps d'armée autrichiens se concentrent sur l'Isonzo et un sixième descend par la Pontebba. Quand nous avons adhéré à la suspension d'armes demandée par la France le général Cialdini n'avait contre lui que quarante mille hommes. Des forces considérables descendent par le Tyrol. L'Autriche se prépare maintenant à nous attaquer avec toutes les forces dont elle peut disposer. Veuillez porter ces faits à la connaissance de l'Empereur. Nous avons suspendu nos opérations militaires dès que la Prusse a signé son armistice. Nous nous sommes déclarés prêts à signer l'armistice sous une condition purement militaire qui nous a été proposée par l'Empereur, et nous avons prorogé sur les assurances formelles du Gouvernement français la suspension d'armes

---

(1) Di quest'ultima notizia fu informato Launay con t. 293 pari data.

qui a donné à l'Autriche le temps de préparer ses forces pour venir nous attaquer. Il est évident que la France est tenue de faire conclure l'armistice ou d'imposer une prorogation de la suspension d'armes aux conditions qu'elle-même nous a fait accepter (1).

### 310.
### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 19 (2). *Berlino, 7 agosto 1866.*

Par mon télégramme d'hier soir (3) j'ai fait connaître à V.E. les demandes de territoire sur la rive gauche du Rhin présentées par la France à la Prusse, et qui sont venues comme un coup de foudre tomber au milieu des triomphes du Comte de Bismarck. La forme elle-même sous laquelle ces demandes se sont produites a quelque chose d'insolite qui, suivant l'expression de M. de Bismarck, semble cacher une idée arrêtée de chercher à la Prusse une *querelle d'Allemand.* Elles sont renfermées dans trois articles très courts sous forme de projet de traité à passer entre la France et la Prusse; et étaient simplement accompagnées d'une lettre de transmission de l'Ambassadeur de France se rapportant à des conversations qu'ils avaient eues la veille ensemble à propos des annexions Prussiennes. Ce que l'Empereur Napoléon demande par le premier article est le rétablissement des frontières de la France telles qu'elles avaient été consenties en 1814 au profit de la France, comprenant l'acquisition de Sarrebruck avec tout son territoire si fécond en mines de houilles. Le second article stipule l'engagement de la part de la Prusse de remettre à la France toutes les parties des territoires sur la rive gauche du Rhin appartenant à la Bavière (Palatinat) et à la Hesse Grand-Ducale y compris Mayence, avec obligation pour la Prusse de donner à ces deux Etats des compensations territoriales équivalentes. Enfin, le troisième article dit que tout le Luxembourg avec sa forteresse passerait de la même manière, par l'entremise Prussienne, de la Hollande à la France.

Ces demandes que rien ne pouvait faire prévoir il y a seulement quinze jours, puisqu'à cette époque M. de Goltz écrivait que l'Empereur semblait parfaitement désintéressé, ont jeté M. de Bismarck dans un profond abattement suivi de violentes explosions de colère. Depuis trois ou quatre jours il est vrai M. Benedetti le serrait de très près pour connaître exactement quelles limites la Prusse entendait donner à ses annexions, et l'Ambassadeur de France avait rapporté de ses questions à ce sujet la conviction que la Prusse voulait tout ce qui est en deçà de la ligne du Mein. Mais le Comte Bismarck ne s'attendait nullement, suivant son expression, à *cette note d'aubergiste.*

« Nous avons tout fait, m'a-t-il dit, pour plaire à S. M. l'Empereur des Français; en 1859 alors qu'il était engagé dans la guerre d'Italie nous avons

(1) Il telegramma, comunicato da Nigra a Drouyn de Lhuys è edito in *Origines diplomatiques*, vol XII, pp. 14-15.
(2) *Sic*, ma la numerazione deve essere errata (cfr. n. 338).
(3) Cfr. n. 308 che reca però la data 7 agosto.

retenu l'Allemagne prête à franchir la frontière; aujourd'hui encore, sur ses pressantes instances, nous venons de nous arrêter aux portes de Vienne, en ménageant d'une manière ridicule pour nous et blessante pour notre armée, cet empire d'Autriche qui nous aurait fait disparaître de la carte d'Allemagne si son armée eût été victorieuse. Et maintenant voici Sa Grâcieuse Majesté qui, sans aucune raison vient nous demander des territoires Allemands qui ne veulent pas être Français, et qui même ne nous appartiennent pas. Jamais la Prusse ne consentira à une pareille trahison; nous ne sommes ni des lâches ni des enfants et si, comme nous le mande de Paris M. de Goltz, l'on se prépare à la guerre, et même l'on a des velléités de s'allier à l'Autriche, nous avons des fusils et nous en servirons. Le Roi y est bien décidé, et l'Allemagne toute entière se lèvera pour le suivre. Que l'Empereur y prenne garde s'il veut toucher à l'Allemagne, c'est sa dynastie qui y périra ».

Ces discours prononcés avec une extrême véhémence prouvent suffisamment dans quelle situation d'esprit les demandes de la France ont jeté le Président du Conseil. Il y a là une situation toute nouvelle qui, en venant réléguer au second plan la question pourtant si brûlante des annexions Prussiennes, semble devoir, dans un avenir très rapproché mettre en présence les armes de la France avec celles de la Prusse. Il n'y a pas de doute, et V.E. doit être parfaitement renseignée à cet égard, que en France l'esprit public est extrêmement monté contre la Prusse. Chaque victoire de cette dernière Puissance a été regardée comme une défaite par l'armée Française, et l'idée qu'une Puissance militaire puisse être comparée à celle de la France, jointe au danger de voir surgir sur ses flancs une nation de trente millions d'âmes, jeune, vigoureuse, remplie d'avenir, et qui par sa force d'attraction attirera à elle tout le reste de l'Allemagne, a porté au comble les anxiétés Françaises.

Quant à cette Confédération du Midi sur laquelle l'Empereur des Français comptait pour produire ce grand déchirement entre le Nord et le Midi de l'Allemagne destiné à paralyser l'action de la Prusse, il ne devient plus possible devant les extensions sans cesse croissantes de la politique prussienne qui ne s'arrêteront même plus devant la Souveraineté inoffensive de Francfort. Le fait est qu'une agglomération des Etats du Midi n'est pas née viable et qu'après l'affaissement de l'Autriche et son exclusion de l'Allemagne, ils n'ont plus qu'à demander à se fondre dans la Prusse, ou à solliciter de la France une protection difficile à concilier avec le sentiment national de l'Allemagne.

Una circonstance qui n'a pas peu contribué à produire en France cette explosion unanime de colère contre la Prusse, c'est que l'Angleterre, qui jusqu'ici s'était toujours montrée si hostile à la politique de M. de Bismarck a complètement viré de bord depuis les succès des armes Prussiennes. L'on a vu, dans ce changement subit de sentiments une preuve non équivoque que, ne pouvant plus s'appuyer sur l'Autriche pour tenir en échec la France, elle s'était immédiatement tournée du côté de la Prusse forte et victorieuse, dans laquelle elle saluait l'antagoniste de l'armée Française.

Il n'en fallait pas tant pour alarmer et blesser les susceptibilités Françaises, et c'est sans doute sous la pression de cette opinion publique vivement su-

rexcitée par la presse de toutes les nuances, que l'Empereur Napoléon a été amené à formuler des demandes qui, si elles sont maintenues peuvent facilement déterminer une lutte entre deux armées également envieuses, si l'on en juge par les propos qui se tiennent ici de prouver leur supériorité.

### 311.

### IL GENERALE GOVONE
### AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Govone*, pp. 540-544)

*Berlino, 7 agosto 1866.*

Invitato da Sua Maestà a Nicolsburgo, accompagnai, negli ultimi giorni di Luglio, il Re di Prussia, alle riviste che egli passò all'esercito così detto dell'Elba, il 30, ed all'esercito del Principe Federico Carlo, il 31, sulla Marchfeld, a pochi kilometri da Vienna. Il 31 a sera fui di ritorno a Nicolsburgo.

Il 1° di Agosto mi recai dal Conte di Bismarck, prima di ripartire per Berlino, e non avendo ritrovato a Nicolsburgo il Conte di Barral, né alcuna communicazione di V. E. riguardo all'adesione dell'Italia all'armistizio, dissi al Presidente del consiglio che io non era in caso di fargli alcuna risposta su codesta questione, ma che forse il Conte di Barral medesimo, aveva già soddisfatto, durante la mia assenza, il desiderio di S. E.

Il Conte di Bismarck mi communicò di fatti la nota del Conte di Barral, che annunziava la accettazione dell'armistizio di 4 settimane, anche in Italia, sulla base dell'*uti possidetis*. Quindi il Presidente del Consiglio mi lesse parecchi dispacci scambiati fra l'Imperatore Napoleone ed il Re Guglielmo, a cominciare dalla prima offerta di mediazione dell'Imperatore, il 5 Luglio, fino alla conclusione dell'armistizio. Mi aggiunse che l'ultimo telegramma imperiale, il quale però egli non mi lesse, chiedeva alla Prussia di rispondere finalmente se essa accettava, si o no, senza ambagi, la mediazione francese: « La France allait enfin éclater, disse il Conte di Bismarck, et nous avons été forcés d'accepter ». Mi ripetè poi tutte le altre ragioni che avevano consigliato alla Prussia quest'accettazione: il clima di Ungheria, il cholera, l'arrivo a Vienna dell'esercito d'Italia, la distanza dell'esercito italiano dal Danubio, distanza che lo Stato Maggiore Prussiano aveva calcolato di 20 a 25 marcie. Mi aggiunse S. E. che quando venne la prima offerta di mediazione francese il 5 Luglio, egli pensò di doverla accettare in principio; ma poi avvertì i generali prussiani, che si riprometteva di guadagnare 10 giorni in negoziati, purchè essi potessero giungere a Vienna in altrettanto tempo. I generali prussiani chiesero 15 giorni, ed egli ne guadagnò 17, poichè la prima sospensione d'armi porta la data del 22; che però fu di poi necessario arrestare la rapidità della marcia, onde dar tempo ai trasporti di pane e di viveri di raggiungere l'esercito, e così Vienna non si potè occupare.

Il Presidente del Consiglio mi lesse finalmente una nota del Signor Benedetti concepita approssimativamente in questi termini: « L'Ambassadeur de France soussigné est autorisé à déclarer officiellement à S. E. le Président du Conseil de S. M. le Roi de Prusse, que la Vénétie est désormais acquise à l'Italie

et que partant, rien ne s'oppose à donner suite à l'armistice et à la conclusion de la paix ».

Nei preliminari di pace segnati a Nicolsburgo, si fa cenno (in un articolo, che ho pregato il Conte di Barral di trasmettere testualmente a V. E. per telegrafo), a questa dichiarazione della Francia, la quale, secondo i commenti che ne avrebbe fatto il Presidente del Consiglio, all'ambasciatore di Francia, era destinata a porre l'Italia nell'impossibilità di rifiutarsi ad accettare l'armistizio e la pace.

Mi permisi quindi dire al Presidente del Consiglio: che senza indirizzargli una domanda ufficiale, della quale non era affatto incaricato, lo pregava di volermi dire quale risposta avrei dovuto dare a Firenze se mi fosse chiesto il significato che il Governo prussiano metteva alla dichiarazione chiesta alla Francia, e che aveva dato luogo al dispaccio del Signor Benedetti, il quale S. E. mi aveva letto. Aggiunsi che in Italia governava l'opinione pubblica mediante la Camera; che questa opinione era suscettibile, e tanto più lo era in questo momento, dappoichè la pronta fine della guerra non aveva dato tempo all'Italia di sviluppare le risorse considerevoli, che essa aveva preparato per la guerra nazionale; che l'opinione pubblica respingeva una troppo sensibile ingerenza della Francia nelle cose italiane; che l'Imperatore Napoleone aveva così bene apprezzata la legittimità di questo sentimento, da convenire, nelle proposte di mediazione spedite in ultimo a Ferrara, che la Venezia tornasse all'Italia mediante un plebiscito; che tuttavia, avendo l'Imperatore proposto di farci rimettere Verona qual pegno, durante l'armistizio, il Governo italiano non era neppure disposto ad ammettere per tale remissione l'intervento del generale Le Boeuf, sebbene il generale francese non avesse altra missione fuor quella di constatare la partenza della guarnigione austriaca ed avvertirne il nostro comando supremo dell'esercito, senza neppure firmare un processo verbale od alcun altro atto qualsiasi. Conchiusi che di fronte ad una sì viva e legittima suscettibilità l'Italia poteva forse stupirsi della ingerenza che la Prussia accordava alla Francia nelle cose d'Italia mediante la dichiarazione chiesta, anzi che a lei, al Signor Benedetti.

Il Presidente del Consiglio mi rispose che nel primo telegramma francese di mediazione del 5 Luglio, l'Imperatore avendo dichiarato che l'Austria gli avea fatta cessione del Veneto, e di poi non essendo stata ripetuta alcuna dichiarazione che distruggesse la prima, era necessario alla Prussia avere un documento constatante, che la Venezia apparteneva all'Italia e non già alla Francia e fosse così soddisfatta una delle clausole del trattato 8 aprile. Aggiunse il Conte di Bismarck che la nota del signor Benedetti era d'altronde un documento di cancelleria il quale poteva essere ignorato dall'Italia. Osservai allora che forse non sarebbe ignorato il testo dei preliminari di pace di Nicolsburgo, ove si accenna a questa dichiarazione della Francia, e che senza dubbio S. E. non avrebbe dato minor valore ad una dichiarazione dell'Italia, a cui la Prussia avrebbe invece potuto rivolgersi. Il Conte di Bismarck mi ripeté che l'articolo dei preliminari a cui io accennai, aveva avuto, nella sua mente, la portata che già mi aveva significato: rincrescergli sinceramente, se una differente interpretazione da parte nostra, potesse urtare il sentimento italiano; che egli

aveva invitato due volte il Conte di Barral ed assistere alle conferenze per i preliminari di pace; non avere egli aderito per mancanza di istruzioni del Gabinetto di Firenze, e che ove gli fosse stata fatta prima la mia osservazione, avrebbe senza dubbio evitato cosa che potesse spiacere all'Italia.

In questa conversazione, a cui io ho dato il carattere di conversazione privata, onde non andare forse al di là delle intenzioni di V. E., il Conte di Bismarck si mostrò animato di buoni sentimenti verso l'Italia. Mi disse sperare che l'alleanza dell'Italia e della Prussia, fosse duratura dopo la pace, e mi lesse un telegramma spedito in ultimo al Conte di Usedom, con cui questo diplomatico, era incaricato di significare a Firenze, che se dovessero sorgere nuove complicazioni durante le trattative di Praga o dopo la pace, il Governo prussiano sarebbe disposto a rassodare i suoi vincoli con l'Italia ed a prendere ulteriori aggiustamenti, per dare maggiore estensione ai vantaggi che l'Italia si assicurò col trattato 8 aprile. Nello svolgermi questo tema egli studiava le sue parole, evitando di definire quale estensione sarebbe disposto a dare ai nostri vantaggi. Ricordando quanto egli si mostrò saldamente restìo a respingere, nel trattato dell'8 aprile, la questione del Tirolo, io mi permetto aggiungere che la mia impressione attuale si è che ove occorresse realmente di prendere nuovi concerti colla Prussia all'avvenire, sarà bene lasciar desiderare e ricercare la nostra alleanza, imperocché io credo che il Conte di Bismarck, se includerebbe facilmente il Tirolo nei vantaggi a stipularsi per l'Italia, farebbe difficoltà a comprendervi l'Istria, onde serbarla per una 3ª occasione.

Il Conte di Bismarck mi chiese se l'Italia converrebbe a Praga a negoziare la pace. Risposi, che sebbene le proposte di mediazione francese fossero fatte a noi ed alla Prussia separatamente, io credeva che forse il Governo di Firenze troverebbe più utile alle due parti di condurre una sola negoziazione, ma che non avea alcun elemento su cui fondare questa mia opinione personale. Il Conte di Bismarck mi parlò allora della scelta del negoziatore italiano, ed io, trattandosi di interessi gravi, ho creduto mio dovere, dietro suo desiderio, trasmettere a V. E., come ho fatto pel canale del Generale La Marmora (1), le parole del Presidente del Consiglio.

Quando io presi congedo dal comte di Bismarck, egli mi parlò della questione dei fucili ad ago chiesti dal nostro Governo. Disse che, accordati in origine, erano poi sorte gravi obbiezioni da parte del ministro della Guerra, dappoiché i reggimenti di Landwehr, armati ancora di vecchie carabine minié, attribuivano alla mancanza dei fucili ad ago le perdite gravi, subite contro gli annoveresi; che però, dopo l'armistizio tali obbiezioni avevano perduto molto valore ed egli credeva quindi che la questione potesse ora risolversi facilmente. Il Conte di Barral mi dice però oggi che sorgono nuove difficoltà.

Giunto a Berlino il 3 Agosto, ho trovato, da parte di V. E. l'invito di rimanervi ancora alcuni giorni. Sarò grato se Ella vorrà, Signor Ministro, farmi conoscere per telegrafo, lo scopo del mio ulteriore soggiorno qui, ovvero se ho facoltà di tornare in Italia.

---

(1) Cfr. n. 287.

## 312.

## L'INCARICATO D'AFFARI A COSTANTINOPOLI, DELLA CROCE, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 4. *Costantinopoli, 7 agosto 1866 (per. il 17).*

Lo stato miserrimo della pubblica finanza è giunto a tal segno da minacciare quasi l'esistenza di questo Stato. Dopo d'avere differito al 1° Settembre il pagamento del semestre di rendita che scadeva al 1° Luglio, si è ora stabilito officialmente di sopprimere un mese di paga a tutti indistintamente i funzionari. In realtà poi è già molto tempo che ad eccezione delle alte cariche, e di qualche ramo speciale del pubblico servizio, le paghe degli Impiegati sono di già talmente arretrate che oramai viene difficile il sapere di quanto il Governo è loro debitore. Il tributo del Pascià d'Egitto è svanito in pochi giorni. Gli armamenti eccezionali fatti su vastissima scala dalla Turchia hanno dato l'ultimo crollo alle sue finanze.

Intanto da ogni lato piovono reclami e domande di pagamento. Molti Italiani creditori di questo Governo spinti dall'estrema penuria di numerario, e dalla strettezza in cui trovasi ora la piazza di Costantinopoli, ebbero ricorso a questa Legazione invocandone un più energico appoggio. Fra questi contano perfino alcuni poveri operai delle officine dell'arsenale di Tophané, ai quali non riesce ottenere il meschino salario dovuto alle loro fatiche.

Non avendo le istanze dei RR. Interpreti ottenuto che fosse fatta loro immediata ragione, io profittai della circostanza, e mi decisi a portarmi personalmente presso Sua Altezza Aalì Pascià. Era d'altronde scorso circa un mese e mezzo dalla partenza dell'E. V., e quantunque privo d'istruzioni mi parve conveniente di uscire dall'atonia, di avere un colloquio col Ministro degli Affari Esteri, e di provare alla Sublime Porta che v'era pure a Costantinopoli un Rappresentante del Regno d'Italia.

Alle mie istanze sui crediti degli Italiani Sua Altezza fecemi *larghe promesse,* che io temo pur troppo non saranno seguite da un *attender corto.* Caduto poi il discorso sugli affari del giorno Aalì Pascià, alludendo a quell'idea che mai non lo abbandona, chiedevami notizie di Garibaldi, e dei volontari. Gli risposi che il Generale ed i suoi occupavano parte del Tirolo Italiano, e che avrebbero continuato le loro operazioni militari da quella parte se l'armistizio non fosse venuto a sorprenderli. Il modo, soggiunsi, con cui fu condotta per parte nostra la guerra, e la direzione data ai volontari dovevano essere una nuova prova che nell'attuale questione non trattavasi per noi che di un duello coll'Austria, e che l'Italia non aveva mai nutrito disegni a danno di nessun altro fra i suoi vicini. Parendomi che Sua Altezza approvasse, o fosse quasi convinto del mio dire, io continuai, aggiungendo, che non mancavano qui i malcontenti ed i nemici dell'Italia, e che a questo riguardo io mi felicitavo della risoluzione presa dal Governo Ottomano di mutare il Direttore del giornale *La Turchia,* la quale durante la guerra s'era sempre fatta l'eco delle più basse contumelie contro il Governo Italiano. Dissi di sperare che d'ora innanzi il linguaggio di quel periodico sarebbe stato più misurato, giacché dopo le ultime mutazioni

avvenute nel personale dei redattori coll'intervento diretto dell'Autorità, sarebbe impossibile il potere convincere il Governo del Re, che le opinioni emesse in quel foglio non fossero pure quelle della Sublime Porta. Aalì Pascià volle rispondermi che, l'antico direttore Signor de Launay aveva per altro dato prova d'indipendenza d'opinioni censurando a più riprese gli atti stessi del Governo Ottomano. Il Signor de Launay, risposi io, ha voluto è vero dare prova d'indipendenza, ma Vostra Altezza si affrettò di convincerlo dell'errore in cui era destituendolo nello spazio di 24 ore. Aalì Pascià non profferì più sillaba e parlossi d'altro, specialmente della questione del Tirolo italiano.

Dissi a Sua Altezza che il Trentino era incontestabilmente terra italiana, e come tale sarebbe stata rivendicata da noi, che io sapevo che questo nostro diritto avrebbe certo incontrato gravi difficoltà, ma che speravo si sarebbe tenuto conto all'Italia d'avere aderito all'armistizio pel solo desiderio d'evitare l'effusione del sangue, e nella speranza di ottenere pacificamente lo scopo cui tendeva la guerra, e ciò in momenti in cui noi non eravamo per nulla infievoliti, e l'esercito agognava di riparare gli scacchi di Custoza e di Lissa. Credetti d'insistere alquanto su quest'ultimo punto, sul quale del resto Aalì Pascià conveniva meco senza difficoltà. Ebbi anzi la soddisfazione di udire dire a lui stesso che, astrazione fatta dalle vittorie prussiane, i combattimenti di Custoza e di Lissa non avrebbero per nulla influito sulle future sorti della guerra.

Interrogai Sua Altezza sul punto in cui trovavasi la vertenza col Principe di Hohenzollern. Mi confermò che nessuna risoluzione era stata presa relativamente ai punti in contestazione, dei quali ebbi già l'onore di intrattenere l'E. V. nei miei recenti ultimi dispacci politici. Accennai vagamente che parevami essere cosa d'interesse comune ai due paesi l'addivenire al più presto ad un totale e pacifico componimento. Parmi di fatto che nella possibilità d'un futuro Congresso Europeo sarebbe pericoloso per la Turchia il presentarsi alle Conferenze colle sue interne questioni in sospeso.

Prima di separarci Sua Altezza ritornò ancora sul suo tema favorito chiedendomi, che cosa farebbe l'Italia dei suoi 40 mila volontari qualora fosse firmata la pace. Risposi di credere che essi mai avrebbero dato serii imbarazzi al Governo, che ad ogni modo questi era forte, e di questa forza aveva dato già una prova solenne, in un'occasione memorabile, occasione che io credeva però non si sarebbe più rinnovata.

Dopo di ciò presi congedo dal Ministro degli Affari Esteri. Il colloquio ebbe sempre un colore amichevole, ed Aalì Pascià si studiò sempre di nascondere il dispetto cagionato in lui dagli ultimi avvenimenti, del quale dispetto non di meno vidi balenare alcuni lampi.

## 313.

## IL MINISTRO A MADRID, CARACCIOLO DI BELLA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. P.S.N. *Madrid, 7 agosto 1866.*

La situation est toujours grave. On craint que le Ministère actuel ne soit débordé par les intrigues cléricales, actives à la Cour et dirigées par le

Roi. La conciliation avec Prim a avorté. Reine d'Espagne sous la pression des prêtres a idée fixe et impraticable d'intervenir à Rome. Le pays croit à sa chute prochaine. Les partis progressistes et vicalvaristes discutent candidatures dont deux nouvelles ont paru après médiation française en Allemagne et Italie; celle du Roi des belges dans le cas probable d'union de la Belgique à la France, et celle du prince Napoléon appuyée seulement par quelques chefs progressistes. Ambassadeur de France, de retour de Paris, interrogé par moi m'a répondu quant à la première: « c'est étonnant comme cette idée a pris et a fait du chemin en peu de temps ». Je n'ai pu tirer autre chose. Je ne sais si démarche sérieuse a eu lieu quant au prince Napoléon, ambassadeur m'a dit être en correspondance avec lui, et m'a assuré qu'il refuserait résolument. Le parti progressiste n'est pas uni. Prim et Olozaga ne sont pas d'accord. La candidature italienne ne serait acceptée par toutes les fractions du parti antidynastique si jamais elle sera posée V. E. peut être sûre que la Légation du Roi gardera sur ce sujet la réserve la plus grande et la plus absolue.

## 314.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 74)

T. 740. *Parigi, 8 agosto 1866, ore 7,20 (per ore 9,30).*

Empereur a fait écrire assez vivement à Vienne pour que l'Autriche accepte les conditions, mais tout porte à croire qu'elle refusera. Il est malheureusement certain que la France ne veut pas la contraindre par la force. Nous sommes dans l'alternative de céder aux exigences autrichiennes ou de recommencer la guerre. Prévenez Prusse et prenez mesures en conséquence (1).

---

(1) Questo telegramma fu comunicato alle ore 14,15 da Ricasoli al Re con un t. che prosegue così:

« Je pense che l'Empereur télégraphiera directement à Votre Majesté la réponse de l'Autriche. Nous attendrons encore un dernier mot de Nigra que je transmettrai tout suite Votre Majesté.

Il me coûte de croire que dans ces négociations nous ayons été les dupes de la France; je ne le crois pas, mais certainement alors la France a été le dupe de l'Autriche et ce serait à elle de se tirer et de nous tirer de l'impasse où nous sommes.

Mon avis est qu'on ne peut accepter la prétention de l'Autriche sans exiger qu'Elle aussi se retire de la Vénétie ou du moins de quelques forteresses. Si Elle n'accepte l'*uti possidetis* il faut y substituer autre chose; et puisque c'est convenu que nous devons avoir la Vénétie, nous pouvons dès ce moment en faire l'objet de cession contre l'abandon du territoire du Trentin acquis par le sang de nos troupes, mais céder sous la ménace de l'Autriche, je crois que ce serait exposer le pays à une humiliation intolérable.

Je crois que la réponse à faire à l'Autriche doit être modélée à cet avis et en attendre les conséquences les armes au bras. Je pense que Votre Majesté doit annoncer par un ordre du jour à l'armée la constriction que l'Autriche voudrait imposer. Le conseil des ministres se réunira dans l'après midi et je m'empresserai de soumettre immédiatement à Votre Majesté ses délibérations ». *Lettere Vittorio Emanuele II,* vol. II, p. 1026, *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 75).

## 315.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 742. *Berlino, 8 agosto 1866, ore 15,18 (per. ore 19,20).*

Ministre de la Guerre fait savoir par communication officielle que attendu graves circonstances présentes, il ne pouvait plus pour le moment nous remettre fusils promis. J'ai énergiquement réclamé auprès du comte Bismarck contre ce procédé inqualifiable, mais lui aussi a soutenu avec une grande ténacité. Il me paraît que notre dignité ne nous permet plus d'insister davantge et je suis tellement indigné de ce manque de parole, que s'il fallait encore revenir sur cette affaire je vous demanderais comme faveur d'en charger comte Usedom.

## 316.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 743. *Parigi, 8 agosto 1866, ore 15,39 (per. ore 19,35).*

J'ai vu Drouyn de Lhuys à qui j'ai exposé contenu de votre dernier télégramme (1). Drouyn de Lhuys m'a dit que l'Autriche avait répondu en refusant. Drouyn de Lhuys a fait à Vienne proposition de continuer suspension d'armes pour huit jours en disant que la responsabilité de la guerre retomberait sur l'Autriche. Il n'a pas encore réponse, mais il ne l'espère pas favorable. Drouyn de Lhuys m'a déclaré qu'il avait vivement insisté, mais que l'Empereur ne contraindrait pas Autriche par la force. Empereur est toujours très souffrant à Saint-Cloud (2).

## 317.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 744. *Berlino, 8 agosto 1866, ore 15,24 (per. ore 19,45).*

J'ai reçu votre télégramme d'hier (3). Bismarck m'a dit que le ministre d'Autriche lui ayant exprimé à Nicolsbourg l'intention de traiter avec nous, il ne doutait pas qu'il eût aujourd'hui les pouvoirs nécessaires. Bismarck a

(1) Cfr. n. 309.
(2) Questo telegramma e quello edito al n. 317 furono comunicati da Ricasoli al Re alle 23,25 dello stesso giorno 8.
(3) Cfr. n. 307.

traité de fanfaronnade l'envoi d'une armée autrichienne dans le Tyrol, dont, du reste, a-t-il ajouté, le cas échéant, nous pourrions avoir facilement raison. Le baron de Werther est parti ce matin pour Prague. Il importe donc que le général Menabrea arrive ici muni de nos pleins-pouvoirs et d'instructions. Veuillez me télégraphier le jour de son départ. Le général Govone ayant attendu dix jours ici, demande à repartir (1). Le colonel Radaelli exprime le même désir.

### 318.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 745. *Parigi, 8 agosto 1866, ore 17,25 (per. ore 20,50).*

Prince Napoléon télégraphie au Roi (2) en lui conseillant d'écrire par télégraphe au Roi de Prusse, de lui demander s'il l'aidera oui ou non dans la nouvelle phase. En cas de réponse affirmative on irait de l'avant, en cas contraire Gouvernement du Roi serait justifié en face de l'Italie s'il accepte armistice et paix sans Tyrol. Prince Napoléon me prie de vous informer de cette démarche et de vous dire que le Roi pourrait se servir du chiffre de la légation à Berlin.

### 319.

### IL GENERALE TÜRR AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (3)

T. *Belgrado, 8 agosto 1866, ore 9,30 (per. ore 6 del 9).*

Ayant envoyé chev. Caranti à Berlin et Florence vous devez bien le voir et recommander sa demande de congé au ministre Berti. Ayant reçu lettre de crédit je pourrai arranger la traite que M. Scovasso a tirée pour moi. Consul autrichien presse énormément hommes d'état ici. Nous avons nouvelle que dix mille autrichiens sont venus à Mitrobitz, dix mille à Semlin, dix mille à Orsova. Je suis obligé de m'éloigner d'ici pour ne pas compromettre préparatifs... (4) Gouvernement spontanément. Cependant je suis toujours prêt à l'action si guerre devait recommencer.

Scovasso m'enverra toujours vos télégrammes chiffrés avec mon F 16. Le chevalier Caranti ayant traversé pays ennemi et pays plein choléra pour service de l'Italie mérite autre chose que destitution (5).

---

(1) Visconti Venosta rispose con il seguente t. 300 del 9 agosto:
« Veuillez remercier général Govone pour la mission qu'il a accomplie à la complète satisfaction du Gouvernement et lui dire que le Roi désire sa présence au camp ».
(2) Cfr. *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, pp. 1029-1030.
(3) Il telegramma venne inviato tramite il consolato a Belgrado.
(4) Gruppo indecifrato.
(5) Con t. 17 del 5 agosto Cerruti aveva invitato Türr a far partire Caranti per Firenze perché altrimenti il ministro di Agricoltura, Industria e Commercio, a cui egli non aveva chiesto l'autorizzazione ad assentarsi, l'avrebbe considerato dimissionario.

## 320.

### IL MINISTRO DI PRUSSIA A FIRENZE, USEDOM, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

L. P. *Firenze, 8 agosto 1866.*

Le Gouvernement Prussien, résolu de maintenir et de développer la Légion hongroise actuellement en formation en Prusse, est désireux que le Gouvernement Italien de son côté veuille mettre le Général Türr en état de faire de même quant à l'organisation par lui commencée sur les confins hongrois.

Veuillez M. le Ministre m'informer des intentions du Gouvernement Italien à cet égard pour en rendre compte à Berlin...

## 321.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (AVV)

L. P. *Parigi, 8 agosto 1866.*

L'Imperatore è malato abbastanza gravemente perché non possa vedere i Ministri ed occuparsi d'affari. Anche questa deve annoverarsi fra le molte disgrazie che ci capitano da più giorni. Il rifiuto dell'Austria d'accettare *l'uti possidetis* è venuto a mettere tutto di nuovo in questione. L'Imperatore ne è seccato; ha fatto fare rimostranze a Vienna; ma non *minaccerà* né impiegherà la forza. A Vienna questo si sa ed agiranno in conseguenza. A me fu impossibile il penetrare fino all'Imperatore, che sta a letto. Il Principe Napoleone domandò di vederlo ieri. Gli rispose quasi testualmente:

« Mon cher Cousin, Je suis toujours souffrant. Les médecins m'ordonnent un repos absolu de 24 heures. Je ne pourrai donc pas te recevoir demain. D'ailleurs les conversations et la multiplicité des dépêches ne changent rien à l'état des choses. M. Drouyn de Lhuys a écrit fortement à Vienne pour que l'Autriche accepte les conditions. Si par hasard la réponse était negative, le Roi d'Italie aurait le choix de rétrograder jusqu'aux limites de la Vénétie ou de recommencer la guerre. Quant à des conseils, je me garderai bien d'en donner un, voyant combien peu ils ont été suivis jusqu'à présent. Crois à ma sincère amitié » (1).

Dinanzi a questa solenne dichiarazione d'impotenza, io rimango profondamente confuso. Drouyn de Lhuys m'ha tenuto lo stesso linguaggio. Riconosce che noi abbiamo ragione; dissuade l'Austria dal ricominciar la guerra, ma non l'*impedirà* con minacce o colla forza, perché non vuol far la guerra.

---

(1) La lettera originale è edita in *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, pp. 1028-1029.

A nulla servono le recriminazioni, e il ricordare gl'impegni presi, e le promesse fatte. Tutto ciò cade in presenza di questa confessione d'impotenza.

In tale stato di cose, se l'esercito è in istato di farlo, bisognerebbe rompere arditamente gli indugi e ricominciare la guerra. Ma non possiamo noi lottare da soli contro tutte le forze austriache. Se la Prussia è ben decisa a lasciarci soli, non varranno a smuoverla nemmen essa le recriminazioni e il ricordo dei patti convenuti. A che terribili conseguenze ci guida un primo fallo, la perdita della battaglia di Custoza!

Non ho ad aggiunger consigli, i quali del resto arriverebbero tardi. Pigliateli nella coscienza vostra, e non disperate d'Italia. *Dabit deus his quoque finem.*

Solo vi scongiuro a pigliar tali risoluzioni che conducano prontamente ad uno scioglimento nell'uno o nell'altro senso. Vi telegraferò regolarmente quante volte al giorno sarà necessario per informarvi di quanto farò e dirò e di quanto mi si farà o dirà. È oramai impossibile il tenere altra corrispondenza che per telegrafo.

## 322.
## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 296. *Firenze, 9 agosto 1866, ore 12.*

La Prusse nous a déjà déclaré qu'elle ne romprait pas son armistice pour soutenir notre *uti possidetis* militaire. Le Ministère a cru de son devoir de prévenir les commandants de l'armée qu'il ne veut opposer aucune difficulté d'ordre politique à ce que nos troupes soient concentrées s'il est nécessaire, par mesure stratégique sur territoire vénitien (1). D'après cette déclaration le mouvement de retraite de nos troupes du Tyrol est décidé par le commandant de l'armée italienne et est en train de s'accomplir. Donnez avis au Gouvernement français que des forces supérieures étant concentrées par l'Autriche dans le Tyrol et sur l'Isonzo avec attitude offensive, nos troupes se replient sur le territoire vénitien dans positions défensives (2). Il est inutile, dans l'état actuel des choses de signer un armistice qui constaterait notre acceptation des conditions autrichiennes. * Nos troupes se trouvant sur le territoire vénitien, si les autrichiens ne les attaquent pas il y aura suspension d'armes *de facto*.

Maintenant il est au pouvoir de la France de réparer autant que possible le mal que nous a fait cet incident de *l'uti possidetis* en demandant à l'Autriche l'évacuation la plus prompte possible de la Vénétie comme conséquence de notre évacuation du Tyrol. Exprimez-vous énergiquement dans ce sens et faites-en la demande au Gouvernement de l'Empereur * (3).

---

(1) Fin qui edito in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 96-97, in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, p. 82 e in italiano in CHIALA, p. 650.
(2) Questa notizia fu anche telegrafata dal Re al principe Napoleone che ne informò l'Imperatore.
(3) Il brano fra asterischi, comunicato da Nigra a Drouyn de Lhuys, è edito in *Origines diplomatiques*, vol. XII, p. 36.

## 323.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 297. *Firenze, 9 agosto 1866, ore 13,30.*

L'*uti possidetis* étant repoussé par l'Autriche, nous prenons des mesures pour que des hostilités nouvelles soient évitées pour ce qui dépend de nous. En présence des concentrations de forces autrichiennes dans le Tyrol et sur l'Isonzo les commandants de l'armée ont donné ordre aux troupes de se replier sur des positions défensives en Vénétie. Cette situation nous permettra de négocier la paix. Demandez de nouveau à Bismarck réponse formelle si les plénipotentiaires autrichiens ont oui ou non des pouvoirs pour traiter avec les nôtres. Déclarez-lui que nous ne ferons pas de *casus belli* en dehors des stipulations de notre traité d'alliance. Dès lors la Prusse est tenue de ne pas traiter ni conclure paix sans nous. Dites amicalement à Bismarck que nous partageons son avis sur la nécessité d'en finir vite. Nos négociations ne pourront être longues car nous sommes d'accord avec la France sur la forme et le fond du traité à intervenir entre l'Autriche et nous.

## 324.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 301. *Firenze, 9 agosto 1866, ore 17,15.*

Le général Menabrea qui vient d'arriver juge qu'il y a de sérieux motifs de craindre que l'Autriche ne veuille absolument nous attaquer. Il croit nécessaire un acte formel qui suspend d'un commun accord les hostilités. Le conseil des ministres y a consenti et a autorisé le général La Marmora à substituer à la clause de l'*uti possidetis* pour l'armistice celle de la frontière de la Vénétie prise comme ligne militaire séparant les deux armées. Mais encore le refus de l'*uti possidetis* par l'Autriche autorise à regarder comme incertaine son adhésion aux conditions soit d'armistice soit de paix dont nous sommes convenus avec la France. Or il est essentiel pour nous d'être assurés non seulement que les plénipotentiaires autrichiens sont autorisés à négocier et à conclure directement avec les nôtres le traité de paix, mais encore que l'Autriche n'élèvera des difficultés ni maintenant ni plus tard sur la cession de la Vénétie sans conditions dans les termes convenus avec la France, qu'elle ne nous demandera pas une déclaration préalable de renoncer à traiter la question du Trentin, etc.

Veuillez appeler la plus sérieuse attention de M. Drouyn de Lhuys sur une pareille situation, qui est déplorable surtout avec la présence des autrichiens dans les forteresses de la Vénétie. On doit prendre garde à Paris comme à Florence de ne pas se laisser duper; les conséquences pourraient être redoutables.

### 325.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 748. *Berlino, 9 agosto 1866, ore 16,15 (per. ore 20,05).*

Comte de Bismarck vient d'envoyer à Paris M. de ... (1), porteur d'instructions relatives aux demandes territoriales de la France. Bismarck refuse en principe, mais ce refus ne semblerait pas exclure tout à fait possibilité de négociations ultérieures. Dans dernière conversation sur cette matière avec ambassadeur de France il lui a dit: « Pourquoi ne prenez-vous pas la Belgique? Nous vous aiderions et au besoin nous lui chercherions querelle ». Ambassadeur de France me recommande le secret le plus absolu sur cette conversation (2). Gouvernement prussien va lier par un traité d'alliance offensif et défensif, d'année en année, tous les Etats du nord en attendant que confédération soit complètement établie. Les ministres des affaires étrangères des Etats du midi sont tous ici, ils ne s'en tireront qu'avec des contributions et remaniement territorial. Ni les uns ni les autres n'ont confiance dans la vitalité d'une confédération du sud.

### 326.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 749. *Parigi, 9 agosto 1866, ore 20,55 (per. ore 24).*

Au reçu de votre télégramme (3) je suis parti pour Saint-Cloud où le conseil des ministres était réuni sous la présidence de l'Impératrice. Empereur était au lit toujours souffrant. J'ai communiqué à l'Impératrice et à Drouyn de Lhuys contenu de votre télégramme et lui ai demandé que l'Autriche évacue la Vénétie. Drouyn de Lhuys s'est refusé à faire cette démarche sachant d'avance qu'elle serait rejetée. Autriche déclare qu'elle évacuera Vé-

---

(1) Gruppo indecifrato.
(2) Con t. 751 pari data Barral informò che l'ambasciatore di Francia partiva per Parigi per conferire in proposito con l'Imperatore.
(3) Cfr. n. 322.

nétie à la paix mais pas avant. Nous ne pouvons donc compter ni sur démarche efficace de la France qui n'est pas écoutée à Vienne et qui ne veut pas recourir à la force, ni sur la Prusse. Nous n'avons donc que deux partis à prendre et cela immédiatement. Ou de déclarer directement au commandant autrichien que nous acceptons armistice ou suspension d'armes et envoyer de suite plénipotentiaire à Prague. Ou bien continuer la guerre, bien entendu si nous sommes en mesure de la faire. Archiduc Albert doit être arrivé en Italie.

## 327.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 750. *Parigi, 9 agosto 1866, ore 23,40 (per. ore 2,40 del 10).*

Empereur m'a fait savoir qu'il a écrit hier à Vienne pour qu'on prolonge suspension hostilités. D'après votre dernier télégramme (1) j'ai cru demander que l'on me renouvelle assurance que la Vénétie sera remise sans autres conditions que celle du partage de la dette. J'espère vous télégraphier demain réponse.

## 328.

### IL GENERALE TÜRR AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (2)

T. *Belgrado, 9 agosto 1866.*

Le comte Bismarck télégraphie au consul, 8 août: « Dites à Türr que l'organisation de la légion hongroise est poussée vigoreusement, que de sa part là bas... » (3). Ici en cas de reprise des hostilités pouvons augmenter la première catégorie forte de 50 mille hommes, complètement armés avec l'artillerie nécessaire. Je crois réussir à entraîner le Gouvernement ici, mais pour pousser plus loin et conclure il faut que je sache catégoriquement si vous êtes décidé à pousser la continuation de la guerre avec la Prusse, ou seuls si la Prusse faisait la paix. Ayant votre réponse affirmative, 50 mille hommes seront prêts à passer la frontière et appelleront la seconde catégorie également forte de 50 mille hommes. Outre cela 15 mille fusils et munitions de guerre pour l'insurrection hongroise. Je fais mon possible, le reste dépend de vous... (3). J'attends ici votre réponse; je télégraphierai au comte Bismarck.

---

(1) Cfr. n. 324.
(2) Il telegramma fu inviato tramite il consolato generale a Belgrado.
(3) Gruppi indecifrati.

## 329.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 302. *Firenze, 10 agosto 1866, ore 8.*

Ayez soin en parlant de la dette à prendre à notre charge de ne pas nous engager au partage de la dette générale de l'Empire autrichien, mais de dire simplement que nous assumons la dette spéciale du Lombard-Vénitien et une part proportionnelle de l'emprunt de 1854, comme cela s'est fait pour la Lombardie par le traité de Zurich qui à cet égard doit servir de précédent. Il y aurait une différence à notre perte de plus de 200 millions.

## 330.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 752. *Berlino, 10 agosto 1866, ore 5,35 (per. ore 9,40).*

Comte Bismarck m'a dit qu'à son grand étonnement baron de Werther lui mande à l'instant que plénipotentiaire autrichien n'a pas pouvoirs pour traiter à Prague avec le plénipotentiaire italien, et qu'il lui a dit que paix avec Italie devait se traiter en Italie. Sur mes pressantes observations Bismarck m'a promis d'insister sur notre participation en demandant motif de la déclaration autrichienne, mais que le but de l'alliance étant atteint il ne pouvait pas en faire une condition *sine qua non* (1). Au fond, a-t-il ajouté, je ne vois pas trop pourquoi vous tenez à venir à Prague; à votre place je préférerais infiniment traiter directement à deux (2).

## 331.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 304. *Firenze, 10 agosto 1866, ore 12,50.*

Le général La Marmora ayant fait connaître que nos troupes se repliaient sur le territoire vénitien les officiers italiens et autrichiens doivent se trouver réunis, à l'heure qu'il est, pour négocier l'armistice. On craint au camp que

---

(1) Fin qui edito in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 337 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 95.
(2) Con t. 303, pari data, ore 12,50 Visconti Venosta comunicò a Barral: « N'insistez plus pour que notre paix se fasse à Prague ».

les autrichiens ne soulèvent de nouvelles difficultés et même qu'ils ne soient résolus à faire la guerre à tout prix et à remettre en question le fait même de la cession de la Vénétie à la France. Bismarck dit à Barral que plénipotentiaire autrichien à Prague n'a pas de pouvoir pour traiter avec nous. Ce plénipotentiaire a dit que paix avec Italie devait se traiter en Italie. Bismarck semble désirer que nous ne venions pas à Prague et déclare que le but de l'alliance étant atteint il ne fera pas une condition *sine qua* non de l'admission de nos plénipotentiaires à Prague. Je crains que le silence de la France sur la cession sans condition de la Vénétie à l'Italie n'encourage tellement l'Autriche que de graves périls puissent s'ensuivre. Il faudrait que le Gouvernement français fit déclaration à ce sujet.

332.

## IL RAPPRESENTANTE ALL'ESTERO DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, CSAKY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (1)

T. U. *Berlino, ... (per. ore 15,05 del 10 agosto 1866).*

Puis-je envisager la mission de Frapolli auprès de nous comme l'expression officielle de vos intentions? En ce cas je puis lui fournir les preuves que nous sommes en état de seconder énergiquement vos projets et poser les conditions d'une action commune, immédiate. Klapka par une manoeuvre admirable est retourné en Prusse en ne perdant que cinq hommes et ayant chassé trois fois les lanciers autrichiens il occupe des cantonnements près de Ratibor. Nous poursuivons d'accord avec le Cabinet de Berlin énergiquement notre organisation; en quelques jours nous pouvons tripler nos forces. Je prie V. E. de nous envoyer immédiatement le plus grand nombre d'officiers et avant tout les quatres désignés dans ma dépêche chiffrée du 19 juillet.

333.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 754. *Parigi, 10 agosto 1866, ore 14,45 (per. ore 17,45).*

La maladie de l'Empereur assez sérieuse paralyse Gouvernement français. Je vous conjure de ne pas vous faire illusion sur l'efficacité de l'appui de la France. Autriche sait que la France ne tirera pas l'épée et que Prusse

(1) Il telegramma fu trasmesso tramite la legazione a Berlino.

nous a lâchés. J'insisterai auprès de Drouyn de Lhys sur les points indiqués dans vos télégrammes d'hier au soir et de ce matin (1). J'ai écrit à l'Impératrice pour avoir une nouvelle assurance sur la cession sans conditions. Je ferai le possible pour soutenir la position, mais si l'Autriche veut abuser de la situation, pourvu qu'elle maintienne la cession de la Vénétie, la France se déclare impuissante à l'en empêcher. Si nous ne sommes pas en mesure de faire la guerre seuls contre l'Autriche, hâtez-vous à faire la paix sans perdre un instant. Une plus longue discussion à Paris tant que l'Empereur est dans cet état n'amènerait à rien sinon à perdre un temps précieux.

## 334.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 97 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, p. 94)

T. 756. *Parigi, 10 agosto 1866, ore 18.*

Drouyn de Lhuys vient de recevoir télégramme de Vienne annonçant que du moment où le Tyrol est évacué commandant autrichien a reçu ordre de signer armistice (2).

## 335.

### VITTORIO EMANUELE II AL LUOGOTENENTE DEL REGNO, EUGENIO DI SAVOIA

(Ed. in *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, pp. 1034-1035)

T. *Padova, 10 agosto 1866, ore 18,15.*

Je suis étonné du ton des dépêches qui arrivent à moi et à mon chef d'Etat Major par Ministère pour ce qui regarde ce que je dois faire avec l'*Armata* et par rapport situation politique présente qui est bien mal conduite par Ministère qui à tout moment par des prétentions exagérées risque faire échouer grand édifice unité italienne. Le Ministère avec les termes qu'il employe en écrivant me rappelle les ordres qu'on envoyait aux généraux de la république, et oublie que je suis Roi et commandant en chef de l'armée. Si baron Ricasoli se mêlait de ce qui le regarde, on ne vivrait pas toujours dans une agonie perpétuelle qui nous paralyse entièrement. Qu'il se rappelle ce que je lui ai dit vingt fois, que si on eût accepté Verona à temps, à cette heure on pourait combattre avec chance de succès. Au lieu de cela c'est

---

(1) Cfr. nn. 324 e 329.

(2) Questo telegramma fu comunicato alle 0,15 dell'11 da Ricasoli al Re il quale ricevette la notizia anche dal principe Napoleone.

une grâce que je puisse encore sauver la Vénétie. Mais s'il fait encore quelque erreur, cette dernière question sera encore préjudiciée, car tout le monde est contre nous, et en politique c'est inutile d'aller se casser les cornes contre un rocher (1).

336.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 337-338 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, p. 95)

T. 305. *Firenze, 10 agosto 1866, ore 21,45.*

J'attends d'un moment à l'autre l'issue des négociations militaires engagées pour l'armistice. Aussitôt après je vous enverrai des instructions définitives sur la conclusion du traité de paix. La Prusse ne peut sans violer le traité conclure la paix sur une simple déclaration écrite que Vénétie est à la disposition de l'Italie. Il faut que la réunion de la Vénétie soit un fait réel et irrévocable. La Prusse ne peut pas non plus permettre que l'Autriche exige de nous une indemnité de guerre puisque si nous avons continué la guerre après le 6 juillet c'est à cause des sollicitations pressantes de la Prusse et par loyauté. Si l'Autriche émettait une exigence d'indemnité il serait du devoir de la Prusse de déclarer qu'elle n'évacuera pas Bohême ni Moravie avant que cession de Vénétie s'accomplisse effectivement.

337.

ISTRUZIONI DEL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, PER IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

N. 1. *Firenze, 10 agosto 1866.*

Sa Majesté Vous nomme son Plénipotentiaire pour négocier, conclure et signer la paix entre l'Autriche et l'Italie.

Les présentes instructions sont basées sur la supposition, qu'il nous convienne et qu'il nous soit possible de signer la paix à Prague en commun avec la Prusse. Dans ce cas le Comte de Barral sera notre autre plénipotentiaire. Si le cours des événements très variable dans les circonstances actuelles rend plus opportun que la négociation de la paix ait lieu à Paris, M. le Chevalier Nigra sera notre Plénipotentiaire avec Vous. Du reste même dans ce cas il n'est pas impossible qu'au dernier moment, lorsque les clauses de notre

---

(1) Il testo qui pubblicato, che presenta qualche lieve differenza con quello edito in *Lettere Vittorio Emanuele II*, è tratto da una copia inviata confidenzialmente a Visconti Venosta dal Ministero dell'Interno e conservata in AVV.

traité avec l'Autriche auront été définitivement minutées avec la médiation de la France, et qu'il n'y aura plus de retard à prévoir, Vous Vous rendrez à Prague pour établir notre participation à la conclusion de la paix entre les deux autres belligérants.

Désirant que Vous partiez sans retard pour Paris où Vous aurez à conférer avec le Chevalier Nigra et à Vous assurer avec son concours de l'efficacité des engagements pris envers nous par la France sur les conditions de la paix, je me borne ici à compléter par des instructions brèves et sommaires les éclaircissements que je Vous ai donnés verbalement sur la situation et sur la marche à suivre dans les négociations que le Gouvernement confie à votre habileté et à votre patriotisme.

Dans l'état actuel des affaires d'Europe, l'Italie, comme la Prusse, a un véritable intérêt à conclure promptement la paix. Vous voudrez donc bien prendre aussi rapidement que possible avec l'aide de notre Ministre à Paris, les arrangements nécessaires avec le Gouvernement français comme médiateur pour en faciliter et en hâter la conclusion. Dès votre arrivée à Paris si Vous voyez la possibilité de combinaisons qui permettent d'abréger sensiblement les négociations ultérieures, Vous voudrez bien m'en prévenir immédiatement par télégraphe afin de nous entendre sans retard à ce sujet. Par exemple l'on pourrait, en ce qui concerne la question ardue du partage de la dette stipuler simplement dans le Traité que la liquidation en sera faite sur les bases adoptées dans le Traité de Zurich par une Commission nommée ad hoc et même au besoin avec l'arbitrage d'une tierce Puissance. Peut-être encore serait-il bon de convenir sur la question des frontières que, si l'Autriche, malgré tous nos efforts ne consent pas à des concessions suffisantes, la France appuyera l'insertion au Traité d'un article où il sera déclaré que la rectification du tracé des frontières entre l'Autriche et l'Italie pourra être traitée ultérieurement et à l'amiable entre les deux puissances.

Pour le cas où, comme il est possible, Vous auriez à passer par Vienne en Vous rendant de Paris à Prague, Vous êtes autorisé à agir activement, M. le Général, dans la mesure pourtant que comporte notre situation, pour concerter à l'occasion avec les Ministres de l'Empereur d'Autriche, une entente préalable qui rend plus aisée et plus prompte la conclusion de la paix.

Pour être honorable cette paix doit être conclue par nous directement avec l'Autriche. La forme de stipulations employée à Zurich serait actuellement entièrement hors de propos. La France et la Prusse ont en effet reconnu formellement que nous plénipotentiaires étaient fondés à prendre part sur le même pied que ceux de la Prusse aux négociations de paix avec l'Autriche. Avant votre départ de Paris, nous nous serons assurés si les Plénipotentiaires Autrichiens à Prague ont effectivement des pouvoirs pour traiter avec les nôtres; des instructions ont été adressées à nos Légations à Paris et à Berlin à cet effet.

Je Vous laisse le soin de Vous concerter avec les autres Plénipotentiaires sur tout ce qui concerne la forme et le mode dans lequel les négociations devront avoir lieu.

En ce qui concerne la forme du Traité de paix, Vous prendrez pour base ce qui a été expressément convenu à cet égard entre la France et nous, comme il ressort des dépêches que j'ai adressées à nos Ministres à Paris et Berlin en date du 29 Juillet (Annexe N. 1 et 2) (1) de la Note verbale du Chev. Nigra en date 30 Juillet (Annexe N. 3) (1), et des Rapports du Chevalier Nigra ci joints aux N. 4 et 5.

Il serait inutile de répéter ici ce qui se trouve exposé avec toute la précision nécessaire dans ces diverses pièces.

Si la conclusion de la paix a lieu à Prague, les Plénipotentiaires du Roi vont se trouver dans le cas d'opter entre la conclusion d'un seul instrument de paix entre les trois belligérants ou la conclusion d'un Traité séparé. Le Gouvernement prussien a pris des engagements envers nous pour la conclusion, si nous le désirons, d'un traité unique, bien que dans ces derniers jours il ait paru préoccupé des difficultés de notre traité de paix et décidé à conclure le Traité austro-prussien sans nous attendre. Un traité unique entre les trois belligérants serait désirable s'il était pratiquement possible; car l'Italie s'assurerait ainsi un droit d'entrer à l'avenir dans les combinaisons européennes auxquelles pourraient donner lieu les affaires d'Allemagne.

Si l'état des choses changeait et si notre participation aux négociations de la Prusse étant une fois établie, le succès nous était assuré sans qu'il en fût de même pour la Prusse, Vous allégueriez nettement la nature et la forme particulière des stipulations relatives à la Vénétie et du préambule qui doit les précéder, comme motif de préférence pour un Traité séparé. Vous êtes du reste autorisé à signer notre Traité avec l'Autriche aussitôt que ce sera possible, quelles que soient les complications qui pourraient surgir entre la Prusse et l'Autriche; et même l'imminence de ces complications ou de telles autres que la politique de la France peut faire prévoir serait une puissante raison de hâter sans autre difficulté la conclusion de notre Traité avec l'Autriche. La facilité avec laquelle la Prusse a conclu son armistice et ses préliminaires de paix sans nous, nous met à l'aise pour ne consulter dans l'éventualité en question que notre intérêt tout en prenant toutes les précautions pour sauvegarder de notre mieux l'avenir de notre liaison avec la Prusse et en usant envers elle des meilleurs procédés. Nous sommes d'ailleurs en droit de nous considérer comme totalement dégagés le cas échéant, envers elle, en ce qui regarde l'engagement éventuel pris dans notre Traité secret pour l'acquisition de territoires autrichiens par la Prusse. Celle-ci en effet n'a rien demandé de semblable dans les préliminaires qu'elle a conclus avec l'Autriche, et qu'elle nous a notifiés comme contenant les conditions essentielles et définitives de la paix qu'elle entendait conclure, notification sur laquelle nous avons dû régler nos propres déterminations.

Sur la réunion de la Vénétie à l'Italie nos accords avec la France formulés dans les rapports du Chevalier Nigra (annexes 4 et 5) fournissent une base suffisante pour la conclusion du Traité. Si l'Autriche prétendait y apporter des changements préjudiciables à nos intérêts ou à notre dignité,

---

(1) Cfr. n. 244 e p. 153, nota.

il serait le cas de faire appel à l'appui de la France. Il a été expressément entendu avec la France que la cession de la Vénétie aura lieu sans autre condition onéreuse que la mise à la charge de l'Italie de la dette spéciale afférente à la Vénétie. Nous avons formellement demandé au Gouvernement prussien que conformément à notre Traité, la Prusse insérât dans son instrument de paix une clause expresse à cet effet. Si cependant l'Autriche demandait formellement des indemnités de guerre, Vous saisirez immédiatement l'occasion pour déclarer que si une indemnité est possible, c'est en raison de sérieuses concessions que l'Autriche serait disposée à faire sur le tracé des frontières, comme je l'indiquerai tout-à-l'heure.

Cette question des frontières sera la principale difficulté des négociations. Le Gouvernement et ses plénipotentiaires doivent affirmer dans tous les cas et s'efforcer de tout leur pouvoir de faire prévaloir la nécessité de la réunion du Trentin et de tout le territoire situé sur la droite de l'Isonzo au Royaume d'Italie. Je n'ai pas besoin de Vous développer ici les considérations qui justifient ce point de vue, et qui ont été brièvement résumées dans les dépêches au Chevalier Nigra et au Comte de Barral ci jointes (N. 1 et 2).

Vous trouverez du reste à ce sujet dans le dossier annexé sous le N. 6 des documents diplomatiques et autres à utiliser. Je Vous recommande spécialement le Mémoire et les cartes dressées par M. le Général Ricci sur les divers tracés qu'il conviendrait, selon qu'il sera possible, de présenter successivement comme minimum de nos demandes.

Le Chevalier Nigra a appelé sur la question des frontières l'attention du Gouvernement français par une Note verbale du 30 Juillet (annexe N. 7). L'appui de la France nous est assuré pour la demande du Trentin et de la rive droite de l'Isonzo, dans la mesure indiquée par le Chevalier Nigra dans ses Rapports déjà cités (annexes 4 et 5). Vous remarquerez que l'inclusion du Lac de Garde en entier dans les frontières du Royaume est dans tous les cas reconnue par le Gouvernement de l'Empereur comme indispensable.

Quant à la Prusse, si elle ne se montre pas contraire à nos vues dans cette question, c'est plutôt parce qu'elle voudrait en faire un objet de combinaisons ultérieures contre l'Autriche que pour appuyer actuellement sur ce terrain nos négociateurs. D'ailleurs, en raison de la situation de cette puissance envers l'Autriche, il est probable que son appui vis-à-vis de celle-ci ne servirait qu'à envénimer la discussion. Il sera préférable que Vous traitiez la question directement soit à Vienne si Vous Vous y rendez, soit avec les Plénipotentiaires Autrichiens, et toujours avec le concours des Représentants du Gouvernement français; le Gouvernement du Roi s'appliquera de son côté à obtenir des bons offices des puissances amies dans le même sens auprès du Cabinet de Vienne.

Je dois d'ailleurs Vous laisser juge, M. le Général, de l'insistance que Vous devrez mettre à demander une extension plus ou moins satisfaisante des frontières de la Vénétie. L'importance d'obtenir un résultat, quand ce ne serait que celui de ne pas renouveler sur la rive droite de l'Isonzo le précédent déplorable des districts mantouans et de faire comprendre en entier le Lac de Garda et ses bords dans le territoire du Royaume, exige qu'aucun effort ne soit négligé pour y parvenir. Toutefois il ne serait aucunement

avantageux pour cette question particulière, et il serait dangereux au point de vue de nos intérêts généraux de traîner la situation actuelle en longueur.

En dehors de la réunion du Royaume Lombard Vénitien, seule comprise dans les engagements que la Prusse a envers nous, nous ne pouvons poser de *casus belli.* Vous discernerez promptement, je n'en doute pas, jusqu'à quel point il pourra être pratiquement utile de différer la conclusion de la paix dans l'intérêt de nos demandes territoriales.

S.A.I. le Prince Napoléon, dans sa mission à Ferrare, a promis l'appui de la France pour la demande du Tyrol et de la ligne de l'Isonzo, sous la réserve d'indemmités admissibles de la part de l'Italie. Vous êtes autorisé, M. le Général, à accueillir et à proposer au besoin que des indemnités soient fixées, d'accord entre les Gouvernements intéressés, pour des concessions territoriales suffisantes. Lorsque les négociations donneront lieu à quelque ouverture dans ce sens, Vous voudrez bien Vous mettre aussitôt en rapport par le télégraphe avec le Gouvernement du Roi pour arrêter les chiffres et les conditions de la transaction.

Enfin s'il était nécessaire pour obtenir des concessions en fait de frontières, Vous pourriez accepter dans le même but de rapporter au Gouvernement du Roi les demandes qui Vous seraient faites pour la restitution des biens des princes de la maison d'Autriche jadis regnants en Italie.

A l'égard des questions spécioles qui doivent être résolues par les Articles du Traité, j'attends des communications des autres Ministères qui me mettront sous peu de jours à même de Vous tracer définitivement des instructions spéciales et détaillées.

En attendant je joins ici copie sous le N. 8 d'un Extrait du Rapport Général du Premier Plénipotentiaire du Roi à Zurich concernant les principales questions définies dans le Traité de paix de 1859, ainsi que d'un Mémoire du Ministère des finances sur la dette Vénitienne.

Il serait avantageux pour la rapidité et le succès des négociations de paix que le Traité de Zurich, non point pour la forme de la cession bien entendu, mais pour les conditions sous lesquelles elle s'opère, fût dès le commencement pris pour base de quelques unes des stipulations principales du Traité actuel. La reproduction de l'Article du Traité de Zurich relatif aux Corporations religieuses serait contraire à notre droit public intérieur; il ne doit point être reproduit. Je ne puis Vous autoriser à aucune concession, l'application des lois ne devant pas subir des inégalités et être sujette à des exceptions dans les diverses provinces du Royaume. D'autres stipulations spéciales du Traité de Zurich doivent être modifiées en ce qui concerne la Vénétie, ainsi que je Vous l'indiquerai avec précision dans peu de jours. Mais sur les points essentiels, surtout en ce qui concerne l'attribution de la dette de la Vénétie à l'Italie, le traité de Zurich est un précédent précieux que la puissance médiatrice et l'Autriche elle même peuvent difficilement récuser, et dont nous devons maintenir hautement l'autorité.

Il me reste à recommander à Votre sollicitude des points particuliers qui pourront être l'objet, suivant que Vous le jugerez utile ou que Vous le croirez possible, soit d'articles spéciaux à insérer dans le Traité, soit de Protocoles, soit d'échange de Notes.

Ces questions sont:

La remise des forteresses et villes de la Vénétie dans leur état actuel, sans rien détruire ni emporter sauf le matériel de guerre.

La remise des objets d'art, archives, valeurs etc. enlevés de la Vénetie depuis le 5 Juillet par les Autrichiens (Voir le dossier annexe N. 9).

La remise de la couronne de fer à l'Italie (Voir dossier annexe N. 10).

La libération des soldats vénitiens.

La libération des prisonniers politiques, la remise des autres.

Le Gouvernement français a pris avec nous sur ces divers points des engagements que Vous trouverez consignés dans les deux Rapports du Chevalier Nigra déjà cités. (Annexes N. 4 et 5). Nous ne négligerions rien de notre côté pour que notre entente avec la France sur ces points soit aussi efficace que possible.

Il sera nécessaire aussi que l'Autriche sur réciprocité de notre part accorde une amnistie à ceux de ses sujets qui pourraient s'être compromis à l'occasion de la dernière guerre. L'article 22 du Traité de Zurich entre l'Italie, la France et l'Autriche pourrait servir de modèle pour cette stipulation.

Vous pourrez, M. le Général, selon les procédés dont l'Autriche et ses plénipotentiaires useront dans les négociations envers le Gouvernement du Roi et ses Représentants, témoigner de nos bonnes dispositions pour le rétablissement de bons rapports économiques et commerciaux entre les deux Monarchies. Quand même les négociations ne pourraient pas conduire à une solution complète de la question des frontières l'intérêt des deux pays n'en serait pas moins d'inaugurer par le Traité de paix des rapports satisfaisants, et tels que les réclament les besoins économiques et la politique même de l'Autriche comme de l'Italie.

P.S. J'ajoute aux présentes instructions (Annexe N. 11) Copie de la Note que le Comte de Barral a adressée au Comte de Bismarck, d'après les instructions contenues dans ma dépêche du 29 Juillet (Annexe N. 2) pour lui signifier officiellement le consentement du Gouvernement du Roi à l'armistice conclu entre la Prusse et l'Autriche.

## 338.

## IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 18. *Berlino, 10 agosto 1866.*

Par ma dépêche du 7 courant (1), j'ai appelé l'attention de V. E. sur la situation extrêmement critique qu'est venue tout-à-coup créer à la Prusse la réclamation de territoires sur la rive gauche du Rhin, présentée par l'Empereur des Français. Dans ces deux derniers jours cette situation s'est

(1) Cfr. n. 310.

encore plus accentuée en prenant décidément un caractère alarmant. L'Ambassadeur de France a eu plusieurs conversations avec le Comte de Bismarck; de part et d'autre, et insensiblement, l'on en est venu à se dire des choses peu agréables; enfin, hier au soir, à la suite d'un nouvel entretien où d'un côté l'on a posé nettement la ferme volonté de maintenir les premières réclamations, et où de l'autre l'on a démontré l'impossibilité absolue de les admettre dans leur entier, l'Ambassadeur de France a jugé la position si grave qu'il est décidé à partir immédiatement pour aller en rendre compte à Paris.

Quoique naturellement les réclamations territoriales de la France ne soient pas encore connues dans leurs détails, l'on semble cependant s'en douter, et l'opinion publique, mise en très grande méfiance par le langage de la presse française, commence à violemment s'agiter en se prononçant énergiquement contre la concession *d'un seul pouce* de territoire allemand à la France. Dans l'armée cette résistance est bien plus décidée, et ses récentes victoires lui ont donné une telle confiance dans sa force que, bien loin de redouter une guerre avec la France, elle voudrait, au contraire, la voir éclater immédiatement, et au besoin, la provoquer pour prouver sa supériorité. Enfin, si des sphères populaires et de l'Armée, l'on passe aux régions gouvernementales en finissant par le Comte de Bismarck et le Roi, l'on trouve partout la même volonté immuable de résister énergiquement. La seule concession que du côté de la Prusse l'on serait peut-être disposé à faire, serait cette petite rectification de frontière dans le bassin de Sarrebruck, dont il a été si souvent parlé depuis deux ans. Mais en présence de l'agrandissement considérable de la Prusse, et de l'énorme méfiance que cet accroissement a suscité dans l'opinion publique Française, il devient évident que cette imperceptible rectification irriterait peut-être encore plus les susceptibilités de la France, en ce sens que, en établissant des comparaisons avec l'accroissement des forces de la Prusse, et sous la pression des partis contraires à la Dynastie Napoléonienne, l'on ne manquerait pas de la présenter comme une véritable mystification.

Ce que, dans le sentiment de sa suprématie militaire, la France ne peut absolument tolérer, c'est qu'à sa frontière il surgisse tout-à-coup une Puissance rivale, jeune, vigoureuse, remplie d'ambition, et qui, par l'attraction irrésistible qu'elle exercera non seulement en Allemagne, mais encore sur les races Germaniques éparpillées autour d'elle, deviendra bientôt le centre l'action d'une force redoutable devant laquelle la France serait relativement faible. C'est dans ce sentiment et non point dans le simple désir d'un agrandissement, qu'il faut chercher la raison des susceptibilités nationales si fortement éveillées en France, et dont les réclamations de l'Empereur Napoléon n'ont été que la fidèle et, en réalité, la légitime expression.

Ainsi, soit que l'on envisage la question au point de vue des prochaînes extensions de territoire dues aux succès des Armes Prussiennes, soit qu'on la considère au point de vue de l'intérêt politique et du sentiment national Français, l'on se trouve en présence d'un péril imminent dont le moindre incident peut déterminer l'explosion.

Ce qui complique encore la question et la rend plus difficile pour la France, c'est que tout mutilés, disloqués et rançonnés qu'ils vont être par la Prusse, à la suite de leurs récentes défaites, les Etats du Midi se rangeraient

immédiatement cependant de son côté, et ne formeraient plus qu'une seule phalange pour marcher contre la France. C'est l'esprit de 1813 qui se réveillerait tout entier avec tout son enthousiasme et ses haines traditionnelles contre le nom de Napoléon.

Si donc les événements suivent le cours qu'ils semblent prendre, l'Empereur Napoléon va se trouver forcément placé vis-à-vis de ce dilemme: ou de laisser paisiblement accomplir les annexions prussiennes, et alors le sentiment national Français va se prononcer avec une extrême violence contre son Gouvernement, ou il donnera satisfaction à ce sentiment en se portant sur le Rhin, et dans ce cas il aura toute l'Allemagne sur les bras. Il est bien vrai que pour prévenir cette suprême alternative, l'Empereur Napoléon pourrait, en se contentant de la rectification de Sarrebruck, se prévaloir de la promesse formelle qui lui a été faite par la Prusse de ne pas dépasser la ligne du Mein; mais c'est là une promesse dont le sentiment public en France ne peut pas se contenter, et qui au fond deviendra impossible à maintenir. Déjà les différents Ministres dirigeants des Etats du Sud, arrivés en toute hâte ici pour solliciter la paix, demandent avec instance de faire partie de la Confédération Prussienne, et grâce à cette puissante attraction qu'exerce autour de lui un grand Etat, la ligne du Mein ne sera bientôt qu'une séparation purement fictice que, si la France ne s'y oppose pas, la Prusse sera sollicitée de toute part de franchir, et par son influence, et par la direction militaire qu'on s'empressera de lui offrir.

Au milieu d'éventualités d'une importance aussi considérable, l'on est naturellement amené à se demander quelle serait l'attitude des grandes Puissances Etrangères, et quelle part elles pourraient être appelées à prendre dans les événements.

En commençant par l'Angleterre, il est certain que, sans sortir de sa neutralité, cette Puissance ferait des voeux sincères pour le triomphe de la Prusse. Le langage de l'Ambassadeur d'Angleterre ne laisse aucun doute à cet égard, et le brusque revirement qui s'est opéré dans l'expression de ses sentiments à l'égard du Gouvernement Prussien, dont il condamnait cependant avec beaucoup d'amertume les actes avant ses victoires, en est une preuve non équivoque. « Nous autres Anglais, m'a-t-il dit, nous sommes pour le succès et le principe des faits accomplis; nous avons voulu quelquefois faire de la politique de sentiment, et cela ne nous a jamais réussi; lorsque l'Autriche était forte, et quoique nous ne partagions pas ses principes politiques, nous avions cependant un intérêt direct à nous appuyer sur elle. Aujourd'hui elle s'est affaissée, et sur ses ruines s'élève une nouvelle Puissance jeune, vigoureuse et remplie d'avenir. Dans ces nouvelles conditions, notre intérêt politique est de nous rapprocher d'elle et de faire des voeux pour ses succès ultérieurs ». Ce que Lord Loftus ne m'a pas dit, et qui est pourtant la seule raison des nouvelles sympathies de son Gouvernement, c'est que dans une Prusse forte et puissante, ce qu'il affectionne avant tout, c'est un antagoniste de la France.

En ce qui concerne la Russie, ses sentiments ne peuvent être que peu favorables, s'ils ne sont décidément hostiles, aux extensions territoriales de la Prusse. La Russie a trois Provinces de race purement allemande, qui résisteraient difficilement au désir de faire partie d'une grande Prusse, auquel il

ne manquerait pas longtemps le nom à souvenirs historiques, d'Empire Germanique. D'un autre côté, l'extension de son littoral ferait bientôt de la Prusse une Puissance maritime de premier ordre, maîtresse absolue des mers du Nord, et pouvant facilement en défendre la sortie aux bâtiments de la Russie, qui se trouverait ainsi avoir dans ces parages la même position gênée et restreinte que dans la mer Noire. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que la Cour de Pétersbourg parlait avec une autorité sans réplique à la Cour de Berlin, et que déjà aujourd'hui, le Roi Guillaume et son Gouvernement font peu de cas des avis qui viennent de ce côté. Enfin les Cours allemandes sont peuplées de Princes et Princesses tenant de très près à la Famille Impériale, et qui sollicitent avec instance son secours contre les spoliations de la Prusse. Tous ces éléments réunis donnent tout lieu de croire que la Cour de Russie ne peut qu'être défavorable à la cause Prussienne, et ce n'est pas le voyage de M. de Manteuffel à Pétersbourg qui pourra rien changer à un état de choses aussi nettement établi. Au reste, la récente proposition de Congrès faite par la Russie, ne répondait qu'à cet ordre d'idées, et le blâme des Représentants de Russie, ici aussi bien qu'à Vienne, pour la politique Prussienne, vient tout-à-fait à l'appui de ces appréciations.

Reste l'Autriche qui, toute meurtrie qu'elle soit maintenant, trouverait bien encore cependant quelques forces pour, sinon reprendre une revanche, du moins contribuer à la défaite de la Prusse.

Il ne m'appartient pas de parler de l'Italie: le Gouvernement du Roi, dans sa haute sagesse, suivrait sans doute la voie que semblent tout-à-la fois lui indiquer et sa reconnaissance envers la France et la confiance dans sa puissance qui, quelque vaillante que soit l'armée Prussienne, doublée de celles de l'Allemagne, aurait certainement raison de ces forces réunies et *des fusils à aiguille*.

339.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 306. *Firenze, 11 agosto 1866, ore 13.*

Malgré quelques difficultés sur la ligne de démarcation, j'espère que l'armistice va être signé. Vous pouvez déclarer à Drouyn de Lhuys que nous sommes prêts à entrer sans retard en négociation avec l'Autriche pour la conclusion de la paix sur les bases convenues avec la France, et que nous verrons avec plaisir que la médiation de la France agisse en conséquence. J'ai chargé Barral de dire formellement à Bismarck que la Prusse ne pouvait conclure sa paix sur la simple déclaration faite par Benedetti que la Vénétie nous appartiendra; l'exécution de notre traité exige que la réunion de la Vénétie soit un fait réel et que notre paix accompagne celle de la Prusse. Le choix de Prague pour les négociations aurait l'avantage d'obliger plus efficacement la Prusse à ne pas conclure sans nous, et de permettre à Menabrea d'aller à Vienne. Mais l'absence d'un plénipotentiaire français nous ôterait

beaucoup de nos ressources, à moins que le Gouvernement français eût fait accepter formellement à Vienne ou nous eût garanti ce dont nous sommes convenus avec le prince Napoléon. En tout cas il me semble qu'il faut choisir entre Prague et Paris. Dites-moi le plus tôt possible ce que vous en pensez, et tâchez de connaître personnellement comment on envisage la chose à Paris.

340.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 758. *Berlino, 11 agosto 1866, ore 10,55 (per. ore 13).*

En attendant instructions annoncées par télégramme d'hier au soir (1), je crois devoir à toute bonne fin prévenir V. E. que l'ensemble du langage du comte Bismarck sur la lettre et l'esprit du traité m'inspire peu de confiance dans sa loyauté à notre égard. J'apprends d'autre part que tout en étant très alarmé de l'attitude de la France Bismarck continue à tenir propos extrêmement belliqueux. Govone est parti hier au soir pour Paris.

341.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 760. *Berlino, 11 agosto 1866, ore 16,06 (per. ore 17,45).*

*Moniteur* prussien d'hier au soir contient une ordonnance portant que les travaux de recrutement dont on avait ordonné la suspension le 29 juillet dernier, devront reprendre immédiatement leur cours. Cette décision semble être une réponse indirecte aux réclamations territoriales de la France, et a été mandée comme telle à Paris par l'ambassade de France.

342.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 307. *Firenze, 11 agosto 1866, ore 18,05.*

La Marmora a télégraphié ce matin que les autrichiens se montrent durs sur les questions de démarcation militaire. J'espère cependant recevoir aujourd'hui avis de la signature de l'armistice. Je suis inquiet de ce qu'on ne vous

(1) Cfr. n. 336.

ait pas encore confirmé l'assurance de la cession sans conditions, qui nous a été formellement donnée au nom de l'Empereur par le prince Napoléon et par le baron de Malaret dans une dépêche dont il m'a donné lecture il y a quelque temps.

343.

IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI,
ALLE LEGAZIONI E AI CONSOLATI PIÙ IMPORTANTI (1)

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 99 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 108)

T. 308. *Firenze, 11 agosto 1866, ore 24.*

Armistice a été signé aujourd'hui sur la base de l'occupation militaire actuelle. Toutes les questions sont réservées pour les négociations du traité de paix.

344.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 761. *Parigi, 11 agosto 1866, ore 21 (per. ore 0,30 del 12).*

J'ai annoncé officiellement à Drouyn de Lhuys que nous sommes prêts à entrer sans retard en négociation avec l'Autriche pour conclusion de la paix sur les bases convenues avec la France et que nous verrons avec plaisir que la médiation de la France agisse en conséquence. L'opinion de Drouyn de Lhuys est que la voie la plus correcte est celle de négocier à Prague. Il m'a dit qu'à Prague comme à Paris les bons offices de la France ne nous feraient pas défaut. Mon opinion personnelle est que l'avantage d'un traité avec la Prusse doit l'emporter sur toute considération. Drouyn de Lhuys en parlera demain au prince Metternich.

345.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 762. *Parigi, 12 agosto 1866, ore 7,28 (per. ore 10,20).*

Govone arrivé à Paris. M. de Bismarck lui a dit qu'il a donné ordre au plénipotentiaire prussien à Prague de faire insérer en tout cas dans le traité de paix un article portant que la Vénétie sera cédée sans conditions onéreuses et que l'Autriche fera paix avec l'Italie. M. de Bismarck a ajouté que si le Gouvernement du Roi lui propose une rédaction, il la discutera avec nous.

---

(1) *Sic* nel registro dei telegrammi in partenza.

Je vous engage à télégraphier de suite au comte de Barral la formule que vous désirez dans les limites du traité d'alliance et à lui envoyer pour toute occasion urgente des pleins pouvoirs avec instruction de n'en faire usage que sur un ordre envoyé par télégraphe, car M. de Bismarck a dit à Govone que la Prusse signera le traité au plus tôt par crainte d'une complication avec la France. Je crois devoir ajouter que cette crainte est pour le moment sans fondement, l'Empereur ne voulant pas faire la guerre maintenant.

### 346.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 339 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, p. 108)

T. 312. *Firenze, 12 agosto 1866, ore 14,25.*

Le Gouvernement prussien ayant invité officiellement le Gouvernement du Roi à nommer des plénipotentiaires pour les négociations de paix à traiter à Prague et nous ayant assuré qu'elles ne seront pas conclues sans notre participation, le Roi a signé vos pleins pouvoirs et ceux du général Menabrea qui part ce soir pour Paris et se rendra avec vous à Prague. Veuillez le faire savoir au comte de Bismarck. Je vous envoie dès aujourd'hui vos pleins pouvoirs et vos instructions par courrier. Vous n'en ferez usage, en cas d'occasion urgente, qu'après m'avoir télégraphié. Assurez de nouveau M. Bismarck que nous désirons autant que lui hâter la conclusion de la paix, que nous en avons déjà arrêté les conditions précises avec la France, et que les stipulations de Zurich en ce qui concerne, bien entendu, le fond des questions spéciales, et non pas la forme du traité déjà convenue entre la France et nous, sont là pour écarter les difficultés. En tout cas, sans prèjudice de notre droit d'exiger que la Prusse ne conclue pas sa paix avant la cession définitive de la Vénétie à l'Italie, veuillez prier dès présent le comte de Bismarck de faire insérer dans son traité avec l'Autriche la clause suivante ou telle autre semblable sur laquelle nous pourrions nous entendre:

« L'Empereur d'Autriche consent à la réunion du Royaume Lombard-Vénitien au Royaume d'Italie, sans autre condition onéreuse que celle de la liquidation de la dette qui sera reconnue afférente aux territoires cédés conformément aux précédents du traité de Zurich ».

### 347.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 765. *Berlino, 12 agosto 1866, ore 15 (per. ore 17,15).*

Le Roi a dit hier au soir à un de ses généraux de qui je le tiens, que plutôt que de céder un seul pouce de territoire allemand à la France, il était

prêt à faire immédiatement la guerre. Ce sentiment est partagé avec grand enthousiasme par son entourage militaire, qui sans connaître exactement l'étendue des réclamations françaises sait cependant qu'il y a eu des demandes faites. La situation très grave par elle-même se dessinera plus nettement dans quelques jours au retour de Benedetti qui apportera le dernier mot de l'Empereur. J'ai reçu télégramme de ce matin (1).

## 348.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 313. *Firenze, 12 agosto 1866, ore 18.*

Le ministre de France me communique un projet de convention entre l'Empereur des français et l'Empereur d'Autriche pour la cession de la Vénétie à la France. Vous pouvez en demander communication à Drouyn de Lhuys. Je répondrai demain au baron de Malaret. En attendant j'ai à faire deux observations extrêmement importantes. L'une est que c'est sans aucun doute par erreur qu'au lieu de suivre les précédents irrécusables du traité de Zurich pour le partage de la dette, c'est-à-dire de transférer à l'Italie les 2/5 restants du Monte Lombardo-Veneto et de mettre à sa charge une part proportionnelle de l'emprunt de 1854, on veut prendre pour base le partage de la dette générale de l'Empire. L'Italie ne peut que considérer comme entaché de lésion un partage qui, en raison de l'organisation spéciale du système financier de l'Autriche, dépasserait de beaucoup le chiffre de la dette spéciale de la Vénétie, prise avec justice pour base en 1859. Ma deuxième observation est qu'en renvoyant la remise effective de la Vénétie à la conclusion de notre paix avec l'Autriche, sans stipuler en même temps que cette paix se fera sans autres conditions onéreuses pour l'Italie que celles stipulées avec la France elle-même, en tant que les cessions se borneraient à la Vénétie, on remet tout en question, et on fait dépendre la cession même faite à la France des exigences quelconques que l'Autriche pourra élever envers nous.

Veuillez rappeler formellement à cette occasion que le prince Napoléon s'est engagé envers nous, comme plénipotentiaire de l'Empereur, à la cession de la Vénétie sans autre condition onéreuse que la prise de la dette spéciale revenant à la Vénétie à la charge de l'Italie, ce qui consacre le précédent de Zurich à cet égard. Le général Menabrea part demain pour Paris, et se rendra probablement toujours à Prague.

---

(1) T. 309, non pubblicato.

## 349.

## IL GENERALE GOVONE AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in GOVONE, pp. 544-549)

*Parigi, 12 agosto 1866 (per. il 14).*

Nella notte dal 9 al 10 mi giunse il telegramma di V. E. che mi autorizzava a rientrare in Italia, ed il mattino per tempo chiesi udienza di congedo a S. M. il Re Guglielmo ed al suo primo Ministro. Il Re mi ha ricevuto alle 11 e mezza del giorno 10, ed il Conte di Bismarck verso la 1 p.m. Io partii la sera del 10 per Parigi.

Chiedo licenza a V. E. di esporLe con qualche particolare, la conversazione che ebbi con Sua Maestà e col Presidente del suo Consiglio, onde far scaturire quale fosse a Berlino la situazione delle cose al momento della mia partenza.

Il Re mi disse avere serie inquietudini sul più prossimo avvenire. La Francia avergli fatte domande inammissibili sotto ogni aspetto, dopo avere pochi giorni innanzi espresse le intenzioni le più benevole e disinteressate; onde egli doveva credere che l'Imperatore Napoleone cercasse pretesti per appiccare querela colla Prussia. Aggiunse che prima di quest'epoca l'Imperatore aveva cercato nel Convegno di Baden l'occasione di fare alla Prussia proposte simili a quelle accettate dall'Italia per giungere alla guerra del 1859. Sua Maestà mi narrò nei più minuti particolari come Essa avesse allora fatto in modo che i cinque Re della Germania si trovassero riuniti a Baden, e come, di fronte a questa dimostrazione, l'Imperatore Napoleone non avesse più osato fare allusione ad alcuna di simili proposte. Aggiunse Sua Maestà che l'Imperatore si limitò a dirle in quell'occasione accorgersi bene che la Germania diffidava di lui ed a chiederle quali ne fossero le cagioni. Re Guglielmo rispose: « Sire, la Germania teme che Vostra Maestà voglia immischiarsi nelle sue faccende interne per chiedere poi, come Essa fece coll'Italia, la cessione di provincie tedesche ». A questo l'Imperatore replicò che simili sospetti erano infondati affatto e desiderare trovar modo di rassicurare il popolo tedesco. Re Guglielmo soggiunse: « Se Vostra Maestà vuole rassicurarci, faccia a tutti i Re che sono riuniti a Baden le medesime dichiarazioni e proteste che fa a me in questo momento ».

« Ora ecco, mi aggiunse il Re, che l'Imperatore viene a chiederci la cessione di territori e di popolazioni tedesche, sapendo bene che io non posso assolutamente fare la più piccola concessione su questo riguardo. Io sono tanto più inquieto che temo un'intelligenza della Francia e dell'Austria. Mi si informa da Praga che l'Austria non vuole ammettere a quelle trattative i plenipotenziarii italiani, e ciò mi pare un appiglio per trarre in lungo le cose ».

Io replicai subito: « Spero che Vostra Maestà insisterà su questo punto; l'opinione pubblica in Italia, ed il Gabinetto di Firenze ed il Re, sarebbero commossi se i nostri plenipotenziarii non fossero ammessi a Praga. L'Italia crede che il trattato dell'8 aprile le dà diritto di fare la pace col medesimo trattato che firmerà la Prussia, e sarebbe una pace separata quella che richiedesse due negoziati a parte ». « Così credo anch'io, disse il Re, però non ho ancora

visto Bismarck il quale è malato, e non passerò da lui che fra un'ora per intendermi su tale proposito. Mi pare ad ogni modo che l'Austria cerchi di far fallire le trattative d'accordo colla Francia. Sarebbe una guerra pericolosa la nostra se abbiamo a fare coll'Austria e colla Francia insieme. Certo però la mia armata si batterebbe bene ed avrei con me tutta la Germania riunita. Non dico che conti molto sugli eserciti degli Stati medi che ho battuto testè, ma anch'essi sono buoni soldati e farebbero numero. Ad ogni modo l'esercito francese è formidabile e tanto più se debbo dividere le mie forze fra l'Austria e la Francia. Dico la verità, in questi giorni sono inquieto... ».

Qui il Re mi riparlò della recente guerra, e mi trattenne a lungo su questo proposito, e mi congedò con segni di graziosa benevolenza.

Quando mi recai dal Conte di Bismarck, S. E. mi parlò in primo luogo delle domande francesi, che dichiarò inammissibili, assurde, tali da far perdere alla Prussia tutto il prestigio che le aveva dato la recente guerra, se fossero ammesse anche in piccola parte. Il Presidente del Consiglio ripetè anch'egli che la Prussia aveva luogo di stupirsi delle pretensioni francesi dopo le recentissime dichiarazioni di viste disinteressate fatte dall'Imperatore; dopo che la Prussia aveva risparmiata l'Austria per compiacere la Francia. Aggiunse che egli rinunzierà prima a tutti i vantaggi dell'ultima guerra, anziché fare alcuna concessione alla Francia a spese del popolo tedesco; disse che se le ostilità ricominciassero e l'Austria riprendesse le armi, egli farebbe sollevare l'Ungheria e stabilirebbe governi provvisorj in Boemia e Moravia; che poi tutta la Germania seguirebbe la Prussia contro la Francia. Interruppi il Conte di Bismarck chiedendo se egli intendesse parlare delle popolazioni, ovvero se credesse che pure i sovrani, quelli del mezzodì, il Re di Baviera a cagion d'esempio, avrebbero seguita la Prussia. Il Conte di Bismarck rispose: « Sì, sì, anche i Re sarebbero con noi contro la Francia. So che la Francia compra molti cavalli ed in paese e nel Belgio. Chiesi spiegazioni al signor Benedetti, ed egli mi rispose: « *C'est possible!* ». L'Imperatore fa qui una politica assurda, una politica come quella del Messico e della Polonia. Sono i vecchi partiti che lo spingono su questa via erronea. Io a suo luogo avrei cercato di far conchiudere una pace che contenesse il germe di un odio implacabile fra la Prussia e l'Austria, mercè un'immensa umiliazione di quest'ultima. Ma ecco che l'Imperatore ci richiede per l'Austria condizioni magnanime, talchè abbiamo l'apparenza di essere assai più generosi di quel che siamo in realtà. Fra pochi giorni sapremo se vi sia accordo fra la Francia e l'Austria. Il Conte Karolyi, quando venne la prima volta a Nicolsburgo, mi dichiarò ch'egli aveva i poteri per trattare anche coll'Italia, ed ecco che in questo momento non si vuol più ammettere i plenipotenziarj italiani a Praga ».

Io mi affrettai a dire anche al Conte di Bismarck che senza dubbio S. E. insisterebbe per la loro ammissione essendo nel trattato dell'8 aprile stipulato che non si potesse conchiudere una pace separata. Il Conte di Bismarck replicò che il testo letterale del trattato non faceva una condizione esplicita in proposito; che l'Italia aveva dichiarata la guerra a parte; che faceva ora un armistizio a parte; che di fronte al grave pericolo che minacciava in questo momento la Prussia, egli non poteva suo malgrado perdere quindici giorni in discussioni per far ammettere i nostri plenipotenziarj a Praga; e

che d'altronde gli pareva adempiere alle stipulazioni dell'8 aprile quando nel trattato di Praga fosse inserita la condizione della cessione della Venezia all'Italia. Replicai al Conte di Bismarck che l'Italia riteneva essere una pace separata quella conchiusa con due trattative e due atti separati. Credere che il Governo di Firenze avrebbe fermamente insistito in proposito; imperocché la condizione di cedere la Venezia senz'altro non impediva che l'Austria accampasse poi, quando si trovasse di fronte all'Italia sola, pretensioni d'indennità. Che se l'Austria ci chiedesse per esempio 2 o 300 milioni, allora la Venezia si potrebbe dire piuttosto comprata che ottenuta, e che l'Italia l'avrebbe avuta in tal caso a miglior mercato prima della guerra, quando le fu offerta senza considerevoli compensi. Conchiusi, che onde fossero soddisfatte le condizioni del nostro trattato di alleanza conveniva che la Venezia ci fosse rimessa senza *condizioni onerose.*

« *Condizioni onerose* è appunto l'espressione di cui mi sono servito mezza ora fa, nelle istruzioni che ho mandate per telegrafo al Barone Werther, replicò S. E. Gli ho detto che noi non potremmo conchiudere la pace che alla condizione della cessione della Venezia all'Italia senza *condizioni onerose,* e della conclusione della pace fra l'Austria e l'Italia. Ora, aggiunse il Conte di Bismarck non si dovrebbe per esempio comprendere fra le condizioni onerose quella che l'Austria chiedesse di addossare alla Venezia una parte proporzionale del suo debito pubblico, come si è fatto altra volta pel Belgio e nel 1859 per la Lombardia ».

Replicai che se l'Austria avesse addossato alla Venezia una parte del suo debito proporzionale alla popolazione, ci avrebbe data una provincia in stato di fallimento. Al che S. E. rispose che vi erano regole determinate e molti precedenti per fare simili calcoli i quali non si ragguagliavano solamente alla popolazione. Io replicai ancora non avere incarico per mia parte, ma conoscere le istruzioni del Conte di Barral, e credere che il Gabinetto di Firenze insisterebbe per convenire ai negoziati di Praga. Che in ogni peggior caso l'articolo che la Prussia intendeva inserire nel suo trattato di pace dovrebbe essere proposto dal Governo italiano, o discusso col medesimo.

Il Conte di Bismarck rispose:

« Non posso prendere impegno di inserire l'articolo che proporrebbe il vostro Governo, non conoscendo quali possano essere le sue pretensioni; ma se il Governo italiano mi fa conoscere i suoi desiderj in proposito, io li discuterò volentieri ».

Quando poco dopo informai il Conte di Barral delle conversazioni avute con Sua Maestà e col suo Ministro e stava per mandarne un sunto telegrafico a V. E., giunse il telegramma di Lei, il quale prescriveva al Conte Barral di non insistere più oltre per l'ammissione dei nostri plenipotenziarj a Praga. Noi abbiamo ritenuto che V. E. avesse intavolate altre pratiche e che il mio telegramma riuscisse quindi inutile. Però, giunto a Parigi jeri notte e recatomi subito dal Cavalier Nigra, non essendogli nota alcuna delle pratiche supposte da noi, questo Ministro pensò utile di telegrafare a V. E. in proposito (1).

---

(1) Cfr. n. 345.

Nel chiudere il presente rapporto debbo aggiungere a V. E. che nel corso della conversazione il Conte di Bismark mi disse: « Ora le farò una domanda, Signor Generale, a cui Ella dirà di non poter rispondere: Quale sarebbe dessa l'attitudine dell'Italia se la Francia ci dichiarasse la guerra? ».

Risposi che appunto S. E. aveva indovinato, non potendo io conoscere le risoluzioni future del mio Governo; che tuttavia se S. E. mi chiedeva la mia opinione come sintomo (échantillon) dell'opinione del gran partito moderato italiano, poteva rispondere non dovere l'Italia assolutamente far guerra alla Francia a cui essa va debitrice de' suoi primi passi nella via dell'attuale grandezza, a meno che la Francia forzasse l'Italia a farle guerra.

« Capisco, rispose il Conte di Bismarck; noi non chiediamo all'Italia in tale eventualità che una neutralità benevola ed un'attitudine che dia qualche inquietudine all'Austria ».

Intanto mi consta che a Berlino il Conte di Bismarck raddoppia di attività per accelerare ed accrescere assai la formazione della legione ungherese che condotta dal Generale Klapka già fece in ultimo un primo esperimento d'incursione in Ungheria.

### 350.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 314. *Firenze, 13 agosto 1866, ore 0,50.*

Vous verrez le projet de convention entre l'Autriche et la France. Il a été probablement stipulé sous l'impression des difficultés de l'armistice et de la paix entre l'Autriche et nous. Il contient des clauses très pénibles. En faisant à M. Drouyn de Lhuys les deux observations que je vous ai signalées aujourd'hui (1), vous lui demanderez en outre comment la clause relative à la remise de la Vénétie aux commissaires français après notre paix avec l'Autriche peut s'accorder avec ce qui était convenu sur la rédaction du traité de paix, quelle forme peuvent avoir désormais nos stipulations avec l'Autriche, et s'il reste quelque base pour les négociations directes au sujet des questions où la France s'était engagée à nous appuyer.

### 351.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 768. *Berlino, 13 agosto 1866, ore 2 (per. ore 7,20).*

J'ai fait part à Bismarck du contenu de votre télégramme d'hier (2). Il m'a aussitôt répondu en termes très secs, que l'attitude ménaçante de la France obligeant la Prusse à retirer immédiatement l'armée de Bohême, il lui était impossible d'attendre notre participation à la signature du traité

(1) Cfr. n. 348.
(2) Cfr. n. 346.

de paix à Prague; que du reste l'Autriche s'y refusait absolument; qu'enfin d'après la lettre du traité la Prusse n'était nullement tenue à signer la paix à trois, mais qu'il suffisait seulement qu'il fût établi que la Vénétie nous était acquise. Bismarck a ajouté que cette possession entre nos mains allait résulter d'une déclaration de la France et de l'Autriche insérée dans un article à part du Traité, et qu'ainsi signerait au premier jour la paix avec l'Autriche.

J'ai dit tout ce qu'il était possible pour combattre cette décision que j'ai taxée de contraire au traité et blessante pour nous. Mais le Comte Bismarck m'a déclaré avec vivacité qu'il était fermement décidé à en agir ainsi, que la Prusse était dans son droit et que rien ne le ferait changer. Le ton avec lequel Bismarck m'a fait cette déclaration me prouvait qu'il n'y a absolument plus rien à tenter auprès de lui et que c'est maintenant au Gouvernement du Roi à prendre une décision devant procédé d'aussi mauvaise foi, que de mauvais allié. La première mesure je crois, serait d'arrêter départ de Paris du comte Menabrea.

## 352.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 315. *Firenze, 13 agosto 1866, ore 12,35.*

Je répondrai à Malaret de façon à ne pas compromettre la question de forme. Le général Menabrea est parti ce matin pour Paris. Je dirai au ministre de France que le général Menabrea étant l'un des négociateurs pour la paix, il concertera avec votre concours vis-à-vis du Gouvernement français tout ce qui concerne la forme des négociations d'après ce qui a été formellement convenu. Il faudrait que la convention entre l'Autriche et la France ne fût pas signée avant l'arrivée du général Menabrea. Bismarck ne se croit pas tenu de conclure le traité à trois, ni de soutenir vis-à-vis de l'Autriche notre participation aux conférences de Prague.

## 353.

## KOSSUTH AL GENERALE TÜRR (1)

T. *[Firenze], 13 agosto 1866, ore 15.*

Armistice signé entre Italie et Autriche. Tout est fini de ce côté.

Conseille conserver les organisations, jusqu'à conclusion définitive de la paix pour n'être surpris par l'imprévu.

Eclaircirai situation par lettre.

---

(1) Il telegramma venne trasmesso tramite il consolato generale a Belgrado.

## 354.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 316. *Firenze, 13 agosto 1866, ore 16,50.*

J'ai répondu à M. de Malaret que le projet de convention qu'il m'avait communiqué me paraissait détruire toute base sérieuse pour la négociation directe qui allait s'établir entre l'Italie et l'Autriche soit pour ce qui regarde la cession même de la Vénétie soit pour toutes les questions accessoires pour lesquelles la France nous avait promis sa médiation. J'ai ajouté qu'il pouvait aussi préjuger les questions de forme convenues avec la France qu'en tout cas je priais le Gouvernement français d'attendre l'arrivée du général Menabrea. Au point où nous en sommes il vaudrait mieux commencer immédiatement les négociations avec l'Autriche.

## 355.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 767. *Parigi, 13 agosto 1866, ore 13,30.*

Drouyn de Lhuys ne m'a dit un mot du projet de traité entre France et Autriche. Empereur en parlant aujourd'hui au prince Napoléon s'est exprimé dans un tout autre sens. J'éclaircirai cela. En attendant veuillez répondre de manière à ne pas préjuger question de forme. Si l'Empereur se rétablit vite, comme je l'espère nous pourrons peut-être regagner en partie les avantages perdus. Duc de Gramont télégraphie que son impression est que l'Autriche ne se refusera pas peut-être à traiter question d'une rectification du côté du lac de Garde pourvu qu'on ne l'effarouche pas par des demandes préalables.

## 356.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 770. *Parigi, 13 agosto 1866, ore 16,55 (per. ore 20,20).*

J'ai discuté longuement avec Drouyn de Lhuys en présence du prince Napoléon. J'ai soutenu que le traité entre l'Autriche et la France n'était pas nécessaire. Mais Drouyn de Lhuys dit que du moment où la cession faite à la France n'a pas été révoquée, il faut la régulariser par acte public. Toutefois Drouyn de Lhuys maintient qu'il n'y aura pas de rétrocession si l'Italie ne la désire pas, et que l'Italie recevra la Vénétie des voeux des populations.

Les commissaires français recevraient la Vénétie des mains de l'Autriche, mais ils n'auront rien à faire avec les autorités italiennes. Si l'Italie désire un traité formel de rétrocession France ne fera pas de difficultés à le signer, si non il propose toujours un traité entre l'Italie et l'Autriche dans la forme qu'il avait déjà proposée. Voilà ce que Drouyn de Lhuys m'a dit sur la forme. Quant à la dette il s'est engagé à insister pour que l'on prenne pour base le précédent de Zurich. J'ai annoncé arrivée du général Menabrea.

357.

IL GENERALE TÜRR
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (1)

T. *Belgrado, 13 agosto 1866, ore 10,30 (per. ore 12,05 del 14).*

Gouvernement autrichien fait la remarque au Gouvernement ici pour avoir donné ordre aux premières catégories d'être prêtes. Après ordre reçu... (2) cinq jours entrer... (2) campagne. Je comprends que vous ne pouvez pas me donner ordre positif mais au moins donnez moi quelques paroles sympathie à l'égard Gouvernement ici, journée (3) qu'on puisse les maintenir dans bonne disposition pour le présent si cela est nécessaire ou pour avenir.

358.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

D. 2. *Firenze, 13 agosto 1866* (4).

Il est devenu moins probable, depuis la date de mes instructions générales (5), que notre intérêt conseille et que les événements nous permettent de conclure la paix à Prague. Le Gouvernement Autrichien, qui prend ombrage de toute action commune entre la Prusse et nous, paraît ne pas vouloir traiter à Prague avec l'Italie. Il faudrait perdre un temps précieux pour surmonter cet obstacle, et l'Autriche se montrerait ensuite encore plus difficile et moins conciliante envers nous à Prague qu'à Paris ou en Italie. La Prusse elle-même très pressée de conclure sa paix avec l'Autriche annonce qu'Elle fera insérer dans son traité de paix un article constatant que la France et l'Autriche ont déclaré la Vénétie acquise à l'Italie; mais elle ne se croit tenue du reste de favoriser efficacement et encore moins d'attendre, pour la conclusion de cet acte, la solution des difficultés que l'Autriche lui manifeste l'intention de soulever vis-à-vis de nous. Enfin, si la France et la Prusse nous ont donné,

---

(1) Il telegramma venne trasmesso tramite il consolato generale a Belgrado.
(2) Gruppo indecifrato.
(3) *Sic*, ma si tratta evidentemente di un errore di decifrazione.
(4) Pervenuto a Parigi il 17 (cfr. t. 323 a Nigra, non pubblicato).
(5) Cfr. n. 337.

l'une et l'autre, des garanties pour la réunion de la Vénétie, il existe entre ces garanties cette différence, que celles de la Prusse ont une valeur indépendante du lieu des négociations, tandis qu'il nous a été donné de la part de la France, beaucoup d'assurances verbales, dont il sera plus aisé de tirer un parti convenable si la négociation a lieu à Paris.

Il est vrai qu'il serait plus satisfaisant au point de vue des convenances extérieures de négocier directement avec l'Autriche dans une localité à désigner d'un commun accord en Italie; l'Autriche, peut-être dans le seul but d'éviter notre présence à Prague, manifeste indirectement le désir que nous fassions des propositions dans ce sens. Mais il ne serait ni assez sûr ni assez expéditif de nous confier ainsi à ces dispositions plus ou moins sincères de l'Autriche; les forteresses étant en son pouvoir, c'est de la sûreté et de la rapidité des négociations que nous devons surtout nous préoccuper.

Si donc il n'est pas impossible que la signature du Traité puisse avoir lieu entre l'Autriche et nous à Prague ou en Italie, il est utile que la négociation même et la rédaction définitive de la teneur du Traité aient lieu à Paris et dans le plus bref délai possible. Ce résultat une fois obtenu s'il conviendra que l'opportunité et les circonstances pour décider sans retard s'il conviendra que Vous signiez aussitôt le Traité à Paris avec le plénipotentiaire autrichien, ou s'il vaudra mieux signer à Paris avec ce plénipotentiaire des préliminaires contenant la teneur même du traité à signer, ce qui pourra être constaté dans un échange de Notes, pour les transformer ensuite en un traité formel dans tel lieu qui sera désigné.

Le Chevalier Nigra Vous fera part de la suite de l'incident relatif à un projet de convention entre la France et l'Autriche pour la cession de la Vénétie.

Je m'en réfère à cet égard ainsi que relativement aux questions spéciales que soulève ce projet à la dépêche n. 181 (1) que j'adresse par ce même courrier à M. le Chevalier Nigra.

Si la France et l'Autriche concluaient cet acte, auquel on ferait en tous cas, je l'espère, des modifications conformes aux observations contenues dans cette même dépêche, il serait le cas d'examiner si ce fait nouveau est de nature a rendre désirable la conclusion d'un Traité à trois entre l'Italie, l'Autriche et la France, à peu près dans la forme déjà convenue entre la France et nous pour notre traité avec l'Autriche.

Dans l'hypothèse de deux Traités séparés entre l'Autriche et la France et entre l'Autriche et nous, il semble préférable qu'ils soient conclus en même temps, afin que le traité austro-français ne porte pas préjudice à nos propres négociations.

Il ne sera possible de choisir définitivement, ce qui est de la plus grande urgence, entre ces diverses combinaisons, que lorsque nous connaîtrons enfin, si l'Autriche accepte oui ou non ce qui a été convenu entre nous et la France pour la forme et le fond du Traité. C'est de quoi, je suis certain, M. le Général, que Vous Vous assurerez sans retard.

---

(1) Cfr. n. 359.

## 359.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

D. CONFIDENZIALE 181. *Firenze, 13 agosto 1866.*

Le Baron de Malaret m'a donné communication d'un projet de Convention entre la France et l'Autriche pour la cession formelle du Royaume Lombard-Vénitien à l'Empereur des Français, et il m'a prié de faire connaître au Gouvernement Impérial les observations que ce document pourrait me suggérer.

Je reconnais l'opportunité alléguée par S. E. M. Drouyn de Lhuys de mettre fin aussitôt que possible à une situation fausse parce qu'elle est mal définie, et d'assurer promptement à l'Italie les résultats qu'elle s'est promis de la guerre.

Le Gouvernement de l'Empereur des Français et celui de S. M. notre Auguste Souverain avaient fait, à mon avis, un grand pas vers la simplification des difficultés actuelles, en se mettant d'accord sur la forme du Traité par lequel devait s'opérer en même temps, et la conclusion de notre paix avec l'Autriche, et la réunion de la Vénétie au Royaume d'Italie.

En effet, à la suite de la mission remplie auprès du Gouvernement du Roi par S.A.I. le Prince Napoléon et des déclarations qui Vous ont été faites par S. E. M. Drouyn de Lhuys au nom de l'Empereur, il a été convenu que l'Italie négocierait et conclurait directement avec l'Autriche un Traité de paix consacrant la réunion de la Vénétie à l'Italie. Le préambule de ce Traité constaterait la cession du Royaume Lombard-Vénitien à la France et la déclaration faite par S. M. l'Empereur d'être prêt à reconnaître la réunion du dit Royaume à l'Italie, sous la seule réserve du consentement des populations. Viendrait ensuite un article constatant la réunion de la Vénétie au Royaume d'Italie et la renonciation de l'Autriche à la possession des territoires cédés conformément au précédent du Traité de Turin du 24 Mars 1860 pour la réunion de Savoie et de Nice à la France.

Ces points réglés entre la France et nous, que restait-il à faire pour écarter définitivement de la conclusion du Traité toute difficulté de forme? Il suffisait que la médiation de la France, agissant à Vienne comme elle venait de le faire à Ferrare amenât le Gouvernement autrichien à adhérer à la forme de stipulations arrêtée entre le Gouvernement de l'Empereur et nous pour le futur Traité de paix.

L'Italie avait d'autant plus de raisons de compter qu'il en serait ainsi, que cette combinaison pure et simple sauvegarde tous les égards dûs aux trois puissances, et maintient intacts, sans que qui que ce soit en puisse être froissé, les faits préliminaires d'où elle est sortie.

La communication que vient de me faire le Ministre de France, implique un retour en arrière sur ces résultats acquis. Le projet de Traité renouvelle solennellement la cession et l'acceptation de la Vénétie entre l'Autriche et la France. La liquidation de la dette y est réservée à des Commissaires autri-

chiens et français sur des bases dont j'aurai à traiter plus loin en abordant la question de fond. L'Italie n'est mentionnée que dans l'article où il est établi que la Vénétie sera remise à des commissaires français après la conclusion, entre l'Autriche et l'Italie, d'une paix dont les conditions sont laissées incertaines.

Il ne peut entrer dans la pensée de personne de contester le fait notoire de la cession de la Vénétie à la France. Ce fait a été constaté officiellement, il y a plus d'un mois par le *Moniteur;* il doit d'ailleurs recevoir une consécration diplomatique dans le préambule de notre Traité de paix. Aujourd'hui que cette paix est près d'être conclue, faire de la cession de la Vénétie à la France l'objet, entre celle-ci et l'Autriche, d'une Convention spéciale solennelle, sans réserves ni clauses additionnelles qui lui attribuent, comme dans le préambule mentionné plus haut son véritable caractère, c'est, je le crains, nuire à l'effet attendu des transactions laborieusement conclues entre les deux Gouvernements sur la forme de la réunion de la Vénétie.

Cette cession se présentant ainsi isolément, il sera de peu de conséquence qu'on ait évité de la faire suivre d'un traité formel de rétrocession. Le but du choix fait du Traité de Turin du 24 Mars 1860 comme modèle sera en partie manqué, car ce but était d'éviter l'idée d'une cession et d'une rétrocession.

Enfin la persistance de l'Autriche à conclure un premier acte de cession de la Vénétie, plutôt que de consentir sans autre formalité à la renonciation insérée dans le Traité de paix produira en Italie une impression d'autant plus fâcheuse, et exercera une influence d'autant plus défavorable sur l'avenir de nos rapports avec cette puissance qu'elle se sera manifestée à un moment plus rapproché de la paix.

Ces considérations n'auront pas échappé à la perspicacité de S. E. le Ministre des Affaires Etrangères de l'Empire. Je dois donc supposer qu'en ceci, comme il est malheureusement advenu à l'égard de l'*uti possidetis* militaire d'abord convenu pour l'armistice, la médiation française n'a pu obtenir à Vienne les résultats que nous étions autorisés à espérer. La France aura peut-être jugé nécessaire une constatation authentique et immédiate de la renonciation de l'Autriche à la Vénétie et elle aura songé à une cession formelle comme offrant plus de sûreté qu'un consentement en principe, donné par l'Autriche à l'adoption, dans le futur Traité de paix, de la forme convenue entre la France et nous. Le Gouvernement du Roi se borne donc à livrer purement et simplement à l'appréciation de celui de l'Empereur les réflexions qui précèdent et à exprimer la confiance que, si un Traité spécial doit intervenir entre la France et l'Autriche pour la cession de la Vénétie, ce sera sans préjudice de ce dont nous sommes convenus avec le Gouvernement de l'Empereur sur la forme de notre propre Traité, et des autres questions sur lesquelles la France a bien voulu nous promettre son appui.

Quant au fond même du projet dont il s'agit, Vous avez de graves observations à soumettre à S. E. M. Drouyn de Lhuys.

Et d'abord l'article II met à la charge de l'Italie la part de la dette publique autrichienne afférente au Royaume Lombard-Vénitien, c'est-à-dire calculée au prorata de la population. C'est sans aucun doute par erreur qu'au lieu de suivre les précédents irrécusables de Zurich pour le partage de la

dette, c'est-à-dire de transférer à l'Italie les deux cinquièmes restants du Monte Lombardo-Veneto et de mettre à sa charge une part proportionnelle de l'emprunt de 1854, on emploie des expressions, qui, admissibles à l'égard d'un Etat organisé sur un autre pied financier que l'Autriche, grèveraient au contraire la Vénétie d'une charge de beaucoup supérieure à celle qui doit lui revenir, et qui, pour la Lombardie, a été prise avec raison comme base dans les arrangements de 1859. S.A.I. le Prince Napoléon nous a effectivement déclaré que l'Italie aurait à prendre à sa charge la dette spéciale revenant à la Vénétie. Je ne doute pas que le Gouvernement français ne reconnaisse que nous sommes fondés en droit et qu'il y a opportunité pour éviter des contestations interminables, à établir que la liquidation de la dette sera faite cette fois sur les mêmes bases que dans le Traité de Zurich.

Il convient encore de s'arrêter à l'article 4 du projet qui stipule que la remise effective du Royaume Lombard-Vénitien aux commissaires français aurait lieu après la signature du Traité de paix entre l'Italie et l'Autriche. Vous voudrez bien faire remarquer à S. E. M. Drouyn de Lhuys qu'il est difficile que la constatation de la réunion de la Vénétie à l'Italie, et la renonciation de l'Autriche aux territoires cédés, puissent se concilier avec une remise de possession faite postérieurement par les Autorités autrichiennes aux Autorités françaises.

Le même article IV est d'ailleurs conçu de telle sorte que la cessation même de la domination autrichienne en Vénétie pourrait être remise en question, car il fait dépendre la prise de possession des Commissaires français de la signature de la paix entre l'Italie et l'Autriche, sans stipuler en même temps que cette paix se fera sans autre condition onéreuse pour l'Italie que celles déjà convenues entre l'Italie et la France. L'Autriche en élévant de nouvelles exigences que nous ne saurions accueillir pourrait ainsi tout compromettre.

Pour conclure, je vous prie, M. le Ministre, de réserver dans cette circonstance ce qui a été convenu entre les deux Gouvernements sur la questions de forme, ed d'appeler l'attention bienveillante de S. E. M. Drouyn de Lhuys sur les difficultés de fond que je viens de Vous signaler. Notre Plénipotentiaire pour la conclusion de la paix, le Général Menabrea, en ce moment en route pour Paris, parviendra bientôt avec votre aide, je l'espère, à une entente complète avec le Gouvernement de l'Empereur.

## 360.

## IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 67. *Berlino, 13 agosto 1866.*

Les compensations territoriales réclamées par la France sans être encore précisément connues dans toute leur étendue, commencent cependant à remuer profondément l'opinion de l'Allemagne. Le sentiment national se refuse à admettre que la France, par le simple fait d'un agrandissement de la Prusse, soit en droit de revendiquer des territoires allemands. C'est là, disent les

organes du Gouvernement aussi bien que les autres journaux, une affaire nationale et non point internationale, dans laquelle la France, pas plus qu'une autre Nation, n'a rien à voir. Partant de ce principe, ils ajoutent avec une grande véhémence de langage qu'ils ne connaissent pas un seul pouce de terrain allemand qui puisse être cédé à la France, et que, plutôt que d'y consentir, il faut résolument faire une guerre nationale.

Cependant, pour se tenir dans la vérité de la situation, il faut bien reconnaître que les succès des armées Prussiennes, en dépassant toute espèce de prévisions, même celles de la Prusse, ont amené cette Puissance à dépasser également de beaucoup le programme tracé par l'Empereur Napoléon dans sa célèbre lettre du 11 Juin. Ce n'est plus la possession des Duchés, et une continuité de territoire pour relier les Provinces Rhénanes au reste de la Monarchie Prussienne dont il s'agit, mais bien d'une annexion complète du Hanovre, de la Hesse Electorale, de Nassau, de la moitié du territoire de la Hesse Grand-Ducale, d'une partie notable de la Bavière, de Francfort, et de la réunion de tous les autres Etats du Nord jusqu'à la ligne du Mein, sous la direction militaire de la Prusse. Cet ensemble d'Etats qui vient encore d'être plus étroitement lié à l'hégémonie Prussienne par un Traité offensif et défensif, dont ci-joint se trouve le texte, compose un groupe compact de 30 millions d'habitants qui, comme je l'ai déjà fait observer dans un précédent rapport, exercera nécessairement une puissance d'attraction irrésistible sur toutes les races germaniques répandues autour de lui et finira insensiblement par absorber toute l'Allemagne, en la réunissant dans un vaste Empire Germanique de 45 millions d'habitants obéissant à la Prusse.

C'est de cette redoutable éventualité que la France s'épouvante, et c'est pour prévenir ce danger que, sous la pression de l'opinion publique, l'Empereur Napoléon, en présentant ses revendications territoriales, a amené la situation extrêmement grave dont j'ai fait connaître tous les détails à V. E., par mes nombreux télégrammes de ces jours derniers.

Au milieu de préoccupations aussi émouvantes, les premières délibérations de la Chambre, portant sur la teneur de l'adresse à présenter au Roi, offrent relativement bien peu d'intérêt. Ce qu'il y a de plus marquant à noter comme physionomie politique de la nouvelle Assemblée, c'est que, malgré un accroissement considérable de l'élément conservateur, dû surtout à l'impression produite dans les Provinces par les succès de l'Armée Prussienne, la majorité reste acquise à la gauche progressiste, et qu'ainsi il est difficile que le conflit constitutionnel des années dernières soit écarté.

J'ai fait connaître à V. E. par mon télégramme de ce matin (1) le projet d'adresse de la 1ère Chambre en réponse au discours de la Couronne, et où il est dit, dans le paragraphe relatif aux succès de l'Armée, que « l'Europe sait maintenant que la Prusse, *même sans le secours de puissants alliés*, peut accepter avec pleine confiance toute guerre qui lui sera offerte avec des prétentions injustes et qu'elle ne peut qu'y gagner de nouvelles victoires ».

Comme je le faisais observer à V. E. cette phrase à l'adresse de la France, n'est pas seulement blessante pour nous; elle est encore peu conforme à la

---

(1) T. 769, non pubblicato.

vérité: car, si nous n'avions pas retenu 200 mille Autrichiens en Italie, certainement le sort des armes Prussiennes eût pu être tout différent. Il ne reste donc de ce paragraphe que beaucoup de jactance mêlée à une grande ingratitude. Il devait y avoir aussi dans l'Adresse un autre paragraphe relatif à la France, que l'on a jugé à propos de supprimer par les mêmes raisons que l'on a tenu à accentuer davantage l'autre. Le voici: « Nous devons à la sagesse et à la fermeté de Votre Majesté la réalisation de si grands succès dans les préliminaires de la paix, et nous reconnaissons avec satisfaction le désintéressement et la juste appréciation des circonstances dont a fait preuve la Puissance Étrangère qui y est intervenue » (1).

361.

KOSSUTH AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI

L.P. *13 agosto 1866, notte.*

Je viens de lire la Convention d'armistice. Il y est dit à l'Article 5 « qu'on échangera réciproquement les prisonniers ».

Or il y en a dans la Légion Hongroise plus d'une centaine. Il y en a même un officier.

Je me félicite de la hâte que j'ai mise à présenter mes propositions à M. Cerruti, car si l'échange stipulé des prisonniers allait se faire, avant que le Gouvernement ait pris une décision à l'égard de la Légion, le sort de ces pauvres gens serait peut-être irrévocablement compromis.

Si le Gouvernement se décidait à licentier la Légion, je crois que ces individus devraient être compris dans l'échange des prisonniers comme s'ils n'avaient pas pris service dans la Légion.

Si au contraire le Gouvernement se décidait de maintenir la Légion, je crois — puisque une nouvelle capitulation serait nécessaire — qu'il serait de mon devoir de les interroger, s'il veulent rester dans la Légion, ou s'ils prefèrent d'être compris dans l'échange des prisonniers.

Mais pour leur pouvoir adresser cette question, il est indispensable que je connaisse la décision du Gouvernement concernant le maintien ou le licenciement de la Légion.

C'est pourquoi je prie V.E. de vouloir bien donner ses ordres à M. le Commandeur Cerruti sur ce sujet, pour me les communiquer.

Je n'attends que cette décision pour partir, le cœur navré, mais en me soumettant avec résignation à la fatalité.

Ce que j'emporte avec le moi dans l'isolement de ma retraite, et que je garderai religieusement pour la vie que me reste encore, c'est le profond, sincère, et (qu'il me soit permis de le dire) affectueux respect pour Votre personne.

---

(1) Cfr. il seguente brano del r. 68 di Barral del 14 agosto:
« Mes derniers télégrammes ont fait connaître à V. E. les dispositions fort peu compatibles avec les sentiments d'une alliée que nous démontre la Prusse, maintenant qu'elle croit ne plus avoir besoin de notre concours. Je crois devoir mettre à ce propos sous les yeux de V. E. un article d'un des organes habituels du Ministère qui, après avoir rassuré l'opinion publique sur les réventications territoriales réclamées par la France, ne craint d'ajouter que c'est *à l'Italie que devrait s'adresser l'Empereur Napoléon pour obtenir des compensations de ce genre* ».

## 362.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 317. *Firenze, 14 agosto 1866, ore 0,40.*

Reçu votre dépêche (1). A notre point de vue le préambule suffirait pour régulariser la cession à la France. Nous désirerions beaucoup pouvoir substituer les autorités municipales pour la remise des forteresses. Tant que nous ne sommes pas d'accord avec l'Autriche sur la forme de notre traité, un traité préalable austro-français peut nous préparer de très graves difficultés dans nos négociations, parce que rien ne garantit jusqu'ici que l'Autriche accepte des négociations avec nous dans la forme convenue avec la France. Nous pourrions alors nous trouver forcés de traiter comme à Zurich, et en ce cas je ne vois pas ce que nous aurions gagné à ne pas accepter dès à présent un traité à trois. Veuillez me dire si un traité à trois n'est peut-être pas la seule forme qui nous offre une garantie et s'il ne pourrait pas être conclu avec la forme déjà convenue entre la France et nous pour notre traité avec l'Autriche. Ces difficultés inextricables viennent de ce que acceptation par l'Autriche de la forme de traité convenue entre la France et nous demeure, malgré nos interpellations répétées complètement incertaine. Il est urgent de sortir de là, et j'espère que nous le pourrons dès l'arrivée du général Menabrea à Paris. Tâchez donc qu'on suspende jusqu'alors la conclusion d'un traité franco-autrichien.

## 363.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 318. *Firenze, 14 agosto 1866, ore 15.*

Le ministre de France a reçu une lettre de l'Empereur pour le Roi avec instruction d'aller la remettre directement dans les mains de Sa Majesté (2). On peut supposer qu'il s'agit du plébiscite et qu'on va publier demain dans le *Moniteur* la lettre et le traité.

---

(1) Cfr. n. 356.

(2) La lettera, edita in CHIALA, pp. 477-478, *Lettere Vittorio Emanuele* II, vol. II, pp. 1038-1039, *Origines diplomatiques*, vol. XII, p. 56 era la seguente, datata 11 agosto:

« J'ai appris avec plaisir que Votre Majesté avait adhéré à l'armistice et aux préliminaires de paix signés entre le Roi de Prusse et l'Empereur d'Autriche. Il est donc probable qu'une nouvelle ère de tranquillité va s'ouvrir devant l'Europe. Votre Majesté sait que j'ai accepté l'offre de la Vénétie pour la préserver de toute dévastation, et prévenir une effusion de sang inutile. Mon but a toujours été de la rendre à elle-même, afin que l'Italie fût libre des Alpes à l'Adriatique. Maitresse de ses destinées, la Vénétie pourra bientôt, par le suffrage universel, exprimer sa volonté.

Votre Majesté reconnaîtra qu'en cette circonstance l'action de la France s'est encore exercée en faveur de l'humanité et de l'indépendance des peuples ».

## 364.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 319. *Firenze, 14 agosto 1866, ore 16,20.*

Le Gouvernement autrichien nous fait connaître par voie détournée son désir de traiter directement avec nous dans quelque ville d'Italie, et non pas à Prague. Il nous est dit textuellement que les arrangements spéciaux entre l'Autriche et la France semblent ne former à cet égard aucun obstacle. Nous pourrions si ces dispositions étaient officiellement confirmées y accéder, mais non pas sans avoir conclu à Paris avec l'envoyé d'Autriche des préliminaires de paix dont la teneur serait celle même du traité à signer en Italie ce que constaterait un échange de notes. Cette précaution prise, la combinaison pourrait être avantageuse, on éviterait peut-être les commissaires. Faites part de ceci au général Menabrea.

## 365.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 772. *Parigi, 14 agosto 1866, ore 15,30 (per. ore 16,55).*

J'ai demandé à Drouyn de Lhuys de suspendre signature du traité entre l'Autriche et la France. Aussitôt que Menabrea sera arrivé nous aurons conférence avec Drouyn de Lhuys. J'ai aussi demandé audience à l'Empereur pour le général Menabrea. Si nous ne pouvons pas éviter cession par traité à la France et présence de commissaires français, il serait peut-être plus sûr de proposer traité à trois. Veuillez me faire connaître pensée du Governement à cet égard. Dans l'hypothèse de traités séparés. Drouyn de Lhuys m'a assuré hier encore qu'il mantiendra formule convenue pour traité entre l'Italie et l'Autriche.

## 366.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 773. *Berlino, 14 agosto 1866, ore 18,55.*

Ambassadeur de Prusse à Paris mande que d'après un entretien qu'il a eu avec l'Empereur Napoléon, les demandes territoriales de la France n'ont point le caractère impérieux qu'on leur avait attribué et que par suite d'explications tranquillisantes de Sa Majesté il regardait la situation comme considérablement détendue. J'apprends que Bismarck sans avoir entièrement perdu

ses inquiétudes est cependant très rassuré (1). L'opinion diplomatique ici est, qu'en réalité Empereur des français ne s'est pas cru suffisamment prêt pour faire la guerre et qu'il a voulu simplement ajourner le conflit. Gouvernement prussien fera demain une communication aux Chambres relativement à l'annexion pure et simple de tous les territoires situés en déça du Mein. Il présentera également une demande de 70 millions de thalers pour frais de guerre qui lui seront accordés.

## 367.

## IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI, ALL'ONOREVOLE GUERRIERI GONZAGA

L.P. *Firenze, 14 agosto 1866.*

Fin dai primi giorni della mia entrata al Gabinetto nella qualità di Presidente del Consiglio dei Ministri, Ministro dell'Interno e reggente interinale del Ministero dell'Estero, io ebbi a pregarla d'una delicatissima commissione, cioè: di volersi incaricare della direzione dei nostri rapporti confidenziali col Comitato Ungarese stabilito in Italia.

Ella seppe disimpegnare questo incarico con prudenza e con zelo sia nel tener vive le nostre relazioni coi distinti emigrati Ungheresi, sia contribuendo a promuovere il riordinamento della Legione Ungherese che era destinata a ricevere nuovo incremento.

Ora che le mutate circostanze vanno probabilmente a metter fine a questo di Lei incarico compio ad un dovere nel ringraziarla di quanto ha fatto, e mi lusingo che, ove le circostanze il richiedano, Ella continuerà a darmi il concorso dell'opera sua in questo ramo di servizio riservato.

La prego a far deporre presso il Gabinetto del Ministero dell'Estero tutti i registri e le carte che si riferiscono alle cose Ungheresi...

## 368.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(AVV)

L.P. *Firenze, 14 agosto 1866.*

Il trattato fra la Francia e l'Austria è un nuovo colpo di scure. Se esso fosse ora pubblicato, esso contiene delle clausole redatte in un modo così ingiurioso per noi che l'effetto sarebbe pessimo. Questo trattato infatti è inutile, lo dissi io pure a Malaret, poiché, secondo le intelligenze prese, l'historique del preambolo del nostro trattato bastava a regolarizzare e a constatare il fatto della cessione alla Francia. Ma questa unione non basta

---

(1) Con t. 774, pari data, Nigra comunicò:
« M. Benedetti est parti aujourd'hui pour Berlin. Il a ordre de ne pas insister sur les compensations territoriales pour la France ».

che sia l'oggetto di un atto internazionale, se si vuole anche che si compia con una trasmissione a Commissarii francesi, per le fortezze prima, poi per la Venezia.

Quanto alle fortezze non sarebbe possibile che la trasmissione si facesse alle autorità municipali e basterebbe ciò all'onore militare dell'Austria? Quanto alla trasmissione della sovranità delle Provincie Venete, dopo il trattato di pace, che consacra la riunione all'Italia, confesso che non la comprendo. Pare impossibile che non si comprenda a Parigi come questi commissarii in mezzo al Veneto occupato, governato da noi saranno per lo meno ridicoli. Bisogna fare ogni sforzo per evitare questi commissarii. Ma vi confesso che la mia più grande inquietudine è che una volta firmato l'atto tra la Francia e l'Austria, le nostre negoziazioni coll'Austria diventino un'illusione o una umiliazione, e che non si rinnovi qualcosa come l'orribile malinteso dell'armistizio, poiché finora la mediazione della Francia ebbe questo di speciale che non ci garantì e non ci assicurò nulla dalla parte dell'Austria. Una volta infatti firmato il trattato di Drouyn de Lhuys quale obbligazione da parte dell'Austria può servire di base ai nostri negoziati diretti? L'Austria potrebbe rifiutarsi di trattare con noi perché ha già ceduto il Veneto alla Francia, o porre alla pace delle condizioni inammissibili. E allora quale risorsa ci rimarrebbe ?

La sola di rivolgerci alla Francia e di fare il nostro trattato con essa. Come discutere una rettifica qualunque di frontiera? L'Austria potrebbe sempre rimandarci al suo trattato colla Francia. Come trattare le altre questioni necessarie?

Se la Francia dunque vuole fare un atto coll'Austria separatamente, noi non possiamo impedirlo, possiamo al più considerarlo, come *res inter alios*. Ma ora che l'armistizio è firmato, fate, vi prego, comprendere al Governo Francese che aspetti per firmare il trattato che le basi della nostra negoziazione coll'Austria sieno poste, perché non sia tolta ogni sicurezza e ogni garanzia dell'obbligo contrattuale.

Malgrado che un trattato firmato esclusivamente dall'Austria e da noi sia assai più conforme alla nostra dignità, mi chiedo se non fosse più sicuro, conservando la forma stabilita prima fra noi, un trattato che si negoziasse a tre. Vogliatemi dire il vostro avviso.

## 369.

## L'INCARICATO D'AFFARI A FRANCOFORTE, RATI OPIZZONI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 11. *Francoforte, 14 agosto 1866 (per. il 18).*

La Diète Germanique, qui remplaça en 1815 l'Empire allemand aboli en 1806 et cui n'était qu'une réunion fédérative d'Etats souverains et par conséquent privée de toute unité et de toute indépendance véritable, à la suite de la paix de Prague et des négociations de Berlin sera transformée avec ses diverses Souverainetés confédérées dans un unique Gouvernement

militaire, assisté par une représentation nationale, depuis l'Eider jusqu'au Mein. Enfin l'Allemagne, qui dès les débuts du Saint-Empire avait été atteinte d'un fatal entraînement au démembrement va être saisie, sous peu de temps, de la force et de la vitalité de l'unité politique, vivifiée par des institutions nationales au profit de l'égémonie Prussienne.

Cette transformation est arrivée au dehors, et je dirais même, contraïrement aux prévisions et aux calculs de la France. En effet, avant la lutte armée que la Prusse a engagée en Allemagne contre l'Autriche, les Cabinets européens ont presque tous fait des suppositions favorables aux armes de l'Autriche, à la pis aller on s'attendait à des manoeuvres rétrogrades, mais non pas à des défaites entières avec les chances inouïes d'artillerie perdue, de prisonniers par milliers et de confusion irréparable. Ainsi sous les coups décisifs et rapides frappés par l'Armée Prussienne, les masses allemandes se disent que la logique de M. de Bismarck était la vérité et que ses projets étaient le pressentiment de l'avenir.

A présent pour cet homme d'Etat toute la question est ici. Exciter en Allemagne la fibre nationale sans réveiller la fibre libérale, et pour cela passer vite, aller loin, désintéresser l'Autriche, et au besoin lui tendre la main, endormir, rassurer l'opinion publique française dans l'influence dangereuse qu'elle va exercer dans les conseils du Cabinet des Tuileries.

Le côté vulnérable et dangereux de la Prusse se trouve là. Bien que les organes officieux de Paris et de Berlin répètent assez souvent que l'entente de la France et de la Prusse soit aussi invariable que naturelle, on peut juger de la vanité de ce langage par l'excitation et les tiraillements qui menacent de surgir à la suite de la demande de la France de rectifier ses frontières orientales. Malgré les paroles conciliantes qu'on s'est échangé de part et d'autre, on avait déjà pu supposer, et je crois qu'on va voir bientôt, la transition graduelle de la France passant de l'entente passive à la médiation, que devra suivre peut-être un nouveau rôle, où elle paraîtra comme partie principale. Je crois qu'elle se prépare à soutenir son nouveau caractère.

Ce n'est pas ici de Francfort, que je puis écrir à V. E. sur un pareil sujet avec des données positives puisées dans des entretiens avec ces chefs de mission in partibus, j'en parle seulement parce qu'il y a parfois en politique des événements qu'on voit venir que la plus vulgaire logique pressent comme inévitables et que cependant on s'obstine à ne pas croire jusqu'à la fin, parce que les conséquences en paraissent trop rudes.

Une entente salutaire, une diversion heureuse pourront peut-être éclaircir ce point qui me paraît assez sombre. Ici de Francfort il me paraît que la situation de la France et de la Prusse devienne chaque jour plus fausse, et qu'il n'y a pas de défection plus imminente et plus inévitable que celle qui n'est pas projetée par calcul, mais qui s'achemine chaque jour.

Au demeurant les nouvelles et les appréciations arriveront à V. E. par deux sources bien plus compétentes, celle de Paris et celle de Berlin.

La Ville de Francfort s'agite assez par l'entremise de ses agents à Berlin, pour être comprise dans l'Union Allemande du Nord; ce qui sauvegarderaït sa souveraineté compromise.

M. Franchetti s'adresse à V. E. pour obtenir un mois de congé afin de se rendre en Italie auprès de sa famille. Pour ma part j'appuie la demande de cet Attaché qui est ici depuis deux ans et dont je n'ai jamais eu qu'à me louer. Son absence n'aura aucun inconvénient pour l'expédition des affaires courantes de cette Légation.

### 370.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 321. *Firenze, 15 agosto 1866, ore 9.*

Le traité à trois serait très acceptable si la cession de l'Autriche à la France y figurait seulement dans le préambule, avec la déclaration relative au plébiscite, si la réunion à l'Italie était constatée purement et simplement dans l'article premier comme dans le projet convenu, et si les commissaires, dans la supposition où on ne puisse les éviter, n'y figuraient pas et étaient réservés à un accord particulier. Dans l'hypothèse de deux traités séparés il faudrait qu'ils fussent conclus en même temps, pour éviter que le traité franco-autrichien ne porte préjudice à nos propres négociations, mais il est essentiel d'insister dans tous les cas pour que le partage de la dette ait lieu comme à Zurich et pour éviter l'intermédiaire des commissaires français.

### 371.

### IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 126. *Pietroburgo, 15 agosto 1866.*

J'ai communiqué hier au Prince Gortchacoff le télégramme de V. E. m'annonçant que l'armistice avait été conclu, en date du 12 de ce mois, entre l'Italie et l'Autriche (1).

A cette occasion, il est entré dans quelques explications sur l'attitude de la Russie, explication conformes à celles qu'il a données, le même jour, à mes collègues de France et de Prusse. Voici en substance quel a été son langage.

« Nous avons appuyé les premières tentatives de conciliation, qui avaient pour but de prévenir la guerre. Nos efforts n'ont pas abouti. Nous nous réservions de reprendre cette oeuvre pacifique d'un commun accord avec les deux autres Puissances neutres. Durant la période de la lutte armée, rien ne laissait présumer que l'idée du congrès fût écartée. L'Autriche, entre autres, après la bataille de Sadowa invoqua nos bons offices. Nous lui ré-

(1) Cfr. n. 343.

pondîmes que semblable demande devrait être présentée par chacun des belligérants. En attendant, nous déclinions d'intervenir dans le sens de la médiation française, et cela par esprit de loyauté, ou, si vous voulez, par esprit cosmopolite. La médiation ayant réussi à amener une suspension d'armes, nous jugeâmes que le moment était arrivé de convoquer les grandes assises européennes. En présence de remaniements territoriaux qui modifiaient l'équilibre général, nous avions les meilleurs motifs d'évoquer les questions devant le Tribunal compétent, et nous devions supposer que les autres Gouvernements n'avaient pas modifié la manière de voir qu'ils avaient exprimée dès le début. D'ailleurs, ce droit de convocation nous appartenait, comme autre signataire des Traités. Nous avions ce que les Pairs anglais désignent par ces mots: *own right.* Mais la France se tint sur la réserve, la Prusse déclina. L'Angleterre, qui consulte la rose des vents, qui prend pour guide l'opinion de ses journaux, préféra s'abstenir, parce qu'elle estimait que, ni son honneur, ni ses intérêts n'étaient en jeu. Nous fîmes alors un appel au sentiment de solidarité européenne qui, seule, peut produire des solutions durables, ou tout au moins eussions-nous voulu que les Puissances réservassent leur droit de discuter et de sanctionner le règlement des affaires internationales. Bref, nos démarches furent accueillies par une fin de non recevoir. Dans de telles conjonctures, sans renoncer à notre rôle de grande Puissance européenne, il ne nous reste qu'à prendre désormais, et avant tout, conseil de nos intérêts, comme Puissance russe. Ces détails doivent vous prouver que notre attitude a été parfaitement logique. On nous accuse, il est vrai d'inconséquence parce que nous avons proposé une conférence dans les circonstances actuelles, tandis que nous ne l'avions pas jugé nécessaire en 1859. Au point de vue d'un principe absolu, le reproche semblerait fondé, si on ne se rendait pas compte des différences entre les deux situations. Après Villafranca, la formation d'une Italie du Nord était une garantie pour l'ordre européen. Plus tard, votre politique a pris d'autres allures, lors de l'invasion du Royaume de Naples. Il en résulta une rupture de nos relations diplomatiques. Les considérations d'ordre général nous ont cependant conduits à reconnaître le Royaume d'Italie, mais seulement quand d'autres Etats nous avaient précédés dans cette voie, et non sans stipuler certaines réserves. Bien entendu, je ne fais ici que de l'histoire, sans vouloir récriminer; bien loin de là, je désire que nos Pays conservent les meilleurs rapports. La situation est tout autre vis-à-vis de l'Allemagne, placée au coeur de l'Europe et qui touche à nos frontières de l'Ouest. En attendant, le projet de Congrès semble écarté, à moins que l'Empereur des Français ne veuille le réunir vers l'époque de l'exposition, en 1867 ».

A cette justification de la politique russe, à ces sentiments de regrets mal dissimulés de ses nombreux échecs, je me suis borné à répondre que cette guerre, trop rapide, ne nous avait pas laissé le temps de nous assurer des succès assez décisifs, pour nous engager à voter les premiers sur l'opportunité d'un Congrès. Nous aurions sans doute compté sur l'amitié de la Russie. Au reste, j'émettais l'espoir que les occasions ne manqueraient pas de nous prouver mutuellement que nos intérêts se rencontraient dans maintes questions. Nous ne pouvions entre autres que nous féliciter si, comme le disait

S. E., le Cabinet de St. Pétersbourg se retranchait dans une politique essentiellement russe. Les points de ralliement ne seraient que plus nombreux entre des Puissances où le sentiment national domine; entre des Souverains également animés du désir de se vouer entièrement à la prospérité de leurs peuples.

Le Vice-Chancelier semblait se ranger à mon avis. Il espérait que nous nous appliquerions à modérer le parti de l'action et à travailler activement, comme ce Pays, aux réformes intérieures.

« Je prévois cependant, ajoutait-il, que l'Italie, après comme avant la guerre, ne modifiera pas sensiblement ses allures vis-à-vis de la France. Elle ne voudra pas s'approprier le mot du Prince de Schwarzenberg, qui a porté malheur à l'Autriche ».

J'ai fait observer que l'ingratitude était si peu dans nos goûts, que nous avions *largement* payé notre dette de reconnaissance à la France, par la cession de la Savoie et de Nice. En ma qualité d'ex-Savoisien, j'ai même dit *trop largement.* Cette dernière guerre avait en outre démontré notre fidélité à nos alliances, quand nous avions refusé de nous prêter à la combinaison captieuse de l'Autriche, d'abandonner la Vénétie à la France, afin de mieux concentrer ses forces contre la Prusse. Ces procédés sont bien de nature à inspirer toute confiance à l'étranger. Mais, si comme S. E. me l'avait déclaré, sa politique était et serait avant tout russe, la nôtre était et serait également avant tout italienne. Et, quant au parti d'action, il avait aussi montré dans cette crise qu'il savait se dévouer à la cause du Pays et se soumettre aux ordres du Gouvernement, dont les principes de fermeté et d'honorabilité présentent les meilleures garanties. En attendant, les rudes leçons de l'expérience ne semblent pas profiter à l'Autriche, si elle persiste à détenir le Trentin et d'autres portions de l'ancien territoire de la Vénétie, en se prévalant peut-être de ce que, dans les stipulations avec la Prusse, nous avons omis d'en indiquer les frontières. Le Cabinet de Vienne nous mettra une fois encore dans la nécessité de combattre et de conquérir pour conserver.

« Que voulez-vous? répliquait le Prince, l'Autriche ne fait qu'accumuler fautes sur fautes. Aussi est-il fort à craindre que nous soyons en présence d'une guerre assoupie et non d'une guerre éteinte ».

### 372.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 324. *Firenze, 16 agosto 1866, ore 15,35.*

Mes informations de Vienne qui m'arrivent par diverses voies portent que le Cabinet autrichien est disposé à traiter directement avec nous. Je suis de plus en plus surpris que Drouyn de Lhuys ne fasse aucune réponse à nos interpellations sur les dispositions de l'Autriche pour commencer les négociations. La médiation française qui devrait tendre à nous mettre en contact avec l'Autriche semble presque faire le contraire.

## 373.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 779. *Parigi, 16 agosto 1866, ore 20,15 (per. il mattino del 17).*

Ce matin j'ai eu long entretien avec Drouyn de Lhuys et Nigra. Nous avons successivement discuté différend et fond du traité. En premier lieu nous avons réclamé la première forme proposée avec le préambule accepté. Mais Drouyn de Lhuys observe que l'Autriche n'est obligée à la cession de la Vénétie que par une communication verbale faite à l'Empereur Napoléon, qu'aucun acte n'étant encore intervenu entre les deux Gouvernements, il est nécessaire de régulariser la position qui pourrait être compromise par des circonstances imprévues. D'ailleurs, le Gouvernement français tient à ce que le fait de la cession à l'Empereur résulte d'une manière formelle. Nous avons ensuite proposé un traité unique à trois entre France, Autriche et Italie. Drouyn de Lhuys craint des longueurs sous cette nouvelle forme, * et tient à en finir au plus tôt. Il serait d'ailleurs douteux que l'Autriche voulût l'accepter. Drouyn de Lhuys a proposé forme suivante de préambule, qui éviterait un acte spécial de rétrocession de la France à l'Italie; « S. M. l'Empereur d'Autriche ayant cédé à S. M. l'Empereur des français le Royaume Lombard-Vénitien, et l'Empereur des français de son côté s'étant déclaré prêt à reconnaître réunion du dit Royaume Lombard-Vénitien aux Etats de S. M. le Roi d'Italie, sous la réserve du consentement des populations dûment consultées, les plénipotentiaires etc. ont arrêté etc. ».

Drouyn de Lhuys télégraphie à Vienne ce nouveau préambule *. Le Gouvernement français est disposé à accueillir formes de rétrocession les plus honorables pour l'Italie: * ainsi les militaires à choisir par le commissaire français pour recevoir des autrichiens la consigne des forteresses peuvent être italiens; * ou bien, ce qui serait mieux encore, le commissaire français remettrait les forteresses aux municipalités qui à leur tour, en feraient la remission au Gouvernement italien après le plébiscite. Quant au fond du traité nous avons vivement insisté pour que la portion de la dette fût réglée sur les bases du traité de Zurich. Drouyn de Lhuys a reconnu justice de la réclamation. Il insistera après l'Autriche, et dans le cas où la discussion sur ce point semblerait devoir se prolonger il exigera tout au moins que le traité contienne les mots « dette afférente à la Vénétie » sauf à en établir le montant au moyen d'une commission après la conclusion de la paix. Il est entendu que l'Autriche ne doit rien demander pour la valeur des fortifications. Par les mots « matériel de guerre non susceptible d'être emporté », on doit entendre tout autre chose; ce sont p.ex. les machines fixes qui peuvent se trouver dans les arsénaux. Question de frontière particulièrement vers le lac de Garde ,peut être objet de négociations ou de réserve dans notre traité avec l'Autriche. * Celle-ci tient beaucoup à la conservation du palais de Venise à Rome et a Constantinople. Cela peut donner lieu à des concessions réciproques. L'Autriche interpellée, nie que des documents historiques aient été enlevés des archives

de Venise; elle n'a emporté que les seuls documents relatifs à sa propre administration. Nigra dit que la restitution de la Couronne de fer ne souffrira pas de difficultés *. Lieu des négociations pour traiter la paix pas encore fixé. Nigra et Drouyn de Lhuys croient que l'Autriche voudrait traiter dans une ville d'Italie. J'ai exposé danger de nous trouver avec un plénipotentiaire agissant sous la pression d'idées militaires peu favorables à la conclusion d'une paix durable. Ne pouvant avoir Prague je propose Paris ou Vienne, faisant ressortir avantage spécial de chaque localité. Drouyn de Lhuys reconnaît justes les observations et consultera en conséquence l'Empereur, auquel il demandera audience pour moi (1). * D'après l'ensemble de la conversation il est évident que le Gouvernement français a hâte d'en finir, et qu'il nous sera d'autant plus favorable dans le fond que nous serons plus coulants sur la forme *. Demain je dois voir avec Nigra prince Napoléon. Nigra a vu aujourd'hui prince Metternich qui pense que je devrais aller à Vienne le plus tôt possible. Demain je verrai Metternich (2).

## 374.

## L'INCARICATO D'AFFARI A MONACO DI BAVIERA, CENTURIONE, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 32. *Monaco, 16 agosto 1866 (per. il 20).*

In Baviera come in altri paesi della Germania regna in oggi grande agitazione pel nuovo assetto politico, che le vittorie prussiane vanno ad imporre a questo paese. Assemblee popolari si radunarono ultimamente in Nurnberg, Augsburg, Lindau, Memmingen et altre città del Regno per protestare contro il laceramento della Germania, e contro lo stabilimento di una confederazione del Nord e del Sud. Ma la più importante tra queste riunioni è senza alcun dubbio quella numerosissima, ch'ebbe luogo ieri l'altro in questa capitale per essere in quella convenuti molti degli uomini politici, appartenenti al partito liberale et al *Nationalverein* della Baviera non solo, ma di altre parti del Sud della Germania.

Le proposizioni che si sottomisero dal tavolo della presidenza alla deliberazione di quell'assemblea consideravano una calamità nazionale, sia sotto il rapporto morale, come sotto il rapporto economico, la separazione della Germania del Nord da quella del Sud, e tendevano a che si affidasse alla Prussia la direzione politica e militare di tutta quella parte della Germania non sottoposta all'Austria. Quelle proposte furono svolte ed appoggiate dall'eloquente dottor Gotthelf; ma se le sue parole calde d'amor patrio furono spesso applaudite, non riescirono allo scopo, al quale erano dirette.

Infatti il deputato Kolb di Stuttgart, che il partito liberale riconosce come uno dei suoi capi per aver fatto parte del Parlamento tedesco di Francoforte nel 1848, sorse a combattere le proposte della presidenza dicendo che

(1) Con t. 780 Nigra informò che Menabrea sarebbe stato ricevuto dall'Imperatore il 17 agosto.
(2) In *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, pp. 1054-1055 questo telegramma è edito nella forma abbreviata in cui fu comunicato al Re, cioè ad eccezione dei brani fra asterischi.

se la Germania si trova oggi divisa, indebolita e danneggiata nella sua libertà, lo si deve alla Prussia, la quale fino ad ora aveva seguitata una politica più prussiana che tedesca, per modo che la Nazione non poteva senza rischio, confidarle ciecamente la direzione dei suoi più vitali interessi. Che la Baviera deve concentrarsi per sviluppare il proprio benessere sì morale come materiale; abbandonare il sistema di governo finora adottato per adottarne con risolutezza uno realmente liberale e nazionale, e concentrarsi cogli altri Stati del Sud per avere un potere centrale senza però che questo sia sottomesso alla Direzione d'uno Stato speciale.

Terminò il suo discorso riassumendone i capi principali in diverse proposizioni, che sottopose all'approvazione dell'assemblea, la quale le accettò a grande maggioranza. Avanti di sciogliersi ed in mezzo ai più fragorosi ed entusiastici applausi, poco comuni in questo paese, l'assemblea deliberò inviare all'esercito un attestato di riconoscenza pel valore addimostrato negli ultimi combattimenti, come pure indirizzò un atto di censura al Governo per l'inettezza, che palesò sì politicamente, che militarmente nelle disposizioni prese per far fronte agli ultimi avvenimenti.

Ho creduto mio dovere di render conto in succinto a V. E. dei risultati di questa riunione, come un sintomo della situazione attuale, perché le sue risoluzioni sono state ammesse sia tra il Corpo Diplomatico qui residente, sia tra gli uomini politici del paese, come l'espressione dell'opinione più accreditata in Baviera.

375.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 325. *Firenze, 17 agosto 1866, ore 0,20.*

La démarche du prince Metternich (1) a des précédents. J'avais moi-même répondu à des ouvertures analogues que l'idée de traiter directement avec l'Autriche nous convient et qu'il serait bon pour cela de s'entendre à Paris sur les bases principales pour aller ensuite conclure et signer en Italie ou ailleurs. Une négociation à Vienne serait excellente et rétablirait notre situation si elle réussissait; mais elle serait bien dangereuse en cas d'échec. J'attends le télégramme annoncé du général Menabrea sur son entretien avec Drouyn de Lhuys (2) pour lui donner instructions définitives sur la négociation éventuelle à Vienne. Mais dès à présent je crois indispensable de s'assurer avant de quitter Paris que la Vénétie nous sera cédée avec les fortifications sans autre condition onéreuse que la liquidation de la dette sur les bases du traité de Zurich. A défaut de cette assurance je crains ce ne soit s'exposer sérieusement que d'aller à Vienne. Dites-moi ce que vous et le général Menabrea en pensez.

---

(1) Cfr. t. 777 di Nigra del 16 agosto, ore 16,19, per. ore 19,15, non pubblicato perché riprodotto nell'ultimo capoverso del n. 373.

(2) Cfr. n. 373.

## 376.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 326. *Firenze, 17 agosto 1866, ore 0,20.*

Sans préjuger notre droit de signer avec la Prusse à Prague, veuillez insister auprès de Bismarck pour qu'il vous communique le texte de l'article qu'il à déclaré vouloir faire insérer dans son traité, et tâchez qu'il soit conforme à la clause suivante: « Le Royaume Lombard-Vénitien sera réuni à l'Italie avec ses places fortes sans autre condition onéreuse que la liquidation de la dette sur la base adoptée par le traité de Zurich et avec l'arbitrage au besoin d'une Puissance neutre ».

## 377.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 781. *Berlino, 17 agosto 1866, ore 15,55 (per. ore 18,40).*

Les Chambres ont reçu aujourd'hui communication d'un message royal annonçant annexion instantanée du Hanovre, Hesse electorale, Nassau et Francfort. Annexion des duchés sera proclamée lors de la conclusion de la paix avec l'Autriche. Message se réserve de faire ultérieure communication lors que les négociations avec les Etats du sud seront terminées. Reçu votre télégramme d'aujourd'hui (1). Je ne pourrai probablement voir Bismarck que demain. Difficultés de la paix à Vienne viennent uniquement de question d'argent. Autriche voudrait qu'on lui tint compte de ses frais de guerre dans les duchés en 1848.

## 378.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 782. *Berlino, 17 agosto 1866, ore 16,50 (per. ore 19,58).*

Ambassadeur de France est revenu ce matin. Son entretien avec comte Bismarck a été des plus pacifiques, mais il n'est pas moins certain que le conflit entre Prusse et France n'est qu'ajourné.

---

(1) Cfr. n. 376.

379.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 783. *Parigi, 17 agosto 1866, ore 19,25 (per. ore 21,35).*

J'ai vu aujourd'hui prince Napoléon, Rouher, Empereur et Impératrice. J'ai lieu d'être content jusqu'ici de mes entretiens avec eux. Empereur [se] montre très bienveillant. Impératrice également. Empereur nous soutiendra dans la question de la dette. Quant à la forme du traité encore incertaine. J'ai insisté sur traité à trois ou au moins sur simultanéité. La question de commissaire français ne peut être écartée, mais elle sera effacée autant que possible dans la forme. L'Empereur penche pour un traité à Vienne. Si nous voulons Paris il ne s'y oppose pas.

380.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 784. *Parigi, 17 agosto 1866, ore 19,50 (per. ore 22,15).*

Vu de nouveau en ce moment avec Nigra prince Napoléon. Il paraît tenir à traité avec Autriche. Il semble disposé à traité à trois. Prince Napoléon insiste pour traité à Paris; motifs sérieux. Forme traité à trois seul jugé légal est dans le sens suivant: « Empereur d'Autriche renonce à Vénétie en faveur de l'Empereur Napoléon. Celui-ci renonce à ses droits ainsi acquis en faveur du Roi d'Italie sous la réserve voeu des populations ». Autorisez-moi à proposer formellement traiter à Paris et à trois. Réponse urgente avant demain 10 heures matin.

381.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 328. *Firenze, 18 agosto 1866, ore 1,15.*

J'ai reçu les trois télégrammes du général Menabrea (1). Dans le troisième se trouve une formule qui s'écarte complètement de ce qui était convenu à Vichy le 4 août et qui nous ramène à la rétrocession sous conditions d'un plébiscite qui ne serait plus ainsi qu'une clause restrictive peu agréable pour le Roi, au lieu d'être un moyen d'éviter la rétrocession. La forme convenue à Vichy n'a point été retirée et ne pourrait l'être par le Gouvernement impérial;

(1) Cfr. nn. 373, 379, 380.

le plus correct et le plus expéditif est de nous y tenir. Cette forme peut s'appliquer à un traité séparé austro-italien à signer simultanément avec le traité franco-autrichien. Elle peut s'appliquer aussi à un traité à trois. Vous pouvez déclarer que le Gouvernement du Roi est tout disposé à conclure dans cette forme convenue soit un traité séparé et simultané avec l'Autriche, soit un traité à trois. On me prévient de Vienne qu'un plénipotentiaire autrichien partira après-demain pour Paris pour s'entendre avec nos plénipotentiaires.

382.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 785. *Berlino, 18 agosto 1866, ore 0,05.*

Je viens de chez Bismarck. Il m'a dit qu'en dehors de la lettre du traité son opposition à la signature du traité de paix à trois provenait d'abord du refus péremptoire de l'Autriche de traiter avec nous à Prague, et ensuite de l'obligation pour la Prusse de retirer immédiatement ses troupes de Bohême de manière à se tenir prête vis-à-vis de la France, dont l'attitude, malgré les déclarations très pacifiques de son ambassadeur, ne le rassurait au fond pas du tout. Bismarck a ajouté qu'il ne se rappelait nullement d'avoir parlé au général Govone d'un article quelconque du traité, mais que pour nous prouver sa bonne volonté il y avait fait insérer la clause dont je lui avais donné lecture le 12. L'Autriche, m'a-t-il dit, ne l'a pas encore acceptée, mais je la maintiendrai. Cet article, * sauf la proposition d'arbitrage d'une Puissance neutre *, est conforme à celui contenu dans la fin du télégramme de V. E. du 17 (1). J'ai fait observer que le mot de places fortes ne s'y trouvait pas. Mais le Comte de Bismarck m'a répondu que maintenant l'on ne pouvait rien y changer, et que du reste le mot de « Royaume » comprenait tout ce qui s'y trouvait. Je n'ose pas donner mon avis dans une affaire aussi délicate, mais il me paraît qu'en présence de l'attitude du Gouvernement prussien il serait bien plus convenable pour nous, sous tous les rapports, de traiter directement de la paix à Paris avec l'Autriche, en ayant la France comme médiatrice, que de recourir vainement à la Prusse qui n'est évidemment préoccupée que des ses propres intérêts.

383.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 329. *Firenze, 18 agosto 1866, ore 10,25.*

Pour compléter la série des pièces à présenter au Parlement il me manque un rapport écrit de vous sur ce qui s'est passé à Nicolsbourg du 19 au 29

(1) Fin qui edito, ad eccezione delle parole fra asterischi, in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 340-341 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, p. 170.

juillet, période pendant laquelle la suspension d'armes, l'armistice et les préliminaires de paix ont été convenus sans nous entre l'Autriche et la Prusse (1).

384.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL SEGRETARIO DELLA LEGAZIONE A LONDRA, MAFFEI

T. 330. *Firenze, 18 agosto 1866, ore 14.*

Sir J. Hudson est à Londres; veuillez le voir; il est bon de connaître son opinion sur ce que nous pourrions attendre actuellement du Gouvernement anglais.

385.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 787. *Parigi, 18 agosto 1866, ore 12,15 (per. ore 14,40).*

Du moment où vous croyez indispensable de maintenir formule convenue à Vichy et maintenue jusqu'à présent par le Gouvernement français, le traité à trois n'est pas possible. Il ne serait pas consenti par la France et par l'Autriche. Menabrea et moi croyons qu'il faut donc s'en tenir au système de deux traités séparés et simultanés. Nous agirons dans ce sens.

386.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 331. *Firenze, 18 agosto 1866, ore 18,05.*

Le traité a trois me paraît toujours le plus sûr. Dans le dernier télégramme du général Menabrea (2) il y avait une formule de cession et de rétrocession pure et simple. Mais, si M. Drouyn de Lhuys maintient au moins la formule contenue dans le télégramme du 16 (3) et transmise à Vienne, je vous autorise à accepter le traité à trois à conclure à Paris. Il faut que nous sortions de ces inextricables difficultés pour aborder les questions de fond.

---

(1) Il rapporto redatto da Barral, cui fu apposta la data del 5 agosto, è parzialmente edito in *LV* 9, pp. 767-770.
(2) Cfr. n. 380.

387.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, ALL'AGENTE E CONSOLE GENERALE A BUCAREST, TECCIO DI BAYO

D. 5. *Firenze, 18 agosto 1866.*

La situazione creata agli Israeliti di Moldo-Valacchia dalla deliberazione cui si indusse l'Assemblea Rumena di eliminare dalla nuova Costituzione l'articolo che avrebbe espressamente sanzionata l'eguaglianza civile e politica di tutti i cittadini dei Principati, senza distinzione di culto, ha richiamato l'attenzione del Governo del Re. La sollecitudine ch'esso porta alla causa della civiltà non poteva lasciarlo indifferente a fronte di siffatta manifestazione di una illiberale tendenza, nel mentre che i diritti conferitigli dal carattere suo di Potenza la quale ebbe parte agli accordi che fissarono la condizione presente dei Principati Uniti, gli forniscono titolo a preoccuparsene come d'un interesse cui esso ha ragione di non ritenersi del tutto estraneo.

Il Governo del Re non intende sconoscere la piena autonomia del Governo principesco negli affari suoi d'ordine interno, e neppure vuol esprimere un giudizio qualsiasi sulle ragioni d'ordine pubblico che hanno potuto influire sulla deliberazione dell'Assemblea rumena, deliberazione ormai irrevocabile. Questo solo è il mio intendimento, che non sia taciuta al Governo di Bukarest la sgradevole impressione prodotta in noi da quel fatto, e la fiducia nostra che esso sappia temperarne nella pratica applicazione le gravi conseguenze.

Fortunatamente, il silenzio stesso serbato nella nuova Costituzione circa gli effetti civili e politici derivanti da differenza di religione porge al Governo dei Principati facile mezzo di riparare la deliberazione dell'Assemblea di Bukarest, e di concedere di fatto agli Israeliti rumeni la pienezza dei diritti civili e politici. Non può infatti diniegarsi agli Israeliti dei Principati la qualità di Rumeni in base al disposto dell'art. XLVI della Convenzione del 1858 che li riconosce come tali dappoiché li qualifica come « Moldavi e Valacchi di rito non cristiano », a cui i diritti politici avrebbero potuto solo essere concessi con posteriore provvedimento legislativo. Né, ammesso in essi la qualità di Rumeni sembra che gli Israeliti dei Principati si possano parificare agli Stranieri, ai quali soltanto la nuova costituzione ricusa il godimento dei diritti civili e politici. Che se codesta strana assimilazione si volesse adottare, ne verrebbe l'assurda ed esorbitante conseguenza di dover escludere gli israeliti rumeni anche dal godimento dei diritti civili, con aperta violazione del Trattato del 1858 che certo non sarebbe tollerata dalle Potenze garanti.

I suoi colleghi di Francia e d'Inghilterra hanno istruzione dal loro Governo di presentare al Governo Principesco considerazioni analoghe a quelle che io Le venni esponendo. Voglia la S. V. illustrissima concertarsi con essi per farne argomento di officii collettivi, affinché più facilmente si raggiunga lo scopo umanitario e liberale che le tre potenze si prefiggono.

## 388.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

L.P. *Firenze, 18 agosto 1866.*

Ho oggi un'occasione per Parigi, me ne valgo per scrivere qualche riga a voi e nello stesso tempo al generale Menabrea. Io spero che quando avrete questo foglio sarà una volta regolata la quistione di forma diventata degna davvero del genio avocassier del Signor Drouyn de Lhuys. Spero anche che la mediazione francese sarà riuscita finalmente a porvi in comunicazione coll'Austria per trovare una volta il modo e il come trattare. Spero anche che, nel corso dei negoziati, la mediazione francese vorrà riprendere gli impegni presi con noi a Ferrara e a Vichy, impegni che parve subito dimenticare senza darne neppure la ragione. V'è realmente nella condotta della Francia verso noi un'insolita durezza e la volontà di ricondurci al 5 luglio puro e semplice. Voi sapete le ragioni che preferisco il trattato a tre, benché un trattato a due dell'Italia e dell'Austria paresse, sotto il rapporto della forma, preferibile. Ma il trattato a tre ci offre delle condizioni pratiche di negoziazioni più favorevoli e più sicure, poiché tutto ancora ci è ignoto intorno alle proposte che l'Austria porterà nella conferenza. La parte dispositiva non vi manca poiché il consenso dei due Imperatori alla riunione e la rinuncia ai loro diritti constatava il trapasso nella Francia del possesso del Veneto. Ad ogni modo la quistione di forma è per me subordinata alla quistione di fondo, vale a dire alla sicurezza delle negoziazioni ed al loro risultato. Sapete quali sono i nostri timori pel trattato a due coll'Austria e separato. Le condizioni della pace a cui si riferisce il trattato austro-francese potrebbero forse essere altre e più gravose di quelle annesse nella cessione del Veneto? Oppure l'Austria chiederà che il nostro trattato sia la riproduzione integrale del trattato austro-francese?

Vi sono, è vero, le assicurazioni del governo francese, fatte prima, confermate poi al generale Menabrea. Ma vedo che il Signor Drouyn de Lhuys nella risposta scritta che vi fece non parla che di *buoni uffici*. Ad ogni modo se la volontà della Francia che si facciano i due trattati è irrevocabile, l'Imperatore istesso deve desiderare che non si verifichino i danni a cui accennava e che la cessione e la mediazione francese non abbiano altro risultato che di separarci materialmente dalla Prussia per lasciarci in preda ad ogni pretesa austriaca.

Queste garanzie, nello stato attuale delle cose, consistono, a mio avviso, nella simultaneità dei due trattati — nel negoziare la pace a Parigi — nell'esercizio efficace della mediazione francese presa nel vero senso di questa parola.

Ciò che m'inquieta non poco, ve lo assicuro, è il vedere la poca premura che pone il Governo francese a metterci finalmente in rapporto coll'Austria, a sollecitare l'invio dei plenipotenziari austriaci. Se i negoziatori per la pace fossero già radunati, le istesse quistioni di forma sarebbero già risolute.

Già una delle quattro settimane dell'armistizio é passata, la pace prussiana è prossima a concludersi. Le lentezze dell'Austria a cui la Francia si presta non potrebbero avere uno scopo analogo alle lentezze che si verificarono a proposito dell'armistizio? Il paese desidera la pace presto, ma credo che di questa necessità nessuno è più convinto del Generale Menabrea e di voi.

Benché il vostro ultimo telegramma non lo dica, credo, e pongo in ciò una vitale importanza che il Governo Francese non porrà sul suo trattato la clausola sul debito pubblico come fu primitivamente redatta, ma che farà ammettere i precedenti di Zurigo, come riconobbe, esso medesimo, essere giusto o per lo meno non comprometterà la quistione. Aggiungerò pure che contenendo questo trattato sulle forme materiali della cessione delle clausole assai penose, bisognerà fare il possibile perché non sia fatto di pubblica ragione prima del nostro trattato.

Vi telegrafai qualche giorno fa che le parole dettevi dal Principe di Metternich avevano un precedente. Ecco quale era questo precedente Rothschild di Vienna che, al tempo del Ministero del Generale La Marmora, aveva preso parte a qualche tentativo presso il Governo austriaco, telegrafò en clair al suo corrispondente qui un dispaccio puramente politico in cui si raccomandava come più utile a' due paesi un accordo diretto. Feci rispondere una qualche dichiarazione conciliante ma assai vaga. Allora telegrafò di nuovo che sarebbe stato importante l'intendersi. I dispacci erano evidentemente autorizzati dal Governo. Feci rispondere che il Generale Menabrea era a Parigi, e che là si sarebbe potuto pattuire i preliminari di un accordo diretto. Fu allora che un nuovo dispaccio annunciò che un inviato austriaco sarebbe partito per Parigi. Un mio conoscente poi che era a Vienna mi fece sapere che Burger, il quale appartiene al partito della conciliazione coll'Italia, sarebbe probabilmente nominato plenipotenziario austriaco. Ma le notizie di ieri mi lasciano ancora incerta questa nomina.

Se l'inviato austriaco giunge realmente a Parigi, vedremo che cosa porta, ma tutto ciò è ancora troppo vago perché vi si possa fare assegnamento o si debba modificare la nostra linea di condotta, senza avere prima qualche seria garanzia.

Un'ultima informazione mi rimane, per ora, a darvi. L'Imperatore scrisse al Re una lettera ch'io non vidi, in cui si contenevano delle assicurazioni generiche d'amicizia e si parlava del plebiscito. Il Re rispose e poi mi mandò copia della lettera già spedita. In essa a proposito del plebiscito si diceva che gli sarebbe doluto che fosse apparso codesto come un atto di diffidenza e di incertezza sulle intenzioni dei Veneti che avevano già dato tante prove della loro volontà di unirsi all'Italia (1). Il Re, in fondo, non ha mai avuto una grande predilezione pel plebiscito e per ciò mi spiace che Drouyn de Lhuys,

---

(1) La lettera di Vittorio Emanuele II a Napoleone III del 17 agosto, ed. in *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, pp. 1056-1057, era la seguente:

« Je remercie Votre Majesté Impériale des deux lettres qu'Elle a eu la bonté de m'écrire. Je n'ai jamais douté un seul instant des bonnes intentions de Votre Majesté envers l'Italie et de son désir de faire en sorte qu'Elle fût libre des Alpes à l'Adriatique.

Maintenant dans la position dans la quelle je me trouvais, la Prusse ayant cessé de combattre et Votre Majesté désirant pour le bien de l'humanité qu'il y eût le moins d'effusion de sang possible, j'ai conclu un armistice avec l'armée autrichienne, mais ce qui me fâche, c'est que cette Puissance n'ait pas accepté les conditions proposées par Votre Majesté, aux quelles j'avais entièrement adheré.

modificando la formola di Vichy, abbia fatto apparire il consenso delle popolazioni come una condizione restrittiva della missione *sous la réserve du consentement des populations*. Non è il caso ora d'insistere, ma se la formula di Vichy non fosse integralmente mantenuta, quando si tratterà di redigere il trattato, credo non sarà difficile al Generale Menabrea ed a voi di modificare alquanto la redazione in modo da far sparire la parola *réserve*. Credo che così modificata la formula risponderà meglio ai desideri del Re.

Ricordatemi affettuosamente al Generale Menabrea, una stretta di mano a voi e ad Artom.

### 389.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV, ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 110-115 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, pp. 172-177)

L.P. *Parigi, 18 agosto 1866.*

Se avessi potuto, non dico prevedere, ma pur sospettare, che un'impresa ordita coi migliori auspicii e con tante probabilità d'esito favorevole e glorioso avrebbe dovuto finire con una pace miserabile, miserabilmente ottenuta, non v'avrei certo impegnato, come feci, ad accettare il portafoglio degli Affari Esteri. Ma l'esito infelice delle armi nostre e le fatali conseguenze che ne derivarono non erano prevedibili ad occhio umano. Oramai bisogna far fronte agli eventi con coraggio e perseveranza e tentar di salvare quel che si può, al più presto. Vengo ai fatti presenti.

Menabrea è arrivato. Lo accompagnai già due volte da Drouyn de Lhuys. Gli ottenni udienza dall'Imperatore e dall'Imperatrice. Lo accompagnai pure dal Principe Napoleone che è tornato a Prangins, dal Signor Rouher e dal Marchese di Lavalette e infine dal Principe di Metternich. Il Generale vi rende conto con questo corriere stesso del risultato di tutte queste pratiche e delle sue impressioni. Io non farò che toccare delle cose principali.

L'Imperatore è tuttavia malato, e temo che la sua malattia si prolunghi. Questo sciagurato incidente peggiorò le cose nostre, giacché all'infuori dell'Imperatore non abbiamo in Francia vero appoggio ufficiale. È importante

---

J'approuve beaucoup l'idée du suffrage universel, mais je ne puis cacher à Votre Majesté que je crains que dans cette circonstance les populations vénitiennes puissent considérer cet acte comme une mise en doute de leurs sentiments patriotiques surtout depuis que nos troupes occupent quasi toute la Vénétie et après les manifestations enthousiastes qui ont eu lieu; toutefois je l'admet entièrement si Votre Majesté le juge nécessaire.

J'espère, Sire, que Vous serez satisfait du choix que j'ai fait du général Menabrea que je viens d'envoyer à Paris pour y traiter de la question de la paix. Je suis certain que Votre Majesté nous sera favorable en cette circonstance comme elle l'a toujours été pour l'Italie et qu'une paix honorable sera bientôt conclue dans les sens que j'ai exprimé au Prince Napoléon.

J'ai actuellement trois cent mille hommes concentrés entre Trévise, Padoue et Vicence, et je viens de nommer chef d'état major de l'armée le général Cialdini en remplacement du Général La Marmora qui en a donné la démission.

Ayant pleine fois dans Votre Majesté, je crois n'avoir plus besoin de me servir de mon armée mais en attendant, je suis ferme à mon poste, car je sais que malgré la meilleure volonté des hommes l'avenir est toujours dans les mains de Dieu.

En faisant des vœux pour le prompt rétablissement de Votre Majesté, je me rappelle encore une fois à son bon souvenir et à son amitié que je partage si sincèrement.

*P. S.* — Cette lettre sera remise à Votre Majesté par le Général Angelini mon aide de camp que je fais partir exprès ».

che la pace sia fatta presto e che il quadrilatero venga presto rimesso nelle nostre mani. Se per irreparabile sventura della Francia e dell'Italia, l'Imperatore mancasse di vita, è facilmente prevedibile che l'Austria rimarrebbe nel quadrilatero. Spero che su ciò non v'è dissenso possibile, e che il Ministero sarà convinto, come lo è il Generale Menabrea, come lo sono io, che è di suprema importanza il far presto.

Vengo alla questione di forma. Il Governo Francese mantiene la forma convenuta a Vichy, se non che aggiunse il trattato franco-austriaco. Drouyn de Lhuys sostiene che questo trattato non muta nulla allo stato delle cose, perché, dic'egli, questo documento non è che la constatazione regolare d'un fatto irrecusabile ed ammesso da tutti. L'Imperatore, ormai non posso dubitarne, desidera questo trattato, e lo desidera prontamente conchiuso per tema che l'Austria non colga un pretesto per indietreggiare, ben sapendo che in ogni caso la Francia non tirerà la spada. La cosa essendo in questi termini non vi sono che tre partiti a prendere, cioè:

1) di proporre un trattato a tre, il quale constaterebbe, non già in un preambolo, ma nel testo dispositivo, che l'Austria cede alla Francia, e che la Francia cede all'Italia la Venezia con riserva del consenso delle popolazioni. Questo modo sarebbe il più corretto, il più legale, il più sicuro. Un tal trattato costituirebbe per noi, ora e sempre, un titolo indiscutibile. Ma veggo dalle vostre istruzioni e dall'ultimo telegramma che costì assolutamente non si vuol intender parlare di retrocessione, e che si vuole ad ogni costo evitare che la Venezia sia data all'Italia dalle mani della Francia. Adunque abbiamo, Menabrea ed io, rinunciato a questa forma.

2) Proporre un trattato a tre colla formula di Vichy, che è quanto a dire la formola convenuta pel trattato austro-italico, salvo che vi si aggiungerebbe la firma del Plenipotenziario francese. Questo modo avrebbe il vantaggio d'escludere il trattato franco-austriaco ma avrebbe l'inconveniente di far constatare dall'Italia la cessione fatta alla Francia, senza simultanea retrocessione all'Italia, e quello di presentare la firma della Francia in un atto di pace fra l'Austria e l'Italia, escludendo così un negoziato diretto, il quale pare sia meglio nell'intenzione del nostro paese. Comunque sia, è certo però che questo modo non incontra probabilità d'essere ammesso né dalla Francia, né dall'Austria.

Rimane adunque il 3° modo che in fondo è quello che era stato convenuto a Vichy, salvoché vi sarà, oltre al trattato austro-italico, un trattato franco-austriaco. È questa la forma che noi adotteremo, a meno che ci giunga una istruzione contraria. Il Generale Menabrea domandò all'Imperatore che in questa ipotesi il trattato franco-austriaco non sia firmato prima dell'austro-italico. L'Imperatore consentì. Ma il Signor Drouyn de Lhuys obbiettò essere urgente che la Francia s'assicuri della Venezia subito, e credo che in ogni caso il trattato franco-austriaco sarà, se non firmato, almeno parafato prima dell'altro, e ciò forse fra tre o quattro giorni.

Noi abbiamo insistito perché almeno in questo trattato franco-austriaco si risolva la questione del debito nel senso delle stipulazioni di Zurigo. Il Signor Drouyn de Lhuys rispose che l'Austria farà ogni sforzo per far prevalere invece la base del riparto per proporzione di popolazione. L'intenzione del

Signor Drouyn de Lhuys è di non accettare a questo riguardo la formola proposta da Vienna, ma di inserire la clausola seguente *la dette afférente au Royaume Lombard-Vénitien.* Questa formola, a giudizio del Signor Drouyn de Lhuys non pregiudica la questione a favore dell'Austria e quindi la crede accettabile da noi, e in ogni caso dalla Francia.

Benché adunque l'Imperatore abbia promesso al Generale Menabrea che la questione del debito sarebbe risolta nel senso delle stipulazioni di Zurigo, questa promessa deve interpretarsi nel senso che il Governo Francese ci appoggerà nei nostri negoziati coll'Austria perché la questione sia realmente risolta nel modo da noi proposto; ma nel trattato franco-austriaco probabilmente, e malgrado ogni sforzo nostro, sarà inserita la clausola un po' vaga di *dette afférente au Royaume Lombard-Vénitien.* Sarà però ben inteso nel pensiero del Governo Francese, a quanto ci disse Drouyn de Lhuys, che questa formola esclude positivamente la base proposta dall'Austria, in quanto che la formola austriaca di *dette générale de l'Empire au prorata de la population,* venne scartata dal progetto. È chiaro che la discussione si porterà principalmente su questo punto importante. Ma io spero che la vittoria questa volta rimarrà dal lato dell'equità e della giustizia, e il Plenipotenziario o i Plenipotenziarii italiani non recederanno a questo riguardo.

Ho detto il *Plenipotenziario* o i *Plenipotenziarii* perché se i negoziati hanno luogo a Parigi è possibile che l'Austria non mandi che un solo Plenipotenziario, avendo il Principe di Metternich espresso il desiderio di non trattare questi negoziati. Se il Plenipotenziario austriaco non avrà per compagno l'Ambasciatore residente, sarà conveniente che anche da parte nostra non vi sia che un solo Plenipotenziario, e questi sarà naturalmente il Generale Menabrea. Su ciò penso che voi e i vostri colleghi non vedrete ostacoli, come io non ne vedo. Ciò mi conduce a parlare della sede dei negoziati. Praga è ormai messa da banda, tale essendo il desiderio dei nostri alleati di ieri. Una città di Italia presenterebbe inconvenienti. Vi si fiuta ancora l'odor della polvere, e l'aria vi è impregnata di molecole eccitanti. Rimangono Vienna e Parigi. Vienna ha per sé molti vantaggi, primo dei quali il poter trattar direttamente coll'Imperatore d'Austria e coi suoi Ministri. Ma è lungi dall'influenza francese, e sopratutto dall'influenza personale dell'Imperatore Napoleone, a cui in fin dei conti dobbiam ricorrere per uscire da questi intricatissimi negoziati con minore svantaggio. Il Generale Menabrea ed io, ci siamo quindi pronunziati per Parigi, come luogo più vantaggioso per noi e tale da permettere una maggiore speditezza nelle trattative. Ciò non impedirà che il Generale Menabrea possa fare una corsa a Vienna, in questo senso abbiam oggi parlato a Drouyn de Lhuys e al Principe di Metternich, il quale ultimo disse che telegraferebbe a Vienna.

Il Generale Menabrea domandò all'Imperatore che nel trattato franco-austriaco non fosse fatta menzione di Commissarii per la consegna delle Fortezze. L'Imperatore parve consentire a questa domanda. Ma il Signor Drouyn de Lhuys a cui il Generale riferì oggi la sua conversazione coll'Imperatore, si rifiutò a cancellare questa clausola dal trattato, dicendo che era cosa convenuta coll'Austria per consenso espresso dell'Imperatore Napoleone, e affermò

che sarebbe forzato a dare la sua dimissione, se il progetto di trattato fosse cambiato su questo punto.

L'Imperatore disse anche al Generale Menabrea che l'Austria non domandava indennità che pel materiale fisso, escluse le spese di fortificazione propriamente dette. Assicurò poi che appoggerebbe la rettifica dal lato del Garda. Ma io m'attendo a che l'Austria, quando si parlerà di rettifica, metta in campo rettifiche anche nel suo senso, e ci chiegga il Tonale ed altro. Tuttavia penso che queste domande austriache, se saranno fatte, avranno soltanto per iscopo di diminuire od escludere le nostre.

Eccovi in breve lo stato dei negoziati. Menabrea ve ne scriverà più a lungo.

L'importante per noi è oramai di far la pace, di farla subito, e di farla con condizioni le men gravi che per noi si possano. Io non sono tranquillo né sulla salute dell'Imperatore, né sullo stato presente dell'Europa, benché Benedetti abbia avuto istruzione di non insistere su compensi territoriali da darsi alla Francia verso il Reno. Non sono nemmeno tranquillo per le condizioni interne del nostro paese, che si sente umiliato ed è profondamente irritato. Scongiuro voi ed i vostri colleghi e il Presidente del Consiglio a non disertare il posto, per tribolato che sia. C'è un coraggio superiore a quello del capitano in campo, e si è di tenere il posto che avete in tanta jattura morale. Ora non giova il recriminare. Convien raccogliersi, esaminare le cause vere della nostra debolezza e mettervi riparo. Il lavoro deve essere lungo, perseverante, doloroso, ma efficace. Bisognerà anche che si giudichino in modo spassionato i nostri rapporti colla Francia, la quale è non meno irritata contro l'Italia di quanto lo siamo noi contro la Francia.

L'Imperatore stesso, benché riconosca d'aver errato nell'accettare la mediazione, non è meno amareggiato, né meno afflitto. E l'esito poco favorevole della sua mediazione, e le amarezze che ne ebbe, non furono poca cagione della sua malandata salute. Le oramai vecchie relazioni d'Italia e Francia, cementate col sangue e con servizii resi, devono ristabilirsi. L'Italia non è ancora abbastanza forte per rimanere isolata. Riflettete che abbiamo preso in Francia circa due miliardi di numerario, navi, corazzature di navi, fucili per l'esercito, fucili per la Guardia Nazionale, cannoni, polvere, panni, cuoi, scarpe ed infiniti oggetti di vestiario pei soldati, cavalli, macchinisti per la flotta, macchine a vapore, rotaje, revolvers, ed anche la carta per fare i biglietti di banca. Perfino le monete di rame le facciamo coniar qui. Finché siamo costretti a mendicare per tal modo ciò che l'industria nazionale deve darci, come potrem noi credere e far credere agli altri che siamo una gran nazione? Finché le finanze nostre sono in una tale rovina, finché c'è il dubbio (e come non ci sarebbe dopo il voto sull'imposta della rendita pubblica?) che l'Italia falsi i suoi impegni, come è possibile che il nostro credito si rilevi nel mondo?

Io termino, come le tragedie greche, con alti sospiri. Ma lasciate ch'io vi aggiunga la speranza che tutti in Italia comprenderanno come oramai alle amministrazioni instabili e disordinate, a suscettibilità puerili, e a millanterie colpevoli, deva succedere nell'intero paese un'opera seria, feconda, efficace che crei quello che ci manca, che rimedi a quello che v'è di male. M'apro con

voi, come ad amico, non come a Ministro e spero che accoglierete con questa intenzione d'amico le espressioni dell'attristato animo mio.

390.

KOSSUTH AL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI

L. P. *Torino, 18 agosto 1866.*

J'attends avec anxiété la décision promise. Je me trouve extrêmement gêné par l'incertitude. J'avais fait appeler l'homme que je voulais envoyer en Hongrie. Je risque de le compromettre en le retenant.

Il y a aussi un autre danger dans le retard. L'échange des prisonniers est déjà fait donc la mesure que j'ai proposée n'est plus possible. Pour peu que l'affaire tarde à être décidée je crains que la paix ne soit signée sans que l'ammistie eût été stipulée pour les prisonniers de guerre et *les déserteurs* qui ont pris service dans la Légion. L'amnistie stipulée en général ne leur profitera rien si les déserteurs ne sont pas mentionnés exprès.

Je Vous prie donc très instamment M. le Commandeur de vouloir bien arranger cette affaire avec le Baron Ricasoli. Il me paraît que l'affaire entière rentre plutôt dans la sphère politique que de l'administration. Au moins le Comte de Cavour l'avait toujours ainsi traitée. Autrement si on la relègue dans les bureaux d'administration, il y a lieu à craindre que le changement au Ministère de la guerre, ne cause un retard encore plus long.

Vous M. le Commandeur vous pourriez tout arranger en 24 heures.

Par les lettres que je viens de recevoir de Berlin j'apprends que la nouvelle d'un combat quelconque entre le corps de Klapka et des Uhlans autrichiens est tout à fait controuvée. Il est rentré en Prusse sans avoir vu l'ennemi.

J'apprends aussi que M. Frapolli était à Berlin voir Csaky de la part de M. le Ministre Visconti avec une mission confidentielle. C'est au moins ce qu'il en disait lui même. C'est bien étrange si vrai. Ça me ferait penser qu'il y a une politique concernant la Hongrie dans laquelle on ne veut pas m'initier. Ça pourrait causer des dommages irréparables, mais ne pourrait résulter en rien de sérieux. Cependant si tel est le cas, il vaudrait mieux m'avertir, que ce n'est pas avec moi qu'on veut traiter les affaires hongroises au moins me sentirais-je dégagé de toute solidarité et je pourrais suivre indépendamment les inspirations de mes sentiments individuels de devoir.

391.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 332. *Firenze, 19 agosto 1866, ore 14,50.*

Bismarck télégraphie à Usedom que l'Autriche a accepté le préambule proposé par Drouyn de Lhuys. C'est celui-là même que le général Menabrea

m'a télégraphié le 16 courant (1). L'Autriche demande même que le texte en soit inséré dans le traité austro-prussien. Nous acceptons, en demandant toutefois qu'on y ajoute la clause déjà convenue avec Bismarck portant que la réunion de la Vénétie à l'Italie aura lieu sans autre condition onéreuse que la liquidation de la dette sur les bases adoptées à Zurich. Quoi qu'il en soit, il me semble que nous sommes enfin d'accord sur la rédaction de notre traité à trois. Il serait urgent maintenant d'entrer sans retard en négociations directes à Paris avec des plénipotentiaires autrichiens et français sur les questions de fond. Tâchez que le Gouvernement français hâte l'ouverture de ces négociations.

### 392.

### VITTORIO EMANUELE II
### AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, p. 1060)

T. 790. *Padova, 19 agosto 1866, ore 18,40.*

Faites-moi le plaisir de me dire si vous avez reçu des nouvelles de Paris, ou si vous en attendez. Est-ce que l'on conclut la paix à Paris ou à Prague? En tout cas ne perdez pas de temps pour que je sache à quoi m'en tenir.

### 393.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
### AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 792. *Parigi, 19 agosto 1866, ore 18,45 (per. ore 21,25).*

Je vous ai télégraphié hier (2) que le traité à trois avec la formule de Vichy n'était pas acceptable par la France et l'Autriche, vu que la France tient à un traité entre elle et l'Autriche constatant cession par une clause dispositive et non par un simple préambule. Le Gouvernement français persiste à maintenir son traité avec Autriche que vous connaissez et a proposé traité direct entre Italie et Autriche selon la formule de Vichy.

### 394.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
### AL MINISTRO DI PRUSSIA A FIRENZE, USEDOM

(Ed. in *LV 9*, pp. 779-780)

D. 36. *Firenze, 19 agosto 1866.*

Le Gouvernement prussien afin de constater dans son Traité de paix avec l'Autriche l'exécution des engagements pris par la Prusse envers l'Italie pour la réunion de la Vénétie, a proposé aux plénipotentiaires autrichiens l'inser-

---

(1) Cfr. n. 373.
(2) Cfr. n. 385.

tion d'un article où, après quelques mots de préambule, se trouverait la clause suivante:

« L'Empereur d'Autriche consent à la réunion du Royaume Lombard-Vénitien au Royaume d'Italie, sans autre condition onéreuse que celle de la liquidation de la dette qui sera reconnue afférente aux territoires cédés conformément aux prescriptions du Traité de Zurich ».

L'article en question, contenant cette clause et son préambule, ayant été proposé au Gouvernement Autrichien celui-ci, d'après ce que S.E. M. le Comte d'Usedom fait connaître au Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, a fait une contreproposition, en demandant l'insertion dans le Traité austro-prussien d'une formule concertée avec le Gouvernement français comme préambule du Traité à conclure avec l'Italie; formule ainsi conçue:

« S.M. l'Empereur d'Autriche ayant cédé à S.M. l'Empereur des Français le Royaume Lombard-Vénitien, et l'Empereur des Français de son côté s'étant déclaré prêt à reconnaître la réunion du dit Royaume Lombard-Vénitien aux Etats de S.M. le Roi d'Italie sous la réserve du consentement des populations dûment consultées, les plénipotentiaires ont arrêté etc. ».

Le Gouvernement Italien ne soulève pas de difficulté contre l'insertion de cette formule dans le Traité austro-prussien; mais il est évident qu'elle doit y figurer comme préambule de la clause citée plus haut, laquelle est indispensable puisque elle seule peut remplir l'objet que le Gouvernement Prussien se propose, et le dégager vis-à-vis de l'Italie.

En d'autres termes, il est parfaitement admissible que ce nouveau préambule remplace celui dont le projet prussien faisait précéder la clause citée plus haut; mais il ne saurait tenir lieu de la clause elle-même.

Si, en effet, après avoir constaté que l'Empereur des français est prêt à reconnaître la réunion de la Vénétie à l'Italie moyennant un plébiscite, on n'ajoutait pas que l'Empereur d'Autriche consent à cette réunion sans autre condition onéreuse que la liquidation de la dette sur les bases du Traité de Zurich; il pourrait arriver:

que l'Autriche posât pour condition des indemnités pécuniaires plus ou moins exagérées et inacceptables;

* que la réunion de la Vénétie fût ainsi rendue impossible, ou eût lieu sous des charges qui eussent été bien moindres si l'Italie eût été moins fidèle à l'alliance prussienne; * (1)

que l'Autriche n'ayant renoncé à la Vénétie qu'en faveur de la France, pût dans la suite élever des prétentions ou des difficultés à l'égard de la possession de cette province par l'Italie;

* enfin l'Autriche serait en droit de contester que l'alliance de l'Italie et de la Prusse eût porté ses fruits en ce qui concerne l'Italie, la réunion de la Vénétie à l'Italie étant un fait auquel la Prusse semblerait n'avoir pu obtenir le consentement de l'Autriche *.

Par ces motifs, le Gouvernement Italien attend de son allié l'insertion, dans son Traité de paix, de la clause ci-dessus à la suite du préambule proposé par l'Autriche.

---

(1) I brani fra asterischi sono omessi in *LV 9*.

395.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 1. *Parigi, 19 agosto 1866.*

Giunto da tre giorni in Parigi, dove il mio arrivo fu ritardato da un caso fortuito, (la mia vettura fu rovesciata in un fosso sul Moncenisio e sfracellata), ho dovuto anzitutto mettermi in relazione colle persone chiamate per la loro posizione ad avere influenza nei negoziati per la pace tra l'Italia e l'Austria, che il Governo del Re si degnò affidarmi.

Occorreva che io mi rendessi, per quanto possibile, un conto esatto della situazione, procurando di conoscere anche la vera opinione pubblica la quale in questo paese esercita una grande influenza.

In quelle ricerche io fui efficacemente secondato dal Cavalier Nigra presso cui trovai il più premuroso ed il più utile concorso.

Nel presente dispaccio darò compimento alle informazioni già partecipate all'E.V. coi miei precedenti telegrammi, esternandole ad un tempo le mie impressioni personali.

Dalle conversazioni avute finora con varie persone di diverse classi ho potuto scorgere che per qualche tempo vi fu un'assai grande irritazione in Parigi contro l'Italia. Il voto della nostra Camera dei deputati relativo all'imposta sul debito pubblico fu occasione delle manifestazioni più vive contro di noi; i successi straordinarii ed imprevisti ottenuti dalla Prussia destarono nuove lagnanze contro l'Italia che si accagionava di un risultato che si supponeva dovere conturbare la posizione della Francia nell'equilibrio delle potenze europee; infine la notizia degli indugi arrecati alla conclusione dell'armistizio, quindi della pace, aumentò ancora il malumore. Ma dacché si sa che la pace tra l'Italia e l'Austria si tratta seriamente, l'opinione si fa più mite a nostro riguardo; però essa sarebbe inesorabile se per colpa nostra fosse ritardata la conclusione della desiderata pace. Imperocché non bisogna dimenticare che la Francia, e più specialmente Parigi, hanno capitali immensi, ripartiti anche fra la minuta gente, impegnati in Italia; quindi è di somma importanza per essi che le cose italiane siano definitivamente assestate.

Io non parlerò dei partiti politici che cercano di dominare la Francia, ma dirò qualche cosa delle influenze che si contendono il potere nel Governo attuale. Queste influenze, riguardo ai nostri interessi sono due principali, l'una contraria che può chiamarsi austriaca e l'altra favorevole, ossia italiana. La prima influenza è esercitata da personaggi altolocati ne' Consigli della Corona e tende ad acquistare forza quando non ha luogo l'azione moderatrice dell'Imperatore. La seconda, cioè l'influenza che chiamo italiana, è diretta da uomini distinti e potenti per ingegno e che rappresentano nel Governo i progressi delle idee moderne. Essi credono che la costituzione di una Italia forte e la sua unione colla Francia, siano una garanzia per la Dinastia Napoleonica e per l'avvenire del paese. Alcuni di essi trovano anche in quell'opinione una arma potente per scalzare gli uomini dell'influenza opposta.

Ho creduto di dovere accennare queste circostanze all'E.V. poiché desse hanno, come vedrà, esercitato una grande influenza riguardo alla proposta di scegliere Parigi a Sede delle negoziazioni per la pace.

Vengo ora alle persone. L'Imperatore, sulla domanda del Signor Drouyn de Lhuys, si degnò concedermi immediatamente una udienza, quantunque egli non fosse ancora del tutto ristabilito in salute.

Trovai Sua Maestà molto benevola per l'Italia; però era facile scorgere che alcuni precedenti incidenti avevano lasciato nell'animo suo qualche penosa impressione, che procurai di dissipare, protestando dei sentimenti di gratitudine che l'Italia deve avere ed ha effettivamente verso di lui. Egli mi disse che aveva combinato le cose in maniera che in ogni ipotesi la Venezia dovesse fare ritorno all'Italia. Sua Maestà sembra tener molto a che sia conchiuso tra la Francia e l'Austria il Trattato di cessione della Venezia. Fra altre considerazioni, che la inducono a questo trattato, non è forse estraneo il pensiero che finora la cessione della Venezia non poggia che sopra una semplice dichiarazione verbale fatta dal Principe di Metternich all'Imperatore in nome del Governo Austriaco, e che sino a che la evacuazione delle fortezze per parte delle truppe austriache non abbia avuto luogo, possono sopravvenire tali incidenti che mettano nuovamente a repentaglio le sorti di quelle provincie, per ora affidate ad un semplice atto verbale di cui si può rivocare in dubbio il valore legale effettivo.

Nel riassunto annesso al presente dispaccio della mia conversazione coll'Imperatore, l'E. V. vedrà che tutte le quistioni più importanti relative al Trattato furono toccate e che Sua Maestà si mostra disposta a secondare i nostri desiderii specialmente in ciò che riflette: la ripartizione del debito giusta le basi del Trattato di Zurigo; la nessuna indennità per le fortificazioni; il modo di consegna delle fortezze; la rettificazione delle frontiere verso il Lago di Garda; e la simultaneità dei due Trattati austro-francese ed austro-italiano. In margine al riassunto anzidetto ho creduto di dovere aggiungere le risposte relative del Signor Drouyn de Lhuys.

L'Imperatrice, che mi trattenne per assai lungo tempo, colla amabilità che le è propria, si mostrò alquanto preoccupata della sorte del Papa. Io procurai di rassicurarla dimostrando che la Convenzione del 15 Settembre dava ogni sicurezza al Pontefice il quale era l'oggetto della profonda venerazione degli Italiani presso i quali Sua Santità avrebbe sempre trovato le massime garanzie di rispetto e d'indipendenza.

Anche il partito d'azione destava le apprensioni di Sua Maestà. Non mi fu difficile dimostrare che quel partito non aveva più ragione d'essere dopo che l'Italia sarebbe stabilmente costituita coll'annessione della Venezia. L'Italia voleva fare una pace duratura coll'Austria ed occuparsi d'ora innanzi del riordinamento delle sue finanze e dello svolgimento della ricchezza pubblica fondato sul lavoro e sulla istruzione, e che dessa diverrebbe così un elemento d'ordine in Europa ed un Alleato fedele ed utile per la Francia.

L'Imperatrice mi parlò anche de' nuovi confini verso il Lago di Garda e trovava conveniente che fossero rettificati in quel punto.

Accenno questa conversazione all'E. V. perché esprime alcune tendenze di cui bisogna tenere gran conto, poiché l'Imperatrice piglia sempre più parte alle cose del Governo.

S.A.I. il Principe Napoleone tornava in fretta da Prangins a Parigi in seguito ad una lettera del Re e mi invitava ad una sua udienza. Col Cavalier Nigra io ebbi l'onore di vedere due volte Sua Altezza Imperiale che entrò in molti importanti particolari sulla situazione. Accennerò a suo tempo l'avviso del Principe intorno a varj punti del Trattato: ma egli anzitutto insiste perché si faccia *presto* e si prescinda dalle difficoltà sulle quistioni di forma che spariscono a fronte della questione vitale che è quella della consegna della Venezia all'Italia.

Dello stesso parere è il Signor Rouher presso il quale fummo accompagnati da Sua Altezza Imperiale. Abbiamo un efficace appoggio in quel Ministro di Stato come altresì presso il Conte De La Valette col quale però non potei finora trattenermi se non pochi istanti.

Il Signor Drouyn de Lhuys vuole evidentemente porre pronto termine, per parte della Francia, alla vertenza del Veneto, lasciando all'Italia tutta la cura di sciogliere le proprie difficoltà che possono sorgere nei suoi negoziati coll'Austria. Nel riassunto annesso sovracitato, l'E. V. noterà che la nuova formola proposta dal Signor Drouyn de Lhuys nel Trattato austro-francese, non scioglie completamente la questione del debito. Egli non si oppone alla simultaneità dei due Trattati, ma però intende che gli articoli del Trattato austro-francese siano parafati al più presto possibile. Egli si oppose, con un impeto che mi sorprese assai, a che la indicazione di Commissarii francesi per la consegna delle fortezze fosse cancellata dal Trattato: la vivacità colla quale egli respinse una proposta benevolmente accolta dall'Imperatore, e di così poca importanza per la Francia, mi fa supporre che il Signor Drouyn de Lhuys non sia sempre disposto a transigere colle proprie idee in nostro favore. Egli si disse impegnato al riguardo coll'Austria e ne fece quasi una questione di portafoglio.

Il Principe di Metternich, che vidi jeri, si mostrò animato dai migliori sentimenti per venire alla conclusione della pace. Mi disse che il Plenipotenziario Italiano sarebbe stato bene accolto a Vienna e che ad ogni modo egli credeva utile una gita di questi in quella capitale; soggiunse che a tale effetto avrebbe interpellato il suo Governo.

Un'assicuranza conforme mi venne data anche dal Barone Rothschild che la teneva dal suo corrispondente a Vienna.

Incontrai presso il Cavalier Nigra il Signor Conte di Goltz, Ambasciatore di Prussia, ma finora non potei intrattenermi a lungo seco lui. Non sono nemmeno sicuro che egli sia informato degli ultimi incidenti tra il Conte di Bismarck ed il Conte di Barral, relativi alla scelta di Praga quale sede delle negoziazioni.

Entro ora a parlare più specialmente del Trattato nella sua forma e nella sua sostanza.

La mia qualità di cronista mi impone l'obbligo di far noto all'E. V. che gli uomini a noi benevoli in Parigi non sanno rendersi ragione delle difficoltà e suscettibiiltà del nostro Governo rispetto alla forma del Trattato; invano, essi

dicono, vorrete dissimulare il fatto della cessione della Venezia alla Francia per parte dell'Austria e dell'abbandono che fa l'Imperatore Napoleone in favore dell'Italia de' suoi diritti derivanti da tale cessione. Essa è diventata oramai un fatto storico noto a tutti, e l'Austria non consente alla unione della Venezia coll'Italia che in virtù della medesima. Epperciò meglio è accettare apertamente il fatto colle sue conseguenze per raggiungere più prontamente lo scopo finale, cioè la liberazione della Venezia.

Tale è, fra altri, il parere del Principe Napoleone e tale pur quello del Signor Rouher. Anzi il Principe è più esplicito: egli crede che la forma di trattato *diplomaticamente* più sicura, sia quella del Trattato di Zurigo costituito da tre atti intangibili, mentre teme che le semplici dichiarazioni storiche, che vorrebbe il Gabinetto di Firenze, non costituiscano un titolo legalmente sufficiente.

Dopo aver riferito queste opinioni vengo alla questione.

Nello stato attuale delle cose bisogna abbandonare l'idea di un Trattato unico austro-italiano, poiché è evidente che la Francia vuole sancire con un atto proprio e formale la cessione ad essa fatta del Veneto per parte dell'Austria. Non abbiamo adunque a scegliere che due forme: od un trattato a tre tra Francia, Italia ed Austria, o due trattati, uno *austro-francese* e l'altro *austro-italiano*. Il Ministero ha già escluso una terza forma, che si offre al pensiero, quella cioè del Trattato di Zurigo.

Il trattato unico a tre dovrebbe evidentemente stipulare ne' suoi articoli l'atto di *cessione* del Veneto dell'Austria alla Francia, quello di *abbandono* (per non servirsi della parola *retrocessione*) de' diritti della Francia all'Italia, ed infine l'atto di pace tra l'Italia e l'Austria, oltre gli altri articoli relativi alle condizioni.

L'E. V. nell'ultimo suo telegramma al Cavalier Nigra in data di jeri (18) sera (1) acconsentirebbe al Trattato a tre col semplice preambolo storico combinato a Vichy. Ma né la Francia, né l'Austria vorranno consentire ad una simile formola; la sola accettabile da esse sarebbe quella di cui spedii telegraficamente un cenno a V. E., che io riproduco integralmente qui appresso, e che venne combinata col concorso della Legazione di Sua Maestà.

« S. M. l'Empereur d'Autriche renonce pour lui et ses successeurs en faveur de S. M. l'Empereur des Français à ses droits et titres sur le Royaume Lombard-Vénitien. S. M. l'Empereur des Français renonce de son côté aux droits acquis par cette cession en faveur de S. M. le Roi d'Italie, sous la seule réserve des voeux des populations librement exprimés ».

Codesta formola essendo respinta da V. E., io ravviso inutile di fare altri tentativi per un Trattato unico a tre, sia per non isprecare tempo invano, sia per non eccitare nuovamente la irritabilità del Signor Drouyn de Lhuys, il che poco gioverebbe ai nostri interessi.

Non ci resta adunque che il sistema di due Trattati indipendenti l'uno dall'altro ma simultanei, notando, riguardo alla simultaneità, che il Signor Drouyn de Lhuys la riferisce solamente alla *firma* del complesso del Trattato.

---

(1) Cfr. n. 386.

Né bisogna sperare vincere una tale risoluzione, benché l'Imperatore si mostri propenso.

Nel Trattato austro-italiano si porrà il preambolo concertato a Vichy e che presumo verrà accettato anche dall'Austria. Taluni osservano che anche con questa forma manca l'atto di abbandono (retrocessione) all'Italia e che così il fatto diplomatico resta incompleto; ma una tale osservazione ci ricondurrebbe alla forma di Zurigo, esclusa dal R. Ministero; ad ogni modo quando il Veneto colle sue fortezze sia dell'Italia, questa saprà conservarli, ed il possesso, in sue mani varrà certamente un atto diplomatico.

Venendo alla sostanza del Trattato, preveggo che la difficoltà principale volgerà sul riparto del debito. Ma il precedente del Trattato di Zurigo e l'appoggio che ci promette l'Imperatore, varranno, lo spero, a rimuovere gli ostacoli. Non ho tralasciato nei varj miei colloqui di esporre come importi alla Francia di non permettere che l'Italia fosse troppo aggravata, poiché gli interessi finanziarii ed industriali dei due paesi sono talmente collegati fra loro che, ove l'Italia avesse da sopportare oneri soverchi, una delle prime a soffrirne sarebbe la Francia stessa.

La questione delle fortificazioni non darà luogo a serie difficoltà; resta bene inteso che per queste non si daranno indennità di sorta.

Io ebbi già l'onore d'informare V. E., che nel modo di consegna delle fortezze si procederebbe in guisa da non urtare le suscettibilità del Governo Italiano, poiché desse sarebbero dal Commissario Francese consegnate alle Autorità Municipali o provinciali. Sarebbe adunque opportuno che il plebiscito, il quale deve consacrare la unione del Veneto col Regno d'Italia, sia preparato in modo che dette fortezze possano senza indugio passare dai Municipii in mano del Governo del Re.

Non è lecito sperare che gli Austriaci vogliano consegnare le fortezze ad altri che a Commissarii francesi, ed invero conviene metterci in luogo degli Austriaci stessi, i quali logicamente non possono consegnare una fortezza direttamente ad una potenza colla quale essi furono in guerra, che non li ha vinti e colla quale conchiudono la pace, rinunziando ad una importante provincia, non per effetto immediato delle nostre armi, ma per ragioni politiche complesse in parte a noi estranee.

Rispetto ai confini bisogna aspettarsi a che forse l'Austria vorrà inalberare pretese, se ne dobbiamo giudicare da alcuni giornali viennesi, e ciò probabilmente per respingere anticipatamente le proposte che potessimo fare al riguardo. Ma in tale argomento converrà procedere con cautela e riservarlo per le ultime discussioni. Io penso che sul confine del Lago di Garda sarà più facile lo intendersi. Sul Trentino non sarà forse il caso di entrare in discussione; ma si potrà dimostrare la convenienza per l'Austria, anche dal lato finanziario di venire ad accordi coll'Italia per la cessione di quella provincia.

Io ebbi già l'occasione d'informare l'E. V. che il Governo Austriaco negò assolutamente che siano stati tolti agli Archivj di Venezia documenti storici. Dietro la dichiarazione pervenuta al Signor Drouyn de Lhuys, non sarebbero stati asportati che i soli documenti relativi all'Amministrazione austriaca. Una tale dichiarazione stabilisce da se stessa il nostro diritto di reclamo.

Quanto alla restituzione della Corona di ferro, il Cavalier Nigra venne già informato che l'Austria non vi si opporrà.

L'Austria desidera di conservare i Palazzi di Venezia a Roma ed a Costantinopoli; senza riconoscere il suo diritto a quella proprietà, si potrebbe accedere a siffatto desiderio a patto di concessioni reciproche.

Debbo ora ragionare sul luogo da prescegliere per le negoziazioni.

Dopo le dichiarazioni del Conte di Bismarck, più non occorre pensare a Praga dove d'altronde l'Italia si troverebbe quasi isolata in presenza di un plenipotenziario austriaco senza ajuto efficace per parte della Prussia e senza appoggio immediato della potenza mediatrice, cioè della Francia. La scelta di una città italiana, che a prima vista si presenta come più ovvia, non sembra senza inconvenienti, imperciocché i plenipotenziarii si troverebbero per così dire avvolti nell'atmosfera delle influenze militari le quali, in Austria, sono opposte ad una pace stabile. Resta adunque a scegliere tra Vienna e Parigi.

Io confesso che avrei dato volontieri la preferenza a Vienna perché la pace vi si sarebbe conchiusa direttamente all'infuori per così dire della tutela della Francia, e perché vi esiste un partito di uomini illuminati che sentono la necessità di ristabilire la buona armonia tra l'Austria e l'Italia e di preparare gli elementi di accordi commerciali atti a giovare alla prosperità dei due Stati. Senonché considerazioni di un altro ordine lungamente discusse, mi conducono ad arrendermi al parere di S.A.I. il Principe Napoleone e del Signor Rouher di scegliere, cioè, Parigi, mentre il Signor Drouyn de Lhuys ci consigliava Vienna.

Qui mi corre l'obbligo di entrare nella parte più delicata e riservata dei miei apprezzamenti.

Se la salute dell'Imperatore gli consentisse di occuparsi costantemente degli affari, non v'ha dubbio che il suo appoggio ci seguirebbe a Vienna come a Parigi: ma non essendo egli ancora del tutto ristabilito, deve spesso affidare le redini dello Stato, almeno nelle cose di minore importanza, ad altre mani che subiscono di preferenza l'influenza che ho testé detta *austriaca;* la quale influenza ha attualmente sede principale nel Palazzo degli Affari Esteri. Una tale influenza nell'anzidetta eventualità possibile, agirebbe più energicamente a Vienna, dove non sarebbe certamente controbilanciata dall'Ambasciatore di Francia che riceve le sue istruzioni dal Ministero. Non mi meraviglierei allora di vedere sorgere questioni inaspettate, quella per esempio di Roma, la quale sinora venne esclusa dai presenti negoziati.

Mentre rimanendo Parigi il centro delle trattative sarebbe, in ogni evenienza, più facile di neutralizzare tali influenze avverse, sia per mezzo degli uomini autorevoli presso il Governo, sia per mezzo dell'Imperatore stesso che resta sempre accessibile, anche quando trovasi indisposto. Ed è perciò, che, essendo necessario di pigliare una risoluzione, ho chiesto al Signor Drouyn de Lhuys che le trattative avessero luogo in Parigi; ed ora attendo la sua risposta.

Egli mi promise d'interpellare a tal uopo il Gabinetto Austriaco. Ove Parigi sia accettata, reputo sarà conveniente che io mi rechi a Vienna onde presentire gli intendimenti di quel Governo e cercare di appianare varj osta-

coli che spariranno più facilmente, quando si avrà la convinzione avere noi interesse a che una pace solida stabilisca amichevoli relazioni fra i due Stati.

Mi riservo di fare ulteriormente conoscere all'E. V. il seguito di codesti negoziati. Intanto è d'uopo che il Plenipotenziario Italiano trovi appoggio nelle condizioni intrinseche del suo Governo, poiché io mi accorgo quanto siano sensibili al termometro politico le fluttuazioni del potere nel nostro paese.

Anzitutto è a desiderare che il Ministero si mantenga forte ed unito e che si sappia che egli non cede a nessuna influenza all'infuori delle costituzionali.

Veggo dai giornali che vi fu cambiamento del Ministro della Guerra. Mentre mi duole che il Generale Di Pettinengo abbia dato le sue dimissioni in queste circostanze, applaudo alla scelta del Generale Cugia da cui è surrogato. Ma non bisognerebbe che simili mutamenti si estendessero oltre, poiché all'estero essi sono ritenuti quali sintomi di debolezza, mentre abbiamo bisogno di essere forti. Il concentramento dell'esercito con unità effettiva di comando, non può mancare di produrre un grande effetto. Certamente non bisogna dimostrare tendenze aggressive, il che sarebbe avversato dall'Europa; ma è bene che si sappia che noi siamo in grado di difendere i nostri diritti legittimi, ove fossero disconosciuti.

Do termine a questo lungo dispaccio con un'ultima dichiarazione: quella, cioè, che io sento in me la necessità che vi ha di presto concludere la pace; il tempo stringe in previsione delle eventualità che ci possono sorprendere; per la qual cosa occorre di mirare essenzialmente al risultato finale, insistendo il meno possibile sulle quistioni secondarie.

*P.S.* — Prego il Ministero di spedirmi una statistica alquanto esatta delle Provincie venete, colla indicazione dei loro limiti *amministrativi attuali*.

ALLEGATO

Résumé de la Conversation que le Général Menabrea a eu l'honneur d'avoir avec S. M. l'Empereur des Français au sujet du traité de paix entre l'Autriche et l'Italie dans l'audience du 17 Août 1866 à St. Cloud.

1. Le Général Menabrea a exprimé le désir que le Gouvernement italien aurait qu'il n'y eût qu'un seul traité entre l'Autriche et l'Italie selon la forme concertée à Vichy. Mais dans le cas où le Gouvernement français tiendrait absolument à conclure un traité spécial avec l'Autriche, il a manifesté l'intérêt qu'il y aurait à ce que la signature des deux traités *France-Autriche* d'une part, *Italie-Autriche* de l'autre, eût lieu simultanément. Sa Majesté a bien voulu y consentir.

2. Sa Majesté croirait plus convenable de choisir Vienne pour siège des negociations; si pourtant le Gouvernement italien prefère Paris, Sa Majesté ne s'y oppose pas.

3. Sa Majesté consent à ce que l'intervention des Commissaires français ne figure pas dans le traité; ceci formerait l'objet d'accords ultérieurs après la signature du traité. Il est entendu également que les Forteresses seront remises aux autorités municipales par les Commissaires français désignés.

4. Sa Majesté entend que la partie de la dette afférente à la Vénétie soit réglée sur les bases du traité de Zurich.

5. Sa Majesté entend qu'il ne sera donné aucune indemnité pour les ouvrages de fortification et pour les constructions militaires. L'indemnité à fixer se rapporte simplement au matériel de guerre non susceptible d'être transporté.

6. Sa Majesté appuyera la demande de rectification de la frontière vers le Lac de Garda.

Le 18 Août à 11 heures et 1/2 du matin le Général Menabrea s'est présenté avec le Chev. Nigra chez M. Drouyn de Lhuys, Ministre des Affaires étrangères, et lui a donné connaissance du résumé ci-contre. Les réponses du Ministre sont consignées ci-après.

1. M. le Ministre ne s'oppose pas à ce que la signature des deux traités ait lieu simultanément: seulement il veut que tous les articles du traité *Franco-autrichien* puissent être paraphés au fur et à mesure qu'ils seront concertés entre les deux Plenipoténtiaires.

2. Le Général Menabrea ayant demandé que Paris soit le siège des négociations, M. le Ministre répond qu'il écrira à Vienne en ce sens.

3. M. le Ministre s'oppose formellement à ce que l'indication des Commissaires soit effacée du traité. Il dit qu'il a pris un engagement à cet égard avec l'Autriche, avec le consentement de l'Empereur, et qu'il ne peut se résigner à revenir sur sa parole.
Sur le second point M. le Ministre ne fait pas d'observation. Il avait déjà consenti sur ce point dans la première entrevue que le Général avait eu avec lui.

4. M. le Ministre pour trancher toute discussion avec l'Autriche à ce sujet, veut se borner à introduire dans le traité le mot *afférente* et renvoyer à des arrengements spéciaux le règlement de la répartition de la dette.

5. M. le Ministre entend la chose dans le même sens.

6. M. le Ministre ne fait pas d'observation.

### 396.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 333. *Firenze, 20 agosto 1866, ore 1,45.*

Je vous ai autorisé hier à accepter le traité à trois: nous admettons parfaitement qu'on insère dans le dispositif même du traité à trois que l'Autriche cède la Vénétie à la France; que celle-ci laisse les populations maîtresses de leur sort, et que les deux Empereurs sont prêts à reconnaître la réunion de la Vénétie à l'Italie. Nous admettons encore qu'un traité austro-français précède notre traité à trois, qui alors pourrait être conçu, je pense selon la formule de Vichy ou même selon celle proposée à Vienne par Droyun de Lhuys pour le traité italo-autrichien. La seule chose que nous voulons éviter c'est une rétrocession. De même je vous autorise à accepter dans la forme de Vichy ou même dans celle télégraphiée par Drouyn de Lhuys à Vienne, un traité séparé italo-autrichien, quoique offrant moins de garanties de succès pour le fond, mais alors demandez la simultanéité avec le traité austro-français.

Dans tous les cas à l'égard d'un traité austro-français, il faut insister: 1° pour qu'il soit établi que la paix sera conclue entre l'Autriche et nous sans autre condition onéreuse pour l'Italie que celles portées par le traité austro-français lui-même; et 2° pour que la question de la dette n'y soit pas tranchée contre nous.

En résumé, je crois que maintenant le général Menabrea et vous avez les autorisations nécessaires pour en finir sans retard avec les questions de forme. Demandez instamment qu'on hâte l'ouverture des négociations directes avec l'Autriche. Vous connaissez mes inquiétudes sur les risques d'une négociation séparée entre l'Autriche et nous. Drouyn de Lhuys ne parle que de ses bons offices; on semble éviter de nous donner des garanties et les plénipotentiaires autrichiens n'arrivent pas.

## 397.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 794. *Parigi, 20 agosto 1866, ore 13,35 (per. ore 21,25).*

D'après le télégramme d'hier adressé à Nigra (1) je vois équivoque dans l'interprétation du mien en date du 16 (2). Le nouveau préambule proposé par Drouyn de Lhuys est relatif au traité à deux et non pas à traité à trois non accepté par Drouyn de Lhuys. Dans mon rapport expédié hier soir par courrier de Cabinet Longo (3) la position est expliquée. Il faut s'en tenir à deux traités séparés l'un austro-français, l'autre austro-italien. Metternich me fait prévenir que l'Empereur d'Autriche me recevra à Vienne. Je m'y rendrai aussitôt que sera fixé lieu de négociation pour la paix.

## 398.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA. AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 336. *Firenze, 20 agosto 1866, ore 23,30.*

La lettre du Roi portée par le général Angelini (4) est une réponse à la lettre de l'Empereur. Je vous ai écrit aujourd'hui par la poste à ce sujet. Nous acceptons les deux traités; mais insistez pour que le traité austro-français pose la question de la dette sur la base de Zurich et pour qu'il garantisse que l'Autriche n'élèvera pas de nouvelles conditions onéreuses pour la paix. Des garanties formelles sur ces deux points doivent être obtenues avant le départ éventuel du général Menabrea pour Vienne; autrement il y aurait péril à négocier hors de Paris. Quant au lieu des négociations nous proposons

---

(1) Cfr. n. 391.
(2) Cfr. n. 373.
(3) Cfr. n. 395.
(4) Cfr. p. 257, nota.

toujours Paris parce que cela nous offre plus de garanties. Nous supposions que Drouyn de Lhuys avait déjà demandé les intentions de l'Autriche là-dessus. Ces lenteurs ne sont pas sans danger et je crains que l'Autriche ne veuille nous traîner en longueur. Proposez formellement de négocier à Paris et demandez à Drouyn de Lhuys d'agir sans retard pour que cette question soit enfin vidée et pour que les négociations directes s'ouvrent de suite.

399.

IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, A KOSSUTH

L.P. *Firenze, 20 agosto 1866.*

Quoique la confiance sans bornes que le Gouvernement avait en vous rendait inutile tout examen de comptes, je me suis empressé, d'après votre désir bien prononcé, à faire examiner ceux que vous m'avez présentés avant de partir, et la personne qui s'en est chargé n'a eu qu'à admirer leur exactitude et l'esprit délicat de parsimonie qui a dirigé les dépenses.

Le petit excédant qui reste dans vos mains est à peine suffisant pour quelques compensations à donner et quelques mesures de prévoyance à adopter pour l'avenir de la cause, aussi j'approuve sans réserve toutes vos propositions à cet égard, seulement je vous prie de faire tenir sur ce fond une petite gratification à M. Czernatony qui est maintenant à Florence et quelque chose à M. Kalatz pour le défrayer de la publication qu'il a faite et récompenser ses bonnes intentions.

Avant votre départ je vous ai prié de vous adresser directement au Ministère de la Guerre pour tout ce qui a trait aux prisonniers, aux officiers Hongrois et à la Légion. Il m'est absolument impossible au milieu des occupations journalières qui m'accablent, de traiter ces affaires moi même, et je ne puis me servir d'aucun intermédiaire car personne ne comprend la question. J'en parlerai cependant au Baron Ricasoli, mais d'une manière générale afin qu'il recommande à son Collège M. le Général Cugia le sort de vos compatriotes pour lesquels il a pris dans ces derniers temps le plus vif intérêt; mais quant aux détails je prie V. E. de les envoyer au Ministre de la guerre lui même et soyez sûr que ces intérêts ne seront pas négligés.

La personne venue dernièrement de Berlin dont vous me parlez dans votre lettre d'hier (1) n'avait pas la mission de voir M. Csaky, ni de rien faire en dehors de l'entente concertée à Florence avec vous. S'il s'est rencontré avec les Hongrois qui se trouvaient en Prusse c'est parce qu'ils se seront probablement retrouvés chez des personnes de commune connaissance. Il n'a pu contribuer à aucune décision, car il s'est borné à étudier la situation générale des choses et à rapporter.

Voilà ce que je puis vous dire avec la plus grande sincérité. Avant de terminer ma lettre je dois exprimer derechef à V. E. combien votre dernier

---

(1) Cfr. n. 390 che è però del 18 agosto.

séjour ici et les rapports que j'ai eu l'honneur d'entretenir avec vous ont renchéri sur les sentiments d'admiration que depuis longtemps j'avais pour vos hautes qualités, pour votre amitié envers nous et pour la parfaite droiture de votre caractère.

P. S. Je reçois en ce moment la lettre ci-incluse à votre adresse.

## 400.
## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 366. *Parigi, 20 agosto 1866 (per. il 22).*

Coi dispacci di Affari Correnti aventi NN. 2391 e 2393 (1) l'E. V. mi ha trasmesso parecchie Note raccolte dal Ministero dell'Interno sopra fatti recenti di brigantaggio. L'E. V. aggiungeva che lasciava a me la cura di decidere se convenisse o non di chiamare sopra questi fatti l'attenzione del Governo Francese. Io mi valgo della facoltà lasciatami dal Ministero per astenermi in questo momento da siffatte comunicazioni. Però credo mio debito di accennarne brevemente le ragioni, ch'Ella potrà ove lo creda conveniente, comunicare in via riservata al Ministero dell'Interno.

Due grandi oggetti ha ora la nostra politica col Governo Francese: la conclusione della pace coll'Austria, e l'esecuzione della Convenzione del 15 Settembre. In altri miei rapporti politici, con telegrammi e lettere particolari, rendo conto a V. E. delle difficoltà che s'incontrano nei negoziati relativi alla pace, e del vivo desiderio dell'Imperatore che esse possanno essere risolte nell'interesse comune dell'Italia e della Francia. Ma per ciò che spetta all'esecuzione degli impegni presi dalla Francia rispetto a Roma debbe essere somma nostra cura di non lasciar nascere alcun dubbio né sulla necessità né sulla possibilità del richiamo delle truppe francesi. È d'uopo perciò che il Governo Francese e l'opinione pubblica in Francia si avvezzino a considerare l'evacuazione come un fatto naturale, che non sarà seguito, almeno nei primi tempi, da niuna catastrofe. Fa d'uopo che l'Imperatore possa credere che uno stato tollerabile di tranquillità almeno apparente esisterà a Roma e nel territorio lasciato alla Santa Sede, malgrado il richiamo delle truppe francesi, che niun moto sia di rivoluzione, sia di reazione impedirà la continuazione temporanea dello stato di cose che la Convenzione del 15 Settembre lascia sussistere. Ora pare a me che sia procedere direttamente contro lo scopo il continuare a porre sott'occhio al Governo Francese, in questi ultimi mesi di occupazione militare, i fatti di brigantaggio che accadono ancora, chiamando la sua attenzione sulla *natura politica di questi fatti,* ed invocando il suo intervento per reprimere le mene dei *Comitati borbonici o reazionari.* Sarebbe a parer mio il fornire inutilmente ai nostri avversari il pretesto di dimostrare che il richiamo dei Francesi avrà per conseguenza inevitabile ed immediata una specie di guerra civile: la qual cosa, ove fosse

---

(1) Non pubblicati.

dimostrata, non potrebbe certo giovare a noi, né farci sicuri che l'occupazione straniera cesserà in tutta o quasi tutta la penisola coi primi giorni del Dicembre prossimo. L'assicurarci invece che in questo punto i desideri dell'Italia intiera verranno compiutamente soddisfatti, è il solo modo di rendere vane ed inefficaci quelle mene reazionarie, alle quali tolse ogni importanza ormai la rinuncia dell'Austria al quadrilatero: cosicché l'accusare l'amministrazione Pontificia di favorirle ed accarezzarle tuttora, avrebbe di leggieri l'aspetto di postuma calunnia.

Prego V. E. di volermi far conoscere se queste considerazioni le sembrano giustificate dalla presente situazione politica. Quando ciò non sia ed il Ministero creda opportuna la comunicazione al Governo Francese delle ultime imprese brigantesche, io non mancherò di farla (1).

### 401.

### IL SEGRETARIO DELLA LEGAZIONE A LONDRA, MAFFEI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

L.P.RR. *Londra, 20 agosto 1866.*

Appena ricevuto il di lei telegramma di sabato (2) mi posi in traccia di Sir James Hudson, e questa mattina ho potuto avere un lungo abboccamento con lui. Le cose che mi disse avendo una grave importanza ed essendo ugualmente del più gran momento ch'esse non giungano a conoscenza del Governo Francese, egli mi pregò di non fidarmi alla vecchia cifra che esiste a questa Legazione da trent'anni, se non erro, essendo molto probabile che la polizia di Parigi la interpreti agevolmente, non mi rimane altro mezzo tranne quello di mandarle la presente per occasione privata. Un mio amico che parte questa sera per Parigi la consegnerà al Cavalier Nigra, al quale lascia la cura di farla sicuramente pervenire fra le di lei mani.

Sir James Hudson appena ebbe da me contezza del telegramma suddetto, mi pose al corrente dell'incarico che aveva avuto da S. E. il Barone Ricasoli allo scopo di consultare le intenzioni del Governo Britannico circa la prossima conclusione della pace fra l'Italia e l'Austria. Giunto a Londra, Sir James vide Lord Malmesbury, gli confidò il desiderio del Governo Italiano di conchiudere francamente una pace solida con l'Impero Austriaco, e le ragioni commerciali e politiche che ciò consigliavano al nostro Gabinetto. Lord Malmesbury ne appezzò pienamente la giustezza, e munì Sir James di una lettera per Lord Stanley da cui immediatamente si recò.

---

(1) Cfr. il seguente brano di una l.p. pari data di Nigra a Visconti Venosta (AVV): « Vi prego di far leggere, se lo credete utile, anche al Barone Ricasoli l'unito dispaccio. Certo è che richiamare ad ogni istante l'attenzione del Governo Francese sulle mene dei Borbonici e sul carattere politico del brigantaggio non mi pare buona politica. È sommamente dannoso alla causa italiana il far credere che in Italia v'è un partito Borbonico-reazionario realmente temibile; è più dannoso ancora far credere che il brigantaggio non potrà essere represso dalle sole truppe pontificie, perché in allora si porgerà pretesto da noi stessi ai francesi perché rimangano ».

(2) Cfr. n. 384.

Presso di questi l'antico ministro britannico a Torino propugnò la stessa idea, esponendo di quanta utilità potrebbe essere all'Italia l'*appoggio morale* dell'Inghilterra a Vienna, ed accennando anche agli utili che ne deriverebbero per l'equilibrio delle Potenze Europee nel procurare che l'Italia ormai completa nelle sue frontiere, s'affranchi dal protettorato di un possente vicino, e stringa rapporti cordiali con un antico ed acerbo nemico.

Lord Stanley, come V. E. non ignora, è uomo di distinto ingegno, ma occupa per la prima volta l'importante carica che gli fu affidata da suo padre, è di natura timida non osa compromettersi con dichiarazioni esplicite. Al dire però di Sir James quantunque il primo segretario di S. M. Britannica abbia allegata la neutralità perfetta in cui si è posto il suo paese, pur non sfuggendogli quanto potesse essere fecondo in risultati il profondo pensiero politico che si celava sotto ad una simile negoziazione, dichiarò che ciò si accordava pienamente colle vedute del Governo Inglese, che d'altronde questo aveva già espresso al suo Rappresentante a Vienna il desiderio di vedere la pace presto conchiusa fra l'Italia ed Austria, ed infine che gli avrebbe nuovamente scritto in questo senso (1).

Giunto a tal punto del suo colloquio Sir James mi consigliò di recarmi io stesso da Lord Stanley, e cercare di prudentemente indagare l'animo suo su questo grave argomento. Difatti andai da lui stamane sotto un pretesto qualunque, e cercai quindi come per incidente, di sapere che cosa avesse già fatto in proposito, e quindi scoprire fino a qual punto si potesse contare sopra di lui.

La mia posizione era però delle più difficili e delicate, con un uomo specialmente cotanto riservato come Lord Stanley. Di più senza istruzioni di sorta, sentiva che toccava un terreno pieno di ostacoli che era urgente poter superare al bisogno, o meglio ancora neppure sottoporsi al rischio di doverli combattere, lasciandoli insorgere nella mia convinzione.

Sua Signoria fu meco meno esplicita che nol fu con Sir James, ed era naturale, stante la posizione privata di questi. Ciò non ostante mi ha ripetuto presso a poco le stesse cose, specialmente intorno a ciò che riguarda il suo linguaggio tenuto a Vienna, cioè essere sincero desiderio dell'Inghilterra *che l'Italia firmasse senza ulteriori indugi la pace coll'Austria e che presto non tardasse a convertirsi in leale amicizia.*

Tenendomi sempre sulle generali onde non pregiudicare in nulla le decisioni che V. E. e il Presidente del Consiglio potrebbero prendere ulteriormente, chiesi a Mylord se il R. Governo poteva far calcolo sull'*appoggio morale* della Gran Bretagna; egli mi replicò che desiderava sapere che cosa con queste parole intendessi. Al che io risposi, come avevo fatto in tutto il corso della mia visita, in modo evasivo e generico.

Ora deggio intrattenere V. E. di un altro punto personalmente delicatissimo per me.

Il Marchese d'Azeglio spende quest'anno il suo congedo lontano da Londra bensì, ma in Inghilterra, almeno per il momento. Le cose dettemi da Sir

(1) Cfr. le lettere di Hudson a Ricasoli del 19 e 20 agosto edite in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 115-117 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, pp. 180 e 190-191.

James Hudson sono di tale natura che certamente lo ferirebbero ove egli le sapesse. In tutto il tempo che questi passò a Londra, evitò d'incontrarsi col Marchese appunto per questo, e mi pregò di non fargliene parola.

Io m'atterrò a tale partito. Ma in pari tempo se V. E. reputasse opportuno, stante l'assenza del mio Ministro, che io continuassi a fare qualche trattativa su questo argomento, la prego con istanza a volermi impartire un ordine personalmente a me diretto, che mi affretterò allora di ubbidire con quanto maggior zelo potrò.

La bontà grandissima colla quale l'E. V. si compiacque trattarmi, mi spinge a parlarle con franchezza. Se è mio primo desiderio, per quanto posso, rendermi utile al Governo ed al paese d'altra parte avuto riguardo alla posizione speciale in cui mi trovo quest'anno (il Marchese d'Azeglio avendomi soltanto incaricato, non so perché, della spedizione degli Affari Correnti, mentre egli poi non essendo in Londra non può spedire né questi ultimi né i politici) bramerei che presentandosene la necessità, ella fosse così cortese da darmi istruzioni le quali ponessero in salvo la mia responsabilità rispetto al Marchese (1).

Spero di vedere ancora Sir James Hudson prima della sua partenza per Vichy che avrà luogo posdomani; se saprò qualche cosa di più ne farò oggetto di ulteriore comunicazione.

Nella lusinga di essere onorato dall'E. V. di un cenno di riscontro, confido che ella vorrà perdonare la schiettezza colla quale ho ardito scriverle...

## 402.

### IL GENERALE TÜRR AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (1)

T. *Belgrado 21 agosto 1866, ore 7 (per. ore 12,40).*

Je pars pour Bukarest pour sonder terrain si en cas de guerre entre l'Italie seule et l'Autriche le prince Charles serait disposé à donner son aide et action avec Eber. Pour ne pas être pris à l'imprévu puisque je ne reçois aucune réponse explicite de V. E. à mes dépêches l'organisation est maintenue tant en Serbie quant Croatie et Basse Hongrie. Cela coûte 100/m.

---

(1) Cfr. il seguente brano di una l.p. di Azeglio a Cerruti del 30 agosto (AVV):
« Sono stato sorpreso di ricevere un dispaccio del Gabinetto segnato dal Ministro e diretto a Maffei in qualità d'incaricato d'Affari. Siccome non può essere che uno sbaglio e che questo sbaglio potrebbe introdurre altri sconcerti, credo bene spiegarmi come io non sia che a un'ora e mezzo di distanza da Londra per due settimane e perciò perfettamente al caso di far gli affari della Legazione, tanto più che giungemi la posta tre volte al giorno. Però per affari di poco momento eredità, etc. in fondo affari correnti ho detto a Maffei di spedirli mettendo in fondo per il Ministro assente. Ma per tutto quello che riguarda la politica lo farei io perché non posso sempre sapere se dividerei le opinioni che esprimerebbe...
Ma non può chiamarsi e considerarsi come Incaricato che ove io fossi in congedo, cioè assente dall'Inghilterra ».
(2) Il telegramma venne trasmesso tramite il consolato generale a Belgrado.

## 403.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 798. *Parigi, 21 agosto 1866, ore 11,45 (per. ore 15,15).*

Nous avons déjà demandé formellement et itérativament à Drouyn de Lhuys de faire fixer Paris comme siège des négociations. Drouyn de Lhuys qui désire tout autre endroit traîne en longueur. Malheureusement l'Empereur continue à être malade. Il n'a pas pu recevoir le général Angelini. Pour couper court à toutes ces lenteurs je crois que général Menabrea devrait aller à Vienne de suite, sauf à revenir à Paris.

## 404.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 338. *Firenze, 21 agosto 1866, ore 17,55.*

Reçu votre expédition. Vu les graves circonstances que vous me signalez, j'autorise le général Menabrea et vous à accepter le traité à trois s'il en est encore temps, avec la formule contenue dans le télégramme du général Menabrea du 17 (1) ou toute autre quand même il serait parlé de rétrocession. Si le traité à deux est devenu seul possible, il faut maintenant au lieu d'insister sur la simultanéité, tâcher au contraire que le traité austro-français soit signé au plus tôt, car il constitue une garantie. Tâchez qu'on obtienne que dans son traité avec la France l'Autriche se déclare prête à signer sans retard la paix avec l'Italie, sans autres conditions onéreuses si l'Italie n'en pose pas de son côté, et en réservant les questions de la dette et du matériel non transportable à un arbitrage désigné qui les résoudraït immédiatement après la paix. Le traité austro-français pourrait même pour plus de sûreté mentionner la rétrocession de la Vénétie à l'Italie. J'autorise le général Menabrea à partir sur le champ pour Vienne et même à y traiter la paix en réservant comme je viens de dire à un arbitrage les questions qui peuvent donner lieu à des difficultés et à des retards.

## 405.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 799. *Berlino, 21 agosto 1866, ore 18,20 (per. ore 20,30).*

Les quatre Etats du midi ont maintenant signé leur traité de paix avec la Prusse. La Bavière payera 30 millions de florins, mais ne perdra qu'une

(1) Cfr. n. 380.

portion insignifiante de territoire au Nord. Les autres payeront chacun environ six millions de florins sans perdre de territoire. Il ne reste plus que la Saxe dont la résistance à abandonner la complète direction de son armée à la Prusse retarde conclusion.

406.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 800. *Parigi, 21 agosto 1866, ore 18,35.*

Goltz m'a fait communiquer télégramme suivant du comte Bismarck: « Est-ce que Menabrea est à Paris? Je ne sais si sans trop retarder négociation on pourrait encore signer à Prague à trois. En tout cas je désirerais causer confidentiellement avec lui sur nos rapports futurs avec l'Italie ». J'ai dit à Goltz que j'avais eu mission de me rendre à Prague, mais qu'au moment de partir Barral télégraphiait que Bismarck refusait de nous attendre à Prague, et qu'en conséquence nous avons proposé Paris en premier lieu, Vienne ensuite pour traiter directement avec l'Autriche; que du reste je l'assurais de notre désir de conserver avec la Prusse nos bons rapports qui avaient produit si grands résultats. Je n'avais pourtant de mon Gouvernement aucun mandat spécial pour traiter de ces questions; que j'aurais été toutefois flatté d'aller à Berlin voir Bismarck si l'on m'en avait chargé. On voit que la Prusse craint rapprochement avec l'Autriche. Pour éviter tout soupçon j'ai dit que si je devais aller à Vienne c'était pour régler question de détail et accélérer conclusion de la paix. J'ai vu ensuite Metternich qui m'a dit pas encore réponse pour le choix de la ville. On lui annonce particulièrement arrivée ici du comte de Wimpffen pour s'entendre avec moi, et désignation de baron Burger comme plénipotentiaire. Traité avec la France non encore entièrement arrêté. Question de la dette principal obstacle. Toutefois le mot « dette afférente » sera probablement admis. Metternich me donnera lettres pour Vienne. Je demande à V. E. autorisation de m'y rendre au moment opportun. On voit que l'Autriche ne veut rien discuter avec nous avant entente avec la France. Maladie de l'Empereur donne grandes appréhensions. Rothschild se plaint du renvoi des ingénieurs autrichiens sur chemin de fer Rovigo, entre autres de M. Goldschmidt. Il a dit cette mesure peu conciliante pour la paix. J'ai promis d'en prévenir V. E.

407.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 339. *Firenze, 22 agosto 1866, ore 0,40.*

Drouyn de Lhuys télégraphie à Malaret que l'Autriche propose Vienne pour siège de nos négociations et que la France n'y a pas d'objections. D'après

son dernier télégramme (1) le général Menabrea ne semble pas encore croire opportun son départ pour Vienne auquel je l'ai autorisé; je le laisse juge du moment où il conviendra qu'il parte. En attendant je le prie ainsi que vous de faire tous les efforts pour obtenir à Paris les garanties que je vous ai à plusieurs reprises recommandées pour que l'Autriche n'ajoute pas des conditions onéreuses de paix aux conditions stipulées avec la France pour la cession de la Vénétie. C'est d'autant plus essentiel que je sais qu'à Vienne on prétend ou que nous payons les forteresses ou qu'elles soient rasées. Le silence de Drouyn de Lhuys là-dessus et son désir d'éloigner la négociation de Paris sont peu rassurants.

## 408.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 804. *Parigi, 22 agosto 1866, ore 11 (per. ore 15,45).*

Vos derniers télégrammes nous mettent en mesure d'agir rapidement. Menabrea partira pour Vienne. Je demanderai et j'obtiendrai, je l'espère, que le traité franco-autrichien soit signé au plus tôt. Je suis persuadé que l'Autriche ne mettra pas en avant nouvelles conditions. La difficulté plus grande est celle de la dette. Quant à la frontière je crois que l'Autriche demandera aussi une rectification si nous en demandons une de notre part. J'ai prié Artom d'accompagner Menabrea à Vienne. N'ayez pas d'inquiétude sur la question romaine; elle ne sera pas soulevée du moins en cette occasion.

## 409.

## VITTORIO EMANUELE II AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, p. 1064)

T. 805. *Padova, 22 agosto 1866, ore 19,30 (per. ore 21,11).*

Je crois qu'il est utile pour l'Italie traiter paix à Vienne; j'approuve cette idée. Il faut pourtant s'entendre d'une manière bien claire avec le Gouvernement français pour qu'il ordonne à son ministre a Vienne de nous soutenir. Dites à Menabrea qu'il fasse au plus vite. Je désirerais savoir s'il envoie quelques détails sur ce qu'il croit que nous pourrons obtenir par rapport aux frontières (2).

---

(1) Cfr. n. 406.
(2) Visconti rispose con t. pari data, ore 23,20: « L'Autriche ne paraît pas disposée jusqu'à présent à s'entendre sur rectification de frontière ».

## 410.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO DI PRUSSIA A FIRENZE, USEDOM

(Ed. in *LV 9*, pp. 781-782)

D. 39. *Firenze, 22 agosto 1866.*

Le Ministre des affaires étrangères de S. M. le Roi d'Italie a reçu de S. E. M. le Ministre de Prusse une communication d'après laquelle le Comte de Bismarck insiste auprès du Gouvernement autrichien pour l'insertion, dans le Traité de paix qui se négocie à Prague, de la clause suivante:

« L'Empereur d'Autriche consent à la réunion du Royaume Lombard-Vénitien au Royaume d'Italie, sans autre condition onéreuse que celle de la liquidation de la dette qui sera reconnue afférente aux territoires cédés conformément aux prescriptions du traité de Zurich ».

Le Gouvernement du Roi ne peut que remercier le Gouvernement prussien de cette détermination et du soin qu'il a bien voulu mettre à l'en informer.

Le Gouvernement de S. M. le Roi Guillaume remplit ainsi loyalement les engagements qui lient les deux Etats. Le Ministre des Affaires Etrangères d'Italie s'attend donc que * conformément au traité du 8 Avril * (1) le Gouvernement prussien déclarera au besoin qu'il ne conclura pas la paix avec l'Autriche sans que celle-ci la conclue de son côté avec nous sur les bases mêmes de la clause ci-dessus.

L'alliance qui nous unit trace à cet égard une voie d'autant moins douteuse que conformément à la même clause nous n'étendons pas nos exigences pour le Traité de paix actuel au-delà des stipulations du Traité du 8 Avril (2).

La Prusse ne saurait se considérer comme déliée envers l'Italie tant que l'Autriche, maîtresse du quadrilatère et de Venise, demeurera libre de poser des conditions indéfinies pour la conclusion de sa paix avec nous.

Le fait que la Vénétie avec ses forteresses a été déclarée par la France acquise à l'Italie sans autre condition que la liquidation de la dette spéciale, malgré toute sa valeur, ne saurait suffire à dégager la Prusse envers nous. D'abord ces déclarations n'ont pas été confirmées * ni ratifiées * par l'Autriche; ensuite celle-ci pourrait les éluder en posant des conditions nouvelles non pas pour la cession de la Vénétie, mais pour la conclusion de la paix, dont dépend, en définitive, la réunion effective de la Vénétie à l'Italie.

Le Gouvernement italien aime donc à voir dans les dernières communications de S. E. le Comte de Bismark un gage que l'alliance des deux Etats sera jusqu'au bout fidèlement observée et affirmée.

En faisant la déclaration dont il est question plus haut, le Gouvernement prussien ne s'expose pas au danger de retarder sans nécessité la conclusion de la paix, car il sait que nous ne soulevons aucune demande en

---

(1) I brani fra asterischi sono omessi in *LV 9*.
(2) In *LV 9* « de l'alliance ».

dehors des stipulations formelles de notre traité d'alliance, et aucune difficulté n'est possible à cet égard.

La Prusse assurera ainsi le développement futur de rapports amicaux, dont nous sentons tout le prix, * et elle aura déjoué à notre vive satisfaction les efforts que font les adversaires de notre alliance pour la dissoudre *.

### 411.
### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. R. CONFIDENZIALE 368. *Parigi, 22 agosto 1866.*

Come è noto a V. E., il Governo Francese ha fatto negli anni scorsi in modo puramente officioso e confidenziale, conoscere al Governo del Re, raccomandandolo, il desiderio dell'ex-Re di Napoli, che gli fossero restituiti i beni posti sotto sequestro. In allora se ben mi ricordo il R. Governo rispose che se l'ex-Re si fosse allontanato da Roma, si sarebbe esaminato la questione. Il Ministro Imperiale degli Affari Esteri mi parlò di nuovo oggi in via affatto riservata di questi affari e aggiunse essere sua opinione che l'ex-Re di Napoli sarebbe ora disposto ad allontanarsi da Roma, ove colla restituzione di quei beni egli fosse in grado di abitare convenientemente altrove. L'allontanamento di questo personaggio e del suo seguito da Roma potrebbe avere a parer mio due vantaggi cioè di render meno difficili i negoziati che si volessero intavolare per un accordo fra il Governo del Re e la Santa Sede, e di agevolare notevolmente la repressione del brigantaggio. Io mi limitai ad ogni modo a promettere al Signor Drouyn de Lhuys che avrei fatto a V. E. comunicazione confidenziale di quanto sopra. La prego di volermi far conoscere in modo pure riservato le deliberazioni del Consiglio dei Ministri...

### 412.
### IL SEGRETARIO DELLA LEGAZIONE A LONDRA, MAFFEI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA
(AVV)

L. P. R. *Londra, 22 agosto 1866.*

Lunedì sera dopo aver spedito all'E. V. le mie comunicazioni (1), ho avuto un nuovo colloquio con Sir James Hudson, al quale raccontai l'esito della mia visita a Lord Stanley. Egli lo trovò soddisfacente, e mi disse essere sua opinione, che, per ora, ciò che era stato fatto per appurare sino a qual punto si potesse far calcolo sull'appoggio morale dell'Inghilterra a Vienna durante le nostre negoziazioni coll'Austria, bastava a provare che il Governo Inglese non era alieno dall'accordarcelo trovandovisi spinto dal suo proprio interesse. Mi ha ripetuto inoltre quant'io già rassegnava a V. E.: cioè credere egli che si fosse impartita a Lord Bloomfield qualche istruzione onde tenesse presso il Gabinetto Austriaco un linguaggio pacifico e conciliante. Sir James parte

---

(1) Cfr. n. 401.

questa sera per Vichy, ed a lui confido la presente acciò per mezzo della Legazione di Parigi la faccia pervenire all'E. V.

Mi sto ora occupando di raccogliere dagli Agenti del Governo Inglese che furono a Vienna per la conclusione di un Trattato di Commercio, alcuni dati sulle condizioni politiche e commerciali dell'Austria, che lo stesso Sir James mi disse essere dall'E. V. desiderate, ed appena sarò in grado di farlo, le rivolgerò una comunicazione speciale a tale riguardo.

Credo bene intanto chiamare l'attenzione di V. E. sul qui unito brano di corrispondenza di Vienna che ho estratto dal *Times* di oggi, in cui è cenno della necessità che si prova nell'Impero Austriaco di conchiudere un trattato di commercio coll'Italia. Mi risulta che l'autore di questa corrispondenza sia una persona delle meglio informate, e da lunghi anni a Vienna, se non altro i suoi scritti riflettono sempre esattamente lo stato dell'opinione pubblica.

## 413.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 807. *Parigi, 23 agosto 1866, ore 11,40 (per. ore 13,45).*

Drouyn de Lhuys m'ayant informé que l'Autriche insiste pour traiter à Vienne, et était prête à entrer en négociation avec nous, j'ai été hier avec Nigra lui déclarer n'avoir aucune difficulté et être prêt à partir même aujourd'hui si Autriche annonçait avoir désigné plénipotentiaire. Drouyn de Lhuys a immédiatement télégraphié à Gramont. Nous avons de nouveau insisté sur question de dette et autres. Drouyn de Lhuys renouvelle toutes ses assurances. Il tient ferme sur formule dette afférente. Il ne peut être question d'autres indemnités, pas même pour fortifications si ce n'est matériel de guerre. J'ai déclaré que nous ne tenions plus à simultanéité de traité, et que France pourrait hâter signature du sien. Goltz nous prévient que l'Autriche insiste auprès de la Prusse pour répartition dette suivant population, mais Prusse emploiera formule France, et tâchera introduire interprétation Zurich. Goltz tient à ce que je fasse course à Berlin. Je crois avant tout nécessaire aller à Vienne. Je suis prêt et n'attends que avis de Drouyn de Lhuys. V. E. doit m'envoyer autres pleins pouvoirs pour moi seul. Je conduirai Artom à Vienne.

## 414.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, A VITTORIO EMANUELE II (1)

(ACR, ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 121-125 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, pp. 208-212)

L.P. *Parigi, 23 agosto 1866.*

Le Général Angelini vient me dire à l'instant qu'il part pour Prangins ce soir. Je ne veux pas le laisser partir sans lui remettre un mot pour l'in-

(1) Annotazione marginale: « Comunicata a S. E. il Barone Ricasoli Presidente del Consiglio dei Ministri ».

former de l'état de nos négociations pour la paix. Je sais que le Général Menabrea écrit longuement à Votre Majesté par cette même occasion et sur ce même argument.

Aussi je laisse de côté les détails, et je me borne à soumettre à Votre Majesté les faits importants.

La paix est assurée. Les négociations auront lieu à Vienne. L'Autriche aurait préféré une ville d'Italie. Mais nous avons écarté cette combinaison. En Italie il y a encore trop d'odeur de poudre. Nous avons demandé Paris. Mais l'Empereur Napoléon nous a conseillé Vienne. Nous avons donc accepté Vienne. Seulement, avant que le Général Menabrea se rende dans cette capitale, nous avons demandé au Gouvernement français:

1° que l'Autriche désigne son Plénipotentiaire et nous en informe;

2° que le Gouvernement français nous promette que l'Autriche ne mettra pas d'autres conditions à la paix que le partage de la dette et un arrangement pour l'indemniser du *matériel de guerre fixe;* et en excluant toute prétention pour les œuvres de fortification;

3° que la France maintiendra pour le partage de la dette le système de Zurich. Tout cela nous a été promis. Nous attendons d'un instant à l'autre l'annonce de la désignation du Plénipotentiaire Autrichien, après quoi le Général partira pour Vienne, ce qui aura lieu demain peut-être, ou après-demain. J'ai parlé à Votre Majesté du système de Zurich pour le partage de la dette. Ceci exige quelques explications.

Le Royaume Lombard-Vénitien avait une dette spéciale, séparée de celle du reste de l'Empire Autrichien et qui était beaucoup moins lourde.

Ainsi le papier-monnaie Autrichien n'avait jamais eu cours en Lombardie et en Vénétie. Lorsque la Lombardie a été réunie au Royaume de Votre Majesté la dette spéciale du Royaume Lombard-Vénitien a été partagée en 5 parties, dont 3 ont été mises à la charge de la Lombardie et les 2 cinquièmes restants ont été maintenus à la Vénétie. Il est juste et équitable que maintenant nous n'acceptions que ces deux cinquièmes. Mais l'Autriche voudrait par contre mettre à notre charge la partie proportionnelle de la dette de tout l'Empire calculée au *pro-rata* de la population, ce qui ferait environ une différence de 200 millions en plus. Votre Majesté comprendra que nous lutterons de toutes nos forces pour faire accepter le système de la *dette spéciale* qui a en sa faveur le précédent irrécusable des stipulations de Zurich. La France nous appuie en ce sens. La question de la forme a été malheureusement préjugée par l'article du *Moniteur* du 5 juillet. La France a toujours maintenu que la cession de la Vénétie lui avait été faite; elle l'a déclaré à l'Autriche au moment où l'Archiduc Albert faisant un retour offensif voulait tomber sur Cialdini qui passait le Po; elle l'a déclaré enfin avant l'armistice. L'Autriche de son côté maintient la cession à la France.

L'Empereur Napoléon y tient positivement. Dès lors, pour régulariser la cession, un traité direct entre la France et l'Autriche est devenu nécessaire. Il y aura donc un traité entre la France et l'Autriche, et un autre traité direct entre l'Italie et l'Autriche. Le premier contiendra la cession de la Vénétie à la France; le second établira dans le préambule l'historique des

faits, constatant la cession à la France, et déclarant que la France consent à la réunion de la Vénétie à l'Italie moyennant le consentement des populations.

Le articles de ce second traité, qui sera signé a Vienne (comme le premier) établiront la paix entre Votre Majesté et l'Empereur d'Autriche, la renonciation de l'Autriche à ses droits sur la Vénétie, les limites, la dette etc. Malgré tous nos efforts, il n'a pas été possible d'éliminer les commissaires français dans la remise des forteresses. Seulement, les commissaires français n'auront rien à faire avec nous. Ils se borneront à recevoir les forteresses, sans aucune publicité, des mains des Commandants Autrichiens, et à les remettre aux Autorités communales; en sorte que Votre Majesté recevra les forteresses des mains des Autorités communales et non de celles des commissaires français. Je pense que la paix pourra être signée en 20 ou 25 jours à moins qu'il n'arrive quelque incident imprévu.

La lettre de Votre Majesté à l'Empereur Napoléon (1) a fait une bonne impression et on l'a trouvée cordiale et parfaitament convenable.

Nous sortons, Sire, d'une guerre qui n'a pas été heureuse pour nous. Nous ne pouvons donc pas prétendre d'obtenir les mêmes avantages qui auraient été la conséquence d'une campagne victorieuse. Nous devons nous contenter de la paix qui nous est faite, et qui au fond remplit dans la substance le programme de Votre Majesté.

Il faudra maintenant profiter de la paix pour régler les finances et l'administration qui laissent énormement à désirer. Les plaies sont profondes. Il faudra les panser. Il faudra rétablir dans toutes les branches l'autorité, la discipline, l'économie et l'ordre, surtout l'ordre sans lequel on ne fonde rien de sérieux. J'appelle surtout l'attention de Votre Majesté sur l'état déplorable de notre pauvre industrie. Il est bien douloureux de penser que nous avons pris en France et à l'étranger environ deux milliards de numéraire, des bâtiments, des cuirassés, des canons, une qualité considérable de fusils, de revolvers, de la poudre, des souliers, des havresacs, des draps, des cuirs. Je ne sais pas ce que nous n'avons pas demandé à la France et à l'étranger. Nous faisons frapper en ce moment en France et en Angleterre, pour 8 millions de pièces de 10 centimes à l'effigie de Votre Majesté. La Banque Nationale fait venir de France le papier pour ses billets de banque. Un grand pays, comme l'Italie, devrait suffire à ses besoins.

L'horizon politique de l'Europe demeure sombre; des complications peuvent survenir. Il faut que l'Italie se présente à l'Europe lorsque ces complications arriveront, bien unifiée, avec ses finances en ordre, riche et prospère. Mais l'équilibre des finances ne sera possible que par le licenciement d'une grande partie de l'armée. Nous serons bien plus forts ayant un moindre nombre de soldats, mais jouissant du crédit et de la considération du monde.

J'ai parlé de complications futures. Evidemment la paix actuelle laisse de mauvais germes en Europe. Nous ne sommes pas satisfaits. L'Allemagne est dans les douleurs de l'enfantement de sa nouvelle organisation; l'Autriche est humiliée, frémissante, irritée, troublée, à la veille peut-être d'une dislocation.

---

(1) Cfr. p. 257, nota.

La France est vivement irritée contre nous, parce que nous l'avons empêchée (dit-on) de se déclarer contre la Prusse, et parce que nous avons refusé de recevoir la Vénétie de sa main. L'Empereur Napoléon nous en veut de l'avoir mis dans une situation presque ridicule, bien qu'il soit convaincu, lui aussi, qu'il a commis une faute en proposant sa médiation. Mais la France est encore plus irritée contre la Prusse qui lui refuse le Rhin et qui a fait une campagne qui éclipse celles de Crimée et d'Italie faites par les troupes françaises. Le 8 juillet nous avons été sur le point de voir une alliance franco-autrichienne, et si l'Empereur Napoléon avait eu les fusils à aiguille (on fabrique maintenant en France une quantité considérable de fusils Chassepot) cette alliance aurait peut-être été faite. Pour le moment tout se calmera.

L'Empereur n'est pas très bien portant; l'armement exige du temps et on doit penser à l'Exposition.

Mais il me paraît bien difficile que la France reste longtemps dans cette situation, et je prévois des difficultés pour l'avenir.

*P. S.* — J'ajoute un détail qui n'est pas sans importance. M. de Bismark m'a fait dire par l'Ambassadeur de Prusse à Paris qu'il verrait avec plaisir que le Général Menabrea allât à Berlin. M. de Bismarck s'aperçoit maintenant qu'il a fait fausse route en nous lâchant avec si peu d'égards. Il comprend un peu tard que l'alliance de l'Italie peut lui être utile dans la paix et à l'avenir peut-être plus que dans la guerre et par le passé. J'ai conseillé au Général Menabrea de s'exprimer avec l'Ambassadeur de Prusse de la manière la plus courtoise, mais de ne pas s'engager à aller à Berlin. La Prusse, par sa conduite, nous a dégagés elle-même de tout lien pour l'avenir. Cette liberté peut nous être très utile dans le cas d'une complication entre la France et la Prusse. Nous ferons donc sagement de la garder, puisque la Prusse nous l'a rendue.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien garder pour elle seule ces considérations, donc le Président du Conseil est d'ailleurs informé.

## 415.

## LANDAU AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (AVV)

L. P. *Vienna, 23 agosto 1866.*

J'ai eu hier une très longue conversation avec Esterhazy puis avec Mensdorff et après avec les deux. Pour votre gouverne Esterhazy est très fin, a l'esprit critique très développé, prend volontiers les airs de Metternich et possède une grande influence à la Cour. Mensdorff est un soldat franc, loyal et aimable mais sans grande valeur comme homme politique. La première question que Esterhazy m'adressa était si j'avais des pouvoirs pour traiter. Je répondis que je n'en avais pas, mais que le Ministre était prêt à me les donner par écrit si je les avais voulus. Je lui montrai votre lettre (1) dont la teneur lui paraissait suffisante.

---

(1) La lettera, datata agosto 1866 e conservata in AVV è la seguente:
« Puisque vous partez pour Vienne, vous aurez peut-être l'occasion de rendre témoignage des dispositions qui règnent ici. J'espère que nos dernières conversations vous

Nous abordâmes le grave sujet par la question de l'immixtion française. Je proposais les préliminaires à trois et puis la paix à deux. Il me semblait que le Ministre n'y attachait pas une grande importance, qu'il aurait préféré aussi de laisser tout à fait à côté la France, mais qu'après la cession à L. Napoléon cela présentait des grandes difficultés. Pour ce qui regarde la remise des forteresses aux Autorités Municipales, cela était presqu'impossible selon lui et préférait les remettre à des Commissaires militaires italiens. Je lui dis que quant à l'Italie elle est au mieux avec la France, mais qu'elle désire que la paix se fasse *aussi directe que possible* et que cela sera l'affaire du Plénipotentiaire de trouver la forme pour les *extrêmes limites* de l'intervention française. Parfaite adhésion de tous les deux Ministres autrichiens. (A cette occasion Esterhazy voulait savoir comment nous étions avec la France en me faisant quelques demandes insidieuses, mais j'ai paré le coup en ajoutant que si la forme était indifférente à l'Autriche, avec l'Empereur Napoléon nous faisions ce que nous voulions, étant dans les meilleures termes avec Sa Majesté).

Grande discussion pour l'article de la Dette. Ces Messieurs insistaient sur la participation de l'Italie à la Dette générale de l'Autriche, en ce qui touche Venise. Je tenais ferme sur la base du traité de Zurich et mon impression est de *l'avoir emporté*.

Article Confins et Concessions.

Là-dessus les débats étaient fort animés; je me flatte d'avoir porté la conviction dans leur esprit que pour finir la question Austro-Italienne, il serait dans l'intérêt de l'Autriche de céder le... du Lac de Garde et de permettre une rectification des frontières vers l'Isonzo y compris un léger échange de territoire en égard des nationalités.

Dans cette question j'ai trouvé le Général Mensdorff le plus récalcitrant au commencement mais toutefois à la fin il me demandait si je pouvais lui indiquer sur la carte la ligne demandée par les Italiens.

Je répondis que je ne pouvais pas entrer dans les détails et seulement indiquer des points généraux me bornant à exprimer le désir du Gouvernement Italien que le Lac de Garde devienne un lac italien et que cela appartiendra aux hommes spéciaux de s'entendre sur les limites.

Après m'avoir écouté quelque temps, le Général Mensdorff me demanda quelle était la forme que je suis chargé d'offrir. Naturellement je lui demandais à mon tour s'il était d'accord *en principe* et dans ce cas je serais peut-être en mesure de faire une offre. Le Général demanda à réfléchir.

*Impression* bonne.

*Affaire Trentino.* Non sans hésitation j'abordais cette question épineuse, malgré le conseil qu'on me donna chez Rothschild de m'en abstenir. Eh bien croiriez vous que la chose ne se passa pas trop mal? Esterhazy m'observait il est vrai que cela ferait une très mauvaise impression en Autriche, mais toute-

---

auront mis à même d'en juger parfaitement. Il est temps qu'une entente directe s'établisse dans des intérêts communs entre l'Autriche et nous pour la paix que nous allons conclure. Ce serait rendre un service aux deux pays que d'aider à ce que cette vérité soit bien comprise dans l'un et dans l'autre ».

fois il admettait la discussion et je crois que si l'on leur offrit une belle somme dans ce moment de détresse financière, il y aurait moyen de faire quelque chose.

Nous avons effeuré encore la question de l'Emprunt de Lucca et des propriétés des Bourbons, mais j'ai dû répondre que c'étaient des points secondaires sur lesquels le Ministre ne m'avait rien dit.

Les Ministres se sont retirés après deux heures de discussion dans une autre chambre pour me dire après: « Nous allons conférer sur tout cela avec nos collègues et puis soumettre vos propositions et vos idées à S. M. l'Empereur, en attendant veuillez télégraphier au Ministre Italien que nous sommes très disposés de nous entendre directement et avons même télégraphié à Paris que nous verrions M. Menabrea ici avec plaisir. Maintenant répondez-nous franchement à deux questions:

1) Croyez-vous à la durée de ce Ministère en Italie, et n'y a-t-il pas à craindre que le parti d'action n'arrive au pouvoir pour recommencer l'ancien jeu avec l'Autriche? ».

Après avoir rassuré les Ministres sur ce point ils continuaient:

« 2) Si nous faisons les préliminaires de paix avec l'Italie et nécessairement avec la France en y stipulant quelques points principaux seulement, qui nous est garant que l'Italie dans la stipulation directe et la paix n'élève des prétentions démésurées et même pour l'accomplissement des points secondaires nous n'aurions plus la France qui ne serait responsable que des points principaux ».

A cela je lui dis qu'on peut mettre tous les articles importants dans les préliminaires si l'Autriche consent mais que je ne pouvais pas admettre que l'Italie ne fasse honneur à ses engagements et qu'il me semblait que l'Autriche était assez forte pour se faire respecter. Je constatais avec regret cette méfiance qui a survecu à la guerre et je les conjurais de déposer ces craintes, car avec de telles prédispositions on fait *une paix* comme celle de Zurich, mais pas *la paix* aussi nécessaire aux Nations.

J'espère d'avoir favorablement influé sur ces Messieurs qui me disaient encore avant de les quitter: « Ecrivez à votre Gouvernement que nous désirons marcher d'accord et de nous entendre directement et le plus tôt possible, c'est le vœu du Gouvernement et du pays ».

J'attache une grande importance à cette déclaration parce qu'elle est venue *après leur avoir exposé vos vues et vos idées.*

Maintenant si j'ai un conseil à vous donner, c'est d'écrire à Menabrea de venir le plus tôt ici et de maintenir à outrance le point de ne participer en rien à la Dette générale de l'Autriche. C'est la clef de voûte de tout le traité, parceque cela rendra *facile* l'affaire du Trentin. Quant à moi je n'ai laissé *aucun espoir* de concession sur cette matière. L'Autriche a grandement besoin d'argent et quoique ils affectent de ne pas y tenir, je le sais de trop bonne source pour m'y méprendre.

J'ai télégraphié au Général Menabrea que s'il se décide à venir ici qu'il m'en prévienne, car je veux le voir le premier et le tenir au courant des hommes et des choses.

416.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 343. *Firenze, 24 agosto 1866, ore 1,05.*

Dites-moi si dans le traité franco-autrichien la liquidation de la dette afférente à la Vénétie sera attribuée, comme dans le projet qu'on m'a communiqué, à des commissaires autrichiens et français, l'Italie étant exclue de cette négociation, et si la paix ne sera conclue qu'après qu'ils auront terminé leur travail. S'il est constaté que l'Autriche repoussera la base de Zurich ne serait-il pas nécessaire que la France stipulât que la question de la dette sera résolue après la paix par arbitrage désigné? Dites-moi tout de suite si vous jugez utile de le proposer à Drouyn de Lhuys. Le ministre de la guerre juge essentiel qu'on définisse au moins par quelques exemples dans le traité austro-français ce qu'on entend par matériel de guerre non transportable. Ce qui peut exister de non transportable dans les forteresses en Vénétie est si peu de chose qu'on peut craindre que l'Autriche n'entende par ces mots de véritables immeubles et des constructions. Il vaut mieux que le général Menabrea ne prenne point l'engagement de se rendre à Berlin. Il a dû recevoir par Paternò des pleins pouvoirs pour lui seul. Landau qui s'est rendu à Vienne pour ses affaires m'informe que Mensdorff et Esterhazy sont bien disposés pour la paix envers l'Italie. Je prie le général Menabrea de le faire appeler à l'hôtel Rothschild dès son arrivée à Vienne et avant de commencer ses premières démarches.

417.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, ALLE LEGAZIONI IN EUROPA

T. 344. *Firenze, 24 agosto 1866, ore 15,15.*

Général La Marmora en donnant ses démissions de chef de l'Etat Major général y a joint sa démission de ministre. Le général Pettinengo est aussi démissionnaire. Ces déterminations n'ont eu aucune cause politique. Général Cugia est nommé ministre de la Guerre (1).

418.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 345. *Firenze, 24 agosto 1866, ore 15,25.*

Je crois qu'il est temps de nous concerter avec le Gouvernement français sur l'exécution du plébiscite surtout quant à l'époque où le plébiscite doit

---

(1) Vedi in *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, pp. 1043-1045 i telegrammi scambiati fra il Re e Ricasoli a proposito delle dimissioni di La Marmora.

avoir lieu. Il est à désirer qu'il n'y ait pas de trop longs retards pour que ces provinces sortent d'une incertitude dont les partis extrêmes peuvent seuls profiter.

### 419.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 810. *Berlino, 24 agosto 1866, ore 18,51 (per. ore 21,35).*

La paix entre la Prusse et l'Autriche a été signée aujourd'hui à Prague. La clause convenue relativement à l'Italie y a été insérée. Je verrai ce soir Bismarck et donnerai plus amples détails.

### 420.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 130
e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 212)

T. 809. *Parigi, 24 agosto 1866, ore 18,35 (per. ore 23,20).*

Drouyn de Lhuys vient de m'annoncer que France, Autriche et Prusse sont tombées d'accord sur la formule suivante à insérer dans le traité franco-autrichien et austro-prussien: « Les dettes qui seront reconnues afférentes au Royaume Lombard-Vénitien conformément aux précédents du traité de Zurich demeurent attachées à la possession territoriale. Elles seront fixées ultérieurement par des commissaires spéciaux * désignés à cet effet par l'Empereur François-Joseph et l'Empereur Napoléon * » (1).

### 421.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 347. *Firenze, 24 agosto 1866, ore 23,30.*

Veuillez me dire si le comte de Wimpffen vient à Paris ou s'il attend le général Menabrea à Vienne.

---

(1) Il brano fra asterischi non è edito.

## 422.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, E ALL'INCARICATO D'AFFARI A LONDRA, MAFFEI (1)

D. CONFIDENZIALE (2). *Firenze, 23-24 agosto 1866.*

La rapidité avec laquelle les événements se sont succédés dans ces derniers temps, m'a empêché, M. le... de Vous entretenir aussi souvent que je l'aurais voulu des graves affaires politiques de notre pays.

Vous avez sans doute suivi les phases de la crise importante que nous venons de traverser et Vous en avez saisi les points principaux.

La médiation française demandée par S.M. l'Empereur d'Autriche aux conditions qui Vous sont bien connues, l'armistice accepté d'abord par la Prusse et ensuite par l'Italie, la déclaration faite à Berlin par le Gouvernement français que la Vénétie est à la disposition de l'Italie, les préliminaires de paix signés à Nicolsbourg, entre la Prusse et l'Autriche et enfin la mission du Général Menabrea dans le but de conclure une paix sérieuse avec le concours de la puissance médiatrice, sont des faits d'une importance capitale qui dessinent suffisamment une situation qu'il ne serait peut-être pas encore temps de préciser dans ses détails.

En attendant l'époque non éloignée dans laquelle le Gouvernement de Sa Majesté fera connaître au Parlement les actes de sa politique extérieure, il est bon de constater, dès à présent, que la solution de la question vénitienne n'aurait pu être obtenue par un tel concours de circonstances, si cette question n'avait déjà été résolue depuis fort longtemps dans l'opinion des Gouvernements les plus éclairés.

Vous n'ignorez pas M. le Ministre que dès 1863 la politique italienne s'était proposée de porter devant un Congrès Européen les difficultés qui intéressent l'Italie. Avant que la guerre n'éclatât, le Gouvernement du Roi avait de même adhéré aux propositions faites en vue de régler pacifiquement notre différend avec l'Autriche.

Nous avons naturellement visé, pendant les hostilités, à la délivrance complète de toutes les populations italiennes encore soumises à la domination autrichienne, et nous ne dissimulons pas notre regret que ce résultat n'ait pu être atteint dès à présent. Mais la conduite récente de l'Italie a démontré tout le prix qu'elle met à éviter que de nouvelles complications ne viennent à troubler l'Europe.

Le Gouvernement du Roi doit constater dès à présent les efforts qu'il n'a cessé de faire dans ces derniers jours pour contribuer à l'oeuvre d'une pacification générale.

Attaché aux devoirs qui lui étaient dictés par son alliance avec la Prusse, le Gouvernement Italien devait continuer la guerre jusqu'à la cessation des hostilités entre la Prusse et l'Autriche, sans se laisser détourner de sa voie

(1) *Sic*, ma cfr. p. 278, nota 1.
(2) Il dispaccio venne inviato a Pietroburgo col n. 48 e a Londra col n. 57.

par le fait inopiné de la cession de la Vénétie. Mais ce sentiment de respect scrupuleux pour les engagements pris, n'exclut point notre désir sincère d'arriver promptement à une situation normale qui nous permette de prendre en Europe la position pacifique qui convient naturellement à notre péninsule et de développer notre prospérité intérieure.

Le Gouvernement du Roi marchera d'autant plus facilement dans cette voie qu'il se sent soutenu par l'opinion de la grande majorité de la nation. Il est à remarquer qu'au milieu d'événements très graves et en grande partie inattendus, quand les passions et les intérêts étaient le plus vivement engagés, le peuple Italien, après avoir fourni au Gouvernement, avec un élan admirable, tout son concours pour la guerre, s'est prononcé avec clairvoyance pour la paix dès que les circonstances l'eurent rendue opportune.

Soutenu ainsi par le pays, le Gouvernement du Roi n'a plus qu'une tâche facile à accomplir pour que l'Italie puisse devenir sous peu un élément puissant de sécurité et de tranquillité générale; mais nous ne pouvons méconnaître les dangers que présente tout retard dans la conclusion de la paix. Il est en Europe d'autres questions qui n'ont pas reçu une solution. Il en résulte des incertitudes graves sur lesquelles il serait inutile d'insister ici. L'Italie et toute l'Europe ont le plus grand intérêt à ce que la question Vénitienne soit définitivement vidée avant que d'autres complications ne se produisent. On peut même affirmer qu'une fois celle-ci résolue et des relations régulières rétablies entre l'Autriche et nous les chances se multiplieront pour que les difficultés pendantes dans d'autres parties de l'Europe n'aboutissent pas à des guerres nouvelles.

C'est dans ce sens que Vous êtes autorisé à Vous exprimer dans vos conversations officielles.

*24 agosto 1866.*

*P. S.* — (Pour Saint Pétersbourg) Je vous accuse réception de vos Rapports confidentiels du n. 109 au n. 127 inclusivement et de l'annexe chiffrée du 9 juillet dernier (1).

(Pour Londres) Je vous accuse réception de vos Rapports *Politiques* du n. 150-150 *bis* au n. 163 et *Confidentiels* du n. 126 au n. 129 inclusivement (2).

## 423.

## IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 20. *Berlino, 24 agosto 1866.*

Dans son numéro d'aujourd'hui, la *Gazette de la Croix* publie contre ce qu'il appelle encore « le Piémont » un article des plus injurieux et qui en s'adressant à une alliée, présente encore, si c'était possible, un caractère plus

(1) Cfr. nn. 4, 39, 47, 123, 130, 175, 269, 371; gli altri documenti non sono pubblicati.
(2) Cfr. nn. 122 e 184; gli altri documenti non sono pubblicati.

odieux. Afin que V.E. puisse en juger par elle-même, je joins ici l'article avec sa traduction.

Les rapports qui existent entre cette feuille et le Gouvernement sont ici connus de tout le monde, et quoique le journal affecte des allures indépendantes, l'on sait très bien cependant que le Gouvernement s'en sert à chaque instant pour faire accepter ou expliquer sa politique, et que sa rédaction est confiée à tout ce qu'il y a de plus influent et de plus haut placé dans l'Etat. Des injures aussi sanglantes venant de ce milieu ont donc portée tout-à-fait exceptionnelle et qu'aucun autre organe de la presse ne saurait atteindre.

Ces considérations m'ont engagé à me rendre chez M. de Savigny, momentanément appelé à remplacer M. de Thile, pour lui exprimer mon profond étonnement que d'aussi outrageants écarts de langage puissent être tolérés par l'autorité, surtout lorsqu'ils s'adressent à une Puissance amie et alliée.

M. de Savigny en a été lui-même indigné, mais comme je m'y attendais, il a décliné toute espèce de responsabilité en me disant que cette feuille n'avait aucun caractère officiel et était seule responsable de ses publications. Je n'ai pas cru devoir pousser plus loin cette affaire, mais je ne pouvais pas laisser passer sans rien dire une attaque aussi déloyale que calomnieuse; et maintenant j'attendrai les instructions de V.E. pour le cas où le Gouvernement du Roi jugerait à propos d'y donner une suite plus sérieuse (1).

ALLEGATO

Le Piémont *s'est fait par la voie de la révolution.* D'abord *Charles-Albert,* (conspirateur, traître contre son Roi, et Carbonaro dans sa jeunesse, puis l'ennemi le plus acharné contre ses anciens compagnons) tomba, *sans déclaration de guerre,* sur l'Autriche travaillée par la révolution intérieure, mais finit sa vie dans un triste exil, deux fois battu à plate couture par le vieux héros Radetzky. Son successeur appela *l'étranger* à son aide, et la France lui conquit la Lombardie mais pour le prix de Nice et de la Savoie, le berceau de sa dynastie.

Cavour en rapports intimes avec les révolutionnaires de toute l'Italie, corrompit les Généraux et les Ministres des Princes alliés, excita les mécontents et les chercheurs de nouveautés dans les Etats voisins, à la révolte et à la trahison, et envoya enfin Garibaldi en Sicile. Les Généraux corrompus se rendirent, ou passèrent à l'ennemi: la trahison siégeait dans le Conseil des Ministres des Princes trompés, et Garibaldi put ainsi de Palermo à Naples, d'une étape de trahison à une autre, sans trouver de résistance, parvenir jusqu'à Gaète.

Le Roi des Sardes attaqua alors, *également sans déclaration de guerre,* à Castelfidardo les troupes papales encore désorganisées, entra en même temps dans les Etats du Roi de Naples, quoique en pleine paix avec lui, et mena à bonne fin la conquête peu glorieuse de Gaète.

---

(1) Con r. confidenziale 21 del 25 agosto Barral comunicò:

« Faisant suite à ma dépêche confidentielle d'hier, relativement aux attaques inqualifiables du *Journal de la Croix* contre l'Italie, je m'empresse d'informer V. E. que M. de Savigny est venu m'en exprimer tous ses regrets, en ajoutant que l'administration du journal avait été sévèrement admonestée. D'un autre côté le *Journal National,* consacre un long article, dont ci-joint se trouve la traduction, pour rétablir les faits, et faire à l'Italie la juste part qui lui est due dans les succès que viennent d'avoir les armes prussiennes.

En présence de cette double satisfaction, dont la dernière a été évidemment inspirée par le Gouvernement, V. E. pensera probablement qu'il n'y a plus lieu de s'occuper de cet incident ».

Con r. confidenziale 22 del 26 agosto trasmise inoltre:

« Le *Moniteur* officiel prussien d'aujourd'hui publie un article dans lequel il vient, à son tour, refuter les attaques calomnieuses de la *Gazette de la Croix* contre l'Italie ».

Les derniers gestes de l'Italie sont les défaites sur terre et sur mer à Custoza et à Lissa.

Les moyens dont la Prusse a été en partie forcée à se servir, montrent d'abord le Gouvernement Prussien travaillant activement à unir les Princes et les peuples de l'Allemagne, mais se brisant presque partout contre la haine la plus profonde. Ses propositions, ses offres ne sont pas acceptées, on cherche à lui souffler les Duchés de l'Elbe conquis presque entièrement par le sang Prussien pour les donner à un prétendant animé contre elle de sentiments hostiles; on s'arme enfin et l'on n'a pas honte d'appeler à son aide les mensonges les plus effrontées. L'Autriche fait avancer son armée principale jusqu'aux frontières prussiennes, et prétend que c'est simplement à cause d'une insurrection de juifs. La Hesse et le Hanovre promettent de rester neutres et mettent en même temps leurs armées à la disposition d'un commandant autrichien. Notre Roi bien aimé *prie pour le maintien de la paix, comme seulement un homme peut prier, et l'on n'en tient pas compte.*

Enfin la Prusse prend l'épée pour *sa juste défense* et pour sauver l'Allemagne d'une entière destruction.

Comment la guerre a été conduite, le monde présent l'a vu avec admiration, la postérité l'apprendra avec étonnement.

Enfin nous devons encore considérer *les résultats* pour les deux Etats.

## 424.

## IL COLONNELLO FRAPOLLI AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

L. P. *Firenze, 24 agosto 1866.*

Ho presentato giorni fa secondo le istruzioni di V.E. al Presidente del Consiglio dei Ministri il mio rapporto sulla missione avuta presso gli Ungheresi in Prussia e lo ho accompagnato da una mia lettera che aveva riguardo alla situazione presente.

Ricevuto oggi per parte di S.E. il Presidente del Consiglio l'ordine di recarmi presso il Ministro della Guerra onde combinare il modo d'invio in Prussia di 25 ufficiali e 25 sottufficiali della Legione Ungherese, fui immediatamente dal Generale Cugia. Questi mi disse che io dovessi fargli tenere le dimissioni dei 25 ufficiali e la lista dei nomi dei 25 sottufficiali che egli immediatamente accorderebbe la dimissione ai primi e darebbe il congedo agli altri onde io potessi poi spedirli senza strepito ove sono richiesti.

Ho dato immediatamente ordine telegrafico a due Ungheresi conoscenti della Legione che sono a Torino di recarsi a Bologna ove troverebbero me per eseguire la cosa.

Ora vengo da V.E. pregandola di voler osservare che, giunto a questo punto, io non posso continuare senza che prima sieno assicurati i mezzi di spedizione di questi individui sino al luogo di loro destinazione e senza che una determinazione mi sia comunicata circa le conclusioni della mia lettera del 19 corrente al Barone Ricasoli.

Io sono forzato di dare al Rappresentante Ungherese Signor Csaky una risposta circa la cooperazione o meno del Governo Italiano per un movimento

in Ungheria e siccome nella situazione politica d'oggi, prevedo che questa risposta sarà negativa, così prego l'E.V. di volermi ottenere dal Presidente una disposizione definitiva circa il modo di ritirarci in faccia ai rappresentanti dell'Ungheria.

A questo riguardo mi permetta di farle osservare che l'invio domandatomi degli ufficiali era subordinato alla accettazione delle altre proposte, e che ora io non potrei effettuarlo senza che sia accompagnato da una equa transazione adattata alla situazione presente.

Aggiungo che sarebbe impossibile a chicchessia, senza tradire la buona fede di questi ufficiali, il persuaderli a dare la loro demissione ed a recarsi altrove, se questa disposizione non venisse accompagnata dalla somma di buona uscita che permetta ai Rappresentanti Ungheresi di assicurare il loro reimpiego nella Legione in Prussia. Il Governo Italiano ha da anni incitati gli Ungheresi nella cospirazione contro l'Austria e ne ha profittato per costituirsi; non può ora troncare ogni relazione con essi senza fornire loro i mezzi che anche ristrettissimamente sono necessari alla liquidazione delle cose precedenti e pendenti. Che se poi essi vorranno da ora innanzi continuare in Prussia e colla Prussia, questo ormai sarà affare loro.

Se si crede incaricare altri, più di me adatto per questa faccenda, io prego V.E. di non aver riguardo se non che alle convenienze dello Stato, ma io insisto perché insieme all'invio degli ufficiali e sottufficiali si destini una somma di almeno 200 mila franchi alla buona uscita parte dei quali saranno naturalmente assorbiti dalle spese di viaggio dei 50 individui da spedirsi. È quistione da un lato di necessità, ma principalmente di alta convenienza e di cuore.

Non fo più menzione delle offerte eventuali pel caso di ripresa delle ostilità. Comunque la pace non sia peranco firmata e possano sempre ancora sopraggiungere inattesi ostacoli, comprendo però che forse oggi è troppo tardi anche per questa ritirata che pure ci avrebbe tanto rialzati presso il Signor Bismarck.

Spero che l'E. V. vorrà farmi tenere entro domani le di lei istruzioni onde io possa dare gli ordini ulteriori agli Ungheresi che ho fatto venire a Bologna e possa mandare una risposta definitiva al Conte Csaky.

## 425.

## LANDAU AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (AVV)

L. P. *Vienna, 24 agosto 1866.*

Je vous confirme ma lettre et ma dépêche d'hier. (1) Aujourd'hui j'ai vu Mensdorff que j'ai trouvé souffrant et qui m'a dit qu'il ne pouvait pas encore me donner une réponse, n'ayant pas encore vu l'Empereur. En attendant il

(1) Cfr. n. 415; il t. non è pubblicato.

m'a annoncé la signature du traité de paix entre l'Autriche et la Prusse, signé hier soir à Prague. Je crois que ma déclaration *formelle* que l'Italie ne donnerait aucune indemnité, ait beaucoup contribué à vaincre la dernière résistance de l'Autriche et qu'elle ait accepté hier cet article qui formait jusqu'ici la pierre d'échoppement à Prague. J'ai vu les autres Ministres et j'ai trouvé partout les meilleures dispositions de se créer dans l'Italie un allié sincère, car l'Autriche se trouve fort isolée et sent son isolement.

On n'est pas très bien avec la France et l'on reproche à L. Napoléon de les avoir trompé, je ne sais si à tort ou à raison. Il y a plus de rapprochement avec la Russie, avec l'Angleterre les rapports sont inaltérés.

Esterhazy est l'abeille ouvrière du Cabinet et quoique Ministre sans portefeuille c'est lui qui fait ou qui dirige tout. J'attends avec impatience le Général Menabrea pour le mettre au courant de la situation et m'en aller, car je crois que ma présence ici n'aurait plus aucune utilité. Il me semble qu'une prolongation de l'armistice sera nécessaire et si vous croyez que j'aborde ce sujet, je suis prêt à le faire.

Je ne crois pas me tromper en vous communiquant ma conviction que l'Autriche ne reprendra plus les armes, cela ferait un holla général et il y a maintenant une telle soif de la paix à côté de la résignation, je dirais presque de la satisfaction d'avoir perdu Venise qu'une reprise de la guerre amènerait certainement une révolution.

## 426.

## IL COLONNELLO FRAPOLLI AL RAPPRESENTANTE ALL'ESTERO DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, CSAKY

T. *Firenze, 25 agosto 1866, ore 6.*

Après nombreuses incertitudes, produites par changement continuel de la situation générale, je suis convenu avec Gouvernement italien, comme suit:

La paix entre Prusse et Autriche est signée; l'Italie signera paix très prochainement. Cela étant les officiers de la légion de Földvary peuvent être mieux utilisés par vous.

Le Gouvernement me donne, pour la légion de Klapka, non seulement les 25 officiers demandés, mais encore tous les autres officiers non supérieurs de la légion Földvary. On leur accordera leur démission; ils recevront trois mois de paie, et des passeports pour qu'ils viennent vous rejoindre sans bruit.

Le Gouvernement me donne en outre deux cents mille francs pour subvenir aux frais du voyage en Prusse de officiers démissionnés, avec instruction de venir vous remettre le résidu, à la disposition du comité.

Je pense qu'il faudra environ quarante mille francs pour les frais susdits.

Télégraphiez immédiatement, par la même voie, à moi, si cette disposition est possible; il doit être important pour Bismark d'avoir sous la main de quoi tenir en respect l'Autriche. Expédiez-moi, en chiffre, ordre de Klapka aux officiers susdits de se rendre à Berlin.

### 427.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, pp. 219-220)

T. 817. *Berlino, 25 agosto 1866, ore 0,40 (per. ore 8,20).*

Voici le texte exact de l'article du traité de paix signé aujourd'hui à Prague concernant l'Italie: « En exécution de l'article six des préliminaires de Nicolsbourg et après que l'Empereur des Français par son ambassadeur le 29 juillet, a fait déclarer officiellement à Nicolsbourg qu'en ce qui concerne le Gouvernement de l'Empereur la Vénétie est acquise à l'Italie pour lui être remise à la paix, l'Empereur d'Autriche accède à cette déclaration et consent à la réunion du Royaume Lombard-Vénitien au Royaume d'Italie sans autre condition onéreuse que la liquidation des dettes qui seront reconnues afférentes aux territoires cédés en conformité du précédent du traité de Zurich. » Bismarck m'a dit que si la condition d'arbitrage n'avait pas été insérée, c'était uniquement pour accéder à la demande du Gouvernement du Roi transmise ces jours derniers par l'entremise de M. de Goltz. Bismarck m'a ensuite dit que le Gouvernement du Roi ayant exprimé le désir qu'un document constatât la continuation de l'alliance, la Prusse était prête à y consentir et que cette constatation pourrait s'effectuer soit par un échange de notes, soit par un acte prenant pour point de départ la communication officielle au Gouvernement du Roi du traité de paix avec l'Autriche.

### 428.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL SEGRETARIO DELLA LEGAZIONE A LONDRA, MAFFEI

T. 350. *Firenze, 25 agosto 1866, ore 17.*

Le général Menabrea part ce soir de Paris pour Vienne pour conclure la paix. Nous espérons que les négociations auront un prompt résultat. Le général Menabrea verra à Vienne lord Bloomfield. Vous pouvez en prévenir officieusement lord Stanley.

### 429.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 819. *Parigi, 25 agosto 1866, ore 15,45 (per. ore 17,58).*

Nous partons ce soir pour Vienne. Vous connaissez article dette adopté par France et Autriche. Interprétation de Zurich ainsi résolue. Goltz dit Be-

nedetti rédacteur de l'article. Metternich m'annonce bon accueil à Vienne et désir d'en finir vite. Comte Wimpffen nommé plénipotentiaire. J'attends mes nouveaux pleins pouvoirs.

### 430.

### IL MINISTRO DI PRUSSIA A FIRENZE, USEDOM, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed in *LV 9*, pp. 783-784)

*Firenze, 25 agosto 1866 (per. il 26).*

Le Soussigné, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S.M. le Roi de Prusse, par ordre de son Gouvernement a l'honneur de faire part à S.E. M. Visconti Venosta, Ministre des Affaires Etrangères de S.M. le Roi d'Italie, que la paix entre la Prusse et l'Autriche vient d'être signée à Prague avant-hier le 23 courant.

La substance essentielle de la paix italienne s'y trouve incorporée dans les termes identiques, combinés d'avance, par l'entremise du Comte Barral, avec le Cabinet de Florence: S. M. l'Empereur d'Autriche consent (art. II) à la réunion du Royaume Lombard-Vénitien au Royaume d'Italie sans autre contidion onéreuse, que la liquidation des dettes reconnues afférentes aux territoires cédés, en conformité du précedent du traité de Zurich.

La Prusse, ayant ainsi scrupuleusement et complètement rempli les engagements contractés par le traité d'alliance, se félicite vivement d'avoir pu contribuer à l'accomplissement de cette grande oeuvre nationale, inaugurée et achevée par le magnanime Souverain qui préside aux destinées de l'Italie unitaire. Le Soussigné est heureux de servir d'organe aux sentiments d'amitié, exprimés par son Gouvernement à la présente occasion.

Mais la tâche du Soussigné ne s'arrête pas là. Il est en outre chargé de manifester le désir exprès du Cabinet Prussien, que l'alliance des deux pays ne trouve pas son terme avec la phase de guerre, mais qu'elle puisse se fortifier et se perpétuer pendant les temps de paix où nous entrons. Dans cette époque de tranquillité européenne, les deux nations multiplieront leurs bienfaisants rapports et recueilleront amplement les fruits de l'union de leurs Gouvernements. Le Cabinet de Berlin se flatte, qu'en vue de ces grands objets, l'Italie appréciera non moins cordialement que la Prusse l'entente future que son alliée lui propose.

### 431.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

D. 6. *Firenze, 26 agosto 1866.*

Le traité de cession de la Vénétie dont toutes les clauses principales sont arrêtées et qui va décidément être signé entre l'Autriche et la France, nous fournit une base de négociations et une garantie pour traiter notre paix à Vienne, où je Vous adresse les présentes instructions complémentaires.

Le Traité Franco-Autrichien donne en effet une valeur absolue aux engagements pris par la France envers nous relativement à la Vénétie et nous permet de demander, sans nécessité de compensation, l'insertion, dans notre Traité avec l'Autriche, des conditions que la France nous a formellement promises à titre gratuit.

L'Article relatif à la réunion sans conditions de la Vénétie, inséré à la demande du Gouvernement du Roi dans le Traité de paix austro-prussien, nous donne une garantie générale de plus contre l'introduction de nouvelles conditions onéreuses pour la réunion de la Vénétie.

Nous considérons donc comme hors de discussion les stipulations suivantes, formellement consenties par le Gouvernement de l'Empereur des français:

I. La remise des forteresses, places et fortifications de la Vénétie dans leur état actuel, sans rien détruire ni emporter sauf le matériel de guerre. Aucune indemnité ne doit être accordée pour les ouvrages de fortification et pour les constructions militaires.

II. Les prisonniers politiques des provinces cédées seront mis en liberté; les autres seront remis aux autorités italiennes.

III. Les soldats vénitiens au service de l'Autriche seront libres de revenir en Italie.

IV. Les objets d'arts, d'archives etc. transportés postérieurement au 5 Juillet hors des territoires cédés, y seront rapportés.

V. La couronne de fer sera rendue.

VI. Les seules conditions onéreuses attachées à la réunion de la Vénétie et à la conclusion de la paix sont: *a*) le passage à la charge de l'Italie des dettes qui seront reconnues afférentes aux territoires cédés conformément au précédent du Traité de Zurich; *b*) une indemnité à déterminer pour le matériel de guerre non trasportable resté dans les forteresses.

Notre Traité de paix avec l'Autriche devrait se borner à constater que la base de la liquidation sera celle adoptée à Zurich en ajoutant que les Commissaires Italiens, autrichiens et français seront chargés d'opérer cette liquidation et commenceront leur travail immédiatement après la conclusion de la paix.

La fixation de l'indemnité dûe pour le matériel de guerre non transportable devrait aussi être renvoyée à une commission qui se réunirait après la paix. Mais l'article du traité y relatif devrait établir clairement ce qu'on entend par les mots de matériel de guerre non transportable.

Nous regardons encore comme entendu que la forme de notre Traité avec l'Autriche sera celle concertée avec l'Empereur des Français à Vichy. Cette formule a sur les autres qui ont été successivement proposées l'avantage de ne point présenter le plébiscite comme une condition restrictive mise à la réunion de la Vénétie à l'Italie.

Il me paraît opportun que de toutes les questions que notre Traité avec l'Autriche doit résoudre, la question des frontières, au point où sont maintenant les choses, doive être la première mise sur le tapis, et la dernière conclue. C'est l'objet le plus important de nos négociations, et il importe que du commencement à la fin de votre séjour à Vienne, Vous ne négligiez pas une occasion d'amener les résultats les plus favorables possibles. Aussitôt que les premiers témoignages de bonnes dispositions réciproques auront été échangés

entre Vous et les Ministres et négociateurs de l'Autriche, Vous pourrez, au moins dans des entretiens confidentiels, aborder franchement la question du Trentin en tâchant de faire comprendre combien d'avantages politiques et quelles compensations assurerait à l'Autriche la cession amiable du Trentin à l'Italie, cession qui ne pourrait plus trouver d'obstacle aujourd'hui dans des susceptibilités diplomatiques ou militaires.

Je m'en réfère pour les compensations que le Gouvernement du Roi accorderait pour la réunion du Trentin aux instructions que je Vous ai précédemment adressées.

A défaut de la réunion du Trentin, celle du littoral entier du Lac de Garda indispensable pour écarter des causes fâcheuses de difficultés à venir pourra être traitée par Vous à chaque moment opportun pendant que dureront les négociations sur d'autres objets. Il en est de même de la fixation de la frontière de l'est à l'Isonzo.

Ce seront encore là matières à compensation, conformément à mes instructions antérieures. Ces compensations ne pourront, bien entendu, consister en des échanges de territoires, excepté peut-être du côté de la frontière de l'Est ainsi que le propose une délibération de la Congrégation provinciale d'Udine, qui ne m'est encore connue que par un télégramme et que je Vous transmettrai.

Si le Gouvernement Autrichien ne fait aucune concession sur cette question des frontières nous nous en tiendrons strictement à ce dont nous sommes convenus avec la France, sur les conditions de la réunion de la Vénétie proprement dite. Vous éviterez en ce cas de prendre aucun engagement pour la conclusione d'un Traité de Commerce qui sera l'un de nos plus puissants moyens d'agir ultérieurement sur les déterminations du Gouvernement autrichien. Nous n'aurions non plus rien à promettre dans le même cas à l'égard des biens des Princes de la Maison d'Autriche déchus, ni pour les palais de Venise à Rome et à Constantinople. La recommandation que nous a fait le Gouvernement français à l'égard de ces deux palais nous a été adressée au même titre que l'appui de la France nous a été promis pour des concessions à l'égard des frontières.

Telles sont, M. le Général, les seules observations que j'ai à ajouter à mes instructions antérieures, que les communications qui Vous ont été adressées par les Ministères compétents sont venues compléter.

Je suis certain du reste que Vous mettrez tout le soin possible à accélérer la conclusion de la paix.

## 432.

## IL MINISTRO DI SVEZIA E NORVEGIA A FIRENZE, PIPER, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

L. P. *Firenze, 26 agosto 1866.*

Revenu de Livourne hier d'où je rapporte mille choses les plus amicales pour vous de la part de M. Minghetti, qui y reste jusqu'au dernier de ce

mois, j'aurais voulu venir vous importuner d'une visite aujourd'hui mais dois à cause d'une légère indisposition, la différer à demain. Afin de vous incommoder le moins possible je crois devoir vous prier de me faire savoir l'heure à laquelle il vous conviendrait le plus de me recevoir.

Outre les quelques affaires pendantes en ce moment, je demanderai alors de Vous entretenir tout *confidentiellement* d'une question qui durant les graves préoccupations d'une question vitale, a nécessairement dû être entièrement mise de côté. Avec les sympathies pour l'Italie qui n'ont jamais cessé d'exister chez nous en Suède et en Norvège et dont la nomination d'un Envoyé à Florence a dernièrement fourni un nouveau témoignage, on commence dans le public chez nous de s'occuper de la disparité qui existe entre les représentations réciproques. Et plus, à l'occasion de la réunion au mois de janvier prochain de la Nouvelle Diète, les adversaires du Gouvernement, ne manqueront pas de faire des observations là dessus, observations auxquelles mêmes les adhérents du Gouvernement se joindront. Je voudrais ainsi appeler votre bienveillante attention à l'importance qu'il y aurait que cette question fût réglée d'une manière satisfaisante avant l'expiration de l'année.

J'ai déjà eu l'honneur de vous dire combien le Gouvernement du Roi apprécie toutes les bonnes qualités de notre ami Corti et je puis ajouter qu'il serait charmé de le voir accrédité comme Envoyé près du Roi.

S'il y a d'autres qui par ancienneté prétendent à une préférence, il est une circonstance pouvant plus que toute autre militer en faveur de Corti, circonstance que vous connaissez sans doute déjà-que, d'après ce que j'entends, il ne demande pas d'augmentation d'émolument.

Enfin, je vous prie M. le Ministre, de m'accorder la faveur de vous parler tout *confidentiellement* et *en confiance* de cette question délicate à laquelle je n'aurais pas voulu *encore* toucher si ce n'était en considération de ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire ci-dessus (1).

## 433.

## IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. U. *Belgrado 27 agosto 1866, ore 13 (per. ore 22,10).*

Vous saurez que Türr est arrivé a Bukarest. Maintenant que lui est parti je demande la permission de me mettre de nouveau en correspondance avec le Ministère. [Après] départ Türr gérant consulat prussien reçu ordre télégraphique de Bismarck de lui dire ne pas s'éloigner de la Serbie.

Quelques jours après il en a reçu un autre pour informer Türr que tout étant fini il n'y avait plus rien à faire pour le moment. L'agent prussien m'a

---

(1) Corti che era ministro residente in Svezia e Norvegia fu nominato l'8 dicembre inviato straordinario e ministro plenipotenziario nella stessa sede.

fait la confidence à condition de ne pas la communiquer à V. E. de la peur qu'elle puisse arriver à la connaissance de M. Usedom qu'il a reçu de Bismarck l'ordre de faire des vifs remerciements au nom du Gouvernement prussien au prince et lui dire l'appui qu'il était prêt à lui prêter. Après tout la conclusion de la paix ne faisait que ajourner les questions importantes qui intéressaient la Serbie et la Prusse. Dans peu de temps la guerre recommencerait pour obtenir la complète réalisation des intérêts communs. Je lui ai demandé ce qu'on doit comprendre pour intérêts communs. Il m'a répondu pour bien comprendre ceci il vous faudrait connaître le sens des télégrammes antérieurs de Bismarck que j'ai reçus pour être communiqués au prince mais je vous expliquerai ça dans un mot. Pour la Prusse c'est l'Empire germanique pour la Serbie l'Empire yougoslave. Tandis que le Gouvernement prussien se montre si porté envers le prince et son Gouvernement V. E. n'approuverait-elle pas que le Gouvernement du Roi en fit autant pour la même cause car l'.....(1) pour la ..... (1) appui important que le prince était prêt à donner à la Prusse le donnait aussi et principalement à l'Italie. L'agent prussien part pour Kraguyewatz où se trouve actuellement le prince Garachanine et M. Marinovitch pour lui communiquer le télégramme de Bismarck. Depuis vingt jours Belgrade est désolé par le choléra.

## 434.

## LANDAU AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

T. *Vienna, 27 agosto 1866.*

Menabrea arrive demain. Wimpffen nommé plénipotentiaire. Bon choix, homme coulant. Mensdorff m'a fait entrevoir aujourd'hui quelques concessions qu'il demanderait à l'Italie sans se prononcer sur leur nature. Je reviens de Pest où règne mécontentement (2).

## 435.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO DI PRUSSIA A FIRENZE, USEDOM

(Ed. in *LV 9*, pp. 790-791)

D. 40. *Firenze, 27 agosto 1866.*

Le Ministre des Affaires Etrangères de S. M. le Roi d'Italie a l'honneur d'accuser réception de la Note (3) qu'a bien voulu lui adresser, en date du

---

(1) Gruppi indecifrati.

(2) Cfr. il seguente brano tratto da una l.p. pari data di Landau, anch'essa conservata in AVV:

« J'ai passé le dimanche à Pesth auprès de ma famille. J'ai vu quelques personnes influentes. On est trés mécontent parceque le Gouvernement veut former un Ministère hongrois composé de *vieux conservateurs,* gens de Cour à l'exclusion des Déakistes. Je prévois que le Gouvernement se jettera dans son désespoir dans les bras des Slaves et déjà il commence à encourager les Tchèques ».

(3) Cfr. n. 430.

25 courant, S. E. M. le Comte d'Usedom, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse, pour notifier au Gouvernement du Roi la paix signée à Prague entre la Prusse et l'Autriche et pour manifester le désir que les relations cordiales des deux Puissances alliées se continuent et se fortifient à l'avenir.

Le Gouvernement du Roi a vu avec satisfaction, dans l'article II du Traité signé le 23 de ce mois par les Plénipotentiaires de la Prusse et de l'Autriche, un gage de la conclusion prochaine d'une paix réciproquement honorable entre l'Autriche et l'Italie. Dans la confiance que ce résultat ne tardera pas à être effectivement obtenu, le soussigné se réserve d'en donner acte, alors, au Gouvernement de S. M. le Roi de Prusse.

Le Gouvernement du Roi est très sensible aux voeux que le Gouvernement de S. M. le Roi de Prusse veut bien lui exprimer en vue du maintien de l'alliance des deux pays après la période actuelle, et ses propres dispositions y correspondent cordialement.

Nous attachons un haut prix aux liens de sympathie et d'intérêt commun qui doivent unir la nation Italienne et la nation Allemande. Ces liens se resserreront encore dans la période de tranquillité qu'ouvrira pour la péninsule la réunion de la Vénétie.

L'entente amicale qui existe entre la Prusse et l'Italie pourra recevoir des développements ultérieurs quand nous serons, comme la Prusse l'est déjà, en paix avec nos voisins. Le Gouvernement du Roi ne négligera rien en ce qui le concerne, pour assurer d'une manière permanente aux deux pays tous les avantages réciproques d'une amitié durable.

## 436.

### IL SEGRETARIO DELLA LEGAZIONE A LONDRA, MAFFEI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

L. P. R. *Londra, 27 agosto 1866.*

Facendo seguito al telegramma da me speditole stamane (1) subito dopo aver comunicato a Lord Stanley il contenuto di quello che l'E. V. m'inviava il giorno antecedente (2), mi affretto di ora rassegnarle il risultato della conversazione che ebbi con lui.

In conseguenza del linguaggio che egli aveva tenuto or fa appunto una settimana, trovai Sua Signoria più comunicativa di ciò che nol fosse il giorno che per la prima volta le feci cenno del desiderio del R. Governo di ottenere

(1) T. 826, non pubblicato.
(2) Cfr. n. 428.

che il Rappresentante Britannico a Vienna accordasse un appoggio morale al nostro Inviato negli attuali negoziati di pace coll'Austria.

Prima di tutto mi parve sensibile all'atto di deferenza che scorse nelle istruzioni date al Generale Menabrea di recarsi da Lord Bloomfield, e mi incaricò di esprimerne i suoi ringraziamenti a V. E. Naturalmente Sua Signoria mi ha ripetuto che l'Inghilterra, come Potenza neutrale, non poteva prendere parte alcuna nelle presenti trattative. Ma mi affrettai a assicurarla non essere mai stato questo il pensiero del nostro Governo, e solo aggiunsi che credeva fosse interesse dell'Inghilterra di contribuire a sciogliere le difficoltà che potrebbero ancora opporsi alla pronta conclusione della pace coll'Austria, non che di preparare la via per future relazioni amichevoli, esercitando un'influenza conciliante. Su questo punto malgrado la sua naturale riservatezza, Lord Stanley mi disse che l'Inghilterra non poteva non desiderare un tal risultato, e che per conseguenza il linguaggio dei suoi Agenti diplomatici s'informava a quei sentimenti.

Io allora vedendolo in tali disposizioni, prima di prendere da lui commiato, accennai ai vantaggi che l'Inghilterra, la quale non aveva ancora definitivamente stipulato un trattato di commercio coll'Austria, potrebbe ricavare promuovendo uno stato di cose che agevolasse un trattato verso l'Italia colla quale l'Austria ha maggiore interesse a stringere relazioni commerciali che con qualche altra nazione, imperocchè questa circostanza servirebbe in via indiretta ad appianare gli ostacoli che finora incontrarono gli Agenti spediti a Vienna dal Governo Inglese per stabilire tali accordi.

Io mi servii di questo argomento che mi era stato appunto additato dal Commissario principale mandato in Austria dall'Inghilterra per il predetto scopo, e con cui aveva avuto un colloquio il giorno innanzi, onde procurarmi quelle più ampie informazioni che mi propongo d'inviare senza ritardo a V. E.

La discussione posta su questo terreno, Lord Stanley non poteva più temere che io volessi, dando alle sue parole un significato più importante che non avessero, ottenere da lui una dichiarazione che forse non era suo animo di fare, ed allora in modo più esplicito mi assicurò che in tale ordine d'idee l'Inghilterra certo era interessata a promuovere una politica che potesse avere simili risultamenti, ed io conchiusi dicendo di ritenere ciò essere appunto quello che costituiva presentemente i desiderii del Governo del Re.

Ho dunque ragione di credere che entro questi limiti il Generale Menabrea troverà presso Lord Bloomfield un appoggio, il quale, senza esagerarsene la portata massime da quanto mi vien riferito sulle opinioni personali di questo Ambasciatore Britannico, non sarà certo interamente privo di qualche importanza.

Ho procurato in tutto questo di appoggiare, per quanto mi fu possibile i nostri interessi, evitando di toccare ai punti più delicati che potevano eccitare sospetti, od intimorire il Segretario di Stato per gli Affari Esteri, lasciandogli supporre che si esigesse dal Suo Governo un'azione più spiegata di quella che la sua posizione di neutralità gli permettesse.

Nella speranza di aver riuscito ad interpretare le intenzioni di V. E. ...

## 437.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(Ed. in *LV 9*, p. 792)

D. CONFIDENZIALE 183. *Firenze, 28 agosto 1866.*

Le Baron de Malaret m'a informé hier que le 24 de ce mois le Traité de cession de la Vénétie à la France a été signé à Vienne, et qu'il y est établi, conformément à nos observations, que la liquidation de la dette de la Vénétie aura lieu sur les bases adoptées à Zurich.

Je vous prie, M. le Ministre, d'exprimer à M. Drouyn de Lhuys nos remerciements pour les bons offices qu'il nous a prêtés dans la détermination des bases sur lesquelles la dette doit être liquidée.

Ce point toutefois n'était pas le seul, Vous Vous en souvenez, sur lequel le projet de Traité austro-français m'avait paru exiger des réserves de notre part.

* Il n'y a plus lieu de discuter, je le reconnais, sur l'opportunité d'un acte constatant la cession pure et simple de la Vénétie à la France sans aucune clause substitutive concernant l'Italie, qui n'y est pas même mentionnée, si mes souvenirs sont exacts. Les inconvénients de ce mode de procéder sont en effet considérablement atténués par le fait qu'antérieurement à la signature de ce Traité entre la France et l'Autriche, le Traité de paix conclu à Prague entre l'Autriche et la Prusse avait déjà constaté le consentement de l'Autriche à la réunion sans conditions de la Vénétie à l'Italie.

Mais d'autres remarques que j'ai dû faire, en ce qui concerne l'Italie, sur le projet de Traité austro-français subsistent entièrement. Ainsi je continue à ne pas croire facile de concilier la constatation, dans notre futur Traité de paix avec l'Autriche, de la réunion de la Vénétie à l'Italie, avec une remise de possession faite postérieurement par les autorités autrichiennes à des commissaires français. C'est là toutefois une formalité sur laquelle le Gouvernement du Roi ne veut point soulever des contestations.

Au contraire * (1) la clause d'après laquelle la liquidation de la dette aurait lieu entre des Commissaires autrichiens et français ne saurait être admise si elle pouvait impliquer que l'Italie ne participerait pas directement à l'opération de la liquidation de la dette.

Le Gouvernement du Roi a donc donné pour instruction à son Plénipotentiaire à Vienne de faire insérer dans notre Traité de paix avec l'Autriche la clause que la dette sera liquidée par des Commissaires italiens, autrichiens et français (2).

Le Baron de Malaret m'a encore fait connaître que le Gouvernement français vient d'envoyer en Vénétie M. le Général Leboeuf pour faciliter

---

(1) I brani fra asterischi sono omessi in *LV 9*.

(2) In *LV 9* qui è aggiunto il brano seguente: « Cela, bien entendu, dans le cas où le partage de la dette n'aurait pu être l'objet de stipulations précises dans le traité même ».

le passage de la Vénétie des Autorités autrichiennes aux Autorités italiennes. * J'ai exprimé à M. de Malaret la prévision que le Général Leboeuf rencontrerait très probablement peu de difficultés dans l'accomplissement de sa mission, car des rapports directs se sont déjà établis dès la conclusion de l'armistice entre les autorités militaires de l'Autriche et de l'Italie, et une parfaite courtoisie, comme il est naturel, y a toujours présidé *.

## 438.

## L'INCARICATO D'AFFARI A FRANCOFORTE, RATI OPIZZONI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 12. *Francoforte, 28 agosto 1866 (per. l'1 settembre).*

Dans ma dépêche confidentielle n. 35 en date du 10 de ce mois (1) je parlais en passant du rôle que, selon les prévisions de la diplomatie française, le Parlement allemand du Sud pourrait être appelé à jouer dans la suite. Il me paraît que cette diplomatie ait fait là un faux calcul, car le travail qui se fait dans les quatre Etats du Sud de l'Allemagne, pour que la Bavière, Baden, Wurtemberg et Darmstadt soient compris dans le Parlement allemand du Nord, augmente chaque jour.

Les succès du Cabinet de Berlin en devenant gigantesques ont subjugué les antipathies que les populations de ces Etats avaient contre la Prusse, et la guerre qui dans le midi de l'Allemagne a commencé par la haine, après avoir passé à la surprise, a fini par l'adoration de l'hégémonie Prussienne.

Aussi bien en Bavière, en Wurtemberg et dans le Grand-Duché de Hesse que dans celui de Baden, excepté la noblesse et le peuple des campagnes, cette hégémonie est maintenant appelée par les vœux de la grande masse des classes moyennes, soit au nom des intérêts matériels, soit au nom de l'Unification, sinon de l'Unité de l'Allemagne. Dans ces quatre pays le parti prussien, à défaut de chefs proprement dits, a pour lui toute l'école des bourgeois, des industriels, des professeurs si forte par le nombre, l'esprit, l'ardeur, touchant à tout, remuant tout et pouvant dire, comme l'esprit malin, « je m'appelle légion ».

Et en effet, en suite de tout ce qui vient de se passer, le Parlement allemand ne saurait plus qu'être *un*, car, ce point de réunion politique ôté, la position de l'Allemagne du midi restera une énigme sans mot, une route sans issue. Ces quatre Etats n'ont plus pour point d'appui la masse de l'Empire d'Autriche, et ils ne sont pas individuellement assez forts et pris ensemble assez unis, pour pouvoir rester debout dans le choc des exigeances politiques et des intérêts matériels. Pour ne citer ici qu'un côté, la Prusse les tient par la seule menace de ne pas continuer à les admettre dans son Zollverein. Plus, sans compter le Grand-Duché de Baden, que des affections dynastiques relient à la Prusse, le groupe de ces quatre Etats du midi est affaibli

(1) Non pubblicato.

même par les hommes politiques appelés à le servir — hommes d'Etat qui s'entreblessent faute de s'entendre. Les Cabinets de Stuttgard, de Carlsruhe et de Darmstadt se refusent d'accepter la direction politique de la Bavière, qui de son côté n'est pas assez forte pour la leur imposer. Ce découragement d'elles-mêmes qui pèse sur les masses allemandes du Midi, ronge en même temps les dynasties qui y règnent et qui y gouvernent. Le Grand-Duc de Darmstadt va abdiquer en faveur de son neveu.

Si tel est l'état des Souverainetés allemandes du midi, que peuvent-elles signifier les Dynasties nominales que la Prusse laisse subsister dans le Nord? Rien de plus facilement sujet au ridicule qu'une Cour, où manquent les affaires et le pouvoir et où survivent les prétentions et l'étiquette. Ce sera le pays des songes et des chimères. Aussi M. de Beust s'est empressé de donner sa démission. Je trouve très sensé ce que dans un épanchement de fierté blessée disait, il y a peu de jours, la jeune Duchesse de Nassau à une personne de sa confiance: « Je préfère la position privée, mais indépendante, qui est réservée à ma race à la fausse position de tous ces Princes qui restent debout et qui finiront par partager notre sort dans un avenir assez prochain ».

La force et la logique des choses entraîne donc les quatre Etats du midi dans le courant du Parlement allemand du Nord (1), mais de là à la réalisation d'un pareil événement par la Prusse, il y a toute l'épaisseur d'une grave résolution politique devant laquelle M. de Bismarck devra s'arrêter. Ainsi que je le disais sous la date du 10 de ce mois, d'abord l'élément du midi dénaturerait l'élément déjà assoupli du nord, ensuite quand même M. de Bismarck se ferait fort de dominer un Parlement embrassant toute l'Allemagne, ce Ministre osera-t-il jetter le gant d'un pareil défi à la France et à la Russie? Pour le moment je trouve autant d'impossibilité à ce que les quatre Etats du midi se fondent dans le Parlement du Nord, que peu de probabilité à ce que ces mêmes quatre Etats sachent et puissent se renserrer entre eux par un Parlement à part, qui serait le Parlement de l'Allemagne du Midi.

## 439.

## IL PRESIDENTE DEL COMITATO NAZIONALE UNGHERESE, KOMAROMY, AL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI

(Ed. in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, pp. 256-258)

L. P. *Berlino, 28 agosto 1866.*

Ne pouvant de si tôt quitter Berlin par l'obligation où je suis d'assister au règlement définitif des affaires afférentes au licenciement de la Légion Hongroise, je regrette infiniment de ne pouvoir pas me rendre auprès de V. E.

---

(1) Nel r. confidenziale 36 del 22 agosto Rati aveva scritto, a proposito del ruolo che Bismarck intendeva riservare al Parlamento del nord: « Dans les calculs de M. de Bismarck, le Parlement allemand du Nord doit être un rouage administratif à la disposition du Gouvernement prussien, et rien de plus ».

pour lui présenter en personne l'exposé des faits auxquels nous avons pris part, et en même temps, recevoir ses avis sur la marche à suivre pour l'avenir.

Le comte Csáky auquel le soin de l'organisation de la Légion a été spécialement confié, m'étant absolument nécéssaire pour les affaires de la Légion, je prends la liberté de déléguer auprès de Vous le Comte Karacsay qui jouit de toute ma confiance.

Le Comte Karacsay qui possède l'entière connaissance des faits, aura l'honneur de donner à V. E. les plus amples informations sur l'état actuel de nos affaires, et Lui exposera s'il est encore permis de compter sur l'avenir, nos vues, et nos projets.

Laissant de côté les éventualités futures sur lesquelles je ne saurais anticiper, je demande à V. E. la permission de Lui soumettre un rapport succint tant sur les tractations que nous avons faites, que sur les faits eux mêmes que nous avons entrepris et menés à fin depuis le temps où j'ai eu l'honneur de La voir pour la dernière fois.

Tout d'abord je dois constater que nous conformant au désir exprimé par le Gouvernement Italien, et par un sentiment de déférence que V. E. appréciera, notre premier soin fut de nous entendre au nom du Comité de Pesth avec M. Kossuth l'ancien Gouverneur de la Hongrie. Les clauses arrêtées et convenues entre nous furent ainsi qu'il suit: 1° Le Comité central de Pesth aura la direction et la gestion de toutes les affaires déjà entamées ou dont le projet était déjà arrêté en Prusse, en Serbie, et en Moldo-Valachie. 2° Le Comité central continuera à diriger les affaires à l'intérieur jusqu'au moment de l'arrivée de M. Kossuth dans le pays. 3° A son arrivée dans le pays nous nous sommes obligés à le reconnaître comme Gouverneur provisoire jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale en ait statué définitivement. 4° M. Kossuth aura la gestion de nos affaires, et intérêts auprès du Gouvernement Italien, et la direction de la Légion Hongroise en Italie.

J'arrive maintenant aux actes accomplis en Prusse. Je me rendis à Berlin pour y recevoir les dernières décisions du Comte de Bismark. M. le Comte Csaky et M. les Généraux Klapka et Eber m'accompagnaient. Le Comte Bismrak venait de partir pour le Quartier Général où nous allâmes le rejoindre. Après notre entrevue le 5 du mois passé l'affaire fut immédiatement réglée. Les ordres furent précis tant pour la formation d'une Légion Hongroise en Prusse que pour le versement intégral de la quote part de la subvention que le Gouvernement Prussien de concert avec le Gouvernement Italien nous avait accordée. Ces dispositions prises, je laissai à Berlin le Comte Csáky avec charge de hâter l'organisation de la Légion, et me rendis à Paris pour de là faire passer en Hongrie les sommes requises, et qui ne pouvaient suivre autre voie. J'ai dû attendre à Paris l'avis que l'argent que j'avais expédié le 15 Juillet était arrivé à sa destination. Le Général Eber s'était embarqué le 14 Juillet pour la Moldo-Valachie.

Durant mon absence momentanée de Berlin l'organisation de la Légion marchait rapidement par les soins actifs du Comte Csáky. Car bien que le Ministre de la Guerre n'ait été saisi de l'ordre relatif à sa formation qu'à la date du 16, déjà le 26 la Légion comptait deux Bataillons, deux escadrons, et une Batterie, présentant un effectif d'environ 2000 hommes.

Le 27 deux Bataillons, et un escadron sous le commandement du Général Klapka furent transportés par le chemin de fer de Neisse à la frontière de la Silésie. Le restant de nos forces devait les suivre quelques heures plus tard, lorsque par un regrettable erreur d'une dépêche télégraphique il fut détourné de cette direction et dirigé sur Glatz.

Sur ces entrefaites la nouvelle de la conclusion d'un armistice de 5 jours nous parvint avec l'ordre de faire cesser l'enrôlement dans la Légion.

La situation était grave et le moment était bien critique pour nous, car il fallait parer au fâcheux effet qu'un désarmement probable pourrait exercer sur l'esprit public de mon pays. D'autre part j'espérais que les hostilités arrêtées pour 5 jours reprendraient leur cours après ce delai; et enfin j'avais à tenir compte du sentiment qui animait la Légion. Dans ces conditions je décidai l'entrée de la Légion en Hongrie. Nous quittâmes la Silésie Prussienne le 1er du présent, le 3 nous étions déjà sur le sol Hongrois lorsque nous fûmes rejoints par un aide de camp du Général Comte de Holberg qui vint nous notifier la conclusion d'un nouvel armistice en vertu duquel toute la Silésie Autrichienne, et la partie de la Moravie qui confine à la Hongrie devait être évacuée par les forces prussiennes.

Nous étions ainsi coupés de notre base d'opérations, et privés de toute communication avec la Prusse, et son armée. Il n'y avait donc plus lieu de songer à obtenir seuls le résultat que nous nous étions promis, car nous nous trouvions désormais seuls en face d'une grande partie de l'armée Autrichienne rendue disponible par le nouvel armistice. Il ne nous restait donc qu'à nous faire jour et à rejoindre la ligne de démarcation de l'armée prussienne. Cette opération fut accomplie heureusement.

La Légion une fois rentrée dans la ligne prussienne, fut cantonnée en Silésie près de Ratibor où elle se trouve encore aujourd'hui.

C'est là que je reçus l'avis de l'arrivée à Berlin de M. Frapolli chargé de la part de V. E., et de M. le Ministre des affaires étrangères le Commandeur Visconti Venosta d'une mission pour nous. Retenu à Ratibor pour les affaires de la Légion j'envoyai immédiatement à Berlin le Comte Csáky pour prendre connaissance des propositions écrites que M. Frapolli nous transmettait au nom du Gouvernement Italien, et y faire réponse. Cette réponse formulée par écrit a été remise à M. Frapolli pour être présentée à V. E. Nous étions dans l'attente de la décision du Gouvernement Italien dont M. Frapolli nous a fait espérer la réception dans le plus court délai, lorsque nous fûmes supris par la conclusion de la paix entre l'Autriche et la Prusse.

Dans cette situation, et au milieu de ces circonstances, V. E. comprendra qu'il est de mon devoir, d'attendre ici le règlement des affaires concernant le sort de mes compatriotes, et dans ce même intérêt, je La prie d'agréer mon mandataire et de vouloir bien me faire savoir par lui, ses décisions.

Connaissant les principes et les sentiments de V. E., je suis pénetré de l'espoir qu'Elle ne cessera pas de s'intéresser à notre cause, et La prie de nous continuer sa bienveillante protection.

## 440.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, p. 1073)

T. 830. *Vienna 29 agosto 1866, ore 17,10 (per. ore 20).*

Ce matin j'ai vu Mensdorff et le Comte Wimpffen. Impression de la conversation a été favorable. Demain je serai reçu en uniforme militaire par l'Empereur.

## 441.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 831. *Vienna, 29 agosto 1866, ore 20,30 (per. ore 22,40).*

Gramont m'a donné lecture confidentielle du traité signé entre la France et l'Autriche. Un article additionnel porte que les palais de Rome et de Constantinople restent propriété de l'Autriche. Courrier de Cabinet arrivé.

## 442.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 832. *Berlino, 29 agosto 1866, ore 14,30 (per. ore 23,18).*

Il n'y a pas d'article spécial pour les hongrois dans le traité de paix avec l'Autriche, mais seulement une clause générale comprenant l'ensemble de tous ceux qui se sont compromis (1). Il y est dit à peu près textuellement ce qui suit: « Aucun sujet de Leurs Majestés ne sera à raison de sa conduite pendant la guerre, ni poursuivi, ni inquiété, ni molesté dans sa personne, ou dans ses biens ». Au reste sans qu'il y ait eu accord avec l'Autriche à ce sujet, la Prusse est partie du point de départ que les prisonniers qui ont volontairement pris service en Prusse ne rentrent point dans la catégorie des prisonniers à rendre, mais dans celle des déserteurs qu'elle n'est pas tenue de livrer. J'aurai demain une conférence au ministère des affaires étrangères, pour régler l'affaire des décorations se rapportant au traité de commerce.

---

(1) Visconti Venosta aveva richiesto con t. 359 del 28 agosto: « Veuillez me dire si la Prusse a stipulé une amnistie pour les hongrois ».

## 443.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
ALL'INCARICATO D'AFFARI A COSTANTINOPOLI, DELLA CROCE

(Ed. in *LV* 9, pp. 368-370)

D. S. N. *Firenze, 29 agosto 1866.*

Col mio telegramma del 24 corrente (1) ho sommariamente informata la S. V. delle idee da me manifestate e dei suggerimenti dati al Ministro della Sublime Porta venuto alcuni giorni or sono a parlarmi degli affari dei Principati Uniti. Consigliando al Governo ottomano di agevolare ed accelerare un pieno accordo col principe, noi siamo convinti essere questa la politica più conforme ai veri interessi della Turchia. Sebbene l'attitudine pacifica delle due parti abbia fatto cessare lo stato di tensione da cui poteva facilmente nascere un conflitto, tuttavia, sinché il nuovo ordine di cose non sia definitivamente stabilito, vi è sempre il pericolo di agitazioni nocive al benessere di quei paesi e di complicazioni spiacevoli per la Turchia e per l'Europa.

Noi vogliamo sperare che la Porta riconoscerà la convenienza di un largo procedere che accelerando il componimento di ogni quistione ancora pendente col principe e col suo Governo, chiuda l'adito a nuove difficoltà delle quali mal si potrebbero prevedere le conseguenze.

L'opera però secondo noi rimarrebbe incompleta ove il Governo dei Principati potesse ancora in avvenire andar soggetto a quelle oscillazioni ed a quelle perturbazioni che derivano quasi necessariamente dalla instabilità di un potere elettivo.

I vantaggi del principio di eredità per la prosperità e la tranquillità di uno Stato sono così manifesti che non occorre dimostrarli. Nei Principati la successione ereditaria è più che altrove richiesta dalle condizioni del paese, e riescirebbe non meno benefica per le popolazioni che utile al mantenimento di normali e tranquilli rapporti fra il Governo ottomano e la Rumenia. Diffatti in un paese dove non poche famiglie hanno tenuto l'ospodarato, è quasi impossibile che le ambizioni personali non tentino novità e non s'appoggino ad influenze straniere per salire sul trono, sintantoché la successione ereditaria non abbia troncata ogni speranza a colpevoli maneggi.

D'altronde un principe che abbia la certezza di trasmettere il potere a suoi discendenti, sarà naturalmente interessato a preservare lo Stato da pericolosi rivolgimenti, ed a vivere in buoni termini colla Potenza alta sovrana.

Né il principio di eredità nuocerebbe in alcun modo ai diritti della Porta, rimanendo sempre intatti i vincoli stabiliti fra l'Impero ottomano ed i Principati.

E ciò è tanto vero che non solo la storia della Turchia offre in altri tempi non pochi esempi dell'eredità concessa a principi suoi vassalli, ma

---

(1) Non pubblicato.

questo sistema venne da essa abbracciato anche ai tempi nostri, ed è in vigore per una delle parti più importanti dell'Impero ottomano, per l'Egitto.

Noi portiamo dunque fiducia che la Sublime Porta, ben ponderata ogni cosa, vorrà anche per i Principati decidersi ad una concessione che toglierà alla radice quel fomite di agitazioni e di imbarazzi che la esperienza ha dimostrato risultare dal sistema dell'ospodarato elettivo.

Di questi riflessi e di questi nostri voti la S. V. potrà valersi per regolare il suo linguaggio, sia col Governo ottomano, sia coi suoi colleghi.

## 444.

## IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 128. *Pietroburgo, 29 agosto 1866 (per. il 6 settembre).*

Le Général de Manteuffel a quitté St. Pétersbourg le 24 courant, après y avoir été l'objet des distinctions les plus flatteuses. Le monde officiel à Berlin, et on ne le dément pas ici, dit que cet Aide de Camp du Roi Guillaume a pleinement réussi dans sa mission.

J'en ai indiqué le but dans mes précédentes dépêches. Mes appréciations sont confirmées par les renseignements ultérieurs que j'ai été à même de recueillir. Sans approuver les actes de la politique du Comte de Bismarck, le Tzar les a acceptés avec une certaine philosophie, du moment où des concessions ont été faites pour sauvegarder les positions qui lui tenaient le plus à cœur, celles du Roi de Wurtemberg et du Grand-Duc de Hesse-Darmstadt. Il avait d'ailleurs reçu les assurances les plus formelles que la transformation qui s'opérait en Allemagne avait pour but, non seulement de pourvoir à la sûreté de ses frontières bien plus vers l'Ouest que vers le Nord, mais aussi de fortifier le principe monarchique et de veiller de plus en plus au maintien de l'ordre. Bref, il y a eu une absolution des péchés, sans que le confesseur fût bien convaincu du repentir du pénitent. Les demandes territoriales de la France ont sans doute contribué à amener ce résultat. La Prusse s'est un moment représentée comme couchée en joue, et les dispositions peu favorables contre la politique des Tuileries ont fait pencher la balance du côté opposé, quels que fussent les griefs de la Russie contre les hardiesses de M. de Bismarck. Et même, si je suis bien informé, l'Empereur Alexandre aurait laissé entrevoir, pour son Auguste Oncle, plus qu'une neutralité sympathique, dans le cas où il eût été menacé sérieusement vers le Rhin. Dans l'intervalle, la corde s'est détendue. Le conflit semblait, sinon écarté, du moins ajourné, et il n'y avait plus urgence pour une entente. A ce point de vue, la Légation de Prusse peut dire, avec une certaine apparence de vérité, qu'aucun engagement n'a été contracté pour l'avenir. Mais j'ai tout lieu de croire que le Général de Manteuffel a emporté d'ici le ferme espoir que la Russie observerait tout au moins la neutralité, dans une lutte qui resterait localisée entre la France et la Prusse, et que même

celle-ci pourrait compter sur un appui efficace, si l'Autriche se rangeait parmi ses adversaires.

En attendant, je n'ai aucune preuve que le Gouvernement Russe se soit lié les mains pour pareille éventualité. Dans les régions de la Cour il existe certainement des influences qui voudraient faire prévaloir les traditions de l'Empereur Nicolas, mais les hommes d'Etat cherchent à réagir contre ce courant. Tant que les intérêts vitaux du Pays ne sont pas en jeu, ils prêchent l'abstention, ligne de conduite à leurs yeux la plus sage, jusqu'au moment du moins où les conditions intérieures de l'Empire lui permettront de sortir de son recueillement. Aussi, le désir d'une paix durable est très général. Précisément parce que chacun prévoit les dangers d'une situation qui laisse planer tant d'incertitude, qui laisse surnager tant de ressentiments, indices presque certains d'un nouvel orage, les conseils ne manquent pas, jusque dans l'entourage du Prince Gortchacoff, pour pousser à une reprise de l'idée d'un Congrès, lorsque les belligérants auront signé en Allemagne et en Italie leurs traités de paix particuliers. Ces arrangements ne présenteraient une garantie sérieuse, que du moment où ils seraient revêtus d'une sanction européenne.

Quoi qu'il en soit, il est positif que, grâce à des explications mutuelles, les meilleures relations ont été rétablies entre la Russie et la Prusse. Seulement, le Général de Manteuffel s'en exagérait-il peut-être la portée. Dans tous les cas, ou lui a reproché, à juste titre, un grand manque de tact dans la circonstance suivante. Le 14 Août, à un dîner où se trouvaient réunis plusieurs officiers russes et l'Attaché militaire anglais, il porta un toast à Waterloo, après avoir eu soin de rappeler aux convives, qui ne savaient quelle contenance garder, que le lendemain la France fêtait Napoléon.

Il est vrai que le Général-Diplomate est connu pour l'excentricité de ses discours. Il faut d'ailleurs un peu pardonner à l'enivrement qui résulte des brillants succès de l'Armée prussienne, enivrement dont n'est pas exempt non plus M. de Bismarck. Au lieu d'apaiser, on irrite les esprits par une jactance militaire, sévèrement critiquée même dans un camp ami. Cependant ici on se rend parfaitement compte *que désormais la Prusse est appelée à jouer un rôle de plus en plus marquant en Europe, et qu'il est de bonne politique de rechercher son amitié, ne fût-ce que pour s'en servir comme d'un utile contrepoids dans la balance de l'Europe*. La Russie, entre autres, sait qu'elle a un point très vulnérable en Pologne. A défaut d'un concours devenu très problématique de la part de l'Autriche, il lui faut l'alliance prussienne, d'une utilité plus pratique que celle des Etats-Unis, prônée plus que jamais dans les manifestations auxquelles vient de donner lieu la mission Américaine à St. Pétersbourg. Nous devons aussi continuer à nous ménager l'amitié de la Prusse. J'ai souvent insisté sur ce point, durant mon séjour à Berlin, tout en mettant le Gouvernement du Roi en garde contre la versatilité du Cabinet Prussien, obligé parfois de nager entre deux eaux, quand il n'avait pas encore acquis toute la conscience de ses forces. Sa puissance est bien réelle, puisque la France elle-même a reculé pour le moment devant une revendication armée des frontières de 1814. Peut-être s'est-elle aperçue, que la Russie ne serait pas de son bord.

J'ai déjà parlé d'une lettre de l'Empereur des Français à l'Empereur Alexandre, à l'effet de bénéficier de la baisse qui se manifestait à cette époque pour la Prusse. Cette tentative a été sans succès, ensuite des défiances qui existent contre la Cour des Tuileries. Peut-être aussi, le terrain n'avait-il pas été adroitement préparé. Peu avant, le Baron de Talleyrand avait remis, de la part de Napoléon III, à la Grande-Duchesse Marie de Leuchtenberg, une missive témoignant du désir d'établir une entente avec cette Cour, entente qui aurait des chances de réussite si la Grande-Duchesse voulait à cet effet interposer sa haute influence. Il était en outre fait allusion au Prince Gortchacow, qui devrait se montrer plus confiant et plus accessible pour l'Ambassadeur de France. Le Tsar, instruit de cette démarche et des commentaires dont M. de Talleyrand se sera cru obligé de l'accompagner, n'aura peut-être pas été très édifié de ce qu'on ait voulu chercher à l'enguirlander, même par les mains de sa sœur de prédilection.

Madame la Grande-Duchesse Marie se rend à Florence, et reviendra ici dans le Mois de Novembre, pour assister au mariage du Césarevitch avec la Princesse Dagmar.

Plusieurs chefs de mission sont partis ou vont partir en congé. Le Ministre de Prusse, entre autres, a déjà quitté son poste; l'Ambassadeur de France en fera autant à la fin de la semaine.

## 445.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, p. 1079)

T. 833. *Vienna, 30 agosto 1866, ore 18,50 (per. ore 20,50).*

Mensdorff m'a rendu visite. * Je lui ai fait diverses réclamations sur lesquelles je remettrai mémoire. J'ai demandé rétablissement correspondance postale; je le ferai aussi pour le télégraphe si c'est possible. Interpellez ministre des travaux publics * (1). D'après Mensdorff, il semblerait que l'intervention commissaire français est due à l'instance de la France (2). J'ai vu ensuite l'Empereur. Excellent accueil, longue conversation; il se loue beaucoup des militaires italiens; il témoigne désir rétablir rapports entre les deux pays et familles régnantes; il semble triste et irrité contre la Prusse. J'ai eu ensuite conversation avec Wimpffen, Artom assistait. Forme traité arrêtée, ainsi que les objets des articles. Wimpffen proposera probablement que les dettes postérieures à 1854 soient réparties en proportion de la population, les autres comme dans traité de Zurich; il proposera frontière administrative, néanmoins il admet principe d'une rectification ultérieure des confins. L'Empereur demande insertion d'un article portant restitution pro-

(1) I brani fra asterischi non sono editi.
(2) Questa notizia fu comunicata a Nigra con t. 364, pari data, ore 23.

priétés des princes autrichiens. Veuillez bien me donner instructions à cet égard. Lundi première conférence officielle. Mon impression est que l'on veut finir vite; que l'on a besoin d'argent *, que Vienne veut la paix avec l'Italie. Correnti que l'on dit devoir venir ici, pourra être utile après la paix, pas du tout avant. Veuillez informer le Roi *.

## 446.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AI MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 835. *Parigi, 31 agosto 1866, ore 16,20 (per. ore 19,10).*

M. Drouyn de Lhuys écrira à Vienne pour déclarer que le Gouvernement français approuve et trouve utile l'insertion dans notre traité d'une clause établissant l'intervention de commissaires italiens dans la liquidation de la dette. Veuillez en informer le général Menabrea.

## 447.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

D. 7. *Firenze, 31 agosto 1866.*

Stante le disposizioni favorevoli del Governo austriaco, non solo per trattare direttamente con noi, ma anche per mantenere relazioni cortesi fra le sue autorità e le nostre negli atti di esecuzione del futuro Trattato, importerebbe che senza venir meno agli impegni presi verso la Francia, i due Governi contraenti procurassero di attenuare, per quanto è possibile, il carattere increscioso che troppo facilmente potrebbe assumere la consegna del Veneto per parte di un Commissario francese. L'Austria, per esempio, farebbe atto di cortesia verso di noi, e darebbe all'Italia un pegno di buoni rapporti futuri incaricando le sue Autorità di dichiarare al Generale Le Boeuf, il quale ora deve già trovarsi a Venezia, che esse non hanno nessuna difficoltà a consegnare direttamente le fortezze alle Autorità italiane.

Io La lascio giudice, Signor Generale, di quanto potrà essere opportuno che Ella suggerisca in proposito al Governo austriaco.

Nel Trattato austro-francese poi si è stipulato che la liquidazione del debito abbia luogo per mezzo di Commissarii Austriaci e Francesi. Le stesse trattative che ora incominciano tra l'Austria e noi, sulla questione appunto del debito, provano che la suddetta stipulazione non può essere ammessa nel senso di una esclusione di Commissarii italiani. Perciò Ella vorrà chiedere l'inserzione nel nostro Trattato coll'Austria della clausola, che quella liquidazione avrà luogo per opera di Commissarii italiani, austriaci e francesi.

448.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 366. *Firenze, 1 settembre 1866, ore 14,05.*

Courrier de Cabinet parti hier au soir vous porte instructions demandées (1). Je regrette de n'avoir pas eu temps de vous écrire particulièrement. Je pense qu'il n'est pas question d'autres princes autrichiens que ceux de Toscane et de Modène. Leurs biens n'ont été soumis à aucune mesure révolutionnaire, seulement ceux de Modène furent séquestrés judiciairement pour garantie de créances de l'Etat et de particuliers. Vous êtes autorisé à insérer au traité que les princes des familles régnantes de Toscane et de Modène auront le libre exercice de leurs droits de propriété privée en Italie, mais il doit être bien entendu que les droits de l'Etat et des tiers à faire valoir en voie judiciaire pour répétitions ou compensations n'en pourront être préjugés. En outre vous présenterez cet article comme concession de notre part. Quant à la dette le précédent de Zurich adopté comme base exclut le partage des autres emprunts antérieurs à 1859 non compris dans traité Zurich; il exclut de même le partage des emprunts postérieurs qui sont analogues à ces mêmes emprunts antérieurs non partagés à Zurich. Le Monde Lombardo-Veneto et l'emprunt de 1854 sont seuls objets de liquidation. Notre droit là-dessus est certain. Ce n'est que sur la question des frontières que des concessions financières sont possibles de notre part. Du rest vous êtes autorisé à proposer que notre traité reproduise simplement la stipulation des traités prussien et français sur dette en réservant question détail pour liquidation postérieure. Il n'a pas été question de vous envoyer Correnti; nous verrons cela après la paix. Nous voyons avec grand plaisir la tournure amicale prise par négociation de paix.

449.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 371. *Parigi, 1 settembre 1866 (per. il 3).*

La lettera che S. M. l'Imperatore Napoleone dirigeva a S. M. il Re in data dell'11 agosto scorso (2) relativamente alla liberazione della Venezia è oggi pubblicata nel Giornale ufficiale dell'Impero. Questa pubblicazione è preceduta da un preambolo destinato a determinare il significato di quest'atto. Esso è redatto nei termini seguenti:

« L'Imperatore accettando la cessione del Veneto è stato guidato dal desiderio di contribuire ad allontanare una delle cause principali dell'ultima

(1) Cfr. n. 447.
(2) Cfr. p. 240, nota 2.

guerra ed affrettare la sospensione delle ostilità. Tosto che la conchiusione d'un armistizio è stata decisa in Italia, il Governo di S. M. l'Imperatore ha adoperato i suoi sforzi ad appianare le vie alla conclusione della pace fra il Gabinetto di Vienna e quello di Firenze. Era necessario di regolarizzare previamente la cessione fatta a S. M. dall'Imperatore Francesco Giuseppe. Un trattato è stato firmato a questo scopo, il 24 di questo mese fra la Francia e l'Austria, e le ratifiche furono scambiate oggi stesso a Vienna. In virtù di quest'atto la consegna delle fortezze e dei territorii del Regno Lombardo Veneto sarà effettuata da un Commissario austriaco a mani di un Commissario Francese che si trova, fin d'ora, nella Venezia. Il Delegato della Francia si concerterà in seguito colle Autorità Venete per trasmettere loro i diritti di possesso che avrà ricevuti, e le popolazioni saranno chiamate a pronunziare esse stesse sulla sorte del loro paese. Sotto questa riserva, Sua Maestà non ha esitato a dichiarare, fin dal 29 luglio, che Ella consentiva alla riunione al Regno d'Italia delle provincie cedute dall'Austria ».

## 450.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 2. *Vienna, 1 settembre 1866.*

Dopo il mio rapporto confidenziale del 19 agosto ultimo (1), ho continuato ad informare telegraficamente l'E. V. delle varie fasi della nostra vertenza coll'Austria, le quali ci hanno condotto ad accettare quale sede delle negoziazioni la città di Vienna, giusta il desiderio del Governo Austriaco e forse anche del Signor Drouyn de Lhuys.

Finora non ho motivo di essere malcontento di questa scelta; anzi lo essere in contatto diretto colle persone, giova a sciogliere molte difficoltà che sarebbe più arduo a superare a mezzo di intermediarii.

Dirò anzitutto che, giusta l'autorizzazione datami dall'E. V. ho meco condotto il Comm. Artom che ben volle coadjuvarmi colla sua esperienza e colla perspicace sua intelligenza.

Giunsi a Vienna il 28 scorso Agosto e trovai al mio mio arrivo il Cavalier Landau dal quale venni informato della condizione delle cose. Non posso che lodarmi del suo concorso in codesta circostanza e ben si apponeva l'E. V. nell'affidargli il delicato incarico di scandagliare il terreno sul quale doveva aver luogo la nostra battaglia diplomatica.

Il giorno 29 io fui ricevuto dal Conte di Mensdorff Ministro degli Affari Esteri che mi accolse con molta cortesia e si mostrò desideroso di venire tosto alla conclusione di una stabile pace. Egli è uomo di sentimenti elevati e di retto intelletto: sente la necessità per l'Austria di uscire dal sistema che finora le fu così fatale; ma egli non è sempre ascoltato e si trova presso l'Imperatore in presenza di elementi contrarii che neutralizzano la sua azione. Egli è di salute

(1) Cfr. n. 395.

cagionevole e sembra assai disgustato della politica. E perciò si va dicendo che fra breve egli debba essere surrogato dal Barone Hübner, uomo conosciuto per idee retrograde, la cui venuta al Ministero sarebbe assai male accetta alle popolazioni. E' adunque desiderabile per noi che rimanga al Ministero il Conte di Mensdorff perché con lui possiamo più facilmente intenderci.

Nel suo Ufficio io feci conoscenza del Conte di Wimpffen Plenipotenziario designato per trattare della pace. Egli è uomo di modi distinti, di spirito ameno e da quanto pare di animo conciliante. Conosce però le scaltrezze della diplomazia austriaca e sa valersene. Abbiamo già avuto insieme alcune conversazioni preparatorie nelle quali si stabilirono alcune basi per agevolare le nostre discussioni.

Il preambolo del Trattato già concertato non dà luogo ad osservazioni. Molti articoli del Trattato di Zurigo si potranno riprodurre quasi integralmente e quest'oggi in un'altra conversazione preparatoria fisseremo i punti sui quali dovranno specialmente vertere le discussioni. Com'è naturale, gli articoli difficili sono quelli relativi al riparto del debito ed alle frontiere.

Da quanto pare il Conte Wimpffen ha per istruzioni di dare all'articolo relativo de' Trattati colla Francia e colla Prussia, la più ampia interpretazione possibile, a tal punto che il Governo lascia spargere l'idea nel pubblico che l'Italia sarà quella che somministrerà i fondi per pagare la indennità dovuta alla Prussia. Ma io sarò irremovibile su quel punto e non mi lascerò commuovere dalle minacce di guerra che forse saranno messe avanti, giacché la guerra sarebbe una cattivissima speculazione per l'Austria, né so come essa la potrebbe fare, dacché la cessione del Veneto all'Imperatore Napoleone è un fatto compiuto e sanzionato da un Trattato.

La questione della frontiera sarà anche assai ardua, ma già il Conte Wimpffen lascia intravedere che le delimitazioni attuali potranno essere rettificate: e ciò si potrà dire nel Trattato. Da quanto ho potuto scorgere da conversazioni con altre persone, non sarà impossibile di allargare le nostre frontiere giusta i desiderj dell'Italia mediante compensi pecuniarii. Questo sarà l'argomento di cui procurerò valermi; ma va adoperato con molta prudenza per non ferire alte suscettibilità: e nel Trattato di pace sarà forse difficile l'introdurre una qualche disposizione esplicita a questo riguardo.

Il Conte Wimpffen ci disse che l'Imperatore teneva a che fosse inserito nel Trattato un articolo per garantire le proprietà private dei Principi della Casa Imperiale: su cotesto l'Imperatore sembra subire la pressione della sua Famiglia. Quantunque sia inutile l'introduzione nel Trattato di un tale articolo, essendoché le leggi tutelari esistono in Italia per i principi come per i privati, pure non vi sarà inconveniente ad introdurre in qualche modo una siffatta disposizione la quale sarebbe un atto apprezzato di condiscendenza; a questo riguardo però aspetterò le istruzioni dell'E. V.

Il Conte Wimpffen ci parlò di conventi; abbiamo cercato di persuaderlo che i membri delle famiglie religiose saranno meglio trattati sotto l'impero della Legge nostra abolitrice delle Corporazioni religiose che non in base al Trattato di Zurigo: ma su tale argomento sarà da discutersi ancora.

Il Conte Wimpffen vorrebbe altresì che fin d'ora fosse inserto nel Trattato che l'Italia avrebbe conchiuso coll'Austria un Trattato di commercio sulla

base della nazione più favorita. A me pare che una tale prescrizione pregiudicherebbe la questione e ci toglierebbe la libertà di azione che c'importa di conservare, non per negare all'Austria l'applicazione de' nostri principii di libertà commerciale, ma sibbene per indurre l'I. R. Governo ad accondiscendere alle altre nostre domande, tanto maggiormente, quanto più largheggeremo con esso nella questione commerciale.

Finora non si è fatto parola per parte del Plenipotenziario austriaco, di indennità per le fortificazioni.

Abbiamo parlato eziandio della Corona di Ferro. Il Conte Wimpffen si risservò di darci una risposta.

Lunedì prossimo avrà luogo la nostra prima riunione ufficiale.

L'Imperatore mi diede udienza il giorno 30 Agosto ultimo nel suo Palazzo a Vienna. Egli volle che io mi presentassi in uniforme. Ne fui accolto con molta benevolenza, e Sua Maestà si trattenne con me assai lungamente sopra diversi argomenti. L'Imperatore si mostrò assai soddisfatto del desiderio che espressi a nome del Re di vedere ristabiliti i buoni rapporti tra i due paesi e le due Famiglie regnanti. Sua Maestà si lodò molto della cortesia dei nostri ufficiali e delle buone relazioni che esistono durante l'armistizio fra i due eserciti. Mi parlò delle modificazioni che si stanno arrecando all'armamento delle truppe austriache, attribuendo egli alla superiorità delle armi prussiane i successi inaspettati di quella Potenza.

Venendo alle cose politiche l'Imperatore parve preoccupato del partito di azione. Io risposi a Sua Maestà che siffatto partito avrebbe cessato di esistere il giorno dell'annessione della Venezia; che Mazzini era stato sconfitto dall'amnistia, che Garibaldi era diventato un leale Generale al servizio del Re, e che l'Italia una volta costituita sarebbe un elemento di ordine e di stabilità in Europa. « Ma intanto, mi disse l'Imperatore, vi siete serviti del partito d'azione contro di noi ». Ed io risposi: « Eravamo in guerra, Maestà, e dopo la pace, quelle armi non serviranno più ».

L'Imperatore si lamentò del modo con cui furono dai Prussiani trattate le provincie da essi occupate ed era commosso ricordando quei fatti.

Feci visita al Duca di Gramont che mi comunicò il Trattato austro-francese: in questo vidi con grande mia meraviglia un articolo addizionale pel quale si lasciano in proprietà dell'Austria i palazzi di Roma e di Costantinopoli. Il Duca di Gramont mi disse che aveva dovuto introdurre quell'articolo per rendere l'Austria meno esigente sul debito e sulle fortezze. Però ricordo che il Signor Drouyn de Lhuys voleva lasciare a noi il merito di disporre di quei palazzi a favore dell'Austria perché l'Imperatore desidera di conservarli.

Il Duca di Gramont nutre l'idea di comporre una Lega doganale tra Francia, Austria ed Italia: egli mi parlò su questo proposito; ma io mi astenni dal profferire alcun giudizio, una tale questione non potendo essere sciolta che a pace compiuta.

Da alcune parole del Conte di Mensdorff parrebbe che l'ingerenza dei Commissarii francesi in Italia sia stata desiderata dalla Francia più che dall'Austria, la quale non sarebbe stata tanto aliena dall'entrare in relazione

diretta con noi. L'E. V. saprà già che il Generale francese Le Boeuf si trova a Venezia da alcuni giorni; il Generale austriaco Möring è stato designato per andarlo a raggiungere.

Da quanto posso arguire dopo pochi dì di soggiorno in Vienna, mi pare che tanto nel Governo che nelle popolazioni si giudichi assai male delle condizioni del Regno d'Italia; si direbbe che non vi sono leggi, che non vi è giustizia, che il disordine vi regna permanente, che la persecuzione antireligiosa infierisce ecc. ecc.

I pregiudizii contro gli Italiani sono molti, a dir vero; ma un maggior contatto farà sparire tali erronei sentimenti. Si vedrà che l'Italia ha tutti gli elementi della civiltà: e per altra parte, frequentando la Germania, si scorgerà che anche in Austria vi è un popolo laborioso, intelligente e civile.

In questo momento, causa il Governo, esiste nelle popolazioni un grave malessere e malcontento che diede luogo a manifestazioni assai serie. Il debito opprime e spaventa: qualche mutamento importante è indispensabile nella suprema direzione delle cose onde sostenere l'edificio della Monarchia minacciato dalle rivalità di razze e dal risultato degli errori degli anni passati. La essenza del Governo qui è feudale e militare; il feudalismo ha ancora profonde radici nel paese; per cui occorrerà molto tempo prima che la forza ne sia distrutta. Però le idee del progresso moderno si fanno strada e penetrano nelle masse: il Governo si trova perciò fluttuante tra le due tendenze. Quando dico Governo intendo più particolarmente l'Imperatore, al quale tutto converge e che personalmente decide tutti gli affari. Egli propende naturalmente per il primo partito; però il suo Consigliere più intimo è il Conte Esterhàzy, Ministro senza portafoglio, il quale, quantunque appartenente al partito feudale, ha idee assai larghe, a quanto si dice, ed intende le nuove esigenze dei tempi attuali. Intanto sembra che il Governo si apparecchi a nuove battaglie, quantunque il popolo desideri la pace. Il rancore contro la Prussia è profondo e la tutela esercitata dalla Francia intollerabile. Una tale condizione deve rendere la pace coll'Italia assai desiderabile all'Austria, ed io spero che dessa, ove consideri il proprio interesse, dimetterà molte delle pretese che sembra di volere inalberare a nostro riguardo.

Ho consegnato al Conte di Mensdorff alcuni appunti di cui unisco copia intorno a varie questioni che fanno oggetto di reclami che mi pervennero, e circa il ristabilimento delle comunicazioni dirette postali e telegrafiche fra i due paesi. Spero che codeste cose si aggiusteranno. L'affare degli Archivi di Venezia sarà probabilmente oggetto di stipulazioni speciali nel Trattato.

Prego l'E. V. di concertarsi col Signor Ministro dei Lavori Pubblici per il ristabilimento delle comunicazioni postali e telegrafiche, poiché il Conte di Mensdorff pare abbia già promosso delle disposizioni all'uopo.

Bramerei eziandio che il R. Ministero mi spedisse un esemplare della legge sull'abolizione delle Corporazioni religiose, e se fosse possibile, una statistica di queste nelle provincie venete. Vorrei inoltre un esemplare dei nostri Codici ed uno pure del più recente Annuario Statistico del Regno.

*P. S.* — Mi pregio segnar riscontro dei dispacci *Gabinetto* fino al N. 6 inclusivo.

## 451.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 368. *Firenze, 2 settembre 1866, ore 15,35.*

La mission du général Leboeuf en Vénétie et la forme adoptée pour annoncer le traité franco-autrichien ont produit naturellement une mauvaise impression. Il était à espérer que le commissaire français ne serait arrivé qu'après la signature de notre paix et pour présider à la remise des forteresses. Sa présence prolongée jusqu'à la paix met le Roi lui même dans une assez pénible position. Tâchez de connaître quelles sont ses véritables intentions pour qu'il ne nous soulève de trop grands embarras. En tout cas je crois que le Gouvernement français admettra l'intervention des commissaires italiens pour les arrangements relatifs au matériel non transportable, ainsi qu'il l'a fait pour la liquidation de la dette. J'espère aussi qu'on attendra pour la publication du traité, que le nôtre soit conclu (1). Veuillez me dire les causes de la démission de Drouyn de Lhuys (2).

## 452.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 369. *Firenze, 2 settembre 1866, ore 17,35.*

Le commissaire français dans la Vénétie ayant pour instruction d'entrer en arrangement avec les commissaires autrichiens pour le matériel de guerre non transportable, je crois que vous devriez demander l'intervention des commissaires italiens pour le règlement de l'indemnité relative, comme pour la liquidation de la dette. Il est bien entendu que les détails de cet arrangement peuvent être renvoyés après la paix.

Le Gouvernement anglais nous ayant témoigné d'excellentes dispositions dans ces derniers temps, vous ferez bien de voir lord Bloomfield.

## 453.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 839. *Parigi, 2 settembre 1866, ore 21,58 (per. ore 1 del 3).*

La cause de la démission de Drouyn de Lhuys est une divergence d'opinion avec l'Empereur Napoléon sur les affaires d'Allemagne. M. Drouyn de Lhuys

(1) Con t. 840 del 3 settembre Nigra informò di aver rivolto queste due richieste al Governo francese.

(2) In AVV sono conservati due biglietti dello stesso 2 settembre di Ricasoli a Visconti Venosta che chiedono informazioni circa i motivi delle dimissioni di Drouyn de Lhuys.

poussait à la guerre contre la Prusse et à revendiquer provinces sur le Rhin, tandis que l'Empereur Napoléon est décidé à ne pas tirer l'épée. Après le 5 juillet Empereur Napoléon a été sur le point de se laisser entraîner à l'alliance autrichienne, mais depuis il est revenu à des sentiments pacifiques.

## 454.

## IL CAPO DI STATO MAGGIORE DELL'ESERCITO, CIALDINI, AL MINISTRO DELLA GUERRA, CUGIA

(AVV)

T. *... 2 settembre 1866.*

Generale Medici arrivato da Cala mi informa partito Mazziniano tenta guadagnare grossa parte Garibaldini per tentare sconfinamento ed attacco improvviso contro Austriaci onde provocare complicazioni tali da impedire conclusione pace. Generale Medici dice Garibaldi completamente estraneo ed ignaro di tutto ciò ma teme sii incapace di contro arrestare movimento.

Ieri doveva aver luogo Brescia grande riunione principali mazziniani garibaldini per tentare di trascinare Garibaldi con loro. Ignoro risultato riunione ma credo prudente prendere pretesto colera ed allontanare corpo volontari da frontiera al più presto possibile. Prego pronta risposta per *informare* Sua Maestà. Cosa significa dimissione Drouyn de Lhuys?

## 455.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

L.P.R. *Vienna, 2 settembre 1866.*

Dai miei telegrammi e dal dispaccio che vi sarà consegnato con questa lettera (1), vedrete che l'accoglienza che ebbi in Vienna fu quanto si poteva desiderare. Ma con ciò non bisogna credere che sieno tolte tutte le difficoltà della negoziazione. Malgrado i termini abbastanza chiari de' trattati austro-francese ed austro-prussiano i Ministri viennesi si sono immaginati che in questa occasione l'Austria avrebbe potuto ottenere somme ingenti dall'Italia. Il conte Wimpffen ci lasciò intravedere che le sue domande sarebbero state assai rilevanti, lo stesso dico del Conte Mensdorff il quale ieri fece domandare Landau per sapere quali fossero i nostri intendimenti. Landau rispose che probabilmente la nostra intenzione era di dare *nulla* in fuori della parte di debito stabilito sulle basi del trattato di Zurigo; la stessa cosa ha fatto presentire al Signor Wimpffen, e ciò mette un poco di malumore ne' Ministri. Però si è lasciato intendere che se il Governo austriaco fosse arrendevole sulla questione delle frontiere l'Italia farebbe qualche ultimo sforzo per dare suf-

(1) Cfr. n. 450.

ficienti compensi all'Austria. Vi fu chi parlò del *Trentino* e sulla domanda di ciò che avrebbe pagato l'Italia per averlo, si rispose che probabilmente non si sarebbe dato più di 30 milioni. La quale somma non parve contentare l'interlocutore Governativo. Si crede che coi Ministri che intendono la poca importanza del Trentino per l'Austria sarebbe assai facile intendersi. Ma vi è la grossa difficoltà dell'Imperatore al quale i Ministri non osano nemmeno parlare di cosa che essi sanno di essere contraria all'opinione del Sovrano. Epperciò l'Imperatore non sente che i soli personaggi che abbondano nel di lui senso, agli altri non dà ascolto; e siccome l'idea di abbandonare il Trentino gli ripugna, così nessuno osa farne la proposta diretta. Però malgrado le barriere che esistono in tal modo intorno a lui, l'idea farà la sua strada. Mi pervenne ieri sera il vostro telegramma nel quale stabilite che in base al trattato di Zurigo il Veneto non deve sopportare nessun altro debito in fuori del *Monte Lombardo-Veneto* e degl'imprestiti del 1859 e 1854 (1). La cosa non andrà probabilmente così liscia imperocché molti sono gl'imprestiti ulteriori fatti dall'Austria e da quanto mi venne detto vi è, a partire dal 1863 (o 1860) una confusione incredibile in tutta quella parte dell'amministrazione finanziaria che si riferisce al Debito, per cui s'incontrano ad ogni passo spedienti per avere danaro e sarà molto difficile di poter distinguere quali debiti debbono gravare sulle sole province austriache, quali debbono estendersi anche al Veneto. Ho già cercato di avere un quadro di quei diversi imprestiti e delle condizioni alle quali furono fatti; non so se riuscirò a procurarmeli. Il Signor Wimpffen dovrà necessariamente esibirli; ma sarebbe bene di averli prima. Epperciò mentre per parte mia faccio delle ricerche, sarebbe utile di raccogliere nella parte del Veneto da noi occupato le informazioni che si possono avere al riguardo, forse a Padova si potrà trovare qualche cosa.

Sarebbe desiderabile di potere, nel trattato fissare una somma determinata per il debito, come si fece nel trattato di Zurigo per l'imprestito del 1854; giacché ho paura della liquidazione posteriore al trattato fatta da Commissioni. Ma se la cosa andasse troppo a lungo, si potrebbe, nel trattato rimandare la liquidazione ad una commissione della quale farebbe parte un commissario italiano oltre quelli designati nel trattato austro-francese.

Ritorno alla questione del *Trentino* affinché il Ministero ben sappia quali impegni assumerebbe qualora quella provincia fosse ceduta. È chiaro anzitutto che ad essa verrebbe addossata una parte proporzionale del debito il quale per tutta la Monarchia essendo di *sei miliardi almeno di franchi* ripartiti sopra una popolazione di 35 milioni di abitanti darebbe per il Trentino che conta 350 mila abitanti al più, un debito di 60 milioni di franchi. La rendita netta del Trentino per concorrere alle spese generali dello Stato è, dietro informazioni che ho ricevuto, di 500 mila franchi netti al più. L'Austria farebbe adunque una eccellente speculazione finanziaria nel cederla *gratuitamente*. Il Ministero vedrà quali sacrifizii può fare il Governo per averlo. Se non vi fosse tanta impazienza nella popolazione per avere quella provincia, che avrebbe, a dire bene per noi, il vantaggio di rimuovere ogni eccitamento a nuove collisioni coll'Austria, io sono persuaso che, in un tempo non remoto, in cui

(1) Cfr. n. 448.

il Governo austriaco veda le cose con maggiore posatezza, si verrebbe a patti assai più vantaggiosi che attualmente, poiché quella provincia sarà una spina per l'Austria. La quistione delle frontiere è collegata con quella finanziaria; il partito militare vorrebbe sempre nutrire le idee di riconquista dell'Italia; ma quel partito è molto scemato nella considerazione pubblica, prevalgono nelle masse le idee moderate riguardo all'Italia; ciò che si desidera è un buon trattato di commercio ed il Governo austriaco tiene assai a che ne sia fatta menzione nel trattato di pace. A ciò non vi è difficoltà, ma essi vorrebbero fin d'ora *vincolarci* a mettere l'Austria sul piede delle Nazioni più favorite. A ciò non potrei acconsentire, poiché il trattato di pace è *perpetuo* mentre un trattato di commercio è sempre temporario, sarebbe un paralizzare per sempre la nostra libertà economica. Inoltre col trattato di commercio otterremo molte cose che non possiamo avere attualmente rispetto alle frontiere, ed in ciò saremo secondati dall'opinione viennese che il Governo non può calmare che con larghi vantaggi commerciali. Anche l'opinione in Ungheria ci aiuterà in quel senso, poiché quelle provincie desiderano grandemente stabilire relazioni facili coll'Italia. Epperciò io credo necessario di riservare la nostra libertà d'azione pel trattato di Commercio che può essere occasione di accomodamenti importanti per l'Italia. Bisogna che in Italia l'opinione pubblica si moderi nelle sue esigenze attuali e vedo con piacere che i giornali più importanti parlano in quel senso. Avrete veduto dalla Nota unita al mio dispaccio che ho già parlato al Conte Mensdorff de' varii reclami che mi erano stati inoltrati rispetto agli Archivi di Venezia etc. etc. Sopra tutte quelle cose si verrà ad un accomodamento. Vi raccomando il ristabilimento delle comunicazioni postali e telegrafiche, tale è anche il desiderio del Governo Imperiale. Quest'oggi vedrò il Duca di Gramont per intendermi rispetto a quei commissari che debbono ricevere la consegna delle fortezze e rilevare il materiale da guerra non trasportabile. È necessario anche che io sappia come s'intende procedere rispetto alla liquidazione del debito. Non vi ripeto ciò che già io vi dissi nel mio dispaccio rispetto agli altri affari. Aggiungerò poche parole rispetto alla politica, poiché non si può fare il Diplomatico anche incidentalmente senza parlare di politica.

La situazione dell'Austria è molto grave. Il debito attuale eccede le sue forze, e v'è chi propone addirittura la bancarotta come mezzo di salvamento. La parte tedesca dell'Impero è oltremodo malcontenta; vi sono delle manifestazioni unitarie germaniche; come avrete visto la Camera dei Deputati di Baviera ha proposto l'unione colla Prussia, una tale proposta quantunque respinta dalla Camera dei Signori, fa la sua strada e penetra anche nell'Arciducato d'Austria dove le radici dinastiche sono più profonde che altrove. Un tale sentimento si svilupperà poi più rapidamente quando l'Ungheria avrà acquistata maggiore ingerenza nelle cose del Governo. In questo momento si sta formando una nuova combinazione ministeriale nella quale entrano molti elementi ungheresi, e siccome l'Imperatore tende ad appoggiarsi sopra l'Ungheria, ne nascerà un malcontento nei Viennesi, che potrà avere delle conseguenze. L'Ungheria vuole la sua autonomia; lo stesso avverrà per le altre parti dell'Impero si parla di manifestazioni analoghe in Boemia, dove il mal-

contento e la miseria sono profondi per effetto della guerra. Si accusa il Governo di non aver saputo evitare la guerra e di non aver saputo sostenerla. Se il Governo entrasse in una via più liberale, forse egli potrebbe ancora rimuovere la tempesta; ma il Governo sta tutto nell'Imperatore che è sollecitato da partiti opposti; il *feudalismo,* il *militarismo, l'ultramontanismo* hanno ancora influenze assai potenti, specialmente il *feudalismo,* e sarà difficile che l'Imperatore si risolva ad entrare francamente nella via sinceramente liberale. Ieri l'altro si trattava seriamente di chiamare il Barone Hubner alla carica di Ministro degli Affari Esteri. La massa dell'opinione si è pronunciata contro una tale scelta. Ieri mattina la probabilità di una tal nomina era scomparsa; è quistione del Ministero in parte Ungherese che sarebbe composto di uomini a idee piuttosto larghe.

Qui l'Imperatore è tutto; egli si occupa di tutte le quistioni e lavora indefessamente. La sua residenza abituale è Schönbrunn, ma tutte le mattine alle nove egli è a Vienna dove si ferma sino alle 3 pomeridiane per spedire gli affari. Quindi va a Schönbrunn dove si porta appresso delle carte da esaminare. I Ministri non sono che i suoi commessi, ed anzi, come già vi dissi, pochi hanno il coraggio di esprimere una opinione che sanno di essere contraria a quella dell'Imperatore.

Si ha dunque a Vienna in questo momento lo spettacolo del Governo assoluto nella sua massima purità. La conseguenza di ciò è che gli affari non vanno, e che la colpa degli errori si fa ricadere sul capo dell'Imperatore. Egli mi ricevette con molta affabilità e mi parlò di moltissime cose diverse; si esprime con facilità in francese ed è assai al corrente de' diversi affari. Si preoccupa molto del riordinamento dell'Esercito e specialmente dell'armamento. Mi sembrò melanconico assai, e quando mi parlò delle *durezze de' Prussiani* verso le popolazioni di paesi da essi occupati, non poté trattenere un sospiro assai significativo.

Ciò mi fa credere che in questo momento l'Imperatore nutre pensieri di *riscossa;* ma lo stato dell'Impero consente ora che l'Austria incominci una nuova Guerra? S'informò da me *della salute dell'Imperatore Napoleone,* gli risposi che avendo avuto l'onore di vederlo a Parigi io lo avevo trovato meglio di quello che si credesse nel pubblico. L'ingerenza della Francia negli affari dell'Austria è mal tollerata. Però il Duca di Gramont si dà ogni fatica per stringere maggiormente i legami fra i due paesi, e come dissi nel mio dispaccio egli vorrebbe costituire una lega doganale tra Francia, Austria ed Italia, da questa ad un'alleanza non v'è che un passo. Tale era la politica del Signor Drouyn de Lhuys. Ora che quel Ministro è rimpiazzato dal Signor de Moustier chi sa se si seguirà la medesima politica? Io credo che in questo momento sia molto importante il seguire l'andamento dell'opinione pubblica in Germania la quale può dare luogo a dei fatti che sconcerteranno i calcoli de' Gabinetti.

Vi ho telegrafato rispetto a Correnti che si credeva destinato a Vienna per trattare le quistioni finanziarie. Dopo la pace potrà essere utilissimo perché ha cognizioni e talenti; ma in questo momento sarebbe cosa imprudente. Il Governo austriaco è talmente persuaso che sono tutti rivoluzionarii, per non dire Mazziniani che la presenza in Vienna di un negoziatore Lombardo che fu

nel tempo ostile all'Austria sarebbe male accolta. Dopo la pace la questione cambia.

Il Cavaliere Landau parte quest'oggi per Firenze, passando per Parigi dove si fermerà per alcuni giorni. Egli mi fu molto utile e non ho che a lodarmi delle sue premure a mio riguardo.

*P. S.* Favorisca comunicare questa lettera al Barone Ricasoli al quale quest'oggi non posso scrivere lungamente.

Il Cavaliere Artom vi presenta i suoi rispetti.

## 456.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 371. *Firenze, 4 settembre 1866, ore 15,30.*

Veuillez me dire si les conférences officielles ont commencé. Le Roi me demande chaque jour ce qui se passe. Il est urgent de savoir le nombre approximatif des soldats vénitiens à rendre à l'Italie et de s'entendre sur la manière dont ils seront envoyés car le choléra se développe vers l'Isonzo. Il faudrait que l'Autriche gardât ces soldats le plus longtemps possible.

## 457.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 373. *Firenze, 4 settembre 1866, ore 16,45.*

Il est temps d'arrêter d'accord avec le Gouvernement français les procédés à suivre pour la remise de la Vénétie, car je ne connais pas exactement les instructions données au général Leboeuf et j'ignore ce qu'il fait en Vénétie. Selon nous il faudrait qu'aussitôt après avoir reçu la nouvelle officielle de la signature de notre paix, le commissaire français, s'étant fait faire la remise formelle de la Vénétie, fit sa déclaration à la municipalité de Venise, et qu'en même temps le général Leboeuf et le commissaire autrichien en conformité des arrangements pris préalablement entre eux pour l'évacuation des forteresses envoyassent instructions par télégraphe aux commandants de celles-ci pour qu'ils se missent en rapport immédiatement avec les nôtres pour leur remise effective. Il est essentiel que tout cela ne traîne pas et qu'après la paix tout finisse sans retard.

## 458.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 842. *Vienna, 4 settembre 1866, ore 14 (per. ore 17).*

Courrier de cabinet Armillet parti hier. Anielli arrivé ce matin. Dans la conférence officielle d'hier on a paraphé préambule et quelques articles secondaires. J'ai demandé à Mensdorff qu'un commissaire italien intervienne: ... (1) que l'Autriche consentirait après s'être assurée adhésion de France. Dans la conférence officielle de demain je proposerai rédaction analogue à vos instructions relativement aux biens des princes et princesses maison d'Autriche. Veuillez m'envoyer texte de la loi sur les corporations religieuses. On insiste beaucoup sur ce sujet. Veuillez m'envoyer aussi quelques renseignements précis sur les biens des couvents dans la Vénétie.

## 459.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 843. *Vienna, 4 settembre 1866, ore 15,45 (per. ore 20).*

Gramont m'informe que le Gouvernement français approuve intervention commissaire italien dans conférence pour dette. Il est convenu que Gramont déclarera au comte Wimpffen être prêt à prendre part à la discussion avec Wimpffen et moi pour interpréter article 2 du traité austro-français. Wimpffen demandera fixation d'une somme déterminée. Si nous pouvons nous entendre la question est résolue, si non devrons recourir à Gramont et renvoyer à cette commission la liquidation dette. Commissaire militaire autrichien m'a dit vouloir comprendre forteresses dans matériel de guerre non transportable contrairement aux déclarations explicites de la France. Il convient en informer Paris. Je crois que M. Bignami Enea nous pourrait être utile à Vienne pour négociations financières et autres. Il devrait venir sans caractère officiel et sans préjudice du commissaire ultérieur. Seul inconvénient, il est administrateur des chemins de fer. Si vous n'y voyez pas d'obstacle, envoyez-le de suite ici. Il est au quartier général principal (2).

## 460.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 375. *Firenze, 4 settembre 1866, ore 22.*

Le commissaire militaire autrichien a dit à Menabrea vouloir comprendre les forteresses dans le matériel de guerre non transportable. Les engagements

(1) *Sic*, ma evidentemente manca qualche parola.
(2) Con t. 374, pari data, ore 22, Bignami fu invitato a recarsi a Vienna.

du Gouvernement français envers nous étant formels en sens contraire, nous regardons ce point comme hors de discussion. Veuillez en prévenir le ministre des affaires étrangères. Il y a des difficultés à Vienne pour la question de la dette; l'Autriche demande le partage des emprunts postérieurs à 1854 en proportion de la population, ce qui ne s'accorde pas du tout avec le principe des précédents de Zurich. Gramont interviendra probablement dans la discussion à ce propos. Dans la première séance officielle d'hier le préambule et quelques articles secondaires ont été paraphés.

## 461.

### IL PRESIDENTE DEL CONSIGLIO, RICASOLI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV, ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 152-154 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, pp. 304-306)

L.P. *Firenze, 4 settembre 1866.*

Ieri sera dopo che ci separammo ebbi notizie gravissime dello sviluppo del colera a Palmanova e dintorni; cosicché siamo minacciati grandemente da quel lato. Inoltre dobbiamo avere la consegna dei soldati veneti oggi compresi nell'esercito austriaco infetto da colera. È dunque della più grande urgenza che sieno mandate senza ritardo istruzioni al Generale Menabrea perché 1° si sappia che numero sieno questi soldati; 2° che non se ne faccia l'invio se non che previo concerto col Governo Italiano. È chiaro che ad ogni concerto sarebbe preferibile quello che questi soldati non si consegnassero se non che a colera finito. Raccomando adunque tal cosa a Lei in particolare. Io ho posto in comunicazione col Segretario Generale del suo Ministero uno dei principali impiegati del Ministero dell'Interno, ma sopratutto mi raccomando a Lei.

Sono certo che studioso com'Ella è per salvarci da tutto ciò che ci è doloroso in tutto questo dolorosissimo periodo della guerra per la Venezia, avrà pensato ai modi di cavar profitto della mutazione avvenuta nel Governo francese, e tentare di avere una cooperazione francese *meno ostile* che non è stata fin qui. È inutile dissimularlo; la nota ultima del *Moniteur* ha fatto una cattivissima impressione generalmente e ha distrutto quella favorevole prodotta dall'*articolo* del trattato di Praga. La presenza del Commissario Francese nel Veneto urta tutti. Il plebiscito si trova un atto veramente ridicolo e urta moltissimo il Re. La Francia nell'*uti possidetis* ci ha mancato di parola. Così anco tutte le altre cose sulle quali eravamo caduti d'accordo sono o restano come non più vincolatorie per noi. Io non tacerò che il ritorno del Re senza aver vinto, senza un ingresso trionfale nella Venezia, mi dà molto da pensare. Porti, se pure non l'avesse già fatto, le sue considerazioni su questo assieme di cose, e veda se vi è modo di migliorarlo. Io credo che appena partiti gli Austriaci da Venezia, Mantova e Verona si debbano mandare i Commissarii. Io non so sopportare l'idea che il Governo non si faccia sentire da per tutto in quella occasione. Cosa diventa adunque il Plebiscito? Io non sono così

persuaso che sia *inevitabile*. Che può venirne non lo facendo? L'Austria non mi pare che potrebbe portarlo in campo come condizione per evacuare. Oramai la stipulazione tra Austria e Francia ha avuto effetto. Noi faremo un trattato da soli con l'Austria e in questo trattato non parleremo di Plebiscito. Noi siamo nel rischio di avere la Venezia e nulla più. Che avremo dunque guadagnato al dirimpetto del trattato con la Prussia? Nulla, salvo l'esigenze per la forma imposteci dalla Francia. Perché dobbiamo sottostare? o perché dobbiamo sottostare a tutte? Io non voglio chiedere a lei alcuna cosa; ma sono sicuro, che se ella troverà modo di fare qualche passo per ottenere cosa che profitti alla nostra libertà di scelta, e indipendenza nell'operare, il farà, e perciò non vado più oltre. Io mi preoccupo in questo proposito dello spirito pubblico pel caso che fosse trovato buon consiglio lo sciogliere la Camera e passare a nuove elezioni.

Mi affido in tutto alla sua penetrazione, ed alla sua buona volontà per il decoro del paese...

### 462.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 159
e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 314)

T. 845. *Parigi, 5 settembre 1866, ore 14,55 (per. ore 17,05).*

J'ai adressé une note au Gouvernement français pour provoquer une entente au sujet du mode de procéder dans la remise de la Vénétie. J'ai informé Gouvernement français des prétentions soulevées par le commissaire militaire autrichien relativement au matériel de guerre non transportable (1).

### 463.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 846. *Vienna, 5 settembre 1866.*

Aujourd'hui deuxième conférence officielle. Paraphé quelques articles et arrêté rédaction plusieurs autres. Vendredi conférence pour question financière. Nous enverrons par courrier de Cabinet les documents pour servir de base aux propositions définitives du ministère des finances. Nous retarderons

(1) Nelle *Lettere Ricasoli* e nei *Carteggi Ricasoli* qui sono aggiunte, le seguenti parole che non si trovano nel registro dei telegrammi in arrivo: « dans lequel il voudrait comprendre les forteresses, ce qui est inadmissible ». Cfr. in *Origines diplomatiques,* vol. XII, pp. 261-262 una lettera pari data di Nigra a La Valette.

discussion article commerce jusqu'après entente sur la question de la dette. J'ai communiqué à Mensdorff note sur la lettre Boggio. On a réellement trouvé boîte contenant documents. Ils seront... (1). On fera connaître nombre et direction des militaires licenciés. Mode de remission des forteresses préjugé par lettre de l'Empereur. Mensdorff consent que commissaire italien intervienne pour... (1) du matériel de guerre non transportable. Commissaire autrichien part ce soir pour Venise pour établir bases avec le commissaire français. Wimpffen m'a communiqué note dans laquelle Gouvernement autrichien demande rétablissement communications postales et télégraphiques. Deux commissaires destinés à se rendre à Venise à cet effet. Vous pouvez aussi désigner un commissaire. Vous recevrez cette note avec plusieurs autres. Entamée académiquement conversation sur Trentin avec Mensdorff et général Möring démontrant convenance pour l'Autriche d'y renoncer. L'idée n'est pas repoussée: seulement on doit ménager haute susceptibilité. Du reste l'idée marche et pourra faire l'objet de convention ultérieure. Pourrait-on engager Prusse à ne pas évacuer complètement la Bohême avant la signature de notre traité de paix? Ce serait moyen de tronquer lenteur ordinaire de l'Autriche. Veuillez sonder le terrain à Berlin et ne faire des démarches officielles que lorsque seront mieux connues propositions autrichiennes. Envoyez moi immédiatement ouvrage Meneghini sur les finances de l'Autriche en Italie.

### 464.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(AVV)

L. P. *Firenze, 5 settembre 1866.*

Non vi serbo rancore dell'avermi consigliato nell'accettare questo cilicio degli Affari Esteri, ma vi accerto che i due mesi di Ministero ora trascorsi li conto come i più infelici e turbati della mia vita. I giornali italiani vi avranno a quest'ora informato della cattiva impressione prodotta dal Trattato di cessione alla Francia e dalla missione del Generale Leboeuf. Il plebiscito istesso che doveva essere un modo d'evitare una retrocessione prese sotto la penna del Governo Francese e dello stesso Imperatore la forma d'una condizione restrittiva della cessione. Ad ogni modo lasciamo da parte gli inutili lamenti e pensiamo a cavarcela meno male dalla situazione presente. Ci rimangono oramai a desiderare e ad ottenere due risultati. Il primo è che, firmata la pace, le formalità a compiersi dal Generale Leboeuf per l'adempimento della sua missione sieno le più brevi e le più semplici possibili. Il secondo è che quella specie d'incertezza e di sospensione della Sovranità del Veneto che ora offende l'Italia abbia termine il più prontamente che

(1) Gruppo indecifrato.

si possa. Non ho bisogno d'insistere su questo argomento. Il Re è nel Veneto e vi governa co' suoi Commissarii, il Generale Leboeuf vi rappresenta la Sovranità francese, e il plebescito in prospettiva rimette in questione il Governo che già si esercita in quelle Provincie e fa del Re un candidato. Il Re, ve ne accerto, sente, più di tutti, quanto v'è per lui di falso in questa situazione inutile, anormale e penosa.

Far sì che non sia troppo posta in rilievo e che non si prolunghi un minuto più dell'indispensabile deve essere ora lo scopo delle nostre cure. Non v'è altro di praticamente possibile.

Io spero che il Governo Francese vorrà esso pure attenuare le difficoltà e forse ci sarà giovevole questo interregno fra il Signor Drouyn de Lhuys e il Marchese di Moustier (1).

Vi ho telegrafato ieri in proposito (2). Non so se il Generale Leboeuf abbia ricevuto delle istruzioni non solo generiche, ma anche relative ai dettagli d'esecuzione, poiché intorno ai dettagli di esecuzione insorgono molte quistioni che, risolte in un senso o nell'altro, potranno o attenuare o aumentare il pubblico malumore. E notate che dove il progetto del plebiscito fu peggio accolto, fu appunto nel Veneto.

Vi prego d'insistere presso il governo francese perché sia inteso che la consegna del Veneto e delle fortezze e gli accordi relativi sieno regolati press'a poco nel modo seguente:

Il Commissario Francese, che ora trovasi a Venezia, regola col Commissario Austriaco l'atto della consegna e gli accordi relativi alla evacuazione delle fortezze e alla loro consegna alle autorità italiane. Ricevuto l'annuncio ufficiale che la pace è firmata, il protocollo della consegna è firmato, il Generale Leboeuf farà, se crede, alla Autorità Municipale di Venezia quella dichiarazione che crederà, il Commissario austriaco e il Commissario Francese telegraferanno ai Comandanti delle fortezze di Verona, Mantova, Peschiera, Legnago e Palmanova gli accordi presi pei modi di evacuazione delle fortezze medesime e l'autorizzazione di porsi in rapporto colle Autorità militari Italiane per procedere alla esecuzione a norma di questi accordi.

Siccome poi l'operazione militare di cui si tratta esigerà degli accordi di dettaglio che sarà bene sieno fissati prima, un ufficiale italiano si recherà

---

(1) Circa il Moustier cfr. il seguente brano di una l.p. di Della Croce a Visconti Venosta, Costantinopoli 5 settembre (AVV): « La nomina del Marchese di Moustier a Ministro per gli Affari Esteri ha sorpreso tutti. Avendo avuto occasione di vederlo cercai di conoscere quali erano le sue opinioni *a priori* specialmente per ciò che riguarda la quistione di Roma. Egli non fece neppure le mostre di evitare l'argomento ma affettò anzi di fornirmi le più larghe spiegazioni. Cominciò col dirmi che sebbene egli non conoscesse se nuovi incidenti fossero sorti in questi ultimi tempi pure credeva e sperava che la quistione di Roma non offrirebbe difficoltà. Per ora disse egli non si tratta che di eseguire la convenzione del 15 Settembre; il resto verrà dopo. Quantunque cugino ed amico fin dall'infanzia di Monsignor De Merode, le mie opinioni, soggiunse, sono le mille miglia, distanti dalle sue. A mio giudizio il Papa non deve lasciar Roma, per me il Papa è il Vescovo di Roma o piuttosto il Vescovo di Roma è il Papa. Io non divido i timori che quando saranno partiti i Francesi, il Papa possa divenire uno strumento del Re d'Italia ed il Cattolicismo abbia a temere per l'indipendenza del suo Capo; noi viviamo in un secolo di troppa libertà, di troppa pubblicità, di troppo controllo perché tali timori possano essere giustificati. Io, mi disse ridendo l'Ambasciadore, temerei che il Re diventasse uno strumento del Papa piuttosto che il Papa uno strumento del Re. Insomma mi parve di vedere che il futuro ministro degli Affari Esteri ci fosse assai favorevole e mi lusingo per conseguenza che noi non avremo perduto al cambio ».

(2) Cfr. n. 460.

prima a Venezia, m'intendo prima della pace, per abboccarsi in proposito col Generale Leboeuf e col Commissario austriaco.

Le truppe italiane entreranno tosto in Venezia e nelle altre fortezze, e insieme alle truppe saranno installate le autorità italiane.

In questo modo s'intenderà compiuta la consegna e la riconsegna delle fortezze e dei territori e finita la missione del Generale Leboeuf.

Il plebiscito avrà luogo dappoi contemporaneamente in tutto il Veneto, provocato dalle Municipalità e come una manifestazione spontanea della volontà del paese. In questo modo dopo firmata la pace, in tre o quattro giorni tutto sarebbe finito, perché in Venezia e in Verona entrerebbero i nostri soldati e sarebbero installate le nostre autorità. La Venezia sarebbe nostra e il plebiscito apparirebbe come una formalità susseguente.

Le esigenze della Francia sarebbero salve perché, ad ogni modo, questa consegna al Generale Leboeuf non può prendere che la forma di una tradizione simbolica, come dicevano i miei professori. Se le nostre truppe non potessero entrare, se non dopo il plebiscito, in Venezia, se il Generale Leboeuf dovesse rimanervi come il rappresentante d'una sovranità, chiamare le popolazioni a votare etc. etc., il paese, credetelo, sarebbe posto a troppo dura prova, il Governo screditato, il Re costretto ad accettare una situazione le cui conseguenze non sarebbero così presto cancellabili.

Voi vedete, carissimo amico, che abbiamo avuto non so se il coraggio o la rassegnazione di rimanere al potere. Ma che volete? V'ha nel modo con cui si fa la nostra pace qualcosa di così confuso, di così stiracchiato, di così illogico che mi sembra di respirare in un'atmosfera di pubblico biasimo e di essere non al Ministero, ma su una gogna! Ad ogni modo e se, con questa jettatura, non succede qualche altro grosso guaio, credo che Ricasoli rimarrà e farà fors'anco le elezioni generali, perché è impossibile che l'entrata in Venezia e Verona non plachi nello spirito pubblico colla grandezza del risultato, la memoria di queste tristi vicende. Già l'opinione più savia si rivolge all'avvenire e mi pare che le idee concordino. La quistione nazionale si considera come finita, quindi disarmo, riforme interne, amministrazione, e negli affari di Roma si può dire che tutti i partiti facciano prova d'essere assai moderati nelle intenzioni.

Consento colle idee vostre per quanto riguarda i nostri rapporti colla Francia. Il dispetto può esistere, ma non è col dispetto che si fa la politica. Continuate a Parigi come se nulla fosse intervenuto a turbare i nostri antichi rapporti. Così spero che, in questo senso, potrà anche essere accomodata questa ultima faccenda della missione del Leboeuf, che assai mi preme. Mentre scrivevo queste ultime linee ricevetti il telegramma (1) col quale mi annunciate aver presentato una nota in proposito. Vi mando tuttavia questa lettera perché essa vi chiarisce il nostro pensiero intorno al carattere che vorremmo vedere dato alle istruzioni, e alla esecuzione della consegna. Anche l'invio d'un nostro ufficiale per intendersi sui dettagli e così guadagnar tempo, mi pare essenziale.

---

(1) Cfr. n. 462.

## 465.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 847. *Vienna, 6 settembre 1866, ore 11,05 (per. ore 14,55).*

Gouvernement autrichien désirant rétablir au plus tôt possible communications postales et télégraphiques avec le Royaume d'Italie propose réunion commission pour conclure arrangement préalable et désigne à ses commissaires MM. Berger, directeur des postes à Vienne, et Zelli, inspecteur télégraphique à l'armée, laissant au Gouvernement italien de déterminer jour de réunion de la commission et localité. Il indique toutefois Udine ou Gorizia. Veuillez interpeller ministre des travaux publics et me faire parvenir au plus tôt décisions du Gouvernement (1).

## 466.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 378. *Firenze, 6 settembre 1866, ore 16,15.*

Sa Majesté télégraphie que l'enlèvement des canons autrichiens durera très longtemps, et s'en préoccupe beaucoup. Veuillez me télégraphier si on entend à Vienne retarder remise des forteresses jusqu'après ces transports de matériel, car alors nous chargerions le commissaire militaire que nous enverrons à Venise de prendre des arrangements à cet égard. La question de remise des forteresses intactes et sans indemnité est pour nous au nombre des points hors de discussion. Les engagements de la France sont formels. On vous a envoyé par poste l'ouvrage de Meneghini et les documents demandés sur les couvents, mais nous ne pouvons faire aucune concession dans cette question d'ordre intérieur sur laquelle le parlement s'est prononcé sans restriction. Je suis bien aise que l'on ne repousse pas l'idée d'un arrangement sur le Trentin; j'apprécie les difficultés mais je compte que vous donnerez tous vos soins à cette question dont la solution établira définitivement les meilleurs rapports avec l'Autriche et serait très importante pour notre situation intérieure. Au moins ne croyez vous pas pouvoir établir dans le traité la frontière au nord du lac de Garde et du côté Isonzo? Je pense que vous traiterez ce sujet officiellement après le règlement de l'affaire de la dette. On nous demande des concessions que les traités prussien et français ne nous imposent pas; on devrait en faire quelques unes en échange. Bignami est parti pour Vienne. Ministère des finances vous télégraphiera ses propositions définitives aussitôt qu'il a reçu les documents que vous annoncez. Vous aurez vu dans journaux ma réponse (2) à une note très chaleureuse d'Usedom nous demandant maintien de l'alliance (3); l'Autriche nous saura gré sans doute de notre soin à ne pas la froisser.

---

(1) Con t. 381, pari data, Menabrea fu avvertito della designazione dei commissari italiani che si sarebbero trovati ad Udine il 10 settembre.

(2) Cfr. n. 435.

(3) Cfr. n. 430.

## 467.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 379. *Firenze, 6 settembre 1866, ore 16,15.*

L'Autriche admet qu'un commissaire militaire italien participe à l'arrangement pour le matériel de guerre. Veuillez demander le consentement du Gouvernement français et l'envoi d'instructions en conséquence à Gramont et au général Lebouef. Le commissaire militaire autrichien est déjà parti pour Venise. Vous avez vu dans journaux ma réponse (1) à une note chaleureuse d'Usedom demandant maintien de l'alliance (2); je vous envoie copie de cette note prussienne par poste. Hier dans 2ème conférence officielle quelques nouveaux articles ont été paraphés. L'affaire de la dette sera traitée dans conférence de demain. On ne repousse pas l'idée d'arrangements futurs pour le Trentin, mais les hautes susceptibilités persistent à cet égard. La question des frontières vers le lac de Garde et l'Isonzo ne semble pas faire de progrès. Je vous ai écrit hier au sujet de la mission du général Leboeuf. * Il faut tâcher de s'entendre amicalement avec le Gouvernement français pour que les détails de l'exécution soient concertés promptement et d'une manière satisfaisante et pour que la situation actuelle ne se prolonge pas après la signature de la paix. Notre occupation devrait avoir lieu aussitôt après, et ensuite les populations pourront manifester leurs vœux » (3).

## 468.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 168
e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 322)

T. 848. *Parigi, 6 settembre 1866, ore 19,15 (per. ore 23).*

L'Empereur m'a fait répondre par le marquis de la Valette qu'il consent que le traité franco-autrichien ne soit pas publié avant le nôtre; qu'il ne s'oppose pas à l'intervention d'un commissaire italien à l'arrangement sur le matériel de guerre. Il maintient assurance que les oeuvres de fortification ne seront pas comprises dans le matériel indémnisable et il écrira de nouveau au duc de Gramont dans ce sens. Quant aux formalités de la remise j'aurai demain conférence avec La Valette. On admet ici que les forteresses nous soient remises par les autorités municipales aussitôt après la paix et avant consultation des populations, mai pour la ville de Venise la question n'est pas encore résolue. La Valette m'a promis de faire le possible pour rendre l'opération aussi simple et aussi rapide que possible.

---

(1) Cfr. n. 435.
(2) Cfr. n. 430.
(3) Il brano fra asterischi è edito in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 168 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXII, pp. 322-323.

## 469.

## IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 28. *Belgrado, 6 settembre 1866 (per. il 29).*

Qui non si crede a una pace stabile. Il cambiamento del ministro degli esteri di Francia piace ai Serbi che sperano sia il Signor De Moustier più favorevole ad essi che il Signor Drouyn de Lhuys, e lo interpretano come sintomo che l'imperatore Napoleone vuole occuparsi della questione d'Oriente. Le autorità turche della fortezza invece ne sono dispiacenti, esse temono che questo cambiamento sia foriero d'una nuova politica non favorevole alla Turchia.

Da quanto posso argomentare mi piace che in questo momento la Russia non è molto contenta del Governo serbo. La Francia invece acquista maggior influenza.

Le notizie qui giunte dalla Bosnia dicono che i Turchi dispongono fra colà e l'Erzegovina di 40 mila Bachi-Bouzouhs, di 18 mila uomini di truppe regolari d'infanteria, di 7 mila tra cavalleria ed artiglieria e di 118 cannoni da campagna la maggior parte rigati; che hanno munito di grossa artiglieria in parte rigata le fortezze turche che circondano la frontiera serba e montenegrina, non che quelle dell'interno della Bosnia ed Erzegovina.

E' giunto da qualche giorno in Belgrado e di qui è partito immediatamente per Kragujevatz dove si trovava il Principe Michele e il Signor Garachanine, l'Archimandrita Dutchitch inviato dal Principe del Montenegro colla missione di pregare il Principe Michele a voler essergli padrino alla seconda sua figlia (già lo è stato della prima) e si pretende inoltre che abbia anche quella di interessare il Principe a volersi unire al Principe Nicola per protestare a Costantinopoli contro le numerose truppe turche che si trovano sulle frontiere del Montenegro e della Servia, ed io poi credo che il Montenegro tenta di spingere la Servia all'azione contro i Turchi. Il fatto è che le relazioni fra i due Principati non potrebbero essere più intime. Però il Principe Nicola scrisse una lettera al Principe Michele nella quale chiede di stabilire sin d'ora le basi d'un *equo* riparto delle provincie *da conquistarsi* colle forze comuni sulla Turchia. Ora se si considera che la Servia aspira al dominio (per ora) dell'Erzegovina, della vecchia Servia, della Bosnia e forse anco del Montenegro, si scorge chiaramente che la domanda del Principe Nicola non può piacere al Principe Michele, l'abile Garachanine giungerà sicuramente ad eluderla senza discontentare il Principe Nicola, ma non è men vero ch'essa deve essere stata suggerita al Principe del Montenegro da qualche nazione che vede di mal occhio la concordia e l'intimità dei due Principi. Il Signor Garachanine crede di scorgervi la mano della Russia.

L'Archimandrita veniva da Vienna dove fu accompagnato dal Signor Verbitza ajutante del Principe Nicola e da quanto si dice vi si sarebbero recati per pregare il Governo Austriaco a voler appoggiare la domanda della distruzione dei Blokhaus che stringono il Montenegro, e che da più di un mese ha fatto presentare alla Sublime Porta da una deputazione inviata

espressamente dal Principe a Costantinopoli; una simile preghiera fu fatta anche alla Russia e questa se ne occupa con calore, ma la Porta sin'ora non aveva ancora nemmeno voluto discutere quest'affare cogli inviati montenegrini.

Mi pare che il Principe Michele si fa una grande illusione sulle sue forze, e temo che non precipiti colla sua impazienza la questione d'Oriente. Io spero però che il Signor Garachanine ed il Signor Marinovitch perverranno a moderare l'ardore del Principe.

Avanti jeri sono stato a Semendria, ma in modo privato, ad incontrare il Principe che vi giungeva da Kragujevatz; era accompagnato dal Signor Garachanine, dall'archimandrita montenegrino da tutte le autorità e da un seguito immenso delle più notabili persone di Semendria, di Pojarevatz etc. In Semendria fu accolto con entusiasmo, tutti i negozi erano chiusi, le case coperte di verdura ed imbandierate, egli ha traversata la città in mezzo al popolo che lo salutava con entusiastici *hurà,* e si recò alla sua villa dove dopo il pranzo, nel quale m'ebbi il posto d'onore, ricevette le deputazioni delle diverse città e borghi vicini, la municipalità di Semendria ed altri, e poi partimmo per Belgrado ove giungemmo alle 8 di sera. Qui fu anche ricevuto da una parte della popolazione con vive acclamazioni e dalla truppa schierata etc.

Per chi non conosce il paese deve pensare che tutto questo entusiasmo è spontaneo, ma io so che, soprattutto a Belgrado, esso è ordinato dalla polizia, perché il Governo fa quello che vuole del popolo serbo.

Durante il cholera che ha desolato Belgrado e che non è ancor del tutto scomparso, il Principe se ne stette ai bagni ed a Kragujevatz e non inviò che 2.400 franchi in soccorso dei poveri colerici; è vero che in Belgrado durante il più grande pericolo non v'era né il Metropolita, né i ministri, meno quello dell'interno e quello della giustizia, gl'impiegati erano fuggiti ed i tribunali e gli altri pubblici uffici quasi chiusi per mancanza di personale, ma tutto questo non sarebbe successo se il principe fosse stato al suo posto. Nemmeno uno fra i Consoli ha abbandonato la città, io che aveva accompagnato Türr e che mi occupavo di raccogliere a Pojarevatz e Negotine dati certi sul prodotto e cultura dei bachi da seta, onde preparare al nostro commercio un mercato lucroso per noi e per i serbi, ritornai immediatamente a Belgrado tosto ch'ebbi notizia della recrudescenza della malattia, ed ora che è quasi cessata (non vi sono più di uno, o due casi al giorno) ritorno nell'interno a terminare il mio importante lavoro sul quale trasmetterò apposito rapporto a V.E.

470.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(Ed. in *Origines diplomatiques*, vol. XII, pp. 269-270)

T. 382. *Firenze, 7 settembre 1866, ore 3.*

Je vous prie d'insister vivement auprès du marquis de Lavalette pour que la mission du général Leboeuf s'accomplisse de la manière suivante: pen-

dant que la paix se négocie à Vienne le commissaire français réglera avec le commissaire autrichien et avec le nôtre, pour ce qui le concerne, les questions relatives au matériel et à l'exécution de la remise des forteresses. Une fois informé que la paix a été signée le commissaire français pourra signer le protocole de la remise, faire à la municipalité de Venise la déclaration qu'il croira opportune et donner les instructions pour la remise de la ville de Venise aussi bien que des forteresses. La mission du général Leboeuf serait ainsi remplie, nos troupes pourraient entrer selon les arrangements pris, nos autorités pourraient fonctionner. Le plébiscite aura lieu ensuite d'après l'initiative des autorités municipales. Ce que nous désirons ardemment éviter c'est que, une fois la paix signée, la situation actuelle traine en longueur et que ce qu'elle a de confus, d'incertain et de pénible pour le Roi et pour son Gouvernement ne soit mis encore davantage en relief. Cela arriverait si on établissait une différence entre la remise de Venise et celle des forteresses, si le commissaire français appelait les populations de la Vénétie à voter, et si le gouvernement devait s'arrêter aux portes de Venise en attendant son sort (1). Je vous dirai confidentiellement que l'idée du plébiscite est mal accueillie par les populations vénitiennes, qui y voient, à tort peut-être, un soupçon jeté sur leur dévouement à l'Italie et qu'on pense à organiser des manifestations que nous voulons empêcher contre le plébiscite. Cela pourrait arriver à Venise si on voulait donner au plébiscite le caractère que nous désirons éviter. Le Roi se montre très préoccupé de cette situation. Il ne s'agit maintenant que d'une question de formalités et j'espère que le Gouvernement français voudra nous montrer son bon vouloir.

## 471.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 849. *Vienna, 7 settembre 1866, ore 15,40 (per. ore 19).*

Wimpffen a demandé renvoi de la 3ème conférence à demain. Je lui ai communiqué votre télégramme sur l'établissement service postal et télégraphique (2). D'après le traité autrichien-français remise possession Vénétie ne peut avoir lieu qu'après signature paix. Inutile espérer que les autrichiens veuillent évacuer auparavant. Nous proposons article traité stipulant comme Zurich, évacuation immédiate qui ne pourra ainsi être retardée sous le prétexte transport matériel. Du reste il faudrait s'entendre à ce sujet avec le Gouvernement français. J'envoie par poste document finances. Dimanche courrier de cabinet Anielli repartira avec autres dépêches. Gramont a prévenu général

(1) Fin qui edito anche in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 172 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, p. 332.
(2) Cfr. p. 334, nota 1.

Möring que prétention comprendre forteresses, dans le matériel de guerre serait absolument repoussée par le général Leboeuf. Gramont a prévenu Mensdorff qu'il est prêt à intervenir pour interpréter article Zurich. Il nous conseille néanmoins établir dans le traité une somme détérminée pour éviter contestations ultérieures. J'attends limite maximum que me fixera le ministère pour répondre aux propositions de Wimpffen. Je négocierai de manière à subordonner dette afférente à la question des frontières et au traité de commerce auquel on tient beaucoup ici. Wimpffen insiste pour que les dots des princesses autrichiennes mariées à archiducs soient entremises (1) libres. J'ai fait connaissance de l'ambassadeur d'Angleterre. Il a montré beaucoup d'intérêt pour notre traité. J'irai le voir. Archiduc Albert me fait savoir qu'il me recevra demain en uniforme. M. Pontoux, directeur exploitation chemins de fer, part demain pour Vérone, afin de rétablir communication chemin de fer. Veuillez le recommander auprès des autorités royales.

## 472.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 173 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, pp. 335-336)

T. 852. *Parigi, 8 settembre 1866, ore 0,55 (per. ore 7).*

Marquis de la Vallette propose mode de procéder suivant: pendant les négociations de Vienne le commissaire français réglera avec le commissaire autrichien et le nôtre la question de matériel, et celle de la remise des forteresses aussitôt poix signée, à moins que l'Autriche n'exige que rien soit fait avant la ratification. Le commissaire français se fera remettre les quatre forteresses successivement et les remettra aux autorités municipales, ce qui pourra être fait en deux jours. La 3ème jour il ira à Venise et fera la même opération, seulement au lieu de faire la déclaration à l'autorité municipale de Venise, la France veut la faire soit à une commission soit aux maires des principales villes de la Vénétie réunis à Venise. L'armée italienne entrerait immédiatement après chaque opération dans les forteresses et dans Venise. Le plébiscite serait fait sur l'initiative des communes. Je crois qu'il est impossible d'obtenir d'autres conditions. Veuillez télégraphier de suite, si je puis accepter ce mode de procéder et si je puis demander que des instructions en ce sens soient envoyées au commissaire français (2).

---

(1) *Sic*, entrèrement?

(2) Cfr. la seguente l.p. di Ricasoli a Visconti Venosta del 9 settembre (AVV): « Non so se Ella abbia creduto di mandare alcuna informazione al Re sul telegramma di Nigra jeri giuntole. Io crederei che non fosse male fargli sapere la sostanza del telegramma di Nigra e aggiungere che Ella si adopera onde sia adottata una forma nella consegna delle fortezze che non si allontani dalla formola ormai stabilita per il trattato, e contenuta nelle dichiarazioni officiali espresse per parte della Francia, e nulla abbia di che ferire maggiormente la giusta suscettibilità degli Italiani, già scossa dalla presenza del Commissario Francese in Venezia. Non mi pare necessario di parlare della lettera di Arese. Le espongo questo mio parere, ed Ella giudicherà ».

## 473.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 385. *Firenze, 8 settembre 1866, ore 15,30.*

Le Gouvernement français entend comme nous que la remise de la Vénétie et l'évacuation des forteresses aient lieu immédiatement après la signature de la paix, à moins que l'Autriche n'exige que rien ne soit fait avant ratification. Tâchez d'exclure cette exigence. La France ayant admis comme l'Autriche la participation d'un commissaire italien à l'arrangement relatif au matériel de guerre qui va avoir lieu à Venise pendant nos négociations de paix, nous enverrons prochainement un général à Venise pour s'entendre avec Leboeuf et Möring. Veuillez en prévenir le Gouvernement autrichien pour qu'il n'y ait pas de malentenu. Le ministre de la guerre désire qu'on s'assure au plus tôt que les soldats vénitiens libérés par l'Autriche n'arriveront pas à l'improviste et par petites bandes. Il faudrait s'entendre sur le lieu de leur remise, faire en sorte qu'ils fussent transportés par mer, et préférablement obtenir qu'on les garde le plus possible sauf à s'entendre sur les frais s'il est le cas. Le choléra étant à Trieste la municipalité de Venise désire vivement que France et Autriche fassent établir un cordon sanitaire rigoureux.

## 474.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 386. *Firenze, 8 settembre 1866, ore 19,50.*

Le Gouvernement du Roi accepte le mode de procéder proposé par le marquis de Lavalette mais il doit demander instamment qu'on ne convoque pas à Venise des délégués ou maires des provinces où le Roi se trouve et où son Gouvernement fonctionne déjà. La dignité royale en souffrirait, et l'impression produite sur le Roi et sur le pays serait fâcheuse. Veuillez proposer que les déclarations de la lettre de l'Empereur soient faites par le général Leboeuf à la municipalité de Venise comme chef lieu de la Vénétie, toutes les municipalités de la Vénétie ne pouvant pas être convoquées. Les mêmes déclarations pourraient du reste être faites par le général Leboeuf en même temps qu'il remettrait les places fortes à leurs municipalités. L'Empereur aurait ainsi achevé de remplir son programme, car pour les provinces déjà délivrées les populations sont déjà parfaitement libres dans la manifestation de leurs volontés. La mission du général Leboeuf serait entièrement remplie; cette concession de pure forme aurait un grand prix pour nous et n'ôterait rien à l'éclat du rôle de la France.

## 475.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 853. *Vienna, 8 settembre 1866, ore 17,20 (per. ore 20,40).*

Dans la conférence d'aujourd'hui Wimpffen a communiqué un mémoire financier d'après lequel nous aurions à payer outre la dette du Monte Lombard-Vénitien, la partie de l'emprunt 1854 en monnaie sonnante, et une partie au pro rata de la population sur tous les emprunts contractés par l'Autriche depuis 1859 jusqu'à la fin de 1865, ce qui ferait un total de 350 millions de francs environ. Je me suis réservé d'examiner la question et de demander des instructions. Je vous enverrai courrier de Cabinet avec le mémoire. Ce matin j'ai vu archiduc Albert. Accueil parfait, longue conversation sur les choses militaires. Il m'a parlé du Roi et des princes d'une manière affectueuse. Il fait grands éloges de notre armée.

## 476.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 180-181
e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 351)

T. 855. *Parigi, 9 settembre 1866, ore 13,05 (per. ore 16,05).*

La proposition de faire la déclaration à la municipalité de Venise et non à des délégués je l'ai faite au marquis de la Valette depuis avant hier et je lui ai expliqué raisons que vous m'avez exposées dans votre dernier télégramme (1). La Valette a soutenu par contre l'idée de la réunion des syndics au lieu d'une commission composée de trois membres. Vous ne me dites rien de cette dernière combinaison. Je n'ai accepté ni l'une ni l'autre, et me suis réservé de vous en référer. Maintenant je vais insister pour que la déclaration soit faite à la municipalité de Venise. Ne vous découragez pas et songez que vous avez dans les mains le moyen de faire avorter la convocation des délégués à Venise en faisant procéder au plébiscite le jour même de la conclusion de la paix dans tous les pays occupés par nous.

## 477.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 856. *Vienna, 9 settembre 1866, ore 14,30 (per. ore 20,50).*

Voici le résumé de la partie essentielle de la note autrichienne sur la question des dettes: Gouvernement autrichien reconnaît que d'après stipu-

(1) Cfr. n. 474.

lation des traités austro-prussien et franco-autrichien le principe du partage au prorata de la population ne peut être appliqué complètement à la Vénétie, mais d'après lui le précédent de Zurich doit être entendu dans le sens qu'on doive tenir compte non seulement de l'emprunt 1854 mais aussi de tous les emprunts autrichiens postérieurs à 1859. D'après ces bases nous devrions nous assumer 1° ce qui reste du *Monte Lombardo Veneto* c'est-à-dire environ 65 millions de florins; 2° une partie de l'emprunt de 1854 que l'Autriche évalue à 39 millions florins argent comptant; 3° une somme de 36 millions 750.000 florins représentant au prorata de la populations la part de la Vénétie dans les emprunts autrichiens à partir de 1859 jusqu'à la fin de 1865. L'ensemble de ces trois sommes constitue un total de 350 millions de francs environ. J'expédie aujourd'hui par courrier copie de la note et je vous demande par lettre instructions positives sur le maximum des concessions à faire dans les quatre cas suivants: 1° qu'on ne nous accorde que les frontières administratives actuelles; 2° qu'on accorde seulement rectification du côté du lac de Garde; 3° du côté de l'Isonzo; 4° qu'on nous cède le Trentin. Veuillez y penser et me dire par télégraphe votre avis là dessus.

## 478.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 388. *Firenze, 9 settembre 1866, ore 23,40.*

Le consul de France à Venise s'est rendu aujourd'hui à Trévise pour inviter un membre de la municipalité à se rendre demain à Venise pour les formalités de la remise de la Vénétie (1). La démarche du consul est tout à fait inconvenante. Il serait à désirer qu'il reçut des instructions en attendant que les deux Gouvernements se concertent sur la marche à suivre, autrement des inconvénients fâcheux sont à craindre. En attendant je crois que le membre de la municipalité de Trévise ne se rendra pas à Venise. Vous comprenez l'effet qui serait produit si le consul se mettait à parcourir en maître les villes de la Vénétie.

## 479.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(AVV)

L.P. *Firenze, 9 settembre 1866.*

Vi assicuro che i dispacci di ieri ve li mandai a gran malincuore e mi immagino l'impressione penosa che avranno fatto in voi. Il sistema proposto

---

(1) Cfr. in proposito la l.p. di Ricasoli a Visconti Venosta, pari data, conservata in AVV.

dalla Francia per la missione Leboeuf noi l'adottiamo per intiero, chiediamo che si risparmi l'assemblea dei delegati delle provincie. Qualunque sia il grado di rassegnazione ch'io avrei personalmente a questo riguardo, poiché il trattato del 24 fu pure accettato da noi, non v'ha dubbio che questa assemblea è piena d'inconvenienti per noi ed è inutile per la Francia perché le rappresentanze municipali del Veneto non potrebbero essere convocate tutte e se il Commissario Francese deve fare una finzione legale tanto vale che si diriga al Municipio di Venezia rappresentante morale del Veneto, inutile perché se il Commissario può fare la dichiarazione che la Francia dà facoltà di disporre delle proprie sorti alle popolazioni rimaste finora in potere dell'Austria, per quelle già libere v'è la garanzia della dichiarazione del Governo Italiano che i loro voti saranno consultati. Gli inconvenienti per noi li vedete. Coll'aumento di solennità la piaga che si rincrudisce, l'irritazione pubblica che si aumenta. Ed è anche vero che l'invio di questi rappresentanti i quali vanno dalle provincie governate dai Commissarii del Re a ricevere la trasmissione d'un'altra sovranità costituisce un fatto dannoso pel prestigio del Governo già scosso nel Veneto da tutta la serie dei deplorabili incidenti occorsi. La situazione del Re v'è facile l'apprezzarla. Il dover mandar a Venezia il rappresentante di Padova dove il Re si trova è qualcosa che ne ferisce la dignità. Perché non aver riguardo per essa? È pure una delle grandi forze conservabili nelle quali bisognerà fare appello oramai in Italia.

A tutto ciò si aggiunge il grande imbarazzo delle dimissioni di Ricasoli per questo incidente.

Non occorre che vi dica il mio avviso. La quistione del rimanere non si dovrebbe discutere come non si discute un dovere. O altri non avrebbero fatto meglio di noi e allora bisogna accettare le conseguenze d'una situazione e di un compito assunto; o abbiamo commesso degli errori ed è anche più evidente l'obbligo di rimanere sinché la crisi non è finita e di accettare le conseguenze e la responsabilità intera di quanto si fece. Comprendo il dimettersi pel trattato del 24, benché non l'approverei, non comprendo il farlo su un particolare della quistione. Ciò vi riveli contro che razza di difficoltà abbia avuto a lottare in questi due mesi. Ma, ad ogni modo, la dimissione di Ricasoli avrebbe le più tristi e gravi conseguenze. Dell'importanza estrema di evitare questo fatto voi avete la coscienza al pari di me. Essa vi ispiri negli sforzi che cercherete di fare perché si ottenga la sola attenuazione che chiediamo alle formalità della missione Leboeuf.

Arese scrisse all'Imperatore la lettera che vi spedisco. Ben inteso che Arese non parla di Ricasoli, scrive solo consigliando nell'interesse della Corona e del partito conservatore. Se il Dr. Conneau non è a Parigi (1), Arese vi prega di aprire la lettera e di spedire quella acclusa per l'Imperatore al suo destino.

---

(1) La lettera di Arese per Napoleone III era acclusa in una di Arese per Conneau.

## ARESE A NAPOLEONE III (1)
## (AVV)

*Firenze, 9 settembre 1866.*

Une circonstance très grave m'engage à faire appel à la bienveillance dont Votre Majesté m'honore, et qui ne m'a jamais failli toutes les fois que je l'ai invoquée en faveur de mon pays.

Eloigné des affaires et n'approuvant pas entièrement la marche suivie par mon Gouvernement depuis le 5 Juillet, ce n'est que dans la pensée d'accomplir un devoir, que j'interromps le silence, que j'ai gardé avec Votre Majesté sur tout ce qui est intervenu après cette date mémorable.

J'ai hâte d'ajouter que le Gouvernement Italien a pu être fourvoyé dans ses appréciations, et peut-être encore dans ses procédés par une interprétation trop large donnée à des déclarations, peut-être pas trop exactes, tandis qu'il est toujours malheureusement sous la pression de l'opinion publique, qu'il n'a les moyens ni d'illuminer ni de diriger au milieu du cours si rapide des événements, et à cause de l'exaspération des partis.

Quoi qu'il en soit, la confiance inébranlable que j'ai dans les bonnes dispositions de Votre Majesté vers la cause italienne, que vous avez embrassé depuis votre première jeunesse, me donne le courage de vous entretenir d'un incident, qui me paraît d'une très grande portée pour les intérêts de mon pays dans les circonstances actuelles.

On m'a appris qu'il est dans les intentions du Gouvernement Impérial, que le Général Leboeuf, après s'être fait remettre les quatre forteresses et la ville de Venise, doit convoquer dans cette ville une commission des délégués des principales villes de la Vénétie et leur faire les déclarations que sa mission comporte.

Un tel acte, vis-à-vis des villes, où le Roi d'Italie a déjà établi son gouvernement, promulgué le Statut, et beaucoup de lois; où sont des commissaires royaux; où lui-même a résidé, ou réside, pourrait porter une terrible atteinte à la dignité de la Couronne. Il est même bien à craindre, que la mauvaise presse, dont malheureusement l'influence est très grande, profite de cet incident pour surexciter les esprits, tandis qu'on a un si grand besoin de tranquillité, et de concorde, et pour porter le trouble dans le parti conservateur dont la scission serait aujourd'hui vraiment fatale. Au surplus les populations vénitiennes déjà réunies en fait à l'Italie savent très bien ce qu'elles doivent à Votre Majesté et regardent votre oeuvre glorieuse comme déjà accomplie en ce qui les concerne, car elles sont délivrées de la domination autrichienne, et se considèrent comme formant partie de la grande famille Italienne dont les destinées ont été créées, ou assurées par Magenta et Solferino.

Dans cet état de choses pour éviter toute complication, j'ose proposer à Votre Majesté un parti mitoyen, c'est-à-dire, que le Général Leboeuf se borne à faire les déclarations dont il est chargé à la Municipalité de Venise. Comme cette ville est le chef-lieu et le siège du Gouvernement de toute la Vénétie, si le Commissaire Français fait ses déclarations à la Municipalité de Venise, c'est exactement comme s'il les faisait à la Vénétie entière.

Si Votre Majesté daigne agréer ma proposition, le Gouvernement Italien sera délivré d'un grand embarras, dont les suites pourraient être très affligeantes pour nous, et particulièrement pour les hommes honorables qui composent le Cabinet actuel, et dont la présence aux affaires est pour l'instant tout-à-fait nécessaire. En même temps Votre Majesté viendra donner un nouveau gage de sa sympathie pour l'Italie, et de la réalisation complète de la grande promesse de l'affranchir des

---

(1) Questa lettera non fu consegnata (cfr. n. 495).

Alpes à l'Adriatique, promesse qui fit verser bien de larmes de joie, et qui fit battre tous les coeurs italiens.

Votre Majesté connait le voeu que je fais pour Votre santé si précieuse, pour Votre bonheur et celui de Votre Auguste famille. Sur le bruit de Votre état de souffrance j'aurais volu venir me rassurer en personne; mais je n'ai pas osé et heureusement j'ai appris qu'il n'y avait aucun motif de crainte.

## 480.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

L.P. *Vienna, 9 settembre 1866.*

Volendo far partire il corriere questa sera, se possibile, non ho tempo di scrivervi lungamente tutto il giorno essendo stato impiegato a recapitare dispacci, Note, studiare debiti, scrivere ecc. Vedrete dalla mia lettera ufficiale lo stato delle cose ed il telegrafo vi avrà prima che vi pervenga questo mio foglio, informato abbastanza della vertenza Debito. Domani faccio conto di presentare al Conte di Wimpffen una nota per controbattere il principio da lui seguito nella sua proposta di accollare al Veneto la parte proporzionale di Debito a partir dal 1859. Gramont mi ha consigliato di fare in definitivo una proposta in *Numero rotondo* per finirla più presto; ma per ciò aspetto l'avviso del Ministero.

Mi accorgo che qui si ha premura di finirla presto colla questione della Venezia; ciò però non accelera la lentezza secolare della Cancelleria Austriaca.

Ho osservato che dopo la nomina del Marchese di Moustier, la intenzione a nostro riguardo è diventata più dolce e si vede, adesso più che mai, come Drouyn de Lhuys ci fosse ostile.

Il Governo è qui tutto preoccupato del suo ordinamento interno; le cose di Ungheria non vanno; Esterhazy è in campagna; non si sa *si il boude,* oppure se egli sia in disgrazia. Le scadenze del Debito sono a momenti e non si hanno denari. Da un diplomatico che venne quest'oggi a vedermi ho saputo molte cose fra altro che si è trattato di fare come una specie di *bancarotta.* V'è chi ha proposto l'incameramento de' beni del Clero e quella proposta, non ancora però pervenuta sino all'Imperatore, non venne respinta dagli uomini del governo ai quali fu diretta.

La quistione del Trentino si fa strada; dubito che nel trattato si possa introdurre. Ma io sono persuaso che l'Austria finirà per vedere la sua convenienza ad una cessione.

L'accoglienza che mi ha fatto l'Arciduca Alberto che si dice Capo del partito retrogrado, è assai significativa; non poteva essere più cordiale. Egli mi parlò di Garibaldi con un sentimento di benevolenza anziché di avversione. L'idea dominante a questa Corte è che noi siamo rivoluzionari *bonnets rouges.* Ma anche questo pregiudizio svanirà. Aspetto questa sera Bignami che ci sarà molto utile per varie informazioni che non possiamo ottenere se non

assai difficilmente. Ho fatto conoscenza dell'Ambasciatore d'Inghilterra che si mostrò molto benevolo per noi. Andrò a vederlo e credo che, all'occorrenza egli ci potrà essere utile.

Nel Corpo diplomatico, si crede che il Nostro Principe Umberto debba sposare la figlia dell'Arciduca Alberto; ho veduto il ritratto di quella principessa, essa mi sembra assai bella e si dice di eccellente carattere. Vedete di coronare il Vostro Ministero col dare una *futura Regina* all'Italia. Io credo che il matrimonio del Principe Reale sia oramai una cosa indispensabile e dopo la pace io penso che non sarà difficile di combinare qui qualche cosa.

Il commendatore Artom mi lascia di riverirla...

*P. S.* Il nuovo Ministero non è ancora formato; solo il Generale John è chiamato a reggere il portafoglio della Guerra. Ammiro il coraggio col quale la Gazzetta di Vienna nega che io abbia fatto dei reclami per gli archivi di Venezia mentre esiste in proposito una mia nota in mano del Conte Mensdorff e che ne fu più volte quistione nella Conferenza, però non conviene smentirla *per ora.*

## 481.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 857. *Parigi, 10 settembre 1866, ore 12,45 (per. ore 14,50).*

Empereur n'insiste pas sur la réunion des syndics mais il insiste sur ce que la déclaration soit faite à une commission de trois membres dont l'un serait le podestat de Venise. J'espère que l'Empereur consentira à ce que les deux autres soient choisis d'accord avec Gouvernement italien. Cette combinaison me paraît acceptable. Veuillez me dire si vous acceptez. Dans ce cas je ferai envoyer immédiatement instructions au commissaire français (1). En attendant on télégraphiera au consul de France de se tenir tranquille jusqu'à l'arrivée de nouvelles instructions. Répondez par télégraphe.

## 482.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AI MINISTRI A BERLINO, DE BARRAL, E A PARIGI, NIGRA

T. 389. *Firenze, 10 settembre 1866, ore 15,15.*

L'Autriche propose pour le traité de paix relativement à la dette des chiffres qui s'écartent ouvertement des précédents de Zurich déclarés par elle inapplicables à la période postérieure à 1859. Menabrea est autorisé à faire

(1) Fin qui edito con alcune varianti in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 181-182 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, p. 355. Le istruzioni di La Valette a Le Boeuf sono edite in *Il problema veneto e l'Europa 1859-1866*, vol. III, Venezia, 1967, pp. 755-760.

des contre-propositions à cet égard en vue d'une rectification de frontières; mais si, comme il est possible, l'on ne peut s'entendre pour une rectification de frontière il est essentiel que nous puissions user sans retard du droit de faire insérer dans le traité les stipulations mêmes des traités prussien et français en tant qu'il s'agit du Royaume Lombard-Vénitien, seul, en réservant à des commissaires italiens, autrichiens et français à réunir après la paix la liquidation de la dette sur la base de Zurich.

(Pour Paris) Veuillez vous assurer que la France appuiera au besoin à Vienne cette manière de procéder que nous croyons dans notre droit; sinon les négociations traîneront indéfiniment.

(Pour Berlin) Tâchez de voir amicalement avec le comte Bismarck s'il ne peut point faire démonstration, au besoin, comme de continuer à occuper quelques villages de frontière de la Bohême, tant que l'Autriche n'aura pas consenti à signer la paix avec nous dans les termes mêmes du traité de Prague.

## 483.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 390. *Firenze, 10 settembre 1866, ore 18,05.*

Les propositions autrichiennes sur la dette s'écartent complètement des précédents du traité de Zurich. Les dettes qui n'avaient pas été localisées déjà à la Lombardie ont été laissées en dehors de tout partage en 1859; l'emprunt de 1854 a été seul partagé parce que seul il était déjà spécialement attribué en partie à la Lombardie.

Cette règle de Zurich doit être appliquée après 1859 et nous ne devons prendre de la dette postérieure à 1859 que les 30 millions de florins inscrits en 1859 sur le Monte Veneto. Les propositions de l'Autriche sont telles que nous avons tout intérêt à ne pas les discuter aujourd'hui et à invoquer le droit de reproduire simplement les stipulations françaises et prussiennes sur la dette en réservant explicitement la liquidation à des commissaires italiens, français et autrichiens à réunir après la paix. On éviterait ainsi de perdre un temps précieux dans un débat où nous finirions par faire des concessions sans en obtenir aucune.

La question des frontières peut être traitée à part, car les chiffres que nous proposerions pour les diverses rectifications de frontières que vous indiquez, seraient regardées pour nous comme de grandes concessions, et ils seraient cependant au dessous des 350 millions que l'Autriche demande pour la Vénétie seule.

Je vous télégraphierai du reste ce soir après le Conseil les chiffres que nous pouvons offrir pour les rectifications de frontières.

Veuillez me dire votre avis sur les observations que je viens de vous faire.

## 484.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, E AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 391. *Firenze, 10 settembre 1866, ore 22,30.*

Le marquis Pepoli télégraphie que le commissaire civil autrichien à Venise, M. Gödel, a annoncé qu'on allait procéder à la vente sans enchère de tous les palais de l'Etat, spécialement à des acheteurs français. Banquier Morpurgo de Trieste est en marché pour le palais de la préfecture des finances.

(Pour Nigra) Le traité du 24 devrait empêcher de pareilles opérations.

(Pour Menabrea) Nous ne croyons pas que le Gouvernement autrichien puisse autoriser un pareil abus.

## 485.

L'INCARICATO D'AFFARI A COSTANTINOPOLI, DELLA CROCE, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 859. *Costantinopoli, 10 settembre 1866, ore 17 (per. ore 22,50).*

Aali Pacha m'a dit ce matin qu'il a peu espoir de pouvoir apaiser les troubles de Candie sans effusion de sang. Je l'ai conseillé en son nom d'user de condescendance et modération. La question Principautés en voie d'arrangement. Sublime Porte ne fait plus aucune opposition à la succession héréditaire en ligne directe dans la famille du prince.

## 486.

IL MINISTRO A BERNA, MAMIANI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 13. *Berna, 10 settembre 1866 (per. il 13).*

Appena giunsemi il Dispaccio di V. E. con data delli 30 agosto (1) in cui si accenna alle mene borboniche, io mi posi all'opera d'invigilarle, secondo che io posso e di seguirne le traccie. Invitai quindi l'addetto Signor Visconti

(1) D. 1318 di cui si pubblica solo il passo seguente: « Da un telegramma testé pervenuto a questo Ministero dell'Interno dal Signor Prefetto di Napoli si rileva che il Conte di Trapani sarebbe recentemente partito per la Svizzera per intrighi reazionarii accompagnato dal Capitano Svizzero al Servizio del Papa Signor De Collet.

Troverei utile giusta anche l'avviso espressomene dal mio Collega pel Dicastero sovra indicato che la S.V. facesse invigilare sui diportamenti costà dello stesso Conte di Trapani e del suo compagno, riferendomi tutto ciò, che fosse per emergergli di notevole ».

Con d. 1319 del 4 settembre Mamiani fu avvertito che non si trattava del conte di Trapani ma del conte di Trani.

di recarsi a Interlaken e a Lucerna e, dove fosse bisognato, proseguire per altri luoghi. Durante la state Interlaken è il maggior ritrovo dei forestieri. A Lucerna dimora, com'Ella sa, il Nunzio Pontificio, e il partito cattolico v'ha gran consistenza. Dalle corse e ispezioni del Signor Visconti risulta che in fatto il Conte di Trani era il 6 Settembre a Zurigo venendo da Ginevra. Lo accompagna la moglie e un tal Conte Doria; non so se il Duca d'Angri nascondesi sotto il nome di Doria. Certo è che il Trani ha passato a Ginevra parecchi giorni ed io spero fra breve di sapere quanta e qual gente lo visitava. È pur da notare che il 2 Settembre trovavasi in Ginevra il Cardinale Grassellini, uomo dei più accorti ed attivi del Sacro Collegio. Al presente è in Lucerna e dicono vada a bagni per salute. Era pure a quei giorni in Ginevra il Marchese Malvasia di Bologna, fanatico *temporalista*. In genere poi molti capi reazionarj borbonici passeggiano ora la Svizzera. Fra questi sono da notare il Duca di Cajanello; il Duca e la Duchessa di Lavello; il Duca di S. Marco; il Marchese di Monteforte; un Conte Gravina; un Conte Statella. Può darsi che l'affluenza di costoro sia casuale, considerato che in questi mesi v'ha in Svizzera un numero strabocchevole di forestieri. Ad ogni modo non intralascerò le mie indagini.

Aspetto pure d'aver notizia del Merenda e del Capitano Svizzero de Collet. Anche da Lucerna penso di aver modo di ricevere esatte notizie. Il 5 Settembre era colà il principe Paolo Borghese; e stimai sulle prime che fasse il vecchio capo della famiglia uno dei più acerrimi propugnatori dell'altare e del trono a parlare com'essi parlano. Ma questo Borghese che viaggia è invece il figliuol suo primogenito mal veduto anzi dal padre per opinioni non abbastanza castigate e ortodosse.

Neppure ho mancato d'interrogare destramente i Consiglieri Federali; ma non ne ho tratto nulla di più speciale. Se non che essi replicano ad ogni occasione che mai non sono per tollerare intrighi e cospirazioni le quali ponessero in compromesso la neutralità perfetta e la gelosa imparzialità che intendono di mantenere ed usare inverso d'ogni Governo straniero. Ma io bado poco a tali proteste; perché in Isvizzera i mestatori d'ogni partito sonosi sempre fatto giuoco della polizia. Bado piuttosto alla inopportunità dei tempi per tessere cospirazioni reazionarie e giudico pure che la Svizzera non è luogo scelto bene, quando si voglia andar più oltre degli abboccamenti e dei ritrovi. E a questi soli credo siano per ridursi qui i maneggi dei Borboniani. Certo, ei non vi troveranno né danari né capi e fautori assai caldi e risoluti. Nel generale, gli animi vi sono quieti; e vivendo sotto Governi liberi e in piena pubblicità d'ogni cosa non inclinano alle occulte e soppiatte macchinazioni. Gli avanzi del *Sonderbund* sono sparpagliati e fuori di speranza. Ai nostri pensionarj poi non mette conto di guastare i loro fatti per l'altrui ambizione; e quelli che tornano in patria vi cercano sopra tutto le comodità e il riposo. In fine credo difficile eziandio il reclutarvi molta gente perché combattono di costa ai briganti. In ciò il Consiglio Federale adopera vigilanza sincera ed efficace stretto com'è da una legge particolare e dall'opinione universale che

giudica ormai oltraggioso troppo e disonorevole alla repubblica il mandar soldati mercenarj a servigio dei più tristi Governi d'Europa (1).

Ad Aaran in Argovia fannosi da più giorni e per commissione del Governo molte esperienze comparative fra varie sorte di fucili e saranno proseguite ancora per qualche tempo non se ne potendo ritrarre giudicio sicuro e terminativo. Tuttavolta si va annunziando che preferibili per la semplicità riescono il fucile detto di Peabody, l'altro detto di Ramington, e un terzo novellamente arrivato d'America detto di Howard. V'ha pure il fucile chiamato di Milbank tenuto pregevole singolarmente per ciò che il suo meccanismo può adattarsi con facilità e presto ai fucili ordinarj e comuni. Dalla somma poi degli esperimenti sembra insino a qui risultare che i modelli americani superino di bontà e di precisione tutti gli altri non eccettuati gli inglesi.

Qualora al nostro Ministero di guerra tornasse gradito di conoscere con più esattezza gli esperimenti che si proseguono a fare in Aaran, V. E. si compiaccia darmene avviso; io stimerò mio debito di raccogliere con diligenza i più minuti particolari. Questo negozio di fucili occupando ora tutte le amministrazioni militari d'Europa e istituendosene da per tutto lo studio comparativo, confesso di non aver pensato di proporre al nostro Governo l'invio di qualche ufficiale per assistere agli esperimenti d'Aaran. Fui ancora ritenuto da ciò che non vi si potendo assistere senza permesso del Consiglio Federale era pericolo di non trovarlo al tutto disposto e corrivo a cagione della inutile spedizione da esso fatta del colonnello Aubert al nostro Quartier Generale. Ancora mi sono ricordato che avendo chiesto in favore al Consigliere Signor Fornerod una relazione delle prove ed esperienze compite, or fa qualche mese, su certa forma di cannone, sebbene egli facesse vista di acconsentire mai non sono pervenuto a vederla e non mi ha giovato di replicarne la domanda. Invece appena l'Austria mostrò questi giorni addietro il suo desiderio di mandare alcun ufficiale ad Aaran, subito le fu consentito. Di tal guisa e non ostante gli ultimi danni e malanni proseguono le propensioni di questa repubblica verso l'Austria sua vicina. Infine, debbo sul tal proposito informare V. E. che il Governo di Berlino concede alla Confederazione Svizzera d'inviare in Prussia il colonnello Stadler e il maggiore d'artiglieria de Perrot con incarico di studiare colà le nove armi da guerra e tutte le ingegnerie e le pratiche rispettive (2).

---

(1) Fin qui edito in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, pp. 362-364 (da una copia conservata in ACS) dove è detto diretto a Ricasoli.

(2) Annotazione marginale: « All'Interno e alla Guerra per ciò che li concerne ».

Si pubbica qui un brano del r. confidenziale 15 da Berna del 3 ottobre: « Da questi particolari e da tutti gli altri ch'ebbi cura di scrivere a V.E. risulta per mio avviso che certo parecchi capi borboniani e *temporalisti* sono venuti qua ad abboccarsi comodamente e ordire insieme i loro maneggi. Forse qualche non grossa compra di armi vi si è fatta per conto dei medesimi e sono stati tentati gli animi di questi ex militari del re Ferdinando a conoscere se in certe favorevoli congiunture volessero farsi capi e condottieri di partigiani armati. Più là non credo sieno andate le cose; perché la Svizzera oggi abborre dal mescolarsi in pratiche di simil fatta dentro casa e fuori; gli arrolamenti vi sono proibiti con forti leggi e il Governo li spia con attiva diligenza perché teme sopra tutto di compromettere la neutralità del proprio paese. Raccoglier denari stimo ancora più difficile perché nel generale è provincia povera e i sentimenti religiosi e politici non vi diventano quasi mai eccessivi. Non dubito che il Conte di Trani non siasi collocato a Zurigo per poter vivere poco o nulla osservato e al bisogno tradursi a Marsiglia e di là sbarcare in Sicilia quando la sollevazione fossevi riuscita. Mancandogli le speranze, il soggiorno scelto per aspettazione temporanea può convertirsi naturalmente in lunga dimora d'esilio ».

487.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 392. *Firenze, 11 settembre 1866, ore 0,30.*

Le conseil des ministres a discuté l'affaire de la dette vénitienne. Les négociations de Zurich démontrent à l'évidence que la prétention de partager la dette générale fut alors comme elle peut devenir aujourd'hui la cause de longues négociations, et fut écartée absolument par la France et la Sardaigne. L'emprunt de 1854 fut admis pour la partie seulement que la patente et la notification même année attribuaient spécialement à la Lombardie.

La valeur donnée actuellement par la France et la Prusse au précédent de Zurich concerne précisément le principe que les dettes localisées ou spéciales doivent seules être attachées à la possession territoriale. Après 1859 l'Autriche a fait un seul emprunt partagé par provinces c'est celui de 1859; nous acceptons avec le reste du Monte Veneto les 30 millions inscrits sous ce chef, mais pas autre chose. L'Autriche n'est pas fondée non plus à demander autant qu'elle a reçu en 1859 pour l'emprunt de 1854; la proportion en vertu des précédents de Zurich doit être de 2 à 3. Enfin nous pouvons contester qu'il faille payer cette part en numéraire; la France l'a payée ainsi en 1859 mais nous n'avons donné que des cédules à la France. Il paraît au conseil que nous n'avons pas intérêt à entrer avant la paix dans de telles discussions où l'Autriche ne semble pas près d'adopter nos vues. L'Autriche demande plus de 100 millions au delà de ce nous croyons pouvoir soutenir avec justice évidente et succès plus probable après la paix, et cette somme excède ce que nous pourrions donner pour le Trentin et l'Isonzo, à moins que l'Autriche renonçat à demander du numéraire pour l'emprunt de 1854. Il semble donc qu'il faut rester dans les termes des traités français et prussien sans perdre un temps précieux. Quant aux frontières le conseil n'ayant pas encore reçu vos dépêches ne peut encore juger exactement ce qui est possible et convenable; mais il estime que l'Italie peut donner 60 millions en cédule valeur nominale soit 3 millions rente pour Trentin et Isonzo c'est-à-dire se charger de leur dette en raison de la population, ou la moitié environ soit 30 millions cédules pour le lac de Garde et l'Isonzo. De forts paiements dans les temps actuels pourraient nous forcer peut-être à renoncer à toute rectification. Veuillez me télégraphier franchement votre manière de voir.

488.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 186
e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, pp. 355-356)

T. 394. *Firenze, 11 settembre 1866, ore 16.*

Nous acceptons que la déclaration du général Leboeuf soit faite à une commission de trois membres dont l'un serait le podestat de Venise. Le géné-

ral Leboeuf paraît disposé à choisir les deux autres parmi les notables de Venise; ceci en confidence. Le Roi désire qu'au moins ce soient les podestats des deux autres villes principales de la Vénétie Vérone et Mantoue. Il est entendu qu'ils seraient convoqués pour recevoir une déclaration s'adressant à la Vénétie toute entière. En résumé il faudrait que les instructions envoyées au général Leboeuf ne l'obligent pas de prendre ses commissaires à Padoue, ou dans le territoire déjà réuni. Nous nous en rapportons en cela à la délicatesse du Gouvernement français. Il est entendu que le général Leboeuf procédera à la remise des forteresses aussitôt après la paix et que nos troupes entreront immédiatement partout. Le plébiscite se fera sur l'initiative des municipalités, mais le Gouvernement devra régler cette initiative soit pour assurer la simultanéité de la votation, soit pour éviter que certaines municipalités adoptent des formules diverses comme celle du plébiscite méridional sur Rome capitale. Maintenant que toutes ces questions de forme sont réglées vous pouvez invoquer tout l'appui de la France pour que nos négociations à Vienne triomphent des lenteurs autrichiennes et pour que la paix puisse être signée sans retard sur les bases mêmes des traités français et prussien.

## 489.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 864. *Vienna, 11 settembre 1866, ore 14,05 (per. ore 19,10).*

Dans la conférence d'hier, avant de recevoir vos télégrammes (1) j'ai remis à Wimpffen une note verbale où je repousse formellement le système de répartition proportionnelle proposé par lui et je déclare ne vouloir négociar sur d'autres bases que celles de Zurich et des traités autrichien, français et prussien. Gramont auquel j'ai communiqué ma note, l'a approuvée et a promis de l'appuyer. Je ne pense pas que l'Autriche accepterait en ce moment, surtout si elle vient de nous, la proposition de signer la paix en reproduisant l'article du traité austro-français; elle n'a pas intérêt à renvoyer la question financière après la remise des forteresses; mais cette proposition peut être faite par l'Empereur Napoléon dans le cas où l'Autriche repousserait absolument nos contre-propositions. Je pense donc qu'il faut que nous formulions de notre côté nos propositions dont la justesse doit être reconnue par France et Prusse. Veuillez me dire si vous admettez comme moi 1° le Mont Vénitien tel qu'il est résulté après le partage fait par la convention du 9 septembre 1860; 2° ... (2) la somme qui lui a été ajoutée postérieurement par l'Autriche pour l'emprunt de 1859; 3° une somme à donner pour l'emprunt de 1854 dans la proportion des deux tiers de celle qui a été donnée pour la Lombardie. Il est entendu que je tâcherai d'écarter tout payement au comptant et qu'étant

(1) Cfr. nn. 483, 484.
(2) Gruppo indecifrato.

obbligé de l'admettre je tâcherai qu'on nous tienne compte de cette concession dans la question des rectifications des frontières dont l'évaluation financière ne peut venir qu'après solution de la question de dette. Si l'Autriche repousse les bases ci-dessus nous aurons recours à l'influence de la France, et je pense que l'Autriche finira par céder. J'attends votre réponse pour formuler ma proposition.

490.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 865. *Vienna, 11 settembre 1866, ore 17,15 (per. ore 20,10).*

Empereur insiste pour qu'on ôte le séquestre décrété par Garibaldi sur les dots des princesses austro-bourboniennes. Envoyez-moi vos instructions à ce sujet pour ma règle dans la stipulation de l'article du traité relatif. Mensdorff demande connaître aussitôt nom du général italien destiné commissaire à Venise. J'ai communiqué confidentiellement à Gramont télégramme relatif aux ventes palais faites à Venise (1). Il en a été surpris et vous engage à en parler à Malaret, et écrire au besoin à Paris. Dites moi si M. Landau est arrivé. Bignami est ici. Courrier de Cabinet Anielli parti avant hier soir avec les documents.

491.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 395. *Firenze, 11 settembre 1866, ore 23,05.*

Les traités prussien et français en établissant les bases de liquidation ont eu précisément pour objet d'éviter les contestations interminables et, dans la situation actuelle, sans bon résultat possible où l'Autriche veut nous entraîner. Votre note verbale d'hier suffit pour réserver officiellement nos droits en présence des propositions autrichiennes que vous n'avez reçues qu'*ad referendum*. Faire officiellement des contre-propositions, ce serait perdre du terrain et du temps inutilement. Vous pouvez faire connaître officieusement, pour prouver notre esprit d'équité, spécialement au duc de Gramont, que le Gouvernement du Roi reconnaît d'avance comme juste une liquidation dans les termes que vous articulez dans votre télégramme d'aujourd'hui, c'est-à-dire que le Monte Veneto nous revient en entier, y compris l'inscription de 1859 et que l'emprunt de 1854 nous revient pour les 2/3 du chiffre fixé sous ce chef pour la Lombardie. Nous faisons des déclarations dans ce sens à Paris et à Berlin. Mais en même temps je vous prie de déclarer officielle-

(1) Cfr. n. 484.

ment que les précédents de Zurich, consacrés par la Prusse et la France, offrent des éléments aussi complets que possible pour la liquidation à opérer après la paix avec le concours d'un commissaire français; demandez en conséquence l'insertion au traité de paix d'un article conforme à ceux analogues des traités prussien et français. Nous venons de demander à la France et à la Prusse leur appui dans ce sens. Le Gouvernement du Roi prendra du reste en très sérieuse considération le mémoire de M. Wimpffen qu'il n'a pas encore reçu et y répondra en son temps.

### 492.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 187
e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 372)

T. 866. *Parigi, 11 settembre 1866, ore 21,30 (per. ore 23,20).*

Vous recevrez après demain copie des instructions envoyées au général Leboeuf. J'espère que vous les trouverez satisfaisantes. Elles seront complétées par une dépêche qui dira au général de ne pas soulever des difficultés et de se mettre d'accord avec le Gouvernement du Roi pour désigner les deux membres de la commission à trois. Quant au plébiscite les instructions portent que la commission à trois s'entendra avec la municipalité pour en régler le mode et l'époque, mais comme à ce moment nos troupes auront occupé Venise il nous sera facile de faire donner aux municipalités les instructions que vous voudrez. Il ne faut pas insister davantage sur ces questions de forme qui disparaîtront sous les flots des acclamations populaires. * Dites moi si je dois encore remettre la lettre du comte Arese (1) qui m'est arrivée aujourd'hui. M. Conneau est en Corse * (2).

### 493.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV, ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 184-186
e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, pp. 373-374)

L. P. *Parigi, 11 settembre 1866.*

Appena ebbi le vostre istruzioni intorno alla necessità di un accordo fra i Governi d'Italia e di Francia sul modo di procedere per la tradizione delle fortezze e sulle altre questioni inerenti alla missione del generale Leboeuf,

(1) Cfr. n. 479, allegato.
(2) Il brano fra asterischi non è edito.

mi misi in negoziazione col Marchese di Lavalette, il quale ammise subito la necessità e l'urgenza di questo accordo. Il risultato delle conversazioni che ebbi col Marchese di Lavalette fu la nota che troverete qui unita e che sarà spedita in forma d'istruzioni al Generale Leboeuf: questa nota risolve tutte le questioni nel senso dei telegrammi che m'avete spedito, tranne una sola quella cioè della formalità da compiersi a Venezia. Voi desideravate che il Generale Leboeuf facesse la dichiarazione al Municipio di Venezia, che potrebbe essere considerato come investito della rappresentanza di tutta la Venezia. Questo modo di procedere fu appunto quello ch'io misi innanzi e che sostenni con ogni sforzo come il più semplice e il più soddisfacente per tutti. Ma il Marchese di Lavalette mise in campo l'idea della convocazione dei Podestà dei Capoluoghi di Provincia. Io l'ho combattuta e finii per farla eliminare. Allora il Marchese di Lavalette propose il mezzo termine che io indicai per telegrafo (1) e che consiste nel far la dichiarazione ad una Commissione di tre Membri, di cui uno sarebbe il Podestà di Venezia e i due altri sarebbero designati d'accordo col Governo Italiano. L'Imperatore aderì a questa combinazione. Essa lascia sussistere alcuni degli inconvenienti dell'altra combinazione, ma non presenta, a mio giudizio, i più gravi. Io non ho né accettato, né rifiutato, e mi riservai di riferirne, come feci, per telegrafo. Aspetto la vostra risposta. Desidero che sia in senso affermativo. Noi purtroppo dobbiamo ancora ricorrere ad ogni momento all'intervenzione del Governo francese nei nostri negoziati coll'Austria. Non ci conviene quindi di metterci in urto con la Francia per una questione di forma. Pigliamo in santa pace il nostro partito per questa benedetta cessione fatta alla Francia, giacché non fummo abbastanza savii e non fummo abbastanza fortunati per conquistare la Venezia colle armi. V'assicuro che non v'è nulla di più penoso, di più delicato, di più difficile che il condurre questi negoziati. Giacché dall'un lato noi dobbiamo ad ogni istante appoggiarci sul fatto della cessione alla Francia e sul trattato franco-austriaco, e dall'altro lato dobbiamo fare il possibile per evitarne le conseguenze necessarie e per non mettere in evidenza la situazione creata da questo fatto. In Italia c'è molta irritazione contro la Francia. In Francia ce n'è una eguale contro di noi. L'Imperatore stesso è molto amareggiato di tutto ciò. Non v'è dubbio che tenga personalmente molto a questo fatto della cessione fatta a lui. E' il solo profitto che ha tirato dalla guerra, da cui sperava una situazione migliore per sé. Ora questo profitto, che in fondo non è che una soddisfazione morale, è ben lungi dal compensare la diminuzione che ebbe a subire all'interno e all'estero. V'accerto che la situazione del Governo francese e dell'Imperatore è oltremodo difficile e non è senza inspirarmi inquietudine. Vi prego dunque di riflettere a tutte queste cose e di farmi sapere se aderite a queste istruzioni.

Il Generale Leboeuf sarà invitato a non sollevare difficoltà inutili, e mettersi d'accordo col Commissario Italiano sia per la tradizione delle fortezze, sia per l'accomodamento intorno a' materiali di guerra non trasportabili, sia per la designazione dei due membri della Commissione a cui deve farsi la dichiarazione. E' ben inteso che quanto è detto nella nota delle misure che le Auto-

---

(1) Cfr. n. 481.

rità municipali provocheranno presso le autorità militari italiane in seguito all'evacuazione degli Austriaci, deve essere interpretato nel senso che le truppe italiane occuperanno le fortezze e Venezia. In caso d'approvazione per parte vostra, bisognerà nominare subito un Commissario militare (che servirà anche per le cose civili) il quale si metta in relazione col generale Leboeuf e gli faccia sapere che è informato del senso generale delle istruzioni mandate da Parigi.

494.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, E
AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 396. *Firenze, 12 settembre 1866, ore 13,30.*

La vente des palais Grimani pour 75 mille florins, de la préfecture pour 85, fabriques nouvelles de Rialto pour 40, Corner pour 86, Lorédan pour 40, fabrique tabacs pour 280 etc. tous propriété de l'Etat, a été suspendue par commissaire autrichien jusqu'à demain matin.

(Pour Nigra) Veuillez appeler d'urgence l'intervention de l'autorité française contre ces actes illégaux sur lesquels le Gouvernement du Roi fait toutes réserves (1).

(Pour Menabrea) Veuillez faire démarches d'urgence pour empêcher ces ventes illégales et faire par une note verbale toutes réserves sur leur validité.

495.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 397. *Firenze, 12 settembre 1866, ore 14.*

Il est inutile de remettre lettre Arese (2). D'après ce que vous me dites je crois qu'il n'y aura plus de difficultés sur les questions de forme. Il reste maintenant à faire les plus grands efforts pour que le Gouvernement français amène l'Autriche à signer promptement la paix (3).

---

(1) Il t. inviato a Parigi è edito in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 196 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, pp. 403-404.
(2) Cfr. n. 479, allegato.
(3) Questo telegramma e quello edito al n. seguente sono pubblicati come un unico telegramma in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 187-188 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, pp. 372-373.

## 496.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AI MINISTRI A BERLINO, DE BARRAL, E A PARIGI, NIGRA

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 341-342
e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, pp. 376-377).

T. 398. *Firenze, 12 settembre 1866* (1).

Conformément aux traités récents de Prague et de Vienne nous reconnaissons d'avance que dans la liquidation de dette autrichienne à opérer après la paix avec le concours d'un commissaire français nous aurons à prendre à notre charge tout le Monte Veneto y compris les 30 millions florins y inscrits après Zurich plus les 2/3 du chiffre fixé en 1859 sur l'emprunt de 1854 pour la Lombardie. Ceci est pour prouver notre loyauté; Menabrea l'a fait connaître officieusement à Vienne et vous pouvez vous exprimer dans le même sens. Mais l'Autriche émettant la prétention de stipuler dans le traité de paix que ses dettes générales postérieures à 1859 soient partagées selon la population, c'est-à-dire que les précédents de Zurich consacrés pourtant sans distinction par la France et par la Prusse ne soient pas appliqués après 1859, le Gouvernement du Roi ne peut que répondre par la question préalable car les traités de Prague et de Vienne en fixant les bases de la liquidation, ont eu précisément pour objet d'éviter les contestations interminables où l'Autriche semble vouloir nous entraîner. Menabrea a donc été chargé de déclarer officiellement que les précédents de Zurich consacrés par les traités prussien et français offrent des éléments aussi complets que possible pour la liquidation à opérer après la paix entre commissaires italiens, autrichiens et français et qu'en conséquence il demande la reproduction dans notre traité des clauses analogues des traités prussien et français sur la dette. Le Gouvernement autrichien refusant ainsi ouvertement l'exécution de ces traités pour sa dette postérieure à 1859, je vous prie de demander l'appui efficace du Gouvernement Français (Prussien) pour que la proposition dont le général Menabrea est chargé et qui permettra de ne pas retarder indéfiniment la paix, soit adoptée à Vienne. (Pour Berlin) Comme la Prusse n'a pas de représentant à Vienne elle pourrait s'entendre avec la France.

## 497.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 868. *Vienna, 12 settembre 1866, ore 10 (per. ore 15,50).*

Avant de faire des démarches dans le sens que indique votre dépêche de cette nuit (2) je vous soumets les observations suivantes. Autriche a

---

(1) Il telegramma fu inviato a Parigi alle ore 14 e a Berlino alle ore 14,40.
(2) Cfr. n. 491.

besoin urgent de définir question de dette avec nous afin de pourvoir à ses engagements financiers; elle repoussera donc probablement proposition insertion article conforme à ceux des traités français et prussien pour renvoyer liquidation après la paix avec concours d'un commissaire français. L'emprunt autrichien de 1865 ayant été fait en France avec le crédit foncier très puissant à Paris, il y a danger que le commissaire français n'ait intérêt à nous charger une partie de cette dette. Il est douteux que l'Autriche veuille abandonner forteresses avant règlement question de dette; tout au moins il est possible qu'elle propose au Gouvernement français de les retenir comme gage, ce qui serait probablement accepté (1). De toute manière il n'est pas prudent d'entreprendre démarches dans le sens que vous proposez avant d'être bien assurés que nous serons efficacement soutenus par France et Prusse. Le comte de Wimpffen s'attend à une réponse pour vendredi. Gramont est d'avis que nous fassions propositions explicites sauf recours, me dit-il, à Gouvernement français pour aplanir les difficultés.

498.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 405. *Firenze, 12 settembre 1866, ore 23,55.*

Bismarck est décidé à nous donner tout son appui dans notre manière de voir sur la dette dont il reconnaît la justesse; au besoin il enverra Werther à Vienne, dès demain il prendra les ordres du Roi sur ce qu'il y a à faire pour amener l'Autriche à exécuter ses engagements (2). Nous espérons que le Gouvernement français nous appuiera efficacement, France et Prusse pourraient faire démarche collective à Vienne. Nous préférerions certainement que les trois catégories de cette dette que le précédent de Zurich nous attribue fussent précisées dans le traité de paix si l'évidence de notre entière fidélité aux précédents de Zurich pouvait couper court à de longues discussions; mais comme il y a risque de discuter pendant un mois ou deux comme à Zurich, si vous pouviez obtenir que la France qui a la plus grande compétence comme signataire de Zurich reconnût dès à present comme fait la Prusse, que nous ne devons pas partager la dette générale postérieure à 1859, le mieux serait que les trois puissances fissent tous leurs efforts pour faire signer la paix à l'Autriche, en répétant les stipulations prussiennes et françaises sur la dette vénitienne et en réservant le reste aux commissaires dont il est bien entendu que le mandat serait non pas d'arbitrage mais de simple liquidation circonscrite rigoureusement dans les précédents de Zurich.

(1) Queste notizie furono comunicate a Nigra con t. 402, pari data, ore 17,15, che termina così: « Veuillez me faire connaître au plus tôt si le Gouvernement français veut et peut faire prévaloir notre manière de voir. Il est urgent d'en finir ».
(2) Queste notizie erano state comunicate da Barral con t. 869, pari data, ore 12,50 (per. ore 19,35).

## 499.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AI MINISTRI A BERLINO, DE BARRAL, E A PARIGI, NIGRA, E AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

(Ed. in *LV 9*, pp. 805-810)

D. CONFIDENZIALE (1). *Firenze, 12 settembre 1866.*

Lorsque le Gouvernement Italien demanda aux Gouvernements de l'Empereur des Français et de S.M. le Roi de Prusse la consécration formelle des précédents de Zurich comme base de la liquidation de la dette vénitienne à opérer après la paix, il fit connaître explicitement que parmi ces précédents le plus important est celui d'après lequel la dette générale de l'Empire autrichien ne saurait être attribuée pour une part quelconque à la Vénétie, celle-ci étant soumise à un régime financier distinct et ayant déjà à sa charge spéciale la part qui lui revient dans les dettes du Gouvernement autrichien.

C'est dans cet esprit que la demande de l'Italie fut faite et accueillie à Berlin et à Paris; et c'est précisément pour empêcher le renouvellement des longues contestations qui eurent lieu à Zurich sur ce point, et qui furent tranchées conformément à la manière de voir de la Sardaigne, c'est pour empêcher, dis-je, un pareil débat de se répéter sans utilité avant la paix que les précédents de Zurich ont été consacrés en ce qui concerne la dette de la Vénétie dans les traités conclus récemment par la Prusse et par la France avec l'Autriche.

Maintenant le Plénipotentiaire autrichien, par une Note Verbale du 8 septembre remise au plénipotentiaire italien, émet la prétention que l'Italie reconnaisse dans le Traité de paix que les dettes générales de l'Empire autrichien postérieures à 1859 soient mises à la charge de l'Italie proportionnellement à la population; ce qui revient à dire que l'Autriche n'entend pas se conformer aux précédents de Zurich ni par conséquent exécuter ses propres traités avec la Prusse et avec la France quant aux dettes postérieures à 1859.

Cette prétention étant contradictoire dans ses termes mêmes aux stipulations de la Prusse et de la France * ne supporte pas la discussion * (2).

Le Gouvernement du Roi n'entend laisser aucun doute sur sa résolution de prendre intégralement à sa charge, pour la période postérieure comme pour la période antérieure à 1859, toutes les dettes qui d'après les précédents de Zurich doivent être attachées à la possession territoriale de la Vénétie.

* Ces dettes sont incontestablement les suivantes, et celles-là seules:

1° Les deux cinquièmes du Monte Lombardo-Veneto demeurés en vertu du Traité de Zurich à la charge de la Vénétie;

2° une part de l'emprunt de 1854 aux deux tiers de la somme fixée par rapport à ce même emprunt pour la Lombardie;

---

(1) Il dispaccio venne inviato a Berlino col n. 37, a Parigi col n. 185 e a Vienna col n. 14

(2) I brani fra asterischi sono omessi in *LV9*.

3° les trente millions de florins inscrits au Monte Lombardo-Veneto après 1859 *.

Le Mémoire ci-joint du Ministère des Finances établit nettement les questions de fait et de droit y relatives.

* Nous croyons que la Vénétie étant maintenant cédée à la France, l'Italie et l'Autriche devraient éviter de retarder la conclusion de la paix en soulevant un débat anticipé sur une liquidation qu'il appartiendra à la Commission spéciale d'opérer plus tard, conformément aux précédents de Zurich.

(Pour Menabrea) En tout cas je viens de prier les Ministres du Roi à Paris et à Berlin de demander.

(Pour Paris et Berlin) Je vous prie en tout cas, M. le Ministre, de demander l'appui le plus efficace du Gouvernement prussien (français) pour que cette question, déjà résolue, selon nous, par les Traités de Prague et de Vienne, ne renaisse pas actuellement avec les difficultés et les longueurs que ces mêmes traités ont eu pour objet de prévenir *.

ALLEGATO

MEMORIA DI SCIALOJA (1)

*Firenze, 11 settembre 1866.*

Les rapports et documents des négociations de Zurich prouvent que l'Autriche soutenait que la dette générale autrichienne devait être partagée en raison de la population entre la Lombardie et le reste de l'Empire. Elle avait même obtenu dans ce sens une promesse verbale de l'Empereur des Français qui était l'une des parties contractantes.

Mais la Sardaigne démontra d'une manière irréfragable « que la dette de la Lombardie n'était autre che celle inscrite sur le Monte et que tout au plus l'on pouvait considérer comme dette imposée à la Lombardie l'emprunt de 1854 ». En conséquence l'Empereur des Français lui même s'étant convaincu de la justesse de ce point de vue manda à son Plénipotentiaire de s'y conformer entièrement.

La partie de l'emprunt national de 1854 que la Lombardie eût à solder à l'Empereur d'Autriche comme il résulte de la Notification du Lieutenant se référant à la Patente Impériale du 26 Juin 1854 et insérée dans le bulletin provincial des actes d'Etat pour la Lombardie sous la date du 12 juillet suivant fut de 40 millions de florins.

La Sardaigne cependant soutenait que la souscription n'ayant pas couvert entièrement cette somme et le Gouvernement Impérial ayant dispensé plusieurs employés d'y prendre part, il convenait de réduire les 40 millions à la somme réellement souscrite qui était de 30 millions de florins environ.

Le montant de cette souscription a été en effet notifié par le Ministère des Finances par décret du 15 septembre 1854 inséré au feuillet 623 des actes du Gouvernement pour la Lombardie dans la même année.

Cependant l'Empereur des Français par la considération qu'il avait tout d'abord laissé concevoir à l'Autriche des espérances pour une liquidation moins stricte et moins régulière de la dette lombarde, fit porter cette somme à 40 millions de florins et en même temps promit que la France payerait elle même 100 millions de francs à l'Autriche, en se contentant d'être remboursée par la Sardaigne en rente de l'Etat au cours du 23 octobre 1859.

---

(1) Trasmessa a Visconti Venosta con l.p. pari data conservata in AVV.

A l'époque du payement l'Autriche fit la remarque que les 40 millions de florins étant en valeur ancienne devaient être comptés pour quelque chose de plus que 2 fr. 50 centimes par florin, et qu'ils faisaient par conséquent 105 millions de francs. Le Gouvernement Impérial ne dissimulant point une certaine impatience déclara que bien qu'il n'eût été question entre lui et la Sardaigne que de 100 millions de francs au cours de bourse il payerait les 5 millions de francs en plus.

De cet ensemble de faits il ressort à l'évidence que:

1° Le principe qu'une part quelconque de la dette générale autrichienne pût être attribuée aux provinces italiennes fut mûrement discuté et complètement rejeté;

2° Que le partage de l'emprunt de 1854 fut admis uniquement parce que cet emprunt avait été fait séparément par territoire quoique inscrit d'ensemble.

3° Que ce partage fut fait selon l'assignation officielle de la part affectée à la Lombardie.

4° Que toute autre dette a été exclue de tout partage.

On remarquera que c'est avec raison que le partage de l'emprunt de 1854 fut admis; car en 1850 une dette analogue avait été contractée et la part afférente à la Lombardie avait été inscrite au Monte.

Par les mêmes motifs nous ne faisons pas de difficulté aujourd'hui sur l'emprunt forcé établi par Patente Souveraine du 7 Mai 1859 et inscrit au Monte.

L'on s'écarte donc des termes et de l'esprit du Traité de Zurich quand on prétend partager les dettes d'autre nature, d'autant plus que depuis 1859 aucune dette du caractère de celle de 1854 n'a été contractée par l'Autriche.

La seule question discutable est de savoir si la part de l'emprunt de 1854 doit être payée en numéraire.

Cette prétention peut être repoussée car si le payement fut fait en numéraire par la France en 1859 ce fut par un acte de condescendance de l'Empereur des Français et à cause de la méprise qui avait fait admettre verbalement dans l'origine la possibilité d'une répartition de la dette générale de l'Empire en raison de la population.

* Mais il y a plus: la France ne voulut même pas le remboursement par la Sardaigne de ces 5 millions, bien qu'ils fissent partie des 40 millions nominaux de florins. Elle reconnut que c'était déjà une charge non dûe et extraordinaire de faire payer par la Sardaigne en rente au cours 100 millions de francs sur 105 nominaux.

Ce mode de payement ne fut pas une des bases du traité de Zurich, mais une facilité spéciale qui a pu être consentie sans un préjudice excessif alors que la rente était à un cours supérieur au 80 % *.

Il faut rappeler encore que l'Autriche ne saurait absolument être admise à augmenter la part à affecter à la Vénétie sur l'emprunt de 1854 en considération du fragment de territoire Mantouan réuni à cette province après 1859. En effet en vertu du Traité de Zurich la Sardaigne a déjà payé la somme entière de 40 millions de florins fixée par la notification du 12 juillet 1854 pour toute la Lombardie y compris Mantoue et les trois districts de Revere, Sermide et Ostiglia sur la droite du Pô. L'Italie ne peut donc avoir à sa charge aujourd'hui pour cet emprunt que la part établie pour la Vénétie malgré l'adjonction à celle-ci de Mantoue et des trois districts.

La part assignée à la Vénétie sur l'emprunt autrichien de 1854 par la notification du 26 Juin 1854 s'élévait à 30 millions de florins, mais la souscription publique ne monta qu'à 24.616.761 florins comme le constate le décret ministériel du 15 septembre 1854 déjà cité.

Il faut enfin tenir compte de l'emprunt Autrichien imposé seulement aux provinces Vénitiennes en 12 millions de florins par la loi du 25 Mai 1866. Pour

les sommes perçues par l'Autriche, sur cet emprunt, elle n'a pas fait d'inscription sur le Monte Veneto, ni délivré aucun des titres de rente établi par la même loi. Par conséquent le Gouvernement Italien ne devrait être tenu pour responsable de ces sommes que dans le cas où l'Autriche en admettrait le montant à sa charge dans la liquidation à opérer après le traité de paix.

* On joint ici comme éclaircissement a) copie d'une dépêche de M. des Ambrois en date du 30 août 1859; b) copie d'une Note des Plénipotentiaires autrichiens à Zurich en date du 2 septembre 1859. *

## 500.

## IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 131. *Pietroburgo, 12 settembre 1866 (per. il 19).*

Le Prince Gortchacow m'a entretenu récemment des affaires de Candie. Sans attendre les ordres de son Gouvernement, le général Ignatieff s'était empressé de prêcher la conciliation à Constantinople. Depuis lors, il avait reçu des instructions dans ce sens. Le Cabinet de St. Pétersbourg, après avoir procédé à un examen sur la nature des engagements assumés par la Turquie en prenant possession de cette île, a dû constater que, durant un laps de temps assez long, ces engagements, si tant était qu'ils eussent été concertés d'un accord unanime entre les Puissances, avaient été un peu perdus de vue et peut-être même négligés. Mais il importait avant tout de prévenir une lutte à main armée et des massacres qui ne manqueraient pas de surexciter les esprits, déjà trop enclins à la révolte sur d'autres points du territoire Ottoman. Aussi le Tsar avait-il pris l'initiative de provoquer une démarche collective des Puissances Protectrices dans un but de conciliation. Lord Stanley s'y était montré disposé, mais il se réservait de prendre l'avis de ses collègues, M. de Lavalette n'a rien voulu préjuger, avant l'arrivée prochaine du Marquis de Moustier. « Le rôle de la Russie, ajoutait le Vice Canchelier, n'est pas d'irriter les questions, de donner des soufflets, mais d'apporter sa part de seaux d'eau, pour éteindre l'incendie qui couve sous la cendre ».

Dans la pensée du Prince Gortchacow il ne s'agit pas évidemment d'une solution radicale. Autant qu'il peut dépendre de la Russie, le moment n'est pas encore venu pour elle de prendre le taureau par les cornes. D'un autre côté, il ne faut se faire l'illusion de croire que des races si antipathiques se puissent jamais fondre spontanément sous les mêmes lois, les mêmes moeurs. Cette chimère peut tout au plus être poursuivie par la Sublime Porte. Il y a, entre ces races, une séparation morale qui se convertira bientôt, quoique l'on fasse, en séparation de droit. L'Occident le sait, et devrait s'y préparer (1).

Les Ambassadeurs de France et d'Espagne sont en congé, celui d'Angleterre s'absentera à partir de demain pour deux mois. Les Ministres d'Autriche

(1) Annotazione marginale: « Il Conte Launay potrebbe essere informato di quanto fece il R. Governo in ordine agli affari di Candia ».

et de Prusse ont également quitté leur poste. Voilà bien la meilleure preuve que la politique chôme à St. Pétersbourg.

Il n'en est pas de même à Florence. Aussi, chacun de nous doit éprouver le besoin de suivre de plus près la phase difficile que nous traversons, de se retremper dans les affaires de son Pays, et de s'inspirer auprès de son chef. Je regrette donc que la position financière dans laquelle j'ai été placé ici, ne me permette pas de faire comme mes collègues. J'aurais voulu m'entretenir de vive voix avec des hommes d'Etat comme V.E. et le Baron Ricasoli. Mais, pour que je puisse solliciter un congé, il faudrait qu'il fût assez long pour que mon absence constituât une économie de nature à compenser les dépenses du reste de l'année et les frais de voyage. Or, le prochain mariage du Grand Duc héritier rappellera à St. Pétersbourg, dans les premiers jours de Novembre, les diplomates accrédités ici.

V.E. voudra bien apprécier les raisons qui ne me permettent pas, à mon vif regret, de me rapprocher d'Elle maintenant.

## 501.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 874. *Vienna, 13 settembre 1866, ore ... (per. ore 17,15).*

J'ai remis ce matin à Mensdorff une note verbale touchant vente des palais de Venise. Mensdorff désapprouve cet acte fait à son insu et il se concerte avec ministre des finances pour en arrêter les effets. Gramont avait déjà fait des démarches dans ce sens d'après avis qu'il avait reçu par télégraphe.

## 502.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 342-343 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, pp. 388-389)

T. 876. *Berlino, 13 settembre 1866, ore 15,22 (per. ore 18,30).*

Baron de Werther partira ce soir pour Vienne avec mission d'interpeller le Gouvernement autrichien sur son refus de remplir les engagements stipulés par l'article 2 du traité de Prague, dont la Prusse, suivant la déclaration que le baron sera chargé de faire, n'a pas seulement le droit mais encore le devoir de surveiller la stricte exécution. Bismarck qui est animé des meilleures dispositions à notre égard, ma fait dire en outre por M. de Thile que jusqu'à ce que cet incident soit complèment vidé, la Prusse n'ordonnera la démobilisation de ses troupes pourvu cependant que l'Italie en fasse autant de son côté. Courrier de Cabinet est parti.

## 503.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 409. *Firenze, 13 settembre 1866, ore 23,45.*

M. de Werther part ce soir pour Vienne pour nous appuyer et au besoin demander reproduction de l'article 2 de Prague. Il est probable que Gramont recevra instructions analogues. Vous verrez si vous pouvez compter réussir avec leur aide à ce que les catégories de dettes afférentes à Vénétie soient précisées dans notre sens sans retard de la part de l'Autriche; en tout cas je vous renouvelle l'autorisation de déclarer dès à present à Wimpffen quelles sont ces catégories. La demande de reproduction du traité de Prague faite surtout par des tierces puissances est une ressource précieuse et en ce cas il doit être bien entendu que les commissaires futurs auraient mandat non pas d'arbitrage mais de liquidation pure et simple de dette vénitienne en se renfermant strictement dans les précédents de Zurich sans distinction entre la dette d'avant ou après 1859. Je vous laisse le soin de vous servir éventuellement de l'une et de l'autre manière de procéder selon les possibilités, selon les dispositions du Gouvernement autrichien et selon l'efficacité de l'appui de MM. de Gramont et de Werther. L'important est de ne pas traîner en longueur.

## 504.

### IL MINISTRO A LONDRA, D'AZEGLIO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 479/165. *Londra, 13 settembre 1866 (per. il 16).*

Mi son procurato ed ho l'onore di mettere sotto gli occhi di V.S. l'ultima lettera pastorale del Cardinale Cullen a Dublino, in data del 30 agosto p.p. al Clero della sua Diocesi Arcivescovile. Il Cardinale è reduce da Roma dove andò ad assumere la porpora romana. Non potevamo forse stupire, avendovici avvezzi la Corte di Roma, ai vituperj e accuse di qualunque sorta. Diffatti il Cardinale ordina preghiere per protegger il Papato nei pericoli che gli sovrastano, benché non sembri aver gran fede nella loro efficacia, prescrivendo fra gli altri che si canti il Miserere.

Ad ogni modo, egli prevede persecuzioni, spoliazioni, confische e l'esser conculcato da noi ogni diritto divino ed umano. Così, dice il Cardinale, s'avranno a rinnovare le afflizioni e le persecuzioni che ebbe a soffrire la Chiesa al tempo di Napoleone I, zio del presente Imperatore.

Inoltre egli parla con singolar acrimonia della pretesa protezione di questo figlio un po' snaturato, secondo lui, ma primogenito di Santa Madre Chiesa, e dice che, non corrispondendo l'effetto alle promesse, mentre nell'impedire all'Austria e Spagna d'agire egli si riservava il monopolio della protezione, il Papa vi ha scapitato talmente, che da un regno tal quale non gli

rimangono che pochi deserti paludosi intorno a Roma, e questi pare egli stia per perdere, mentre non sa nemmeno ora dove dar della testa per arrivar al fin dell'anno, quanto a denari.

Come dissi prima, non può aspettarsi che il Cardinale lodi ed abbia gran confidenza pel futuro in coloro che egli chiama ministri infedeli e scomunicati di Vittorio Emanuele. Ma considerando quanta cura e quanti denari abbia sprofondato il Governo Imperiale a sostenere il Papato potrebbe aspettarsi dai Principi della Chiesa maggior verecondia nei loro atti pubblici.

Pare del resto che siavi nel Clero cattolico inglese *un mot d'ordre,* poiché vedo che anche l'Arcivescovo di Westminster Monsignor Manning ha messo fuori una Pastorale in cui sembra considerare il potere temporale come *in extremis.*

Intanto, siccome ripetevano i giornali sia Inglesi che Esteri con una persistenza singolare che il Governo Inglese non sembrava alieno dal concedere al Papa un asilo a Malta, ho creduto mio dovere cercar di sapere qualche cosa di preciso a tale riguardo e ieri andai a trovare Lord Stanley al quale dissi senza circonlocuzioni che siccome era un punto che poteva interessare il Governo non credevo indiscreto domandargli se queste voci avessero qualche fondamento.

Egli mi rispose colla medesima franchezza, non esservi la benché minima verità in queste voci, né la menoma trattativa e mi autorizzò, anzi, invitò a dar loro una recisa smentita. Egli trovò anzi molto mal ideato l'avere il signor Odo Russell anticamente scritto un dispaccio al Papa a tal uopo. E credetti dovergli ricordare che non era in un dispaccio ma in una conversazione congedandosi che l'Odo Russell aveva fatto qualche allusione su questo punto. Comunque Lord Stanley mi disse che non erano questi affari che lo riguardassero, mentre dovevano gl'Italiani essere lasciati giudici di queste questioni, egli alla verità espresse l'opinione che fosse meglio per noi aggiustar le cose in modo che il Papa rimanesse. Anzi di più disse essere l'Odo Russell d'opinione che il Papa volesse rimanere. Ma in una e sola conversazione avuta col Russell dopo il ritorno da Roma, quel soggetto non erasi punto preso in considerazione. Più tardi incontrai al Travellers il Sotto segretario Egerton il quale mi disse avergli Lord Stanley riferito la mia conversazione ed egli pure affermò ripetutamente non esservi questione del Papa a Malta. Del resto l'Odo Russell non doveva punto venir a Londra quest'anno desiderandosi anzi che restasse a Roma. Ma non gli si concesse che perché avendo una madre vecchia ed intima questa finì per ottenere questo congedo.

Lord Stanley espresse la sua soddisfazione della *tournure* che prendevano le nostre relazioni coll'Austria e della probabilità di un trattato di commercio.

Gli domandai come fosse contento del cambiamento di Ministro degli Esteri a Parigi. E mi rispose che in quanto accennava a mantenimento della pace la cosa gli andava a genio. Ma se poco conosceva il Drouyn de Lhuys quanto al De Moustier non lo conosceva affatto. Espresse l'opinione che il Drouyn de Lhuys si fosse ritirato per gli affari colla Prussia e non per ragioni spettanti la quistione romana; anzi disse che aveva dato le dimissioni dopo

Sadowa; ed occorrer qualcuno su chi gettare il biasimo. Soggiunse che Lord Cowley era d'opinione che l'Imperatore fosse fermamente deciso ad osservare la Convenzione di Settembre.

Credo non inutile di rendere consapevole V.E. che varii personaggi importanti stanno per visitare l'Italia quest'autunno. Tra gli altri Lord Clarendon ed il signor Gladstone. Il Layard e Panizzi già vi si trovano.

P. S. Il *Times* ha contraddetto formalmente il matrimonio della Principessa Luigia col Re dei Greci.

S'aspetta in Scozia fra non molto il Principe e la Principessa Reale di Prussia e intanto il Re e la Regina di Danimarca verranno a visitare le Altezze di Galles.

N. B. Il signor Panizzi non trovandosi bene in salute è già tornato a Londra avendo visitato Torino e Parma e Modena rinunziando a andar a Firenze.

505.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 343-344 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 390)

T. 410. *Firenze, 14 settembre 1866, ore 0,30.*

Veuillez remercier M. de Bismarck de l'appui qu'il nous donne. Il aura d'heureux resultats pour les rapports des deux pays. Les mesures de démobilisation qui allaient être prises en Italie ont été aussi suspendues. Veuillez recommander que le baron de Werther ait instruction de s'entendre avec le général Menabrea pour une rédaction qui assure complètement l'exécution de l'article 2 du traité de Prague.

506.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 411. *Firenze, 14 settembre 1866, ore 15,55.*

Gouvernement français appuye notre manière de voir sur la dette (1). En cas d'impossibilité de s'entendre immédiatement Gouvernement français serait disposé à proposer de renvoyer question à une commission après la paix, étant bien entendu que l'Autriche ne garde pas pour gage les forteresses. Vous pouvez vous montrer ferme et insister pour qu'on précise immédiatement les catégories de dette à nous attribuer en réservant la liquidation des chiffres pour après la paix.

(1) Cfr. t. 881 di Nigra, pari data, ore 12,40 (per. ore 14,50).

507.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL

T. 412. *Firenze, 14 settembre 1866, ore 16,10.*

Gouvernement français appuie complètement notre manière de voir et a donné instructions à Gramont. Je crois utile que Gouvernement prussien accentue par les démonstrations les plus ouvertes possibles l'appui qu'il nous donne. Veuillez me dire s'il y a encore des troupes prussiennes en Bohême.

508.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 415. *Firenze, 14 settembre 1866, ore 16,30.*

Werther parti hier soir pour Vienne s'entendra avec Menabrea pour une rédaction qui assure application précédents de Zurich après 59. Menabrea verra avec lui et Gramont s'il peut compter de réussir sans trop de retard à faire préciser dans notre sens les catégories de dettes afférentes à la Vénétie en laissant bien entendu les questions de chiffres à la liquidation ultérieure. La demande de reproduction des clauses française et prussienne faite surtout par puissances tierces sera en tout cas une ressource précieuse et alors il doit être bien entendu que les commissaires futurs auraient mandat non d'arbitrage mais de liquidation dans les limites des précédents de Zurich. D'après votre télégramme j'avise maintenant Menabrea d'avoir à tenir ferme pour qu'on précise les catégories de dettes afférentes dans notre sens, et en tout cas il se servira des deux manières de procéder selon les possibilités.

509.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 882. *Vienna, 14 settembre 1866, ore ... (per. ore 19,15).*

Je vous remercie de la liberté d'action que vous me laissez. Voici la manière de procéder qui me paraît plus pratique. J'attendrai jusqu'à lundi pour pouvoir conférer avec Werther et Gramont, et recevoir les expéditions que vous m'annoncez. Lundi je proposerai à Wimpffen la rédaction des deux articles suivants et je déclarerai que nous sommes d'accord avec France et Prusse en interprétant de cette manière les mots « précédents de Zurich ». Gramont et Werther demanderont acceptation immédiate des deux articles que je leur communiquerai d'avance, ou bien insertion pure et simple des

articles des traités austro-prussien et austro-français. Faites-moi connaître tout de suite si vous approuvez rédaction des deux articles suivants ou quelles modifications vous désirez y introduire « Gouvernement italien prendra à sa charge 1° la partie de Monte Lombardo Veneto qui est restée à l'Autriche d'après la convention signée à Milan en 1860; 2° la part non encore remboursée de la somme assignée à la Vénétie sur l'emprunt de 1859; 3° une portion de l'emprunt 1854 qui d'après la proportion de 2 à 3 établie par traité de Zurich entre la Vénétie et la Lombardie sera fixée aux deux tiers de la part qui a été assignée à la Sardaigne par traité du 10 septembre 1859 ». 2ème article. « Conformément à l'article deux du traité du 24 août entre l'Autriche et la France une commission composée des délégués de l'Italie, de l'Autriche et de la France, procédera à la liquidation des différentes catégories contemplées dans l'article précédent en tenant compte de l'origine des titres de l'actif appartenant au Monte Veneto et des biens ou capitaux de toute espèce constituant les fonds d'amortissement assignés à chacune des catégories susénoncées. Cette commission procédera au règlement définitif des comptes entre les hautes parties contractantes et fixera le temps et le mode d'exécution de la liquidation dont il s'agit.

## 510.

## ISTRUZIONI DEL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, PER IL COMMISSARIO MILITARE A VENEZIA, THAON DI REVEL

*Firenze, 14 settembre 1866.*

Il signor Generale di Revel è incaricato dal Governo del Re di recarsi a Venezia per procedere col Commissario francese e col Commissario austriaco agli accordi relativi al materiale da guerra austriaco esistente nelle piazze e fortezze del Veneto ancora possedute dalle truppe imperiali e per intendersi coi Commissari medesimi sul modo dello sgombro delle fortezze per parte degli austriaci e della successiva loro occupazione per parte delle RR. Truppe.

In quanto al materiale da guerra trasportabile, esso, secondo gli impegni presi dalla Francia verso l'Italia e fondati sul Trattato di cessione del Veneto alla Francia, non è soggetto ad indennità e l'Austria può asportarlo o disporne a suo piacimento. Apparterrà al Signor Generale di Revel di combinare col Ministero della Guerra gli acquisti che convenisse di farne per conto del R. Governo.

In quanto al materiale da guerra non trasportabile, il quale è soggetto ad indennità a rifondersi dall'Italia all'Austria, il R. Commissario dovrà anzitutto definire coi Commissarii di Francia e d'Austria gli oggetti che hanno ad essere compresi in tale categoria, osservando essere stato formalmente assicurato dal Governo francese che le costruzioni militari di qualunque genere non vi possono essere comprese. Egli poi, anche valendosi all'uopo di ufficiali competenti che egli potrà condurre con sé per le occorrenti constatazioni e perizie dovrà determinare anzitutto colla possibile approssimazione l'entità ed il valore di quel materiale da guerra non trasportabile, e fissare coi Commissarii suddetti l'indennità relativa.

Codeste constatazioni e valutazioni, ed anche se è possibile gli accordi formali circa la cifra delle indennità ed i modi di pagamento della medesima, dovrebbero possibilmente essere compiute prima della pace, cioè, per quanto si spera, entro un termine breve assai.

Per il caso in cui non fossero possibili prima della conclusione della pace tutti i suddetti aggiustamenti, il R. Commissario militare è autorizzato fin d'ora a procedere, salvi gli opportuni concerti col R. Governo, ai temperamenti che permettano di protrarre oltre quell'epoca il termine di siffatte operazioni, ritenendo che immediatamente dopo la pace, le regie truppe debbano ad ogni modo occupare le fortezze.

Per quel che concerne siffatta sostituzione delle RR. Truppe alle truppe austriache nelle fortezze, il R. Commissario militare avrà cura di prendere preventivamente col Commissario Austriaco, valendosi, secondo le convenienze della cooperazione del Commissario francese, gli accordi speciali d'uso in simili contingenze. Non può dar luogo a nessuna difficoltà in proposito la circostanza che dopo la conclusione della pace il Commissario francese avrà a ricevere dal Commissario austriaco e di fare immediatamente dopo alle autorità municipali la consegna delle piazze: essendoché sia naturale ed ammesso dalla Francia stessa che per il mantenimento dell'ordine le RR. truppe siano chiamate a prendere, senza alcun intervallo, il posto delle truppe austriache. Lo stesso deve dirsi relativamente all'ingresso delle RR. truppe nella città di Venezia, benché ivi debba compiersi la speciale formalità della consegna del Veneto per parte del Commissario francese ad una Commissione composta di tre Veneti.

Il R. Commissario militare s'intenderà d'altronde in via officiosa col Commissario francese perché, in conformità delle intenzioni del Governo di Francia, le formalità relative alla consegna delle fortezze siano fatte in poche ore e colla massima possibile rapidità.

### 511.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL COMMISSARIO MILITARE A VENEZIA, THAON DI REVEL

D. 49. *Firenze, 14 settembre 1866.*

Il Ministro degli Affari Esteri si pregia di compiegare per uso del Signor Commissario militare copia delle istruzioni impartite al Generale Le Boeuf dal suo Governo osservando che pur mostrandosi edotto del contenuto delle medesime il R. Commissario non potrà in alcun modo esibirne la copia che viene comunicata in modo affatto riservato.

Il R. Commissario porrà ogni cura a prendere anticipati e personali concerti col Generale Le Boeuf, perché nell'adempimento della missione a lui affidata egli eviti ogni forma di procedimento ed apparato esteriore che possa ferire le suscettibilità del paese ed essere argomento di polemiche o recriminazioni che è interesse comune di evitare. Il Generale Le Boeuf essendo perso-

nalmente disposto in modo non sfavorevole e non ignorando egli essere fermo intendimento dell'Imperatore dei francesi che sia usato ogni maggior riguardo alla dignità sovrana di S. M. il Re, il sottoscritto non dubita che ogni inconveniente potrà essere con comune soddisfazione evitato.

Il R. Commissario militare dovrà pure concertare verbalmente ed in tempo opportuno coi tre Commissarii, cui il Commissario francese farà la consegna del Veneto, tutte le precauzioni perché sia evitato ogni intervallo ed ogni solennità nella chiamata delle RR. Truppe per parte del Municipio di Venezia, e perché appena fatta ai medesimi la consegna del Veneto essi deferiscano alla persona designata a R. Commissario civile per quella città le incombenze di ragione.

## 512.

## IL CONTE VIMERCATI AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

L. P. *Venezia, 14 settembre 1866.*

Giungendo a Venezia fu prima mia cura il recarmi dal generale Leboeuf che trovai impaziente della mia venuta, ha avuto avviso per mezzo del Console che le sue istruzioni verranno modificate e se ne mostra contento. Quando fui da lui, erano le dieci della sera, quindi non credetti conveniente impegnarmi in una lunga conversazione, quantunque egli mi manifestasse il desiderio di andar subito *au fond des choses*. Giudicai meglio differire, lo vedrò oggi al suo ritorno da un giro che fa nei forti coi due generali austriaci, Alemann et Möring. Mi disse il generale che questo giro aveva per scopo principale di esaminare *les palissades* di cui gli Austriaci credono di aver diritto di disporre, essendo *militarmente* considerate come opera provvisoria di difesa, che non s'appongono alle fortezze che nei momenti di guerra e non vi stanno di consuetudine in tempo di pace. Leboeuf, sembra che propenda per giustificare le pretese austriache su questo punto, ed io non so se egli sia nel vero. Mi sono limitato a far osservare che le palizzate dovrebbero considerarsi come *infissi* e non altrimenti e che come tali dovevano far parte dell'insieme di cui sono frazione. Il Generale mi propose di seguirlo nella sua visita di esame, mi rifiutai, dichiarandomi incompetente ed estraneo a qualunque questione tecnica. Sarà bene parmi, che il Ministro della Guerra sia subito prevenuto, non lo faccio direttamente onde evitare un doppio di lettere. Informerò però S. E. il Generale Cialdini onde sia prevenuto, in caso che Leboeuf vada a vederlo, come ne ha il progetto. Desidererei conoscere il pensiero del Ministro e di S. E. il Presidente del Consiglio, su questo incidente del quale poi non bisognerà esagerarsi la gravità, trattandosi di pagare queste palizzate qualora pagar si dovessero, a *prezzo di legna da fuoco, misurata metricamente*. Nulla di più interessante s'agitò nella conversazione col generale, differendo all'abboccamento di oggi, argomenti più delicati.

Profittando dell'assenza del generale, decisi vedere un po' a lungo M. Léon Pillet, Console Generale di Francia. Lo trovai, non solo disposto, *ma zelantemente disposto* ad intendersi, è imbarazzato, vorrebbe fare dello zelo a Parigi ma non indisporre Firenze. Tiene principalmente a conservare il suo posto, e fra il passato dell'Austria, un presente della Francia, *che non è né sarà,* sta per l'avvenire sicuro del Re e del Governo Italiano. Non mancai trarre profitto di queste sue disposizioni, alle quali dovranno corrispondere i fatti, del che m'accorgerò nel rimanente delle trattative. M. Pillet, fu dal Ministero degli Esteri prevenuto ieri, che le istruzioni del generale Leboeuf erano state modificate, ne prevenne il generale, non sa di più ed attende domani 15, una copia delle nuove istruzioni.

*Ore 6 pomeridiane.*

Il Generale è ritornato dalla sua visita ai forti, trovò le palizzate valore meno rilevante di quanto pensava, il materiale d'artiglieria che gli Austriaci cederebbero, è anche in quantità meno rilevante di quanto credevasi. Vi è ora di nuovo *il blaindage,* vale a dire le travi che si appoggiano agli edifici delle fortezze per ripararli dalle offese d'artiglieria. È questo un provvedimento che si prende solo nei momenti eccezionali, consiste in travi appoggiate ai muri che sono ricoperte di terra, queste non murate possono essere trasportate e non fanno parte degli edifici, gli austriaci vorrebbero o venderle all'incanto o farne cessione al prezzo di legna da fuoco. Vi sono molti foraggi. V'è del materiale marittimo non servibile che nella laguna. Vi sono le cannoniere del lago di Garda cogli attrezzi. Del tutto infine si vorrebbe trattare e siccome complessivamente la spesa non sarebbe rilevantissima, a senso mio converrebbe nominare delle commissioni ad hoc anche della Marina e del Genio oltre a quella d'artiglieria. Il Generale Leboeuf sta preparando un progetto in questo senso. Sarebbe utile che io conoscessi le intenzioni del Ministero della Guerra in proposito. Mi recherò dopodomani da S. E. il Generale Cialdini onde avere la sua opinione. Circa alla cessione, il Sindaco di Venezia farà parte della Commissione a tre, *è inteso* che i due da aggiungersi saranno presi a Verona od a Mantova, od indifferentemente in altre località non occupate dalle truppe italiane né dai Regi Commissarii. L'autorità del Generale Leboeuf non si farà menomamente sentire, egli è disposto a lasciare la scelta dei due membri della commissione a tre, anche al nostro governo, senza che ciò sia troppo palese, in questo le idee del generale francese si accordano con quelle espressemi dal Presidente del Consiglio, vorrei conoscere le sue intenzioni in proposito ed anche m'occorrerebbero alcuni nomi da proporre.

Del plebescito ho giudicato opportuno non parlare che leggermente per il momento, accorgendomi che il Leboeuf sembra disposto a starsene all'infuori. Nell'insieme ho trovato un cangiamento nelle disposizioni, forse saranno giunte da Parigi al Generale, le istruzioni annunciate dal Ministro Nigra. Di queste attendo mi sia inviata copia onde evitare che sorgano difficoltà.

La fabbrica dei tabacchi lavora ed ha di che continuare fino al 30 del corrente mese per conto del Governo Austriaco, dopo quest'epoca è necessario un provvedimento, sarà d'uopo per ciò intendersi col Municipio nel

caso che questa situazione si prolunghi oltre il tempo accennato, il che non penso.

Per la riapertura della ferrovia fino a Venezia, ho incontrate resistenze per parte del generale Alemann, più corrivo trovai il generale Möring, questi desidererebbe però che la riapertura si facesse su tutta la linea fino all'Isonzo. Ciò potrebbesi combinare. S. E. il Generale Cialdini è in proposito in idee molto concilianti. Domani vedrò alcuni membri del Municipio che a dire il vero sembrami molto sfasciato. S. E. il Presidente del Consiglio allo scopo di conciliare, mi manifestò l'idea che il Municipio attuale dovrebbe completarsi o rifondersi con quello nominato dalle città e rifiutato dalle Autorità. A prima vista e senza bene aver approfondita la questione, rilevo che questa fusione sarà poco conveniente ai Membri del Municipio rejetto dalle Autorità Austriache, perché s'unirebbero a persone completamente impopolari. Domani avrò in proposito idee più precise.

È importante vengano dal Ministro della Guerra nominate le commissioni militari, queste saranno diverse per le varie fortezze onde sollecitare. Il Generale Leboeuf non moverà di Venezia che per rilevare materialmente le fortezze, il modo a procedere per questo passaggio non è ancora determinato, vedrò abbia a farsi nelle idee volute dal Governo Italiano. In attesa di informazioni ed indicazioni...

513.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 416. *Firenze, 15 settembre 1866, ore 13,50.*

Le ministre des finances vous prie de formuler comme il suit notre projet d'articles sur la dette: Art. 1. Le Gouvernement italien prendra à sa charge: 1° la partie du Monte Lombardo-Veneto qui est restée à l'Autriche en vertu de la convention conclue à Milan en 1860 pour l'exécution de l'article VII du traité de Zurich; 2° la partie de l'emprunt de 1854 qui fut mise à la charge de la Vénétie; 3° les dettes ajoutées au Monte Lombardo Veneto depuis le 4 juin 1859 jusqu'au 31 décembre 1865, consistant dans l'inscription de 30 millions de florins ordonnée par la patente impériale en date du 7 mai 1859 et celle de 2 millions de florins effectuée dans le premier sémestre 1865. Art. 2. Une commission composée des délégués de l'Italie, de l'Autriche et de la France procédera à la liquidation des différentes catégories énoncées dans l'article précédent en tenant compte des amortissements effectués et des biens ou capitaux de toute espèce constituant les fonds d'amortissements assignés à chacune des catégories susmentionnées. Cette commission procédera au règlement définitif des comptes entre les hautes parties contractantes et fixera le temps et le mode d'exécution de la liquidation dont il s'agit. Dans le cas où l'Autriche le demandera vous pouvez ajouter à l'article premier; « 4° la partie de l'emprunt ordonné par la patente impériale en date du 25 mai 1866 qui a été régulièrement perçue en Vénétie par les autorités autrichiennes jusqu'au 24 août 1866 ».

### 514.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 886. *Berlino, 15 settembre 1866, ore 15,15 (per. ore 19).*

Les troupes prussiennes devraient évacuer la Bohême le 19 courant, mais d'après ce que me dit M. de Thile, l'ordre d'évacuation n'a pas encore été donné par suite de la subite tension de rapports que sont venus produire entre les deux Gouvernements soit les prétentions financières de l'Autriche à notre égard, soit la démission inconvenante que viennent d'adresser au Roi de Prusse les archiducs d'Autriche en leur qualité de chefs de régiment portant le nom du Roi. M. de Thile a ajouté que malgré l'énorme dépense que cela entraîne la suspension de la démobilisation des troupes prussiennes serait maintenue jusqu'à ce que l'on fut fixé sur les véritables intentions de l'Autriche dans l'accomplissement de ses engagements. Bismarck est assez indisposé pour ne recevoir personne, pas même le Roi.

### 515.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 887. *Vienna, 15 settembre 1866, ore 17,25 (per. ore 19,40).*

Pour faciliter négociations il serait utile savoir quelle somme argent comptant ministre des finances pourrait fournir au Gouvernement autrichien et notamment si la créance sur les chemins de fer de l'Etat est encore disponible et pour quelle portée.

### 516.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 888. *Vienna, 15 settembre 1866, ore 20,50 (per. ore 2 del 16).*

Je viens de voir Werther. Je lui communiquerai la formule que vous m'avez envoyée (1). Il vous conseille de la communiquer par télégraphe à Paris et à Berlin pour que les démanches qui seront faites ici par Gramont et Werther aient l'autorité qui résulte d'un ordre officiel.

---

(1) Cfr. n. 513.

## 517.

### IL CONTE VIMERCATI
### AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA
(AVV)

L. P. *Venezia, 15 settembre 1866.*

Ieri ti ho spedito un telegramma che duolmi non ti sia giunto a causa del cifrario. Il Generale Leboeuf è dolentissimo dell'incidente perché vorrebbe essere rassicurato che le cose si passino d'accordo fra i due governi. Le nuove istruzioni debbono essere esplicite in senso conciliante; poiché lo trovo ogni giorno più arrendevole.

La Commissione a tre, deve essere composta:

1° Dal facente funzione del sindaco a Venezia.

2° Di altri due membri a scegliersi all'infuori delle Provincie occupate dalle truppe e dalle autorità italiane.

Per la scelta di questi due *notabili*, è lasciata piena libertà al Governo italiano che potrà servendosi del mio ufficioso intermediario, proporre chi meglio crederà. Proponendo abilmente la cosa, penso che si potrebbe far passare la nomina di due Veneziani e forse anche di tutti e tre, è però questo un mio giudizio, sul quale mi riservo informare, qualora entrasse nelle idee di S. E. il Presidente del Consiglio, che io facessi un tentativo in questo senso.

È convenuto che il Generale Leboeuf rimarrà assolutamente estraneo al plebescito, ma è d'uopo però che sia conosciuto il modo col quale il governo del Re intende procedere.

Il voto per affermativa o negativa, cioè per sì o per no, sembra che sarebbe il più accetto a Parigi, nessuna osservazione però non verrà fatta in proposito, volendosi lasciare la più assoluta libertà d'azione.

Vedendo che il generale trovasi nell'imbarazzo, io cerco di raffermarlo nell'idea che ha di andarsene nel giorno o nei giorni che il plebescito avrà luogo.

In complesso posso dirmi contento della piega che prendono le cose. L'influenza del Console è completamente paralizzata, egli sente la necessità di stare coll'avvenire, onde conservare la sua posizione.

Il Re deve avergli fatto pervenire assicurazioni in proposito.

Per le Commissioni militari, i generali Leboeuf ed Alemann hanno oggi terminato il loro lavoro, ne porto domani il progetto al Generale Cialdini onde faccia le sue osservazioni, mi concerterò con lui pel modo di farlo pervenire al Ministero della Guerra.

Oggi ho veduto il facente funzione di Sindaco ed un altro membro del Municipio, sono persone assolutamente incapaci, timide, incerte e mal viste. S. E. il Presidente del Consiglio mi manifestò l'idea di una conciliazione, facendo entrare nell'attuale spirante Municipio, alcuni membri del Municipio a cui gli Austriaci rifiutarono l'assenso, quest'idea è accolta favorevolmente dai Signori che ho veduto, ignoro cosa ne pensi l'altra parte, la quale è già formata in Comitato pei preparativi di ricevimento.

S'attende da Firenze il signor Ortis, membro della Giunta che questa mane non era ancora tornato.

Pel riaprimento della strada ferrata fino a Venezia, seguono attivamente le pratiche ed il generale Leboeuf mi presta tutto l'appoggio. Si aspetta da Vienna una risposta in proposito. Ti confermo in argomento, quanto ti ho detto nella mia di ieri (1).

Ti prego dire al Presidente del Consiglio che per la fabbrica dei tabacchi, fino al giorno 30 corrente v'è materia a lavoro, da quel giorno, mancherà completamente; credo che per quell'epoca tutto sarà terminato, ma sembrami prudente che il Governo non attenda fino allora per prendere provvedimenti, tratterebbesi solo dell'invio di materia prima.

Ti prego quanto so e posso a voler mandare al più presto, copia delle nuove istruzioni spedite da Parigi al generale Leboeuf, Nigra deve avertela spedita, mi sono necessarie per la questione del plebescito al quale il generale francese, come dissi, deve essere assolutamente estraneo. Ti prego di mandarmi per espresso una cifra, m'è questa tanto più necessaria in quanto che col mezzo del Generale Leboeuf potrò telegrafare direttamente a Firenze.

Sto preparando un dettagliato rapporto, che ti spedirò nei primi giorni dell'entrante settimana.

Sono ansioso di sapere di Parigi e di Vienna.

## 518.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 417. *Firenze, 16 settembre 1866, ore 10,30.*

Je télégraphie à Paris et à Berlin comme éclaircissement notre formule d'articles. On y possède d'ailleurs les documents que je vous ai expédiés par l'employé Conti. Mais nous ne pouvons pas prétendre que la France et la Prusse fassent des démarches efficaces pour faire adopter la teneur de nos articles sans faire étudier la question et sans admettre l'Autriche à discuter. Ce serait une négociation à quatre ou un arbitrage; en tout cas ce serait beaucoup de temps perdu. Ce que vous a dit Werther me paraît une preuve de plus que l'appui de la France et de la Prusse, très efficace pour faire reproduire les clauses française et prussienne, ne l'est plus dès qu'il s'agit de faire adopter une formule détaillée à laquelle il est impossible d'exiger que l'Autriche réponde par oui ou non. Ce qui est réellement utile et ce que nous demandons de nouveau à Paris et à Berlin (2) c'est que France et Prusse demandent nettement la reproduction des clauses française et prussienne. De votre côté vous ferez la même proposition en présentant en même temps notre projet d'articles à l'Autriche pour le cas où elle voudrait en venir à un accord immédiat. Les démarches de la France et de la Prusse exerceront

(1) Cfr. n. 512.
(2) Cfr. t. 418, pari data, ore 10,40, indirizzato a Barral e Nigra.

ainsi une pression réelle et on en finira d'une manière ou de l'autre, ce qui est urgent. Il est entendu avec la France que son commissaire pour la liquidation n'aura aucun mandat arbitral, et comme la France adhère à notre manière de voir sur le fond de la question la reproduction de Prague en conservant ses avantages ne présente plus de danger.

## 519.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 420. *Firenze, 16 settembre 1866, ore 21,30.*

Gramont a instruction de faire résoudre dès à présent question de dette dans notre sens et en voie subsidiaire d'insister pour faire insérer la clause des traités de Vienne et de Prague. Je vous laisse le soin d'agir en vue du résultat le meilleur et le plus prompt possible.

## 520.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 421. *Firenze, 17 settembre 1866, ore 0,15.*

Dans l'espoir que vous pourrez en finir sans retard sur l'affaire de la dette voici nos offres pour les frontières. Nous donnerions 15 millions de francs en or comme compensation, et nous avancerions à compte sur ce que nous devrions payer à l'Autriche d'après la liquidation une autre somme de 15 millions de francs en or; le tout payable à l'échéance de l'indemnité dûe par l'Autriche à la Prusse, pour la frontière au nord du lac de Garde tracée par vous aussi bien que possible et pour la rive droite de l'Isonzo. Vous comprendrez que cette offre que vous ferez aussitôt après le paraphement de l'article de la dette n'est pas susceptible de contestation; elle est de nature à être acceptée ou refusée sans délai. Si l'Autriche n'accorde pas cette frontière vous ne prendrez sur le traité de commerce qu'un engagement vague indiquant du bon vouloir sans lier notre volonté. Quant aux dots des princesses le Gouvernement du Roi n'ayant rien fait pour empêcher le libre exercice des droits privés des princes et princesses des dynasties déchues, il faudrait qu'on nous fît connaître de quelles princesses il s'agit et ce qu'elles réclament précisement. Les questions des princes autrichiens seront au surplus l'objet de protocoles, qui ne doivent pas retarder la conclusion de la paix. Je pense qu'il n'y a plus d'autres articles à régler et je vous prie de m'en assurer par télégraphe.

## 521.

### IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 422. *Firenze, 17 settembre 1866, ore 13,05.*

La convention télégraphique conclue à Udine le 14 courant est approuvée. Quant au protocole il n'est pas approuvé, et on en écrira par lettre.

## 522.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 890. *Berlino, 17 settembre 1866, ore 13,55 (per. ore 15,40).*

Reçu vos deux télégrammes d'hier (1). M. de Thile me dit que quoique baron de Werther ait déjà pour instruction de se mettre en tout en parfait accord avec Menabrea, il va immédiatement lui télégraphier d'insister vivement pour la reproduction des clauses des traités prussien et français (2). Bismarck ne va pas mieux; il continue à ne pouvoir recevoir personne.

## 523.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 377. *Parigi, 17 settembre 1866 (per. il 20).*

Il *Moniteur* d'oggi contiene la circolare che il Marchese di La Valette, Ministro interinale degli affari esteri, ha indirizzata agli agenti diplomatici di Francia e la pubblicazione della quale era stata fatta presentire da diversi giornali.

---

(1) Nel registro dei telegrammi in partenza vi è un solo t. del 16 settembre diretto a Barral (cfr. p. 375, nota 2).

(2) Cfr. il seguente brano del r. 79 di Barral del 18 settembre:

« C'est une justice à rendre au Gouvernement Prussien que, aussitôt que je l'ai mis au fait du point sur le quel portait la contestation; il n'a pas hésité à nous donner pleinement raison, et s'est montré prêt à nous appuyer de toutes ses forces en insistant à Vienne sur la stricte exécution de l'article 2 du traité de Prague. Je ne reviendrai pas ici sur les mesures qu'a prises, et les démarches auxquelles s'est associé dans ce but le Cabinet de Berlin, et que j'ai immédiatement porté par télégraphe à la connaissance de V.E. Je tiens seulement à répéter que le Gouvernement Prussien a apporté dans tout cet incident la plus grande loyauté, et temoigné le plus bienveillant empressement à seconder nos légitimes résistances ».

La circolare constata in primo luogo la necessità di esporre il movente della politica imperiale rimpetto ai fatti che si vanno compiendo in Germania. Dopo avere nettamente definita la situazione dell'Europa quale la crearono gli ultimi avvenimenti, il Marchese di La Valette la contrappone a quella che esisteva dopo il 1815 ed esamina quali fossero allora i punti d'appoggio della Francia in Europa e quali dopo le avvenute trasformazioni possano essere oggidì le alleanze dell'Impero. La coalizione delle tre Corti del Nord è franta. Il nuovo principio che governa l'Europa è la libertà delle alleanze. Tutte le grandi potenze trovansi restituite alla pienezza della loro indipendenza ed al regolare sviluppo dei loro destini. La Francia non ha ragione alcuna d'adombrarsi dell'ingrandimento della Prussia il quale, fattosi in virtù d'un principio di nazionalità conforme a quello su cui si fonda lo Stato francese, la ravvicina anziché allontanarla dalla Francia. Istessamente, nel mezzogiorno, le idee, i principii, gl'interessi del nuovo Stato italiano la cui esistenza modifica profondamente le condizioni politiche d'Europa, sono una guarentigia di buoni rapporti, e non una minaccia per la Francia. Gl'interessi del trono pontificale sono assicurati dalla Convenzione del 15 settembre che sarà lealmente eseguita. Dopo che l'Austria si trova sciolta dalle sue preoccupazioni italiane e germaniche e in grado di concentrare le sue forze nell'Oriente d'Europa, nessuna causa di conflitto, nessun interesse più la separa dalla Francia. Così un'Europa più solidamente costituita, resa più omogenea da divisioni territoriali più precise, è una guarentigia per la pace del continente, non già una minaccia né un danno per la nazione francese, che, compresa l'Algeria, conterà in breve oltre i 40 milioni d'abitanti, mentre le due Confederazioni dell'Allemagna unite non ne rinchiudono più di 37, l'Austria più di 35, l'Italia più di 26, la Spagna più di 18.

La Russia e la Repubblica degli Stati Uniti d'America, possono invece prima di un secolo avere ciascheduna più di 100 milioni di uomini. Tanto più gli è nel provvido interesse delle nazioni del centro d'Europa di non rimanere divise in troppi piccoli Stati senza forza e senza spirito pubblico.

Il Marchese di La Valette esamina quindi brevemente quale sarebbe stato lo scopo, quali gli effetti di una politica che nel corso dei recenti avvenimenti avesse spinta la Francia a prendere le armi contro la Prussia, epperò necessariamente anche contro l'Italia. Una simile guerra, fatta in aperta contraddizione con gli antecedenti del Governo imperiale, non avrebbe potuto essere intrapresa che in vista di conquiste che il Marchese di La Valette ripudia col dire che la Francia non può desiderare se non tali ingrandimenti territoriali che non alterin la sua potente coesione territoriale, e deve invece unicamente aver di mira l'aumento nel suo prestigio morale e politico, facendo servire la sua influenza a favore dei maggiori interessi della civiltà.

Constatando tuttavia la profonda emozione che produssero in Francia le vittorie prussiane, la circolare non neglige di riconoscere espressamente la necessità che sia senza indugio perfezionata, agli scopi di difesa del territorio nazionale, l'organizzazione militare dell'Impero, nella quale misura nessuno vorrà ravvisare una minaccia in un orizzonte da cui sembrano essere scomparse le cause di torbidi dopo la soluzione data a problemi gravissimi che non erano tali da essere soppressi e pesavano sulle nazioni colla perenne minaccia di imporre la crisi in tempi più difficili.

Avendo detto che da nessun lato sorgono più ostacoli i quali possano rallentare il cammino o turbare la prosperità dell'Impero, la circolare termina colla protesta che la Francia desidera conservare amichevoli relazioni con tutte le Potenze.

524.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

L. P. *Vienna, 17 settembre 1866.*

Quest'oggi ho presentato al Conte di Wimpffen gli articoli relativi al debito quali me li avete spediti col telegrafo (1). Egli li accettò *ad referendum* non senza manifestare quanto fosse personalmente addolorato perché invece di appoggiarci sui trattati di *Zurigo* ed altri, non avevamo proposto una cifra determinata. Al che io risposi che eravamo vincolati dai trattati, che dessi erano la base de' nostri obblighi e de' nostri diritti e che da essi non si poteva prescindere. Dopo mi son recato dal Barone di Werther al quale ho creduto opportuno di comunicare un *estratto* della memoria del Ministro delle Finanze (2) (Confidenzialmente) e la copia degli articoli proposti. Io spero che col corredo del primo documento e delle spiegazioni che gli ho date egli resterà convinto che le nostre proposte sono ne' limiti dell'equo e del giusto e conformi ai trattati. Il Barone di Werther ieri l'altro al suo arrivo a Vienna era venuto per il primo a vedermi; Egli mi disse di aver anticipato il suo viaggio per la nostra quistione e si dimostrò disposto assai a secondarci. Domani andrò dal Duca di Gramont che oggi si trova assente da Vienna; vedrò ugualmente Lord Bloomfield Ambasciatore d'Inghilterra che è assai benevolo per noi e potrà prestare i suoi buoni ufficii per indurre l'Austria a non frapporre maggiori indugi e forse ad essere arrendevole sulla questione delle frontiere.

Le offerte che il Ministero fa a quel riguardo e che se posso restringerò in assai più stretti limiti dovranno indurre il Governo Imperiale a venire prontamente ad un accordo al riguardo.

La penuria di danaro è estrema, vi sono delle scadenze fatali ed io sono convinto che il fare *luccicare* alcuni milioni di bella moneta d'oro, riescirà a vincere certe resistenze che si oppongono tuttora ad un accomodamento utile per ambe le parti. Non parlo per ora del *Trentino;* la quistione si va maturando.

Io capisco le impazienze del paese per avere la pace; le impazienze in Vienna non sono minori nel pubblico, ma bisogna tener conto delle abitudini della Cancelleria Aulica. In ogni altro paese dopo i trattati Austro-francese e Austro-prussiano nessuno avrebbe pensato a riprodurre la proposta del riparto del debito in proporzione della popolazione; ebbene il plenipotenziario austriaco ha trovato l'arte di saperlo fare; d'onde perdita di tempo etc. Non bisogna credere che la nostra proposta sia immediatamente seguita da un *sì* o da un *no;*

---

(1) Cfr. n. 513.
(2) Cfr. n. 499, allegato.

vedremo escire ancora qualche cosa di nuovo, amenoché i rappresentanti della Francia e della Prussia riescano a vincere le resistenze.

Il conte di Wimpffen si è preso tempo per rispondere, ed il giorno della nostra prossima Conferenza è rimandato a nuovo avviso. Le altre quistioni si aggiusteranno facilmente lo spero. Ve ne scriverò d'ufficio. Qui si tiene molto al trattato di Commercio, ed è un argomento che faremo valere.

*La Corona di ferro*, il titolo di *Re del Regno Lombardo-Veneto* faranno oggetto di protocollo. L'Imperatore voleva che un articolo del trattato acconsentisse alla cessione dei palazzi di Venezia a Roma ed a Costantinopoli; non ho creduto di dover acconsentire. Ma ciò sarà oggetto di un protocollo. Vi saranno ancora alcune altre quistioni le quali verranno rimandate per quanto possibile a dopo la pace.

La posizione del Governo Austriaco è sempre incerta e difficile. Si era parlato dell'allontanamento del Conte Esterhazy che effettivamente erasi recato in Ungheria; ma pare che egli ritorni al suo posto. Ciò che è da notare è la libertà estrema colla quale parlano i giornali di Vienna benché lo stato d'assedio non sia ancora tolto. Ho sentito uomini di affari tenere un linguaggio gravissimo sugli errori del Governo. Da tutto ciò conchiudo eziandio che se dopo l'unione della Venezia al rimanente del Regno noi avremo giudizio e temperanza, come lo spero, nulla avremo da temere da questa parte, poiché noi mettiamo fine alla nostra rivoluzione, mentre in Austria la rivoluzione è in istato di *crisalide* che sta per svolgersi. Il Commendator Artom mi lascia di riverirvi e mi dice che non vi scrive per non fare duplicata.

P. S. Ho spedito al Ministero gli articoli relativi alle ferrovie con alcuni documenti. Aspetto la risposta del Ministero dei Lavori Pubblici. Presentate i miei rispetti al Barone Ricasoli.

### 525.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 892. *Vienna 18 settembre 1866, ore 9,30 (per. ore 11).*

Je reçois avis que S.M. l'Empereur a ordonné mise en liberté immédiate des prisonniers de guerre originaires italiens traduits devant tribunaux militaires, excepté ceux accusés de délits communs qui seraient soumis à procédure criminelle. Ordre donné d'élargir immédiatement les nommés Federico Chisole et Pietro Artelli.

### 526.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 424. *Firenze, 18 settembre 1866, ore 17,05.*

Veuillez me dire votre impression sur l'état de nos négociations, combien de temps vous supposez que l'Autriche puisse nous faire attendre sa réponse,

et si celle-ci ne sera pas de nature à prolonger la discussion. Le débat est maintenant ouvert sur les détails et je ne vois pas comment on pourra forcer l'Autriche à l'abréger. La Prusse peut nous appuyer efficacement pour la reproduction de l'article de Prague, mais je ne sais si Werther pourra réellement quelque chose pour l'adoption des articles concrets formulés par nous. L'appui de la France nous garantit une solution finale favorable et c'est un motif de plus pour désirer qu'on puisse au besoin en venir au plus tôt à la reproduction des traités français et prussien; mais pour nos articles j'ignore si la France même pourra en empêcher la discussion plus ou moins longue surtout avec les dispositions personnelles de Gramont. La situation en Vénétie est insupportable; nous avons des troubles à Palerme; chaque jour de retard pour la paix nous coûte des millions; si cela devait durer ainsi sans résultat mieux vaudrait en appeler nettement à la médiation française. La convention postale d'Udine est approuvée et les dispositions sont données pour l'exécution.

527.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 894. *Vienna, 18 settembre 1866, ore 17,30 (per. ore 19,10).*

Gramont m'a communiqué les instructions de son Gouvernement entièrement conformes aux nôtres. Il a vu Mensdorff qui se montra irrité et laissa entendre que jamais il ne consentira à signer la paix si l'on veut introduire article du traité austro-français relatif à la dette. Demain j'aurai une conférence avec Gramont et Werther puis je tâcherai de voir Mensdorff (1).

528.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 895. *Vienna, 18 settembre 1866, ore 18,20 (per. ore 23).*

Nous avons déjà paraphé dix articles et le préambule. Reste ceux relatifs à la dette, les frontières, traité de commerce, les chemins de fer, droits des sujets limitrophes et les biens des princes et princesses autrichiens. Couronne de fer sera probablement objet de protocole séparé. Pour les biens des archidues, je vous propose rédaction suivante que j'espère faire accepter si vous n'y voyez pas d'inconvénients « Les princes et princesses de la maison d'Autriche ainsi que les princesses entrées par mariage dans la famille impériale

(1) Il contenuto di questo telegramma fu comunicato a Nigra con t. 425, pari data.

pourront, en faisant valoir leurs titres rentrer en possessions de leurs biens particuliers tant mobiliers que immobiliers; ils pourront les conserver ainsi que ceux qu'ils possèdent, ou en disposer à leur gré sans que leur droit de propriété soit soumis à aucune restriction fiscale et sans préjudice des droits que l'Etat ou les tiers auraient à faire valoir en voie judiciaire à quelque titre que ce soit ».

529.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA
(AVV)

L.P. *Firenze, 18 settembre 1866.*

Vi ringrazio delle vostre due lettere particolari, l'una relativa alla missione del Generale Leboeuf (1), l'altra alle questioni che si discutono a Vienna.

Le notizie che ricevo da Venezia mi assicurano che il generale Leboeuf intende adempiere alla propria missione con istruzioni assai concilianti e me ne applaudo nell'interesse di buoni rapporti fra l'Italia e la Francia.

Ma v'è un argomento sul quale desidererei che il governo francese aderisse al nostro modo di vedere e questo argomento grazie al Cielo, non solleva la penosa quistione delle suscettibilità reciproche, ma parmi piuttosto di comune interesse l'andare d'accordo. Voglio parlare del plebescito.

Mi scrivono che il Commissario austriaco domanda che fra la partenza delle truppe austriache dalle fortezze, e l'occupazione nostra passino ventiquattro ore. Su ciò non ho osservazioni a fare. È una questione che sarà regolata dai Commissarii militari. Mi si aggiunge che il generale Leboeuf vorrebbe in queste ventiquattro ore fare il plebescito. Ora a me pare una necessità che il plebescito si faccia dopo. Se per ragioni ovvie non può farsi il plebescito in presenza delle truppe austriache, per altre ragioni troppo chiare non può farsi nelle ventiquattro ore parzialmente nelle piazze forti.

Il plebiscito deve farsi dalle autorità municipali e sta bene; ma vi sono degli interessi d'ordine pei quali riesce necessario che una certa direzione delle autorità e del Governo intervenga in questo plebescito.

Il plebescito, se deve avere una certa serietà, deve essere fatto nell'istesso giorno in tutta la Venezia. Le liste degli aventi diritto a votare devono servire di base alla votazione. Le modalità più opportune devono essere osservate dappertutto, se si vuole che anche nelle campagne e nei piccoli comuni il voto abbia luogo. La regolarità, l'ordine, l'indipendenza del voto devono essere dovunque tutelate. In fine è indispensabile che una formula unica sia dappertutto adottata, altrimenti potrebbe facilmente avvenire che molte municipalità, dei minori comuni, si lasciassero fuorviare dai partiti, proponessero formule discordi, quella per esempio, dell'Italia meridionale. « L'Italia una con Roma capitale » — formula alla quale non credo che a Parigi si tenga molto. Per

(1) Cfr. n. 493.

tutto questo è necessario che il plebescito non si faccia tumultuosamente, senza direzione e in un breve interregno. È necessario insomma che si faccia senza alcuno indugio, ma però entrate le nostre truppe e costituita in Venezia un'autorità che non può formarsi al di fuori del nostro intervento.

Spero che il Governo francese verrà esso pure in questo avviso e che per conseguenza il generale Leboeuf riceverà istruzioni di non affrettare il plebescito in Venezia, Verona, etc. etc., ma di limitarsi a fare la consegna ai Municipi e alla Commissione dei tre, lasciando poi che gli avvenimenti abbiano il loro corso e il plebescito si faccia in seguito in tutto il territorio veneto.

La lentezza delle trattative a Vienna mi preoccupa grandemente. Non so davvero come e quando ne usciremo. Dal telegramma che vi mando questa sera (1) pare che Mensdorff si rifiuti anche alla riproduzione pura e semplice dell'articolo del Trattato austro-francese. Non so davvero come vi si possa rifiutare, senza la più aperta mala fede, poiché nel trattato austro-francese è lasciata ai Commissarii delle due potenze la liquidazione dei debiti che rimarranno uniti alla possessione territoriale, ma non è detto che la liquidazione si debba fare prima della pace, mentre ciò si pattuisce invece per gli accordi relativi al materiale delle fortezze e alla consegna. È usata, se non erro, l'espressione *par un arrangement ultérieur*. Ora come può pretendere l'Austria di imporre a noi delle condizioni più gravi di quelle già pattuite per la cessione già fatta alla Francia? Che cosa diventa allora il trattato colla Francia?

Frattanto la situazione, prolungandosi, si fa falsa e penosa per tutti; per noi che lasciamo Venezia in mano dell'Austria, che manteniamo il nostro Governo nel Veneto in una condizione precaria e certo poco propizia a instaurarne l'autorità morale presso quelle nuove popolazioni; per la Francia che ha nel Veneto un rappresentante d'una cessione ideale che non può passare nell'ordine dei fatti, e la cui posizione diventerà presto poco concepibile e poco definibile. È interesse di tutti il finir presto ed è di grande necessità che l'azione francese si eserciti a Vienna in modo pressante e che l'esecuzione degli impegni presi sia reclamata.

## 530.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 428. *Firenze, 19 settembre 1866, ore 16,35.*

Voici l'article que vous pouvez accorder comme concession non dûe et étrangère en soi au traité de paix: « Les princes et princesses de la maison d'Autriche ainsi que les princesses entrées par mariage dans la famille impériale peuvent exercer en Italie sans aucun obstacle provenant du pouvoir exécutif tous leurs droits de propriété privée sans préjudice des droits de l'Etat et des particuliers à faire valoir en voie judiciaire ». Si on fait des

(1) Cfr. p. 381, nota.

difficultés coupez court en disant qu'on s'entendra là dessus après la paix. Le protocole relatif à la couronne de fer, les articles concernant les archives et les droits des sujets limitrophes devraient être paraphés sans plus de retard. Il me semble très praticable en attendant la réponse de l'Autriche sur la dette de demander réunion conférence pour arrêter définitivement tous ces points. Les articles sur chemins de fer ne me sont pas encore parvenus. Tâchez que nous nous entendions là dessus par télégraphe. Restera question dette, et éventuellement question des frontières et de traité de commerce. Tenez ferme sur dette. Si les difficultés persistent et qu'on continue à nous faire perdre du temps en nous demandant des concessions sans réciprocité, nous pourrions ne pas tarder beaucoup à nous prévaloir de la cession à la France en nous bornant à traiter à Paris et à Berlin. Le traité austro-français en stipulant que la dette restera attachée à la possession territoriale et qu'elle sera liquidée ultérieurement par des commissaires français et autrichiens nous permettrait au besoin de ne pas nous embarrasser de négocier avec l'Autriche sur la dette.

## 531.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 897. *Vienna, 19 settembre 1866, ore 15,10 (per. ore 21).*

J'ai eu ce matin conférence avec Gramont et Werther pour examiner nos propositions et celles de l'Autriche. Le Monte Veneto ne donne lieu à aucune contestation, si on l'accepte tel qu'il est constitué actuellement. La partie proportionnelle de la dette demandée par l'Autriche, montant à 36 millions 750 mille florins, est repoussée d'un commun accord. Reste à discuter l'emprunt de 1854. Gramont et Werther pensent inévitable d'en venir à une transaction sur cet article. Mensdorff a eu une scène très vive dans le conseil présidé par l'Empereur. Il voulait traiter pour rectification frontières. La proposition a été repoussée surtout par l'archiduc Albert. Par suite de la discussion, Mensdorff a offert sa démission. L'Empereur est intervenu pour calmer les esprits. Mensdorff a obtenu néanmoins qu'un article du traité aurait trait à la rectification frontières. Mensdorff se plaint de ce que nous n'avons pas donné un chiffre. On n'est pas disposé à conclure sans cela. J'irai voir Mensdorff pour lui exposer le résultat approximatif de nos calculs sur les bases du mémoire du ministre des finances. Gramont et Werther m'ont autorisé à dire que la dette proportionnelle était écartée: ils en feront eux mêmes la déclaration. Je désire savoir si vous admettez une transaction sur l'emprunt de 1854. J'ai fait part à l'ambassadeur d'Angleterre de nos discussions. Il interposera ses bons offices. Il croit lui même inévitable une transaction. Je ne puis dire quand finiront les négociations. On ne peut répondre de rien dans ce pays. Le bruit s'est répandu ici que vous étiez disposé à donner 40 millions florins argent, mais que la Prusse vous a conseillé le contraire. J'ai démenti ce bruit dont Mensdorff lui même a parlé à Gramont.

### 532.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 898. *Vienna, 19 settembre 1866, ore 15 (per. ore 21,31).*

Pour compléter mon précédent télégramme (1) je dois vous dire que mon impression est que nos amis et alliés, quoique désireux de nous aider, ne nous appuieront qu'avec beaucoup de modération. L'Autriche considère les détails des traités comme lettre morte, et il me revient que Mensdorff aurait dit « La Prusse ne fera pas la guerre pour l'Italie ». Je vous le répète, l'insertion pure et simple de l'article du traité de Prague n'a aucune chance d'être acceptée. L'Autriche veut des chiffres ronds, et point de liquidation. Je vous expédierai probablement le courrier de Cabinet après avoir vu Mensdorff.

### 533.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 899. *Parigi, 19 settembre 1866, ore 19,44 (per. ore 23,10).*

L'Autriche a proposé à la France que l'Italie paye une somme ronde de cent cinquante millions de francs outre tout ce qui est inscrit au Monte Lombardo Veneto. La Valette a rejeté à priori ce chiffre, mais il me demande confidentiellement si nous pouvons aller jusqu'à cent millions, ce qui ferait, d'après mes calculs, une différence d'environ vingt cinq millions en plus. La Valette nous engage à faire sacrifice de quelques millions pour en finir de suite. Veuillez répondre immédiatement car l'Empereur part demain pour Biarritz.

### 534.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 430. *Firenze, 20 settembre 1866, ore 0,55.*

Outre le Monte qui passe à notre charge nous sommes prêts à nous engager à payer en argent notre part de l'emprunt de 1854 et de fixer cette part à 75 millions de francs. C'est une double concession. Le Gouvernement autrichien nous a fait proposer indirectement de transiger sur la base même de 100 millions de francs dont M. de La Valette vous a parlé. Ces 25 millions de plus ne se justifient aucunement; cependant le conseil des ministres pourrait délibérer si l'on pourrait en accepter la moitié, mais pour cela il est essentiel de s'assurer que dans tous les cas le paiement en serait distribué en

---

(1) Cfr. n. 531 che però risulta spedito alle ore 15,10.

échéances exactement égales à celles que la France elle-même a stipulées pour ses paiements à l'Autriche par l'acte additionnel de Zurich du 10 novembre 1859. De cette question des échéances dépend absolument pour nous la somme à laquelle nous pourrions transiger.

535.

IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI,
AL CONSOLE A CORFU', VIVIANI

T. 434. *Firenze, 20 settembre 1866, ore 17,05.*

Bande armate invasero parte città Palermo. Guardie nazionali concorrono repressione. In tutta Sicilia manifestazioni contrarie a quel tentativo clericale.

536.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 902. *Vienna, 20 settembre 1866, ore 14,45 (per. ore 17,30).*

Je viens de voir Mensdorff dans dispositions beaucoup plus conciliantes. Je lui ai répété que nous acceptions Monte Veneto, mais que d'après avis de France et Prusse nous ne pouvons pas admettre dette proportionnelle. Il a reconnu que nous étions dans notre droit strict; il ne me semble pas éloigné à écarter dette proportionnelle; il m'a dit auparavant vouloir s'entendre avec le ministre des finances. Reste donc emprunt 1854 portant une différence d'environ 12 millions de florins de plus à notre charge. Sur ce point il désire une entente; il ne voit pas de difficulté à ce que les payements se fassent d'après système de traité de Zurich. Werther et Gramont insisteront de nouveau auprès de Mensdorff. Werther m'avait conseillé d'accorder les 39 millions de florins demandés par l'Autriche pour emprunt 1854. Je me suis recrié. Gramont tend à partager la difficulté. Mensdorff m'a promis de reparler de la question des frontières malgré la résistance qu'on a rencontrée.

537.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 436. *Firenze, 20 settembre 1866, ore 23,55.*

On nous demande de Paris si nous pourrions consentir comme dernière concession à prendre à notre charge 90 millions de francs sur emprunt de 1854, y compris l'indemnité pour le matériel non transportable et en fixant les échéances comme dans l'acte de Zurich du 10 novembre 1859, le tout à la condition que la paix sera signée dans trois jours. Veuillez me dire votre avis en très grande urgence.

## 538.

## IL MINISTRO A MADRID, CARACCIOLO DI BELLA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 6. *Madrid, 20 settembre 1866 (per. il 24).*

Il Ministro di Stato, Signor Generale Calonge, non manca mai, qualora m'accada d'avere colloquio con lui sugli affari della Legazione, di chiedermi notizie di Roma, e ragionarmi dei pericoli in cui versano gli interessi della cattolicità nelle prossime incertezze di eventi, cui darà luogo l'esecuzione del trattato del 15 settembre. Egli diceami oggi aver la certezza, dietro le informazioni ricevute, che alla partenza dei Francesi un movimento popolare dei più minacciosi sarebbe per avverarsi in Roma, quantunque portasse ferma opinione che questo avverrebbe non solo senza partecipazione ma altresì contro i desiderj del Gabinetto di Firenze. Aggiunsemi, che credea anche, il Papa non avrebbe lasciato Roma, per disordini che vi nascessero e per pericoli ch'egli vi dovesse correre. E insinuò anche con vaghe parole che il Governo della Regina non potea essere indifferente a tale stato di cose, per le proprie inclinazioni della Sovrana, per la gran vivacità del sentimento religioso nella Nazione, e finalmente ancora per la pressione esercitata da un certo partito potente che quel sentimento usufruttuava.

Io risposi che sperava, il movimento in Roma non avvenisse, ma che in ogni modo l'Italia non poteva tollerare l'inframmettenza di potenza straniera nella questione Romana. Tutte queste cose dette di passata in quel colloquio non escirono dai limiti d'un parlare amichevole, che non avea nessun carattere officiale; ma l'insistenza del Signor Calonge a ritornare meco su questo argomento mi dimostra ognor più che l'intervenire in qualche maniera nelle cose di Roma, dopo la partenza dei Francesi, è sempre negl'intendimenti della Corona di Spagna, e che non andasse lungi dal vero l'opinione, la quale attribuiva al mancato ritrovo di Biarritz un fine politico il quale con siffatto disegno si collegava. Era mio obbligo l'avvertire l'E. V. di questa eventualità; e di richiamare sovr'essa l'attenzione del Real Governo.

## 539.

## IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 80. *Berlino, 20 settembre 1866 (per. il 26).*

La Circulaire de M. Lavalette a produit un bon effet à Berlin, aussi bien que dans toute l'Allemagne. L'opinion publique y a vu, sinon une approbation expresse des événements qui viennent de se passer, du moins l'intention bien arrêtée de ne rien entreprendre qui puisse s'opposer au maintien des faits accomplis. L'impression générale est que l'Empereur des Français a renoncé pour le moment à toute idée d'agrandissement, et que se trouvant placé entre l'alternative d'accepter franchement les annexions Prussiennes, ou de faire la guerre, il s'est décidé pour le premier de ces deux partis. La conclusion de la

Circulaire, où est énoncée la nécessité de perfectionner sans délai l'organisation militaire de la France pour la défense de son territoire, a bien causé quelque surprise et altéré un peu ces appréciations optimistes, par la raison toute simple que personne ne menaçant la France, l'on ne s'explique pas trop la nécessité de mesures déclarées urgentes. Mais l'on est disposé à croire que c'est là une déclaration destinée à calmer l'opinion publique en France si vivement surexcitée par les succès Prussiens, et qui s'habitue difficilement à l'idée de voir à la frontière de l'Empire surgir une Puissance Militaire capable de lui être comparée. Au reste tout ce que désirait la Prusse était d'être rassurée pour le présent; encore une année, ou deux, et elle a la conviction que sa puissance et son extension militaires seront assises sur des bases tellement solides, que même la France avec sa force redoutable serait dans l'impossibilité de les entamer. A tous ces motifs d'apaisement et de conciliation il faut ajouter que le langage de l'Ambassadeur de France, tout en conservant dans l'intimité un léger reste d'amertume bien naturel après les demandes territoriales dont il s'était fait l'organe, ne laisse cependant aucun doute sur les intentions entièrement pacifiques de son Gouvernement. Au résumé, sans vouloir porter trop loin ses regards dans l'avenir, l'on peut cependant dire que les rapports entre les deux Gouvernements sont aussi bons que peut le comporter la perspective d'une rivalité, peut-être un peu jalouse, mais qui tempère des deux côtés la conscience de sa propre force.

Ainsi qu'on le prévoyait, l'Electeur de Hesse a fini par renoncer à ses droits de souveraineté en faveur du Roi de Prusse. Il conservera sa fortune personnelle et trois résidences dans l'Electorat, où il lui sera facultatif de fixer sa demeure. Le Duc de Nassau, qui déjà a relevé de leur serment les employés civils et militaires de son Duché, ne tardera pas à suivre son exemple. Les négociations avec la Saxe, sans être encore terminées, comme l'ont dit certains journaux, ne rencontrent cependant plus les grosses difficultés des premiers jours. La Prusse s'est un peu départie de ses premières rigueurs; elle consentirait à ce que l'armée Saxonne ne perdit pas son autonomie; seulement elle y met pour condition d'occuper avec des troupes exclusivement Prussiennes certains points fortifiés du territoire Saxon pour se mettre à l'abri d'une attaque venant de la Bohême. Le commandement des troupes resterait bien entendu à la Prusse. Ces conditions sont à peu près celles des autres confédérés du Nord; et si la dignité du Roi Jean ne lui permettait pas de les accepter, elles ne seraient certainement pas refusées par le Prince Royal.

En dehors de ces négociations il y a bien encore celles avec la Hollande, relatives à la nouvelle situation politique du Limbourg et du Luxembourg, mais elles ne sont pas encore assez avancées pour en prévoir le résultat, et tout ce que l'on peut en dire pour le moment, c'est qu'elles ne se termineront pas sans apporter un nouvel avantage à la Prusse.

Tout donc semble sourire à la fortune du Roi de Prusse et je me permets d'énoncer l'opinion que, tout en étant sur ses gardes dans les conventions possibles à intervenir, il est de l'intérêt de l'Italie de se tenir dans les meilleurs termes avec un Gouvernement, dont l'accroissement considérable de force et d'influence va bientôt se trouver au niveau de sa remarquable habileté.

## 540.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

L.P. *Parigi, 20 settembre 1866.*

Ho ricevuto una lettera del Barone Ricasoli relativa alle istruzioni mandate al generale Leboeuf (1). Il Presidente del Consiglio insiste perché le istruzioni siano modificate in guisa che il plebescito sia ordinato e regolato dal Governo del Re. Gli risposi per telegrafo che io mi dichiaravo impotente a ottenere altre modificazioni, e questa è la pura verità. L'Imperatore è assai noiato ed irritato delle notizie che gli giungono da Venezia, e, soprattutto della specie d'opposizione che vi si manifesta contro il plebiscito. Il sollevare nuove difficoltà aumenterebbe questa irritazione e ne potrebbero nascere dissensi e recriminazioni tali da costituire una situazione veramente pericolosa. Io non so che cosa il Re abbia mandato a dire a Leboeuf, ma so che i dispacci di quest'ultimo esercitarono sull'animo dell'Imperatore un'impressione irritante. Vi scongiuro a persuadere il nostro Presidente del Consiglio, che ho fatto qui tutto ciò che era per me possibile nell'intento di attenuare le istruzioni di Leboeuf. Si voleva la riunione dei Sindaci. L'ho fatta scartare. Si voleva che la Francia facesse il plebescito. Ho fatto abbandonare questa idea. Ora il plebescito deve farsi per iniziativa dei comuni i quali devono concertarsi colla Commissione dei tre a Venezia. Ma siccome quando il plebescito si farà, le vostre truppe saranno entrate nelle fortezze e a Venezia, sarà facile al Governo di far impartire le istruzioni che vuole ai Comuni. C'è qui una questione che bisogna risolvere col buon senso e con un po' d'abilità. È una difficoltà che bisogna girare anziché attaccare di fronte. A noi basti che il Commissario Francese non avrà nulla che fare in tutto ciò che riguarda il plebiscito.

Fate presenti, vi prego, queste considerazioni al Presidente del Consiglio. Egli ha mille volte ragione in principio. Ma qui ci troviamo in una posizione sommamente pericolosa, ove la stretta applicazione del principio assoluto può condurre il paese a gravi difficoltà. Sventuratamente noi abbiamo ad ogni istante bisogno dell'appoggio dell'Imperatore Napoleone, non siamo ancora nel quadrilatero, e in Francia l'opinione pubblica non è per noi. Di più; la sventura d'Italia volle che le nostre armi fossero infelici per terra e per mare. In questo stato di cose ci conviene d'agire con una certa riserva che non esclude punto la dignità. Per me la cosa veramente importante è l'occupazione delle fortezze per parte delle nostre truppe. Il rimanente è cosa d'importanza secondaria; è cosa di forma. È assolutamente necessario che vi sia accordo tra voi e Leboeuf per mezzo di Revel, il quale deve essere il solo

(1) Del 15 settembre, ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 189-193 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, pp. 393-396.

intermediario, militare e civile ad un tempo. Non credete che sia utile che il paese sappia che il plebescito, ben lungi dall'essere stato imposto, fu domandato dal Governo Italiano? Mettetevi dunque tutti di buon animo e d'accordo per vincere con un po' di pazienza, con abilità e con risoluzione, queste miserabili difficoltà di forma. Io spero ch'esse scompariranno di molto il giorno in cui si saprà che la bandiera Italiana sventola a Verona.

## 541.

## IL CONTE VIMERCATI AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

L.P. *Venezia, 20 settembre 1866, ore 23.*

Ti prego, quanto so e posso a voler far scrivere a Pepoli di non spingere né a movimenti né a dimostrazioni. Se una conflagrazione avesse a succedere nelle vie di Venezia questa darebbe al Commissario francese tutta l'importanza ed il rilievo della situazione. Lo scopo a cui tende il governo è quello di soffocare per quanto può la fase attuale e l'intervento francese, se domani le vie di Venezia sono insanguinate si dovrà all'intervento della Francia l'aver impedito l'impiccamento di quei cittadini che l'Austria dirà colpevoli onde poterli ringraziare per mostrarsi generosa verso la Francia mediatrice!

È al momento della partenza degli austriaci che la dimostrazione unanime deve uscire, e non prima. Anticipare è uno scemare con fuochi fatui l'effetto vero di una europea dimostrazione, dico europea perché deve sorprendere l'Europa onde cancellare il falso della posizione creata all'Italia dopo la nota del *Moniteur*. Scusa se insisto ma le cose minacciano di diventar serie. Se poi fosse nell'idea del Governo lo spingere ad un movimento fatelo sapere, e lo si farà più serio di quello che lo si possa fare stando a Padova.

Addio col cuore, scrivimi se tieni che io faccia a Firenze l'escursione indicatami.

## 542.

## IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, AL CONSOLE A MARSIGLIA, STRAMBIO

T. 437. *Firenze, 21 settembre 1866, ore 12,15.*

Après événements de Palerme, Ministère de l'Intérieur vous recommande la plus stricte suveillance sur les bourboniens, dont toute démarche digne d'attention doit être immédiatement signalée. Veuillez communiquer sans délai cette recommandation à votre collègue de Barcelone.

543.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 906. *Vienna, 21 settembre 1866, ore 9,35 (per. ore 14,15).*

Vu les dispositions d'esprit de Gramont et Werther, je pense que pour emprunt 1854 nous ne devons pas payer moins de 34 à 35 millions de florins, soit de 85 à 87 millions cinq cent mille francs. Matériel de guerre non transportable ne peut valoir plus de un mililon cinq cent mille francs; ainsi la promptitude de la paix en 3 jours se paierait environ 3 millions de francs si nous donnons 90 millions francs. Mon avis est donc d'accepter propositions de maximum de 90 millions francs y compris matériel de guerre non transportable avec échéance comme pour Zurich, autrement nous en aurions encore pour 15 jours à disputer. Il est probable que l'Autriche nous propose aujourd'hui de donner pour emprunt 1854 une somme de quarante millions florins comme en 1859. Je prendrai proposition ad referendum en laissant entrevoir que nous pourrions trancher différence par moitié, soit donner 32 millions florins. Si cette proposition n'est pas acceptée Gouvernement français devra intervenir pour fixer la somme de 90 millions francs à titre d'arbitrage, à condition de signer la paix dans 3 jours.

544.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 201 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 438)

T. 439. *Firenze, 21 settembre 1866, ore 17,15.*

Comme maximum de concessions nous sommes prêts à accepter que l'Italie outre le Monte Veneto s'engage à payer à l'Autriche en échéances exactement semblables à celles de l'acte de Zurich du 10 novembre 1859, la somme de 90 millions de francs compris matériel de guerre toute équivoque sur les florins de convention ou non étant exclue; le tout à condition que la paix soit signée dans trois jours. La France devrait faire elle même la proposition sans retard, les plénipotentiaires étant engagés à Vienne dans des offres et des contre offres qui menacent de ne pas finir.

545.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 908. *Vienna 21 settembre 1866, ore 12,50 (per. ore 19,10).*

Wimpffen vient de me faire de la part de Mensdorff les propositions suivantes: 1° Il accepte les bases de Zurich et abandonne partage proportionnel de la dette après 1859. 2° Demande que le Monte Lombardo Veneto soit accepté

tel qu'il est sans liquidation, et invite à envoyer quelqu'un à Venise reconnaître état actuel des inscriptions qui ne doit guère dépasser 65 millions florins. 3° Il laisse à nous de proposer une somme ronde à payer pour emprunt 1854. Mon avis est qu'on propose promptement la moyenne entre les trenteneuf millions de florins demandés primitivement par Autriche et les 25 millions florins environ que nous devions pour emprunt 1854, soit 32 millions florins. La valeur du matériel de guerre serait comprise dans cette somme. Veuillez me dire immédiatament votre décision et indiquer la personne que vous enverrez à Venise pour y recconnaître état de Monte Lombardo Veneto.

### 546.

### IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 909. *Berlino, 21 settembre 1866, ore 16,30 (per. ore 19,20).*

Après la célébration du Te Deum de ce matin le Roi est venu à moi, et, en me serrant la main, m'a exprimé sa satisfaction de me retrouver dans cette circonstance. J'ai repondu à Sa Majesté que j'étais heureux de m'associer au triomphe de ses armées. La démarche du Roi a été fort remarquée comme étant une preuve de plus des bons sentiments de son Gouvernement à notre égard (1).

### 547.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 443. *Firenze, 22 settembre 1866, ore 0,30.*

Vouz pouvez proposer de fixer notre part emprunt 54 à 32 millions de florins non de convention si c'est possible; c'est à dire à 80.000.000 francs, matériel de guerre compris, avec échéanche comme celles de la France à Zurich. La liquidation du Monte est indispensable car il y a de l'actif à vérifier en dehors des inscriptions lesquelles ne sont que le passif. Nous n'avons pas à faire constater ces inscriptions avant la paix; il suffit que vous déclarez que nous prenons tout le Monte actif et passif, dans les termes où était conçu notre projet d'articles, la liquidation en devant avoir lieu après la paix. Tout cela doit être accepté ou rejeté sans aucun retard afin que nous puissions à défaut accepter définitivement la proposition française. J'ai télégraphié à Paris (2) qu'on suspende cette communication à Vienne pour nous donner le temps de faire cette dernière proposition pour que si c'est possible on l'appuie en demandant la paix en trois jours comme on aurait fait pour la proposition de 90 millions. Je vous recommande la prompte signature des autres articles et vous enverrai demain autorisations définitives pour les objets sur lesquels nous ne nous sommes pas encore entendus.

---

(1) Con t. 904 del 20 settembre Barral aveva dato notizia dell'ingresso trionfale a Berlino del Re di Prussia alla testa del suo esercito.
(2) Cfr. t. 441 e 442 del 21 e 22 settembre.

548.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 445. *Firenze, 22 settembre 1866, ore 13,20.*

D'après nouvel examen de la question nous pouvons accepter le Monte Veneto avec son actif et son passif tel qu'il résulte des registres du Monte existant près la préfecture des finances à Venise et près la caisse principale et du Monte à Venise. L'actif du Monte est indiqué dans la loi financière pour l'année 1866, du 31 décembre dernier. Si l'Autriche accepte nos autres conditions de chiffre et d'échéance nous consentons à envoyer reconnaître ces registres par un fonctionnaire de manière à ce qu'il n'y ait pas lieu à liquidation après la paix.

549.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 448. *Firenze, 22 settembre 1866, ore 23,55.*

Le préambule et les articles paraphés sont approuvés. Le conseil des ministres se refuse à la remise en vigueur temporaire du traité de commerce de 1851. Vouz pouvez stipuler que les deux Gouvernements conclueront le plut tôt possible de nouveaux traités et conventions de commerce, de navigation, consulaire, d'extradition, etc. Nous entendons garder toute liberté quant à la teneur de ces stipulations futures. Quant aux sujets limitrophes il suffit de renouveler les stipulations de Zurich. Les facilitations en question n'ont jamais fait difficulté et il est inutile d'entrer dans le détail. Je vous recommande instamment les archives de Venise dont restitution est promise par France; nous y tenons extrêmement. Les employés qui ont suivi les grands ducs pourront faire valoir leurs droits à la pension, mais n'en parlez pas dans le traité. Quant aux officiers qui sont dans le même cas il y a un décret dictatorial contre eux, pourtant je vous télégraphierai demain sur ce sujet et sur les chemins de fer. Dans le préambule au lieu de « sous la réserve du consentement » veuillez mettre « avec le consentement ».

550.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 914. *Vienna, 22 settembre 1866, ore 16,10 (per. ore 2 del 23).*

Je viens de présenter à Wimpffen notre proposition pour la dette dans le sens de votre dernier télégramme (1). Il l'a prise ad referendum. J'ai insisté

(1) Cfr. n. 547.

pour une prompte réponse et je lui ai exprimé désir de signer dans trois ou quatre jours. Dans tous les cas il y a peu d'espoir de telle promptitude vu les habitudes lentes de cette chancellerie. Au matériel de guerre non transportable nous avons ajouté « les objets de toute nature pour lesquels l'Autriche pourrait réclamer des indemnités ». Gramont a reçu ordre d'appuyer notre proposition. Demain je tâcherai de voir Mensdorff. La question des frontières trouve des obstacles... (1) dans le parti militaire. Toutefois Mensdorff et quelques autres semblent persuadés de la convenance de venir à des accords à ce sujet. On pourra y revenir après la paix, et je tâcherai de faire insérer dans le traité un article qui réserve la question.

551.

IL MINISTRO AD ATENE, DELLA MINERVA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 34. *Atene, 22 settembre 1866 (per. il 29).*

Ieri ho avuto l'onore di essere ricevuto in udienza particolare dal Re onde felicitarlo pel suo ritorno nella Capitale. In quell'occasione il Re mi parlò in un modo assai franco sugli affari di Candia, ed Egli spera ove i Cretesi resistano per qualche mese le Potenze Europee saranno costrette ad occuparsene onde impedire che il fuoco si propaghi nelle provincie limitrofe. Sua Maestà mi disse che verun Governo può fare un rimprovero se le aspirazioni del popolo alla sua nazionalità vengono divise dal Re e dal suo Governo purché non si possano attribuire a quest'ultimo atti di provocazione diretta o di connivenza.

Veruno, il Re mi soggiunse, ha rimproverato al vostro Governo ed al vostro Parlamento di avere espresso in epoche antecedenti al 1859 i loro sentimenti e le loro aspirazioni a rendere libera l'Italia. Se tal cosa viene riprovata per la Grecia, in allora l'Europa considera uno stesso principio con doppio peso e con doppia misura.

Questo è il linguaggio che si proponeva di tenere al Marchese Moustier che oggi doveva venire in Atene espressamente per avere un'udienza di Sua Maestà. Il nuovo Ministro degli Esteri di Francia giorni prima di partire da Costantinopoli aveva tenuto un linguaggio assai severo col Signor Delyanni sugli affari di Candia, e da quanto so, pare che egli si proponga di parlare nello stesso senso, cioè quello di togliere ogni illusione sulla cooperazione delle Potenze in favore dei Candiotti.

Il Ministro di Turchia in Atene assicura che fallita la missione conciliatrice di Mustafà Pacha, la Porta agirebbe con energia e che sarebbe un affare di tre settimane poiché erano pronte le truppe che dovevano raddoppiare le forze ottomane in Candia le quali ascenderebbero al numero di 40 mila.

(1) Gruppo indecifrato.

Io non posso affermare se questi rinforzi saranno realmente inviati o rimarranno solo annuziati e promessi, su tale materia V.E. sarà per certo informata dalla Legazione di Costantinopoli.

Il Console però di Salonicco mi fa sapere in data del 18 che in quel giorno erano partiti per Canea otto battaglioni di truppe Egiziane. Ma se queste non differiscono da quelle comandate da Schein Pacha i Candiotti avranno buon giuoco di loro.

Frattanto da ogni parte della Grecia partono bastimenti e piccole barche con ogni sorte di munizioni e queste per lo più giungono al loro destino; i Greci per queste scorrerie di mare sono maestri, e la vigilanza dei Turchi non deve essere assai attiva. Mi si assicura che a Sira si preparano quattro grandi barche a venti remi, con un cannone. È d'altronde fuori di dubbio che gran parte dei bastimenti Greci che giungono da differenti porti dell'Europa in questi mari portano con sé paccottiglia di generi di guerra imbarcate dai loro connazionali che si trovano sparsi nei porti i più commercianti.

552.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AI MINISTRI A BERLINO, DE BARRAL, A LONDRA, D'AZEGLIO, A PARIGI, NIGRA, A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, E AL CONSOLE A CORFU', VIVIANI

T. 449. *Firenze, 23 settembre 1866, ore 14.*

Cinq bataillons entrés dans Palerme ont réprimé désordre sans grande résistance.

553.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 915. *Vienna, 23 settembre 1866, ore 11 (per. ore 17,05).*

En réponse à votre télégramme (1) je vous fais observer que l'Autriche a déjà appliqué à toutes les provenances du Royaume d'Italie le traité de commerce de 1851 dont on demande la remise en vigueur, et par lequel nous nous réserverions la faculté de le dénoncer d'année en année. Je ne vous dissimule pas que le refus d'admettre ce traité provisoirement serait un obstacle sérieux à la prompte conclusion de la paix et nous créerait de nouvelles difficultés pour lesquelles la France et la Prusse probablement nous donneraient tort. En insistant sur votre refus vous assumeriez une grave respon-

(1) Cfr. n. 549.

sabilité. La restitution des archives est déjà concertée, il ne reste à régler qu'une légère divergence de rédaction. Il ne s'est jamais agi d'insérer un article pour les employés et officiers des ex Ducs, mais l'Autriche demande un protocole en leur faveur; je crois qu'un simple échange de notes pourra suffire; si vous délibérez que l'amnistie stipulée rende, comme le prétend l'Autriche, tous leurs droits à ces individus je proposerai la rédaction que vous désirez pour le préambule qui pourtant avait été déjà concerté entre les trois Gouvernements. Wimpffen est venu me dire que Mensdorff ne veut pas entendre parler de réunir la question du matériel de guerre avec celle de la dette. Mensdorff doit informer l'Empereur qui est absent. Demain il y a conseil des ministres pour délibérer sur notre proposition. D'après ce que j'ai pu comprendre on prétend ici à 36 millions florins sans donner matériel de guerre non transportable.

554.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 916. *Vienna, 23 settembre 1866, ore 15,30 (per. ore 19).*

Il me revient que l'Autriche fera des difficultés pour comprendre dans le chiffre que j'ai proposé la somme pour emprunt 1854 et celles indemnité pour le matériel de guerre non transportable. Il serait utile que je fusse informé immédiatement et par télégraphe des instructions qui ont été données à général Revel: un court résumé situation actuelle des choses. Dites moi aussi si notre commissaires a déjà commencé discussion avec Leboeuf et Möring, et à quel point ils en sont.

555.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 451. *Firenze, 23 settembre 1866, ore 23,30.*

Nous vous autorisons à transiger pour une somme comprise entre 80 et 90 millions de francs, matériel de guerre et autres objets indémnisables compris, selon que vous le jugerez convenable pour ne pas retarder davantage la paix. J'ai télégraphié au général Revel pour savoir ce qui s'est fait sur matériel guerre et vous en ferai part. Faites toutes les déclarations dont vous parlez pour sépultures princes autrichiens (1). J'espère que Gramont et Werther vont recevoir instructions de vous appuyer énergiquement pour en finir.

---

(1) L'Austria aveva richiesto che le chiese contenenti le tombe dei principi austriaci non fossero mai sconsacrate e fossero mantenute le fondazioni destinate ad assicurare il culto di tali tombe (cfr. t. 918, pari data, di Menabrea, non pubblicato).

556.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 452. *Firenze, 23 settembre 1866, ore 23,45.*

Tâchez d'insister de nouveau auprès du Gouvernement français pour que Menabrea qui a toutes les autorisations nécessaires puisse en finir sans plus de retard (1). Mancardi sera bientôt envoyé à Paris (2), mais le Gouvernement français n'a encore rien répondu à nos propositions sur les arrérages de la dette pontificale.

557.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 205-206 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 448)

T. 919. *Parigi, 23 settembre 1866, ore 19,30 (per. ore 23,45).*

Metternich est venu déclarer à La Valette que la proposition de Menabrea comprenant matériel de guerre était insuffisante et que Gouvernement autrichien ne pouvait pas l'accepter. Dès lors j'ai communiqué à La Valette votre proposition de 90 millions de francs, en le priant d'obtenir un chiffre moindre si c'est possible, mais de maintenir l'inclusion du matériel, les échéances et la signature immédiate de la paix. La Valette a télégraphié à Vienne. La question sera résolue demain. Gramont a reçu ordre d'insister fortement pour la conclusion immédiate. Veuillez bien de votre côté télégraphier de suite à Menabrea.

558.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 921. *Vienna, 24 settembre 1866, ore 12,30 (per. ore 15,25).*

Dans le traité de commerce de 1851 la condition de la faculté de le dénoncer d'année en année n'existe pas il est vrai (3), mais c'est une nouvelle condition que nous introduirions dans le traité de paix pour l'application provisoire de ce traité. Je me suis de tout temps expliqué dans ce sens avec Wimpffen. Je dois encore observer que le traité de 1851 ne se borne pas au simple objet de commerce mais il a une portée plus grande, vu qu'il s'étend à presque tous les rapports internationaux comme droit de posséder, de tester

(1) Fin qui ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 205 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 448.
(2) L'invio di Mancardi era stato richiesto da Nigra con t. 913 del 22 settembre.
(3) Così aveva comunicato Cerruti a Menabrea con t. 450 del 23 settembre.

etc., particulièrement articles 1, 2, 3, 4, 5. Deux pays limitrophes ne peuvent se passer de rapports établis régulièrement. Wimpffen m'a dit qu'on demanderait que le payement de l'emprunt 1854 se fit dans douze mois au lieu de vingt comme après le traité de Zurich. J'ai fait toutes mes réserves à ce sujet car un tel avantage devrait être payé. J'ai vu Mensdorff, qui aujourd'hui donne dîner officiel à toute notre mission. Il me paraît désireux d'en finir et moins absolu dans ses prétentions que Wimpffen. Werther ira voir aujourd'hui Mensdorff avant le conseil des ministres. Ambassadeur d'Angleterre nous prête également son appui officieux.

559.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
E AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 455. *Firenze, 24 settembre 1866, ore 15,40.*

A toute bonne fin je dois vous rappeler que
(Général Menabrea) en vous autorisant
(Chevalier Nigra) en autorisant le général Menabrea
à aller jusqu'à 90 millions nous entendons absolument que les échéances comme à Zurich et l'indemnité de matériel soient inséparables de cette transaction qui autrement ne pourrait pas être acceptée par le Gouvernement. Les échéances sont surtout pour nous un objet essentiel (1).

(Pour Nigra) Je pense que le Gouvernement français aura fait en sorte que, comme Menabrea doit le stipuler, l'évacuation autrichienne ait lieu dès la signature même du traité l'échange des ratifications ne pouvant guère avoir lieu qu'une quinzaine de jours plus tard (2).

560.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 926. *Vienna, 24 settembre 1866, ore 17,55 (per. ore 21,40).*

Wimpffen vient de me dire que le conseil des ministres à délibéré sa dernière demande à 35 millions de florins, matériel de guerre compris, échéances comme à Zurich. On demande en outre une garantie telle que dépôt de titres ou garantie d'une autre puissance. Demain plus amples détails. Répondez immédiatament.

---

(1) Fin qui ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 207 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, p. 456.
(2) Per l'assenza del Re (cfr. t. 454, pari data, a Menabrea).

561.

IL MINISTRO A LONDRA, D'AZEGLIO,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 131. *Londra, 24 settembre 1866.*

La ringrazio particolarmente del telegramma contenente il terminarsi della insurrezione palermitana (1). Lord Stanley quando lo vidi l'altro jeri mi aveva precisamente chiesto come stessero le cose, quali ne fossero le cagioni e le proporzioni. Gli risposi come potei meglio guidandomi da quanto leggevo nei giornali italiani. Ma nell'istesso tempo presi la libertà di far osservare a S.E. quale malaugurata combinazione fosse la presenza sulle coste dell'isola di tanti bastimenti da guerra inglesi, non che sicuramente vi vedessi una intenzione, ma non v'ha dubbio che fra le idee di certi politici delle spezierie e caffè trovasi quella che l'Inghilterra intenda un giorno o l'altro impossessarsi della Sicilia e così si creerebbe inutilmente una falsa ma sgradevole impressione.

Lord Stanley mi parve del mio parere e sicuramente desideroso di confermare le istruzioni che gli dissi esser state date dai suoi predecessori all'Ammiraglio inglese riguardo ad Ancona prima della guerra, cioè d'avervi un bastimento in caso di bisogno pei nazionali a Venezia e Trieste, ma di star lontano colla flotta onde non parere voler menomamente intervenire. Però soggiunse Lord Stanley che probabilmente tutto sarebbe terminato prima che giungessero istruzioni, e così è (2).

Gli domandai inoltre come la pensasse il Governo inglese riguardo agli avvenimenti dell'isola di Candia.

Lord Stanley rispose in modo molto oscuro e come persona che non ha formato ancora il suo giudizio.

Disse che sicuramente se i Candiotti volevan darsi ad altro Sovrano, l'Inghilterra non li impedirebbe. Ma nell'istesso tempo essa riconosceva assolutamente il diritto che aveva il Sultano di metter sudditi ribelli alla ragione. Gli chiesi dunque se dovevo scrivere che l'Inghilterra manteneva una politica d'osservazione e ripetè all'incirca quanto aveva detto prima che equivaleva ad una politica di lasciar fare. Ma sicuramente siamo lontani dai tempi in cui il menomo pericolo di sovvertimento nell'Impero Ottomano faceva prendere a Lord Palmerston risoluzioni estreme. Però esiste sempre una intenzione decisa qualunque cosa succeda d'impedire la Russia l'andare invece del Sultano sul Bosforo.

Domandai ancora a Lord Stanley se avesse rimarcata nella Circolare Imperiale una frase che indicava apertamente che si credeva l'Austria diretta ora a estendersi verso l'Oriente. E Lord Stanley rispose che egli la circolare

---

(1) Cfr. n. 552.
(2) Annotazione marginale: « D'ordine del Ministro comunicato all'Interno ciò che concerne la presenza della squadra Inglese in Sicilia. 30 settembre ».

la considerava come un mucchio di frasi altosonanti e perciò non gli dava grande importanza, parendogli essere un panegirico destinato a far buona cera a quanto non si poteva impedire.

E siccome era precisamente quanto volevo sapere, cioè che effetto avesse prodotto la circolare al Foreign Office, presi commiato da S. E. (1).

562.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 457. *Firenze, 25 settembre 1866, ore 11.*

Les conditions délibérées par l'Autriche sur les échéances, l'inclusion du matériel et la somme de 35 millions florins sont naturellement acceptées par nous; je pense qu'on ne spécule pas sur une équivoque à l'égard des florins qui doivent être de 2 francs 50. Quant à la garantie c'est un procédé que nous avons le droit au moins de trouver singulier surtout après que l'Autriche est déjà garantie par le traité austro-français qui parle de la dette attachée à la possession territoriale. Si l'Autriche insiste faites remarquer que nous userons d'une défiance égale en déposant des titres auprès, non pas d'un banquier mais d'une tierce puissance non intéressée, peut être la Prusse, qui ne les laisserait jeter sur le marché qu'en cas d'échéances non payées par l'Italie.

563.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 930. *Vienna, 25 settembre 1866, ore 7,55 (per. ore 13).*

Mon précédent télégramme (2) vous a informé des dernières propositions autrichiennes qui sont conformes à vos désirs et auxquelles manque encore approbation de l'Empereur, qui aura lieu probablement aujourd'hui. Ministre des finances exige garantie; elle est inévitable. Vous pourrez la donner soit par la France soit par Rotschild, soit par dépôt de titres bons du trésor etc. Autriche insiste sur ce point pour pouvoir escompter sa créance. Traité n'existera légalement qu'après échange des ratifications, par conséquent il n'est pas possible demander auparavant évacuation des forteresses. Priez le Roi

(1) Cfr. il seguente brano del r. 483/166 di d'Azeglio del 29 settembre: « Ho chiesto ieri a Lord Stanley che verità vi fosse nella notizia spacciata dai giornali di un'azione comune fra la Francia e l'Inghilterra per appoggiare i reclami del Governo Turco contro i Candiotti. Ed egli mi disse che non intendeva nemmeno chiaramente cosa intendessero dire quei telegrammi. Ad ogni modo egli disse falso ogni agire in comune col governo Francese. Ma che erasi sempre prima d'ora cercato da lui di predicare a Costantinopoli le riforme e le concessioni. Però dal momento in cui trattavasi di ribelli non poteasi più pensare che a farli rientrare nell'ordine, posponendo quei consigli di riforma a tempi di pace e di ordine. Egli aggiunse però, dopo averci pensato un momento che ove la guerra prendesse stabilità e proporzioni vere ed insolite, rimarrebbe allora al Governo Inglese a prendere altre determinazioni. Disse inoltre di essere senza notizie e sperare che significasse buone notizie, cioè suppongo *batoste* agli insorti ».

(2) Cfr. n. 560.

ae prendre dispositions nécessaires pour que l'échange des ratifications ait lieu au plus tôt possible. Vous avez sous le yeux texte de l'article de l'amnistie qui ne pourrait être plus large, il s'étend à tous les événements survenus en Italie. Les hongrois seront comme les autres amnistiés pour les faits relatifs à la péninsule. Traité ne peut avoir une plus grande portée. Après la signature de la paix on pourra recommander à la clémence de l'Empereur ceux de ses sujets punis ou poursuivis pour motifs politiques indépendants de l'Italie et qui ont servi l'Italie elle même.

### 564.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 932. *Vienna, 25 settembre 1866, ore 16,05 (per. ore 20,35).*

Dans la conférence d'aujourd'hui Wimpffen a déclaré officiellement que l'Empereur approuve les propositions sur la dette qui ont été faites par Mensdorff. J'ai promis de donner demain réponse catégorique à ce sujet. Nous avons ensuite paraphé articles concernant les archives et causé des questions relatives aux princes etc. Sur mon désir d'hâter autant que possible signature nous avons décidé réunir tous les jours. Il n'est pas probable que l'Autriche renonce à la demande d'une garantie. Veuillez me dire positivement quelle est la réponse que je dois faire à cet égard.

### 565.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 933. *Vienna, 25 settembre 1866, ore 18,30 (per. ore 21,25).*

Je viens de communiquer à Mensdorff votre acceptation de la proposition autrichienne sur la dette. J'ai insisté sur la prompte conclusion de la paix. Comme condition dans trois jours c'est matériellement impossible, nous tâcherons que ce soit dans les premiers jours de la semaine prochaine. Mensdorff accepterait pour garantie des titres déposés près d'une tierce puissance. J'ai parlé de la Prusse. Il m'a répondu qu'on aurait préféré que ce fût ailleurs. J'ai de nouveau insisté sur la réserve relative aux frontières: il ne s'y oppose pas, mais il veut prendre ordres de l'Empereur. Quant à l'évacuation des troupes vous devez combiner avec le Gouvernement français l'arrangement dont il est question aux articles 3 et 4 du traité austro-français. La chose ne peut pas donner lieu à des retards puisqu'il n'y a pas à faire d'évaluation du matériel de guerre dont le prix est compris dans les 35 millions de florins.

566.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 939. *Parigi, 25 settembre 1866, ore 17,30 (per. ore 18,18 del 26).*

Gouvernement français insistera pour que l'évacuation autrichienne commence immédiatement après la signature (1). Il sera en tout cas très important que les ratifications soient échangées au plus tôt possible. Vous jugerez peut-ètre convenable de prier le Roi de vous donner rendez-vous à Turin, où vous pourriez aller avec l'employé du protocole. On gagnerait ainsi quarante huit heures et l'échange pourrait ètre fait le six ou sept à Paris, ou le huit ou le neuf à Vienne.

567.

IL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R.R. CONFIDENZIALE S.N. *Monaco, 25 settembre 1866* (2) (*per. il 15 novembre*).

Il « veni, vidi, vici » della Prussia nella recente guerra Germanica e la pace di Praga, che ne consacrò le conseguenze, da un lato colla dissoluzione finale della Confederazione Germanica e l'esclusione assoluta dell'Austria come potenza Tedesca, dall'altro colle molte annessioni Prussiane (Schleswig-Holstein, Nassau, Hanovre, Hesse Electorale, Francoforte), e la Confederazione della Germania del Nord fino al Meno sotto la direzione Militare, Commerciale e Diplomatica della Prussia, tali cambiamenti sì inattesi hanno senza dubbio dislocato l'equilibrio Europeo e creato alla Germania del Sud una posizione difficile e precaria.

Sarebbe temerario sviluppare attualmente le conseguenze immediate e future di tale posizione.

Il Conte di Bismarck fu per certo altrettanto abile quanto saggio, lasciando agli Stati al di qua del Meno (Hesse Granducale, Bade, Wurtemberg ,Bavière) la loro completa autonomia e la loro piena libertà d'azione, senza incorporarli nella Confederazione del Nord.

E' questa la teoria del « fruit defendu » tanto più desiderato che questo frutto porta il nome di Unità Germanica.

L'idea primitiva di un *Bund* Meridionale non ebbe successo. E' una combinazione ibrida, non simpatica a Governi, né a Popoli. Se necessità internazionali l'imponessero s'infrangerebbe al primo urto. L'idea unitaria coll'egemonia Prussiana prevale nelle masse, e se i Governi del Sud proclamano « ciascuno per sè » di preferenza a una Confederazione Meridionale, i Popoli aggiungono sommessamente « e la Prussia per tutti ».

---

(1) Fin qui ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 207 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, p. 465.

(2) Come risulta da una l.p. di Oldoini il rapporto fu spedito solo il 31 ottobre con un'occasione particolare, poiché Oldoini non intendeva servirsi della posta data la delicatezza delle questioni trattate.

Non avvi dubbio che meglio vale « ciascun per sè » che una lega poco omogenea di stati deboli, tra loro gelosi, e che il miglior mezzo di scongiurare attualmente il pericolo « della Prussia per tutti », si è quello di estendere per quanto è possibile ai Germanici del Sud i vantaggi politici e commerciali dei loro confratelli del Nord.

Il giorno che un Bavarese, un Wurtemberghese, Hessese o Badese dirà a se stesso con ragione: « I miei compatrioti settentrionali sono più ricchi, più liberi e più felici di noi » la barriera del Meno scomparirà, né sarà d'uopo attendere che l'acqua sorra naturalmente al mare, o che cause nazionali e internazionali ve la precipitino.

Ebbi perfino di già l'occasione di udire da bocche germaniche: « Nous avons à présent à notre tour une *question Vénitienne* que la guerre et la paix Austro-Prussienne laisse ouverte — celle de huit millions d'Allemands faisant partie de l'Autriche qui n'est plus désormais Etat Allemand ».

Allorché un'idea nazionale è ridotta a formula popolare, e il paragone colla *quistione veneziana* è ben significativo, quest'idea è una forza motrice, la di cui soluzione diventa quistione di tempo e di circostanze.

Che l'Unità Germanica sotto l'egemonia Prussiana abbia fatto grandi progressi non avvi dubbio; prova patente tra le molte il voto per un'alleanza intima colla Prussia, emesso da quella stessa Camera dei Deputati Bavaresi, che due mesi prima votarono una politica Anti-Prussiana, di buon grado accettata e seguita dal Governo con sì tristi risultati.

La mia Confidenziale n. 17 (1) accenna alla modificazione anche nella politica governativa del Gabinetto Bavarese, come conseguenza più o meno forzata della situazione.

Ebbi io stesso occasione di constatare ovunque in un recente giro nella Germania del Sud, il progresso di tali idee unioniste presso fonti interamente diverse — Aristocrazia — *Entourage* di Corti — Finanzieri — Uomini politici liberali e conservatori, ed anche delle Altezze, che pronunciarono perfino la parola *Mediatizzazione futura* pel bene della Patria comune.

Se queste idee unitarie non bastassero di già per se stesse a bilanciare quelle di una Confederazione Germanica del Sud, altri motivi speciali, inerenti ai rispettivi Stati incaglierebbero una tale combinazione.

Primieramente il così detto *Particolarismo* politicamente parlando dei Paesi, Governi e Popoli del Sud, e la loro gelosia verso ogni supremazia eventuale specialmente della Baviera, la quale nella sua potenza relativa di maggior Stato, Essa sola, che tutti gli altri Stati Confederati insieme, sarebbe forzatamente preponderante nella Lega Germanica Meridionale.

In seguito la questione economica, che è essenziale tener in gran conto, come anello di unione *vitale* tra la Germania Meridionale e Settentrionale.

Il Sud ed il Nord, ambo produttori e consumatori, si completano a vicenda con prodotti territoriali e industriali. Effettivamente la continuazione del *Zollverein* è indicata come necessità di prim'ordine da tutta la Germania.

La quistione Estera osta egualmente non poco ad un *Bund* Meridionale.

---

(1) Del 24 settembre, onn pubblicato.

Il sentimento popolare « antifrancese » ha preso uno sviluppo oltremodo pronunciato anche nella Germania Meridionale, dopo che la fortuna della guerra e la conclusione della pace sembrano aver suscitato la quistione Renana, o per lo meno averla posata per l'avvenire, come i Germanici si ostinano a credere, malgrado le dichiarazioni della recente circolare « Lavallette ».

Quindi nessuno simpatizza per una Confederazione del Sud, che si teme patrocinata dalla Francia, senza vitalità propria e per conseguenza obbligata d'appoggiarsi sull'Estero, ciò che alcun uomo di Stato Germanico non oserebbe consigliare ad alcun Governo Germanico; e, quanto alle simpatie d'alleanze Austriache, l'Austria, che non poté esser utile ed efficace sostegno per la Germania del Sud, allorché essa era ed aveva tutto il prestigio di potenza germanica, oramai lo potrebbe assai meno, attesa la debolezza di questo Impero durante e dopo la guerra, la sua organizzazione attuale e l'antagonismo crescente delle diverse razze, di cui si compone.

Ora questa fusione d'interessi sociali, politici, economici e nazionali tra il Sud ed il Nord, cementati vieppiù dalla forza naturale di attrazione della Prussia e della sua Confederazione del Meno, sono l'Unità Germanica in via di formazione in un avvenire, del quale, ripeto, sarebbe pure prematuro e temerario prevederne ora l'epoca.

Sono impressioni più che informazioni, che ho l'onore di trasmettere a V. E. col presente rapporto confidenziale, ma impressioni, delle quali, a mio credere, sarà utile, forse, tener conto nelle fasi ulteriori della nostra politica internazionale.

568.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

L. P. *Parigi, 25 settembre 1866.*

Il Marchese di Lavalette mi rimise la nota qui unita, mandatagli da Leboeuf contenente parecchi nomi, fra i quali si possono scegliere i tre componenti la Commissione Veneta. Leboeuf proporrebbe Michiel, Miniscalchi e Strozzi. Il Marchese di Lavalette scrive a Leboeuf di mettersi d'accordo con noi per questa scelta. Fate inviare a Revel le vostre istruzioni in proposito. E' importante che l'accordo sia completo su questa nomina.

Il Marchese di Lavalette mi diede lettura d'una specie d'allocuzione che Leboeuf dovrà dirigere ai Veneti. Ho pregato il Marchese di Lavalette d'eliminare questo documento. Egli vi consentì. Non ho avuto difficoltà a convincere questo ministro degl'inconvenienti gravi che avrebbe prodotto in Italia un proclama pubblico di questo genere. Rimanemmo d'accordo che il Generale Leboeuf si limiterà a riunire la Commissione, a fare ad essa una dichiarazione in forma di discorso. Egli esporrà il suo mandato, leggerà la lettera dell'Imperatore al Re, dirà che compie il mandato, inviterà la commissione a mettersi d'accordo coi Municipii pel plebiscito, e conchiuderà dicendo che considera il suo mandato come finito. Il processo verbale di questa operazione sarà però pubblicato.

Il Marchese di Lavalette mi disse che Leboeuf gli scrisse che avvisi partiti da Padova contenevano minacce contro alcune famiglie veronesi e mantovane che passano per esser ligie all'Austria. Il generale Moering se ne commosse e domandò a Leboeuf che la Francia prendesse queste famiglie sotto la sua protezione. Leboeuf rispose che le truppe italiane presentavano ogni guarentigia a tal riguardo. Il Marchese di Lavalette desidera che io vi scriva questo incidente. Io dissi a Lavalette che noi rispondevamo dell'ordine pubblico a Verona e a Mantova, ma soltanto dopo l'entrata delle nostre truppe. Pigliai argomento da ciò per insistere affinché non vi sia intervallo fra l'evacuazione austriaca e la nostra occupazione.

Lavalette è di questo avviso ed anche Leboeuf, il quale parlerà ed agirà in questo senso.

Dietro i calcoli di Leboeuf l'evacuazione, come è intesa dagli austriaci, impiegherebbe dodici giorni. Leboeuf trova questo spazio esagerato, ed anche Moering pare di questo avviso. Caddero d'accordo di restringere questo spazio nei limiti i più indispensabili. Osservai al Lavalette che era questo ritardo veramente deplorabile e che v'era in ciò una ragione di più per insistere a Vienna affinché l'evacuazione cominci immediatamente dopo la firma del trattato senza attendere le ratifiche.

Lavalette scriverà in questo senso al Duca di Gramont.

## 569.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 465. *Firenze, 26 settembre 1866, ore 0,10.*

Il semble d'après de nouveaux télégrammes de Menabrea que si nous nous entendons avec la France pour que l'arrangement dont il est question aux articles 3 et 4 du traité austro-français se fasse immédiatement, l'évacuation des troupes autrichiennes pourra avoir lieu sitôt après la signature de la paix conformément au texte de ce traité et sans retard de la part de l'Autriche. Veuillez demander à M. de La Valette de donner des instructions au duc de Gramont et au général Leboeuf dans ce sens. Je vous préviens qu'ayant appris que le général Leboeuf avait écrit à M. de La Valette qu'il avait la plus grande difficulté à trouver les trois notables à qui faire la remise de la Vénétie, nous avons donné des instructions au général Revel pour qu'il facilite sa tâche.

## 570.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 466. *Firenze, 26 settembre 1866, ore 0,10.*

Vous pouvez confirmer que comme garantie nous déposerons auprès d'un Gouvernement non intéressé des titres qui ne seraient jetés sur le marché qu'en cas de non paiement; ou bien nous souscrirons à l'Autriche des lettres

de change payables aux échéances fixées dans le traité, et nous les lui remettrons après l'évacuation totale de la Vénétie, c'est-à-dire après la signature du traité de paix, ou au plus tard après les ratifications. J'ai télégraphié à Paris pour que l'évacuation ait lieu après la signature même conformément à la teneur du traité austro-français (1). Vous savez que les tableaux et objets d'art devaient d'après le Gouvernement français nous être restitués. Tâchez de vous en assurer au moins confidentiellement. On a enlevé de Venise des peintures historiques fixées aux murs; c'est sans doute le fait de subalternes. Je crois que nous devons encore insister pour faire préciser au moins par protocole réservé l'extension de l'amnistie aux Istriens, Trentins, et aux Hongrois déserteurs que nous avons enrôlé chez nous. C'est une question de conscience pour nous au moins autant que les employés modenais pour l'Autriche.

571.

IL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 32. *Stoccarda, 26 settembre 1866 (per. il 30).*

Ho la soddisfazione di annunziare officialmente a V. E., come già lo accennai di recente che il Wurtemberg non solo è disposto ma deciso ad accreditare immediatamente un suo rappresentante in Italia colla posizione e grado corrispondente al mio.

Il Barone di Varnbüler in un lungo colloquio che ebbi il vantaggio di avere testè seco lui me ne dette la formale assicurazione, aggiungendo che la scelta del Diplomatico che avrà l'onore di rappresentare il suo Sovrano presso il Nostro non dipendeva ormai più che da risposte attese prontamente e relative a non pochi cambiamenti Diplomatici in via di effettuarsi all'Estero, ma che appena questi decisi, S. E. m'incaricherà di notificarne la scelta al Governo del Re e chiedere il gradimento di Sua Maestà.

Il Ministro soggiunse che la Missione Wurtemberghese a Firenze sarà cumulata come la mia a Stuttgard da un titolare di altra Legazione limitrofa, conscio che il Parlamento non voterebbe attualmente abbastanza fondi per la creazione esclusiva di un nuovo posto diplomatico. Però S. E. promise, annuendo di buon grado alla mia richiesta, che il Ministro di Wurtemberg avrà istruzioni per *risiedere periodicamente* ogni anno a Firenze, incarico pel quale gliene saranno forniti legalmente i mezzi pecuniarj nel Budget.

Ringraziando S. E. di sì buone e cortesi disposizioni mi permisi osservare, nell'utilità reciproca dei due Paesi, che io nutriva speranza la scelta sarebbe caduta non solo su persona degna, cosa non dubbia, ma anche su un Diplomatico disposto a vedere uomini e cose attraverso un prisma di verità Germanica e Italiana. Il mio interlocutore rispose, sorridendo, che tra le ragioni diverse del movimento in questo ramo di servizio non era estranea quella sopraccennata circa la politica Estera in generale e che nutriva lusinga la sua scelta sarebbe gradita.

---

(1) Cfr. t. 463, del 25 settembre.

Il R. Ministero sarà memore che all'epoca della presentazione delle mie Credenziali non ebbi l'onore di intrattenermi col Barone Varnbüler perché ammalato durante tutto il mio soggiorno, come S. E. mi fece sapere in allora e credé dovermi ora confermare personalmente. Mi giova anche ricordare, che per quanto non avessi in tale circostanza che da lodarmi dell'accoglienza distinta e graziosa fatta da Sua Maestà il Re Carlo, dalla Sua Corte e dal suo Governo al Ministro Italiano, questa accoglienza era tanto più da tenersi in pregio che né Corte né Governo erno amici politici dell'Italia.

A norma di quanto ebbi l'onore di osservare ultimamente la politica del Wurtemberg è ora cambiata per forza di circostanze, ma cambiata lealmente e francamente. La mia confidenziale recente sulla politica della Baviera e sulle tendenze dei Governi e Popoli (1) può non in tutto ma in parte, appropriarsi anche al Wurtemberg, da quanto potei raccogliere anche da fonti indirette, specialmente dal lato *politica nazionale*, punto sul quale il Barone di Varnbüler assicurommi dividere, ignoro fino a qual segno ma per certo in massima, le idee del suo Collega di Baviera.

S. E. mi disse più volte durante il nostro Colloquio, con quella franchezza di carattere che lo distingue, sempre stimabile in tutto « Noi abbiamo giuocato una grossa partita che credeva buona e l'abbiamo intieramente perduta. È d'uopo accettarne francamente le conseguenze e tirare il miglior partito dalla nuova situazione nell'interesse del Wurtemberg e della Germania. Tra queste conseguenze i buoni rapporti coll'Italia sono indicati e desiderati. Quanto maggiormente mi sta a cuore per gli interessi materiali del Wurtemberg è che il Commercio della Germania del Sud ed il nostro specialmente, il quale ha perduto nella Venezia un porto Austriaco, possa continuare a trovarvi utilmente come territorio Italiano un porto Commerciale in comunicazione diretta colla ferrovia del Brennero la quale, una volta terminata l'anno prossimo, sarà per Wurtemberg la linea favorita e preferita. Desidero quindi molto che il nostro Commercio non trovi incagli nè ritardi lungo il territorio Italiano ».

Risposi a S. E. mi farei un dovere di esprimere senza riguardo questo suo desiderio al mio Governo, ma che essendo noi liberi cambisti gli incagli e ritardi a cui accennava non potevano generalmente parlando esser nelle simpatie nè nell'interesse dei seguaci di tale principio economico.

Credei in seguito opportuno di accennare anche a trattati internazionali e allo stabilimento di Consolati nei due Paesi, a norma dell'incarico ricevuto dal R. Ministero con relativi Dispacci, di presentire le buone disposizioni in proposito dei Governi presso i quali ho l'onore di essere accreditato. Il Barone di Varnbüler di buon grado accolse in massima le mie proposte anzi si mostrò propenso a tradurle in atto. Quanto ai trattati e convenzioni mi disse, il suo principio esser quello del maggiore vantaggio reciproco togliendo per quanto è possibile incagli e difficoltà — quanto alla Convenzione postale « via la più retta e la più pronta e abbonamento di tassa ».

Soggiunsi al ministro che renderò egualmente conto al Governo del Re anche di queste sue liberali disposizioni. Infatti credo realmente che accordi

(1) Cfr. n. 567.

di interesse locale potranno facilmente conchiudersi con un uomo di stato che ha idee pratiche e nette.

Mi riservo quindi al mio ritorno a Monaco di intrattenere dettagliatamente V. E. circa la questione dei Consolati e quella dei trattati, ambo sospese attesa la guerra.

P.S. — Non avendo qui meco Registri nè la numerazione progressiva dei Dispacci prego il Ministero a voler apporre al presente Dispaccio il Numero susseguente all'ultimo mio di Categoria Politica.

## 572.

### IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 133. *Pietroburgo, 26 settembre 1866 (per. il 4 ottobre).*

Le Vice Chancelier me témoignant une bienveillante confiance, j'ai profité de l'occasion où il me parlait avant hier des fêtes projetées lors du prochain mariage du Césarévitch, pour lui dire que de toute manière chacun les voyait approcher avec plaisir. Je nourrissais même un secret espoir.

Il me demanda lequel. Je lui répondis que j'allais satisfaire à sa demande mais en voie tout à fait privée.

Je lui rappelai alors que, en 1841, le jour même de la célébration du mariage de l'Empereur Alexandre, il avait été rendu un décret d'amnistie. Sans vouloir m'immiscer dans les actes de la politique intérieure de cet Empire, je ne pouvais m'empêcher de penser au sort de nos malheureux compatriotes, qui depuis plus de trois ans expient en Sibérie leur participation aux derniers troubles de Pologne, et d'espérer en même temps que Sa Majesté Impériale, en suivant l'impulsion de son coeur et l'exemple de Son Auguste Père, signalerait par quelque acte de clémence un événement si heureux pour sa famille et pour la Russie entière.

Plus d'une fois, j'avais fait appel au droit de grâce que la Providence conférait au Souverain dans l'intérêt général. Nos exilés avaient déjà été compris dans une commutation de peines décrétée au printemps dernier: Sa Majesté jugerait peut-être que le moment serait venu de les gracier entièrement. La révolte récente de bon nombre de Polonais dans les régions du Baïkal ne devrait pas être un motif de retarder encore la mise en liberté de ressortissants italiens, qui sans doute n'avaient pris aucune part à ce mouvement. J'étais convaincu d'ailleurs que pas un seul parmi eux ne récidiverait, après le rude châtiment qu'ils avaient encouru. Le Tsar ne se montrerait pas moins magnanime que le Roi de Prusse, qui venait de pardonner dans une large mesure, persuadé comme il était que la conduite des individus graciés justifierait son indulgence pour leurs égarements.

Le Prince Gortchacow n'a opposé aucun veto à mes ouvertures. Il ne pouvait préjuger les décisions impériales qu'il fallait attendre; mais S. E. semblait partager mon avis, en me laissant comprendre qu'il s'exprimait dans le sense d'un renvoi dans leur patrie des étrangers relégués en Sibérie (1).

(1) Con d. confidenziale 49 del 5 ottobre Visconti Venosta approvò il passo fatto da de Launay. L'amnistia fu concessa il 21 novembre (cfr. r. confidenziale 148 di Launay, non pubblicato).

573.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 945. *Vienna, 27 settembre 1866, ore 12,12 (per. ore 15,40).*

Voici comment ministre des finances propose de procéder pour la garantie et le payement des 35 millions florins, valeur autrichienne. Dans un article additionnel conçu exactement comme celui du traité de Zurich, on stipulerait que 7 millions florins seront payés en argent comptant moyennant un mandat à l'ordre du Gouvernement autrichien payable à Paris sans intérêts, trois mois après la signature de la paix. Ce mandat devrait être remis à Wimpffen lors de l'échange des ratifications. Le payement du reste de la somme aura lieu à Vienne en argent comptant moyennant la remise à Wimpffen, lors de l'échange des ratifications, de dix mandats à l'ordre du Gouvernement autrichien payables à Paris. Chacun de ces mandats de deux millions 800 mille florins. Le premier écherra deux mois après le mandat de 7 millions; les autres successivement de deux en deux mois pour ce terme et les suivants, les intérêts à 5 % partiront du premier jour du mois qui suivra échange des ratifications. Veuillez me dire au plus tôt si le conseil des ministres accepte cette solution qui me paraît satisfaisante. Pour éviter doute sur perte de change je proposerai ajouter « équivalent à 87 1/2 millions de francs »; les mandats devront naturellement contenir l'indication du banquier chez qui ils seront payables à Paris.

574.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 946. *Vienna, 27 settembre 1866, ore 15,35 (per. ore 20,05).*

J'ai insisté auprès de Gramont pour que les commissaires autrichiens et français prennent sans retard les arrangements nécessaires pour que l'évacuation de la Vénétie s'effectue immédiatement après la signature de la paix. Il faudrait en écrire au général Revel pour qu'il use de son influence dans ce sens. Il importe également que je sache déterminations prises à cet égard. Question des frontières rencontre grands obstacles dans le parti militaire qui agit sur l'Empereur et même sur opinion publique par les journaux, mais je ne doute pas que par la suite elle ne triomphe.

## 575.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 472. *Firenze, 28 settembre 1866, ore 0,25.*

Veuillez remarquer qu'en donnant des mandats sur un banquier à Paris nous aurions à faire chez lui un dépôt de titres et à lui payer de fortes commissions. Cela ne nous convient pas. Nous donnerons des mandats sur la Banque nationale à Florence, avec dépôt de titres; si l'on insiste pour un dépôt à l'étranger nous en reviendrons au dépôt chez une tierce puissance et ferons des démarches immédiates pour cela à Berlin.

## 576.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 948. *Vienna, 28 settembre 1866, ore 13,10 (per. ore 15,40).*

Il s'agit d'une simple indication de domicile et non pas de l'acceptation d'un banquier. Pour mieux m'en assurer j'ai proposé que les mandats seront payables à Paris à la légation du Roi. Je saurai demain si l'on accepte ce domicile ou si l'on préfère, comme c'est probable, Rotschild ou autre banquier. Veuillez me dire immédiatement si vous acceptez proposition autrichienne dans le sens que je viens d'indiquer. Le faible droit de commission que vous auriez à payer à un banquier pour le domicile n'empêche pas, à mon avis, que cette solution soit satisfaisante, car au fond Autriche renonce ainsi à sa demande de garantie.

## 577.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 473. *Firenze, 28 settembre 1866, ore 17,30.*

Je reçois votre dépêche d'aujourd'hui (1). Si comme vous le pensez l'Autriche demande des mandats sous forme de billets à ordre non acceptés d'avance par banquier il n'y a pas de difficulté, mais si l'Autriche demandait des mandats acceptés par un banquier nous ne pourrions satisfaire cette demande sans grands sacrifices, et nous nous y refusons. Voici, au cas qu'il en soit ainsi, ce que nous croyons raisonnable et acceptable par l'Autriche. Le Gouvernement du Roi remettra au Gouvernement autrichien des billets à ordre en faveur du ministre des finances d'Autriche payables à Paris, en francs, à raison

(1) Cfr. n. 576.

de 2.50 par florin, auprès de la banque de France ou d'un banquier indiqué. Pour garantie du payement aux échéances le Gouvernement italien déposera à la banque de France ou chez un autre établissement de premier ordre à Paris des titres au porteur de rente cinq pour cent, pour un capital nominal double du montant des billets à ordre à payer. En cas de non payement à l'échéance de chaque billet le Gouvernement autrichien aurait la faculté par l'acte même de dépôt, de retirer et d'aliener la rente correspondante au double de la valeur des billets non satisfaits. Si dans la même hypothèse qui n'est pas la vôtre vous pouvez convenir qu'on fera le dépôt auprès de la Prusse, cela nous convient encore beaucoup mieux qu'un établisement français.

## 578.

## L'ADDETTO AL CONSOLATO DI GRAN BRETAGNA A CIVITAVECCHIA, SPERANDIO, AL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI

(AVV)

N. 46. *Civitavecchia, 28 settembre 1866.*

Mercoledì scorso sono partiti per Marsiglia n. 118 congedati dell'Armata Francese, al solito senza rimpiazzi.

Questa mattina è giunto un vapore regio spagnuolo il « Vulcano » con 122 uomini di equipaggio e n. 6 cannoni. Proviene da Barcellona, e dicesi rimanga qui a disposizione dell'ex Re di Napoli. Però è stato collocato nel bacino della Darsena in prossimità dei due vapori « Messaggera » e « Destino » sui quali il R. Governo chiamò ultimamente l'attenzione di questo R.V. Consolato Britannico. Che si voglia tentare un colpo di mano dall'ex Re d'intesa con il Governo di Spagna e di Roma? Sottrarli di notte non sarebbe difficile, come non difficile condurli a Barcellona ove mancasse la necessaria sorveglianza. Ciò mi occorre significarLe per norma del R. Governo Italiano.

Si vuole (e questo l'ho attinto alla Capitania del porto) che abbiano ad arrivare altri legni d'altre nazioni cioè uno Russo ed uno Austriaco; verificandosi la cosa mi farò un dovere renderne intesa V. S. Eccellentissima.

## 579.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 951. *Vienna, 29 settembre 1866, ore 12,20 (per. ore 14,15).*

Wimpffen m'a annoncé officiellement de vive voix que l'Empereur restitue couronne de fer et renonce au titre Roi Lombard-Vénitien. Empereur ne veut pas protocole pour cela quoiqu'il eût été consenti par son plénipotentiaire. J'ai insisté pour avoir déclaration écrite de Wimpffen; elle me sera donnée. Wimpffen ayant déclaré qu'on ne voulait insérer aucune réserve dans le traité pour rectifier frontière, nous nous sommes tenus réservés sur le traité de commerce et n'avons consenti remettre en vigueur celui de 1851 que pour une année,

sans assumer engagements précis pour l'avenir. On insisterait pour insérer condition nation la plus favorisée pour le futur traité de commerce. Nous avons refusé. J'ai présenté note pour étendre amnistie aux individus qui se sont soustraits obligation militaire pour servir puissance adversaire, ce qui comprend Dalmatie et les hongrois. J'attends réponse qui sera, je pense dans ce sens. J'ai également réclamé par écrit palais Toscane à Rome. J'ai reçu avis officiel que M. Cecchetti a été mis en liberté. Gouvernement autrichien recommande de ne pas laisser sans travail les ouvriers de l'arsenal de Venise.

### 580.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 212 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIII, p. 485)

T. 952. *Parigi, 29 settembre 1866, ore 13,35 (per. ore 17,10).*

Autriche consent à ce que évacuation et remise commencent dès que Gouvernement autrichien aura appris par télégraphe que le Roi a ratifié le traité.

### 581.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 475. *Firenze, 29 settembre 1866, ore 18,15.*

Cacciamali a trouvé à Venise données très incomplètes, on en attendait d'autres de Vienne (1). Veuillez insister auprès de Gramont pour que l'Autriche consente à ce que la remise des forteresses et de Venise soit faite même avant l'échange des ratifications. Veuillez me dire quand le traité pourra être signé.

### 582.

### VITTORIO EMANUELE II AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Le lettere di Vittorio Emanuele II,* p. 1099)

T. 950. *Pollenzo, 29 settembre 1866.*

Je vous remercie de vos dépêches. Je vous préviendrai semaine prochaine où je me trouverai. Aussitôt que vous saurez que le traité est signé prévenez moi par dépêche. Je ne comprends pas comment question frontière sera traitée après la paix signée et accomplie avant. Expliquez moi cela et si vous savez quelles sont les dispositions à cet égard.

---

(1) Menabrea aveva richiesto con t. 949 del 28 settembre notizie circa le verifiche effettuate da Cacciamali sull'ammontare del debito del Monte Lombardo Veneto.

## 583.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 476. *Firenze, 30 settembre 1866, ore 1.*

Le plénipotentiaire autrichien a déclaré au général Menabrea que l'Autriche ne consentait à insérer dans le traité aucune réserve relative à une rectification de frontières.

Le général Revel mande [de] Venise que les choix pour la commission des notables sont maintenant faits. Le commissaire autrichien désirait l'entrée d'un détachement de nos troupes avant l'évacuation pour garder les magasins de l'arsenal. Le commissaire français s'y oppose considérant le fait comme contraire à ses instructions. Je crains que le général Leboeuf ne nous soulève des difficultés au dernier moment. J'admets que le général Leboeuf puisse s'opposer à l'entrée de nos troupes avant la remise de la Vénétie et la rétrocession à la municipalité et à la commission. Cette mission remplie il doit lui être indifférent que nos troupes entrent après le départ des autrichiens ou qu'elles relèvent les factionnaires autrichiens. Cela dépend de nos arrangements avec le commissaire militaire de l'Autriche. Il serait utile que le général Leboeuf reçut l'instruction de ne pas s'opposer à l'entrée de nos troupes, si les municipalités les appellent, avant le plébiscite. Mais après votre dernière lettre je vous laisse juge de l'opportunité de cette démarche. Tout est préparé pour le plébiscite.

## 584.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 481. *Firenze, 30 settembre 1866, ore 17.*

Chevalier Cacciamali a vérifié situation du Monte Veneto. Les chiffres soit du passif soit de l'actif donnent des totaux correspondant aux indications générales qui vous avaient été fournies. Ministre des finances désire qu'un protocole constatant la situation actuelle du Monte soit passé entre le préfet autrichien des finances et M. Cacciamali, qui a reçu à cet effet ordre de se rendre de nouveau à Venise où il pourra être demain. Veuillez par conséquent prier le Gouvernement autrichien de télégraphier au préfet des finances instructions analogues. En attendant vous êtes définitivement autorisé à l'acceptation pure et simple du Monte dans son état actuel.

585.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 955. *Vienna, 30 settembre 1866, ore 14 (per. ore 17,15).*

Question de dette a été résolue dans le sens que les mandats seront payables à Paris au domicile de Rotschild frères. Toute acceptation ou garantie est donc écartée. Au lieu d'un seul mandat pour premier payement de sept millions florins on nous prie de faire sept mandats, chacun d'un million florins avec échéances identiques. Nous avons paraphé hier, et je vous envoye aujourd'hui par poste, article sur l'évacuation. L'évacuation sera commencée immédiatement après la signature et terminée au plus tôt possible conformément aux arrangements pris entre les commissaires spéciaux respectifs. Vous avez donné instruction à Revel pour que dans aucun cas évacuation ne se prolonge au delà des quinze jours, fixés par le traité pour l'échange des ratifications. Nous espérons signer dans le courant de la semaine.

586.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 214-215
e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIII, pp. 487-488)

T. 956. *Parigi, 30 settembre 1866, ore 23,30 (per. ore 0,50 dell'1 ottobre).*

D'après les instructions envoyées au général Le Boeuf nos troupes doivent entrer dans Venise, Vérone etc. sur l'appel des municipes immédiatement après la formalité de la remise et par conséquent avant plébiscite. Il n'y a pas de doute à cet égard. Maintenant quant à l'entrée de nos troupes en présence des troupes autrichiennes mon avis est que le Gouvernement italien devrait s'y opposer lui même, d'abord pour éviter responsabilité de conflits et de troubles possibles, ensuite principalement, pour ce qui regarde la ville de Venise, [pour] que l'enthousiasme des populations ne soit pas dépensé inutilement avant le temps. Veuillez du reste me faire connaître votre résolution définitive et je ferai les démarches * que vous m'indiquerez * (1).

587.

IL MINISTRO A BERLINO, DE BARRAL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 84. *Berlino, 30 settembre 1866 (per. il 4 ottobre).*

La paix signée à Prague entre la Prusse et l'Autriche est loin d'avoir apporté dans les relations de ces deux Puissances les sentiments *d'amitié cons-*

---

(1) Il testo edito in *Lettere Ricasoli* e in *Carteggi Ricasoli* reca, invece delle parole fra asterischi: « nécessaires pour les faire accepter ».

*tante* qui font l'objet du premier article du traité. Bien au contraire, les rapports sont aussi tendus que jamais, et si l'on devait en juger par les propos d'animosité qui se tiennent ouvertement ici, et la violente polémique des journaux des deux pays, l'on pourrait encore se croire aux temps qui ont précédé l'explosion de la dernière guerre. Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer V. E., par télégramme, le Roi, toujours extrêmement sensible à tout ce qui touche au sentiment militaire, a été profondément blessé de la démission que lui ont fait parvenir les Archiducs Autrichiens en leur qualité de chefs de régiments portant le nom de Sa Majesté et des Princes, comme aussi de la décision correspondante qui supprime en Autriche les noms de Princes Prussiens affectés à certains régiments et qui ont été remplacés par de simples numéros. M. de Werther avait bien été chargé d'arranger cette affaire, mais s'il est peut-être parvenu à en adoucir la forme par des explications toujours faciles à donner, il n'a pû en changer le fond qui est resté à l'état d'une décision arrêtée.

Un autre motif qui a singulièrement contribué également à irriter l'Autriche contre la Prusse a été la protection ostensible qu'a donnée cette dernière Puissance à la formation et à l'organisation sur son propre territoire de la légion Hongroise commandée par Klapka. Enfin l'Empereur a été extrêmement irrité et n'a pu encore pardonner au Roi de Prusse, d'avoir permis à ses généraux, à leur entrée en Bohême, de faire dans leurs proclamations un appel à la nationalité Tchèque de ces populations, dont ils ont ainsi réveillé les aspirations assoupies.

La réunion de tous ces motifs d'animosité n'a rien d'inquiétant pour le moment; mais en dehors de la terrible humiliation qu'ont reçue les armes Autrichiennes, elle constitue un levain de haines profondes ne demandant qu'une occasion pour tenter de prendre une révanche.

Depuis son retour de Saint Pétersbourg, où il était allé passer quelques jours, l'Envoyé de Russie a complètement changé de langage dans l'appréciation des événements qui ont amené les accroissements de territoire Prussien. Autant ses propos étaient amers et désapprobateurs avant, autant aujourd'hui ils sont adoucis et indulgents pour les faits accomplis. Il n'en est pas encore à les approuver, mais de transitions en transitions cela pourra venir.

Des instructions positives ont évidemment passé par là; et l'on ne saurait plus douter que, soit en prévision de la reprise de la question d'Orient, où elle espère entrainer la Prusse dans sa politique, soit par suite des réflexions que lui a fait naître la révélation inattendue de la force Prussienne, la Russie a compris la nécessité de se tenir en bons termes avec sa protégée d'autrefois devenue au moins son égale aujourd'hui.

Les négociations avec la Saxe vont nécessairement subir un temps d'arrêt par suite du départ du Comte de Bismarck qui, pendant son séjour à sa terre de Poméranie, a déclaré ne vouloir entendre parler d'aucune espèce d'affaires. Le Plénipotentiaire Saxon, Comte de Hohenthal, se plaint beaucoup de la dureté du Gouvernement Prussien et de la maladresse du Cabinet de Vienne qui jusqu'à présent n'a fait, dit-il, qu'exercer une fâcheuse influence sur la marche des négociations. De son côté le Comte de Bismarck a exprimé ouver-

tement à différentes reprises le regret d'avoir cédé aux sollicitations de la France, en respectant l'autonomie de la Saxe bien plus coupable que le Hanôvre qui a été purement annexé. Au reste, l'on croit toujours que la question militaire une fois réglée dans le sens des indications renfermées dans mes précédents rapports, le Roi Jean abdiquera en faveur du Prince Royal.

Le Duc de Nassau et l'Electeur de Hesse ont décidément renoncé à leurs droits de souveraineté en faveur de la Couronne de Prusse. C'est une affaire réglée.

Des démonstrations d'une certaine importance ont eu lieu dernièrement en Hanôvre en faveur de l'ancienne autonomie du Royaume, et de la Dynastie déchue. Une députation est allée porter au Roi Georges à Vienne l'expression des sympathies de la population, aux quelles Sa Majesté a répondu par *l'espoir de rentrer un jour dans ses Etats.* Le jour de la fête du Roi, le Commerce de la ville a enveloppé d'un petit ruban aux anciennes couleurs nationales toutes les ventes qu'il opérait. En présence de ces manifestations de l'opinion publique, le Prince Royal de Prusse, qui sous l'influence de la Princesse, extrêmement désireuse de se soustraire aux exigences peut-être un peu trop impérieuses de la Reine, aurait voulu aller tenir sa Cour à Hanôvre l'hiver prochain, a dû y renoncer. Le Roi également qui désirait se rendre à Bade, son séjour favori, pour y passer le reste de la saison, s'est vu obligé de se contenter de sa villégiature de Babelsberg aux environs de Potsdam, par suite de nombreux avis parvenus au Ministre de l'intérieur sur la possibilité de manifestations hostiles envers Sa Majesté sur le parcours de sa route à travers le Midi. Ces dispositions d'esprits qui s'expliquent par l'émotion qu'ont produite la rapidité des événements et la perturbation apportée dans une masse d'intérêts privés, ne peuvent évidemment avoir qu'un caractère purement transitoire et finiront bientôt par céder devant un état de choses solidement constitué et sur le quel il est impossible de revenir.

Le Ministre de Bavière, Comte de Montgelas, est venu reprendre son ancien poste à Berlin. Il se plaint hautement de la conduite de l'Autriche vis-à-vis de la Bavière pendant et après la guerre. Il assure que le sentiment de la population, aussi bien que du Gouvernement, est entièrement contraire à toute espèce de relations ressemblant au passé, et que l'on ne se laissera plus prendre aux *mensonges* du Gouvernement Autrichien.

## 588.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 482. *Firenze, 1 ottobre 1866, ore 0,30.*

Reçu aujourd'hui votre lettre particulière du 25 (1). D'après lettre du général Revel il résulte que le général Leboeuf s'est opposé à l'entrée de nos troupes avant la rétrocession. Dans ce cas nous n'avons pas le droit de réclamer. Menabrea a paraphé hier l'article sur l'évacuation qui commencera immédiate-

---

(1) Cfr. n. 568.

ment après signature et terminera au plus tôt possible, conformément aux arrangements pris entre les commissaires à Venise. La traité sera signé dans le courant de la semaine. Je suis satisfait des assurances que le marquis de la Valette vous a données au sujet de la mission Leboeuf. Le général Revel a instructions de se tenir dans les meilleures termes avec le commissaire français. Le baron Ricasoli désirerait publier aussitôt après la signature de la paix un décret invitant les municipalités à faire le plébiscite qui aurait lieu après la rétrocession et l'entrée des troupes; croyez-vous que le Gouvernement français soulèverait des objections?

### 589.

### IL CONTE VIMERCATI AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

T. *Venezia, 1 ottobre 1866, ore 11 (per. ore 13,30).*

Initiative plébiscite appartenant exclusivement au Gouvernement du Roi, déclaration officielle Leboeuf changerait situation à notre désavantage. Interpellé par moi et par Revel le général français nous répéta assurance formelle que cette manière de voir entrait complètement dans les vues de l'Empereur. Président du Conseil pourrait par une proclamation engager population vénitienne se présenter en masse à la votation le jour qui sera fixé; pourrait aussi envoyer circulaire aux préfets, mais comme pour le moment elles ne pourraient pas s'étendre aux parties occupées par l'Autriche, je préférerais le premier système qui ne changerait rien, puisqu'il entrerait vues Leboeuf sans toucher au traité et on finirait plus vite. Conservant au Gouvernement initiative plébiscite de fait suivant ce système, et ayant pris les trois notables des municipalités de Venise, Vérone et Mantoue, intervention général français va disparaître complètement après la remise places. Pour dépense... (1) on me dit exister un passif d'autre trois millions que l'Autriche laisserait déjà liquidés et non payés. Je vous le signale quoique ignorant importance en vue arrangements pris à Vienne.

### 590.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 240-241
e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIV, pp. 26-27)

T. 960. *Vienna, 1 ottobre 1866, ore 17,25 (per. ore 19,40).*

Tous les articles du traité et les protocoles sont paraphés; on ne s'occupe que des copies, et s'il n'y a pas incidents mercredi on peut signer. Empereur veut auparavant lire traité. Les nouvelles explications échangées confirment

(1) Gruppo indecifrato.

interprétation donnée par mes deux derniers télégrammes. A l'expression mandats payables à domicile, pour éviter équivoque on a ajouté dans l'article mandats ou bons de trésor payables au domicile Rothschild Paris.

Pour les chemins de fer, selon le désir ministre des travaux publics nous avons omis les mots « en ce qui concerne ligne située sur le territorire cédé »; pour stipuler convention séparation des réseaux on a pris un temps indéterminé; garantie sera déterminée d'après le produit brut de l'ensemble des deux réseaux. Ma première rédaction arrivait au même but. Il eût suffi reproduire les dispositions dans la future convention. Assemblée générale des chemins de fer d'avril dernier a donné pleins pouvoirs au comité de Paris pour accepter convention de février dernier. Ratification de l'Empereur est du 30 et non 27 juin comme M. Costain m'avait écrit. Je vous en enverrai texte.

591.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 241-242
e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIV, p. 26)

T. 962. *Parigi, 1 ottobre 1866, ore 19,45 (per. ore 22,40).*

Un décret du Gouvernement du Roi convoquant les communes au plébiscite etc. publié après la signature de la paix remettrait tout en question car il a été convenu d'après vos instructions que le plébiscite aurait lieu par l'initiative des communes. En outre il est impossible que vous puissiez fixer dès à présent le jour du plébiscite puisque l'époque de cet acte est subordonnée à celle de l'évacuation et la remise. Mon avis est qu'il faut absolument laisser finir mission du général Leboeuf avant que le Gouvernement du Roi publie quoi que ce soit sur le plébiscite. Une fois que le commissaire français aura fait sa déclaration à la commission, celle-ci pourra demander elle-même que le Gouvernement du Roi fasse convocation et fixe époque et formule. Si vous publiez décret auparavant, le commissaire français s'appuyant sur ses instructions, pourrait soulever des incidents très graves et même faire débarquer les marins français qui se trouvent dans les eaux de Venise. Si vous persistez dans l'idée de décret après la signature il faudra le déclarer officiellement au Gouvernement français. Il me paraît bien grave de risquer une rupture avec la France avant même que nos troupes soient entrées dans le quadrilatère et dans Venise.

592.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 483. *Firenze, 1 ottobre 1866, ore 23,30.*

Article sur biens des archiducs est approuvé. Ministre des finances accepte substitution de sept mandats d'un million florins chacun au mandat unique de

sept millions. Il est satisfait de la dernière rédaction de l'article relatif au payement de l'emprunt 1854: seulement il tiendrait beaucoup à ce qu'il n'y fût pas fait mention expresse de Rothschild. Ayant des fonds disponibles chez le Crédit foncier de Paris pour 42 millions de francs, il épargnerait ainsi une somme considérable, car Rothschild n'exigerait guère moins de 1/3 pour % même pour simple domicile, et votre proposition éventuelle d'indiquer au moment de l'échéance autre banquier paraît présenter inconvénients sérieux. M. Scialoja vous prie donc de tâcher encore de substituer aux mots « Rothschild frères » les mots « *banquier ou établissement de premier ordre de Paris* », ce qui, du reste, semble plus convenable dans un traité formel entre deux Puissances (1).

### 593.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 486. *Firenze, 2 ottobre 1866, ore 11,45.*

Nous ne voulons à aucun prix soulever maintenant des difficultés avec le Gouvernement français. Je vous envoie le texte de la dépêche du général Revel: « Général français ne veut absolument pas paraître dans les mesures que Gouvernement italien prendra pour préparer plébiscite; il ne fera en effet opposition, mais il craint de se compromettre et veut être tenu en dehors. Toute responsabilité l'effraye; et je crois la mesure bonne. Peut-être serait-il bien d'explorer idée Gouvernement français en précisant bien que plébiscite sera postérieur à la rétrocession. Je crains acclamation si notre Gouvernement ne détermine d'avance plébiscite ».

### 594.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 488. *Firenze, 2 ottobre 1866, ore 19,15.*

Ministre des travaux publics approuve sans restrictions articles relatifs aux chemins de fer. Le garde des sceaux désire que vous éclaircissiez points suivants touchant l'article relatif au biens des archiducs: 1° si l'expression « rentrer en possession » implique le droit d'entrer de fait immédiatement dans la possession des biens quand même les titres à faire valoir ne seraient point d'une nature liquide et indiscutable; 2° les mots « sans être troublés en aucune manière dans l'exercice de leurs droits » sont de nature à exclure toute mesure de sûreté générale que le Gouvernement du Roi jugerait opportune, comme

(1) Con t. 966 del 2 ottobre Menabrea avvertì che la sostituzione desiderata da Scialoja era stata accettata.

ce serait si quelque archiduc voudrait s'établir dans une de ses propriétés en Italie, où sa présence pût occasionner des troubles sérieux. Veuillez me télégraphier d'urgence sur ce sujet votre impression pour que je puisse rassurer mon collègue. Chevalier Cacciamali devait signer aujourd'hui avec Spiegelfeld protocole constatant situation actuelle du Monte Lombardo-Veneto (1).

595.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI

D. CONFIDENZIALE 8. *Firenze, 2 ottobre 1866.*

Il Rapporto politico che V. S. Illustrissima mi diresse da Stoccarda in data del 26 Settembre (2) m'apprende che il Governo di Würtemberg ha risoluto di accreditare immediatamente presso la Corte d'Italia un suo rappresentante con rango di Inviato straordinario e Ministro plenipotenziario.

Il Governo del Re scorge con soddisfazione in codesto divisamento il desiderio del Würtemberg di stringere di fatto coll'Italia quei vincoli di reciproci rapporti politici che in principio di quest'anno quel Governo parve solo accettare come condizione di forma diplomatica e necessaria conseguenza della conclusione del Trattato di commercio italo-germanico.

Benché la Rappresentanza del Würtemberg sia per ridursi al semplice accreditamento a Firenze di un Ministro avente già residenza presso altra Corte di Stato limitrofo, nondimeno il Governo del Re avendo a sua disposizione i fondi occorrenti per gli assegnamenti di una nuova Legazione in Germania, non sarebbe alieno dal destinarli alla fondazione del posto di Stoccarda, ove invierebbe una Missione distinta da quella di Monaco. Il posto di Stoccarda è posto di utile osservazione; le strette attinenze della famiglia Reale di Würtemberg con quella Imperiale di Russia, il movimento diverso che si sta svolgendo negli Stati dell'Allemagna del Sud ove è d'uopo sia vigile e continua l'attenzione degli Agenti del Re, sono con molti altri, argomenti della importanza del posto, ed il Governo del Re ne sarebbe indotto a dipartirsi in questa circostanza dalla osservanza della stretta reciprocità.

Le risoluzioni del R. Governo a tal riguardo non saranno però definitive se non quando V. S. Illustrissima conscia del disegno, avrà più precisamente riferito circa la convenienza di effettuarlo.

P. S. Per regolarità della corrispondenza Le segno ricevuta: dei Rapporti Politici dal n. 26 al n. 31 inclusivamente; degli Annessi cifrati in data 9, 14, 19 e 29 Giugno, 30 Luglio e 24 Settembre; di due dispacci senza numero: il primo dell'8 Giugno, il 2° in data di Stoccarda 26 settembre passato cui fu apposto il n. 32 Politico; ed infine di un Dispaccio del 7 agosto portante forse per sbaglio il n. 14 confidenziale (3).

---

(1) Con t. 489, pari data, ore 23, Menabrea fu avvertito che il protocollo era stato firmato.
(2) Cfr. n. 571.
(3) Cfr. n. 255, 374 e 571; gli altri documenti non sono pubblicati.

596.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *LV 9*, pp. 817-823)

*Vienna, 2 ottobre 1866* (1).

Pendant le cours des négociations qui vont être closes par la signature de notre Traité de paix avec l'Autriche, j'ai cru devoir, plus d'une fois, porter la discussion sur la nécessité de rectifier les frontières entre les deux Etats dans leur intérêt réciproque. Danc ce but, j'avais proposé d'insérer dans le Traité une disposition par laquelle les deux Puissances s'engageaient à procéder ultérieurement à une rectification des frontières, sans préjuger aucune des questions qui s'y rattachent, et je pensais être parvenu à faire partager ma conviction sur la convenance d'en venir à un accord sur ce point. Mais lorsque vint le moment de délibérer sur la disposition dont il s'agit, elle fut écartée avec l'allégation que le Traité ne pouvant se référer qu'à la Vénétie telle qu'elle avait été cédée à la France, il ne devait contenir aucune stipulation de nature à varier le territoire cédé. Il est vrai de dire que la stipulation dont je demandais l'insertion était étrangère aux Traités austro-français et austro-prussien qui servaient de base à celui que nous étions en voie de négocier avec l'Autriche.

J'ignore si d'autres motifs peuvent avoir induit le Gouvernement impérial à refuser d'admettre le principe de la rectification des frontières; comme qu'il en soit il ne sera pas inutile que j'expose les arguments sur lesquels je me suis appuyé dans les conversations franches et amicales que j'ai eues à ce sujet.

En jetant un coup d'oeil sur une carte des provinces vénitiennes, on pourra se convaincre que les délimitations actuelles ne sauraient aucunement correspondre aux exigences d'une bonne frontière. Sur une grande partie de son développement la limite ne suit pas les lignes naturelles, telles que le faîte des montagnes et les cours d'eau. Les têtes de plusieurs petites vallées qui s'ouvrent vers l'Italie et qui ont avec elle leurs rapports naturels et nécessaires, se trouvent, au contraire, unies aux pays de l'autre versant des Alpes avec lesquels, le plus souvent, elles n'ont pas de communication directe.

Je dois particulièrement citer toute la frontière qui contourne cette partie de l'Italie restée autrichienne et qu'en Autriche on désigne improprement sous le nom de *Tyrol italien,* mais qui est réellement, en plus grande partie, composée de l'ancienne principauté de Trente, et comprend, en outre, la commune de Roveredo qua appartient à l'Autriche depuis 1509, époque à laquelle elle se donna à l'empereur Maximilien, ainsi que la Val Sugana qui fut cédée à l'Autriche en 1373 par François Carrara.

La Principauté de Trente a constitué depuis 1027 jusqu'à 1796 un état ecclésiastique indépendant qui relevait du Saint-Empire et n'eut plus tard, avec les comtes du Tyrol, que les liens qui dérivaient d'une simple ligue militaire, faite dans le but d'une défense réciproque. Les comtes du Tyrol étaient *advocati* de l'Eglise de Trente, et c'est en cette qualité que l'Empereur d'Allemagne, comte

(1) *Sic*, ma fu redatto in seguito (cfr. n. 620).

du Tyrol, occupa l'Etat de Trente lors des événements qui amenèrent le général Bonaparte en Italie.

Ainsi la dénomination de *Tyrol italien* donnée à cette partie de l'Italie composée en grande partie de l'ancienne principauté de Trente et que, pour plus de brièveté, je désignerai sous le nom de *Trentin* ou de *cercle de Trente,* peut induire en erreur sur la nature des liens qui rattachent ce pays à l'Autriche.

Il diffère essentiellement du Tyrol méridional dont il est séparé par deux hauts contreforts qui se détachent de la chaîne principale des Alpes, à travers lesquels l'Adige s'est créé une issue.

En dehors de la route qui suit l'étroite vallée de l'Adige, il n'y a pas de autre communication entre le Trentin et le Tyrol méridional. Le Tyrol forme une des plus anciennes possessions de l'Autriche; le Trentin, au contraire, à l'exception de quelques communes, en est une des plus récentes. Le Tyrol, tant méridional que septentrional, est habité par une race essentiellement germanique; le Trentin, par contre, a une population presque entièrement italienne, qui est environ de 350 mille habitants. Les intérêts du Tyrol sont complètement distincts de ceux du Trentin. Celui-ci a ses relations naturelles et nécessaires avec l'Italie, d'où il tire ses éléments principaux de subsistance. Pour s'en convaincre, il suffira de citer un fait arrivé dernièrement: le Commissaire royal d'une des provinces occupées pendant l'armistice par les troupes italiennes ayant interdit l'exportation des denrées dans le Trentin, l'autorité autrichienne eut elle-même recours au Gouvernement italien pour faire cesser cette prohibition qui privait une partie de la population de ses moyens d'existence.

Le Gouvernement autrichien a reconnu lui-même la profonde différence d'idées et d'intérêts qui existe entre ces deux pays qu'on voudrait maintenir unis. Il a séparé les deux nationalités et réuni toute la partie italienne sous une même administration districtuale en créant le cercle de Trente: bien plus, reconnaissant l'aversion constante des Trentins à organiser la défense de leur pays à l'instar du Tyrol, il a adopté pour ce cercle une organisation militaire qui diffère des règles suivies dans le restant de la province et est au contraire conforme à celle établie dans les anciennes possessions d'Italie.

Les tendances des populations du Trentin, par le fait même de leur origine et de la configuration topographique du sol, se sont presque toujours manifestées pour l'Italie, et, en tous cas, sont entièrement opposées à une union avec le Tyrol. A l'appui de cette dernière assertion, il suffirait de citer le mémoire présenté à l'Empereur en 1863 par les députés du cercle de Trente qui refusèrent résolument de prendre part aux travaux de la Diète d'Insbruck pour de motifs savamment développés dans ce mémoire qu'il est important de consulter sur cette question (Voir l'Annexe) (1).

Il serait d'ailleurs aisé de rappeler la série de manifestations légales qui ont confirmé les tendances italiennes du Trentin.

A l'appui de cette assertion je dois rappeler qu'en 1805 le Tyrol ayant été cédé à la Bavière, on y avait également compris le Trentin; mais en 1810 ce

(1) Non si pubblica.

dernier fit retour au royaume d'Italie, parce qu'on avait compris qu'il ne pouvait rester uni au Tyrol.

J'ai dit que le Trentin était entièrement séparé du Tyrol méridional et qu'il n'avait de communication avec lui que par la vallée de l'Adige. Mais il y a plus encore: par suite de l'union de la Vénétie au royaume d'Italie, il arrivera que plusieurs vallées du Trentin, qui n'ont pas de communication directe avec le chef-lieu de leur province, seront obligées d'emprunter le territoire italien pour s'y rendre. Ainsi, par exemple, le district de Primiero, peuplé de 12 mille habitants, ne communique avec la vallée de l'Adige que par des sentiers de montagne qui disparaissent sous les neiges pendant l'hiver. Ces habitants et l'administration autrichienne devront donc continuer à emprunter le territoire, devenu italien, des villages de Lamon, Fonzaco et Primolano pour communiquer avec le Tyrol.

Cet état de choses qui ne présentait pas des inconvénients très-graves lorsque la Vénétie faisait partie de l'Empire, deviendra pénible maintenant qu'elle en est séparée et fait partie du royaume d'Italie.

Le cercle de Trente par lui-même n'est d'une grande utilité pour l'Autriche ni sous le rapport financier, ni sous le rapport militaire. Sous le rapport financier, on évalue à 400 mille francs environ le produit net actuel de cette province pour les finances de l'Etat. Si l'on confronte cette somme avec la perte qu'éprouveront les finances par suite de la contrebande qui s'organisera d'une manière puissante sur une frontière ouverte de toutes parts et qui exigera une armée de préposés pour la défendre, on se convaincra aisément que les pertes annuelles qu'éprouvera l'Autriche par ce seul fait dépasseront les 400 mille francs que lui rend le Trentin.

Sous le rapport militaire, ce cercle n'offre, entre les mains de l'Autriche, qu'un bien médiocre avantage pour la défense du territoire autrichien, tandis qu'entre les mains de l'Italie il ne peut être d'aucun danger pour l'Empire. En effet si, dans le cas d'une guerre, l'Autriche voulait défendre le Trentin, elle serait obligée d'y employer des forces considérables dont la position même serait compromise, puisqu'elle n'aurait effectivement d'autre ligne de retraite au delà de Trente que l'étroite vallée de l'Adige. Pour s'assurer la possession de cette province, il faudrait y élever à grands frais des fortifications afin d'en défendre les principales vallées. Les dépenses qu'entraînerait un tel système seraient hors de proportion avec le but à atteindre. Pour être efficaces, les travaux devraient être entrepris en temps de paix, et dès lors on pourrait les considérer comme une menace contre l'Italie plutôt que comme un élément de défense, puisque la défense de cette partie de la frontière autrichienne doit naturellement se reporter vers les montagnes qui entourent, du côté du midi, le bassin de l'Adige, et forment la limite du Tyrol méridional. Là avec quelques centaines d'hommes, on surveille des passages à-peu-près impraticables qui existent à travers ces montagnes, et toute le défense peut se concentrer dans la vallée de l'Adige, au dessus de Trente, où, avec quelques travaux et peu de troupes, il est facile d'empêcher tout accès à l'ennemi.

Il sera donc toujours convenable pour l'Autriche, en temps de guerre, de reporter sa défense sur les limites du Tyrol italien; là avec peu de frais et peu d'hommes, elle peut rendre sa position formidable; tandis que, pour tenir le Trentin, c'est une armée qu'il faudrait, et encore se trouverait-elle compromise malgré les nombreuses fortifications qu'il serait en tout cas nécessaire d'y élever.

Le cercle de Trente, entre les mains de l'Italie, ne saurait être non plus un danger pour l'Autriche. En y renonçant, celle-ci ne ferait que se dessaisir d'une position avancée au-delà de ses lignes de défense naturelles qui continueraient à lui appartenir tout entières; l'Italie, au contraire, envisagerait la réunion du Trentin comme le complément de sa défense légitime de ce côté, jusqu'ici incomplète. Cette déduction trouve sa démonstration historique dans ce fait, que lorsqu'en 1806 il s'agit de régler la cession du Trentin à la Bavière, on stipula, afin de conjurer tout danger pour l'Italie, qu'il y aurait autour de la frontière du territoire cédé une zone neutre dans laquelle la Bavière ne pourrait élever des fortifications, ni construire des magasins, ni concentrer des troupes.

De ce qui vient d'être dit on peut conclure également que le Trentin, entre les mains de l'Italie, ne serait nullement un danger pour l'Autriche qui aura toujours, dans le Tyrol méridional, une forteresse inexpugnable que nul ne songera à attaquer.

Les considérations que j'ai exposées relativement au cercle de Trente s'appliquent également à la frontière orientale.

Au levant, la limite, en descendant du Monte Maggiore, coupe deux fois le torrent Natisone, en sorte qu'il devient extrêmement difficile aux habitants de la haute vallée de se rendre dans les parties plus basses sans passer et repasser sur le territoire autrichien. Plus au midi la limite, quittant le Iudrio près de Mediuzza, passe à 2000 mètres des glacis de la forteresse de Palmanova et, sur un trajet de plus de 20 kilomètres, n'est plus marquée que par des termes dressés à travers la campagne. Une telle démarcation détache de l'Italie des populations et des pays qui ont toujours appartenu à la Vénétie: entre autres l'île et la ville de Grado, d'où Venise elle-même tire son origine et qui, bien que de peu d'importance, est pour la Reine de l'Adriatique d'une très grande valeur. Les Vénitiens la regardent comme un lieu saint rempli de leurs tombeaux et de leurs illustres souvenirs.

Il n'est douteux qu'il est d'un égal intérêt pour les deux Etats de faire disparaître ce qui, dans cette démarcation, peut blesser les intérêts des populations et donner lieu à des contestations entre les deux pays. L'Autriche elle-même a reconnu tout ce qu'une telle limite avait d'incommode, puisque par le Traité de Fontainebleau du 10 octobre 1807, et dans le but, comme il est dit, dans le Traité même, de prévenir toute discussion en établissant des frontières certaines et faciles à reconnaître entre le royaume d'Italie et les provinces autrichiennes, elle avait consenti à une rectification des limites, par suite de la quelle l'Isonzo formait, sur une grande partie de son cours, la frontière des deux Etats.

Plus tard, la limite du royaume d'Italie fut définitivement établie au thalweg de ce même fleuve sur tout son parcours depuis son embouchure dans le Golfe Adriatique jusqu'à ses origines, et c'est dans cet état de choses que la Vénétie échut à l'Autriche lors des événements de 1814-1815.

C'est donc une de ces deux frontières qu'il conviendrait d'adopter comme ayant en leur faveur des précédents historiques reconnus par des Traités. Au pis aller, mais dans le seul but d'éviter les contestations douanières qui ne manqueront pas de s'élever dans la partie de la limite près de la mer Adriatique, on pourrait se borner à remonter le cours de l'*Isonzo* jusqu'au confluent du *Torre*; le cours de celui-ci jusqu'au confluent du *Iudrio*; de ce dernier point on pourrait suivre le thalweg de ce torrent jusqu'à ses origines.

Du côté de l'Occident, même si l'on retenait pour limite les frontières administratives actuelles, il y aurait toujours à faire une rectification des limites de la plus grande importance. L'Autriche reste maîtresse de l'extrémité septentrionale du lac de Garda. Quel avantage peut avoir pour elle cette possession de quelques kilomètres carrés de surface d'eau? C'est ce dont on ne pourrait guère se rendre compte en examinant la carte topographique du pays; mais on aperçoit de prime abord les inconvénients qui en dérivent, car la navigation restera évidemment entravée à cause de la ligne douanière qu'il faudra traverser pour se rendre d'une extrémité du lac à l'autre. En même temps, une telle disposition de la frontière est de nature à encourager la contrebande qu'il sera difficile de réprimer, même en développant la plus active surveillance.

Dans mes conversations j'avais spécialement porté l'attention sur l'urgence de pourvoir à la rectification des frontières du côté de l'Isonzo et vers le lac de Garda. La question du Trentin venait après ces deux premières, car, quoique également importante, il n'était guère à espérer de pouvoir la résoudre immédiatement, vu que, pour cela, il faut que bien des opinions erronées se modifient et que l'opportunité de venir, à l'amiable, à des accords sur ce point soit spontanément reconnue.

Toutefois je ne croyais pas une entente impossible à ce sujet, car si, de son côté, l'Autriche était appelée à faire l'abandon de quelques zones de terrain, ce ne serait pas sans des compensations de la part de l'Italie.

En résumé la renonciation à la possession des territoires dont il a été question jusqu'ici ne saurait être pour l'Autriche un grand sacrifice sous aucun rapport, ni moral, ni économique, ni militaire, car les pays dont ils se composent, sauf quelques communes, ne sont unis à l'Empire, ni par la tradition, ni par l'identité de race, tandis qu'au contraire leurs tendances sont vers l'Italie. Sous le rapport financier, ces territoires, en grande partie occupés par des montagnes abruptes, seront désormais une charge plutôt qu'une ressource pour l'Etat. Enfin, sous le rapport militaire, ils présentent plus de désavantages que d'avantages, puisqu'en cas de guerre ils peuvent entraîner l'Autriche à des dépenses d'hommes et d'argent hors de proportion avec le but à obtenir, tandis que cette Puissance trouvera dans les limites naturelles du Tyrol méridional des lignes de défense qui exigeront peu d'hommes et peu de travaux pour être

rendues inexpugnables. D'un autre côté la possession du Trentin par l'Italie ne serait point un danger pour l'Autriche qui devrait, cela va sans dire, recevoir une compensation pour le territoire qu'elle cèderait.

Telles sont les considérations qui m'ont guidé dans les conversations que j'ai eues sur la rectification des frontières.

597.

IL CONTE VIMERCATI
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA
(AVV)

L. P. *Venezia, 2 ottobre 1866.*

La mia insistenza a che il Governo del Re prenda subito l'iniziativa del plebiscito, tiene all'utile che sembrami rilevante, di porre un pronto termine alla missione del Generale Leboeuf. Coi notabili facenti parte dei Municipii, col plebiscito già pubblicato dal Governo, cosa avrebbe più a fare il Generale Francese? La consegna delle fortezze, parte puramente militare estranea affatto alla politica. Nel capo del generale francese sta l'idea fissa che il plebiscito abbia ad essere *escamoté* perché poco nelle idee del Re il quale si è espresso un po' troppo francamente in proposito, quindi al Leboeuf sembra concessione grandissima quella di una preventiva spontanea dichiarazione fatta dal Presidente del Consiglio in cui venga espresso il desiderio di vedere la maggioranza dei Veneti correre all'urna. Se si chiedesse invece una sua dichiarazione in proposito, le parti cangierebbero a nostro svantaggio, prima perché si darebbe al Generale francese importanza maggiore di quella che gli ha dato il suo Governo stesso; secondo perché facendo una formale domanda provocando una sua dichiarazione in proposito, si risveglierebbe su questa nuova fase una nuova diffidenza, ed invece d'essere il Governo del Re che facilita *apparentemente* la missione Lebouef, questi farebbe una concessione al Governo nostro in una questione puramente d'ordine interno.

Sembrami poi che l'immediata pubblicazione del plebiscito sia di un'importanza puramente Italiana. Sta che il plebiscito è solo una condizione per la riunione della Venezia al rimanente dell'Italia e non una condizione della retrocessione del Veneto, ma prendendosi subito il *davanti* colla pubblicazione, ne sorte più patente e più chiaro il vero stato delle cose, avendosi in oltre il vantaggio grandissimo di conservarsi nella pratica quella linea di condotta che si tenne dal Ministero durante le lunghe trattative di questa delicata pendenza. Il ritrovato del plebiscito essendo partito da Firenze, nulla si deve negligentare che valga a dimostrare che il Governo Reale non *subisce*, ma ha provocato e provoca l'espressione della volontà nazionale, che è nel fondo la base su cui si constituì l'unione di tutto il Regno.

Essendo per noi, e per tutti, una necessità, il finirne presto, per raggiungere questo scopo, è meglio chiudere la porta a qualunque probabile difficoltà o complicazione, finendola colla missione Leboeuf è tolto ogni pericolo,

questi sparisce e l'entusiasmo dei giorni che si preparano qui, cancelleranno ogni traccia come non fosse mai esistito. Non bisogna neppure che l'entrata del Re si faccia mentre Leboeuf è ancor qui, perché egli ci metterebbe in un imbarazzo chiedendo d'accompagnare Sua Maestà. Io gli ho già fatto ben comprendere che ciò non sarebbe possibile, ma il *tatto* non è il lato brillante dell'Ajutante di S. M. Imperiale. Il meglio è quindi che se ne vada al più presto possibile e sta nell'interesse nostro di facilitare per quanto si può i mezzi alla partenza.

Sono convinto che Leboeuf metterà a giorni in campo la pretesa che gli venga reso conto dell'esito del plebiscito onde recarlo a S. M. l'Imperatore. Anche a ciò si può per anticipazione rimediare assicurando a Parigi che il Governo Italiano farà conoscere per le vie governative il risultato della votazione. Perché le cose vadano bene, parmi, che fra la partenza degli austriaci e quella dell'Inviato Francese non vi abbia ad essere che il minor spazio di tempo possibile, se potessero sgombrare contemporaneamente sarebbe benissimo.

Ai tabacchi non si lavora più da cinque giorni malgrado quanto possa aver fatto Menabrea a Vienna gli operai sono, meno una ventina, messi in libertà. Revel ha preso su di sé l'accettare una convenzione fatta a nome del Signor Errera ed oggi spero che si potranno riattivare i lavori. Anche pei cavafanghi s'è provveduto e domani saranno in attività.

In questo momento Revel manda qui per decifrare un tuo dispaccio dalle cifre che sento ripetere questo ha rapporto al plebiscito, spero che il Generale mi comunicherà il contenuto; buona o cattiva l'idea di far prendere al Governo l'iniziativa prontamente è mia e questo per le ragioni che ti ho citate più sopra. Cialdini s'accorderebbe pienamente col mio modo di vedere. Del resto poi se a Firenze si prevedono difficoltà sarà meglio lasciar correre le cose nella linea tracciatami dall'ultimo tuo telegramma.

Ore 8. - Revel viene a darmi conoscenza del tuo dispaccio. Il chiedere a Leboeuf di prendersi una responsabilità sarebbe cosa affatto inutile, su di lui non si può agire che in un senso passivo, non avendo l'abitudine degli affari, teme di tutti e di tutto. Del resto il Generale francese è ora entrato in sospetto e dichiarò che non prenderà su di lui nessuna responsabilità circa all'immediato plebiscito desidera personalmente che la cosa abbia luogo ma *assolutamente e scrupolosamente all'infuori di lui.*

Parmi che se Nigra avesse in proposito interpellato Lavalette la risposta sarebbe venuta in senso favorevole essendo uno dei mezzi per guadagnar tempo e per semplificare.

Quando ti giungerà la presente la pace sarà firmata e questa fase sarà già depassata.

Il Signor Errera chiede pei suoi avanzi nell'affare dei tabacchi una commissione del 5 %. Anzi egli fa lamentele contro Pepoli perché mancando, dice egli, alla promessa fattagli non vuole ora concedergli il compenso promesso per gli sborsi fatti nella compera dei cavafanghi. L'Errera *è ebreo* e banchiere! Nell'affare tabacchi poi oltre alla necessità di dar lavoro, il Governo fa una buona speculazione.

La situazione interna è delle più lagrimevoli, la miseria è al colmo, e l'impazienza sempre crescente. All'annuncio della pace si voleva imbandie-

rare la Città, gli Austriaci non vi si oppongono ma dichiarano che i loro soldati faranno uso delle armi se venissero abbassati i loro stemmi o fatto sfregio alla loro bandiera. Essendo difficile il mantenere nei limiti le dimostrazioni meglio sarebbe poterle evitare rimettendo l'imbandieramento e la gioia per il momento in cui la città sarà affatto sgombra. Si agisce in questo senso con cartelli affissi, che gli austriaci nell'interesse dell'ordine, che preme anche a loro, ne facilitano la circolazione. Il Re, i Principi, Garibaldi, Bismarck sono da tre giorni esposti a tutte le vetrine, i nastri ai colori nazionali si vendono e la coccarda Italiana è portata generalmente. Il Generale Moering ha ieri dato ai suoi domestici i denari perché si comprino una coccarda Italiana aggiungendogli essere pericoloso l'uscire senza di questa! Gli accordi militari avanzano. Alemann ha autorizzato l'entrata dei fucili per la Guardia Nazionale. Ieri sera Revel cogli altri commissarii militari hanno firmate le prime convenzioni. La visita delle cose che gli austriaci sono disposti a lasciare continua. Di molte cose Revel non prende che parte, tutto questo però non ha una grande portata facendosi per il totale un prezzo *in blocco* sono convinto che la differenza per le cose rifiutate sarà minima.

Spero che tanto tu, quanto S. E. il Presidente del Consiglio non avrete veduto nella quistione del plebiscito immediato che sollevai nessuna altra vista se non se quella di far prendere al Governo del Re un'attitudine a senso mio più vantaggiosa. Può esservi uno sbaglio nell'apprezziazione, un erroneo modo di vedere da parte mia, ma certo le mie intenzioni furono per il meglio.

Il Re mi fa scrivere che è seccato di tanti ritardi. Per ora non ha ancora fissato il giorno della sua partenza per Padova. È a Pollenzo o per meglio dire a Sommariva Perno che è *credo* proprietà femminea.

Il giorno quattro è l'onomastico del *Peppin*, gli Austriaci vorranno fare la solita *allegrietta* del Tedeum, vorrebbero anzi immischiarvi la guardia Nazionale per la Bandiera Italiana, ma ad evitare un illegittimo connubio che potrebbe partorire complicazioni, fra le quali quella di rovesciare gli Stemmi Austriaci in qualche angolo della Città ho fatto stampare e distribuire a migliaia di copie il proclametto qui unito a nome del Comitato, che produce salutare effetto.

Alemann che è amato, quanto può esserlo un Austriaco, è più gesuita di quanto si crede, tira in lungo l'apertura della ferrovia Milano Venezia il che aumenta la presente miseria.

Il Municipio attuale s'è fatto vivere e vivrà fino alla cessione della Venezia, immolati sull'altare della libertà i membri attuali faranno posto al Municipio non approvato dall'Austria di cui fa parte il Conte Michiel uno dei tre notabili che ha accettata la missione come l'accetta il Sindaco di Verona. S'attende ancora la risposta dell'Emi Kelder assessore del Municipio di Mantova che spero non rifiuterà essendo persona degnissima.

Avrete avuto a Firenze Papadopoli e Giovanelli incaricati dell'indirizzo per l'entrata delle truppe, ho impedito che andassero direttamente dal Re come volevano, gli ho invece diretti al Generale Cialdini che gli consigliò portarsi a Firenze.

L'Austria acconsentendo allo sgombero appena abbia ricevuto l'avviso della ratificazione della pace, le nostre truppe potranno entrare immediatamente

chiamate dal Municipio. Le difficoltà che fa ancora Leboeuf sono figlie di uno spirito meschino, e cose di forma, l'attualità sarà più forte di lui. Colle truppe potrà entrare il R. Commissario, ma di ciò conviene non far parola neppure a Revel.

*P. S.* — Ho levata in acconto mie spese la somma di L. 3000 a carico del Ministero Esteri, dal Signor Errera secondo le prese intelligenze. Sarà credo presentata la ricevuta dalla Banca David Levi e C. di Firenze.

ALLEGATO.

Cittadini!

Alle vittime d'una dominazione straniera non spetta iniziare un'era d'oblio accomunando le memorie del passato colle speranze dell'avvenire.

La Bandiera Italiana issata ancor durante l'occupazione Austriaca sventolerebbe accanto al vessillo dei nostri oppressori.

Al Governo solo l'iniziativa delle transazioni politiche: noi aspettiamo con tranquilla dignità che le truppe tedesche abbiano per sempre abbandonato le nostre rive, per esternare con imponente significato, i voti che dal 1848 non vennero mai meno nei nostri cuori.

li 1° ottobre 1866.

Il Comitato Centrale Nazionale di Venezia

598.

## IL CONTE VIMERCATI AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (AVV)

T. *Venezia, 3 ottobre 1866, ore 10,25 (per. ore 11,40).*

Quoique les choses marchent activement, je ne crois pas que les arrangements militaires pourront se faire en moins de dix jours. Par votre dépêche à Revel je vois que vous comptez faire entrer autorités civiles avec l'armée. Télégraphiez-moi quelque renseignement confidentiel à ce sujet, non pas pour en parler mais pour qu'on soit prêts à parer aux difficultés si elles se présentaient. Fusils pour Garde Nationale entreront aujourd'hui. Fabrique tabacs travaille. Travaux au port commencent demain. Envoyez agents de police qui sont indispensables. Cette phase délicate sera traversée à la satisfaction du Gouvernement.

599.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 967. *Vienna, 3 ottobre 1866, ore 10 (per. ore 14).*

Article concernant biens des archiducs a pour but de les soumettre aux droits communs. Cet article s'applique du reste surtout à leurs propriétés. Il va sans dire que s'ils s'établissent en Italie, ils seront soumis à la loi commune

et que le Gouvernement du Roi ne renonce en aucun cas aux droits de sauvegarder ordre public. J'ai cru bonne politique de me montrer coulant sur ce sujet auquel Empereur François-Joseph tient beaucoup personnellement. Par cette stipulation l'Autriche renonce en réalité en nom de ses archiducs à toutes leurs prétentions en Italie. Nous nous sommes convoqués aujourd'hui à une heure pour signer traité de paix. Courrier de Cabinet Anielli partira demain matin par exprès. Dites-moi immédiatement si je dois l'envoyer à Milan ou à Florence.

600.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 249 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIV, p. 43)

T. 970. *Vienna, 3 ottobre 1866, ore 15 (per. ore 19,50).*

Le traité de paix a été signé aujourd'hui à deux heures au ministère impérial des affaires étrangères (1).

601.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 491. *Firenze, 3 ottobre 1866, ore 23,45.*

Le traité sera ratifié par Sa Majesté samedi à Turin. Je vous remercie au nom du Ministère d'avoir conduit à bonne fin cette épineuse négociation et je vous félicite d'avoir associé votre nom au grand résultat obtenu.

602.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 19. *Vienna, 3 ottobre 1866.*

Giusta le istruzioni datemi da V. E. con parecchi telegrammi ho insistito presso il Conte Wimpffen affinché l'articolo del trattato concernente l'amnistia ricevesse la più ampia applicazione. Ho consegnato a questo fine al Plenipotenziario austriaco una nota, di cui aggiungo copia, e colla quale ho chiesto che i fatti di diserzione fossero compresi fra quelli ai quali l'amnistia è applicabile.

Ho cercato così di raggiungere per via indiretta lo scopo che mi era stato indicato da V. E., cioè di far comprendere nell'amnistia anche gli individui che hanno servito in Italia nella Legione Ungherese.

L'articolo è concepito in modo da dovere essere applicato non solo agli italiani, ma a tutti quelli, senza distinzione d'origine, che furono compromessi

(1) Cfr. *Raccolta dei Trattati e Convenzioni fra il Regno d'Italia ed i Governi Esteri,* vol. II, Torino, 1869, pp. 193-203.

negli avvenimenti politici della penisola: non vi è quindi dubbio che i trentini, triestini, dalmati, croati, ungheresi ecc. saranno coperti dall'amnistia per quei fatti politici o militari che hanno rapporto agli avvenimenti della penisola. Sgraziatamente gli ungheresi e croati sono per lo più compromessi altresì in faccia al Governo Austriaco per gli avvenimenti politici accaduti nel loro stesso paese: e per questi il Plenipotenziario Italiano non aveva titolo alcuno per chiedere una speciale amnistia.

Mi parve tuttavia opportuno di acconsentire ad ogni richiesta fatta dal Conte Wimpffen per estendere sempre più i benefici della stipulazione di cui si tratta: ho quindi promesso, che persino i processi per fatti di spionaggio, benché abbiano carattere ben diverso da quelli cui si applica in generale l'amnistia, siano, in quanto rientrano nella categoria di fatti inerenti alla guerra, compresi nell'amnistia. Il Conte Wimpffen mi ha indicato specialmente certo *Benetto Goldstein* condannato alla pena dei lavori forzati a vita, che fu commutata in quella di venti anni. Ignoro se vi siano altri individui che possano essere compresi nella stessa classe. Spero che il Governo del Re vorrà approvare l'interpretazione amplissima che io procurai di dare a quest'articolo, nella speranza che l'Austria farebbe altrettanto, e che ad ogni modo il Governo Italiano potrà con maggior fondamento raccomandare alla clemenza dell'Imperatore d'Austria quegli individui che erano già sotto processo in Austria quando presero parte agli avvenimenti politici della Penisola (1).

## 603.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 21. *Vienna, 3 ottobre 1866.*

Ho l'onore di rassegnare alla E. V. il Trattato di pace tra l'Italia e l'Austria che venne firmato quest'oggi alle ore 2 pomeridiane in questo Palazzo del Ministero degli Affari Esteri.

Mi riservo di presentare ulteriormente all'E. V. un rapporto complessivo sulle varie fasi dei negoziati che hanno preceduto la conclusione della pace, e le di cui vicende sono d'altronde ben note all'E. V. Epperciò mi limiterò per ora ad esporre brevemente i motivi delle disposizioni principali del Trattato.

Anzitutto è debito mio di rendere omaggio al concorso intelligente ed attivo che mi diede nel corso di questi negoziati il Personale della missione, composto del:

Commendatore Artom, Ministro residente.

Barone Abro, Segretario di Legazione.

Cavaliere De Charbonneau, Addetto militare.

Cavaliere Bignami, Addetto specialmente per gli affari commerciali.

(1) Annotazione marginale: « Comunicata all'Interno 9 ottobre ».

Debbo particolarmente ringraziare il Commendatore Artom che mi volle assistere in tutte le Conferenze e prestò, pel compimento dell'importante missione affidatami, l'efficace sussidio de' suoi consigli e del suo lavoro.

Venendo all'argomento del Trattato io debbo dichiarare, che attesa la sua analogia con quello di Zurigo, e giusta le istruzioni ricevute da codesto Ministero, si è procurato per quanto possibile di prendere quest'ultimo per norma, ad oggetto anche di eliminare discussioni sulla forma e talvolta pure sulla sostanza che altrimenti avrebbero potuto soverchiamente prolungare i negoziati.

Il presente Trattato consta di ventiquattro Articoli e di un Articolo addizionale: al medesimo sono aggiunti tre Protocolli. Alcune note o dichiarazioni vengono inoltre a corredo del Trattato.

Il Preambolo è quello stesso concertato tra Francia, Italia ed Austria.

I due primi articoli, relativi alla dichiarazione di pace ed ai prigionieri di guerra, sono conformi a quelli corrispondenti del trattato di Zurigo.

Coll'Articolo III l'Imperatore d'Austria dichiara il suo consenso alla riunione del Veneto al Regno d'Italia. Codesta dichiarazione ci è sembrata indispensabile per non lasciare imperfetta la serie degli Atti diplomatici in virtù dei quali la Venezia passava dall'Austria alla Francia e da questa all'Italia.

L'Articolo IV stabilisce per delimitazione delle frontiere gli attuali confini amministrativi del Veneto. Si aveva insistito per l'aggiunta di un Articolo a mente del quale le due Potenze contraenti si riservavano di procedere ulteriormente alla rettificazione delle frontiere; ma dopo lunghe discussioni il Governo austriaco non volle acconsentirvi, dichiarando che la questione di rettificazione non aveva che fare coll'attuale cessione del Veneto, e che se mai la discussione dovesse aver luogo su di questo argomento, non era il caso di intavolarla presentemente. Al mio arrivo in Vienna aveva trovato una riluttanza quasi unanime ad ogni idea di rettificazione di frontiera: dopo quel tempo l'idea ha fatto progressi, e se nelle alte regioni governative alcuni respingono ogni sorta di concessione al riguardo, ve ne sono però altri che, persuasi dell'importanza per l'Austria di stabilire buone e solide relazioni coll'Italia, sentono la necessità di far sparire collo stabilimento di una frontiera razionale fra i due Stati, una delle cause che possono rendere meno facili i rapporti fra i due Governi. Io considero adunque la causa della rettificazione della frontiera come moralmente vinta; starà al Governo nostro di valersi delle opportunità che certamente si presenteranno per venire ad accordi su di codesto argomento.

L'Articolo V stabilisce che l'evacuazione del territorio ceduto, per parte delle truppe austriache, cominci immediatamente dopo la firma del trattato; in quanto al modo di eseguire questa evacuazione esso deve, a mente dell'Articolo III della Convenzione Austro-francese del 24 agosto 1866, essere regolato da Commissari speciali: epperciò il trattato nostro non poteva avervi ingerenza.

Gli Articoli VI e VII sono relativi alla parte del debito austriaco che andar deve a carico della Venezia. La stipulazione reca che l'Italia assume il Monte Lombardo-Veneto ed inoltre paga all'Austria una somma di 35 milioni di fiorini, pari a 87.500.000 di lire in argento effettivo (moneta austriaca) per l'imprestito del 1854 e pel materiale da guerra non trasportabile.

La prima domanda dell'Austria, non compreso il Monte Veneto, fu di 75.750.000 fiorini (pari a 185.375.000 di lire) dei quali 39 milioni di fiorini per l'imprestito 1854: i rimanenti 36.750.000 per la parte afferente degli altri imprestiti dal 1859 a tutto il 1865. Una tale esagerata domanda era del tutto contraria alle stipulazioni del trattato di pace Austro-prussiano del 23 agosto 1866 e della Convenzione Austro-francese del 24 dello stesso mese, le quali stabilivano in modo esplicito che nelle ripartizioni del debito si avessero per norma i precedenti del trattato di Zurigo. Epperciò con una Nota ragionata io credetti di dover respingere la proposta del Plenipotenziario austriaco, dichiarando di non voler accettare altra base che quella di Zurigo. La risposta del Governo austriaco si fece assai aspettare; anzi le Conferenze andarono per alcuni giorni sospese e si poteva sospettare che i negoziati rimanessero interrotti per lungo tempo. Ma il concorso dell'Ambasciatore di Francia e specialmente l'arrivo del Barone di Werther, Ministro di Prussia, che anticipava il suo ritorno a Vienna per appoggiare la retta interpretazione del trattato Austro-prussiano, contribuirono grandemente a togliere gli indugi. E dopo che io ebbi nuovamente dichiarato che non avrei continuato a trattare l'argomento del debito, se anzitutto non fosse eliminata la somma relativa agli imprestiti dal 1859 a tutto il 1865, il Plenipotenziario austriaco dichiarava di rinunciarvi. La questione era ridotta in conseguenza ai 39 milioni di fiorini chesti per l'imprestito 1854. Dopo vari incidenti l'Austria era costretta a proporre ella stessa, come transazione, 35 milioni di fiorini, compreso nella somma il prezzo del materiale da guerra non trasportabile; la quale transazione venne dal Ministero accettata. Questo era un mezzo per evitare l'arbitrato al quale si era naturalmente condotti, e che certamente non avrebbe dato per l'Italia un risultato più favorevole di quello ottenuto. Così la differenza tra la prima somma domandata dall'Austria e quella stabilita nel Trattato è di 40.750.000 fiorini pari a Lire 101.875.000.

Stabilita che fu la parte del debito incombente all'Italia, l'Austria inaspettatamente richiedeva una guarentigia per il pagamento dei 35 milioni di fiorini. Dopo alcune discussioni le esigenze dell'Austria vennero ridotte a quelle stipulate nell'Articolo addizionale, il quale regola il modo di pagamento in maniera pressoché analoga a quella adottata a Zurigo, senza che ne risulti un maggiore onere alla nostra finanza.

Gli Articoli VIII, IX, X, XI, XII, XIII si riferiscono: il primo alle convenzioni in generale per oggetti di pubblica amministrazione, che dal Governo Austriaco fanno passaggio al Governo italiano: gli altri articoli hanno per oggetto le ferrovie del Veneto che fanno parte delle linee concesse alla Società delle Strade ferrate austriache del Sud. La necessità di separare l'amministrazione della rete veneta da quella della rete austriaca, è prevista dall'Articolo XII, nella quale si stipula la condizione più essenziale perché il Governo italiano non sia pregiudicato in quella separazione. L'Articolo XIII ha per oggetto le facilitazioni ferroviarie tra l'Italia e l'Austria e specialmente di assicurare il pronto eseguimento della linea del Brennero che tanto importa pel commercio italiano.

Gli Articoli XIV, XV, XVI, XVII hanno per oggetto di regolare la posizione degli ex-sudditi austriaci, dei militari e degli impiegati. In queste stipulazioni

furono seguite le norme del trattato di Zurigo e di quello di cessione della Savoja e di Nizza alla Francia, di maniera che tutti i diritti acquisiti siano tutelati, sia che i Veneti ex-sudditi austriaci intendano godere della loro nuova nazionalità, sia che preferiscano rimanere sudditi dell'Austria.

Gli Archivi formano oggetto dell'Articolo XVIII. Non senza difficoltà si pervenne a far accettare l'attuale stipulazione: poiché s'insisteva assai per far separare dagli Archivi di Venezia i documenti che interessavano direttamente l'Austria. Ma vinse la ragione di non mutilare uno dei più belli monumenti storici esistenti. Si stipulò ugualmente la consegna di tutti gli oggetti d'arte e di scienza spettanti al territorio ceduto. Così mediante codesto Articolo si crede di avere ampiamente provveduto a tutelare la proprietà all'Italia di que' preziosi documenti.

Gli articoli XX, XXI, si riferiscono alla riattivazione per un anno dei trattati e delle convenzioni preesistenti e contengono la promessa di tosto negoziare un trattato di commercio sulle basi le più larghe.

Il trattato di commercio coll'Italia preoccupa, più di ogni altra cosa in Austria, coloro ai quali importa il miglioramento delle condizioni economiche del paese. Essi insistono vivamente e con ragione, nel loro interesse, per ottenere in Italia il trattamento della nazione più favorita; epperò desideravano che tale prescrizione pel futuro trattato fosse inserita testualmente nel presente Trattato di pace. Ma dichiarai formalmente di non potere a ciò aderire, non volendo in nessun modo vincolare il mio Governo, i di cui principi economici erano però dei più larghi e tali da dare soddisfazione anche ai desideri dell'Austria.

Il trattato di commercio del 1851, che racchiude molte disposizioni importanti per le relazioni internazionali, fu ugualmente rimesso in vigore per un anno.

La questione della rettificazione della frontiera potrà ritornare in campo nella circostanza dei negoziati pel nuovo trattato di commercio, onde per essa ottenere confini più razionali che non siano quelli ottenuti col presente Trattato.

L'Imperatore d'Austria, quale capo della famiglia di Lorena-Habsbourg, si valse della opportunità del trattato per regolare le condizioni relative ai beni esistenti in Italia dei Principi e Principesse appartenenti alla Famiglia imperiale. L'Articolo XXII relativo a questo argomento, non ha altro oggetto che di ricondurre le proprietà di quei Principi sotto il diritto comune, tutelando ugualmente, rispetto a quei beni, i diritti dei Principi con quelli dello Stato e dei particolari. Io non feci difficoltà ad accogliere in massima un tale Articolo nel Trattato, poiché desso conteneva implicitamente una rinunzia per parte dell'Austria, ed a nome degli Arciduchi, a tutte le loro pretese in Italia.

L'Amnistia la più larga è stipulata coll'articolo XXIII e l'interpretazione ne è fatta nel modo il più ampio, come risulta dalle Note scambiate che unisco al presente Dispaccio (1). Essa si estende anche ai disertori che abbandonarono le loro bandiere per seguire quelle del partito avverso: così rimane soddisfatto il desiderio aspressomi dalla E. V. in un suo telegramma. L'amnistia così inter-

(1) Gli allegati non si pubblicano.

pretata deve avere per conseguenza di reintegrare nei loro diritti quei Funzionarii ed Impiegati che ne erano stati privi per ragioni politiche.

L'Articolo XXIV riflette le ratifiche.

Coll'Articolo addizionale viene regolato il modo di pagamento della somma di 35 milioni di fiorini, stipulato dall'Articolo VI del Trattato, in maniera conforme a quella seguita nel trattato di Zurigo. Il Governo italiano dovrà consegnare al Governo austriaco in occasione dello scambio delle ratifiche, diciassette Mandati o Buoni del tesoro, pagabili a Parigi alle scadenze determinate, con elezione di domicilio presso una delle principali Case bancarie o presso un qualche stabilimento di credito pubblico di primo ordine. È in facoltà del Ministero delle Finanze di inchiudere nei mandati anche gli interessi, regolati secondo le scadenze, oppure di farli pagare a parte.

La Francia insistette perché fosse nuovamente riconosciuto un suo credito di cinque milioni di Lire sul Monte Lombardo-Veneto, del quale essa percepisce gli interessi, e che inoltre non rimanessero pregiudicati altri diritti che essa pretende di avere sul detto Monte. Queste questioni furono argomento di due distinti protocolli, che non sono altro in sostanza che la riproduzione delle dichiarazioni contenute nel trattato di Zurigo e nella convenzione di Milano del 1860 relativa al Monte.

L'Articolo addizionale della Convenzione francese del 24 Agosto 1866, più sopra citata, dichiara che l'Imperatore d'Austria rimane in possesso dei palazzi di Venezia a Roma ed a Costantinopoli. Il Plenipotenziario austriaco voleva che a conferma di questa disposizione, essa venisse riprodotta nel Trattato: non credei di poter accogliere una tale domanda, considerandola come disopportuna ed inutile. Si venne quindi ad una transazione, mediante un protocollo col quale il Governo del Re ammette la validità del detto Articolo addizionale della Convenzione, come di fatto esso è valido.

La rinunzia per parte dell'Imperatore al titolo di Re del Regno Lombardo-Veneto e la restituzione della Corona ferrea dovevano essere oggetto di un protocollo: ma il Plenipotenziario austriaco desiderando che bastasse una semplice sua dichiarazione in iscritto, non ho creduto di dover insistere altrimenti: in conseguenza di che il Conte Wimpffen mi consegnò la nota che trasmetto all'E. V.

Avendo presentato una Nota perché fosse restituito al Governo del Re il palazzo di Toscana a Roma, ora indebitamente occupato da Marchese Bargagli, il Conte Wimpffen dichiarò per iscritto che il Governo imperiale s'impegnava a fare effettuare la detta restituzione, a condizione che fosse tolto il sequestro del quale sono colpiti, per quel fatto, gli averi del Marchese Bargagli. A questa condizione risposi affermativamente con altra Nota.

Si fecero due scambi di Note: l'uno per estendere gli effetti dell'amnistia, restituendo i diritti a pensione per servizi prestati allo Stato sino al 1859 e 1860, ai Funzionari che ne erano stati dichiarati scaduti per avere seguito i loro antichi Sovrani: l'altro per applicare reciprocamente l'amnistia ai militari che disertarono per seguire le bandiere nemiche. Di tutte queste note unisco copia al presente Dispaccio.

Varie questioni furono ancora discusse nel corso dei negoziati, e fra le altre quella delle Corporazioni religiose nel Veneto, alle quali l'Austria avrebbe desiderato di applicare le disposizioni del trattato di Zurigo. Ma io mi ricusai a far oggetto di stipulazioni un tale argomento, esclusivamente di diritto interno. Il Plenipotenziario austriaco desistette quindi da ogni proposta al riguardo, specialmente dopo che, in seguito all'esame della Legge promulgata in Italia per la soppressione delle Corporazioni religiose, nacque la convinzione che se i Membri di alcune Corporazioni avrebbero potuto beneficiare da una stipulazione come quella di Zurigo, tutta a vantaggio degli ordini possidenti e ricchi, i Membri delle Corporazioni più povere sarebbero stati ridotti senza mezzi di sussistenza: mentrecché la legge in vigore provvede ugualmente per tutti.

Si parlò ugualmente di certo debito contratto dall'ex Duca di Lucca e garantito dall'Imperatore d'Austria: si parlò anche delle proprietà private dell'ex Re di Napoli. Ma quantunque mi siano state dal Conte Mensdorff consegnate Note al riguardo, ho dichiarato di non poter accettare discussione su di tali argomenti, riguardandoli come estranei al mio mandato.

Resterà ora al Ministero, dopo fatto lo scambio delle ratifiche, di provvedere alla nomina dei Membri delle Commissioni internazionali per la liquidazione del Monte-Veneto, la consegna degli Archivi e la delimitazione della frontiera.

Prima di chiudere il presente dispaccio debbo pregare l'E.V. di voler far firmare da Sua Maestà in un coll'atto delle ratifiche, dei nuovi Pieni Poteri per lo scambio delle ratifiche stesse. A questo Ministero degli Esteri si reputa indispensabile per procedere allo scambio che io sia munito di speciali pieni poteri a tal fine.

*P.S.* — Unisco a questa lettera il conto di liquidazione dei *buoni del Tesoro* o *mandati* da emettersi in favore dell'Austria tenuto conto degli interessi conformemente alle disposizioni dell'articolo addizionale del trattato. Questa liquidazione fu fatta dal Cavalier Bignami e potrà essere rassegnata al Ministro delle Finanze.

## 604.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 972. *Vienna, 4 ottobre 1866, ore 12,20 (per. ore 14,30).*

Veuillez m'envoyer nouveaux pleins pouvoirs pour l'échange des ratifications: ceux que j'ai pour la signature étant insuffisants.

Reçu à l'instant votre dépêche portant que le traité de paix sera ratifié samedi à Turin (1). Je ne comprends pas si c'est samedi prochain ou le samedi suivant. Anielli parti ce matin à 6 heures avec le traité ne peut être à Florence ou à Turin que la nuit de vendredi à samedi.

(1) Cfr. n. 601.

## 605.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 494. *Firenze, 4 ottobre 1866, ore 15,30.*

Le Roi signera ratification à Turin samedi prochain, 6 courant. Tout est arrangé pour que Anielli soit rendu à Turin vendredi soir à 11 heures. Il vous rapportera avec ratifications nouveaux pleins pouvoirs pour les échanger.

## 606.

### IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 135. *Pietroburgo, 4 ottobre 1866 (per. l'11).*

Je me suis empressé de communiquer au Ministre Impérial des Affaires Etrangères le télégramme que j'ai reçu ce matin (1) et qui m'annonçait la conclusion de la paix entre l'Italie et l'Autriche. La même nouvelle lui avait été transmise par le Comte Kisseleff.

S. E. s'est abstenue de tout commentaire à ce sujet.

Je lui ai parlé ensuite dans le sens de la dépêche confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en date du 22 Septembre échu (2).

A cette occasion, ses préoccupations, ses inquiétudes, sur les événements qui s'accomplissent ou se préparent en Orient, se sont exprimées en termes de plus en plus accentués. Les sympathies religieuses de cet Empire, ses traditions historiques, ses intérêts commerciaux, sont en effet si intimement liés aux destinées orientales, que ses cordes les plus sensibles ne peuvent à moins que de vibrer quand une de ces questions se trouve en jeu. La presse est à peu près unanime dans ses excitations, pour que la Russie s'oppose à toute solution contraire à ses convenances morales ou économiques.

Le langage du Vice-Chancelier se ressentait évidemment de cette situation.

Le Tsar, disait-il, ne convoitait aucune parcelle du territoire ottoman. Seul, il s'était mis sur la brèche pour maintenir les clauses du Traité de 1856. Il n'a encouru aucune responsabilité dans les événements qui se sont succédés dans la Moldo-Valachie. Son Gouvernement est resté entièrement étranger à l'insurrection de Candie. Au lieu de l'accuser d'avoir provoqué, de diriger même cette insurrection, il serait plus juste et plus loyal de convenir que c'est là une conséquence toute naturelle de l'attitude de la majorité des Puis-

(1) Cfr. n. 600.
(2) Non pubblicato.

sances, lors de la dernière conférence réunie à Paris. Contrairement à la lettre et à l'esprit des Traités, un Prince étranger a escaladé le trône improvisé de Bukarest. Ce prince se dégage à peu près de tout lien de suzeraineté vis-à-vis du Sultan. Faut-il donc s'étonner que des populations, qui n'ont certes pas moins de titres que la Roumanie à la sympathie générale, s'agitent et s'efforcent à leur tour de secouer le joug ottoman?

« Nous ne poursuivons, ajoutait le Prince Gortchacow, aucun but intéressé. Nous ne cherchons pas à exploiter au profit de notre influence exclusive, les sympathies qui peuvent exister dans ces régions en notre faveur. Mais le sang chrétien a coulé dans l'île de Crète; même si les Turcs parvenaient à comprimer promptement la révolte, conviendrait-il peut-être de s'interposer alors pour régler les conditions de paix, en rappelant d'anciens engagements. Mais si le mouvement, comme il est fort à craindre, se propageait, nous nous trouverions en face du problème oriental. Je ne suis point encore assez édifié sur les vues de la France et de l'Angleterre. Sans rien préciser, elles se bornent jusqu'ici à déclarer qu'elles sont disposées à suivre une politique de conciliation et d'apaisement. Si chacune des Puissances garantes veut le maintien de l'intégrité de l'Empire Ottoman, qu'on ne se contente pas alors de le proclamer en théorie, sauf à l'éluder dans la pratique, comme en Roumanie. La Russie ne souhaite pas un démembrement, mais, si d'autres le veulent, qu'ils aient le courage de leur opinion. Dans ce cas, on pourrait délibérer, s'il est ou non possible d'ajourner encore une solution ».

S. E. me laissait en même temps comprendre qu'il serait assez malaisé à la Russie de retenir la voix, si la révolte de Candie d'une part, et la répression d'autre part, prenaient de plus larges proportions.

Ou je me trompe fort, ou le langage *très confidentiel* du Prince Gortchacow avait pour but de me préparer, le cas échéant, à quelque ouverture sur une démarche quelconque du Cabinet de St. Pétersbourg. Serait-il enclin, si les choses se compliquent, à prendre fait et cause pour l'émancipation des chrétiens? Aurait-il l'intention de provoquer des négociations, ou un accord, entre les signataires du traité de Paris? Il ne s'est pas expliqué assez nettement, pour que j'aie pu découvrir le fond de sa pensée, mais je serais porté à croire que la Russie, pour sauvegarder ses intérêts et pour donner du même coup quelque satisfaction à l'opinion publique un peu surexcitée, pourrait succomber à la tentation de sortir de son recueillement, dans le cas où l'effervescence ferait des progrès en Orient. Ce n'est pas à dire qu'elle emploierait dès le début des moyens violents qui lui ont si mal réussi sous l'Empereur Nicolas, mais elle prendrait peut-être quelque initiative pour entraîner les Cabinets à des vues d'ensemble sur une question pleine d'éventualités menaçantes.

Comme de raison, quand j'ai entretenu le Vice-Chancelier sur le contenu de la dépêche confidentielle précitée, je n'ai pas manqué de réserver nos droits dérivants du Traité de Paris. Il n'a soulevé aucune objection.

Je sais par le Prince Gortchacow, qui le tenait aujourd'hui du Comte Stackelberg, que beaucoup d'aigreur continue à se manifester du côté de l'Autriche contre la Prusse.

607.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 976. *Vienna, 5 ottobre 1866, ore 5,30 (per. ore 17,25).*

Vous savez que lorsque j'étais à Paris, Bismarck m'a fait dire de faire une course à Berlin. Il a été convenu que je serais venu auparavant à Vienne. Croyez vous que je puisse faire cette course après échange des ratifications, bien entendu comme simple touriste pour n'éveiller aucun soupçon?

608.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 685. *Firenze, 5 ottobre 1866, ore 22,45.*

Je ne vois pas d'objections à ce que vous fassiez une course à Berlin. Je le crois même utile. Je regrette que le comte de Bismarck ne soit pas à Berlin. Vous pouvez y voir les hommes politiques du Gouvernement. Je vous écrirai de Turin à ce sujet. Je pars à l'instant pour cette ville. Le traité y est déjà arrivé. Le Roi signera demain.

609.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A MADRID, CARACCIOLO DI BELLA

T. 686. *Firenze, 5 ottobre 1866, ore 22,45.*

Il me revient que des offres aient été faites par le Gouvernement espagnol à la Cour romaine pour l'organisation en Espagne d'une légion de quatre mille hommes. Veuillez ne dire ce que vous pensez de ces bruits.

610.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 687. *Firenze, 5 ottobre 1866, ore 22,45.*

D'après dépêches que je reçois de Venise il paraît que les instructions envoyées de Vienne au commissaire autrichien établissant l'ordre de marche des troupes sont de nature à apporter d'assez longs retards. Général Leboeuf se serait plaint de ces lenteurs et aurait écrit en ce sens à Paris. Les troupes

autrichiennes ne sortiraient de Venise que le seize ou même plus tard. C'est un argument de plus pour que les formalités de la mission du général Leboeuf et du plébiscite ne retardent l'entrée de nos troupes et de nos autorités, une fois les autrichiens partis.

Je pars à l'instant pour Turin où le Roi signera les ratifications. Adressez cependant vos dépêches à Florence.

611.

IL MINISTRO A MADRID, CARACCIOLO DI BELLA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 7. *Madrid, 5 ottobre 1866 (per. l'11).*

In riscontro a quanto la E. V. richiedeami con Suo pregiato dispaccio in data del 27 agosto n. 245 (1), non potei fornirle fin' ora notizie così particolareggiate come avrei bramato, e come spero potergliene comunicare in seguito, sui tentativi degli emissarj Borbonici od altri emigrati dell'Italia meridionale in Ispagna contro l'ordine pubblico del Regno d'Italia. Tutti gli Agenti consolari di Sua Maestà cui diressi mio ufficio su questo particolare, tranne il Console di Barcellona, mi riscrissero dicendo di non conoscere nel paese di loro giurisdizione persona né cosa alcuna che potesse dar loro sospetto d'avere partecipato a pratiche occulte di tal natura. Il Console in Barcellona, Signor De Martini, riferivami poi fin dal 14 settembre, che i principali emigrati borbonici, oltre il General Bosco, in Catalogna, sono un tale Gioraffa, di cui egli fece speciale menzione nel suo rapporto alla E. V. del 6 settembre (1), che divecasi in allora partito per Cadice, il Sacerdote Droglia, non che l'ex-Console siciliano Signor Bladò ed il Console Pontificio Stagno del Bosco in espezialità. Aggiungeva nel medesimo dispaccio come questi vivea con cencinquanta duri al mesi, raccoltigli dai Gesuiti, e dal Signor Bladò, fra gli emigrati e la gente di parte retriva.

In Madrid ci ha ancora, Signor Ministro, alcuni emigrati delle provincie napoletane, che sono in qualche relazione col Conte di Sanmartino, già Rappresentante del Governo di Francesco di Napoli, e fra questi son da notare i troppo famosi Merenda, condottosi presentemente in Barcellona, e Campagna, che furono fra i più odiosi e temuti agenti della polizia Ferdinandea, ai tempi della più cupa repressione. Mi vennero indicati altresì i fratelli Scaramuzzi, stati già ufficiali di polizia in Napoli, ed un tale Scandino, già militare agli stipendi borbonici. Per quanto finora mi riescì risaperne, di arrolamenti a Madrid non se ne fanno direttamente, o sono in molto picciol numero; nè vi è comitato stabile ordinato a patrocinare la causa del Palazzo Farnese. Ma è da suppore invece che qui si faccia incetta di denaro a tal fine sotto uno od altro colorito pretesto di beneficenza o di pietà che dir si voglia, al che danno opera specialmente alcune dame che sono in concetto di più devote a Roma, e conseguentemente più nemiche di libertà, come la Contessa di Campo Alange, la Contessa di Superunda, e più di tutte la Principessa Wolkonsky, moglie del Ministro Plenipotenziario di Russia

(1) Non pubblicato.

presso la Corte di Madrid, della quale ebbi già a far menzione alla E. V. nel mio rapporto N. 1 di questa serie (1). Certo è che la Corte Madrilena non rifiuta danaro a coloro che si presentano come fautori della caduta monarchia siciliana, e che il Conte di Sanmartino (come vennemi fatto di chiarire per alcun caso particolare) si crede abilitato a chiederne per coloro che a lui fanno ricapito con vero o simulato intendimento di dar forza al brigantaggio o ajutare in qualsiasi altra guisa i moti Borbonici nel Napoletano. Il Campagna, a ragion d'esempio, sovranominato, riscuote in Ispagna diciassette duri al mese già da qualche anno. Ma tutto questo poi da ultimo mette capo a Barcellona, ove gli arruolamenti si fanno, e la gente più turpe e facinorosa si manda a infestare le nostre provincie del Mezzogiorno, segnatamente tra i così detti *calderari* napoletani di cui quivi è buon numero, e dove è probabile sia anche un comitato che si corrisponda col comitato legittimista di Marsiglia. Altre notizie a mio potere verrò di mano in mano acquistando sul medesimo soggetto, né mancherò di trasmetterle all'E.V. colla maggior sollecitudine.

## 612.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 688. *Torino, 6 ottobre 1866, ore 16,30.*

Les ratifications du traité de paix du trois octobre entre l'Italie et l'Autriche ont été signées aujourd'hui à quatre heures par S. M. le Roi dans son palais de Turin.

Veuillez en faire l'objet d'une communication officielle au Gouvernement autrichien (2).

## 613.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, pp. 260-261
e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIV, p. 65)

T. 980. *Parigi, 6 ottobre 1866, ore 14,50 (per. ore 19,30).*

Général Leboeuf a reçu instruction de ne mettre aucun retard entre le départ des autrichiens et la remise successive des forteresses aux autorités municipales de la Vénétie et à la commission. Ainsi le jour même de l'évacuation de Vérone le commissaire français en fera la remise au municipe qui invitera nos

(1) Non pubblicato.

(2) Con d. 22 pari data Visconti Venosta comunicò a Menabrea: « Sua Maestà mi ha ordinato di esprimerle l'alta sua soddisfazione pel modo col quale Ella condusse a compimento un negoziato tanto importante e pell'eminente servizio da Lei reso all'Italia. Le ha conferito il grado e la dignità di Cavaliere Gran Croce, decorato del Gran Cordone del suo ordine dei SS. Maurizio e Lazzaro ».

autorités militaires à entrer. Tout cela doit être fait le même jour si c'est possible, en sorte qu'il n'y ait presque pas d'interruption et ainsi successivement pour les autres forteresses. Pour ce qui regarde ville de Venise qui est la dernière, il en sera de même. Commissaire français immédiatement après la sortie des autrichiens fera sa déclaration à la commission et le municipe invitera nos autorités militaires à entrer immédiatement. Commissaire français a l'instruction de faire en sorte que cela ait lieu le même jour si c'est possible. Cela fait la mission du général Leboeuf est terminée, et alors sur l'initiative et d'accord avec commission et les communes vous pourrez régler plébiscite. Les instructions du commissaire français sont conçues dans un sens très conciliant, mais pour les moindres détails il est important que le général Revel se mette d'accord avec général Leboeuf. Il est impossible de régler d'ici tous les incidents secondaires auxquels peut donner lieu application des instructions générales.

614.

IL CONTE VIMERCATI
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA
(AVV)

T. *Venezia, 7 ottobre 1866, ore 13 (per. ore 14,15).*

Le général Leboeuf vient de recevoir ordre de Paris de suspendre l'entrée de nos détachements à Venise et Vérone, jusqu'à la cession et rétrocession laissant pour les autres places les arrangements pris pour Venise. Cela modifie l'entente. Leboeuf a télégraphié à Revel. J'ai télégraphié à Cialdini. Un ordre formel venant de Paris à ce sujet ne manque pas d'une certaine importance.

Hier au soir désordres provoqués par les garibaldiens; il est contraire à la dignité du Gouvernement de recourir aux autorités autrichiennes pour empêcher entrée. Télégraphiez-moi ordres donnés à ce sujet. Ce n'est que par les garibaldiens que l'ordre sera troublé. J'ai assisté moi-même au désordre hier au soir.

Choléra, 8 cas. (1).

615.

IL CONTE VIMERCATI
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA
(AVV, ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, pp. 265-266
e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIV, p. 67)

T. *Venezia, 7 ottobre 1866, ore 15,05 (per. ore 17).*

Vérone et Venise, suivant les ordres de Vienne doivent être évacuées les dernières. 12 mille hommes, 420 officiers et 80 chevaux traverseront les provinces

(1) Annotazione marginale: « Comunicato al Barone Ricasoli ».

vénitiennes pour Göritz. La marche commencera le 9 et finira le 13. Ce même jour on pourra remettre Vérone, Venise le 15. Le reste des troupes autrichiennes passera par le Tyrol, la garnison de Venise par Trieste.

Leboeuf sort à l'instant de chez moi, fâché du retard de l'entrée de nos détachements. Il a répété que sans prendre sur lui, il verrait volontiers l'initiative par notre Gouvernement au sujet de plébiscite (1).

### 616.

### IL MINISTRO A LONDRA, D'AZEGLIO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 981. *Londra, 7 ottobre 1866, ore 14,45 (per. ore 18).*

Russell et quelques personnes de distinction me demandent à quelle époque Sa Majesté ira à Venise désirant être présents.

### 617.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 266 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIV, p. 67)

T. 982. *Vienna, 7 ottobre 1866, ore 18,05 (per. ore 20,11).*

Gouvernement autrichien propose procéder comme en 1859 pour rémission des soldats libérés vénitiens; il demande que le Gouvernement italien veuille nommer commissaire militaire pour les recevoir à Udine et à Vérone, où, par mesure sanitaire, ils seront dirigés en colonnes ne dépassant pas 4 à 5 mille hommes par jour. Si vous n'avez rien à objecter veuillez prendre mesures en conséquence et me télégraphier. Ministre de la guerre m'a dit que chaque colonne serait de 2000 à 2500 hommes dans chaque direction. * Empereur a ordonné par télégraphe mise en liberté immédiate de Rosa * (2).

### 618.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(AVV)

L. P. *Torino, 7 ottobre 1866 (3).*

Vi scrivo, come vedete, da Torino dove venni per sottoporre le ratifiche del trattato alla firma del Re. Fra un'ora le ratifiche saranno firmate.

---

(1) Annotazione marginale: « Comunicato al Barone Ricasoli ». In *Lettere Ricasoli* e in *Carteggi Ricasoli* il telegramma è pubblicato come diretto al Ricasoli.

(2) La frase fra asterischi non è edita in *Lettere Ricasoli* e in *Carteggi Ricasoli* dove il telegramma è pubblicato come diretto al Ricasoli.

(3) *Sic,* ma, come risulta dal n. 612, il trattato fu ratificato dal Re il 6 ottobre perciò questa data deve essere errata.

Ora bisogna che io ritorni sopra un argomento che non è certo meno uggioso a me che a voi stesso, perché io credo che oramai è d'un vitale interesse che, in questa quistione della Venezia il periodo delle difficoltà, degli urti, delle sorprese, sia finito per sempre. Ciò che chiede il paese è di non più assistere allo spettacolo di una politica che si dibatte inutilmente. Il paese poi non si interessa che poco oramai di tutte le questioni di forma che sono ampiamente scontate.

Pure bisogna che, confidenzialmente e fra amici, io v'informi di un incidente sollevato ieri l'altro dal Barone Ricasoli, che diede luogo fra noi due ad una poco piacevole conversazione. Il Presidente del Consiglio mi aveva detto qualche giorno fa che dovendosi il plebiscito regolare coll'intervento del Governo, perché si facesse ordinatamente e colle debite guarentigie, intendeva fissarne le norme con decreto reale da pubblicarsi al momento opportuno. Ieri l'altro recandomi per caso dal Presidente, questi mi disse che il decreto in discorso doveva comparire nel giornale ufficiale del giorno stesso. Non occorre vi dica con quali argomenti di opportunità e di prudenza combattessi questa pubbblicazione, facendomi forte del vostro telegramma (1) che avevo fatto leggere a Ricasoli. La discussione andò al punto, ch'io declinai apertamente la responsabilità di quest'atto e dichiarai che se la tiratura del giornale non era sospesa io mi ritiravo immediatamente dal Ministero. Ottenni a grande stento la sospensione fino al giorno in cui il Generale Leboeuf farà la retrocessione alla Commissione dei notabili. È da tre mesi, mio buon amico, che faccio questa vita e sono ormai stanco. Ho voluto avvertirvi di ciò per sapere da voi se è da credersi che, una volta fatta la dichiarazione del Commissario Francese, non abbiamo più a temere complicazioni dalla parte della Francia. Sarebbe strano invero che, partiti gli austriaci, fosse dalla Francia che paresse venire l'ultimo ostacolo alla riunione di Venezia all'Italia. Il progetto di Ricasoli sarebbe di decretare il plebiscito che, del resto, sarà fatto dalle Municipalità, e verificato dall'autorità giudiziaria, contemporaneamente alla cerimonia che avverrà a Venezia per la retrocessione. In questi termini posso sperare che non sorga qualche seria difficoltà? Non sarà il Generale Leboeuf che la solleverà, se non viene a Parigi.

Il certo è che quel giorno in cui la retrocessione sarà fatta ai Veneziani vi sarà in Venezia un tal movimento popolare per chiamarci che trascinerà tutti seco, e popolazione e Municipio e Commissione invocheranno l'entrata delle nostre truppe e delle nostre autorità. Dopo quel giorno non vi sarà Corpo costituito veneziano che vorrà far atto di autorità al di fuori del Governo. Al punto in cui sono le cose mi pare possa bastare alla Francia che la missione del generale Leboeuf si compia in Venezia colle volute condizioni di dignità e che il plebiscito si faccia dopo, sinceramente. Vi prego ricevuta questa mia, telegrafatemi il vostro avviso a Firenze. Presentite, se vi pare, l'opinione di Moustier. Vi assicuro ch'io qui ho un osso duro da rodere. Ma non voglio prendere a nessun costo la responsabilità di un nuovo déboire.

---

(1) Cfr. n. 591.

## 619.

### IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 689. *Firenze, 8 ottobre 1866, ore 10,25.*

Après avoir pris connaissance de votre dépêche d'hier (1) baron Ricasoli désire connaître le nombre total des soldats vénitiens libérés et l'état de la santé publique des provinces d'où ils arriveront.

## 620.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 984. *Vienna, 8 ottobre 1866, ore 10,20 (per. ore 12,40).*

Le comte Ruspoli m'a remis votre lettre (2). Je vous remercie des expressions bienveillantes qu'elle contient à mon égard. Si le Gouvernement du Roi désire établir rapports avantageux avec Autriche je pense qu'il est nécessaire constituer immédiatement une légation et de désigner un représentant qui puisse être agréé par l'Empereur. Dès le début il y aura beaucoup à faire. Si vous m'en donnez avis j'en parlerai au comte Mensdorff avant mon départ, qui aura lieu vers le 15 courant (3). Je ne crois pas devoir prendre d'initiative quant à l'échange des décorations; si le Gouvernement autrichien en parle je vous en préviendrai. Je vous prépare une lettre sur les frontières afin de laisser la question ouverte. J'ai vu archiduc Albert à qui j'en ai parlé quoique le sachant hostile à tout arrangement à ce sujet. Il m'a répondu qu'on ne pouvait pas aller contre le voeu des populations qui veulent rester autrichiennes. L'avenir dira si cette assertion est exacte. Il paraît que l'Empereur qui devait arriver aujourd'hui ne sera pas ici avant jeudi.

## 621.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(AVV)

T. (4). *[Firenze], 8 ottobre 1866, ore 15,15.*

Déchiffrez vous-même.

J'espère que vous aurez reçue la lettre que je vous ai écrite de Turin (5). Ce matin en arrivant à Florence j'ai trouvé que la même publication devait

---

(1) Cfr. n. 617.
(2) Non rinvenuta in AVV.
(3) Con t. 692, pari data, Menabrea fu autorizzato a presentire le intenzioni del Governo austriaco sul ristabilimento delle relazioni ufficiali.
(4) Il telegramma reca l'annotazione « non registrato ».
(5) Cfr. n. 618.

paraître dans le *Journal Officiel* d'aujourd'hui. J'ai obtenu suspendre et discussion en Conseil des Ministres pour demain soir. Je suis décidé à ne pas subir dans les circonstances actuelles la responsabilité d'un incident fâcheux et je me verrai obligé de prendre mon parti. Je vous prie de me faire connaître votre opinion, comme ami et pour moi seul avant demain soir.

622.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A LONDRA, D'AZEGLIO

T. 691. *Firenze, 8 ottobre 1866, ore 19,15.*

Je crois que l'entrée du Roi à Venise pourra avoir lieu dans la dernière dizaine d'octobre.

623.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 985. *Parigi, 8 ottobre 1866, ore 17,35 (per. ore 20,10).*

Dans une conversation privée marquis La Valette m'a dit que l'Empereur demande avec insistance des nouvelles de la négociation sur la dette pontificale qu'il désire vivement voir terminer. Le Pape est dans un besoin d'argent extrême. Marquis La Valette est d'avis que le Gouvernement français pourrait se charger de débourser une somme de 12 ou 15 millions au Pape pour le compte du Gouvernement italien, contre le dépôt de titres de garantie. Marquis La Valette désire que vous fassiez part de cette idée. Marquis La Valette me prie d'insister pour l'envoi de Mancardi.

624.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 986. *Vienna, 9 ottobre 1866, ore 11,45 (per. ore 16,15).*

Il est difficile connaître immédiatement le nombre exacte et la provenance des soldats vénitiens libérés, mais on peut les évaluer à environ 40 mille, dont la moitié serait restituée à Udine et l'autre moitié à Vérone. Le choléra règne à peu près dans tout l'Empire, mais variable d'un jour à l'autre; frontière du Tyrol est la moins exposée à la contagion.

Hier Mensdorff m'a dit qu'il a déjà désigné le représentant autrichien à Florence, mais avant de m'en faire connaître le nom, il faut qu'il prenne les ordres de Sa Majesté. Il paraît que la légation autrichienne sera nombreuse. On s'attend à ce que le Gouvernement italien ne tardera pas à constituer légation à Vienne.

Vous avez à distribuer décorations aux membres de l'ambassade de France et des légations de Prusse et de Suède. Je vous enverrai note des personnes dont il s'agit. Vérifiez si les ministres de Prusse et de Suède à Vienne ont déjà notre décoration: dans le cas contraire il faudrait la leur envoyer. Gramont a dejà grand-cordon.

Rotschild demande aussi la croix pour le chef de sa maison de Vienne, M. Maurice Goldschmidt père. Il s'est montré très empressé pour nous et peut être utile à la future légation. Je pense que vous pouvez la lui donner. Je vous prie de n'oublier M. Landau.

Votre adresse aux municipalités à Venise et Vérone a fait ici excellente impression.

### 625.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 697. *Firenze, 9 ottobre 1866, ore 23,45.*

Vous savez les préoccupations très vives qui existent en Italie à cause du choléra. Quarante mille hommes arrivant sans interruption ne pourraient pas être soumis à des quarantaines régulières. Le ministre de la guerre vous demande si le Gouvernement autrichien consentirait à garder jusqu'à nouvel ordre les soldats vénitiens dans des dépôts, tous les frais restant à notre charge.

### 626.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 272 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIV, p. 84)

T. *Parigi, 9 ottobre 1866.*

Si on attendra que la formalité de la remise soit remplie avant de publier le décret sur le plébiscite, j'espère qu'il n'y aura pas de difficultés graves, et en tout cas, s'il y en aura, nous les vaincrons.

## 627.

### IL MINISTRO A MADRID, CARACCIOLO DI BELLA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 987. *Madrid, 9 ottobre 1866, ore 21,10 (per. ore 17,15 del 10).*

Ministre des affaires étrangères m'a assuré qu'aucune proposition n'a été faite pour formation d'une légion à Rome, mais il ne garantit pas pour l'avenir. Il m'a confirmé ce que j'ai écrit déjà à V. E. que l'hospitalité en Catalogne avait été offerte au Pape très chaleureusement (1); que note avait été expédiée dans ce sens aux représentants espagnols à Paris et à Rome; que le duc de Rivas avait reçu copie, et qu'un bâtiment de guerre avait été mis à disposition du Pape dans ce but. Ministre des affaires étrangères m'a dit aussi que le duc de Rivas était chargé de vous renouveler les propositions déjà faites au général La Marmora prétendant restitution des biens à l'ex-duc de Parme et à l'ex-Roi des Deux Siciles. Ambassadeur de France m'a confié que le ministre des affaires étrangères espagnol lui avait parlé d'une intervention collective des puissances catholiques à Rome. Ambassadeur lui a répondu qu'il ne pouvait pas se charger de cette proposition, mais il ignore si le Cabinet français n'en est pas saisi directement. Détails par lettre.

## 628.

### L'INCARICATO D'AFFARI A COSTANTINOPOLI, DELLA CROCE, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 41. *Costantinopoli, 9 ottobre 1866 (per. il 20).*

Appena ricevuto il dispaccio ministeriale in data del 26 ora scorso Settembre (2), mi feci premura di recarmi da Aali Pacha e gli espressi la penosa sorpresa provata da V. E. in seguito al colloquio avuto con Rustem Bey circa gli affari di Creta. Questa sorpresa, aggiunsi, ha dovuto essere ancor più grande, perché il Governo del Re già sapeva che io aveva fatto alla Sublime Porta le più leali dichiarazioni sui veri motivi che lo avevano indotto a spedire nelle acque

---

(1) Cfr. il seguente brano del r. 30 di Caracciolo, senza data, pervenuto l'8 ottobre: « Nonostante la dichiarazione fattami dal Signor Calonge che il Papa non sarebbe mai per abbandonare la Città di Roma dopo lo sgombro delle truppe di Francia, io sono assicurato che il Governo Spagnuolo ha rinnovato al Pontefice l'offerta d'ospitalità nel Suo territorio, lasciandogli la scelta di sua residenza, che sarebbe piuttosto che Mahon o Palma, (secondo che dissero alcuni giornali), una città dell'interno: tale offerta sarebbe, dicesi, pervenuta a Roma per mezzo di lettera autografa della Regina a Pio IX. La stessa persona che diceami aver ricevute queste notizie dal Signor Arazola, Ministro della Giustizia, assicuravami inoltre ch'era intenzione del Governo di Madrid d'inviar subito a Civitavecchia la corvetta a vapore « Vulcano », che sarebbe surrogata da una fregata da guerra, quando fosse noto che la Corte Romana accetti la ospitalità di Spagna. Senza entrare mallevadore della verità di queste notizie, le comunico con la debita riserva, come quelle che mi pervennero da fonte assai autorevole per prenderle in qualche considerazione.

Qui non si crede alla ritratta del Papa in Malta: credesi invece che laddove la proposta inglese venisse accettata da Pio IX, non sarebbe guari l'isola di Malta il luogo, ove la Corte Pontificia si condurrebbe, ma piuttosto Dublino o qualche altra terra d'Irlanda.

(2) D. 203, non pubblicato.

di Candia la Piro-Corvetta « Principessa Clotilde ». La Sublime Porta, soggiunsi, che sì bene conosce gli usi diplomatici non poteva ignorare che le dichiarazioni fatte anche da un semplice Incaricato d'Affari che parli a nome del paese da lui rappresentato, meritano intiera fiducia, e che il chiederne la conferma al Governo era un atto che facilmente si poteva interpretare come una prova di diffidenza verso il Governo stesso e di poco riguardo verso la persona del suo rappresentante se questa conferma era domandata in modo assoluto ed esplicito come era stata domandata da Rustem Bey. Nel caso speciale poi l'atto di Rustem Bey era reso ancora più grave dal chiedere che egli aveva fatto che istruzioni precise fossero impartite al Comandante del R. legno di astenersi di porgere soccorsi agli insorgenti. Questa domanda presupponeva certamente il dubbio che il Governo Italiano nutrisse disegni ostili alla Turchia e contro questo dubbio noi non potevamo a meno di energicamente protestare.

Sua Altezza mi rispose che la Sublime Porta era intieramente convinta delle intenzioni amichevoli del Governo Italiano, che se il sospetto pareva essere sensato quando poteva credersi che l'Italia cercasse ovunque alleati, non esclusa la rivoluzione, per giungere al compimento de' suoi destini, questo sospetto era certamente dileguato. Mi ringraziò anzi delle assicurazioni date a Rustem Bey da V. E. e dal Barone Ricasoli che sarebbe impedito ai corpi di volontari di recarsi nelle Isole dell'Arcipelago, e mi disse che se la Porta aveva espresso il desiderio che le istruzioni date al Comandante la « Principessa Clotilde » contenessero l'ordine assoluto di non porgere soccorso agli insorti questo aveva avuto luogo solamente allo scopo di evitare il pericolo che autorità subalterne commettessero eccessi di zelo, compromettendo poi anche il Governo stesso da cui dipendono. E qui Aali Pacha parlommi per la seconda volta del Signor Colucci, il cui linguaggio sarebbe sempre stato ostile al Governo Ottomano. Accennommi pure leggermente alla partenza della Piro Corvetta dalla Canea per Candia.

Per ciò che riguarda il Signor Colucci, dichiarai ad Aali Pacha, che le istruzioni a lui impartite erano conformi ai principii da me reiteratamente espressi, e che io non aveva ragione di credere che quel R. agente li avesse oltrepassati.

Quanto all'andata della « Principessa Clotilde » a Candia era stata questa motivata da atti riprovevoli commessi colà dalle truppe egiziane. Al suo arrivo a Candia la R. Corvetta aveva trovato che i colpevoli erano già stati puniti. Sua Altezza cercò scusare l'indisciplina degli Egiziani dall'essere stati questi assai maltrattati dagli insorti al principio degli avvenimenti. Mi confermò che queste truppe erano ora passate sotto gli ordini diretti di Mustapha Pacha, e che questa circostanza era una guarentigia che tali disordini non si verificherebbero più.

Prima di partire dichiarai nuovamente ed esplicitamente che l'Italia nulla aveva a reclamare dalla Turchia fuorché i diritti a lei spettanti come potenza garante; che la rivoluzione in Turchia non era certamente fomentata da noi, e che se in questo momento c'era una potenza che poteva divenire direttamente ostile all'Impero Ottomano non era questa certamente l'Italia, e citai in appoggio a questo mio dire il linguaggio della stampa Viennese. Volli quindi ripetere a Sua Altezza che l'impressione prodotta dalle domande di Rustem Bey era stata di alta e penosa sorpresa pel Governo del Re; che tale impressione sarebbe certo attenuata dalle idee che mi venivano ora manifestate, e dissi di lusingarmi che

lo spiacevole equivoco fosse nato per opera di Rustem Bey da uno di quegli eccessi di zelo che la Sublime Porta mostra di temere cotanto ogni qualvolta trattasi degli Agenti Italiani.

Durante tutto il mio colloquio ebbi sempre cura di tenere un linguaggio che mentre fosse scevro d'ogni acrimonia, avesse però l'impronta della maggiore fermezza. Oso sperare che essa abbia prodotto qualche senso nell'animo di Aali Pacha, né sarei troppo meravigliato se Rustem Bey cercasse di distruggere presso di V. E. l'impressione prodotta dalla sua prima visita.

629.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 990. *Parigi, 10 ottobre 1866, ore 14,52 (per. ore 18).*

Moustier m'a dit que l'Empereur tenait personnellement à ce que la question de la dette pontificale fût promptement résolue, qu'il se montrait impatient des retards que cette négociation subissait (1).

630.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 992. *Vienna, 10 ottobre 1866, ore 14,30 (per. ore 18,30).*

Détachements militaires vénitiens qui doivent être rendus par l'Autriche sont presque tous en mouvement; il est difficile d'arrêter leur marche. Je doute que le Gouvernement autrichien puisse obtemperer au désir du ministère de la guerre. Moering à Venise est chargé de ces opérations. Je crois que Revel pourrait s'entendre avec lui à ce sujet. Je m'en occuperai néanmoins. Pour ma règle il faut que je sache ce que combine Revel. Mensdorff est prêt à échanger ratifications dès aujourd'hui; il semble désirer en finir demain jeudi. Après avoir tant hâté de notre côté cet échange, je ne vous cache pas mauvais effet que fera un retard de notre part. Veuillez donc m'indiquer au plus tôt aujourd'hui même si c'est possible, maison de banque pour le payement des mandats. D'après l'avis de tous les gens d'affaires, payement des intérêts doit avoir lieu d'après le systême de liquidation que je vous ai envoyé. Il me paraît qu'en retardant d'un jour ou deux la promulgation du traité après l'échange des ratifications ministre des finances a le temps de terminer les opérations qui lui restent à faire avant échéance des pleins pouvoirs (2). Je vous le répète encore, hâtez vous, profitez du temps. Je regrette que les ratifications ne puissent pas s'échanger aujourd'hui.

---

(1) Visconti Venosta rispose con t. 703, pari data, che il ritardo nella partenza di Mancardi era dovuto al fatto che il ministro delle finanze era stato molto occupato nei giorni precedenti a causa della cessazione dei pieni poteri che doveva aver luogo in seguito allo scambio delle ratifiche del trattato di pace.

(2) Il ministro delle finanze desiderava che lo scambio delle ratifiche fosse rinviato per avere il tempo di prendere alcune misure (cfr. t. 695 del 9 ottobre di Visconti Venosta a Menabrea).

## 631.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 700. *Firenze, 10 ottobre 1866, ore 23.*

Je trouve aussi très fâcheux retard pour échange ratifications. Mais les ministres des finances et des travaux publics insistent pour que l'échange soit renvoyé au moins à après-demain, vendredi, et cela pour des motifs très serieux. Je ne puis pas leur opposer un refus pour un retard de 24 heures.

## 632.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 701. *Firenze, 10 ottobre 1866, ore 23,20.*

Après l'échange des ratifications les questions nombreuses qui se rattachent à l'exécution du traité réclament la présence d'un représentant italien à Vienne. Je n'ose pas vous prier de rester après l'échange. Artom pourrait prolonger son séjour à Vienne jusqu'à la nomination du titulaire de la légation. Veuillez me dire votre avis et celui d'Artom là-dessus.

## 633.

### PROMEMORIA PER IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (1)

*[Firenze], 10 ottobre 1866.*

Il Governo Italiano quantunque non ancora riconosciuto dalla Spagna mantenne sempre in addietro la più prudente condotta verso il Governo della Regina. Quantunque il Governo Italiano fosse reso da più anni lo scopo di violenti attacchi della stampa semi ufficiale Spagnuola e di discorsi acerbi nelle Cortes di Madrid non cessò mai dal confidare in un ravvicinamento, nella ripresa delle buone relazioni fra i due paesi.

Se avesse voluto ascoltare le insinuazioni di un giusto risentimento avrebbe colto una propizia occasione nei fatti che determinarono la rottura fra la Spagna ed il Perù. Quel Governo Americano sperava trovare fra i numerosi marinari Italiani che sostengono il cabotaggio in quelle estese coste un potente ausiliario contro la Squadra Spagnuola. Si era anche parlato di una legione Italiana a Lima ed in altri porti di quella Repubblica. Il Governo Italiano avreb-

(1) Il documento, privo di firma, reca la seguente intestazione: « Memoria pel Signor Ministro per servire alle prossime due conversazioni col Duca di Rivas ».

be potuto credersi sciolto da ogni dovere verso un Governo che più o meno lo osteggiava, mandò severe istruzioni dapprima al suo Console Generale poscia al suo Ministro al Perù per opporsi con tutti i suoi mezzi a questi reclutamenti e far sapere che qualunque consimile tentativo incontrerebbe l'alta disapprovazione del R. Governo. Questa misura contribuì non poco a renderci impopolari nel Perù, e da quel momento avemmo a deplorare ripetute vessazioni fatte ai nostri concittadini.

La stessa determinazione fu presa da noi nella Repubblica del Chilì ove più o meno raccogliemmo gli stessi risultati.

L'importanza del servizio reso alla Spagna in quella doppia circostanza è immensa. Basti il dire che in consimili circostanze dodici anni avanti bastarono i marinai Italiani e la Legione di Garibaldi per difendere durante nove anni la Città di Montevideo dalle truppe riunite di Rosas ed Oribe montanti a 45 mila uomini ed a catturare alcune delle navi della Squadra di Rosas comandata dall'intrepido ammiraglio Brown. È superfluo il dire che il Governo Italiano diede uguali istruzioni a tutti i suoi Consoli in Montevideo, Buenos Aires ed in altri punti per impedire anche colà i reclutamenti in corso. Il Governo Italiano non fece mai vanto d'una misura che riguardava come un dovere verso una Nazione amica.

Dopo quell'epoca il Governo Spagnuolo riconobbe il nuovo titolo assunto da Sua Maestà e si stabilirono reciprocamente buone relazioni politiche fra i due paesi.

Il Governo Italiano si credette da quel momento doppiamente legato colla Spagna ed il Duca di Rivas ammetterà che i rapporti da noi conservati in quel paese ebbero il carattere della più schietta amicizia e della più perfetta lealtà.

S'intavolarono preliminari per Trattati di commercio e di navigazione ed offrimmo alla Spagna tutti i vantaggi che contro forti ed onerosi compensi avevamo accordati alla Francia, all'Inghilterra, al Belgio e recentemente alla Svizzera.

Su la domanda del Rappresentante Spagnuolo si sciolsero in Italia alcune questioni che possono dirsi una deroga al nostro diritto interno (1).

Nello scorso mese d'aprile si presentò un'altra circostanza nella quale potemmo rendere un segnalato servizio al Governo Spagnuolo. Un Generale Spagnuolo che, per i suoi antecedenti ha una influenza non comune presso una parte dei suoi concittadini venne in Italia con intenzioni ostili alla Monarchia Spagnuola come fu denunziato dal rappresentante di Sua Maestà Cattolica.

Il Governo Italiano non esitò un momento ad adottare misure severe per impedire che si ordissero intrighi a danno d'una Potenza recentemente a noi collegata con intimi rapporti d'amicizia, che tutt'ora trovavasi in guerra col Perù e col Chilì e che non era ancora uscita del tutto dagl'imbarazzi d'una rivoluzione militare interna. Consta al R. Governo che il Signor Commendator Ulloa ha reso conto al Gabinetto di Madrid della condotta del Gabinetto di Firenze, che non curò gli attacchi della stampa Italiana per fare il proprio dovere.

---

(1) Annotazione marginale: « Seminario Spagnuolo in Bologna conservato. Cappella Spagnuola in Palermo, etc. ».

Par naturale dopo tutto ciò che il Governo Italiano debba aspettarsi un nobile ritorno di riguardi da parte del Governo Spagnuolo. Se nella questione Romana alla quale disgraziatamente si connette da più anni lo stato anormale delle provincie meridionali dovessimo incontrare il Governo Spagnuolo ostile a noi, dovremmo dedurre che la riconoscenza non è la dote di tutti ed ad ogni modo potremmo tenerci sciolti da que' riguardi che abbiamo avuto per la Spagna anche prima d'essere da Lei riconosciuti ufficialmente.

### 634.

### IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 136. *Pietroburgo, 10 ottobre 1866 (per. il 19).*

Les indications reçues ici, par le Ministre des Affaires Etrangères, ne laissent aucun doute que le Gouvernement Français, tout en perfectionnant son organisation militaire, s'applique à retarder un démembrement quelconque de la Turquie. Selon un mot attribué au Comte Walewski, l'année 1867 doit être vouée à la glorification des arts et de la paix. On croit également savoir que le Cabinet de Paris s'est entendu avec celui de Londres, pour agir dans un sens de conciliation.

Ce calcul est cependant entravé par les Candiotes qui, contre toute prévision, développent une grande force de résistance. En effet, malgré les contraditions signalées entre les rapports de Corfou et de Constantinople sur les résultats des rencontres entre les révoltés et les troupes turco-egyptiennes, ces dernières, jusqu'ici du moins, n'ont obtenu aucun succès très marquant. Les insurgés, adossés aux montagnes, maîtres des défilés, seraient en état de continuer assez longtemps la lutte, surtout s'ils recevaient des renforts. Comment la tranquillité pourrait-elle être rétablie par un simple avertissement à la Porte d'user de clémence, ou par une pression diplomatique sur la Grèce pour étouffer ses aspirations nationales? Si les populations chrétiennes vers les Provinces du Nord levaient à leur tour l'étendard de la révolte, les efforts de la France et de l'Angleterre pour enrayer le mouvement seraient singulièrement compromis. Une intervention plus active des Puissances serait dès lors presque inévitable.

La Servie, le Monténégro, etc., n'attendent peut-être que le mot d'ordre de St. Pétersbourg. Si le Cabinet Impérial a quelques velléités d'intervention, il hésite évidemment à s'engager dans cette voie. Il lui conviendrait assurément de ne pas laisser aux Cabinets de l'Occident le soin de choisir, eux-mêmes, le moment qui leur paraîtrait plus opportun pour soulever cette grosse question. D'un autre côté, ce serait assumer une grande responsabilité. Les souvenirs de la campagne de Crimée sont encore trop récents et trop peu encourageants, pour tenter seul l'aventure. Il lui faudrait d'autres alliés, à défaut de la France et de l'Angleterre.

Il ne saurait s'unir à l'Autriche, éreintée par la Prusse. Ce n'est pas en Orient, où la Russie et l'Autriche peuvent marcher d'accord. D'ailleurs, est-il besoin d'ajouter que, dans ce moment, le Cabinet de Vienne ne témoigne d'aucun empressement à se rapprocher du Tsar? La nomination du Comte

Goluchowski, au poste de Gouverneur de la Galicie, a été envisagée ici comme une sorte de provocation. C'est au moment même où le Cabinet de St. Pétersbourg cherche à opprimer la nationalité polonaise et à en écarter tout germe de soulèvement par un nouveau plan de réformes, c'est à ce moment même que la Cour d'Autriche, suivant une marche diamétralement opposée, favorise les Polonais Galliciens au détriment des Ruthènes. Soit dit en passant, la réorganisation projetée par M. Miloutine (rapport n. 134) (1) a rencontré quelque opposition. Le Namiestnik, ou Lieutenant du Royaume, serait maintenu en la personne du Comte de Berg. On lui adjoindrait, dans son commandement supérieur, un autre général et une *commission* avec voix consultative. Celle-ci remplacerait le Conseil d'Etat. On procéderait à la division du Royaume en deux grands Gouvernements, et aux autres subdivisions proposées. Il ne resterait en un mot qu'une dernière apparence d'autonomie.

Quant à l'intimité entre la Russie et les Etats-Unis d'Amérique, intimité dont les témoignages se sont manifestés dans ces derniers temps, il serait puéril d'en vouloir trop restreindre la portée. Ces deux Puissances trouvent sur certains points, nommément vers l'Océan Pacifique, une solidarité d'intérêts. La Russie est appelée peut-être à frayer à l'Amérique une entrée dans le système de gravitation politique où se meuvent les Puissances européennes. L'une et l'autre voudraient acquérir une position dans la Méditerranée, mais la tendance qui porte les deux nations à se rapprocher ne présente, pour le moment du moins, aucun danger de coalition contre d'autres Etats de notre continent.

A juger d'après ses soins à se tenir au mieux aujourd'hui avec le Gouvernement Prussien, qu'il traitait il n'y a que quelques semaines de spoliateur et de révolutionnaire, il semblerait que le Cabinet de St. Pétersbourg rechercherait une alliance plutôt de ce côté. Mais si le Cabinet de Berlin, par l'organe de ses journaux officieux, pousse à faire mettre sur le tapis les affaires d'Orient, s'il se prévaut peut-être à cet effet du Prince de Hohenzollern placé aux avant-postes, il ne viserait qu'à opérer une diversion. Il voudrait détourner l'attention sur un autre point, afin d'avoir les coudées plus franches en Allemagne. S'il doit tenir à laisser supposer, et même à exagérer, ses bonnes relations avec la Russie, il lui convient bien davantage de ménager l'Empereur Napoléon. Il se gardera donc bien de contrecarrer ouvertement des vues partagées au reste par l'Angleterre.

La Russie pourrait être tentée aussi de rechercher notre concours. Mais, le cas échéant, il ne nous manquerait pas de motifs très plausibles pour nous réserver une entière liberté d'action et de jugement. Nous n'avons plus évidemment, comme il y a peu de mois avant les traités de Prague et de Vienne, les mêmes raisons de nous montrer impatients de faire acte de présence dans les complications européennes, avec l'arrière-pensée d'obtenir la délivrance de la Vénétie. Tout en cherchant à conserver et à développer l'influence que nous assure en Orient, comme ailleurs, notre situation aujourd'hui considérablement améliorée, nous devons attendre et non provoquer des ouvertures à une coopération éventuelle, et ne l'accorder, dans des cas urgents et touchant

(1) Non pubblicato.

à un intérêt italien, que lorsqu'il résulterait que, pour nous assurer des avantages réels, il ne suffirait pas d'un simple engagement de neutralité de notre part.

En attendant, le Gouvernement Russe doit se rendre compte de son isolement. Il voudrait cependant combiner quelque démarche qui concilierait à la fois son désir de ne pas trop tendre la corde, et ses intérêts de ménager. au moins en apparence, quelque satisfaction aux populations orthodoxes en Orient. Il y va de son prestige dans le présent et dans l'avenir. Par l'entremise du Général Ignatieff à Constantinople, et ici par ses conseils à Conemenos Bey, le Prince Gortchacow prêche la nécessité pour la Turquie de prendre une généreuse initiative vis-à-vis des chrétiens. Il en serait temps encore. Des concessions tardives, faites sous la pression de l'opinion publique en Europe, perdraient de leur valeur et risqueraient de provoquer de nouvelles exigences.

La Sublime Porte répond qu'elle est disposée à user de modération, lors même que les Crétois aient ouvert le feu contre les Musulmans. Dans le cas où ces rebelles, encouragés par les intrigues hélléniques, se refuseraient à mettre bas les armes, on ne saurait lui contester le droit de recourir aux moyens de répression usités en pareille conjoncture par les Gouvernements européens « *absolument comme dans l'Indie, l'Algérie, la Pologne et la Circassie* ». Cette dernière observation est consignée dans une lettre particulière d'Aali-Pacha, au sujet de M. Dendrino, Consul général de Russie à la Canée *dont la conduite plus que douteuse était en flagrante contradiction avec les assurances exprimées par le Général Ignatieff et par le Prince Gortchacov* ».

Il a été donné lecture de cette lettre au Secrétaire Général, M. de Westmann, qui y a opposé une fin de non recevoir. La bonne foi d'Aali-Pacha disait-il, aurait été surprise. Les griefs articulés contre M. Dendrino ne reposent que sur des assertions, sans preuves, du Consul de France son collègue. Il ne saurait être question d'ailleurs, ni de destituer ni de déplacer cet agent, sans accréditer en quelque sorte les bruits répandus sur son compte.

## 635.

## L'INCARICATO D'AFFARI A COSTANTINOPOLI, DELLA CROCE, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 43. *Costantinopoli, 10 ottobre 1866 (per. il 20).*

Il dispaccio dell'E. V. in data del 26 dello scorso Settembre (1), relativo alla Circolare di Daoud Pascià cagionommi non lieve sorpresa. Il Vice Console, Signor de Gresti, infatti non mi aveva mai dato alcun cenno di un fatto, contro il quale non avrei certamente mancato di porgere rimostranze, se non fosse stato da me completamente ignorato.

Tenutone discorso con Aali Pascià, questi mi disse essere la prima volta ch'egli sentiva parlare di questa circolare, e mi aggiunse che trattandosi di una comunicazione di questo genere. Daoud Pascià avrebbe potuto indirizzarla a tutti i Consoli senza eccezione.

(1) D. 202, non pubblicato: mancato invio al console d'Italia a Beirut da parte di Daoud pascià di una circolare relativa al successo delle truppe ottomane su Karam.

Pregai Sua Altezza di osservare che in questo fatto noi non potevamo considerare il nostro Console come un Agente di qualsiasi altro Stato, ma bensì come il Rappresentante d'una Potenza garante, la quale intendeva di esercitare i suoi diritti a Beirut, come li esercita a Bukarest o a Belgrado, e presi occasione dal fatto in questione per esprimere il desiderio, che la nostra ammissione nelle cose di Siria non incontrasse più difficoltà per parte della Porta. Il Governo Ottomano, mi disse Aali Pacha, non ha alcuna particolare ragione di escludere l'Italia da quegli affari, ma esso è però facilmente giustificabile se desidera che il numero dei Governi che s'occupano delle cose sue, sia possibilmente il più ristretto. Gli risposi, che io non sapeva convenire in questa idea, giacché è un principio di fisica che la forza suddivisa diminuisce, e che per conseguenza un elemento di più non può portare danno alcuno alla Turchia, anzi in molte occasioni può essere vantaggioso.

Sua Altezza mi disse che tale questione si aggiusterebbe. Gli chiesi allora assolutamente se egli poteva darmi una formale assicurazione su questo proposito, ma egli mi rispose essere necessario per questo, il pigliare prima i necessarii concerti col Gran Vizir.

Parendomi però che Aali Pascià fosse assai ben disposto gli dichiarai nuovamente formalmente che l'Italia avrebbe sempre sostenuto i suoi diritti a questo riguardo, ed ora poi specialmente li avrebbe fatti valere, che costituita all'interno ha più libero e più facile il campo per spiegare la sua politica all'estero.

## 636.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 994. *Vienna, 11 ottobre 1866, ore 10,45 (per. ore 11,25).*

Il est extrêmement regrettable que l'on doive retarder échange des ratifications et qu'on n'ait pas pu éviter cet incident car tout était prêt pour accomplir cet acte aujourd'hui. Je tâcherai de le faire renvoyer à demain. Veuillez me confirmer en attendant que l'établissement de crédit indiqué pour le domicile où doit avoir lieu payement des 7 premiers millions fiorins est réellement le Crédit Foncier autrichien (1).

## 637.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL CONTE VIMERCATI

(AVV)

T. u. (2). *[Firenze], 11 ottobre 1866, ore 15,45.*

Reçu votre lettre. Je suppose que la remise aux notabilités pourra avoir lieu le 16. Le télégramme de M. de Lavalette dont vous me parlez me confirme

(1) La conferma fu data con t. 704, pari data.
(2) Il telegramma reca l'annotazione « non registrato ».

dans la crainte qu'un décret royal pour le plébiscite publié demain ou après-demain pourrait être interprété comme une tentative faite par nous d'éluder la mission du commissaire français et soulèverait des difficultés. Ce serait cependant le seul moyen pour que le plébiscite puisse se faire le vingt et un, autrement il faudrait le renvoyer au vingt-huit. Ceci très confidentiellement. Veuillez m'envoyer votre avis d'urgence et pour moi seul.

638.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 996. *Vienna, 11 ottobre 1866, ore 16,25 (per. ore 18,10).*

Ici on met en doute qu'il existe à Paris un établissement de crédit foncier qualifié « Autrichien » (1). Veuillez vérifier le fait et m'en informer avant demain. Echange des ratifications est renvoyé à demain. J'ai parlé à Artom de votre proposition; il en est flatté mais il décline cette position pour des motifs de délicatesse que j'apprécie. Je suis très sensible à la confiance que vous mettez en moi, mais je ne vous cache pas qu'arrivé bientôt au terme de ma carrière, il m'en coûterait changer de métier, bien que j'aie éprouvé dans le mien plus d'une déception. D'ailleurs après avoir travaillé pour l'Etat le moins mal qu'il m'a été possible je dois aussi consulter les intérêts de ma famille; toutefois je serai toujours prêt à vous servir si je puis encore être utile dans quelque bataille diplomatique. Mensdorff m'a dit aujourd'hui qu'il s'intéresserait auprès du ministère de la guerre autrichien pour retarder la rémission des militaires vénitiens selon le désir que vous m'avez exprimé.

639.

BIGNAMI AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

T. *Vienna, 11 ottobre 1866, ore 17,50 (per. ore 21,15).*

Le Grand Cordon a été reçu comme chose due depuis longtemps à qui a été plusieurs fois ministre. Le seul vœu ardent du général Menabrea serait d'être nommé général d'armée. Cela fait, je crois qu'il n'hésiterait pas à accepter le poste de Vienne. Je crois utile de dire franchement cela pour votre règle. Artom persiste dans son idée. Comme je vous ai écrit, il craint avec raison que la différence de religion soit un obstacle à Vienne.

Je signe, à l'insu de Menabrea.

---

(1) Con t. 705, pari data, Visconti Venosta comunicò che il « Crédit foncier autrichien » era uno stabilimento di credito annesso al « Crédit foncier français ».

## 640.

### IL MINISTRO RESIDENTE ARTOM AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

T. *Vienna, 11 ottobre 1866.*

Je suis reconnaissant à V.E. de la preuve de confiance que vous voudriez bien me donner, mais je me permets de vous faire remarquer qu'après un traité de paix solennel tout retard dans la nomination d'un titulaire définitif aurait les effets les plus fâcheux. Hier Wimpffen m'a dit qu'il croyait que la nomination du ministre d'Autriche à Florence suivrait immédiatement échange des ratifications et que probablement le choix de l'Empereur tomberait sur le baron de Kubeck, ancien président de la Diète Germanique. Wimpffen m'a prié confidentiellement de faire savoir à V.E. qu'ici on désire vivement que le général Menabrea reste à Vienne comme ministre du Roi. Ce qu'il y aurait de mieux à faire, à mon avis, ce serait de publier immédiatement après échange des ratifications dans le journal officiel le décret qui établit une légation à Vienne et le nom des personnes qui la composeront. En même temps le conseiller de légation qui devra rester ici viendrait gérer les affaires jusqu'au retour à Vienne du général. La nomination d'un chargé d'affaires serait en ce moment contraire à toutes les convenances. Je vous envoye cette dépêche à l'insu du général Menabrea.

## 641.

### IL MINISTRO A MADRID, CARACCIOLO DI BELLA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 8. *Madrid, 11 ottobre 1866.*

In mancanza d'altri mezzi d'informazione che mi ponessero in grado di rispondere con precisione al dispaccio telegrafico dell'E.V. in data del 5 ottobre corrente (1), avvisai che il miglior espediente fosse quello d'interrogare direttamente il Signor Calonge, Ministro di Stato, sulla nuova pervenuta al Regal Governo della formazione in Ispagna d'una legione di quattro mila uomini in difesa della Corte di Roma, attese le soddisfacenti relazioni personali nelle quali io mi trovo col Ministro, e avvertendo poi specialmente che trattavasi di cosa, la quale, ove dovesse veramente recarsi ad effetto, non potea a lungo andare per la propria sua natura dimorar segreta; onde non potea il Governo Spagnuolo negarla assolutamente, quando per fatto già da lui iniziato, ella dovesse tra breve avverarsi. Né fui ingannato nella mia opinione, perciocché il Calonge risposemi con franchezza comunicandomi quelle notizie, che si contengono nel mio telegramma, le quali non lasciano senza

(1) Cfr. n. 609.

dubbio d'avere una certa importanza. Ma è da sperare che i disegni del Governo Spagnuolo riusciranno vuoti d'effetto, né siano destinati a produrre veruna pericolosa emergenza, poiché il Governo Imperiale di Francia s'opporrà da principio e ricisamente alla loro attuazione. Il Signor Mercier, Ambasciadore di Francia, col quale io entrava a ragionare delle eventualità della vertenza Romana, e della politica spagnuola rispetto a Roma, leggevami un dispaccio dello stesso Signor Drouyn de Lhuys, direttogli nel 1864, quando già altra volta agitossi nel consiglio della Regina questo pensiero di invitare il Papa a rifuggirsi nel Regno, e in quel dispaccio il Ministro dell'Imperatore mostra con sodi ed ottimi argomenti quanto è in tal pensiero di sconsigliato e di pericoloso per il Governo della Regina, che si torrebbe sopra di sé tutta la impopolarità e il discredito di cui è involto il Governo dei chierici, e darebbe per tal guisa nuova forza morale alla Rivoluzione che potrebbe più facilmente alzarsi e riuscir vincitrice. Onde il Signor Drouyn de Lhuys incaricava fin d'allora l'Ambasciatore Signor Mercier a fare ogni opera per distogliere il Gabinetto di Madrid dalla esecuzione di questo disegno.

Il Duca di Valenza, comeché non sia partigiano di ampie libertà, e s'apparecchi anzi a ristringere lo Stato a suo potere, è uomo d'altra parte troppo avveduto e rotto all'esperienza delle cose politiche, per non comprendere questa necessità di evitare una collisione con la Francia per volersi troppo impacciar delle cose di Roma. Ma è costretto a mostrare un certo fervore per la difesa del dominio temporale, per contentare la fazione clericale e il Governo occulto della Camarilla, che mercé le disposizioni della Corte minacciano di sorpassarlo e di furargli le mosse. Ma mentre resti al potere il Narvaez, è molto probabile che tutti questi tentativi di politica oltramontana mirino piuttosto ad apparenza che a realtà. Né mancò egli di significare alla Regina la repugnanza che avea a spingere troppo oltre la sua protezione verso il Governo Pontificio, al tempo in cui trattavasi del ritrovo dei due Sovrani in Biarritz, e disse in allora che la Convenzione del 15 settembre toglievagli la libertà di rinnovare quell'intervento che a dimostrazione di zelo religioso fu operato dalle armi spagnuole al 48 sotto la sua amministrazione. Ma tutt'altro avverrebbe quando all'amministrazione del Duca di Valenza succedesse quella d'un Ministero prettamente clericale, presieduto da un Nocedal, un Viluma, o altro simigliante fautore di sconfinato regresso, ma in tal caso non so veramente quale dei due Governi avrebbe mestieri di più protezione ed ajuto, se quello di Roma, o piuttosto quel di Madrid.

Fra le cose dettemi dal Signor Calonge nel colloquio con lui avuto, una ve n'ha che parmi necessaria aggiungere nella mia relazione alla E.V., e m'ebbe aria dapprima di cosa strana e poco credibile, ma fu da lui ripetuta con certa insistenza come di uomo che sa quel che si dica, e dimostrerebbe sempre più, qualora s'avverasse, come il Governo Spagnuolo non si tenga destinato a prender parte diretta e definitiva nella soluzione della vertenza romana. Il Ministro di Stato accennavami cioè ch'egli e i suoi colleghi avevano buone ragioni per credere che un partito per risolvere tal vertenza sarebbe stato proposto quanto prima dal Gabinetto di Prussia, che vi aveva anch'esso non piccolo interesse per i suoi sette milioni di sudditi cattolici,

e per la prevalenza che intende di acquistare in Europa sotto la direzione del Conte di Bismarck, troppo operoso e sagace uomo per non iscorgere tutto il vantaggio e l'autorità che potea trarre dal farsi arbitro o almeno ingerirsi efficacemente di cosifatta quistione, ch'è parte così essenziale del moderno ordinamento internazionale. Di questo accenno, fattomi per altro molto chiaramente dal Ministro Spagnuolo, l'E.V. saprà poi fare quella stima che sarà conveniente.

## 642.

## IL VICE CONSOLE A SUSA, DE GUBERNATIS, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. S. N. *Firenze, 11 ottobre 1866.*

Quali e quanti siano i nostri interessi nella Tunisia e quanta la necessità di occuparcene attentamente e costantemente, è inutile a dirsi; la lotta stessa impegnata tra la Francia e l'Inghilterra in quelle provincie ne è la spiegazione più chiara, la prova più convincente.

Le repubbliche Italiane ebbero sempre con Tunisi trattati vantaggiosissimi, malgrado la maggior potenza che quel paese aveva in quel tempo raggiunta, ma Roma repubblica, Roma sovrana in Italia fece più; essa comprese che quelle coste così vicine, così importanti non dovevano servire di trono ad altri, ma dovevano essere sue; Roma repubblica non mise accanimento in nessuna guerra, quanto nella Punica; Roma repubblica non cominciò ad essere colonizzatrice, se non quando ebbe nelle sue mani la doviziosa Cartagine.

Noi abbiamo rivali in Tunisi e guerreggianti fra di loro le due più grandi potenze marittime d'oggigiorno; spettatori da lungo tempo di tale lotta e ad essa strettamente legati non abbiamo potuto ancora prendervi quella parte che a noi si conviene. Chè anzi, mentre l'Inghilterra trionfa ed ha saldamente stabilita la sua influenza in Tunisi, mentre la Francia lavora senza riposo alla rovina di quel paese, noi andammo perdendo terreno e ci troviamo oggidì assai meno considerati dell'Austria e della Spagna, che vi hanno assai minori e più lontani interessi. Noi non possiamo nulla, né al Bardo, né alla costa; noi subiamo una posizione secondaria, che sarebbe umiliante, se non esperassimo di rivendicare fra non molto il posto che ci spetta.

L'origine della nostra decadenza è specialmente l'incertezza nostra nello scegliere una via chiara, decisa, fra la politica Inglese e la Francese; tergiversammo per lungo tempo, ora appigliandoci all'una, ed ora all'altra, impotenti per altre gravi circostanze a far meglio; ma da questa incertezza nostra che abbiamo noi raccolto? Il paese peggiora ogni giorno e minaccia rovina; non facciamoci illusioni; la Francia vi tien l'occhio e la laguna di Biserta in suo potere può diventare un pericolo irreparabile per noi; l'Italia deve affrettarsi a sostenere la Tunisia, cosicché l'intervento francese non sia necessario; noi dobbiamo togliere alla Francia ogni pretesto di far sua una provincia, che a noi preme di avere indipendente e soggetta alla nostra influenza.

Quale deve essere adunque la nostra politica? L'Inglese o la Francese? Né l'una, né l'altra, a mio avviso; disparate quelle nello scopo, a cui mirano si confondono nei mezzi; l'una vuol far Turca la Tunisia, l'altra la vuol far sua e per raggiungere l'uno scopo e l'altro, conviene che il paese vada a precipizio perché Turchia, o Francia intervengano. Forse fra le due vie politiche, l'Inglese ci sorride meglio, ma chi ci assicura il sopravvento dell'Inghilterra anche aiutata dal nostro concorso? Quanto maggiori vantaggi non ha essa la Francia per la vicina Algeria?

L'ho detto prima, lo ripeto ora; nostra unica via politica dovrebbe essere quella di impedire con ogni mezzo la rovina del paese, perché la Francia non trovi pretesti di intervento. Essa ha seminato l'odio al Bardo, l'odio fra gli indigeni, l'Inghilterra va seminando amore, noi fin oggi non seminammo che indifferenza; ma io tremo assai più per l'odio eccitato dai Francesi che per l'amore suscitato dall'Inghilterra. Il Bey, il Kasnadar, e man mano scendendo, gli altri funzionari vanno ripetutamente punzecchiando Francia, e Francesi, e non vedono i ciechi verso quale abisso camminano.

Noi dobbiamo affrettarci a scuotere l'indifferenza, con cui siamo tenuti; dobbiamo affrettarci a metter un termine al disordine che regna, a rassodare la nostra posizione, a farci influenti per consigliare e per provvedere alla conservazione della Reggenza; lo *statu quo* ci è utile, ed io lo comprendo, ma finoacché il tarlo gli rode le fondamenta, non vedo come questo *statu quo* si abbia da conservare.

Passiamo ora dall'idea, al fatto. Come riparare e come provvedere? Io sento generalmente una lunga imprecazione contro di Si-Mustafa Kasnadar, l'uomo che ha ora nelle mani i destini della Reggenza. Si vorrebbe da molti che una flotta movesse a Tunisi ed imponesse al Bey il ritiro del suo ministro; e poi? Che avremo noi guadagnato? Che diranno di quest'atto nostro e Francia ed Inghilterra? Vi ha di più; il Bey è talmente infatuato del suo consigliere che il ritiro di Si-Mustafa sarebbe forse seguito dalla sua abdicazione. E chi verrebbe dopo di lui? Se la fiducia è poca nel Bey attuale, essa sarà anche minore nei fratelli e nel cugino, gente nulla, e data ad ogni vizio; il regno precipiterebbe più presto invece di riaversi e noi avremmo fatta una imprudente ed inutile pompa d'armi e d'armati.

È quindi più ovvio consiglio quello di lasciare al loro posto il Bey ed il suo consigliere, ma ad un tempo è necessario che il gran ministro cessi di avere una illimitata potenza; si arriverà così indirettamente allo stesso scopo, e non si urterà il colosso di fronte.

Ultimamente sorse in Tunisi un'ombra di Ministero dell'Interno; il Generale Si-Rustan che lo dirigeva parea disposto a secondare le molte utili innovazioni nell'amministrazione della costa; ma il Kasnadar ha saputo frenare lo zelo del suo collega e la sua preponderanza si fa ogni giorno più assoluta. Per me il peggior male di Tunisi non istà nell'esservi, o nel non esservi il Kasnadar, ma sibbene nell'aver egli concentrato in sé ogni potere. Il Kasnadar non ha merito alcuno suo proprio che di furberia, non ha talenti speciali, se non per affascinare e temporeggiare, non istruzione, se non superficialissima. Poi, avidissimo di denaro e pensieroso prima di sè, che della Reggenza. E da quest'uomo deve dipendere l'avvenire d'un paese che tanto c'interessa?

Un ministro dell'interno che bilanciasse l'autorità del Kasnadar condurrebbe ben presto all'impotenza il famoso consigliere di Sidi-Sedak; l'amministrazione del paese sarebbe divisa ed un utile controllo frenerebbe i disordini attuali e ricondurrebbe un po' di fiducia nel commercio. Se noi non riusciamo ad ottenere questo, se per non immischiarci in cose di amministrazione interna non ce ne vogliamo occupare, ogni altra misura sarà un passeggero rimedio che ci ripiomberà anche più basso che non siamo. Da questo bivio non si esce; o sminuire la potenza del Kasnadar, o rinunciare alla nostra durevole preponderanza nella Tunisia. Se Sidi-Mustafa fosse altr'uomo su cui si potesse efficacemente contare, noi dovremmo cercare con ogni mezzo di farlo nostro, ed assicurare così la nostra influenza, ma, sciaguratamente, egli è la causa principale e forse la sola del precipizio, verso cui move a gran passi la Reggenza. Tutto da lui fu dilaniato, tutto fu messo a soqquadro; sotto il suo governo, e per colpa sua, scoppiò la rivoluzione, che sotto i suoi predecessori non s'era neppur sognata; sotto il suo governo vennero letteralmente spogliati di tutto gl'indigeni e le finanze son sempre esauste; non si fece nulla per il paese, né strade, né ponti, né porti, né fanali, eppure il Governo è sovraccarico di debiti. E tuttavia in altro tempo i Bey buttavano via denaro, avevano un'armata numerosa, e ben organizzata, percepivano assai minori introiti di oggi, arricchivano sfarzosamente i loro favoriti, il benessere regnava nella popolazione, il commercio non muoveva lagnanze e il Governo non aveva debiti. La conclusione di questo ragionamento scaturisce da sé; l'uomo che governa è inetto a governare e non ha saputo far altro che arricchire se stesso.

Se l'Italia riesce a modificare in Tunisi l'amministrazione superiore, essa avrà senz'altro posto fine a tutte le questioni pendenti. La fiducia rinascendo nel commercio, il commercio aspetterà volentieri nuove proroghe e subirà volentieri nuovi sacrificj.

Se invece non riusciamo nel nostro intento di scemare l'autorità del Kasnadar, ci dovremo rassegnare allora a minore influenza, e questa otterremo, obbligando il Governo Tunisino a pagare integralmente il commercio; forse anche potremo sperare una maggiore preponderanza in avvenire se è vero il proverbio arabo che corre laggiù sulla bocca di tutti: « è più utile un'oncia di terrore, che un cantaro di benevolenza ».

In questo ultimo caso, la flotta nostra si ridurrebbe forse a chiedere al Bey i milioni dovuti al commercio? O si cercherebbe anche di ottenere qualche miglior garanzia per l'avvenire, se non nel mutamento di ministri, almeno nell'ordinamento di quella parte di amministrazione, che riflette il commercio?

Io compio il mio dovere accennando, quali siano le maggiori piaghe e quale il rimedio.

1. - La posizione dei principi, fratelli e cugini del Bey vuol essere nettamente stabilita; o devono essere considerati *interdetti* e allora si niegheranno loro e carrozze, e mobili, e vestiarii, e vini; o non sono *interdetti* e sarà libero ai creditori di chiedere la vendita della loro proprietà per la stessa ragione che è oggi libero ad essi di alienarle per altri motivi, e di fabbricarne delle nuove. La questione dei principi vuol essere risolta oggi con quelle modificazioni che la nostra equità ci consiglia, ma bisogna impedire ch'essa risorga.

2. - Il monopolio del Governo negli olii e nei grassi deve cessare; in simili speculazioni esso è sempre il più favorito ed ha maggiori mezzi nelle mani per appropriarsi il prodotto; non è quindi giusto che il commercio che ha anticipato denaro per una data merce, se la veda rapire dal Governo e non possa per varii anni rientrare nel suo.

3. - Il Kasnadar volendo essere onnipotente non comporta che i Governatori Generali delle provincie risiedano al loro posto, ma li tiene vicini a sé per guidarli a suo talento; quali inconvenienti nascano da tale fatto gli è facile ad immaginarsi. È quindi indispensabile che i Governatori Generali, con quella autorità che in altri tempi avevano, siano ristabiliti nella loro provincia e facilitino con la loro presenza il buon andamento degli affari.

4. - Fin oggi regna una grandissima confusione fra il civile ed il militare; mentre nelle sfere superiori tutto è concentrato nel Kasnadar, nelle inferiori questo potere si scinde inugualmente e disordinatamente fra le autorità civili e militari, per cui ora l'una, ora l'altra si occupano di cose commerciali e spesse volte non se ne occupano né l'una né l'altra rimandandosi a vicenda la palla.

5. - Le estorsioni d'ogni specie continuano su vasta scala e sotto i più futili pretesti; né il solo Kasnadar ne approfitta, ma, il sistema essendo piaciuto anche nelle sfere più basse, ad ogni scalino della gerarchia amministrativa s'accresce, come valanga, la tassa imposta e ricade rovinosa ed insopportabile sul povero tassato. Finoacché il Governo tassava i colpevoli della rivolta, era nel suo diritto; ma da quell'epoca in poi corsero due anni e le tasse continuano e colpiscono naturalmente i debitori del commercio che per questo fatto non possono più soddisfare i loro creditori.

6. - Il sistema delle tiskere vuol essere o distrutto, o modificato; se per ogni ettolitro d'olio che s'imbarchi a Sfax occorre che il caricatore si diriga al Bey, 200 miglia distante, per sollecitare il permesso, vien meno la voglia di caricare olii, e questo genere di commercio ne soffre; lo stesso dicasi dei grani, dei bestiami ed altre merci. Ma il maggior male di questo sistema sta nella proverbiale lentezza del Governo; un negoziante col denaro alla mano deve passeggiare giorni, settimane e talvolta mesi intieri prima di ottenere una tiskera e intanto i bastimenti consumano le loro stallie in rade pericolose e spesso s'espongono al naufragio. Se il Bardo non vuole sostituirvi regolari dogane dia almeno delle tiskere numerate ed in bilancio ai suoi Governatori e non accumuli fra le sue occupazioni anche questa umilissima dei permessi di imbarco.

7. - Occorrono poi altre disposizioni particolari, che mi tornerebbe lungo ora il chiarire perfettamente, sui diritti sanitarj dei bastimenti troppo aggravati, su molti dritti proibitivi da modificarsi, sui fallimenti regolati da usi incompleti, sul dritto d'asilo, spinto all'eccesso, sugli scrivani pubblici privi d'ogni moralità, cose tutte che possono col loro riordinamento giovare al commercio, ed impedire un vario e continuo ripetersi di gravi disordini.

Il segreto però della nostra influenza nella Tunisia sta essenzialmente nel moltiplicare e nel magnificare le nostre relazioni commerciali; per esse veramente noi saremo superiori a Francia ed Inghilterra; per esse soltanto avre-

mo diritto di far sentire più spesso e più altamente le nostre ragioni. Per Tunisi si è fatto già qualche cosa; i vapori che vi accorsero hanno dato colà al nostro traffico uno sviluppo grandissimo, decuplando l'importazione. Un eguale sviluppo si aspetta adesso tutta la costa orientale e noi siamo in grado di darglielo.

Io parlo volentieri di quella costa nella quale risiedo da quasi quattro anni; essa mi ha meravigliato per la sua inesauribile sorgente di ricchezze dinanzi alla inesauribile avidità del Governo. Dopo la rivoluzione pagò trenta milioni di piastre, come tassa di guerra, e le sole provincie di Susa e Monastir rendono annualmente da sette milioni di piastre. Dissanguata, produce sempre; abbandonata a se stessa, prospera e fa fiorire i suoi commerci; e frattanto i suoi quindici mila soldati sono il solo sostegno della potenza militare Tunisina.

La costa adunque merita di essere studiata ed aiutata; mezzo efficacissimo ad aiutarla, i vapori, e questi, ove occorra, anche con sovvenzione governativa; forse in essi sta il nodo della nostra maggiore influenza politica nell'avvenire e una mal intesa economia ne sperderebbe i frutti. I vapori alla costa, come con altro più lungo lavoro li ho progettati, darebbero in breve tempo a tutto il litorale Tunisino una attività commerciale grandissima moltiplicando le relazioni e generalizzando il benessere.

Poi si bilancerebbero in Tunisi e Susa e l'entrata e l'uscita; un certo equilibrio è necessario fra l'una e l'altra e per ora non esiste, né a Tunisi, né a Susa; a Tunisi sovrabbonda l'importazione, che poi per mille vie si dirama all'interno; a Susa invece l'uscita supera di gran lunga l'entrata; senza tener conto del maggior movimento di affari che i vapori arrecherebbero alla costa, essi importerebbero direttamente a Susa la metà dei prodotti che affluiscono ora in Tunisi, e le due piazze commerciali si troverebbero indipendenti l'una dall'altra e più facili a prosperare.

Ma col crescere l'importanza di Susa conviene erigere in Consolato il Vice Consolato attuale; il far tutto dipendere da Tunisi nuoce al servizio, nuoce allo stesso progresso commerciale; gl'interessi poi fra Tunisi e la costa sono tanto diversi, e tanto è diversa la natura degli affari che la indipendenza di quelle province da Tunisi diventa indispensabile ogni volta che s'accresca il commercio e si facciano dirette le relazioni di Susa con l'Italia. Erigendo il Consolato, le città di Monastir, Mediah e Sfax rileverebbero da Susa e cesserebbe lo sconcio attuale per cui Monastir a 12 miglia dal Vice Consolato ricorre per le più piccole cose al Consolato Generale di Tunisi cento miglia più distante.

Io lavoro contro di me col provocare questa ultima misura, ma prima di tutto mi preme il mio dovere e l'obbligo che mi corre di rassegnare, qualunque esso sia, ogni mio pensiero sulla Reggenza di Tunisi. Desideroso del progresso nostro e della nostra influenza politica all'estero, io abbandonerò con animo lietissimo il posto di Susa, se la mia partenza avrà assicurato l'avvenire commerciale di una provincia, che è legata da intimi e numerosi interessi politici ed economici all'avvenire della nostra Italia.

643.

IL CONTE VIMERCATI
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA
(AVV)

T. *Venezia, 12 ottobre 1866, ore 8 (per. ore 9,25).*

Je ne pense pas que décret royal pour plébiscite soulèvera fausse interprétation à Paris, son exécution se rapportant à une époque où cession et rétrocession seront un fait accompli. Je connais La Valette; ce qui l'exaspère sont les journaux. Si on pouvait éviter commentaires au décret, on pourrait être tranquilles. Leboeuf n'est pas contraire abréger d'une semaine durée de l'état actuel. C'est la chose importante qu'il faut faire ressortir. Leboeuf, personnellement, est plus susceptible sur les rapports avec les autorités autrichiennes que sur le reste (1).

644.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 997. *Vienna, 12 ottobre 1866, ore 13,35 (per. ore 16,15).*

Le ministre de la guerre vient de me prévenir que le nombre total des militaires vénitiens à remettre est environ 45.000.

4000 environ devaient être remis journellement à la frontière vers Udine, toutefois Gouvernement autrichien est disposé à ralentir la marche de ces militaires selon notre désir.

Il est entendu que le surcroît de frais serà à la charge du Gouvernement.

On désire en conséquence avoir avant demain matin l'indication précise du nombre des militaires que notre ministre de la guerre est disposé à recevoir journellement vers Udine et vers le Tyrol; autrement on veut savoir précisément ce que l'on demande pour que l'on puisse varier en temps utile les ordres de marche qui sont tous préparés. Je dois noter que le Gouvernement autrichien serait probablement peu disposé à garder ces militaires jusqu'à la cessation du choléra à cause des difficultés que lui créeraient ces militaires qui étant libres par suite du traité pourraient manifester trop vivement leur impatience de rentrer dans les Etats de Sa Majesté.

Veuillez répondre avant demain matin.

---

(1) Con t. dell'11 ottobre conservato in AVV Vimercati aveva comunicato:
« Il circule une adresse à Garibaldi, conçue dans des termes ridicules, pour le prier venir à Venise avec Sa Majesté; il y a déjà plusieurs milliers de signatures ».

## 645.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIV, p. 115)

T. 998. *Vienna, 12 ottobre 1866, ore 15 (per. ore 17,37).*

L'échange des ratifications du traité de paix a eu lieu aujourd'hui à une heure au ministère impérial des affaires étrangères entre le comte de Mensdorff et moi. La couronne de fer m'a été consignée.

## 646.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 707. *Firenze, 12 ottobre 1866, ore 17,50.*

Je crois me conformer à votre avis en faisant signer et publier un décret instituant une légation à Vienne. Je ferai partir incessamment pour Vienne le conseiller de la future légation qui sera probablement le comte Rati Opizzoni. J'écrirai à Artom. Quant au choix du titulaire pour la légation vous me permettrez de revenir à la charge quand vous serez à Florence (1).

## 647.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 708. *Firenze, 12 ottobre 1866, ore 23,40.*

Voici la réponse du ministre de la Guerre. Tâchez d'abord d'obtenir que l'on garde les soldats vénitiens pendant quinze jours tous les frais étant à notre charge. Il est important pour nous d'éviter la diffusion du choléra pendant les fêtes de la réception du Roi. Si on ne consent pas on pourra envoyer les soldats par colonnes de 2500 hommes par le Frioul et le Tyrol en donnant avis auparavant aux autorités militaires italiennes. Vos propositions de décorations sont approuvées. Seulement Blücher aura croix officier. Promotion Bartholdi me paraît impossible. Vous pouvez aussi annoncer à Werther et Due qu'on leur confère grand cordon.

---

(1) Con t. 709 del 13 ottobre Menabrea fu informato dell'avvenuta firma del decreto istituente la legazione e della partenza di Rati per Vienna.

648.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, ALL'INCARICATO D'AFFARI A BERLINO, QUIGINI PULIGA

(Ed. in *LV 9*, pp. 862-863)

D. CONFIDENZIALE 38. *Firenze, 12 ottobre 1866.*

S. E. le Comte d'Usedom m'a adressé, en date du 25 Août dernier, une Note (1) pour me notifier que la paix venait d'être signée à Prague entre l'Autriche et la Prusse, et que par un article spécial du Traité, S. M. l'Empereur d'Autriche consentait à la réunion du Royaume Lombard-Vénitien au Royaume d'Italie sans autre condition onéreuse que la liquidation des dettes reconnues afférentes aux territoires cédés, conformément aux précédents du Traité de Zurich.

En répondant avec empressement par une Note en date du 27 du même mois, aux voeux que S. E. l'Envoyé de Prusse formait à cette occasion, au nom de son Gouvernement, pour la continuation d'une entente amicale entre les deux pays, je m'étais réservé de donner acte du résultat important que le Traité passé entre la Prusse et l'Autriche visait à nous assurer, aussitôt qu'il serait effectivement obtenu.

Le Traité de paix entre l'Italie et l'Autriche, où la réunion de la Vénétie au Royaume est stipulée sans autre condition que le partage de la dette, a été signé à Vienne le 3 de ce mois, et c'est aujourd'hui même que les ratifications viennent d'en être échangées. Veuillez donc, M. le Comte, en donner connaissance officielle à S. E. le Ministre des Affaires Etrangères de Prusse, et remplir ainsi la réserve que le Gouvernement du Roi avait cru devoir formuler dans sa réponse à la communication de S. E. le Ministre de Prusse.

L'Italie a maintenant complété son indépendance nationale et la période de paix qui s'ouvre devant nous, prouvera combien seront utiles et nombreux les liens de sympathies et d'intérêts communs qui doivent exister entre la Nation Italienne et la Nation Allemande.

Je vous prie, M. le Comte, de saisir cette occasion pour renouveler à S. E. le Ministre des Affaires Etrangères du Roi Guillaume l'expression de notre ferme espoir que l'alliance heureusement inaugurée entre nos deux pays se resserrera encore et que les bienfaits d'une amitié féconde survivront aux engagements, loyalement remplis qui avaient été contractés en vue d'un grand intérêt national.

Vous êtes autorisé, M. le Comte, à donner lecture et à laisser copie de la présente dépêche à S. E. le Ministre des Affaires Etrangères de S. M. le Roi de Prusse.

* *P. S.* — Je vous accuse réception des rapports politiques du n. 55 au n. 84 inclusivement et n. 1. Confidentiels: du n. 18 au n. 22 inclusivement * (2).

---

(1) Cfr. n. 430.
(2) Cfr. serie I, vol. VI, nn. 714, 739 e 763 e qui nn. 46, 50, 89, 310, 338, 360, 423, 539, 587; gli altri rapporti non sono pubblicati. Il brano fra asterischi non è edito in *LV 9*.

## 649.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A MADRID, CARACCIOLO DI BELLA

D. 1. *Firenze, 12 ottobre 1866.*

Il Signor Zarco del Valle che fu oggi da me, mi espose come il Governo Spagnuolo sospetti che dalle coste italiane possa essere diretta contro la Spagna qualche spedizione sediziosa, e mi pregò di adoperarmi perché il R. Governo provvedesse a che siffatti disegni non abbiano ad effettuarsi.

Io risposi all'Incaricato d'Affari che nulla risultava a quel riguardo al R. Governo, e che gli opportuni provvedimenti sarebbero stati ad ogni modo senza indugio adottati per prevenire, se pure esistono di siffatte macchinazioni, la loro esecuzione.

Se Le si presenterà l'occasione di discorrere di siffatto argomento con S. E. il Ministro degli Affari Esteri della Regina, La prego di confermare quanto io dissi al Signor Zarco del Valle, e cogliere l'opportunità per esprimere la nostra fiducia che il Governo della Regina vorrà dal canto suo esercitare una severa sorveglianza sulle mene reazionarie cui Ella accenna nel suo pregiato rapporto Confidenziale del 5 corrente n. 7 (1).

## 650.

## IL CONTE VIMERCATI AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

## (AVV)

L. P. *Venezia, 12 ottobre 1866.*

Qui acclusa ti mando una lettera del Vescovo degli Armeni. Giacché siamo nel Clero dirò per norma anche del Presidente del Consiglio che il Patriarca di Venezia, Monsignor Trevisanato, malgrado i fulmini lanciati dal pergamo contro l'empia armata italiana, ha fatto preparare un bandierone ai colori nazionali ed è disposto a seguire le istruzioni che il Ministero vorrà mandargli, sia per andare incontro a Sua Maestà, sia per riceverlo e benedirlo all'entrata della Chiesa cantando come un merlo con tutto il suo Capitolo. Penso possa interessare il Governo conoscere quanto Monsignore m'ha fatto indirettamente pervenire, riservandomi a garantire dopo che avrò prese più precise informazioni se il Ministero lo desidera.

Questa mane ti ho spedito un telegramma. Sono proprio i giornali, che dando all'entrata dei distaccamenti Italiani il carattere di una presa di possesso, hanno promosso a Parigi il divieto, tanto più spiacevole inquantoché l'Austria avrebbe aderito alla surrogazione della sua Armata dalla Italiana fatta per scambio di Battaglione il che avrebbe diminuito quel ridicolo che ad ogni momento s'incontra nella fase che attraversiamo.

---

(1) Cfr. n. 611.

Quantunque il R. Decreto per il plebiscito, come già dissi, abbia maggiore importanza che la Circolare Ministeriale, pure, ben considerato non credo che possa essere male interpretato a Parigi e tanto meno che possa promuovervi osservazioni. La questione di tempo è ora vitale e l'abbreviare di una settimana le angustie di questo stato è tanto importante da legittimare qualunque misura.

Qui la libertà della stampa ha preceduto l'entrata del Governo, il che non è fatto per semplificare, fortunatamente il vento soffia in passioni non ancora accese e per ora le conseguenze si limitano a seccature parziali.

Venezia è la migliore delle Città d'Italia, ora che gli eventi ce l'hanno data, i difetti che l'avrebbero lasciata per lunghi anni ancora in possesso dell'Austria, si volgono a vantaggio del nostro Governo. Quel Prefetto o Commissario del Re, come lo vorrai chiamare, che verrà qui a governare si troverà proprio su di un letto di rose, sarebbe il peggio dei peggio se sgovernasse.

Fino dai primi giorni da Venezia ti scrissi dell'importanza che avrebbe la nomina di un Sindaco attivo ed intelligente, credo opportuno richiamare l'attenzione su questa nomina, questo povero paese è in tale stato da necessitare energici provvedimenti municipali mancano gli uomini e se le qualità del Sindaco non riempiono le lacune, si avrà a Venezia, ad onta della libertà prolungato lo stato di deperimento lasciatovi dal dispotismo.

Il Re parmi impaziente di fare la Sua entrata, quantunque saggiamente la sottometta allo stato sanitario.

Ricevo da Torino incombenze dalla Casa Reale, cerco di non legarmi, onde essere pronto a partire, secondo quanto m'hai detto, il giorno dopo che entrerà qui l'autorità civile.

Ti prego sollecitare dal Ministero dell'Interno una risposta alla mia lettera e ragguagli che ho mandati circa all'appartamento del Commissario regio, tutto sarà pronto al momento voluto, alla condizione che non si faccia attendere la risposta.

I Generali Leboeuf e Moering rientrano a Venezia in questo momento, per riprendere domani il giro di cessione.

Pregandoti a tenermi direttamente al corrente fintanto che son qui...

## 651.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 1002. *Vienna, 13 ottobre 1866, ore 13 (per. ore 16,45).*

Comme je vous ai annoncé hier (1) l'échange des ratifications a eu lieu hier. Autriche a consenti admettre liquidation des intérêts d'après le système de notre ministre des finances, ainsi je vous renverrai bons du trésor devenus inutiles. On a choisi pour le payement des 7 premiers millions florins domicile du Crédit foncier autrichien, et pour les autres maison de Rotschild. Aujourd'hui

(1) Cfr. n. 645.

toute la mission est invitée à dîner chez l'Empereur à Schönbrunn. A cause de cela j'attends demain pour vous envoyer courrier Anielli avec les ratifications. Je pense qu'un de nous devra aller en Italie remettre couronne de fer en propres mains de Sa Majesté. En attendant pour plus de sûreté je l'ai laissée déposée aux archives du ministère des affaires étrangères. Nous resterons ici encore peu de jours afin de finir les rapports sur la rectification frontière et la comparaison nouveau traité de paix avec le traité de Zurich. Maintenant quadrilatère étant à nous, nous pourrons parler avec plus d'autorité, quoique je crois que nous obtiendrons désormais plus de l'Autriche par les bons procédés que par des agitations inconsidérées comme certain parti voudrait les renouveler. Il faut qu'on se persuade que nous avons obtenu beaucoup, car c'était difficile traiter et de faire valoir prétentions pendant que l'Autriche occupait Venise et le quadrilatère, que la vie de Napoléon semblait en danger, que nous étions sous le poids des souvenirs de Custoza et de Lissa, et qu'à cela se joignait insurrection de Palerme. Quant à la question des frontières Werther m'avait déclaré que la Prusse ne pouvait pas nous appuyer et de son côté France y mettait peu d'empressement.

## 652.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 1001. *Vienna, 13 ottobre 1866, ore 14,40 (per. ore 17,36).*

Voici arrangement concerté avec Ministère de la guerre au sujet des soldats vénitiens. Le mouvement vers Frioul sera suspendu jusqu'à nouvel avis du ministre du Roi. Vers le Tyrol il commencera incessamment et l'on remettra mille hommes environ par jour. Dix mille hommes environ doivent être expédiés verso le Tyrol, tandis que vers le Frioul le nombre dépasse 30 mille. Il est entendu que le surcroît des frais sera remboursé par le Gouvernement italien. J'ai écrit dans ce sens à Mensdorff. Veuillez prévenir général Revel, qui sera à même de vous informer du mouvement des troupes. J'ai réclamé auprès du ministère des travaux publics pour le matériel chemin de fer vénitien. C'est l'armée qui s'en est emparé pour effectuer ses transports; il sera restitué. Les projets pour le port de Venise se trouvent à Venise même.

## 653.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 1003. *Vienna, 14 ottobre 1866, ore 14,20 (per. ore 15,25).*

Reçu votre télégramme hier soir (1).

J'attendrai le comte Rati Opizzoni pour le présenter à Mensdorff.

Au dîner d'hier l'Empereur a été très aimable avec moi et le personnel de ma mission. Veuillez me dire par télégraphe si Vérone est déjà évacuée et

(1) Cfr. p. 466, nota.

quand elle sera occupée par nous. Je désire savoir aussi quel est le jour fixé pour le plébiscite et quand le Roi pense faire son entrée à Venise. J'enverrai le courrier avec les ratifications par le train exprès mardi pour Udine.

Veuillez me télégraphier si le cordon sanitaire a été levé.

654.

IL CONTE VIMERCATI
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA
(AVV)

T. *Venezia, 14 ottobre 1866.*

Quelle est votre pensée sur la réponse que les notables devront faire à Leboeuf? Télégraphiez d'urgence pour avoir le temps d'agir en conséquence. Tout est préparé pour que la cérémonie Leboeuf soit absorbée par démonstration italienne.

Choléra deux cas nouveaux.

Princes d'Orléans sont arrivés ici après avoir reçu l'assurance que le drapeau français ne sera pas arboré même momentanément.

655.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA
(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 283 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIV, p. 128)

T. 713. *Firenze, 15 ottobre 1866, ore 17.*

Le ministre de l'intérieur a cru indispensable de publier non pas un décret royal mais de simples instructions pour les municipalités des provinces vénitiennes pour que le plébiscite ait lieu régulièrement, sans acclamation, avec une formule unique et avec des garanties sérieuses. Le jour fixé serait le vingt un. Cette publication n'empêche pas que le plébiscite se fasse d'après les instructions du commissaire français. Elles ont pour but d'en faciliter l'exécution et de donner au plébiscite un caractère sérieux. La France rend les populations libres de voter sur leur sort politique, les populations useront de ce droit après la rétrocession avec les modalités dont le Gouvernement seul pouvait assurer l'exécution et qu'il lui fallait arrêter d'avance pour que le plébiscite eût lieu promptement.

Tâchez de présenter sous ce jour au Gouvernement français la publication du *Journal officiel* pour qu'au dernier moment un incident fâcheux pour tout le monde ne soit pas soulevé. * Mancardi va recevoir ses instructions et partir pour Paris * (1).

---

(1) La frase fra asterischi non è edita.

## 656.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA

T. 712. *Firenze, 15 ottobre 1866, ore 24.*

Vérone sera remise le 16, Venise le 19. Le plébiscite se fera le 21. Le jour d'entrée du Roi n'est pas encore fixé. Ce sera probablement le 24 ou le 25. J'espère que vous assisterez à cette solemnité et je prie Artom de faire pour cette occasion une excursion en Italie. Si le comte Rati n'est pas à Vienne pour le jour de votre départ vous pourriez annoncer son arrivée au ministère impérial des affaires étrangères pour lequel je donnerai au comte Rati une lettre de créance.

## 657.

### IL CONTE VIMERCATI AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

T. *Venezia, 15 ottobre 1866.*

Votre dernière dépêche est arrivée indéchiffrable. Répétez-la. Consul et general Lebœuf voudraient donner grande solemnité a la cérémonie du Palais Ducal. On tâche de leur faire comprendre utilité de ne pas exagérer dans ce sens. Notables répondent au discours Leboeuf en témoignant à l'Empereur reconnaissance pour avoir contribué à mettre la Vénétie à même de s'unir au Royaume italien. Leboeuf connaissant hier intention du Gouvernement pour plébiscite trouvait la chose naturelle.

Choléra toujours décroissant.

## 658.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

L. P. *Vienna, 15 ottobre 1866.*

Io vi ringrazio delle vostre gentilezze a mio riguardo e ve ne sono grato; poiché me ne date l'autorizzazione mi recherò a Venezia col personale della Missione, e credo che la circostanza sarà opportuna per rimettere al Re la corona così detta di ferro (benché in massima parte d'oro) che mi venne consegnata. Riguardo alla questione della Legazione di Vienna ne parleremo; poiché prima

d'ogni cosa io mi debbo consultare colle persone che devono dividere la mia sorte; intanto il Cavalier Rati Opizzoni potrà spedire gli affari correnti ed ho già annunziato il suo arrivo al conte Mensdorff che lo accoglierà volentieri. Il conte Mensdorff mi disse che il futuro Ministro d'Austria a Firenze sarà probabilmente il conte di Kubeck già presidente della Dieta di Francfurt. Egli è un uomo garbato assai, a quanto si dice, ed ha sposato una francese, la Signora di Fénélon, gentilissima. L'imperatore accolse benissimo la nostra missione ieri l'altro a Schönbrunn e si trattenne assai lungamente con tutti noi. Mi parlò molto di Verona, di Venezia di ciò che vi aveva fatto e di ciò che vi era ancora da fare, con una prontezza d'animo di cui io rimasi alquanto meravigliato, perché non si può negare che l'abbandono della Venezia sia un grande sacrificio di amor proprio per lui. L'Esercito lo sente vivamente eppure si rassegna. Io mi trovo quasi quotidianamente in rapporto con militari che si mostrano assai garbati e premurosi a mio riguardo. Il dovere trattenere i militari veneti che erano diretti verso il confine del Friuli è un grandissimo imbarazzo per l'amministrazione militare; eppure, quantunque si temano alcuni disordini, il Ministro della Guerra, o per meglio dire l'Arciduca Alberto non ha indugiato a secondare il desiderio del Generale Cugia. Bisogna però fare in modo che quella sospensione di consegna duri il meno possibile. Resta inteso che la maggior spesa è a carico della nostra amministrazione della Guerra la quale deve tenersi pronta a rimborsarla senza indugio. Mercoledì prossimo venturo avrò la mia udienza di congedo dall'Imperatore il quale si reca dopo in Boemia. Tutto resta ancora incerto relativamente agli ordinamenti interni di questo paese. V'è sempre la lotta tra l'antico sistema e le nuove idee; vi è la diversità delle lingue e delle razze che sono di grande ostacolo al Governo. Non si può prevedere come finiranno le cose. Intanto speriamo che le nostre andranno bene. Il vostro Ministero ha la gloria di avere dato la Venezia all'Italia, e ciò basta.

*P. S.* — Artom vi saluta. Vi prego di offerire i miei rispetti al Barone Ricasoli. Partiremo probabilmente Venerdì o Sabato p.v.

Sinora non si è parlato di cambio di decorazioni.

## 659.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 714. *Firenze, 16 ottobre 1866, ore 13,10.*

Mancardi peut partir, le ministre des finances rédige les instructions et je fais préparer les pleins pouvoirs pour vous et pour lui. La question des arrérages si elle était complètement décidée contre nous soulèvera à la Chambre de graves difficultés même dans les rangs ministériels. Veuillez me dire si vous croyez possible de reprendre la négociation à Paris avec chance de succès.

## 660.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 718. *Firenze, 16 ottobre 1866, ore 15,30.*

Le programme pour l'entrée du Roi à Venise a été arrêté. Le Roi attendra à Turin avec les ministres la députation vénitienne chargée de lui présenter le résultat du plébiscite après sa proclamation. Il se rendra ensuite à Venise. J'ai insisté pour ce programme parce qu'il me paraît imprimer au plébiscite le caractère que le Gouvernement français désire lui conserver.

## 661.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed., con data 15 ottobre, in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 283 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIV, p. 129)

T. 1006. *Parigi, 16 ottobre 1866, ore 13,50 (per. ore 16).*

J'ai écrit immédiatement au marquis de Moustier pour lui expliquer les raisons et la nécessité de la publication du plébiscite. J'espère qu'il ne soulèvera pas de difficultés, et s'il en soulève je tâcherai de les aplanir.

## 662.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 1008. *Parigi, 16 ottobre 1866, ore 17,10 (per. ore 19,35).*

La question de la dette pontificale s'est aggravée par suite de besoins pressants du Pape. L'idée fixe de l'Empereur Napoléon est que la question doit être résolue entre l'Italie et la France et que payement des arrérages ne doit pas être mis en doute. En outre Empereur désire qu'une partie de ces arrérages soit payée en capital. Mais il paraît disposé à avancer pour notre compte la somme nécessaire moyennant un arrangement. Prévoyant toute la gravité de cette négociation j'avais insisté dès le commencement pour que l'on envoyât ici Sella, dont l'autorité aurait pu être utile dans la discussion devant la Chambre. On n'a pas cru de donner suite à cette proposition et je le regrette. Vous verrez s'il est possible de le faire encore. Je ne crois pas que la France fasse concessions sur la forme de la négociation ni sur la question de principe concernant arrérages.

## 663.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 723. *Firenze, 17 ottobre 1866, ore 15,40.*

Le commissaire français a déclaré aujourd'hui au général Revel que le décret royal pour le plébiscite est une violation des arrangements pris et qu'il ne remettra la Vénétie sans un ordre ultérieur de l'Empereur. Il a télégraphié à Paris (1). J'ai répondu immédiatement qu'aucun décret royal n'avait été publié, qu'il n'y avait que des instructions aux municipalités réglant les modalités dans le territoire occupé et administré par nous, et que la *Gazette officielle* n'a fait qu'annoncer dans sa partie non officielle. Le général Revel avait été du reste prévenu de cela auparavant. Le commissaire français ayant télégraphié à Paris, je vous prie de faire tous vos efforts pour empêcher une détermination ab irato du Gouvernement français et un retard dans la rétrocession qui avait été fixée pour le 19. Si le Gouvernement français demande des explications nous pourrons les lui donner. Un éclat à la dernière heure aurait même des dangers pour la tranquillité publique à Venise.

## 664.

### IL CONTE VIMERCATI AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (AVV)

T. *Venezia, 17 ottobre 1866, ore 16,20 (per. ore 17,25).*

Revel vous a télégraphié d'accord. C'est la forme et les termes du décret royal qui ont effarouché le général Leboeuf, sa mission se trouvant, dit-il, presque annulée, et le nom de l'Empereur n'étant pas mentionné. La date éloignée du décret a contribué aussi à sa mauvaise humeur. Le décret lui-même n'aurait pas soulevé difficulté. Nous tâcherons d'arranger l'incident par la réponse des notables, seul moyen d'éviter complication majeure. Une difficulté a passé. Tout s'arrangera. Télégraphiez autorisation réponse notables plus dans le sens français.

## 665.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 1012. *Vienna, 17 ottobre 1866, ore 11,35 (per. ore 18).*

Gouvernement autrichien désire beaucoup faire immédiatement la rémission des soldats vénitiens de marine qui sont à Pola et à Trieste. A Pola il

(1) Il t. di Leboeuf è edito in *Il problema veneto e l'Europa*, vol. III, cit., p. 789.

n'y a pas choléra à ce qu'on m'a assuré. Les soldats seraient transportés à Venise par bateau à vapeur. Veuillez me dire par télégraphe immédiatement si le ministre de marine y consent. Pouvez-vous me dire quand arrivera comte Rati? (1).

### 666.

### IL CONTE VIMERCATI AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

T. *Venezia, 17 ottobre 1866, ore 18,15 (per. ore 20,15).*

Le général Leboeuf toujours très monté, a envoyé une protestation inqualifiable à Revel, déclarant vouloir garder Venise et la Vénétie. Je viens de chez lui. Il sent l'embarras de sa situation, mais il dit vouloir qu'on retire le décret royal, convaincu au fond de l'impossibilité qu'on y adhère. Il se calmera, je l'espère. C'est le commandant de la frégate française qui lui monte la tête. C'est l'absence complète du nom de l'Empereur et de la France, et la date qui ont créé embarras.

### 667.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. VIII, p. 297 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIV, p. 149)

T. 1013. *Parigi, 17 ottobre 1866, ore 20,35 (per. ore 22,20).*

Empereur est toujours à Biarritz. Il n'y a pas temps matériel pour que je puisse y aller avant le 19. Dans cet état de choses j'ai prié Moustier de faire connaître à l'Empereur explications sur la publication. Maintenant il faut attendre réponse de l'Empereur au général Leboeuf. J'aime à espérer qu'elle sera de nature à ne pas retarder remise. Je me rends compte des dangers de la situation, mais j'ai la conscience d'avoir fait le possible pour les prévenir d'abord, et les conjurer ensuite.

### 668.

### IL COMMISSARIO MILITARE NELLE PROVINCIE VENETE, DI REVEL, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

*Venezia, 17 ottobre 1866 (per. il 22).*

Questa mane il Generale Le Boeuf venne da me con un giornale su cui era stampato il Decreto Reale 7 ottobre relativo al Plebiscito.

---

(1) Visconti rispose con t. 728 del 18 che Rati sarebbe arrivato a Vienna il 21 e con t. 729, anch'esso del 18, che il ministro della Marina desiderava che la consegna dei marinai a Venezia non avvenisse prima del 23.

Mi dichiarò che a fronte delle determinazioni reali, la sua consegna del Veneto a tre notabili onde organizzino un plebiscito, diventa derisoria. Che le sue istruzioni combinate a Parigi ed accettate da quel nostro inviato, prescrivevano formalmente i termini della consegna da cui non poteva egli dipartirsi. Che non potendo più attenervisi senza cadere in un ridicolo che sarebbe insultante per la Francia; e d'altra parte essendo il Decreto Reale una violazione del trattato, egli protestava che ne riferiva al suo Governo, e che senza ordine ulteriore dall'Imperatore non avrebbe rimesso il Veneto.

Gli dichiarai che i dispacci ricevuti dal Governo del Re jeri sera al momento che partivamo assieme da Verona, mi prescrivevano di presentare lo stato delle cose al Commissario Francese come era stato presentato all'Imperatore. Come, cioè, l'indugio dell'Austria a cominciare l'evacuazione delle fortezze contrariamente alla promessa fatta al Ministro di Francia a Vienna; le lentezze artificiose che protrassero questa operazione in modo di non farla finita che il 19 mentre si era detto pel 12; e le provocazioni agli abitanti dal Governo Austriaco aveano talmente resa difficile la situazione che il Governo Italiano avea dovuto usare di tutta la sua influenza per contenere la popolazione e ciò sino al punto di quasi compromettere il partito realmente liberale sul quale egli s'appoggia. Domandai al Generale Le Boeuf se si poteva far di più che il telegramma mandato dal Presidente del Consiglio dei ministri? Che il risultato avea corrisposto all'energica opera del Governo Italiano, e tutto era rimasto tranquillo.

Questa moderazione però rendere più violenta l'espansione al momento favorevole ed esservi tutto luogo a temere che le popolazioni irrompendo facessero il plebiscito per acclamazione oppure se ne astenessero dichiarandolo già votato nel 1848. Due cose che non si potrebbero impedire e che sarebbero quasi ostili alla Francia e più ancora quando per il ritardo si potesse emettere qualche formola che implicasse un'idea politica come per esempio Roma.

Era quindi necessario cedere al desiderio generale di finirla presto con una situazione così anormale, e fissare un giorno prossimissimo onde non esser soverchiati.

Che nulla sapevo del decreto di cui mi parlava, ma certamente essere portato il Governo ad accelerare la votazione.

Ad ogni modo avrei assunto informazioni. Che poi il desiderio del Governo italiano fosse come sempre di mostrarsi grato e riguardoso verso l'Imperatore lo provavano le determinazioni di Sua Maestà di non rientrare nel Veneto prima del Plebiscito, e la risposta che si consigliava ai Notabili di fare malgrado che fosse convenuto dapprima che non risponderebbero. Nel che si dovrebbe pure violentare la loro opinione, poiché essi si dichiaravano a nome dei Veneti, i quali non riconoscono altro capo che il Re Vittorio Emanuele.

Il Generale Le Boeuf disse non potere recedere e si ritirò mandandomi poco tempo dopo la protesta che accludo a V. E. n. 1.

Nell'accusargliene recezione ripetei alcuni degli argomenti già svolti e mi riservai d'avere le spiegazioni chieste al Governo, protestando dal canto mio ch'egli non poteva a mente del trattato e delle convenzioni ritardare né la cessione di Venezia dall'Austria, né la retrocessione alla municipalità. In quanto al Veneto certamente i nostri Governi avrebbero saputo riparare alla pericolosa

sospensione ch'egli volea esercitare a danno dell'indipendenza e nazionalità italiana senza aspettare ulteriori schiarimenti.

Egli non rispose in modo esatto, poiché non avevo domandato cosa alcuna, ma fatto le mie riserve sulla non giusta interpretazione delle convenzioni.

I dispacci di V. E. e del ministro dell'Interno mi chiarirono l'idea del Governo che non mi si era fatto conoscere se non col farmi rimettere per mezzo del Marchese D'Afflitto 1500 copie del decreto reale pella trasmissione segreta ai municipii, cosa che non feci se non togliendo l'intestazione e la chiusura del Decreto e riducendolo così a norme semplici, felice d'aver indovinato le intenzioni del Governo.

Scrissi al Generale Le Boeuf nel senso del telegramma di V. E. dichiarando essersi pubblicato nessun decreto, e domandandogli atto che ritirava una protesta divenuta infondata.

Finora non mi rispose. Mi si suppone voglia fare delle condizioni per accertare l'esecuzione del Plebiscito a modo suo. Siccome tutto questo cambierebbe la posizione, declinerò ogni impegno e lo lascerò responsabile delle conseguenze d'un cambiamento non motivato a quanto si era stabilito.

### 669.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 726. *Firenze, 18 ottobre 1866, ore 13.*

Général Revel mande ce qui suit. Le général Leboeuf a retiré purement et simplement sa protestation.

### 670.

### IL CONTE VIMERCATI AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA (AVV)

T. *Venezia, 18 ottobre 1866, ore 12,05 (per. ore 13,30).*

Consul français vient me dire qu'ordre est arrivé de Paris au général Leboeuf de ne pas se préoccuper du décret royal qui ne le regarde pas; de passer outre et de finir le plut tôt possible. Ordre vient à la suite de la dépêche envoyée par le consul (1) et avant avoir reçu votre dépêche qui dément publication.

---

(1) Cfr. il seguente brano di un t. pari data, ore 9,15 di Vimercati, anch'esso conservato in AVV:
« Le consul, séparé de Leboeuf a télégraphié à Moustier de faire calmer le général, qui donnant trop d'importance au décret royal, menace de se mettre dans une fausse position, voulant retarder la remise de la Vénétie ». Cfr. in *Il problema veneto e l'Europa*, vol. III, cit., pp. 790-791, la corrispondenza in proposito fra Pillet e Moustier.

## 671.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(Ed. in *Lettere Ricasoli,* vol. VIII, p. 297 e in *Carteggi Ricasoli,* vol. XXIV, p. 149)

T. 727. *Firenze, 18 ottobre 1866, ore 15,30.*

Général Revel mande que rétrocession Venise se fera demain à huit heures.

## 672.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

D. CONFIDENZIALE 188. *Firenze, 18 ottobre 1866.*

Mi pregio di inviare a V. S. Illustrissima le istruzioni state redatte dall'Onorevole mio Collega, Ministro delle Finanze, pei Commissari delegati dal R. Governo per addivenire alla conclusione dell'accordo contemplato dall'art. IV della Convenzione del 15 settembre 1864.

Le invio in pari tempo i pieni poteri che conferiscono a Lei ed al Comm. Mancardi siffatto mandato.

—

ALLEGATO.

ISTRUZIONI DI SCIALOJA PER NIGRA E MANCARDI

Lo studio finora fatto a Parigi per accertare i fatti necessarii a porsi in sodo per poter procedere ad una ragionevole ripartizione del debito pontificio può in molte sue parti prendersi a base della Convenzione da stabilire.

Il Governo del Re ammette la ripartizione fatta in ragione di popolazione; e non può sconoscere la giustizia che la materia da ripartire sieno il debito del 30 giugno 1859 per la parte spettante alle Romagne, ed il debito esistente il 30 settembre 1860 per la parte spettante alle Marche, all'Umbria e Benevento.

Ma intende accettare questa massima in tutti i suoi effetti, e perciò richiede che per non aggravare la condizione dell'uno o dell'altro contraente si debba dividere ciascuna partita del debito perpetuo e poi del debito redimibile secondo il criterio prestabilito, e si eviti in qualunque modo di sostituire, per equivalenza, una specie di debito all'altra.

Sarà, già si intende, imputato, come fu proposto, il 1.468.617 lire di rendite perpetue da noi servite sulla parte di debito perpetuo che ci spetta. Ciascuna partita di debito che ci verrà assegnata sarà iscritta sul nostro gran libro, e sarà quindi considerata come nostro proprio debito. Ma ciò esprimendo nella convenzione, si eviti di usar frasi che implichino di confonderla assolutamente con la nostra rendita 5 % unificata; la qual cosa avrebbe per conseguenza di dover noi servire all'estero l'intero ammontare della rendita che sarà presa a carico dell'Italia.

Non si deve far entrare in conto alcuna partita di rendita o non iscritta nel gran libro del debito pontificio, o non ancora pagata.

Perciocché questa specie di rendita sarebbe apparente e non reale, ovvero non sarebbe un debito preesistente al 1859 o al 1860 e quindi non soggetto a ripartizione. Né si può ammettere l'obbligo di assumere tutti gli arretrati di partite di debito le cui cedole semestrali non sieno state riscosse per lo passato. Poiché non sappiamo quante di queste cedole abbiamo potuto non essere riscosse da cattolici, massime nel Belgio dove è collocata molta rendita romana, e più ancora dagli stabilimenti religiosi che ne posseggono considerevoli quantità.

Questa clausola inserita nello studio preparatorio deve assolutamente essere respinta, nessuno potendo assumere un obbligo di cui non sa l'importanza.

Quanto agli interessi scaduti delle parti di debito, che *ora si conviene* dover essere assegnate all'Italia sul debito pontificio qual'era in quelle due date del 1859 e del 1860, è chiaro che non sieno dovuti, appunto perché ora si assegna il debito, e non possono doversi gli interessi per tempo precedente a quello dell'assegnazione del debito. Né certo la legge civile ammetterebbe gli interessi quando non si sono prima richiesti, anche se fossero dovuti. I precedenti storici del Belgio confermano l'assunto: né quello che la Francia oppone di Nizza e Savoia, muta per nulla lo stato della questione; essendoché nel caso citato si operava ad un tempo la cessione e la ripartizione, e questa facevasi di accordo ed in condizioni affatto diverse.

In ogni modo per mostrare tutta la deferenza possibile verso il Governo dell'Imperatore, quando anche si persistesse nel rifiuto della transazione già proposta di calcolare cioè gli interessi dal 15 settembre 1864 giorno in cui fu sottoscritta la Convenzione, in avanti, si potrebbe condiscendere di farne qualche altra più larga. Ma si dovrà in ogni modo insistere per farne una che scemi il peso e che temperi gli effetti di quel patto.

È vero che si propone di tradurre in rendita redimibile alla pari il montare degli interessi, ma si calcolano per intero, mentre che poi si sottraggono a titolo di somma calcolata in grosso tre milioni e più di cauzioni, che furono già pagate in danaro.

Potrebbesi dunque o calcolare la somma che si dovrebbe se si pagassero gli interessi dal 15 settembre 1864 in poi, e quindi traducendoli in rendita italiana al corso, offrire di prenderne altrettanta della pontificia; ovvero anche, ma questo proprio in ultima ipotesi, potrebbesi ridurre a sole cinque annate la somma degli arretrati.

Converrà pure protrarre la ripartizione sino a tutto il 1866 non potendo il Governo pagare il semestre ultimo senza aver fondi a ciò addetti, e senza l'approvazione del Parlamento.

Dovrebbesi ad ogni patto ottenere che dalla parte di debiti che l'Italia dovrà assumersi sieno sottratti i 4 milioni e 250 mila lire che il Re di Napoli dette ad imprestito al Governo pontificio e che questi pretende avere restituito.

Le ragioni del Governo pontificio sono affatto inefficaci. Il denaro gli era stato dato in nome del Governo napoletano e non della persona dell'ex Re ed il Governo napoletano aveva per sicurezza avuto in pegno della rendita romana, la quale è nelle sue mani ed era, quando il Pontefice non pagò veramente il debito, ma fornì a Francesco Borbone tanti certificati del debito pubblico romano quanti ne aveva già posti in pegno al Governo napolitano dandogli facoltà di spenderli.

Questo nuovo contratto che può essere una largizione, ma che non è certo una liberazione è fatto il 19 Novembre 1860 in Roma dopo il plebiscito napolitano e dopo l'entrata del Re d'Italia in Napoli. Infine è notevole che tanto è vero che il credito è nostro che noi siamo ancora i depositarii della rendita romana data in pegno, e che noi quindi siamo in grado di dire al Papa « eccovi il pegno, pagateci, ovvero venderemo il vostro pegno ». Ma egli non vuole cederci il pegno e si rifiuta a pagare.

Oltre di che si faccia notare al Governo dell'Imperatore che non ostante la buona disposizione del Governo del Re di arrivar presto ad una conclusione, è impossibile di darla vinta su tutti i punti al Governo di Roma, se si vuole

disporre lo spirito delle popolazioni d'Italia e quello dei poteri costituiti alla conciliazione o almeno a quello stato di calma, che è tanto necessario al felice esito del Trattato del 15 Settembre 1864.

Questo intento politico è certo di gran lunga superiore al riguardo che può aversi di sollevare il Pontefice da qualche milione di più di debito, massime quando si pretende che l'Italia gli meni buona una somministrazione di danaro da lui indebitamente fatta a chi se n'è servito per prolungare un doloroso conflitto e per favorire il brigantaggio nelle provincie meridionali.

Esasperando gli animi con una Convenzione che in varie sue parti avrebbe l'aspetto di una esigenza troppo dura, pare che si faccia cosa contraria allo scopo medesimo che si propone raggiungere il Governo di S. M. Imperiale.

Quanto alla ripartizione delle pensioni è da osservarsi che riferendosi al 1859 ed al 1860 dopo il qual tempo molta gente ha cessato dal goderne, sarebbe giusta cosa non fissare alcun limite minimo e in ogni modo è ingiusto che si fissi soltanto per l'Italia. Il meglio sarebbe dire che ciascuno paga le pensioni a coloro che *nativi delle province rispettive* vi risiedono presentemente, ma togliere la clausola « o che potranno venire a risiedervi ». Dopo sette anni questa clausola non ha più senso; massime quando si nota che molti romani delle provincie non annesse all'Italia sono pensionati a carico del Regno italiano. A questo riguardo soltanto per rassicurare il Governo pontificio potrebbe aggiungersi che in ogni modo il Governo Italiano riterrà a suo carico le pensioni che presentemente paga.

Ove poi si voglia parlar del futuro, converrà aggiungere che il tempo per venire a risiedere conceduto ai nativi delle provincie, sia determinato a pochi mesi.

Rispetto alle riserve si porrà mente a stabilire che i tabacchi ed i sali, non si debbano pagare al Governo pontificio, ma se ne deve tener conto a questo modo, cioè che le quantità esistenti nei magazzeni delle provincie annesse devono essere sommate con le quantità esistenti nelle provincie rimaste al Papa, per vedere se la parte trovata nelle provincie annesse è in proporzione delle popolazioni di quelle provincie.

Se codesta parte era maggiore di quella che avrebbe dovuto essere secondo tale proporzione, il Governo italiano pagherà la eccedenza e se minore dovrà riceverne il prezzo della differenza. Perciocché tutte le provviste si fanno col denaro dello Stato, il quale appartiene a tutte le sue provincie.

Lo stesso principio deve essere applicato ai fondi in denaro.

Anche di questi bisogna che si dia conto dalle due parti, e si faccia proporzione ancora del passivo, cioè del debito, e non solo dei pagati, ma anche dei debiti da pagare, i quali ultimi secondo la relazione del tesoro del 1865 ascendevano a più di 710/m lire.

A questo modo, e con queste spiegazioni può ammettersi la riserva su quei due capi.

## 673.

## IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(Ed. in *LV* 9, pp. 845-862)

*Vienna, 18 ottobre 1866.*

Essendo ora conchiuso il trattato di pace tra l'Italia e l'Austria, non sarà inutile una breve esposizione delle varie fasi dei negoziati che vi si riferiscono ed ai quali io presi direttamente parte, onde riassumere in un medesimo prospetto le cause che influirono sul risultato conseguito.

Nulla dirò di ciò che ebbe luogo prima dell'epoca alla quale mi venne dal R. Governo affidata l'onorevole missione di negoziare la pace.

Partito da Padova il 5 Agosto prossimo passato, dopo avere avuto l'onore di un'udienza da Sua Maestà, io venni in Firenze per ricevere dal Ministero degli Affari Esteri le istruzioni occorrenti. A quell'epoca tra gli eserciti italiano ed austriaco l'armistizio non era ancora conchiuso; esisteva una semplice sospensione d'armi. Era tuttora questione di trattare a Praga, dove trovavansi i Plenipotenziari di Prussia ed Austria in procinto di stipulare la pace fra quelle due Potenze.

Tuttavia dovei anzitutto portarmi in Parigi presso la Potenza mediatrice per concertarmi circa alcuni punti essenziali da regolare, nonché sulla forma del Trattato e sul luogo dove negoziare. In quella metropoli io fui efficacemente appoggiato dal Ministro d'Italia; egli mi pose in rapporto con parecchi personaggi importanti e più particolarmente col Signor Drouyn de Lhuys, allora Ministro degli Affari Esteri. Non rammenterò le discussioni che ebbero luogo sul preambolo del Trattato, sulle condizioni del passaggio del Veneto dall'Austria all'Italia per l'intermediario della Francia; basta ricordare che: essendosi dapprincipio escluso il sistema seguito a Zurigo nel 1859 che implicava la cessione e la retrocessione del Veneto; la Francia volendo consacrare con un atto diplomatico speciale la cessione ad essa fatta dall'Austria della Venezia, e la Prussia avendo intanto essa stessa concluso la pace coll'Austria, restava all'Italia a trattare direttamente con questa Potenza, valendosi delle condizioni stipulate dalla Prussia e dalla Francia.

Debbo soggiungere che, avendo avuto l'onore di essere ricevuto da S.M. l'Imperatore dei Francesi, io ne ebbi, per l'Italia, le assicurazioni le più benevoli, e la di lui alta influenza si fece sentire durante i negoziati.

L'Austria, avendo ripetutamente espresso il desiderio che le trattative avessero luogo in Vienna, non essendovi inconvenienti, anzi sotto alcuni riguardi essendovi vantaggio per l'Italia a condurre i negoziati in quella città, la proposta venne accettata, e Vienna fu scelta per la sede delle negoziazioni.

Prima di recarmi in Austria, io ebbi più volte occasione di vedere il Principe di Metternich, ambasciatore d'Austria a Parigi, il quale con somma cortesia mi facilitò le relazioni officiali nella capitale dell'Impero col quale l'Italia da sì lunghi anni si trovava in lotta.

Io partiva per Vienna, dopo di avere ricevuto avviso che il negoziatore austriaco era stato prescelto nella persona del Signor Conte di Wimpffen, già Ministro di Sua Maestà Imperiale e Reale Austriaca in Danimarca; e vi giunsi il 28 agosto col personale della missione italiana.

È d'uopo anzitutto accennare le condizioni in cui ci trovavamo al momento dell'apertura dei negoziati diretti coll'Austria.

La pace tra l'Austria e la Prussia era stata firmata a Praga il 23 agosto.

L'Austria con Convenzione del 24 agosto aveva confermato la cessione fatta alla Francia del Veneto.

L'Italia dopo una campagna nella quale la fortuna non aveva secondato il coraggio de' suoi soldati, conchiudeva coll'Austria un armistizio che poteva essere denunciato pel 9 settembre.

L'esercito austriaco era in possesso del quadrilatero, di Venezia, ed anche di alcune porzioni del rimanente territorio veneto, comprevasi Palmanova. Le nostre truppe che dovettero lasciare la parte del Trentino acquistata dal loro valore, occupavano il rimanente delle provincie venete, avendo a ridosso l'Adige ed il basso Po, attraverso il quale erano le sole comunicazioni dirette del nostro esercito col resto del Regno.

Nel Trattato austro-prussiano era inserito un articolo che assicurava la riunione del Veneto al regno d'Italia. L'Imperatore dei Francesi, cui il Veneto era stato ceduto, aveva dichiarato che consentiva a che fosse riunito all'Italia. Questi erano i titoli diplomatici legali che l'Italia doveva invocare.

In Francia ed in Prussia vivo era il desiderio di una pronta conclusione della pace tra l'Italia e l'Austria. Non parlo delle condizioni assai note in cui versava quest'ultima Potenza ancora commossa dai suoi disastri del nord, non compensati dai successi da essa ottenuti nel sud dell'Impero.

Tosto dopo il mio arrivo in Vienna vidi il Conte di Mensdorff-Pouilly, Ministro degli Affari Esteri, che mostrò le migliori disposizioni, ed io ebbi l'onore di essere ricevuto dall'Imperatore, che si degnò farmi una perfetta accoglienza. Venni intanto messo in rapporto col Plenipotenziario austriaco Signor conte di Wimpffen ed ebbimo assieme alcune conversazioni preliminari per stabilire i punti da regolare, la forma del Trattato ed il modo di procedere nelle discussioni.

La redazione degli articoli speciali del Trattato di Zurigo fu giudicata come quella alla quale conveniva maggiormente attenersi.

L'ordine delle discussioni non seguì quello segnato dagli articoli; alcuni che davano luogo a maggiori difficoltà furono rimandati per gli ultimi. Credo che per meglio far conoscere l'andamento delle negoziazioni, il più opportuno sia di accennare succintamente gli oggetti delle singole conferenze ufficiali avute col Plenipotenziario imperiale. A queste conferenze intervenne costantemente il commendatore Artom; il Plenipotenziario austriaco fu talvolta coadiuvato da funzionari competenti.

Nella prima seduta, che ebbe luogo il 3 settembre, furono parafati il preambolo del Trattato già prima d'allora concertato, gli articoli relativi alla pace, ai prigionieri di guerra, al passaggio all'Italia dei diritti ed obbligazioni concernenti l'Austria nel Veneto, al rimborso dei depositi delle cauzioni e consegnazioni, ed alla facoltà di conservare la cittadinanza austriaca. Questi articoli non diedero luogo a discussioni.

La seconda seduta (5 settembre) venne consacrata alla discussione preliminare di vari punti assai importanti e che sono la consegna degli archivi, il consenso all'unione del Veneto al regno d'Italia, la corona di ferro, i palazzi di Roma e di Costantinopoli, il Trattato di Commercio. Le risoluzioni definitive in proposito furono rimandate ad altre sedute.

Nella terza seduta (8 settembre) vennero parafati gli articoli relativi alle pensioni, agli ufficiali ed agli impiegati civili; si discusse la proposta relativa ai beni de' Principi e delle Principesse di Casa d'Austria; in fine il Conte di Wimpffen consegnò una nota verbale in cui è formulata la domanda del Governo austriaco circa il riparto del debito pubblico. Attesa l'importanza dell'argomento, la discussione relativa al debito è rimandata ad altra seduta.

Nella quarta seduta (10 settembre) furono parafati l'articolo relativo al consenso dell'Imperatore d'Austria alla riunione del Veneto al Regno d'Italia, e l'articolo riflettente l'amnistia. Debbo ricordare l'importanza di quei due articoli.

Senza il consenso dell'Imperatore d'Austria alla riunione del Veneto, l'atto diplomatico col quale quelle provincie erano annesse al regno d'Italia restava incompleto, poiché, non essendovi stato atto di retrocessione dalla Francia all'Italia, quelle due Potenze avrebbero tuttora potuto dichiarare nullo l'atto di cessione tra esse, il che avrebbe reso incerto, nel senso diplomatico, il diritto di possesso dell'Italia. Colla stipulazione dell'articolo in questione, si è ovviato a quell'inconveniente.

Riguardo all'amnistia, l'articolo venne formulato colla massima ampiezza, e nell'applicazione del medesimo si è voluto dare la più larga interpretazione onde cancellare, per quanto possibile, da ambe le parti, le tracce dei fatti che tennero le due Potenze divise per tanti anni.

In quella medesima seduta si presentò un progetto di redazione per gli articoli relativi alle ferrovie.

La delimitazione attuale delle frontiere fu parimente oggetto di una esposizione per parte del Plenipotenziario italiano. Non era difficile il dimostrare che quelle frontiere, non determinate da confini naturali, presentavano inconvenienti assai gravi dal lato politico ed economico, e tali da creare imbarazzi ai due Governi. Il Plenipotenziario austriaco, non avendo ricevuto istruzioni in proposito, si riservava di rispondere ulteriormente al desiderio espresso di un accomodamento sopra quell'argomento. In fine, prima di separarsi, io presentai una nota verbale in risposta a quella del conte di Wimpffen, relativa al debito. Quella nota non era una controproposta, ma una semplice dichiarazione dei principii sui quali si appoggiava il Governo Italiano nella questione del riparto del debito, per cui non potevano essere ammesse le proposte del Plenipotenziario imperiale. Dopo una discussione assai animata in proposito, si rimandò la definizione della questione ad una prossima conferenza.

La quinta seduta (12 settembre) fu principalmente consacrata ad una discussione preliminare sulle ferrovie, la quale venne ripresa nella seguente sesta conferenza (14 settembre), alla quale assistevano il Signor Tostain, direttore generale delle ferrovie del sud d'Austria, ed il Signor De Pretis, consigliere aulico per il Ministero di commercio e dei lavori pubblici. Si parlò ugualmente coll'intervento del solo consigliere De Pretis del ristabilimento sulle basi le più larghe delle relazioni commerciali fra i due paesi, alle quali il Governo imperiale attribuiva con ragione la massima importanza.

Avendo il conte di Wimpffen espresso il desiderio che le proposte relative al riparto del debito fossero scevre da ogni considerazione teorica per restringersi nel campo pratico, io, nella settima conferenza (17 settembre), presentai due articoli che erano, a mio giudizio, la interpretazione rigorosa delle stipulazioni relative al debito contenute nei due Trattati austro-prussiano e austro-francese.

Il conte di Wimpffen, nell'accettare *ad referendum* la nostra proposta, esprimeva il suo rincrescimento perché l'offerta non fosse stata da parte nostra più larga, e perciò egli non credeva conveniente che, prima di avere avuto le istru-

zioni del suo Governo, le conferenze fossero continuate, riservandosi di far conoscere il giorno in cui potessero essere ripigliate.

Qui è opportuno di ricordare quale fosse lo stato della quistione, relativamente al debito.

Nel Trattato di Zurigo del 10 novembre 1859, in virtù del quale la Lombardia fu annessa alla Sardegna, si stabiliva che la Lombardia rappresentasse i tre quinti del regno Lombardo-Veneto, e le provincie venete rimanenti all'Austria i due quinti soltanto; il debito afferente alle provincie lombarde doveva adunque essere ripartito in tale proporzione, e la parte spettante alla Lombardia passare a carico della Sardegna. Il Monte Lombardo-Veneto costituiva il debito proprio del regno; ma a questo l'Austria pretendeva aggiungere una parte proporzionale del debito di tutto l'Impero. Tuttavia, dopo lunghissima controversia, una tale aggiunta venne ristretta all'imprestito del 1854 e l'ammontare per la Lombardia ne venne fissato in 100 milioni di lire.

I trattati recenti anzi accennati dell'Austria colla Prussia e colla Francia stipulavano che le provincie venete sarebbero state cedute senza altro onere, fuorché la parte del debito afferente alle medesime in conformità del precedente di Zurigo.

Ciò non ostante il Plenipotenziario austriaco, appoggiandosi ad altra considerazione in sua nota presentata nella terza conferenza, chiedeva che l'Italia prendesse a suo carico:

| | | |
|---|---|---|
| 1° Il Monte Veneto nella sua presente condizione, il di cui passivo era al fine di giugno di . . . . | Fiorini | 64.296.353 |
| 2° Una parte proporzionale del debito del 1854 per una somma di . . . . . . . . . . . . | » | 39.000.000 |
| 3° Per gli altri debiti contratti dopo il 1859 . . . | » | 36.750.000 |
| Totale . . . | Fiorini | 140.046.353 |
| Cioè . . . | Lire | 350.115.882 |

Alla prima domanda nulla v'era da opporre. In massima la seconda poteva essere accettata, salvo a restringere l'ammontare della somma chiesta la quale, attenendosi a quanto si era strettamente stabilito per la Lombardia, avrebbe dovuto limitarsi a 26.666.666 fiorini, equivalenti a L. 66.666.666.

È però da osservare che la transazione fatta a Zurigo in proposito del debito del 1854 poteva dare appiglio a discussioni sul sistema di riparto.

In quanto alla terza domanda, essendo essa del tutto contraria ai precedenti di Zurigo, e riflettendo debiti non fatti per il regno Lombardo-Veneto, ma per il rimanente dell'Impero, essa era inaccettabile, tanto più che il debito del Monte Veneto era già stato gravato in parte di oneri corrispondenti a detti debiti. Solamente fra i debiti compresi nella terza domanda si poteva per alcuni sostenere che avessero un carattere analogo a quello del 1854; e, sotto tal riguardo, quando si fosse constatato tale carattere, una parte di essi si doveva mettere a carico della Venezia.

Tralascio di riepilogare le lunghe corrispondenze e discussioni avute sull'argomento del debito; basta il dire che il duca di Gramont ambasciatore di

Francia e il barone di Werther ministro di Prussia a Vienna, sostennero nel nostro senso l'applicazione del precedente di Zurigo, consigliando però una transazione sulla somma chiesta per l'imprestito del 1854, onde togliere di mezzo ogni ulteriore motivo di contestazioni.

Tale era lo stato della vertenza quando il conte di Wimpffen, il giorno 21 settembre, mi fece conoscere che il Governo austriaco rinunziava alla domanda relativa ai 36.750.000 fiorini rappresentanti, in ragione di popolazione, la quota della Venezia ne' debiti contratti dall'Austria dopo il Trattato di Zurigo; che esso Governo credeva che « quanto al Monte Lombardo-Veneto, non vi potesse essere difficoltà, ed offriva di autorizzare un delegato del Governo italiano a recarsi a Venezia per verificare sui registri del Monte lo stato attuale delle iscrizioni.

Essendo così ridotta la discussione alla cifra da fissarsi per l'imprestito del 1854, il Governo austriaco lasciava al Governo italiano di offerire una somma rotonda, tenendo conto di tutti gli elementi e di tutte le convenienze.

In seguito a questa comunicazione e dietro istruzioni ricevute dal Ministero, nella ottava conferenza del 22 settembre, io proposi di fissare a 32 milioni di fiorini la parte del debito del 1854, afferente al Veneto, comprendendo in questa somma il prezzo del materiale da guerra non trasportabile che doveva essere da noi assunto a prezzo di stima.

Col dare una somma fissa per tutto il materiale non trasportabile si aveva il gran vantaggio di evitare le discussioni e gli indugi che avrebbero potuto ritardare la consegna delle fortezze, e si troncava ogni pretesa esagerata che potesse per avventura sorgere rispetto a quel materiale non trasportabile; poiché è d'uopo ricordare che quando il generale Moering si recò a Venezia per concertare coi generali Le Boeuf e Di Revel la consegna del Veneto, vi era chi sosteneva, con ragionamenti assai abili, che nel detto materiale si dovevano comprendere le fortificazioni; se si fossero dovute pagare le sole spese fatte intorno alle medesime dopo che erano in possesso dell'Austria, l'importo avrebbe ecceduto di assai gli oneri effettivi che si è assunti l'Italia, oneri che in parte risalgono al primo regno d'Italia. Ma tale interpretazione non poteva essere accolta, e diffatti il Plenipotenziario austriaco non diede mai simile significato a quelle parole. Egli prese *ad referendum* la mia proposta di 32 milioni di fiorini.

Infine nella nona conferenza, del 25 settembre, il conte di Wimpffen mi partecipava l'approvazione data da S.M. l'Imperatore alla deliberazione presa dal suo Consiglio di Ministri e della quale io era già informato, di ridurre a 35 milioni di fiorini la domanda definitiva dell'Austria per l'imprestito del 1854 e pel materiale non trasportabile, chiedendo inoltre una garanzia pel pagamento.

Essendomi giunta per mezzo del telegrafo l'accettazione per parte del Governo del Re della cifra di 35 milioni di fiorini purché fosse stipulato un sistema di pagamento cogli stessi termini convenuti a Zurigo, mi feci premura dopo la seduta di parteciparla al conte di Mensdorff, riservando la questione della guarentigia domandata ad ulteriore conferenza.

Così venne sciolta in sostanza la quistione più ardua che si presentò durante le negoziazioni e che tenne per più giorni sospese le conferenze.

Restavano tuttora da regolare alcune quistioni di forma che furono poscia facilmente accomodate specialmente in quanto alla garanzia, in luogo della quale, al momento dello scambio delle ratifiche, si consegnò in mano del Governo austriaco dei buoni del tesoro italiani colle scadenze stabilite dall'articolo addizionale del Trattato.

Intanto il Commissario del R. Governo cavaliere Cacciamali si accertava in Venezia dell'ammontare delle iscrizioni sul Monte Veneto, le quali non si scostano sensibilmente da quella precedentemente accennata. Così il carico che si assume il Governo italiano per la cessione del Veneto è così ripartito:

| | | |
|---|---|---|
| 1° Monte Veneto, circa . . . . . . . . . . . | Fiorini | 64.300.000 |
| 2° Parte proporzionale del debito del 1854, importo del materiale non trasportabile . . . . . . . | » | 35.000.000 |
| Totale . . . | Fiorini | 99.300.000 |
| ossia . . . | Lire | 248.250.000 |

La somma di 35.000.000 fiorini equivalenti a L. 87.500.000 deve essere pagata a rate in contanti nel corso di ventitre mesi.

Nella stessa conferenza nona fu parafato l'articolo relativo agli archivi, e così venne sciolta una quistione che anche essa ebbe le sue difficoltà, imperocché si proponeva che gli archivi di Venezia fossero divisi in maniera che tutti i documenti riflettenti l'Austria ed i possessi attuali austriaci che anticamente erano della Repubblica veneta venissero trasportati a Vienna, lasciando il rimanente a Venezia. Ma, considerando che la effettuazione di un tale divisamento avrebbe avuto per risultato di disperdere una delle più importanti e più preziose raccolte di documenti politici ed istorici esistenti con danno immenso della scienza e della città di Venezia, la proposta anzidetta venne scartata; per cui faranno ritorno agli archivi veneziani tutti i documenti che per avventura ne fossero stati tolti, lasciando però ampia facoltà al Governo austriaco di prendere copia di quelli che potessero interessarlo.

Disposizioni analoghe sono state stipulate per gli oggetti di scienza e d'arte delle provincie venete.

Nella decima conferenza (26 settembre) venne parafato l'articolo relativo ai beni dei Principi e delle Principesse della Casa d'Austria in Italia, il quale in sostanza non fa altro che riconfermare in favore dei medesimi i principii che informano il nostro Codice, il quale tutela i diritti dei Principi come quelli dello Stato e dei privati.

Il conte di Wimpffen annunzia ad un tempo che S.M. l'Imperatore ammette la rinunzia al titolo di Re della Lombardia e Venezia e la restituzione della corona di ferro, e che la dichiarazione ne sarà fatta mediante apposita nota.

Nella Convenzione austro-francese del 24 agosto, l'Imperatore d'Austria erasi riservata la proprietà dei palazzi di Venezia a Roma ed a Costantinopoli; quantunque non si potesse contestare la validità legale di un tale atto, ciò non ostante il Plenipotenziario austriaco insisteva perché desso fosse anco riconosciuto dal Governo italiano, mediante un apposito articolo del Trattato. Non

potei acconsentire ad una tal forma siccome superflua; tuttavia in questa decima conferenza venne deliberato che la validità dell'atto di cui si tratta sarebbe stata oggetto di un apposito protocollo.

La Conferenza undecima (27 settembre) fu consacrata a varie discussioni intorno al modo di pagamento all'Austria dei 35 milioni di fiorini addebitati all'Italia; alle pensioni degli antichi impiegati toscani e modenesi in favore dei quali il Plenipotenziario austriaco invocava l'applicazione dell'amnistia; si parlava infine degli articoli relativi alle frontiere ed alla evacuazione del territorio.

La questione commerciale fu oggetto principale della 12ª conferenza (28 settembre) alla quale intervenne pure il Consigliere De Pretis.

Questo funzionario ed il Plenipotenziario austriaco insistevano perché nel Trattato fosse fin d'ora dichiarato che le due Potenze avrebbero, nel più breve tempo possibile, conchiuso un Trattato di commercio sulle basi reciproche delle nazioni più favorite (1); ma in conformità delle istruzioni ricevute io non accettai quel principio sulla considerazione che il nostro sistema di relazioni commerciali era già noto e stabilito sulle basi della più ampia libertà, mentre l'Austria non aveva ancora ammesso quei principii in modo formale. Era inoltre inopportuno di vincolarsi con un Trattato perpetuo a stabilire che le relazioni commerciali sarebbero in avvenire sulle basi delle nazioni più favorite, mentre i Trattati di commercio per la loro natura stessa sono di limitata durata. Si concertò infine di rimettere in vigore per un anno, e così d'anno in anno, i Trattati e Convenzioni tra la Sardegna e l'Austria anteriori al 1851, nonché il Trattato di commercio del 1851. Quantunque alcune di queste Convenzioni possano per avventura contenere qualche disposizione di meno facile applicazione nei tempi attuali, tuttavia era indispensabile di rimetterle in vigore onde non lasciare senza norme i rapporti internazionali che importava ristabilire fra i due paesi. Il Trattato di commercio del 1851 era fra altri indispensabile, poiché, oltre le disposizioni relative al commercio, esso contiene stipulazioni che toccano alle quistioni più importanti del diritto internazionale, come il diritto di proprietà, l'abolizione del diritto di albinaggio, ecc.

Fu ben inteso che la disposizione di quell'articolo che stabilisce fra le due nazioni relativamente alle tariffe il trattamento delle nazioni più favorite, deve essere interpratata nel modo il più largo in quanto che le tariffe eccezionali dell'Austria pel Zollverein dovevano essere estese, il più presto possibile, a tutte le provenienze italiane.

Tali Trattati e Convenzioni non essendo valevoli che per un anno, mediante una preventiva denunzia si ha la facoltà di venire prontamente a nuovi accordi sopra tutte quelle quistioni.

In questa conferenza il conte di Wimpffen dichiarava che il suo Governo non acconsentiva ad inserire nell'articolo relativo alle frontiere la riserva di addivenire a negoziati per una rettificazione ulteriore. Non tornerò sugli argomenti da me esposti e sui replicati tentativi fatti per ottenere un miglior risultato. Mi riferisco intorno a ciò ai rapporti riservati che spedii a V.E.

(1) Cfr. il seguente brano del t. 1015, pari data, di Menabrea:
« Hier j'ai eu audience de congé de l'Empereur qui a été comme à l'ordinaire très bienveillant. Il a renouvelé expression de son désir de maintenir bons rapports avec l'Italie surtout au moyen d'un traité de commerce. Quoi qu'en disent les journaux il n'a nullement été question de décorations ».

Furono ancora discusse le quistioni relative alla evacuazione del territorio per parte delle truppe austriache, e alla estensione dell'amnistia in favore dei militari che si erano sottratti ai loro obblighi per recarsi al servizio della potenza avversa.

Nella 13ª conferenza (29 settembre) furono parafati gli articoli sulle frontiere, sulla evacuazione del territorio, sulle facoltà da accordarsi agli abitanti dei territori limitrofi, sul richiamo provvisorio in vigore degli antichi Trattati e Convenzioni, e sul Trattato di Commercio. Venne pure redatto e parafato l'articolo sulle ratifiche.

Nella 14ª conferenza (30 settembre) si ritornò sulla quistione dei palazzi di Roma e di Costantinopoli, e si deliberò d'inserire nel protocollo concernente i medesimi la frase seguente:

« Il Plenipotenziario italiano ammette la validità della stipulazione fra l'Austria e la Francia ».

Il conte di Wimpffen avendo chiesto che l'amnistia fosse anche estesa ai reati di spionaggio, non dissentii da ciò, e rimase aggiunto così uno schiarimento di più sulla portata dell'amnistia. Fu inteso che l'amnistia verrà applicata nel senso il più largo a tutte le persone di qualsiasi paese, che furono implicate negli avvenimenti politici della Penisola.

Alla 15ª ed ultima conferenza (1° ottobre) assistevano i consiglieri ministeriali, signori Salzmann e Gobbi; vennero parafati gli articoli relativi alle ferrovie.

Questi articoli confermano l'obbligo della società ferroviaria di compiere nel più breve tempo possibile la ferrovia del Brenner e di consacrare ai miglioramenti della ferrovia e del porto di Venezia la somma di 1.500.000 fiorini, equivalenti a lire 3.750.000.

Le garanzie che deve dare il Governo italiano, invece di essere calcolate sui prodotti della rete veneta sola, saranno anzi calcolate sui prodotti di tutta la rete austriaca del sud, la quale, avendo delle entrate di gran lunga superiori a quelle del Veneto isolato, rimuove la probabilità che il Governo abbia nulla da pagare per detta garanzia. Ed in vero, la convenzione ferroviaria del 27 febbraio 1866 guarentisce alla società un prodotto lordo di circa 33.500 lire al chilometro. La media chilometrica dei prodotti annui della rete intiera fu di circa 60.000 lire, mentre nel Veneto toccò appena 25.000 lire. Queste cifre dimostrano abbastanza il vantaggio della stipulazione fatta, la quale è però equa, epperciò non incontrò opposizione per parte del Governo imperiale.

Si parafò egualmente l'articolo addizionale del Trattato, nel quale sono fissati i modi di pagamento della somma di 35 milioni di fiorini. Prima però si convenne col Plenipotenziario austriaco, che lo stato attuale del Monte Veneto sarebbe constatato mediante un protocollo da firmarsi dai delegati delle due Potenze contraenti, al momento della consegna.

In questa conferenza e nella seguente 16ª (2 ottobre) furono concertati vari particolari riferibili al Trattato; infine il giorno 3 ottobre al mezzogiorno il Trattato cogli annessi protocolli venne firmato dai due Plenipotenziari.

Tre protocolli sono annessi al trattato; il primo si riferisce ai palazzi di Venezia a Roma ed a Costantinopoli; furono già precedentemente esposte le discussioni che ebbero luogo al riguardo, per cui non occorre altro aggiungere.

In un seguente protocollo si conferma il credito di 5 milioni, che ha la Francia sul Monte Veneto, e del quale essa ha percepito finora la rendita in L. 250.000 annue. Questo credito risale sino all'epoca del primo regno d'Italia e fa parte di un credito di L. 33.971.470 che la Francia reclamava dall'Austria e che venne poscia ridotto a L. 20.000.000. In un protocollo in data del 10 novembre 1859 che fa seguito al Trattato di Zurigo, la porzione di quel credito addebitata al Monte Veneto fu di L. 5.000.000, i di cui interessi annui in L. 250.000 vennero fino ad ora regolarmente pagati alla Francia. Se la cessione del Veneto avesse avuto luogo direttamente dall'Austria all'Italia, nessuna dichiarazione relativa a tal credito era necessaria; ma siccome il Veneto era momentaneamente passato virtualmente in possesso della Francia, venne il dubbio, se il credito di cui si tratta potesse essere infirmato da una tale circostanza.

In un altro protocollo si riproduce una dichiarazione già fatta, circa alcuni diritti riservati alla Francia, dalla Commissione del 1860 incaricata di liquidare il Monte Lombardo-Veneto e di operarne la ripartizione.

Oltre le quistioni anzi accennate, risolte nelle conferenze uffiziali, molte altre furono oggetto di discussioni, sia nelle conferenze medesime, sia in conversazioni col Plenipotenziario austriaco e col Ministro imperiale degli Affari Esteri, e diedero luogo a diverse note. Mi limiterò a ricordare le seguenti.

Uno scambio di note ebbe luogo relativamente al palazzo di Toscana in Roma, finora ritenuto dal marchese Bargagli i di cui beni vennero sequestrati per avere egli rifiutato di consegnare il detto palazzo al Governo italiano. Restò inteso che in seguito alla garanzia data dal Trattato ai Principi della Casa imperiale per i loro beni privati, il palazzo di Toscana sarebbe restituito al Governo italiano, e che in conseguenza sarebbe tolto il sequestro del marchese Bargagli, salvi i diritti di giustizia ed altri.

Il Plenipotenziario imperiale presentava anche due note, una per domandare la restituzione de' beni dell'ex-Re di Napoli, e l'altra perché fosse riconosciuto un debito contratto dall'ex-duca di Lucca, quindi Duca di Parma, colla casa Rothschild, ed in parte garantito dall'Imperatore d'Austria. A queste note dichiarai di non poter dare risposta, essendo gli argomenti delle medesime di diritto interno dello Stato ed in conseguenza estraneo alla mia missione.

Citerò ancora la nota colla quale il conte di Wimpffen dichiarò a nome dell'Imperatore che Sua Maestà Imperiale Reale Austriaca rinunziava al titolo di Re del Lombardo-Veneto, e che veniva restituita la corona di ferro.

Varie volte si parlò delle corporazioni religiose, ed il Governo austriaco avrebbe desiderato la introduzione di un articolo conforme a quello del Trattato di Zurigo, relativo alle medesime. Ma essendo questa una quistione di ordinamento interno, non ero autorizzato ad accettare veruna proposta al riguardo; tuttavia credei opportuno di rassicurare l'imperiale Governo sulla sorte che sarebbe toccata ai membri delle corporazioni religiose, dimostrando che colla legge attualmente in vigore in Italia, tutti i religiosi possidenti o non possidenti avrebbero avuto la loro sussistenza assicurata, mentre che con un articolo conforme a quello di Zurigo, i membri soli delle corporazioni possidenti sarebbero stati provveduti, e quelli delle corporazioni non possidenti sarebbero rimasti senza mezzi di sorta. Bisogna notare che il numero totale dei religiosi dei due

sessi nelle provincie venete ascende a circa 3.000 individui, dei quali 2.000 appartenenti ad ordini possidenti, e 1.000 ad ordini non possidenti.

Nell'intervallo tra la firma del Trattato e lo scambio delle ratifiche, fu concertato il protocollo relativo a detto scambio ed alla consegna dei buoni del tesoro, stipulato dall'articolo addizionale. In fine il giorno 12 ottobre, tra il conte di Mensdorff-Pouilly, a tal uopo delegato da Sua Maestà Imperiale e me, in presenza del conte di Wimpffen, Plenipotenziario, e coll'assistenza dei Signori commendatore Artom, barone Abro, consiglieri Salzmann ed Ascher, e conte Dobrowski furono scambiate le ratifiche; consegnai ad un tempo al conte di Wimpffen i buoni del tesoro per la somma di 35 milioni di fiorini (87.500.000 lire), e mi fu in quella occorrenza rimesa la corona di ferro.

Il corso delle trattative non fu scevro di peripezie, ed anche di apprensioni; ma le difficoltà risultanti dalle circostanze in cui si versava furono temperate dalla somma cortesia del Plenipotenziario imperiale e dei Ministri co' quali ebbi a conferire.

Debbo rammemorare la buona accoglienza che in più occasioni si degnarono fare alla missione S. M. l'Imperatore e S.A.I.R. l'Arciduca Alberto.

Senza dubbio in quei momenti in cui l'Austria stava per rinunziare al Veneto, essa dovette provare qualche sentimento di cordoglio nell'abbandonare per sempre quella terra, per la quale essa aveva fatto tanto onde conservarvi la sua influenza ed il suo dominio, ma quella Potenza vide che anziché avere stretto al fianco un perpetuo nemico che la divorava, meglio era farsi amica una nazione colla quale le buone relazioni debbono essere una garanzia politica ed una sorgente mutua di ricchezze, effetto dello sviluppo del commercio e della industria.

### 674.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 730. *Firenze, 19 ottobre 1866, ore 0,20.*

Mancardi est parti pour Turin et il se rendra ensuite à Paris. La question de forme ne me préoccupe pas beaucoup. Pourvu que les possesseurs des titres romains soient payés directement par nous, nous pouvons transiger sur l'intervention du Pape. La question grave et qui soulèvera des difficultés réelles est celle des arrérages. Sella à qui on a proposé il y a quelques mois de se charger de la négociation se déclara prêt à accepter à la condition de ne faire aucune concession sur la question des arrérages.

### 675.

### IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A MADRID, CARACCIOLO DI BELLA

D. 2. *Firenze, 19 ottobre 1866.*

Il Ministro di Spagna fu oggi da me, e mi disse aver ricevuto dal suo Governo istruzione di chiamare la mia attenzione sulla questione dei beni privati già posseduti nel Regno dai Principi della Casa Borbonica di Napoli.

Il Governo della Regina, secondoché s'espresse meco il Duca di Rivas, trae argomento per rinnovare i suoi officii a tal riguardo dalla stipulazione stata convenuta col Trattato di pace testé conchiuso tra l'Italia e l'Austria in ordine ai beni privati delle famiglie già sovrane a Modena ed in Toscana.

Senza punto addentrarmi nel fondo della quistione, io mi sono limitato ad un'osservazione preliminare ed ho esposto all'Inviato spagnuolo le ragioni a Lei note per cui è necessaria una nuova legge a cui concorrano Governo e Parlamento, per derogare ad un atto che per essere stato legalmente compiuto dal Dittatore delle provincie napoletane ha piena efficacia di legge. Soggiunsi che ad ogni modo il Ministero non può esprimere a tal riguardo un'opinione prima di aver conosciuto come sia per manifestarsi la situazione parlamentare.

Il Duca di Rivas avendomi poi chiesto se il Governo del Re sarebbe meglio disposto alla restituzione dei beni se Francesco di Borbone fosse per lasciare Roma, io gli risposi che poiché egli aveva toccato siffatto argomento, io doveva convenire che la presenza dell'ex Re a Roma costituisce una delle difficoltà della questione.

Di siffatto mio colloquio col Ministro di Spagna Le trasmetto il presente scritto per semplice sua informazione e norma.

## 676.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(AVV)

L. P. *Firenze, 19 ottobre 1866.*

**Comprendo la fretta del Governo francese a concludere prima del termine della Convenzione l'affare del debito pontificio e aggiungo che il concluderlo prima con ispirito di conciliazione e di buona fede è anche per noi atto di buona politica. Ma si tratta di aumentare il nostro bilancio passivo annuo di diciassette milioni, di assumerci, pei soli arretrati, un debito di ottanta milioni. Queste cifre parlano da sè nelle condizioni della nostra finanza, e se il Governo vuole esaurire tutti i mezzi della negoziazione, se vuol tentare di giungere almeno ad una transazione sulle questioni controverse, se è poco disposto nell'accettare tal quali le soluzioni che gli sono proposte con uno spirito di parzialità che si comprende, ma che rimane pur tale, l'Imperatore stesso lo troverà ragionevole.**

Le questioni principali sono tre, la questione di forma, il prestito del Re di Napoli, gli arretrati.

Quanto alla questione di forma, io credo che possiamo essere arrendevoli. In ogni caso essa poteva porsi come una condizione preliminare prima di cominciare i negoziati, ma non ora. Che il Papa faccia un riconoscimento o una rinunzia implicita non mi pare, nello stato attuale delle cose, un inte-

resse di prim'ordine. L'interesse mi pare che stia piuttosto nell'eseguire completamente il trattato di Settembre, nel contribuire a far sì che il Papato sia posto nelle condizioni normali d'ogni altra sovranità senza appigli a interventioni di sorta, anche sotto l'aspetto finanziario, il che non sarebbe se avesse a sopportare il debito pubblico di provincie che più non gli appartengono. Basta, mi sembra per noi l'avere una guarentigia che la parte assunta da noi sia stralciata dal gran libro del debito romano, per essere posta sul nostro e che i creditori siano pagati da noi direttamente.

La questione del prestito del Re di Napoli ha per noi un carattere irritante. Il Governo di fatto era stabilito e funzionava nel regno di Napoli. La restituzione fu fatta in onta ai patti consentiti colla finanza napoletana in frode anzi della finanza napoletana e non so perché ci si voglia obbligare a riconoscerne la validità.

La questione gravissima è quella degli arretrati. Sarà difficile far riconoscere alla Camera che noi dobbiamo gli arretrati e gli opponenti saranno molti anche nelle file moderate. Ponete primo il Sella il quale già prese la parola nella passata sessione apposta per protestare che gli arretrati non li dovevamo. Egli ha già preso a tal riguardo un impegno che sarà contagioso. Io pure vi confesso che sono convinto che dobbiamo assumerci il debito come apparteneva alle provincie quando le occupammo, ma che l'obbligazione comincia da ora. Si dice trattarsi di equità. L'ammetto se intervenisse tra il Pontefice e noi un accordo destinato a liquidare il passato, a regolare la situazione. Ma nulla di simile ha luogo. Altro accordo non avvenne e non avviene che la convenzione di settembre fra l'Italia e la Francia. Il Governo Francese ha consentito a ritirare le sue truppe da Roma dietro alcuni corrispettivi fra i quali un accordo per assumere una parte del debito pontificio. L'obbligo mi sembra dunque dover datare dall'epoca di questo accordo, tutt'al più dall'epoca in cui il ritiro delle truppe francesi fu pattuito. E noi siamo pronti, in via di transazione, a pigliarci gli arretrati dal giorno della Convenzione.

Una transazione mi pare, sott'ogni aspetto, consigliata dalle circostanze, e per rendere più facile la sanzione parlamentare, e per non fare di questo accordo una causa d'irritazione per gli animi, e perché il prezzo che ci costa non accresca e renda impaziente il desiderio d'ottenere il compenso definitivo. Di questa quistione degli arretrati noi avremo a rendere conto alla Camera, mentre la Francia non ha a render conto ad alcuno, anzi potrà osservare al Governo Pontificio che se questo avesse consentito ad intervenire, sarebbe mancata all'Italia la ragione di persistere nella sua resistenza. Entrare in accordo non vuol dire accettare la tesi dell'altra parte intieramente. Anche l'Imperatore sarebbe imbarazzato a rifiutarsi dal ritirare le truppe da Roma per la questione controversa degli arretrati. Non credo che sia il caso di ricominciare, da una parte e dall'altra, un nuovo scambio di note verbali per ripetere argomenti ormai esauriti. Ma il Mancardi trattò senza avere una veste veramente ufficiale, prese parte alla redazione d'un progetto di base per una Convenzione futura. Questa convenzione ora si tratta di formularla e concluderla definitivamente. Mi pare sia il caso di riassumere il negoziato e di fare un serio tentativo anche presso l'Imperatore. Il Mancardi solo non mi sembra

l'uomo che possa farlo. Mi affido dunque all'opera vostra. Per ragioni parlamentari il Ministero avrebbe potuto incaricare del compito iniziato qualche membro del Parlamento. Ma sarebbe difficile il trovare chi se ne voglia incaricare, essendo la questione troppo compromessa e senza dare per istruzione assoluta di giungere sino ad un maximum di transazione che non si vorrebbe ad ogni modo oltrepassare.

Io lascio Firenze questa sera e mi reco in Lombardia per pigliarmi quattro o cinque giorni di un riposo necessario.

Ma se credete opportuno di tentare una seria resistenza e se preferite lasciarne l'incarico ad altri, telegrafate a Scialoia e ditegli quale vi parrebbe poter essere il miglior metodo per questi negoziati che, del resto, devono essere brevi e definitivi.

## 677.

## IL PREFETTO DI NAPOLI, GUALTERIO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

L. R. P. *Napoli, 19 ottobre 1866.*

Dopo la domanda che mi hai diretto intorno alle cose romane mi credo in obbligo di continuare a tenerti informato su quanto avviene in Roma. Ecco qual'è attualmente la situazione colà, secondo notizie *recentissime* avute da persona assai informata e da me mandata a conferire nelle sfere *più elevate*.

È giunto in Roma da Madrid il Duca di Lema amico già di Francesco II° ma amico ancora dell'Imperatore Napoleone, e che si adoperò per ottenere che la Spagna riconoscesse il Regno d'Italia. Esso consigliò a Francesco II° di scrivere all'Imperatore chiedendo la sua mediazione per la restituzione dei suoi beni patrimoniali. La lettera fu scritta, ma non so però se parli di ricognizione dei fatti compiuti e se nell'eventuale liquidazione si preveggano da lui le complicazioni dipendenti dalle liti dei Beni di Murat. L'imperatore ha risposto in modo benevolo recentemente.

Del resto in Roma è evidente il disfacimento del Governo. Si fanno sforzi insistenti per decidere il Papa a partire anzi che cedere. Il Papa resiste ancora. Egli ha detto a persona amica (che me lo fece dire) che avrebbe potuto conciliarsi con l'Italia se voleva, e lo potrebbe scrivendo direttamente al Re, ma che non lo vuol fare, benché *la condotta dell'Imperatore a suo riguardo, ciò che gli ha fatto e farà*, lo tenterebbe assai. La sua persuasione è che un suo atto benevolo riguardo all'Italia sarebbe dannoso alla religione. Ciò non ostante, Egli non si lascia trascinare alla partenza. A Roma si crede da chi è dentro gli intrighi, che si procurerà deciderlo con la paura.

Per oggi tralascio per comunicarvi tutto ciò in fretta riserbandomi a darti maggiori particolari.

## 678.

### IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 1017. *Vienna, 20 ottobre 1866, ore 11,45 (per. ore 17).*

Mensdorff m'a dit que le conseiller de légation de Brück, fils de l'ancien ministre, sera envoyé à Florence comme chargé d'affaires jusqu'à la nomination du ministre. Artom a reçu votre lettre et remercie V. E.; il vient avec nous à Venise. Je compte partir mardi et être jeudi ou vendredi à Venise. J'y ai envoyé courrier de cabinet Villa pour chercher un appartement.

## 679.

### L'INCARICATO D'AFFARI A BERLINO, QUIGINI PULIGA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 2. *Berlino, 20 ottobre 1866 (per. il 25).*

Je me suis empressé de me rendre ce matin au Ministère des Affaires Etrangères et d'y donner lecture à S. E. M. le Sous-Secrétaire d'Etat de la dépêche Cabinet N. 38 (1), par laquelle je lui communiquais officiellement le Traité de paix entre l'Italie et l'Autriche, où la réunion de la Vénétie au Royaume d'Italie est stipulée sans autre condition onéreuse que le partage de la dette.

Arrivé au passage dans le quel je lui renouvelai l'expression de notre ferme espoir que l'alliance entre les deux pays se resserrera encore davantage, M. de Thile m'arrêta pour me prier de transmettre à V. E. à mon tour la parfaite satisfaction du Gouvernement Prussien d'entendre cette déclaration et de renchérir auprès de V. E. en faveur d'une alliance que les intérêts des deux pays ne pourront manquer de cimenter encore davantage dans l'avenir. D'après Vos ordres, je lui ai laissé en partant copie de cette dépêche, copie que le sous-secrétaire d'Etat mettrait aujourd'hui même sous les yeux de Sa Majesté.

J'ai profité de cette occasion pour demander des nouvelles de S. E. M. le Président du Conseil. M. de Bismarck, qui se trouve dans ce moment à l'île de Rügen, va un peu mieux, mais M. de Thile est toujours très inquiet sur sa santé. Il ne pourra, me disait-il, reprendre la direction des affaires de longtemps, et il y a malheureusement des questions très graves sur le tapis, qui demanderaient impérieusement pour leur solution l'intelligence claire et pleine d'expédients de M. le Président du Conseil.

L'assimilation en effet des provinces annexées ne marche pas avec la vitesse qu'on pourrait désirer. On se trouve en présence d'une opposition sourde, que les lois ne peuvent atteindre, et qui paralyse pour le moment toutes les dispositions qu'on y prend. D'après un mot heureux de M. de Thile, il est plus facile de manger de nouvelles provinces que de les digérer. Les difficultés paraissent même si grandes qu'on n'a pas encore osé d'introduire dans l'ex-Royaume de

(1) Cfr. n. 648.

Hanôver le système militaire Prussien. Il espère naturellement que la résistance que les lois Prussiennes trouvent dans les provinces annexées cédera à la fin devant la nécessité évidente, à cette attraction du siècle de se former en grandes agglomérations d'hommes et de territoires, mais il n'est pas moins vrai, que, le cas échéant d'une complication Européenne, ces nouveaux territoires apporteraient à la Prusse plutôt un appoint de faiblesse que de force.

En attendant les négociations avec la Saxe marchent depuis quelques jours à grands pas, et on croit à une prochaine solution. Des concessions ont été faites de part et d'autre, et j'espère pouvoir transmettre à V. E. sous peu le résultat de ces mutuelles transactions.

En Vous accusant enfin réception de Votre dépêche circulaire du 8 de ce mois, circulaire que j'ai lu avec le plus grand intérêt...

680.

L'AGENTE E CONSOLE GENERALE A BUCAREST, TECCIO DI BAYO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 1022. *Bucarest, 21 ottobre 1866, ore 10,20 (per. ore 24).*

Gouvernement annonce officiellement reconnaissance du prince par la Porte. Prince parti aujourd'hui pour Constantinople par chemin de fer de Roustchouk et Varna.

681.

IL PLENIPOTENZIARIO PER LA PACE CON L'AUSTRIA, MENABREA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 1025. *Vienna, 22 ottobre 1866, ore 17,45 (per. ore 21,25).*

Le ministre impérial de la guerre fait de nouvelles instances pour que les militaires vénitiens à consigner soient aussitôt que possible rappelés par le Gouvernement italien. Veuillez informer le comte Rati des dispositions que vous croyez devoir prendre (1).

682.

IL MINISTRO A LONDRA, D'AZEGLIO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 133. *Londra, 22 ottobre 1866 (per. il 27).*

Mi è stato narrato da persona che si trovò a parte di queste transazioni che prima che il signor Gladstone partisse due settimane fa per Roma, egli

(1) Con t. 1024, pari data, Menabrea aveva informato:
« Le comte Rati arrivé ce matin. Je l'ai présenté à Mensdorff ».

ebbe un colloquio di due ore con Monsignor Manning Arcivescovo di Westminster. Quest'abboccamento venne in seguito ad una lettera diretta al Gladstone da Monsignor Manning per istruzioni da quanto pare avute da Roma, onde veder di conoscere il motivo per cui veramente il Gladstone andasse nella città eterna. Avendo preferito di spiegarsi verbalmente, questi due signori s'incontrarono, e pare che Manning siasi mostrato desideroso di un riassunto per iscritto dal Gladstone della conversazione che ebbe luogo, non celando di volerla mandare a Roma. Anzi quando gli parve d'essersi assicurato che non andava con istruzioni ostili al Papato, egli presentò a Gladstone uno scritto in cui descrivevasi la situazione del Papato, le soluzioni che si potevano presentare, e richiedevasi il suo avviso. E la risposta di Gladstone fu quella da me citata più sopra.

Qualche giorno dopo Gladstone incontrò alla campagna del Duca di Bedford Lord Russell al quale narrò l'accaduto in presenza del signor Odo Russell. E venne approvato in tutto. Anzi parve utile che non si moltiplicassero le visite degli uomini di Stato inglesi a Roma. Onde pare che Lord Russell e qualche altro abbiano deciso di non andarvi nella gita che si accingono a fare in Italia. Ha il Gladstone, andando direttamente a Roma, voluto impedire che si credesse il suo linguaggio ispirato o pregiudicato da impressioni ricevute a Firenze e altrove. Del resto benché avesse il Gladstone dato per spiegazione a questa sua gita il desiderio di rinfrescare la sua memoria sui monumenti di Roma, e farli vedere a sua famiglia, ammise il preferire di vedere coi propri occhi come andassero le faccende, considerando la quistione Romana una quistione Europea. Anzi si mostrò tutt'altro che alieno dal discorrere d'affari sia con Sua Santità sia coi Cardinali, dimostrandosi anzi speranzoso di far loro toccar con mano come il loro vero interesse fosse d'accettare i fatti compiuti e riavvicinarsi al Re d'Italia. Egli vedeva così il Papato difeso dagli stessi Italiani e non più da forastieri, idea già adottata dal Gioberti. Voleva, nel caso in cui per volontà dei Romani lo statu quo territoriale fosse stato mantenuto, locché egli disapprova, che il Papa adottasse un Governo di amministrazione unificata col resto d'Italia, riservandosi certe prerogative della Corona che esistono perfino in Inghilterra, e colle quali avrebbe tutelato quei diritti che avesse giudicati inalienabili. Oppure preferiva si ritirasse nella città di là del Tevere, e là reggesse a modo suo. In risposta alle argomentazioni solite messe avanti dall'Arcivescovo di donazioni fatte da Principi ed inalienabili, rispondea Gladstone che queste donazioni erano basate sul contratto che dalla parte acquirente si desse l'esempio di un governo modello ed esemplare, condizione sicuramente non tenutasi. Ed all'altro ragionamento dell'essere il Papa depositario solo per la vita sua, e non poter sanzionare queste innovazioni, rispondeva Gladstone colla teoria dei fatti compiti e di forza maggiore, mentre il Manning proponeva invece d'ammettere solo il Vicariato del Re sulle Provincie dislocate dal Governo Pontificale. Il Gladstone intende dunque di promuovere nelle sue conversazioni coi dignitarj della Corte di Roma un riavvicinamento col Regno d'Italia basato sul continuare il Papa a restare a Roma; sia che trattisi dello Stato attuale sia della sola città di Roma, sia della città Leonina.

Diverso in questo da quanto pajono aver pensato i suoi colleghi in tempi da noi non lontani. Poiché il generale Storks governatore a Malta, reduce ora dalla Giammaica, disse pochi giorni fa, a chi mi narrava quanto sopra, che egli era stato all'epoca dell'affare d'Aspromonte o poco dopo, incaricato dal Gabinetto Inglese di mandare a Civitavecchia una nave a disposizione del Papa, mentre aveva anche avuto ordine di fargli allestire un palazzo. Ma avendone il Governo Inglese informato l'Imperatore Napoleone, questi aveva fatto dire al Papa che andasse pure, che questo anzi faciliterebbe il riordinamento amministrativo di Roma secondo le idee Francesi, e quindi lo si inviterebbe a tornarci. Ora invece il Papa pareva deciso, secondo il dire dell'Odo Russell a non muoversi da Roma. In quella riunione dal Duca di Bedford, si esaminò da quegli ex-Ministri anche la situazione interna. E venne deliberato di tenersi di qui fino al riunirsi del Parlamento all'infuori da riunioni e dimostrazioni riformiste, onde avere le mani libere. Questo servirebbe anche a spiegare quest'epidemia di viaggiare che pare abbia preso tutti i membri del passato Gabinetto. Una notizia importante e che si riferisce a questo soggetto è che i Tory stanno preparando a loro volta un bill di riforma, riconoscendo così esplicitamente Lord Derby che un Ministero non ha possibilità di vita, il quale non si occupi di codeste questioni che mediante certi agitatori si sono introdotte davanti al pubblico, e che non ostante la trasformazione che opereranno nel futuro dell'Inghilterra, dovranno pure seguire quella legge del progresso, che in politica a costo anche di eccidj, va avanti.

*P. S.* — Pare che nonostante siasi detto in contrario il Principe di Galles andrà pel matrimonio a Pietroburgo.

## 683.

## IL MINISTRO A LONDRA, D'AZEGLIO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 134. *Londra, 22 ottobre 1866 (per. il 27).*

Avrei potuto fondere questo rapporto con quello che lo accompagna oggi, ma ho preferito lasciar quell'altro come già stava scritto tanto più che questo secondo può così meglio completare il primo dispaccio e tratta di materie non del tutto identiche benché riferendosi a un comune argomento.

Del resto devo parlar oggi di cose cognite a V. E. e di cui ebbi a render conto nella corrispondenza degli anni passati, ma credo utile nel riassumere quanto segue di constatare una volta di più un punto interessante della storia diplomatica relativa a Roma.

Venne ieri a trovarmi il Signor Odo Russell, col quale inutilmente da che trovasi in Inghilterra avevamo cercato d'incontrarci, e che desideravo molto di vedere. Si parlò a lungo delle cose d'Italia, della situazione del Papato e del sistema adottato in questo momento dal Governo Tory che regge la cosa pubblica in Inghilterra.

Gli osservava come fosse difficile all'estero di persuadersi di questa politica di astensione che immobilizza l'Inghilterra e che fa sì che i giornalisti ed altri inventino notizie per supplire all'aridità delle corrispondenze, mentre diventa difficile ai diplomatici il rendere questa interessante dovendola crear dal nulla. L'Odo Russell discorrendo egli pure in questo senso si espresse come se non potesse durar un pezzo questo sistema che lede evidentemente l'influenza Inglese in Europa.

Del resto parlando d'idee storte che si spargono nell'opinione pubblica sul conto degli Agenti diplomatici egli mi disse che temeva d'essere per parte dei liberali in Italia oggetto di un'imputazione altrettanto gratuita quanto dannosa.

Voleva dire quella d'aver voluto favorire la partenza del Papa da Roma per andar a Malta o altrove. Egli entrò a questo riguardo sui particolari seguenti.

Dovendo egli venir a Londra in congedo, egli poco prima ricevette un dispaccio di Lord Russell (di cui vide poi la minuta originale corretta di mano di Lord Palmerston) e che gli prescriveva d'offrire al Papa al caso che lo credesse opportuno un asilo a Malta. Se questo dispaccio gli lasciasse o no facoltà di farne uso secondo le circostanze non lo so, ma bensì egli mi disse che rimastone molto attonito, e pensatoci sopra si decise a non farne uso, almeno suppongo finché ne avesse ricevuto nuove istruzioni. Intanto gli venne fatto dire per parte del Papa che prima di partire lo venisse a vedere e presentatosi al Vaticano fu da un vecchio cameriere fatto passare per un passaggio segreto nell'anticamera del Papa senza v'intervenisse il Cardinale Antonelli e trovossi in presenza di Sua Santità il quale gli disse che avendo saputo dal Cardinale che stava per partire avea voluto vederlo.

Questo si passava all'epoca di Aspromonte, e mentre ancora il Garibaldi era supposto marciare su Roma.

Il Papa gli disse che trovavasi in una posizione assai grave. Che l'armata francese ripiegavasi sopra Civitavecchia ove erano sei vascelli francesi, locché ad ogni modo darebbe tempo ai francesi d'aver soccorsi. Che il Generale Montebello si opponeva a che si mandassero alla frontiera i Zuavi pontificii e che per conseguenza poteva capitare un altro Castelfidardo tutto al più, oppure che Garibaldi si avanzasse sino a Roma incontrastato. Egli perciò doveva pensare a mettersi in sicuro. Aveva consultato l'Austria e la Spagna che avevano sembrato poco disposte a mettersi in disaccordo colla Francia. Gli restava il Sultano. Ma in queste circostanze preferiva domandare all'Inghilterra se era disposta a dargli asilo nei suoi dominii, anzi domandò all'Odo nel caso fosse venuto in Inghilterra *se avrebbe potuto fare il Papa.*

Questa fu la sua espressione, ed in quel caso se potrebbesi mandare un bastimento a prenderlo.

L'Odo Russell rispose di essere senza istruzioni a questo riguardo e disse però di aver motivo di credere che verrebbe presa in favorevole considerazione la domanda del Santo Padre.

Senza indugiare fece a gambe sino in Inghilterra e parlatone coi Ministri un giorno fu chiesto a pranzo da solo da Lord Palmerston il quale allontana-

tesi le Signore al dessert chiuse la porta e gli disse assolutamente che il Papa in Inghilterra non ce lo voleva. Ma gli si offrisse un palazzo a Malta. Non ricordo in questo momento se siasi scritto un secondo dispaccio o se abbia usato il primo dandone conoscenza ad Antonelli. Ma benché le circostanze fossero cambiate l'Antonelli desiderò aver copia di questo dispaccio, pretendendo che sarebbe sempre utile in qualunque circostanza onde poter al caso provar alla Francia che aveansi anche altri protettori non meno di lei potenti.

Intanto Lord Palmerston aveva incaricato Lord Cowley di prevenire di questo l'Imperatore, e così fu fatto. Ma pare che l'Imperatore ne facesse mistero al Drouyn de Lhuys. L'Antonelli ebbe cura di dare comunicazione del dispaccio Inglese al De Back Ambasciatore d'Austria dal quale venne confidenzialmente fatto vedere al Principe La Tour d'Auvergne il quale evidentemente ne scrisse al Ministro degli Esteri. E questi se ne mostrò sdegnato come se fosse stata una congiura organizzata di soppiatto. Ognuno che aveva interesse a negare negò, Antonelli giurò non aver fatto noto il dispaccio, e quindi ne nacque quell'acrimoniosa corrispondenza che ispirò discussioni in Parlamento e blue books.

Domandai all'Odo Russell se avesse spiegate queste circostanze a Lord Stanley e mi disse di no. Allora per rendergli servigio confidenzialmente gli narrai come il Ministro degli Esteri pensasse che l'iniziativa fosse venuta da lui e lo biasimasse. Mi ringraziò moltissimo e mi disse di capire allora perché Lord Stanley prescrivendogli di astenersi da qualunque ulteriore offerta di simile natura gli avesse raccomandato la più gran riserva, dicendogli che da certe persone credevasi l'Inghilterra disposta a riprendere quella negoziazione. Del resto l'Odo Russell si mostrò amicissimo nostro. Ma da quanto potei ricavare dalla sua conversazione nessuno può per ora prevedere cosa stia per accadere partiti che siano i Francesi.

Egli ripartirà credo negli ultimi giorni di questo mese.

## 684.

## IL CONTE VIMERCATI
## AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

(AVV)

L. P. *Venezia, 22 ottobre 1866.*

Non avendo potuto scrivere in questi due giorni, lo faccio oggi che tutto è passato nel dominio dei fatti compiuti e che parmi siano state assecondate le intenzioni del Governo.

Ecco i dettagli dell'incidente Leboeuf, pel Decreto Regio. Fino dal 15 corrente il Generale Francese sapeva che il Governo Italiano aveva pensato a regolare il plebiscito, ne ignorava le norme e la forma, ma aveva conoscenza della presa iniziativa sulla quale il giorno 16 esternò la sua soddisfazione al Console Pillet, dichiarandosi contentissimo, coerente a quanto aveva espresso al Generale Revel ed a Me.

La mattina del 17, la *Gazzetta di Venezia* dava il sunto per le norme del plebiscito sotto la forma di regio decreto. Qui incominciò a risvegliarsi il

malcontento dell'Inviato francese che aumentossi trascorrendo oltre ogni limite, allorquando Revel, in risposta alle sue domande ed insistenza, gli mandò un modulo dei grandi stampati destinati alla pubblicazione. Da quel momento, per quanto io abbia cercato trattenerlo, i miei sforzi riuscirono vani. Recossi da Revel per dichiarare che non avrebbe mai ceduta la Venezia e che più tardi gli avrebbe inviata una protesta contro il Decreto Regio che considerava, non solo come mancanza di riguardo, ma anche come un'offesa personale. Messa la questione su questo terreno, Revel si tenne sulle riserve aspettando la protesta che gli fu inviata, ed io, comprendendo come fosse impossibile agire sul Generale Leboeuf la cui irritazione escludeva qualunque influenza, credetti bene rivolgere tutta la mia azione sul Console, ottenendo che mandasse al Ministro degli Esteri a Parigi un telegramma che distruggesse o che diminuisse almeno l'effetto di quello inviato da Leboeuf.

La rivalità di posizione, il desiderio di conservare il suo posto, e lo spavento che la condotta del Generale mettesse la Francia in una posizione ridicola et sans issue, fecero che il Console Pillet, aderì a telegrafare come io desiderava, il che fece in mia presenza.

Messa così la situazione al coperto al Quai d'Orsay, ritornai dal Generale Francese onde penetrarlo delle conseguenze che poteva avere la sua condotta, tutta a carico dell'influenza francese in Italia, gli feci osservare l'impossibile realizzo delle sue minaccie di fronte ad una popolazione sofferente ed oppressa alla vigilia della sua liberazione, che sapeva già fatto compiuto in seguito al trattato di pace segnato fra l'Italia e l'Austria. Le ragioni non valsero che a rattristarlo, ritornai da Revel che mi diede conoscenza della risposta alla protesta alla quale mi permisi alcune osservazioni e cangiamenti che gentilmente il Generale accolse. Le cose camminavano in questo modo fino alle sette di sera, colla prospettiva di *un esclandre*, io però non mi sono mai allarmato oltremodo, convinto che a Parigi le misure prese pel plebiscito, non avrebbero destate difficoltà, avendo il dispaccio del console diminuite anche quelle del Leboeuf. Alle sette giungevano i tuoi dispacci a Revel ed a me, si combinò darne comunicazione officiale, fu spedita la lettera e quindi mi recai dal Leboeuf per vederne l'effetto, lo trovai nello stesso stato di esaltazione, ma questa volta, più per il passo falso che sentiva di aver fatto, che per l'incidente in se stesso.

Mi disse che era disposto a cedere la Venezia, però alle condizioni di cui aveva tracciata una nota e queste erano le une più assurde delle altre ed inqualificabili per i termini coi quali erano concepite. Il Console francese, presente alla nostra conversazione, appoggiò il mio assunto allorché in risposta alle assurdità, io dichiarai al Generale non essere in suo potere oltrepassare il mandato che avevagli affidato l'Imperatore. Questo che limitavasi nella sua origine alla consegna delle fortezze, si era dopo esteso alla Venezia, ma che si trattava di una consegna non condizionale e le condizioni da parte sua non potevano essere accettate dal Generale Revel, il quale aveva su questo proposito istruzioni perentorie e precise. Il Console divise anche qui il mio parere, raddoppiarono le collere, credetti bene di ritirarmi, lasciando alla notte portare consiglio.

Alle sette del mattino giorno 18, il Console Pillet, venne tutto radiante a ringraziarmi del consiglio che gli avevo dato, avendo egli ricevuto nella notte una risposta al suo telegramma in cui gli si comunicava un doppio di un ordine spedito al generale Leboeuf, di passar oltre, di cedere la Venezia e di finirne al più presto; oltre di ciò il Ministro degli Esteri, approvava nel dispaccio le apprezziazioni del Console sulla condotta e sulla suscettibilità del Generale Leboeuf. Da questo momento ho veduto tutto il partito che si poteva trarre dai torti del Generale Francese.

Malgrado il più stretto segreto tenuto da Revel e da me, qualche cosa dell'incidente era trapelato, e d'accordo con Revel si fece giungere agli orecchi tanto del Console che dell'Inviato francese, il cattivo effetto ed il malcontento che aveva prodotto nella popolazione la semplice voce sparsa che alcune difficoltà sollevate dall'Inviato francese, minacciavano ritardare la cessione del Veneto. Mi recai da Revel dal quale era già stato Leboeuf e si combinò che abbondando un po' colla risposta dei Notabili e tirando partito dagli errori commessi da Leboeuf, si sarebbe potuto evitare la cerimonia del Palazzo Ducale. A quest'uopo feci arrivare all'orecchio dell'avvocato Bettoni, faccendiere del Consolato francese, buon uomo del resto, il parere di non fare la cerimonia del Palazzo Ducale, poiché questa, dopo quanto s'era passato, avrebbe esposto a qualche dimostrazione ostile. Lasciato trascorrere il tempo necessario perché il consiglio arrivasse ove era diretto, andai dal Leboeuf, che trovai spaventato e deciso a fare la cessione a porte chiuse nel suo Albergo, senza pompe e contentissimo del discorso dei Notabili, che Revel nel frattempo aveva da parte sua combinato col generale.

Così si compié il passaggio della Venezia, l'influenza e l'intervenzione francese scomparvero completamente, tutto si terminò secondo le intenzioni del Governo e nel senso delle istruzioni che furono lo scopo del mio invio a Venezia.

Non ti parlo del passaggio dal servaggio e dal dispotismo alla libertà e nazionalità, per quanto ne dicano i giornali, impossibile raggiungere il vero.

Questa mane ho veduto Pasolini, lo rivedrò questa sera, gli ho date tutte le indicazioni sulle persone e sulle cose, ho creduto bene fare lasciargli il rapporto che aveva preparato pel Ministero, quantunque non finito, pensando che questo gli dà più pronta conoscenza degli Stabilimenti e della situazione in cui trovasi Venezia.

Domani parto per Monza, ove dopo aver fatta altra copia del rapporto, te la spedirò al più presto.

Il Re mi ha fatto dire di recarmi a Torino e vi andrò subito. Ti dirò confidenzialmente per l'amicizia che mi porti, che Cialdini mi ha scritto una lettera di elogio al dissopra di quanto poteva meritare e sperare.

Con Revel le cose si sono passate perfettamente bene ed avrei torto a lamentarmi di lui, se debbo prendere per realtà, quanto mi consta ed appare. Faccio questa riserva, conoscendo appieno certi caratteri.

Pasolini m'ha detto che tu non eri a Firenze. Chiudo la mia lettera a Venezia recandola meco per spedirtela da Milano ove ti trovi.

685.

IL MINISTRO A MADRID, CARACCIOLO DI BELLA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 11. *Madrid, 25 ottobre 1866 (per. il 31).*

Vidi oggi nella ricorrenza della sua udienza settimanale il Ministro di Stato Signor Calonge e non mancai di rinnovargli, secondo le istruzioni ricevute, l'assicurazione già espressa dalla E.V. al Signor Zarco del Valle che il Governo Italiano avrebbe fatto ogni opera per impedire, quando pure ve ne fosse mestieri, qualunque progetto di spedizione sediziosa dalle coste italiane contro la Spagna. Il Ministro mi porse per questa comunicazione i più vivi ringraziamenti, e mi pregò di farli gradire all'E.V. Avendogli poi fatte le rimostranze, di cui è parola nel pregiato dispaccio n. 2 (Gabinetto) (1), quanto alle mene occulte degli emigrati napoletani in Ispagna, ed al favore ch'essi incontravano presso alcune persone qualificate del paese, egli mi rispose che cosiffatte persone erano ben poche, quasi tutte del vecchio partito Carlista, e, come tali, nemici del Governo stesso della Regina, e che non erano gran fatto da temere perché declinanti d'età o di mente, e appartenenti ad una generazione che avea ormai fornito il suo compito. Promise del resto che avrebbe fatto esercitare all'uopo la più severa vigilanza, specialmente in Catalogna, e si notò con molta premura i nomi di quegli fra i napoletani dimoranti in Ispagna sovra cui cadevano i più probabili sospetti, e sono quei medesimi di cui feci menzione nel mio rapporto confidenziale N. 7 (2).

Il Signor Calonge accennò di nuovo nel seguito della conferenza alla richiesta fatta un tempo ed ora riprodotta per l'affrancamento del patrimonio privato de' Principi della Casa Borbonica napoletana. Risposi non avere istruzione nessuna su tal soggetto, ma, attenendomi alle norme indicate nel dispaccio n. 2 Gabinetto (di che grandemente ringrazio l'E.V.) aggiunsi che non credeva, la cosa ad ogni modo avrebbe potuto passare senza una decisione del Parlamento che rivedesse l'operato della Dittatura del General Garibaldi in Napoli, e che innanzi tutto bisognerebbe esaminare se fosse opportuno il provocare ora dalle Camere Italiane questa risoluzione. Il Ministro volle leggermi un dispaccio del General Lamarmora all'Incaricato d'Affari Barone Cavalchini, prima scritto del riconoscimento del Regno d'Italia per parte della Spagna (3), con cui significava non essere punto intendimento del Governo del Re d'appropriarsi i beni particolari dei Principi spodestati, ma richiedersi, perché tal vertenza fosse trattata e risoluta debitamente, che le relazioni diplomatiche fra i due Governi fossero ristabilite in una forma regolare; e però il Governo della Regina aveva creduto rinnovare ora la proposta, la condizione cui accennava la comunicazione del Barone Cavalchini essendosi ormai avverata. Risposi che ciò nondimeno rimarrà sempre da discutere la quistione della forma costituzionale per un atto legislativo di tal natura, e sopratutto quella della opportunità di produrlo nelle presenti circostanze, e che il Governo del Re non

(1) Il d. 2 è edito al n. 675, ma il testo sembra far riferimento al d. 1, che è edito al n. 649.
(2) Cfr. n. 611.
(3) Cfr. serie I, vol. VI, n. 91.

potea esprimere alcuna opinione ponderata sul merito della cosa in se stessa, prima di conoscere a tal riguardo le disposizioni del Parlamento.

Il Governo Spagnuolo non ottenne da quel di Lisbona la soddisfazione richiesta per gli articoli ingiuriosi contro la Regina, avendogli questo fatto intendere che la legislazione liberale del paese in materia di stampa non gli forniva i mezzi di reprimere il giornalista per iniziativa del potere esecutivo, ma che converrebbe querela giudiziaria fosse fatta a tal uopo dal Governo di Spagna: a qual cimento questi, non avendo voluto esporsi, la vertenza rimase in questi termini senza una soluzione. Onde le relazioni fra i due Governi non lasciano d'avere tuttora una certa scambievole diffidenza, per la quale la Regina Isabella ha risoluto di rinunziare al progetto già annunziato di condursi nella presente stagione a compilare il Re e la Regina di Portogallo in quella capitale.

## 686.

## IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, ALL'INCARICATO D'AFFARI A VIENNA, RATI OPIZZONI

T. 746. *Firenze, 26 ottobre 1866, ore 12.*

Commission militaire établie à Vérone pour réception militaires vénitiens achève ses travaux le 1er novembre. Elle se rendra à Udine le 3 novembre pour y commencer la même opération pour les soldats vénitiens restants encore dans le territoire autrichien. Veuillez prier le Gouvernement autrichien de les acheminer sur Udine à partir de cette date, par convois de 1000 à 1200 hommes chaque jour.

## 687.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 381. *Parigi, 26 ottobre 1866.*

Il Commendatore Mancardi giunto oggi a Parigi mi rimise il dispaccio di Gabinetto del 18 corrente n. 188 (1), insieme ai pieni poteri ed alle istruzioni relative alla questione del riparto del debito pontificio.

Oggi stesso ho presentato il Signor Mancardi al Marchese di Moustier. In questa visita, alla quale assistette in ultimo il Signor Faugère, delegato del Governo francese a trattare questa questione col Signor Mancardi, il Ministro Imperiale degli affari esteri esaminò per sommi capi i punti principali, esponendo sopra di essi le intenzioni dell'Imperatore e del Governo Imperiale.

Il Marchese di Moustier premise che l'Imperatore desiderava vivamente che questa vertenza fosse risolta subito, e in ogni modo prima dell'epoca fissata dalla Convenzione del 15 settembre 1864 alla partenza della guarnigione fran-

---

(1) Cfr. n. 672.

cese da Roma. Quanto al merito della questione il Ministro Imperiale degli affari esteri dichiarò che nel pensiero dell'Imperatore e del suo Governo non poteva ammettersi il dubbio intorno all'obbligo del Governo italiano di pagare alla Santa Sede gli interessi arretrati del debito pubblico che sarà riconosciuto inerente alle provincie pontificie ora riunite all'Italia, in base della proporzione della popolazione. Aggiunse che il Governo francese domandava che almeno una parte di questi interessi arretrati fosse corrisposta in denaro.

Io risposi a S.E. che le istruzioni date al Signor Mancardi ed a me non ci permettevano di accettare queste proposte. Quanto al pagamento immediato in denaro d'una parte degli interessi arretrati, domandai anzitutto a quanto dovesse calcolarsi questa parte. Avendomi il Marchese di Moustier risposto che il *minimum* avrebbe dovuto essere almeno l'interesse d'un anno, non contato il corrente semestre, osservai che anche ristretto in questi limiti un tale obbligo non sarebbe stato assunto dal Governo del Re, massimamente per lo stato difficile delle Finanze del Regno. A questa osservazione rispose il Signor de Moustier lasciando comprendere come per la questione d'esecuzione e del modo di procurare i fondi necessarii sarebbe stato possibile l'intendersi col Governo francese. Relativamente alla questione degli arretrati, esposi che per le ragioni indicate nelle istruzioni, il Governo del Re non credeva di doversene riconoscere debitore per la totalità, e che tutt'al più ammetteva una transazione, che riducesse il pagamento degli arretrati a soli cinque anni.

Il Marchese di Moustier non ammise questo modo di vedere.

In tale stato di cose e in presenza d'un divergenza così grave, fu intanto convenuto che il Signor Mancardi e il Signor Faugère che pigliarono egual parte in questa conversazione, si riunirebbero domani per constatare i punti di divergenza e d'accordo.

Fu anche parlato dell'esclusione da noi domandata del prestito fatto dall'ex-Re di Napoli. Su questo punto, che il Ministro Imperiale non aveva ancora esaminato bene, penso che sia possibile l'ottenere una concessione.

Il Signor Mancardi scriverà dal canto suo al Ministro delle Finanze per rendergli conto sia della conversazione d'oggi, sia del colloquio che avrà domani col Signor Faugère.

A me non rimane che attendere nuovi ordini dell'E.V., avendo dichiarato che le istruzioni del Governo del Re non permettevano ai di lui delegati di oltrepassare le proposte da loro fatte (1).

## 688.

## L'INCARICATO D'AFFARI A COSTANTINOPOLI, DELLA CROCE, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 48. *Pera, 26 ottobre 1866 (per. il 2 novembre).*

* Sua Altezza il Principe di Rumenia, giunto ieri l'altro a Costantinopoli, come ebbi già l'onore di annunciare a V.E. nel mio dispaccio politico N. 47 (2),

(1) Annotazione marginale: « Comunicato personalmente al Ministro delle Finanze Comm. Scialoja 30 ottobre 1866 ».
(2) Non pubblicato.

recossi immediatamente dopo l'arrivo al palazzo del Sultano, e vi ricevette il firmano d'investitura.

Nella sera stessa la Sublime Porta comunicava officialmente il fatto ai Rappresentanti delle Potenze Garanti: l'E.V. troverà qui unita la copia di quest'ufficiale partecipazione insieme colle lettere del Gran Vizir al Principe e colla risposta di questi * (1).

In tali documenti, che mi vennero rimessi officiosamente, trovansi annunciate le condizioni sotto le quali Sua Maestà il Sultano riconosce l'Hohenzollern come Principe dei Principati Uniti di Moldo Valacchia. Queste condizioni sono quelle istesse che io feci conoscere a V.E. nella mia precedente corrispondenza.

* Ieri Sua Altezza visitò il Corpo Diplomatico. Oggi la maggior parte dei Rappresentanti, fra i quali io pure, andammo a restituirgli la visita.

Il Principe * fu meco gentilissimo, e * parlò a lungo delle mutue simpatie che esistono fra le due nazioni sorelle l'italiana cioè e la rumena, e della stretta alleanza che dovrà ora più che mai regnare fra i due Governi.

Io feci voti per la prosperità del nuovo stato, e dissi al Principe che mi sarei reso l'interprete presso il mio Governo dei sentimenti che egli mi aveva manifestati *.

Sua Altezza parlommi egualmente del Conte Teccio, esprimendosi a suo riguardo colle parole più lusinghiere.

## 689.

## IL CONSOLE GENERALE A BELGRADO, SCOVASSO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R.R.S.N. *Belgrado, 26 ottobre 1866.*

La grande manovra delle milizie nazionali del Distretto di Pojarevatz che avevo annunciato a V. E. nel mio rapporto riservato delli 16 settembre ultimo (2) ha avuto luogo il corrente nelle vicinanze della detta Città di Pojarevatz, assisteva alla medesima il Principe, tutti i Ministri, il Presidente e Vice Presidente del Senato, diversi Senatori ed alti funzionari dello Stato, il Gerente del Consolato di Prussia ed io. Presero parte alla stessa 6 mila circa uomini di infanteria della milizia nazionale, quattro squadroni di Cavalleria della milizia medesima, e otto batterie rigate dell'armata regolare 2 delle quali di montagna (le altre 6 di campagna) in tutto 7 mila uomini circa. I militi sono robusti, rotti alle fatiche e sobri ma non ancor bene esercitati, comandati da ufficiali e colonnelli contadini che non hanno la menoma nozione del loro dovere. I militi sono armati di fucile a bajonetta — i fucili sono antichi fucili rigati e ridotti a percussione nell'arsenale di Kragujevatz. La Cavalleria è armata di grandi sciabole, e non vale più dell'infanteria in fatto d'esercizio.

(1) Gli allegati non si pubblicano. I brani fra asterischi sono editi in *LV 9*, pp. 370-371.
(2) Non pubblicato.

L'Artiglieria è l'arma più perfetta ed il corpo più istruito del piccolo esercito regolare il quale lascia però ancor molto a desiderare, anche dal lato degli ufficiali.

La manovra si ridusse ad un simulacro d'attacco e difesa d'un colle che protegge Pojarevatz. Comandava le truppe che difendevano la posizione un Luogotenente Colonnello Capo del genio militare, quelle che dovevano attaccarla erano capitanate da un Luogotenente colonnello dello Stato maggiore: sia perché le milizie non erano sufficientemente esercitate, sia perché i Colonnelli dei battaglioni non capivano, ed anche non sapevano eseguire gli ordini del Comandante, sia per l'imperizia evidente dei due Comandanti invece d'una simulata fazione di guerra bene ordinata e bene eseguita la manovra non è stata che una confusione un caos indescrivibile. Anche l'accampamento accusava l'ignoranza delle regole più elementari dell'arte militare.

Il Principe quantunque mi pare non abbia grande istruzione militare pure sembra che si è accorto che le sue milizie nazionali non sono ancora in istato di entrare in campagna per una guerra regolare. Sua Altezza ed i suoi ministri devono essersi persuasi che senza un corpo di abili ufficiali del Genio, senza uno stato maggiore capace, senza un 400 ufficiali d'infanteria regolare bene istruiti per surrogare gli ufficiali contadini ignari, senza un'Intendenza militare, senza corpo sanitario, senza magazzini di viveri e di vestiario, quantunque i militi nazionali non vestono uniforme di sorta, e finalmente senza riorganizzare e ben disciplinare il piccolo esercito regolare (3500 a 4000 uomini) perché servi di quadro all'esercito nazionale (1) mal potrà la Servia cimentarsi in battaglie campali contro gli eserciti regolari turchi i soldati dei quali, se non gli ufficiali, sono assai più istruiti e meglio armati; ed è perciò che si pensa in questo momento ad ottenere distinti ufficiali di stato maggiore prussiani, di aumentare il numero degli ufficiali di fanteria con buoni ufficiali grenzer, ed a riorganizzare l'esercito regolare.

Il giorno dopo la manovra vi fu tiro di cannone al bersaglio delle otto batterie rigate: non un sol tiro fra i 10 o 12 che furono sparati per ogni cannone alla distanza di 3400 metri colpì il segno, non furono più felici i tiri a 1500 metri, ma quelli a mitraglia (colle cosiddette Chrapnell) a 500 metri crivellarono il segno ch'era della dimensione che presenta la fronte d'un battaglione formato.

Mentre osservavo questi tiri il Principe si avvicina a me e mi dice all'orecchio con certo piglio di soddisfazione « in giugno prossimo avremo cinquantasei di queste batterie rigate, e dopo il ministro della guerra mi ha assicurato che ne avremo 56 rigate e 12 liscie tutte montate e pronte ad entrare in campagna occorrendo ». Seppi poi da sorgente sicura che avranno inoltre da 20 a 25 mila fucili rigati nuovo sistema cioè che si caricano come i fucili Lefancheux (ma senza bisogno di estrarne dopo lo sparo la cartuccia la quale si distrugge scoppiando); so che si fanno grandi depositi di polveri da fuoco, di projettili

---

(1) La prima classe o classe attiva delle milizie nazionali consta di 50 mila e più uomini. La classe di riserva o 2ª classe ne conta altri 50 mila dei quali 100 mila uomini si pretende che nessuno oltrepassa 48 anni di età. [Nota del documento].

d'ogni specie, e d'ogni sorta di munizioni da guerra, che si pensa in circostanze urgenti di valersi dei magazzini di riserva che esistono in ogni comune della Servia, e che contengono assieme circa due milioni e mezzo di kilogrammi di cereali: ma in quest'anno essendovi stato carestia di avena, granturco, e fieno nella maggior parte della Servia, e nell'altra il raccolto del granturco essendo stato inferiore alla media del raccolto ordinario non si potrebbe ora pienamente valersi di questo mezzo per approvvigionare l'esercito.

So anche che il Governo serbo ha degli agenti segreti in ogni Provincia Cristiana della Turchia, eccettuata la Siria, ch'egli si dà molto lavoro per coordinare il movimento che si prepara dei popoli Grecoslavi della Turchia, per dirigerlo e per ritardarlo se possibile. Egli dice che Candia insorse troppo presto, che ciò spreca le forze che devono servire all'insurrezione, che il tempo non è propizio per l'azione, che il frutto è maturo si ma non ancora da cogliersi e soprattutto conosce ch'egli non è ancor perfettamente preparato; ma prevede altresì la possibilità di non poter trattenere il movimento e d'essere costretto a secondarlo con tutte le forze del Principato.

In questo stato di cose il Governo di Sua Altezza mostra di appoggiarsi alla Russia la quale, da quanto ho potuto capire, spinge la Servia e l'incoraggia all'azione. Ma la Servia vorrebbe invece, sino a un certo punto, seguire i consigli della Francia che le raccomanda di stare tranquilla.

Il Console Francese è partito jeri l'altro in congedo: prima di partire ebbe una lunga conferenza col Principe, e poscia col Signor Garachanine. Egli avrebbe insistito a nome del suo Governo sulla convenienza che vi sarebbe per la Servia di mantenersi tranquilla. Egli disse che ogni intrapresa contro la Turchia per parte della Servia sarebbe non solo intempestiva ma potrebbe riuscire fatale all'avvenire della Servia. Non dover essa ascoltare i consigli interessati, né le promesse fallaci della Russia. Egli, il Console, scorgere che la Servia inclina più verso la Russia che verso la Francia, essere questa una politica disastrosa per la Servia. Il Signor Garachanine rispondeva presso a poco in questo senso, che ammettendo fallaci le promesse della Russia avevano però questo di buono che rinfrancano l'animo dei cristiani serbi sconfortato dalle dure parole della Francia (alludeva probabilmente al discorso che tenne il Signor Marchese Moustier al Re di Grecia) che se anche la Francia gli facesse le stesse fallaci promesse la Servia ascolterebbe di preferenza la Francia, ma che la Francia se le dimostra invece quasi ostile. Che la Servia ha bisogno d'ajuto almeno morale trovandolo nella Francia non lo accetterebbe dalla Russia. Non v'è dubbio, egli gli disse, sulla scelta della Servia se la Francia gli dimostrasse la stessa amicizia che gli dimostra la Russia. La Servia preferirebbe quella della Francia.

Questa conversazione mi fu riferita dal Signor Garachanine in lingua serba, ma nonostante la limitata conoscenza che ho di questo idioma credo d'averla esattamente riportata.

Le parole dette dal Marchese di Moustier al Re di Grecia fecero doloroso senso a questo Governo.

Non ostante le minaccie del Ministro francese gli avvenimenti potrebbero benissimo precipitare la crisi che la Francia vorrebbe tener lontana. In questo caso io sono persuaso che la Servia non retrocederebbe perché, mi diceva il Signor Garachanine, dietro di essa vi è il precipizio (parole pronunziate dal Generale La Marmora riguardo all'Italia e che il ministro serbo le applica ora con molta opportunità e giustezza alla Servia) cosa farebbe la Francia, egli mi chiedeva, in questa emergenza? Verrebbe forse col vessillo della mezza luna a ribadire le catene dei Cristiani d'Oriente? Sia pure! ma la Servia costretta a sostenere il movimento dei popoli Cristiani non mancherà al suo dovere, alla sua missione, e si appoggierà allora su chi gli presterà ajuto. Io spero, egli continuava, che l'Italia non negherà alla Servia almeno un ajuto morale.

Ecco, Eccellenza, lo stato vero delle cose in Servia. Il Console Generale di Russia dunque si dà molta briga per prepararsi agli avvenimenti ch'egli sembra spingere, ed accarezza molto i Serbi. Quello di Francia geloso dell'influenza russa, non adopera buone armi per combatterla e si sfiata a consigliare la pace e la tranquillità ad un popolo che non aspetta che una occasione propizia per rivendicare la sua libertà; questo è l'ardente desiderio d'ogni cittadino e d'ogni contadino del Principato; quello d'Inghilterra osserva inquieto e tace; quello d'Austria parla al Governo serbo col miele sulle labbra ma non è creduto. Il Console di Prussia si mostra amico della Servia, ed io osservo e nulla dico perché non conosco la nuova politica del R. Governo; il Ministero non mi scrive neppur per rispondere ai miei due rapporti riguardanti le decorazioni del Signor Garachanine e del Ministro della guerra Signor Colonnello Milivoi.

La ricognizione del Principe Carlo per parte della Potenza alta sovrana fece una grata impressione in questo paese. Pare che la Servia si dispone a chiedere alla Sublime Porta le stesse concessioni ch'Essa fece alla Rumania. Sono informato che il Governo prussiano telegrafò al suo Agente Consolare di osservare in questa quistione la più grande riserva.

Il Kapukjaja del Principe Michele a Costantinopoli Signor Ristich è qui da parecchi giorni e riparte domani per Costantinopoli egli è probabilmente incaricato di chiedere alla Sublime Porta le dette concessioni. Già da quasi due mesi il Governo di Sua Altezza ha chiesto ufficialmente il Mali Svornik e Castel. Il Ministro Aly Pascià rispose verbalmente al Signor Ristich con lusinghiere parole ma sin ora nulla fu deciso.

Un agente segreto sarà inviato dal Governo serbo a Berlino col consenso del Signor Conte Bismarck il quale ha esternato il desiderio che non parta da Belgrado che allorquando egli avrà ripreso la Direzione del suo Ministero. Questo Agente deve trattare colla Prussia e cogli Emigrati Ungaresi onde trovar modo di accordare Croati Ungaresi e Serbi e preparare così alla Prussia un possente ausiliare in caso di nuova guerra coll'Austria, di fare cioè quello che l'Italia aveva incominciato a fare or sono 3 anni in previo della guerra coll'Austria e che ha poi sgraziatamente abbandonato. Conviene all'Italia di rimanere sotto vento alla Prussia in questo affare?

È ritornato dal Montenegro il Signor Lechanin e con esso è ritornato l'archimandrita Montenegrino che aveva lasciata la Servia nel mese scorso (vedi Rapporto riservato 16 settembre ultimo) si dice ch'egli deve recarsi in Amburgo per far acquisto d'armi, ma non posso garantire questa notizia. Sono giunto soltanto da due giorni dall'Interno e non ho ancor avuto il tempo di bene informarmi del motivo del ritorno in Belgrado dell'Archimandrita né sulla pretesa sua missione ad Amburgo.

Poca fiducia dimostra avere questo Governo nel senno politico dei Montenegrini ma le relazioni fra i due principati non possono essere più amichevoli.

Riepilogandomi dico che la tempesta si condensa sopra l'Oriente la Servia non è totalmente preparata per delle battaglie campali, ma lo è sufficientemente per fare una formidabile guerra di *guerrillas*, conta sopra un esercito, che chiamerò irregolare, di 50 mila uomini di milizia nazionale, sopra una riserva di altri 50 mila uomini la quale per non essere esercitata come il primo non è per questo meno valorosa, ed in caso di disastro con uno sforzo supremo potrebbe forse trovare ancora 50 mila uomini per difendere il paese. Non so quel che potrà accadere nella prossima primavera, non credo che scoppierà così presto la tempesta, ma la gran lotta in Oriente, se le cose camminano in questa guisa, non è molto lontana.

Mi riservo di parlare più dettagliatamente nel prossimo rapporto sulle nuove domande di concessioni fatte dalla Servia alla Sublime Porta, giacché non ebbi ancor agio di parlarne col Signor Garachanine.

Appena ritornato da Vienna il Console Generale d'Austria si recò a fare una visita al Vescovo Straussmayer ma né questo Governo né il Signor Oreskovitch ammettono la menoma importanza politica a quest'atto di cortesia.

690.

KOSSUTH AL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI

L. P. *Firenze, 26 ottobre 1866.*

Les considérations politiques inhérentes à la nouvelle situation de l'Italie paraissent avoir décidé le Gouvernement à dissoudre après six ans de service la Légion Hongroise dans un temps plus ou moins rapproché. Je ne puis ne pas regretter cette détermination. Mais on ne discute pas l'inévitable on le subit.

Cependant en le subissant, j'espère, qu'autant que les *grands* intérêts de l'Etat le permettent la dissolution sera opérée avec tous le ménagements dûs à l'infortune des individus, ménagements qui sont le privilège bien enviable d'une forte et heureuse nation.

J'espère en particulier que si d'un côté le Gouvernement ne voudra certes pas même indirectement contraindre à passer sous la domination Autrichienne ceux qui veulent rester fidèle à leurs principes; d'autre côté il trouvera juste de prendre toutes les précautions possibles à fin d'assurer contre toute persecution ceux d'entre les Légionnaires qui se décident à se rapatrier.

Or je dois avouer qu'à cet égard la stipulation du traité de paix concernant l'amnistie, est bien loin de présenter une garantie satisfaisante, même si l'Autriche avait coutume de remplir fidèlement de pareils engagements; ce qui malheureusement n'est pas dans ses habitudes. Nous en avons eu la plus triste expérience en 1859.

Cette stipulation n'est pas satisfaisante, parceque d'abord les déserteurs n'y sont point compris. C'est extremement grave. Car le fait est bien avéré que l'Autriche ne comprend jamais sous la dénomination des délits politiques ce qu'il lui plaît appeler la désertion, quoique nul homme impartial ne voudra qualifier des déserteurs ceux qui contraints par la force de servir sous le drapeau de l'oppresseur de leur patrie quittent ce drapeau pour se rallier autour de celui de leur patrie sous la protection d'une puissance amie.

Ensuite l'amnistie stipulée ne s'étend pas même aux opinions politiques et à la conduite antérieures à la dernière guerre elle est exclusivement restreinte à la période de cette guerre.

Enfin même pour ceux qui pourraient entrer dans cette cathégorie rien n'est pourvu à fin de garantir l'efficacité pratique de la vague stipulation.

Il est d'autant plus urgent de suppléer à ce défaut que bon nombre de ces prisonniers de guerre qui avaient pris service dans la Légion ont déjà demandé d'être renvoyés dans leur pays et que leur renvoi ne pourrait se faire équitablement sans être préalablement régularisé de concert avec l'Autriche.

L'affaire des Légionnaires demande donc urgemment des négociations supplémentaires avec l'Autriche en vue de la dissolution prochaine de la Légion.

Aussi je m'empresse de Vous prier M. Le Commandeur de vouloir en cette occasion aussi prêter à mes compatriotes cette bienveillante protection que Vous leur avez toujours accordé, et à prendre les mesures opportunes non seulement pour entamer, mais aussi pour mener aussitôt que possible à bon fin les négociations supplémentaires impérieusement demandées par la situation.

Je crois que sans entrer à cette occasion dans la question d'amnistie en dehors de la Légion, les tractatives devraient se borner à régulariser la rentrée, et à assurer l'impunité de ceux d'entre les Légionnaires, qui voudront se rapatrier.

Or il est nécessaire de distinguer entre trois catégories:

1) La première comprend ceux qui faits prisonniers dans la guerre qui vient de finir ont pris service dans la Légion;

2) La seconde est de ceux qui sans être déserteurs avaient pris service avant la guerre. Enfin;

3) La troisième comprend ceux que l'Autriche qualifie des déserteurs.

Quant à la première catégorie il serait nécessaire de faire donner avis à l'Autriche que le Gouvenement Italien considère les prisonniers de guerre qui furent enrôlés dans la Légion comme rentrant évidemment dans l'Amnistie

stipulée par le traité de paix, et qu'en conséquence le Gouvernement Italien invite l'Autriche de concourir à la régularisation du renvoi de ces amnistiés.

Le Gouvernement donnerait donc avis à l'Autriche qu'il entend de renvoyer à ses frais, jusqu'à la frontière, sous la conduite d'un officier les Légionnaires de cette cathégorie voulant profiter de l'amnistie stipulée, pour être en due forme consignés aux autorités autrichiennes, et qu'il s'attend de la bonne foi de l'Autriche, qu'en les accueillant en amnistiés, elle se chargera *de les renvoyer impunément dans leurs foyers.*

J'attache une importance particulière à cette expression de « *renvoi dans leurs foyers* » et je me permets de Vous rappeler M. le Commandeur, qu'on s'était servi de la même expression dans les négociations et les stipulations de 1859.

Quant à la seconde catégorie je Vous prie d'insister auprès du Gouvernement Autrichien, à ce que l'amnistie stipulée dans le traité de paix, et la régularisation du renvoi dans leurs foyers, soit aussi expréssement étendue à ceux de la seconde cathégorie des Légionnaires soit Officiers soit soldats, qui s'ils étaient rassurés sur leur impunité voudraient rentrer dans leur pays.

De même pour la troisième catégorie à d'autant plus forte raison, qu'il est généralement d'usage dans tout traité de paix d'amnistier réciproquement les déserteurs.

En se décidant à dissoudre la Légion Hongroise qui a versé son sang pour l'Unité, la liberté, et l'indépendance de l'Italie, et qui se glorifie d'avoir mérité de nombreux témoignages de ses bons services, le Gouvernement Italien donne une preuve éclatante de la loyauté et de la bonne foi avec la quelle il entre dans sa nouvelle position d'amitié envers l'Autriche il a donc évidemment un bon droit d'exiger que l'Autriche fasse de même en accédant de bonne grâce aux demandes de l'Italie concernant l'impunité des Légionnaires sans distinction qui se trouvent sous sa protection; et le Gouvernement s'y peut à d'autant plus forte raison attendre que la Légion Hongroise dès son premier établissement ne fut jamais employée à combattre l'Autriche.

C'est une circonstance dont la mention pourrait avoir quelque poids dans les négociations.

## 691.

## IL MINISTRO AD ATENE, DELLA MINERVA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE S.N. *Atene, 27 ottobre 1866 (per. il 2 novembre).*

Accuso ricevuta del Dispaccio dell'E. V. in data 16 ottobre confidenziale (1).

Il linguaggio che questi Rappresentanti di Francia e d'Inghilterra tengono al Governo Greco è tale che ormai si può concludere che questo non avrà né iniziativa né ingerenza in un assestamento della questione di Candia.

(1) Non pubblicato.

Se la Turchia riuscirà a domare la rivoluzione di Creta sarà certamente altrove che in Atene che verranno presi gli accordi per regolare e migliorare le sorti di quegli abitanti.

Se poi gli insorti prolungassero al di là di quanto è dato prevedere la loro resistenza e fosse necessaria un'intervenzione per far cessare l'effusione di sangue, tutto porta a credere in seguito al linguaggio esplicito dei citati ministri che la soluzione non sarebbe quella desiderata dal Governo Greco.

Il solo interesse che presenta Atene per riguardo all'insurrezione di Candia, consiste nell'essere il punto più adattato per trasmettere in Europa le notizie più recenti e nel tener dietro a fatti od a certi dati sintomi che valgono a formare un criterio sopra l'influenza molta o poca che questo Regno può esercitare sia nella questione attuale di Candia sia in quelle altre che potrebbero sorgere in Oriente.

Sventuratamente l'insurrezione di Candia diede manifestamente a conoscere l'assoluta impotenza di questo paese per tentativi di tanta gravità quale è quello di rivendicare la propria nazionalità.

Si eccita s'incoraggisce Candia alla sollevazione ma mancano i mezzi per dare soccorsi efficaci ed atti a facilitarne il trionfo. Tutto si riduce ad un invio di Cinque o Sei Cento uomini ed alle ardite spedizioni di alcuni piccoli legni con armi e munizioni.

Si vorrebbe far insorgere l'Epiro e la Tessaglia custodite da numerose truppe Ottomane.

Dopo tanto agitarsi parte pel Confine qualche drappello d'individui che non osano oltrepassare.

Qui si vuole che il solo entusiasmo debba bastare per riuscire in sì ardue imprese senza preoccuparsi dei mezzi che sanno di non avere né per costituire un Governo che sia atto a dirigere importanti avvenimenti ed a cogliere opportune circostanze.

V. E. mi perdonerà se mi permetto completare il mio pensiero colle seguenti parole: I Greci di questo Regno pretendono di distruggere l'Impero Ottomano con quella stessa facilità con cui si pretende siano state distrutte le mura di Jerico cioè col solo soffio di trombe.

## 692.

## IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 382. *Parigi, 27 ottobre 1866.*

Ho chiesto ieri al Ministro Imperiale degli affari esteri se il Governo Spagnuolo aveva fatto qualche ufficio presso il Governo francese nello scopo di provocare una guarentigia collettiva delle Potenze cattoliche in favore del potere temporale del Papa.

S. E. il Marchese di Moustier mi rispose che nessuna proposta venne fatta dal Governo spagnuolo al Governo dell'Imperatore a questo riguardo; ma che

l'Ambasciatore di Spagna a Parigi era venuto ad esporgli le inquietudini del Gabinetto di Madrid rispetto alla sicurezza del Santo Padre ed i dubbii che il suo Governo aveva intorno all'esecuzione della Convenzione del 15 settembre 1864 per parte del Governo Italiano. A queste insinuazioni dell'ambasciatore di S. M. Cattolica il Ministro Imperiale degli affari esteri si limitò a rispondere che il Governo dell'Imperatore non dubitava della perfetta esecuzione della Convenzione per parte del Gabinetto di Firenze. L'incidente non ebbe altro seguito; e in verità non merita che vi si annetta importanza.

693.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA
(AVV)

L. P. *Parigi, 27 ottobre 1866.*

*Primo avulso non deficit alter.* Dopo la missione Leboeuf, la questione del debito pontificio, non meno spinosa e più importante. Ve ne scrivo d'ufficio (1). Ieri vi fu una specie di conferenza la quale non ebbe altro risultato che quello di constatare una divergenza grave fra i due Governi. Non v'è uomo in Francia che ammetta che noi siamo in diritto di rifiutare il pagamento degli arretrati. Quanto all'Imperatore, non ammette nemmeno il dubbio. Anzi il Governo Francese domanda che si paghi in denaro una parte di quest'interesse cioè almeno un anno, il che vuol dire in sostanza 18 mesi, compreso il semestre corrente. Io mi trincerai dietro le istruzioni speditemi e dissi con molta franchezza al Marchese di Moustier che non poteva oltrepassarle d'una linea. Oggi v'è una conferenza speciale fra Mancardi e Faugère. Naturalmente il risultato sarà lo stesso, quello cioè di constatare il disaccordo.

Sulla questione speciale del debito pagato all'ex re di Napoli credo possibile d'ottenere che si escluda. Ma sulla questione degli arretrati non vedo questa possibilità. Ed è appunto nella previsione di questa impossibilità che io avevo proposto fin dal principio d'inviar qui Sella o un altro Membro del parlamento che fosse una specialità finanziaria. Questa missione avrebbe avuto per risultato di diminuire le responsabilità del Governo dinanzi al Parlamento. Vi rammento ciò a solo titolo di spiegazione. Ora aspetterò una risposta di Firenze prima di continuare i negoziati su basi rispettivamente escluse dalle due parti.

L'Imperatore è tornato da Biarritz. La sua salute è buona. Si occupa dell'armamento e d'una nuova organizzazione militare. Ma per un anno almeno non v'è pericolo nessuno di complicazioni guerresche, benché l'irritazione contro la Prussia sia generale in Francia. Fra un anno si può fare un gran cambiamento nell'opinione pubblica.

---

(1) Cfr. n. 687.

Un'altra preoccupazione dell'Imperatore è il dubbio che possa nascere un movimento in Roma, dopo la partenza della guarnigione francese. Io l'ho rassicurato quanto ho potuto, ma il dubbio rimane e l'inquietudine è grave. Io vi prego di aprirmi tutto intiero l'animo vostro su ciò. L'Imperatore è convinto che se il governo del Re lo vuole, non succederà nulla in Roma. Sartiges è venuto a dirglielo per la terza o quarta volta. Ora io desidererei vivamente sapere in modo positivo se posso continuare a dare le assicurazioni che ho dato finora a nome vostro. Per nulla al mondo io non vorrei trarre in inganno nessuno scientemente. Quello che inquieta l'Imperatore e gli uomini di Stato francesi si è il pensiero, radicato qui, che il Governo italiano, anche colla migliore volontà, sia impotente a dirigere lo spirito pubblico in Italia. Ad ogni istante odo dirmi: « Non dubitiamo del vostro buon volere e della vostra lealtà; ma dubitiamo della vostra autorità ». Come ben potete pensare io combatto pertinacemente queste opinioni. Ma non oso lusingarmi di riescire a convincere.

Io vi scongiuro ad usare di tutta l'influenza vostra perché il Ministero pigli risolutamente in mano le redini del Governo e ristabilisca la disciplina nel paese; disciplina senza la quale non si fa nulla di buono né di durevole. L'Italia tutta quanta sarà grata al Governo di sentirsi governata ed amministrata. Il tempo dei grandi programmi è passato. Oramai abbiamo bisogno della cucina ordinaria ma sana del pot-au-feu.

## 694.

## L'INCARICATO D'AFFARI A VIENNA, RATI OPIZZONI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 1. *Vienna, 28 ottobre 1866 (per. l'1 novembre).*

Dans la journée du 26 je me suis rendu chez S. E. M. de Mensdorff pour le prévenir que j'aurais eu l'honneur de lui adresser deux notes; l'une au sujet des douanes mixtes que notre Gouvernement propose d'établir aux frontières Austro-Italiennes, l'autre pour régler la consigne réciproque des marchandises à transit entre l'Italie et l'Autriche. S. E. m'a assuré qu'il en parlerait à son collègue des Finances aussitôt qu'il aurait reçu les deux notes que je lui annonçais. Je crois donc que ces deux affaires ne souffriront d'autre retard que celui qui s'écoule toujours dans la transmission des pièces d'un Ministère à l'autre. D'ailleurs comptant demain me rendre encore au Ministère des affaires étrangères je ne manquerai pas de solliciter sa bienveillante intervention afin que la conclusion de ces deux affaires soit amenée dans le plus bref délai possible.

Dans notre entretien d'avant hier M. de Mensdorff m'a informé que des rapports du Général Moering signalaient au Gouvernement Impérial des faits passés à Venise, où, après le départ de la garnison autrichienne, des officiers et des soldats restant pour garder le matériel transportable auraient été exposés à des insultes. J'ai répondu à S. E. que c'était avec autant de surprise que de regret que j'apprenais des pareils désordres, qui d'ailleurs ne pouvaient s'être passés que pendant les jours où l'Autorité régulière du Gouvernement Italien

n'était pas encore établie, car mon Gouvernement saurait empêcher et au besoin réprimer avec force le renouvellement de pareils désordres.

C'est aussi dans ce sens que j'ai rédigé ma réponse à la note que M. de Mensdorff m'a fait tenir quelques heures après notre entretien. Dans sa note M. de Mensdorff me demande d'intervenir auprès du Gouvernement Italien, car le Ministère Impérial de la Guerre craint que la proclamation de la municipalité de Venise n'ait pas toute l'efficacité nécessaire pour empêcher le retour de pareils incidents, et par conséquent me prie d'appeler d'une manière toute particulière l'attention du Gouvernement Italien sur les faits qui viennent de se passer.

M. de Mensdorff ajoute dans sa note qu'il serait fort désirable dans l'intérêt des deux parties de terminer le plus promptement possible les affaires encore pendantes relatives à l'acquisition par le Gouvernement italien d'une partie du matériel de guerre transportable. La conclusion définitive de cet arrangement permettrait, ajoute-il, au Gouvernement Impérial de retirer les détachements laissés en Vénétie et enleverait ainsi tout prétexte à des démonstrations que le Gouvernement Italien est sans doute le premier à regretter.

Dans une autre note également en date d'avant hier, M. de Mensdorff, vu l'état sanitaire qui s'est amélioré et le choléra ayant presque cessé, demandait de pouvoir procéder sans plus de retards à l'exécution de l'art. 15 du traité de paix, d'autant plus que l'obligation d'installer les troupes dans des quartiers définitifs à l'entrée de l'hiver ne permettait pas que la remise des militaires italiens restât en suspens. Le télégramme que V. E. m'a transmis sous la date du 26 (1) m'a mis à même, j'espère, de faire à M. de Mensdorff une réponse satisfaisante pour le Gouvernement Impérial.

Je me réserve de m'adresser demain ou après demain à V. E. pour l'informer de mon séjour à Vienne...

## 695.

## L'INCARICATO D'AFFARI A VIENNA, RATI OPIZZONI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 1037. *Vienna, 29 ottobre 1866, ore 11,40 (per. ore 13).*

Mensdorff quitte le ministère des affaires étrangères. Beust est nommé à sa place. Probablement crise ministérielle complète.

## 696.

## IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI, ALL'INCARICATO D'AFFARI A VIENNA, RATI OPIZZONI

T. 752. *Firenze, 29 ottobre 1866, ore 15.*

Major d'état-major chevalier Chiò se rend à Venise pour se concerter avec major autrichien à l'égard des opérations préliminaires de la délimita-

---

(1) Cfr. n. 686.

tion des frontières. Veuillez en informer le Gouvernement autrichien et me télégraphier comment il entend composer commission dont il est question à l'article IV du traité et notamment nombre et grade des officiers qui en feraient partie.

697.

IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI,
AL CONSOLE A MARSIGLIA, STRAMBIO

T. 753. *Firenze, 30 ottobre 1866, ore 8,45.*

Veuillez transmettre immédiatement par poste à votre collègue de Barcelone dépêche suivante « Redoublez surveillance démarches du général Bosco. Bruit court en Sicile qu'il est sur le point d'y débarquer pour venir en aide aux insurgés ».

698.

IL SEGRETARIO GENERALE AGLI ESTERI, CERRUTI,
ALL'INCARICATO D'AFFARI A VIENNA, RATI OPIZZONI

T. 754. *Firenze, 30 ottobre 1866, ore 8,45.*

Veuillez faire connaître au ministre des affaires étrangères que les instructions du Gouvernement du Roi au commissaire de Venise et la proclamation du général Revel en date du 20 ont déjà recommandé à la population vénitienne d'user de tous les égards envers les militaires autrichiens restés dans cette ville. J'approuve langage que vous avez tenu à Mensdorff à ce sujet (1).

699.

IL MINISTRO A MONACO DI BAVIERA, OLDOINI,
AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 1040. *Monaco, 30 ottobre 1866, ore 10,15 (per. ore 23,40).*

Nomination baron de Beust point agréable à la Bavière. Von der Pfordten craint politique de passion et de revanche. Il m'a dit que l'Autriche ne

---

(1) Cfr. il seguente brano di un rapporto di Revel del 2 novembre:

« L'aver letto in giornali di Vienna che il Governo Austriaco mosse reclami a nostra legazione e che questa deplorando i fatti promise rimediarvi, mi obbliga a prevenire la S. V. Illustrissima che questi reclami erano affatto infondati.

Il generale Moering tentò presentarne, ma fu presto ridotto al silenzio e dové riconoscere che il nostro Governo fa più che il suo dovere per proteggere gli Austriaci. Quando il giorno 19 al momento che s'innalzava la bandiera Italiana a piazza S. Marco, un ufficiale austriaco la traversava trascinando la sciabola, fu fischiato. Il generale Moering volle muovere appunto di ciò, ed io lo rimbeccai con un biglietto in cui fra le altre cose dicevo che se i suoi ufficiali provocavano così la popolazione sarebbero fischiati o forse peggio, che avrei represso e punito ma che *non potevo far miracoli*. So che Moering cercò trarre cattivo partito di questa frase, la mandò al Ministro della guerra a Vienna che ne prese tema per raccomandare i suoi militari al Generale Menabrea al momento che questi partiva.

Ella può quindi accertare la nostra Legazione a Vienna che i militari Austriaci sono rispettati al di là di quello che potevano pretendere, e che se il Governo Austriaco muove reclamo questo è falso ».

trouvera aucun écho ici que pour politique paisible et conciliante. Je sais que Varnbuhler regrettait d'avance, et je tiens de bonne source que Russie n'est pas contente non plus et Prusse pas du tout.

700.

### IL DIRETTORE DEL DEBITO PUBBLICO AL MINISTERO DELLE FINANZE, MANCARDI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 1043. *Parigi, 31 ottobre 1866, ore 15,20 (per. ore 18,15).*

Commissaire français repousse proposition 5 années arrérages; il accepte réduction 3 millions cautionnement et 4 millions 250 mille montant prêt du Roi de Naples. Il demande payement deux semestres arrérages en espèces ou autres valeurs réalisables. Pour le reste il consent conversion en rentes rachetables. La conversion en rente perpétuelle est impossible. Il accepte seulement quote-parte dette romaine par catégorie et en commençant par le premier semestre 1867 selon vos désirs. Répondez par télégraphe: 1° si vous acceptez arrérage à partir de l'époque des annexions jusqu'au 31 décembre prochain; 2° si vous consentez payement deux semestres arrérages, et dans ce cas si le payement serait fait en espèces ou en autres valeurs tels que titres au porteur, ou bons du trésor; 3° si vous consentez conversion du reste de l'arrérage en rentes rachetables. La disposition concernant dette viagère, a été formulée selon votre proposition ainsi qu'il suit: « En ce qui concerne la dette viagère des anciens Etats de l'Eglise le Gouvernement italien servira les pensions de toute nature aux titulaires appartenant aux provinces annexées et résidents dans le Royaume d'Italie ».

701.

### IL MINISTRO A LONDRA, D'AZEGLIO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 135. *Londra, 1 novembre 1866 (per. il 5).*

L'altro ieri essendo andato al Foreign Office per alcuni altri affari, mi abboccai col Sottosegretario Hammond, e poiché conoscendolo per uomo riservato di sua natura e sempre disposto a temer di compromettersi, fui forse più colpito dal sentirlo a entrare volontariamente a discorrere della quistione Romana. Egli mi chiese con qualche premura a che punto stesse il nostro affare dell'assestamento del Debito Pontificio, ed io gli risposi naturalmente che non ne ero informato. Egli allora soggiunse che bramava di cuore che l'affare si potesse terminare, quasi direbbe, a qualunque costo, onde non lasciare un pretesto ai Francesi di rimanere in Roma. Poichè temeva forte che stante l'irritazione anche prodotta dall'affare di Venezia, il Governo Imperiale sul quale cercava d'agire la Regina di Spagna fosse disposto a prendere un pretesto per non eseguire la Convenzione. Aggiungeva che se si poteva otte-

nere che quei signori se n'andassero, sarebbe un gran punto d'ottenuto, essendo malagevole il tornarvi. E poter dare inquietudini il vedere una fregata spagnuola a Civitavecchia, e l'attendervisi un'altra. Domandai se parlava dietro informazioni ricevute, mi assicurò essere questo linguaggio dettato da convinzioni personali; ma non ho il menomo dubbio che sia il risultato delle corrispondenze ufficiali che gli passano sotto gli occhi ogni giorno.

Intanto il Principe Napoleone che vide ieri Lord Stanley gli assicurò per parte sua, come già lo aveva detto a me, che l'Imperatore intendeva eseguire la convenzione collo sgombro dell'armata di occupazione. E me lo ripetè ieri il signor Odo Russell, che vidi un momento prima della sua partenza per far ritorno al suo posto, passando per la via di Torino se troverà la strada sgombra. Egli aggiunse che, avendo visto prima di partire Lord Stanley, questi gli aveva raccomandato sopratutto di non incoraggiare il Papa nei suoi progetti di emigrazione britannica, lasciando se la cavasse come poteva colle Potenze cattoliche. Onde mi disse l'Odo Russell: il mio linguaggio, ove interpellato, sarà essersi fatta col nuovo Ministero *maison neuve*, e non avere io istruzioni in proposito.

Intanto non pare che l'eloquenza del signor Gladstone presso al Papa, col quale sembra abbia avuto diversi colloqui, sia stata molto persuasiva, se ne giudichiamo dall'allocuzione contro noi portataci dal telegrafo di ieri.

Egli, credo, verificherà quanto disse, al suo partire, l'Odo Russell, cioè vedrebbe cogli occhi suoi di che pasta sia fatta la Curia Romana.

## 702.

## L'INCARICATO D'AFFARI A VIENNA, RATI OPIZZONI, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. 2. *Vienna, 1 novembre 1866 (per. il 5).*

Ces derniers jours je me suis rendu au Ministère des affaires étrangères pour exprimer au comte de Mensdorff que, devançant les ordres que je recevrai de mon Gouvernement, je venais en attendant lui présenter mes félicitations de ce que la personne de l'Empereur avait été sauvée de l'attentat, dont Sa Majesté avait failli être victime.

J'ai ensuite entretenu ce Ministre sur les nouvelles qui arrivaient de la Bohême et sur l'appel à Prague des conseillers de la Couronne. M. de Mensdorff m'a confirmé sa retraite des affaires. En effet le Baron de Beust est descendu hier au soir à l'Empereur Romain et il doit entrer en fonctions dès aujourd'hui, à ce que me disait hier le Comte de Mensdorff (1).

---

(1) Si pubblica qui un brano del r. 3 di Rati del 6 novembre:
« Samedi dernier j'ai été au Ministère des affaires étrangères pour faire ma première visite à M. le Baron de Beust. Le Ministre m'a tenu le langage le plus amical pour l'Italie. S. E. m'a rappelé que personnellement, quand il était Ministre des affaires étrangères de Saxe, il avait pesé de tout son poids sur les autres Etats allemands, pour accélerer, malgré l'Autriche, la conclusion du traité entre le Zollverein et l'Italie. Il a ajouté que dans sa qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Empereur, son soin principal serait de resserrer davantage les liens commerciaux qui doivent unir l'Empire d'Autriche et le Royaume d'Italie ».
(1) Cfr. n. 696.

Les appréciations de la presse étrangère à propos de la nomination du Baron de Beust voudraient entrevoir déjà une politique allemande de l'Autriche et partant des difficultés nouvelles avec la Prusse. Ici pour le moment on soutient le contraire. En même temps, contrairement aux bruits répandus ces derniers jours de crise ministérielle, on s'accorde maintenant à dire que la nomination du Baron de Beust signifie non pas la retraite du Comte Belcredi, mais la meilleure entente avec celui-ci et entre la politique extérieure et intérieure de l'Empire. On ajoute donc que attendu que le Comte Belcredi tend à la transaction avec la Hongrie sur la base du projet de Deak, M. de Majlath restera à son poste. Le Comte Esterhazy reçoit par contre sa retraite. Je ne saurais encore rien dire aujourd'hui sur ce qu'il peut y avoir de vrai et d'important dans ces différentes versions et je me réserve d'en écrire dans quelques jours à V.E. à meilleur escient.

Aussitôt que m'est parvenue la dépêche de V.E. par laquelle on me demandait de télégraphier la composition de la commission autrichienne pour la délimitation des frontières (1), je me suis adressé à la bienveillante intervention de M. de Mensdorff pour être mis à même de faire parvenir à mon Gouvernement la réponse qu'on me demandait. Jusqu'à présent il paraît que ce Ministère de la Guerre n'ait pas encore fait aucune réponse à celui des affaires étrangères.

Je n'ai non plus tardé à communiquer à ce Ministère que la Commission militaire italienne se rendrait le 3 de ce mois à Udine pour y recevoir les soldats restant encore sur le territoire autrichien. J'ai prié en même temps le Gouvernement Impérial au nom du Gouvernement du Roi de vouloir bien, à partir de la dite date acheminer sur Udine les soldats restant par convoi de mille à mille deux cents par jour.

Ce Ministère m'a répondu sous la date d'hier que d'après les informations transmises directement par l'entremise du Général Moering, on avait déjà donné les ordres nécessaires afin de diriger sur Udine à partir du 3 novembre les soldats italiens restant. La note de ce Ministère m'ajoutait toutefois que l'Archiduc Albert avait fait observer que les informations qui lui étaient parvenues ne limitaient pas le nombre d'hommes à expédier par jour et que par conséquent Son Altesse avait disposé les envois par colonnes de 4.000 hommes environ. On me priait donc de porter le plus promptement possible ces observations à la connaissance de mon Gouvernement, car Son Altesse Impériale attachait le plus grand prix à maintenir cette disposition, demandée soit pour achever la répartition définitive des troupes dans leurs garnisons d'hiver, soit pour couper court aux symptômes d'insubordination qui, ajoute la note, commencent à prendre des proportions sérieuses parmi les soldats italiens restant. Après la réception de cette note j'ai eu précisément l'occasion de me rendre encore au Ministère, je n'ai donc pas manqué de faire remarquer la disproportion entre notre proposition de recevoir ces soldats par colonnes de 1.000 et le désir de Son Altesse Impériale de les rendre par colonnes de 4.000. Comme on ne savait pas me faire une réponse plus conforme à ma demande, et qu'en attendant la date du 3 approchait, j'ai dit à ce Ministère

(2) Cfr. n. 696.

que je m'empresserai d'en informer V.E. par le télégraphe, ainsi que j'ai fait hier au soir à 9 heures (1).

Je joins ici deux entrefilets de la *Correspondance Générale Autrichienne* et ainsi que je le disais déjà dans ma dépêche politique n. 1 en date du 28 octobre (2), je me réserve de m'adresser prochainement à V. E.

703.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 757. *Firenze, 3 novembre 1866, ore 0,20.*

Voici le résultat de la discussion en conseil des ministres au sujet des propositions qui nous ont été transmises par M. Mancardi (3). Le Gouvernement serait prêt à accepter comme dernière transaction l'un des deux systèmes: ou la totalité des arrérages depuis les annexions en refusant le payement des deux semestres en argent, ou le payement des deux semestres avec les arrérages des cinq années. Nous croyons faire une grande concession en admettant les arrérages, mais il nous répugne trop de donner de l'argent au Gouvernement du Pape au moment où lance contre nous des manifestes de guerre. Je pars demain samedi pour Turin. J'enverrai de cette ville une dépêche écrite pour résumer la négociation et nos dernières instructions a M. Mancardi.

704.

IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

T. 1052. *Parigi, 3 novembre 1866, ore 15 (per. ore 16,25).*

Empereur désire envoyer dans quelques jours en Italie le général Fleury en mission auprès du Roi et du Gouvernement de Sa Majesté. Objet de cette mission est d'annoncer départ des troupes françaises de Rome, et de faire des démarches confidentielles auprès du Gouvernement du Roi pour l'engager à faire tout ce qui dépend de lui afin d'empêcher toute espèce de troubles à Rome pendant et après l'évacuation. Général Fleury partirait dans huit jours. Veuillez en prévenir Sa Majesté et le président du conseil (4).

---

(1) Cfr. t. 1045, non pubblicato.
(2) Cfr. n. 694.
(3) Cfr. n. 700.
(4) Cfr. in *Origines diplomatiques*, vol. XIII, pp. 38-40 le direttive di Napoleone III a Fleury per la sua missione in Italia.

705.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 759. *Firenze, 3 novembre 1866, ore 16,30.*

Il me semble que la conclusion à la convention pour partage dette pontificale est une bonne occasion pour renouveler démarches décisives pour libération condamnés politiques détenus encore à Rome. Je vous écris là-dessus par poste.

706.

L'AGENTE E CONSOLE GENERALE IN EGITTO, G. DE MARTINO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE S.N. *Alessandria, 3 novembre 1866 (per. l'11).*

Credo mio dovere parteciparle che quest'oggi venne a farmi visita il Signor Federigo Bey, nostro concittadino, al servizio militare marittimo di sua Altezza, comandante del yacht vicereale, da pochi giorni di ritorno da Candia. Egli mi confidò, con la promessa di non usare del di lui nome, che l'Ammiraglio Turco si era seco lamentato dell'appoggio dato dal R. Governo agli insorti, di che ne era convinto, e ne aveva fatto rapporto a Costantinopoli, perché appena giunta una R. Fregata in quelle acque, alcuni ufficiali vestiti alla borghese avevano fatto delle escursioni nelle posizioni occupate dai Greci. Che questa supposizione era ancor più forte nel Comandante del vascello francese, il quale la ritraeva, non solo dalla circostanza espressa, ma anche dalla condotta del R. Vice Console Signor Colucci, il quale, tra altre cose, affettava di un'intimità esclusiva con i suoi colleghi di Russia e di Grecia, fomentatori del movimento insurrezionale.

Rapporto le precise parole del Signor Federigo Bey, ed ora mi spiego il cattivo umore del Vicerè e suoi Ministri a nostro riguardo, che riferii con l'ultimo mio dispaccio confidenziale, perché i rapporti dell'Ammiraglio turco a Costantinopoli saranno pervenuti qui ancor più esagerati.

707.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

T. 768. *Firenze, 5 novembre 1866, ore 12,45.*

Le Roi partira demain pour Venise où il s'arrêtera six ou sept jours. Il fera ensuite une tournée de dix jours dans les provinces vénitiennes. J'ai prévenu le Roi du voyage du général Fleury.

## 708.

### IL MINISTRO A LONDRA, D'AZEGLIO, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA

R. CONFIDENZIALE 136. *Londra, 5 novembre 1866.*

L'Ambasciatore di Francia, tornato da un congedo di tre mesi, mi venne a trovare, ed il linguaggio che riportò da Parigi mi parve poco soddisfacente. Egli mi disse che una spedizione di Roma era *à l'ordre du jour* e promossa da alte influenze femminili in Francia e Spagna. Che non potendosi in caso di pericolo pel temporale del Papa, starsi la Francia colle mani alla cintola, ed essendo a parer suo una seconda occupazione da evitarsi, rimaneva il sol partito di far quanto non avrebbesi mai dovuto mettere da parte, il sottoporre la quistione ad un arbitrato Europeo. Non potei a meno di esprimere la mia sorpresa per ognuna di queste proposizioni più strane le une delle altre. Come di calcolare una seconda spedizione colà dove trovansi ancora le truppe che pur troppo vi sono dal 49. Quindi il proporsi la Francia di rinunziare a quel protettorato del quale pareva così gelosa per ricacciarsi in un Congresso Europeo; il quale se dice un'occupazione mista farà un'iniquità Europea, e sicuramente darà origine a dissensioni, gelosie, anche fra i protettori stessi. Dissi all'ambasciatore che non sapevo perché si partisse dalla base che il pericolo vi dovesse essere, a meno che si ammettesse essere questo inevitabile. Ed inoltre che il pericolo venisse per parte nostra. Egli mi disse che la direzione del movimento a Roma veniva dalla Società nazionale diretta più o meno da chi governa, e che a un tal momento questa società poteva mancar di forza per reprimere le passioni rivoluzionarie o negli individui o nelle masse. Ma io risposi che questo equivaleva a dire che, per compiacere alla Cattolicità Estera le popolazioni romane dovevano contentarsi d'essere mal governate per autorità superiore, e cosa diventava il privilegio dei popoli di scegliere i governanti. Era mio parere che meglio valeva fare una cerchia d'armi e di fuoco attorno a Roma, se fosse necessario per impedire attacchi contro al Papa, e poiché i plebisciti erano di moda a giorni nostri, di invocarne uno per parte dei Romani.

## 709.

### IL MINISTRO A PARIGI, NIGRA, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,

R. 383. *Parigi, 5 novembre 1866.*

Ebbi jeri una lunga conversazione col Marchese di Moustier. Ne mandai già il sunto all'E.V. col telegrafo (1). Ora mi fo premura d'esporgliene più particolarmente i punti principali.

---

(1) Cfr. t. 1069 del 4 novembre, non pubblicato.

Il Ministro Imperiale degli affari esteri mi domandò in qual modo il Governo del Re considerasse l'eventualità oramai prossima della partenza della guarnigione francese da Roma e la nuova situazione che questo fatto avrebbe creato in Italia. Valendomi delle istruzioni che l'E.V. m'aveva dato per telegrafo, ho rinnovato al Marchese di Moustier l'assicurazione che il Governo del Re avrebbe scrupolosamente eseguito la Convenzione del 15 settembre 1864 e che avrebbe vigilato colla massima cura le frontiere pontificie; ed aggiunsi che inoltre il Governo del Re consigliava e continuerebbe a consigliare ai Romani stessi che a lui ricorrevano per direzione e consiglio, d'astenersi da ogni atto violento non solo, ma ben anche da ogni manifestazione che potesse dar luogo a turbamento della pubblica tranquillità in Roma e nel territorio pontificio. Feci però notare come fosse deplorabile per ogni riguardo, che al momento stesso in cui il Governo del Re autorizzava il ritorno alle loro diocesi dei Vescovi che ne erano lontani il Santo Padre, indotto da perniciosi consigli, si fosse lasciato trascorrere a parole altrettanto inopportune quanto ingiuste quali sono quelle che pronunziò nell'ultima allocuzione, ed avesse senz'alcuna necessità lasciato travedere come possibile la sua partenza da Roma. Io dissi al Marchese di Moustier: « Noi non desideriamo la partenza del Papa da Roma; noi faremo tutto quanto dipende da noi per non fornire al Santo Padre nessuna ragione d'abbandonare gli Stati Pontifici. Ma se il Santo Padre seguendo i consigli interessati dei suoi, dei nostri e dei vostri nemici, lasciasse Roma, noi non potremmo accettare la responsabilità di questo fatto ».

Il Marchese di Moustier mi rispose che udiva con soddisfazione queste assicurazioni; che considerava essere interesse dell'Italia, come della Francia e della Santa Sede che il Papa potesse rimanere a Roma dopo la partenza della guarnigione francese; che il Governo francese appunto nella speranza d'assicurare questo risultato e fidando nei sentimenti del Governo del Re, erasi astenuto dal pigliare in considerazione le aperture fatte dal Governo spagnuolo per guarentire il potere temporale del Papa, che se il Santo Padre fosse violentemente espulso da Roma l'opinione del mondo cattolico potrebbe forzare la Francia a rimetterlo nella sua sede; che del resto non bisognava dare soverchia importanza all'allocuzione del Pontefice, essendo uso della Corte Romana di protestare continuamente per le provincie perdute, com'era accaduto del contado d'Avignone; che infine poteva assicurarsi che il Papa avrebbe accolto un negoziatore Italiano, come Vegezzi, od altro personaggio non troppo implicato apertamente negli eventi che avevano provocato l'annessione delle Legazioni, dell'Umbria e delle Marche (1).

Interruppi un istante il Ministro Imperiale per osservare, a proposito delle aperture fatte dal Governo spagnuolo, che l'Italia non avrebbe ammesso l'intervento della Spagna o d'altro Stato nella questione Romana.

---

(1) Cfr. il seguente brano di una l.p. di Elliot a Ricasoli del 21 novembre (ARB, ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. IX, p. 38 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIV, p. 323).

« Je n'ai aucune difficulté à vous donner textuellement la phrase dont se sert Lord Clarendon.

La voici: "...Le Pape après avoir dit qu'il ne pouvait pas encore prendre l'initiative, ajouta: " Vous allez bientôt retourner à Florence: dites-leur de ma part que je recevrai à bras ouverts qui que ce soit que le Gouvernement voudrait m'envoyer; nous ne pouvons être sûrs que ça mènera à une entente mais toute la question peut au moins être discutée entre nous" ».

Il Marchese di Moustier continuò dicendo, che per dare maggiore efficacia alle assicurazioni del Governo del Re, sarebbe stato sommamente desiderabile che si potessero ripigliare negoziati diretti tra l'Italia e la Santa Sede, sia per le materie ecclesiastiche, sia per materie d'amministrazione. Il Governo Francese sarebbe lieto che si potessero riprendere le relazioni consolari tra l'Italia e la Santa Sede. Avendo io fatto notare che questa questione era connessa con quella dell'ammessione della bandiera nazionale italiana nei porti pontificii sui bastimenti italiani, il Marchese di Moustier rispose insistendo perché si cominci col regolare la questione dei consoli e si lasci ad ulteriori negoziati quella della bandiera. Quando alle questioni d'amministrazione che sarebbe utile di regolare colla Santa Sede, il Marchese di Moustier enumerò quella della Banca Romana, quella dell'unione doganale, ed io v'aggiunsi quella dell'estradizione.

Intorno a tutte queste cose il Ministro Imperiale degli affari esteri desidererebbe di conoscere l'opinione del Governo del Re. A questo fine sarà probabilmente mandato a Firenze il Generale Fleury, Primo Scudiere ed Ajutante di Campo dell'Imperatore, con missione presso S.M. il Re e presso il R. Governo. Però il Marchese di Moustier non m'ha ancora parlato di questa missione, quantunque sia ritenuta per certa e prossima. Penso diffatti che il Generale Fleury possa partire fra sette od otto giorni.

Per intanto il Marchese di Moustier m'impegnò a far conoscere all'E.V. quanto mi aveva esposto. Egli mi diede poi lettura d'alcune informazioni che gli erano pervenute da Roma e da Livorno, e secondo le quali sulla frontiera italo-pontificia s'incoraggerebbe la diserzione dei soldati della Legione d'Antibo. In una di queste informazioni è detto che risulterebbe dalle deposizioni d'alcuni di questi disertori che essi furono accolti con ogni dimostrazione dai soldati italiani che trovansi sulla frontiera, che furono ad essi somministrati denari pel viaggio, e che sarebbero stati accolti da un *funzionario* italiano. Intorno a questo incidente io mi limitai a dire al Marchese di Moustier che io ne avrei scritto all'E.V. e che intanto lo impegnava ad accogliere con riserva informazioni che parevanmi esagerate.

710.

IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,
AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(AVV)

L.P. 12. *Torino, 6 novembre 1866.*

Oggi parto col Re per Venezia, Mi immagino che, per uno o due giorni, non avrò tempo a scrivere da colà e vi mando prima qualche riga.

Feci vedere la vostra lettera (1) a Ricasoli. Egli pensò di rispondermi per iscritto e vi mando la sua lettera tal quale.

(1) Cfr. n. 693.

Quanto al nostro contegno, ecco le dichiarazioni che io faccio a voi come le ho già fatte a Malaret. Esse rispondono nel modo il più completo alle nostre *vere* e *reali* intenzioni e all'accordo completo che esiste su ciò fra tutti i membri del Gabinetto.

Noi eseguiremo la Convenzione nel modo il più leale ed energico, impediremo, a qualunque costo, qualunque tentativo preparato sul nostro territorio, eserciteremo la più attiva sorveglianza sulle mene o sulle cospirazioni che potessero ordirsi nello Stato per aver effetto al di là, sconfessiamo decisamente ogni complicità di autorità italiane e anzi sconsigliamo, biasimiamo e impediremo, nei limiti del possibile, ogni arte di seduzione che provochi la diserzione nelle truppe pontificie. Al di là della frontiera non possiamo esercitare che un'influenza morale e la nostra responsabilità non può essere, per conseguenza, assoluta. Ma questa influenza si esercita energicamente per distogliere il partito liberale romano da qualunque violenza, anzi da qualunque agitazione politica. Decliniamo ogni impegno, rifiutiamo ogni incoraggiamento non solo, ma dichiariamo che un diverso contegno delle popolazioni romane non potrebbe che compromettere la loro causa istessa. La convinzione di Ricasoli è che i nostri consigli saranno seguiti. Noi siamo tutti convinti che un periodo di tranquillità, di statu quo, è necessario per tutti a noi, alla Francia, ai Romani. Ricasoli ne è convinto, e realmente è d'uopo convenire, che nessuno meglio di lui può fare una politica di moderazione. Egli non è sospetto.

Vi scriverò da Venezia sul telegramma vostro che riferisce la conversazione avuta col Marchese di Moustier (1).

ALLEGATO

RICASOLI A VISCONTI VENOSTA

(AVV, ed. in *Lettere Ricasoli*, vol. IX, pp. 2-3 e in *Carteggi Ricasoli*, vol. XXIV, pp. 241-242)

L.P. *Firenze, 3 novembre 1866.*

Ella mi dice che l'Imperatore dei Francesi è in grave preoccupazione pel dubbio che possa nascere un movimento in Roma alla partenza della guarnigione francese; ma che però è in pari tempo convinto che se il Governo del Re lo vuole non succederà nulla in Roma, e così lo ha assicurato Sartiges per tre o quattro volte. All'incontro, Ella mi aggiunge, trovarsi di continuo il nostro Ministro a Parigi a ribattere il dubbio che il Governo Italiano manchi d'autorità necessaria per mantenere il suo programma dirimpetto a Roma, che si può formulare in poche parole « osservanza fedele della convenzione del 15 settembre 64 ». Che rispondere a questi giudizii e a questi dubbi? Se i fatti costanti fin qui avvenuti, pei quali si fa manifesto che il Governo in Italia possiede tutta quella autorità, che di più non si potrebbe aspettare da un governo di paese nuovo, nel quale tutto fu decomposto, e il tempo per ricomporre appena può dirsi iniziato, e l'opera di ricomposizione si fa in mezzo a mille difficoltà, ma pure si fa evidentemente; se questi fatti, dico, nulla sono per le menti di coloro che in Francia si compiacciono di voler dubitare, che posso io fare? Le parole mie debbono necessariamente avere una efficacia minore dei fatti. Tuttavia io continuerò a credere che il Governo Italiano abbia tutta

---

(2) Cfr. p. 523, nota.

l'autorità che gli è necessaria, imperocché non solo possiede il volere ben chiaro di ciò che forma il suo scopo, ma ben anche possiede gl'istrumenti per conseguire questo scopo, e fin qui nessuno può con ragioni fondate contradirlo. Non si può dubitare della volontà del Governo d'Italia al dirimpetto della convenzione. Egli la farà eseguire al dirimpetto di chiunque la volesse infrangere, e confida che non sarà posta a cimento la sua volontà risoluta né al di dentro né al di fuori. Risoluto di fare rispettare la convenzione, convinto che la soluzione del problema papale debba scaturire piuttosto dalla forza delle cose che dalla volontà, o dall'ingegno umano, e che sia oltremodo utile in cosa così complessa ed astrusa concedere *molto al tempo,* non cesso di dirigere consigli bene determinati al partito liberale in Roma onde non si disturbino i processi naturali e inevitabili con agitazioni premature o violente.

Fin qui sono assicurato dalle persone più influenti in Roma che nulla si farà d'imprudente, ma si chiede del pari che il governo del Papa si astenga da ogni provocazione, e si mostri assennato e civile; ed io confido nella parola che ricevo, e non mi pare di vedere sintomi di prossime agitazioni in Roma, sebbene siamo distanti un mese appena dalla completa evacuazione delle truppe francesi.

## 711.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, AL MINISTRO A PARIGI, NIGRA

(AVV)

L.P. 13. *Torino, 6 novembre 1866.*

Il Parlamento sarà riunito il 10 o il 12 dicembre. Mi si chiederanno i documenti pubblicabili sulla fase politica dal 5 luglio in poi. E sarà difficile, forse impossibile, negarli. Allora si fece tutto per dispacci telegrafici. Questi telegrammi furono ridotti con fedeltà in dispacci scritti. Eccovi un progetto di raccolta di questi documenti. Non è che un progetto. Vi sono delle note, quella specialmente, che rende conto della missione del Principe Napoleone che vanno rifatte. Il non pubblicar nulla varrebbe forse meglio per varie ragioni fra cui principale è quella che ci siamo arrabbattati molto senza poter uscire dal cerchio primo. Ma l'esigenza parlamentare non credo me lo possa permettere. Ad ogni modo ho bisogno prima del vostro avviso.

Pigliate la raccolta come un semplice progetto. Ditemi il vostro avviso. Indicatemi le modificazioni da fare. Vi sarò poi gratissimo se, ove vi paia, qualche dispaccio vorrete voi stesso rifonderlo o in parte o in tutto.

Come talune spiegazioni vi potranno essere necessarie, con questo istesso corriere scrivo a Blanc che è da qualche tempo in congedo a Chambéry perché parta subito per Parigi e venga ad intendersi con voi. Barral che viddi a Firenze mi autorizzò ad intercalare nel suo rapporto una particolarità importante; ed è che a Nikolsburg il Plenipotenziario austriaco gli disse che non avrebbe potuto mai firmare con lui un armistizio sulla base *dell'uti possidetis* il che è la migliore scusa per noi di non aver firmato a Nikolsburg, sperando ottenere col mezzo della Francia questa condizione propostaci dal Governo Francese medesimo.

Vi prego di trattenere i documenti a Parigi il meno che potete. Io sarò di ritorno a Firenze il 16 corrente.

## 712.

## IL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA, ALLE LEGAZIONI E AI CONSOLATI PRINCIPALI

T. 772. *Venezia, 7 novembre 1866, ore 14,30.*

S.M. le Roi a fait son entrée à Venise au milieu des acclamations de la population entière, dont l'enthousiasme ne saurait être décrit (1).

## 713.

## IL MINISTRO A PIETROBURGO, DE LAUNAY, AL MINISTRO DEGLI ESTERI, VISCONTI VENOSTA,

R. CONFIDENZIALE 142. *Pietroburgo, 7 novembre 1866.*

Dans une visite que je lui ai faite, ces jours derniers, le Prince Gortschakoff m'a nouvellement parlé des affaires de Candie.

Malgré le parti pris de la diplomatie de prolonger autant que possible les jours de l'Empire Ottoman, on ne doit pas se dissimuler que le travail de décomposition, surtout après les concessions faites exclusivement aux Roumains ne s'arrête pas, et que la question d'Orient mûrit de plus en plus.

Les troubles de Candie peuvent devenir un de ces incidents appelés à produire de graves perturbations si la Turquie ne parvient pas, dans un bref délai, à comprimer la révolte. Qu'arriverait-il en effet si les Crétois réussissaient à lui tenir tête durant quelques mois encore? L'Epire et la Thessalie ne suivraient-elles pas leur exemple? D'un autre côté si le mouvement est dompté, les Puissances ne devraient-elles pas s'interposer pour rappeler à la Turquie les promesses de 1829 ou de 1830, et placer sous leur garantie les arrangements qui seront conclus entre les parties en litige?

C'est la France surtout qui travaille à éloigner les dangers de ce côté de graves complications. Mais l'Empereur Napoléon a-t-il toujours la main heureuse? Son étoile n'a-t-elle point pâli? Tout au moins ne remarque-t-on plus chez lui, la même clarté d'esprit, cette même élévation de vues dont nombre de documents portent l'empreinte, pour ne citer que les ouvrages écrits lors de sa captivité à Ham.

Quant à l'Angleterre, elle prêche toujours, en théorie, sa doctrine sur la nécessité de conserver l'intégrité de l'Empire Ottoman. Mais, selon le caractère de sa politique dans ces dernières années, elle ne se refuserait pas, le cas échéant, à reconnaître les faits accomplis.

Pour ce qui concerne l'Italie, le Vice Chancelier tiendrait à savoir quelle serait notre politique sur cette même question « Serons nous *couleur* ou *reflet*? ».

---

(1) Entrando a Venezia Vittorio Emanuele II inviò a Napoleone III il seguente telegramma (*Lettere Vittorio Emanuele II*, vol. II, p. 1134):
« Sire! Je viens d'arriver à Venise; ma première pensée est dirigée à Votre Majesté dont l'amitié dans toute circonstance ne m'a jamais fait défaut. Je souhaite à Votre Majesté autant de bonheur qu'en éprouvait aujourd'hui cette population appelée à une nouvelle vie ».

Une fois déjà il m'avait demandé s'il pourrait compter éventuellement sur nous.

« En plaidant chaleureusement la cause de Venise, ne m'aviez vous pas laissé entrevoir, disait-il, que nous marcherions d'accord en Orient, quand vous auriez accompli l'acte important de l'affranchissement de votre patrie? Je ne viserais au reste qu'à obtenir votre concours moral, lorsque le moment serait venu de tenter quelque démarche ».

Alors comme aujourd'hui, j'ai répondu en rectifiant le langage qu'il me prètait, et auquel il donnait une extension allant au de là de ma pensée. Je n'avais nullement promis un concours, en tout état de cause. Je m'étais borné à déclarer que lorsque nos frontières seraient à couvert du côté de l'Autriche, nous deviendrions plus libres dans le choix de nos alliances, et qu'il nous serait ainsi plus facile de tendre, à travers l'Adriatique, la main à la Russie. Je maintenais mon dire, après, comme avant, les événements de cet été. J'ajoutai que tout en observant les ménagements de mise dans la grande famille Européenne, nous n'avions joué et ne jouerions jamais le rôle de *réflecteurs*. Nos propres couleurs sont trop honorables et trop visibles pour que chacun ne sache pas les estimer et les distinguer et qui plus est, elles sont indélébiles puisque maintes fois elles ont subi l'épreuve du feu. Mais si la réunion de Venise à la patrie commune a de plus en plus raffermi notre position, nous ne sortons pas moins de dix huit années de luttes opiniâtres et violentes. Nous devions maintenant rassembler toutes nos forces vives, collectives et individuelles pour rester au niveau de notre grandeur. Il est temps que de préférence nous consacrions notre attention au règlement de nos question financières, industrielles et commerciales, conditions sine qua non du développement de notre prospérité intérieure. Ce n'est pas là, de la part de notre diplomatie une prise de congé. Elle saura garder sa place. Ce n'est pas là, de l'effacement. C'ese de la véritable sagesse politique. Il est même dans l'intétêt des Puissances si un jour l'Italie intervient pour sauvegarder l'équilibre Européen engagé dans une crise orientale, qu'elle se montre non seulement avec la plénitude déjà acquise de ses forces militaires; mais aussi avec un capital de richesse nationale. J'établissais enfin une distinction entre nos désirs qui ne sauraient se mettre en opposition avec les voeux des population Chrétiennes soumises à la Porte, et notre attitude proprement dite, qui devait se concilier avec la situation générale de l'Europe, et avec les intérêts Italiens dont nous sommes les meilleurs juges.

Je demandai alors au Prince s'il avait fait quelque démarche récente à propos des affaires de Candie.

Il me répondit négativement, mais en se livrant à des critiques sur le Traité de Paris de 1856 « Je ne l'ai pas signé, me dit il, et je ne l'aurais certainement pas signé. Certaines clauses se contrarient; mais enfin l'aréopage s'est prononcé. Je vous conseille, sous ce rapport, de lire deux articles remarquables publiés dernièrement dans les *Débats* par St. Marc de Girardin. Je souscris à ces articles. Comment? Les Puissances consentent, par une infraction aux Traités, à l'installation d'un Prince étranger à Bucharest, à donner une position privilégiée aux Roumains, et elles se refuseraient à améliorer

le sort d'autres populations plus méritantes peut-être? Il n'entrerait pas dans mes vues de placer la Turquie sous tutelle. Je ne voudrais point pour d'autres Puissances ce que je repousserais hautement pour la Russie. Mais je suis d'avis que quelques concessions faites avec discernement par le Sultan consolideraient peut-être son autorité ».

Dans ma réplique je me suis renfermé dans la réserve qui m'est tracée par la dépêche confidentielle de V.E. en date du 17 Octobre échu (1). Le langage du Vice Chancelier était antérieur aux dernières nouvelles de Candie qui, si elles sont exactes, laissent prévoir un prochain apaisement des troubles. Il m'a néanmoins paru intéressant de rapporter ce langage.

S'agit il de simples velléités, ou d'un projet bien arrêté de sérieuse intervention en faveur des Crétois, ne fût ce que pour ménager de meilleures conditions à leur reddition? Je crois plutôt aux velléités. D'ailleurs il n'est pas très compromettant d'enfoncer en quelque sorte une porte ouverte, puisque d'après les assertions du Baron de Talleyrand, la France aurait déjà pris acte des promesses de la Turquie d'user de modération après la victoire, et entre autres de proclamer une amnistie. La Russie veut dans tous les cas se donner l'apparence d'avoir fait quelque chose. Il lui faut, quelque modeste qu'il soit, un *satisfecit* de la part de ses coreligionnaires Grecs qui ne lui pardonneraient pas une complète abstention (2).

---

(1) Non rinvenuto.

(2) Si pubblica qui un brano del r. confidenziale 144, pari data, di Launay:

« Les mécomptes n'ont pas été épargnés dans ces derniers mois au Gouvernement russe. Il a vainement essayé de remettre à flot le projet de Congrès, echoué avant la guerre. Il a éprouvé des échecs très sensibles à la Conférénce de Paris. Malgré son opposition, un prince étranger a été intronisé à Bucharest. Sa première démarche en faveur des Candiotes ayant été accueillie par une fin de non recevoir, il hésite évidemment à revenir à la charge.

Peut-être devra-t-il se borner, à les recommander à la clémence du vainqueur.

En d'autres termes, à la phase de recueillement volontaire, avait succédé celle d'un isolement forcé, du moins en Europe. L'alliance de l'Amérique ne pouvait combler le vide. Aussi le Cabinet de St. Pétersbourg c'est-il évertué à opérer un rapprochement avec la Prusse. La mission du Général de Manteuffel a été un premier pas dans cette voie.

Depuis lors le Prince Gortchacow n'a cessé d'exprimer les plus vives sympathies vis-à-vis de la Cour et du Cabinet de Berlin. Tout récemment encore, il adressait une lettre particulière, et des plus cordiales, au Comte de Bismarck. « Il a pu, disait-il, se réveler entre nous une divergence d'appréciations, mais dans le fond des choses, l'accord existe et doit être maintenu. Tant que je vivrai, je serai le ferme soutien de rapports amicaux, et même intimes, avec votre Pays ».

# APPENDICI

## *APPENDICE I*

# LEGAZIONI DEL REGNO D'ITALIA ALL'ESTERO

*(Situazione al 23 ottobre 1866)*

### ARGENTINA

ULISSE BARBOLANI Raffaele, ministro residente (residente a Montevideo).

### ASSIA (Granducato di)

DE BARRAL DE MONTEAUVRARD conte Camillo, inviato straordinario e ministro plenipotenziario (residente a Berlino).

### AUSTRIA

*Vienna* - RATI OPIZZONI conte Luigi, incaricato d'affari.

### BADEN

*Carlsruhe* - GIANOTTI Felice, ministro residente; AVOGADRO DI COLOMBIANO ARBORIO Francesco, segretario; LITTA BIUMI RESTA conte Balzarino, addetto.

### BAVIERA

*Monaco* - OLDOINI marchese Filippo, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; CENTURIONE marchese Enrico, segretario; TERZAGHI Carlo, addetto.

### BELGIO

*Bruxelles* - DORIA DI PRELÀ conte Rodrigo, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; SPINOLA marchese Federico, segretario; MAROCHETTI barone Maurizio, segretario; SAN MARTINO DI CASTELLAMONTE conte Pietro, addetto.

### BRASILE

*Rio de Janeiro* - FÈ D'OSTIANI conte Alessandro, ministro residente.

## BRUNSWICK

DE BARRAL DE MONTEAUVRARD conte Camillo, inviato straordinario e ministro plenipotenziario (residente a Berlino).

## CHILI'

CAVALCHINI GAROFOLI barone Alberto, ministro residente (residente a Lima).

## CITTÀ ANSEATICHE

*Amburgo* - GALATERI, dei conti di Genola, Gabriele, incaricato d'affari.

## DANIMARCA

*Copenaghen* - N.N. ministro residente; GERBAIX DE SONNAZ Carlo Alberto, incaricato d'affari.

## FRANCIA

*Parigi* - NIGRA Costantino, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; BOYL DI PUTIFIGARI conte Carlo Alberto, segretario; RESSMAN Costantino, segretario; AVOGADRO DI COLOBIANO ARBORIO Luigi, addetto; VIMERCATI conte Ottaviano, addetto militare col titolo di consigliere onorario di legazione.

## GRAN BRETAGNA

*Londra* - TAPARELLI D'AZEGLIO marchese Vittorio Emanuele, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; MAFFEI DI BOGLIO conte Carlo Alberto, primo segretario; SAN GERMANO marchese Casimiro, segretario; VIGONI Giorgio, addetto.

## GRECIA

*Atene* - PES DI SAN VITTORIO conte della Minerva, Domenico, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; TORNIELLI BRUSATI conte Giuseppe, segretario.

## MAROCCO

*Tangeri* - VERDINOIS Alessandro, agente e console generale; TOLEDANO Giuseppe, interprete; BENATAR Raffaele, interprete onorario.

## MESSICO

*Messico* - SALLIER DE LA TOUR conte Vittorio, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; CURTOPASSI Francesco, segretario.

## OLDENBURG

DE BARRAL DE MONTEAUVRARD conte Camillo, inviato straordinario e ministro plenipotenziario (residente a Berlino).

## PAESI BASSI

*Aja* - CARUTTI DI CANTOGNO Domenico, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; FAVA barone Saverio, segretario.

## PERÙ

*Lima* - CAVALCHINI GAROFOLI barone Alberto, ministro residente; GONELLA Alfonso, segretario.

## PORTOGALLO

*Lisbona* - TALIACARNE marchese Andrea, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; PATELLA Salvatore, segretario; CATALANI Tommaso, addetto.

## PRUSSIA

*Berlino* - DE BARRAL DE MONTEAUVRARD conte Camillo, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; QUIGINI PULIGA conte Efisio, consigliere; SCOTTI Carlo Alberto, segretario; GALVAGNA barone Francesco, segretario; AVET conte Enrico, colonnello, addetto militare.

## RUSSIA

*Pietroburgo* - DE LAUNAY conte Edoardo, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; INCONTRI marchese Ludovico, segretario; TOSI Antonio, segretario; CAVRIANI marchese Giovanni, addetto onorario.

## SASSONIA (regno di)

DE BARRAL DE MONTEAUVRARD conte Camillo, inviato straordinario e ministro plenipotenziario (residente a Berlino).

## SASSONIA (Gran Ducato e Ducati di)

OLDOINI marchese Filippo, inviato straordinario e ministro plenipotenziario (residente a Monaco).

## SPAGNA

*Madrid* - DI BELLA CARACCIOLO marchese Camillo, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; COVA Enrico, primo segretario; ZANNINI conte Alessandro, secondo segretario; CONELLI DE PROSPERI Carlo, addetto.

## STATI UNITI

*Washington* - BERTINATTI Giuseppe, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; CANTAGALLI Romeo, addetto.

## STATI UNITI DI COLOMBIA

CAVALCHINI GAROFOLI barone Alberto, ministro residente (residente a Lima).

## SVEZIA E NORVEGIA

*Stoccolma* - CORTI conte Luigi, ministro residente; PRAMPERO conte Ottaviano, segretario; COTTA Francesco, addetto.

## SVIZZERA

*Berna* - MAMIANI DELLA ROVERE conte Terenzio, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; JOANNINI CEVA DI S. MICHELE conte Luigi, consigliere; DE MARTINO Renato, segretario; VISCONTI D'ORNAVASSO barone Carlo Alberto, addetto.

## TURCHIA

*Costantinopoli* - N.N. inviato straordinario e ministro plenipotenziario; DELLA CROCE DI DOJOLA conte Enrico, consigliere, incaricato d'affari; DI NOIA DE GREGORIO duca Leopoldo, segretario; ARESE conte Marco, segretario; DE NITTO Enrico, addetto; VERNONI Alessandro, interprete; GRAZIANI Edoardo, interprete; BARONE Antonio, interprete; CHABERT Alberto, alunno interprete.

## URUGUAY

*Montevideo* - ULISSE BARBOLANI Raffaele, ministro residente.

## VENEZUELA

*Caracas* - DE LA VILLE conte Bartolomeo, incaricato d'affari.

## WURTEMBERG

OLDOINI marchese Filippo, inviato straordinario e ministro plenipotenziario (residente a Monaco).

*APPENDICE II*

## UFFICI DEL MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI
## CONSIGLIO DEL CONTENZIOSO DIPLOMATICO

*(Situazione al 23 ottobre 1866)*

### MINISTRO SEGRETARIO DI STATO

VISCONTI VENOSTA Emilio, deputato al Parlamento.

### SEGRETARIO GENERALE

CERRUTI Marcello, inviato straordinario e ministro plenipotenziario, chiamato a compiere le funzioni di segretario generale.

### GABINETTO PARTICOLARE

Segretario particolare del Ministro: BLANC Alberto, segretario di legazione di 1ª classe (incaricato).

Segretario di 2ª classe: RADICATI DI BROZOLO conte Casimiro.

Applicato di 2ª classe: MALVANO Giacomo.

### DIVISIONE I DELLE LEGAZIONI

Direttore capo di divisione di 1ª classe: SUSINNO Romano.

Capo sezione: GAL Giovanni Battista.

Segretario di 1ª classe: CATTANEO Angelo.

Segretario di 2ª classe: BIANCHINI Domenico.

### DIVISIONE II DELLE LEGAZIONI

Direttori capo di divisione di 2ª classe: PEIROLERI Augusto; CORSO Edoardo.

Capo Sezione: FALCONET Giuseppe.

Segretari di 1ª classe: TROYSI Cesare; SCHMUCKER barone Pompeo.

Segretario di 2ª classe: CAVACECE Emilio.

Applicati di 3ª classe: MARTIN LANCIAREZ Eugenio; CAPUCCIO Alessio.

Applicato di 4ª classe: BROFFERIO Tullio.

## DIVISIONE CONSOLARE E COMMERCIALE

NEGRI Cristoforo, console generale di 1ª classe, dirigente la divisione.

### SEZIONE CONSOLARE

Capo di sezione: ARNAUD DI CHATEAUNEUF Felice.

Segretario di 1ª classe: BRASCHI conte Daniele.

Segretario di 2ª classe: BARRILIS Diego Lorenzo.

Applicati di 1ª classe: CAPELLO Carlo Felice; MONTARSINO Francesco; BAZZONI Augusto.

Applicato di 2ª classe: MARGARIA Augusto.

Applicato di 3ª classe: PROMIS Vincenzo.

Applicato di 4ª classe: BOBBIO Ettore.

SALVINI Luigi, console generale di 2ª classe.

### SEZIONE COMMERCIALE

Capo di sezione: DE GOYZUETA Francesco.

Segretario di 2ª classe: BOREA D'OLMO marchese Giovanni Battista.

Applicato di 3ª classe: DE MARI marchese Giovanni Maria.

Applicato di 4ª classe: PANSA Alberto.

## DIVISIONE AMMINISTRATIVA

Direttore capo di divisione di 1ª classe: CAPUCCIO Alessandro.

### SEZIONE ARCHIVI

Capo di sezione: CANTON Carlo.

Segretari di 1ª classe: Mo Alberto; BERTOLLA Giuseppe.

Segretario di 2ª classe: AMATO Giuseppe.

Applicati di 1ª classe: LATTES Giuseppe; JACQUIER Vittorio.

Applicati di 4ª classe: GAZELLI DI ROSSANA Alberto; BIANCHI DI LAVAGNA Francesco.

TROSSI Giuseppe, direttore capo di divisione onorario, incaricato delle attribuzioni relative al notariato della corona ed al cerimoniale di corte, ecc.

## SEZIONE BILANCIO

Capo di sezione: SANTASILIA Nicola.

Segretario di 1ª classe: CARRERA Angelo Gustavo.

Segretario di 2ª classe: MIRTI DELLA VALLE Achille.

Applicati di 2ª classe: PAPINI Andrea; BERNONI Luigi.

Applicati di 3ª classe: ODETTI DI MARCORENGO Edoardo.

## UFFICIO I CONTABILITÀ SPECIALI - CONTRATTI

Capo sezione: FESTA Carlo Stefano.

Applicati di 2ª classe: LONGO-VASCHETTI Giovanni; CICERO Carlo; MALVANO Giacomo.

## UFFICIO II PASSAPORTI - LEGALIZZAZIONI

Applicato di 1ª classe: DORIA DI DOLCEACQUA marchese Andrea.

Applicato di 2ª classe: ALBERGOTTI barone Tito.

Applicato di 4ª classe: ORFINI conte Ercole.

## CORRIERI DI GABINETTO

Di 1ª classe: BALLESIO Giovan Battista; ARMILLET Giuseppe; ANIELLI Eugenio.

Di 2ª classe: VILLA Antonio; LONGO Giuseppe.

## CONSIGLIO DEL CONTENZIOSO DIPLOMATICO

Presidente: DES AMBROIS DE NEVACHE Luigi, ministro di stato, presidente del consiglio di Stato, senatore del regno.

Vice-presidente: PINCHIA Carlo, consigliere di Stato.

Consigliere-segretario: SUSINNO Romano, direttore capo di divisione di 1ª classe nel ministero esteri.

Consiglieri: BARBAROUX Carlo, consigliere della corte d'appello di Piemonte; MANCINI Pasquale; ALFIERI DI MAGLIANO conte Carlo; GUERRIERI GONZAGA marchese Anselmo, deputato; D'ONDES REGGIO barone Vito, deputato; CERRUTI Marcello, inviato straordinario e ministro plenipotenziario.

## *APPENDICE III*

## LEGAZIONI ESTERE IN ITALIA

*(Situazione al 23 ottobre 1866)*

*Austria* - BRUCK Karl, barone von, incaricato d'affari.

*Baden* - ALESINA VON SCHWEITZER barone Ferdinand, ministro residente.

*Baviera* - HOMPESCH Ferdinand, conte von, inviato straordinario e ministro plenipotenziario.

*Belgio* - SOLVYNS visconte Henri, inviato straordinario e ministro plenipotenzianio; BOUNDER DI MELSBROECK Théodore, primo segretario; ORBAN Henri, secondo segretario.

*Brasile* - LOUREIRO João Alves, ministro residente.

*Danimarca* - N. N. ministro residente.

*Francia* - MALARET Joseph, barone de, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; TREILHARD visconte Jules, primo segretario; LE SOURD Georges, secondo segretario; HOCMELLE Paul, terzo segretario; BASSANO Napoléon, marchese de, addetto; LASSUS S. GENIES Pierre, barone de, addetto; ABEILLE Alb., addetto; SCHMIDT, colonnello, addetto militare; DU CASSE barone Georges Hermann, cancelliere.

*Gran Bretagna* - ELLIOT Henri George, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; HERRIES Edward, primo segretario; JOCELYN William Nassau, secondo segretario; RUSSELL James Ferguson, secondo segretario; DERING Henry Nevill, terzo segretario.

*Grecia* - N. N., inviato straordinario e ministro plenipotenziario.

*Messico* - PEON DE REGIL Alonso, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; YBARRONDO Domingo, de, segretario.

*Paesi Bassi* - HELDEWIER Mauritius, ministro residente.

*Perù* - N. N., incaricato d'affari.

*Portogallo* - BORGES DE CASTRO José Ferreira, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; SOUSA LOBO João, de, primo segretario; ALVES GUERRA Manuel, secondo segretario.

*Prussia* - USEDOM Karl Georg, conte von, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; BUNSEN Karl, von, consigliere; DÖNHOFF Karl, conte von, segretario; RADOLINSKI Hugo, conte von, addetto; WEBER Gustav, consigliere sanitario, addetto; LUCADOU, von, maggiore, addetto militare.

*Repubblica Argentina* - BALCARCE Mariano, inviato straordinario e ministro plenipotenziario (residente a Parigi).

*Russia* - KISSELEV Nikolaj, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; OSTEN SACKEN Nikolaj, conte di, primo segretario; DONAUROV Sergej, secondo segretario; HASFORT Wsewolod, di, maggior generale, addetto militare; NEČAEV Andrej, colonnello, addetto militare

*Spagna* - CUETO Enrique, duca di Rivas de Saavedra, marchese d'Auñon, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; REMON ZARCO DEL VALLE Mariano, primo segretario; NEIRA Y GAJOSO Dositeo, addetto; HEREDIA CARRION C. L. marchese di, addetto.

*Stati Uniti* - MARSH George Perkins, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; GREEN Clay, segretario.

*Svezia e Norvegia* - PIPER conte Karl Edward, inviato straordinario e ministro plenipotenziario.

*Svizzera* - PIODA Jean-Baptiste, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; SCHLAICH, segretario.

*Turchia* - RUSTEM Bey, inviato straordinario e ministro plenipotenziario; N. N., primo segretario; BOSIO Justin, cancelliere.

*Venezuela* - N. N., incaricato d'affari; SANCHEZ DE AGREDA J., colonnello, segretario.

*Würtemberg* - Ow Adolf, barone von, inviato straordinario e ministro plenipotenziario.

# TAVOLA METODICA [1]

(1) I numeri rinviano ai documenti.

## I. - QUESTIONI

## II. - RAPPORTI DEL REGNO D'ITALIA CON LE POTENZE

## III. - POTENZE ESTERE:
## SITUAZIONE INTERNA E RAPPORTI INTERNAZIONALI

# INDICE DEI NOMI[1]

(1) I numeri rinviano alle pagine.

# INDICE